REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

REVUE
D'HISTOIRE DE L'ÉGLISE
DE FRANCE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Directeur : Victor CARRIÈRE

DOUZIÈME ANNÉE

TOME SEPTIÈME

AMSTERDAM / JOHN BENJAMINS N.V.

1968

Reprint from the original with permission of
"Société d'Histoire ecclésiastique de la France".

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

LISTE DES MEMBRES

S. Ém. le cardinal Louis-Ernest Dubois [2], archevêque de Paris; rue Barbey-de-Jouy, 32, Paris.

S. Ém. le cardinal François-Marie-Anatole Rovérié de Cabrières [367], évêque de Montpellier (Hérault).

S. G. Mgr Jean-Victor-Émile Chesnelong [359], archevêque de Sens (Yonne).

S. G. Mgr Jean Chollet [280], archevêque de Cambrai (Nord)

S. G. Mgr Jean-Augustin Germain [281], archevêque de Toulouse; place du Salin, 11, Toulouse (Haute-Garonne).

S. G. Mgr Martin Izart [282], archevêque de Bourges (Cher).

S. G. Mgr de La Villerabel [285], archevêque de Rouen (Seine-Inférieure).

S. G. Mgr Bardel [283], évêque de Séez (Orne).

S. G. Mgr Bessière [284], évêque de Constantine et d'Hippone; Constantine (Algérie).

S. G. Mgr Alexandre Caillot [371], évêque de Grenoble; place des Tilleuls, 11, Grenoble (Isère).

S. G. Mgr Jules-Marie-Louis de Carsalade du Pont [4], évêque de Perpignan, *membre du Conseil*; Perpignan (Pyr.-Orientales).

S. G. Mgr Pierre Chatelus [374], évêque de Nevers (Nièvre).

S. G. Mgr Charles Du Pont de Ligonnès [287], évêque de Rodez (Aveyron).

S. G. Mgr Georges Grente [289], évêque du Mans, *membre du Conseil;* Le Mans (Sarthe).

S. G. Mgr Eugène Julien [290], évêque d'Arras; rue des Fours, 6, Arras (Pas-de-Calais).

S. G. Mgr Pierre Marceillac [368], évêque de Pamiers (Ariège).

S. G. Mgr Jean-Baptiste Penon [335], évêque de Moulins (Allier).

S. G. Mgr Charles Ruch [10], évêque de Strasbourg (Bas-Rhin).

S. G. Mgr Charles-Paul Sagot du Vauroux [291], évêque d'Agen (Lot-et-Garonne).

S. G. Mgr Joseph-Marie Tissier [292], évêque de Châlons-sur-Marne (Marne).

AIGRAIN (l'abbé René) [315], directeur du « Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques »; rue Cornet, 33, Poitiers (Vienne).

AILLOT (P.) [11], professeur au grand séminaire; rue Paul-Cabet, 12, Dijon (Côte-d'Or).

AIMOND (le chanoine Ch.) [261], école Saint-Louis, Bar-le-Duc (Meuse).

ALBE (le chanoine Edmond-Alphonse) [12], directeur de la « Revue religieuse », Cahors (Lot).

ALBON (le marquis D') [13]; rue de l'Université, 41, Paris, VII^e.

ALLEMANG (R. P. G.) [360]; rue de Wanzenau, 1 Strasbourg-Robertsau (Bas-Rhin).

ALLOING (le chanoine Louis) [15], archiviste du diocèse de Belley, directeur de la « Semaine religieuse »; rue des Cordeliers, 38, Belley (Ain).

ANNAT (J.) [334], directeur de la « Revue historique et archéologique du Béarn et du pays basque », curé de Gan (Basses-Pyrénées).

ANTOINE de Sérent (le R. P.) [16]; rue Jules-Barni, 48, Amiens (Somme).

ARBOIS DE JUBAINVILLE (D') [381]; boulevard Arago, 114, Paris, XIV^e.

ARBOIS DE JUBAINVILLE (Paul D') [17], archiviste de la Moselle; rue Mazelle, 35, Metz (Moselle).

Archives de l'Archevêché de QUÉBEC [312] (Canada).

[Archiviste, Mgr Lionel de Saint-George Lindsay.]

Archives de l'État de NEUCHATEL [18] (Suisse).

Archives départementales de l'ALLIER [347]; à Moulins.

[Archiviste, M. Max Fazy; rue Michel-de-l'Hôpital, 4, Moulins (Allier).]

Archives départementales de SEINE-ET-OISE [293]; à Versailles.

[Archiviste, M. Lesort.]

ARDANT (Henri) [262], inspecteur des finances; rue Bouchut, 16, Paris, XV^e.

ARNAUD (L.) [378]; curé de Guyancourt, par Saint-Cyr (Seine-et-Oise).

ARNOULT (M. et Mme Edmond) [19]; villa Spontini, 12, Paris, XVI^e.

ARQUILLIÈRE (l'abbé Henri-Xavier) [20], docteur en théologie, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil*; rue Lacoste, 3, Saint-Mandé (Seine).

AUBERT (l'abbé) [325], curé de Menneville, par Neufchâtel (Aisne).

AUDARD (Ernest) [25], professeur au petit séminaire; rue de la Scellerie, 69, Tours (Indre-et-Loire).

AUGUSTE (l'abbé) [26]; rue Vélanne, 16, Toulouse (Haute-Garonne).

AUTIN (Albert) [294], professeur agrégé au lycée, docteur ès lettres; place Jean-Jaurès, 5, Marseille (Bouches-du-Rhône).

AUVRAY (l'abbé Louis) [394], professeur d'histoire; institution de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

AZAÏS (D^r Joseph) [28]; Saint-Pons (Hérault).

BAIL (Paul) [263]; rue Saint-Honoré, 181, Paris.

BALLANDRAS (J.) [398], vicaire à N.-D.-des-Victoires; rue des Minimes, 24, Roanne (Loire).

BARANTE (le baron DE) [256]; rue du Général-Foy, 22, Paris, VIII^e.

BARTHÉLEMY (l'abbé F.) [29]; rue Bourguet, 15, Béziers (Hérault).

BASCOUL (Louis) [30], curé de

Saint-Charles; place Saint-Charles, 1, Nîmes (Gard).

Batiffol (Mgr Pierre) [264], chanoine titulaire de Notre-Dame de Paris, *membre du Conseil*; rue Cujas, 2, Paris, Ve.

Baudoui-Salze (Paul-L.) [257], membre de la Société française d'archéologie; Gigean (Hérault).

Baudrillart (Mgr Alfred) [31], de l'Académie française, recteur de l'Institut catholique de Paris, *président*; rue de Vaugirard, 74, Paris, VIe.

Beaucorps (Charles-René-Marie de) [317], archiviste-paléographe; Latingy, par Pont-aux-Moines (Loiret).

Becdelièvre (de) [33]; rue de Grenelle, 42, Paris, VIIe.

Bérard (Charles) [365], agent de la Compagnie navale de l'Océanie; Papeete (Tahiti), Océanie.

Berry (A.-G.) [333], libraire; Shaftesbury Avenue, 212, Londres, W. C. 2. (Angleterre).

Besnard (Pierre) [265], peintre-verrier; rue Saint-Georges, 45, Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire).

Beyssac (Jean) [34]; quai de la Bibliothèque, 15, Lyon (Rhône).

Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg [35] (Suisse).

Bibliothèque communale d'Abbeville [36] (Somme).

[Bibliothécaire, M. Macqueron.]

Bibliothèque de l'abbaye de Solesmes [38]; Quarr Abbey, Ryde, Isle of Wight (Angleterre).

Bibliothèque de l'abbaye Saint-Martin de Ligugé [295]; Chevetogne, par Leignon (Belgique).

Bibliothèque de l'abbaye Saint-Maurice [37]; Clervaux (Grand-Duché de Luxembourg).

[Brion, correspondant, rue Cujas, 21, Paris, Ve.]

Bibliothèque de la Faculté de Droit [366]; rue Saint-Jacques, 127, Paris, Ve.

Bibliothèque de la Maison Saint-Augustin [39]; Enghien (Belgique).

Bibliothèque de la ville de Rouen [336] (Seine-Inférieure).

[Lestringant, libraire; rue Jeanne-d'Arc, 11, Rouen.]

Bibliothèque de l'École française de Rome [338]; à Rome (Italie).

[E. de Boccard, correspondant; rue de Médicis, 1, Paris, VIe.]

Bibliothèque de l'Institut catholique de Paris [40]; rue de Vaugirard, 74, VIe.

[Bibliothécaire, M. Langlois.]

Bibliothèque de l'Institut de France [41]; quai de Conti, 23, Paris, VIe.

[Conservateur, M. Dehérain.]

Bibliothèque de l'Université d'Aix [316] (Bouches-du-Rhône).

[Bibliothécaire, M. Fleury. — Picard, correspondant; rue Bonaparte, 82, Paris, VIe.]

Bibliothèque de l'Université de Caen [42] (Calvados).

Bibliothèque de l'Université de Gand [296]; fossé d'Oshon, 2, Gand (Belgique).

Bibliothèque de l'Université de Heidelberg [43] (Allemagne).

Bibliothèque de l'Université de Nancy [45]; place Carnot, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

[Berger-Levrault, correspondant.]

Bibliothèque de Saint-Louis-des-Français [346]; à Rome (Italie).

Bibliothèque des Facultés catholiques de Lille [104]; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

[Bibliothécaire, M. Dubrulle.]

Bibliothèque de Versailles [46];

rue Gambetta, Versailles (Seine-et-Oise).
[Conservateur, M. Hirschauer.]

Bibliothèque publique de PÉTROGRAD [47] (Russie).
[Bibliothécaire, M. Nicolas Likhatscheff.]

Bibliothèque universitaire de LILLE [372] (Nord).

BLANCHET (Pierre) [49]; avenue de l'Opéra, 26, Paris, Ier.

BODET (Marcel) [251]; professeur à l'école de théologie; rue de la Trinité, 10, Poitiers (Vienne).

BOUDINHON (Mgr A.) [50], recteur de Saint-Louis-des-Français, *membre du Conseil*; Rome (Italie).

BOULANGER (H.) [326], curé de Saint-Nicolas-de-la-Taille, par Lillebonne (Seine-Inférieure).

BOULAY DE LA MEURTHE (le comte) [52], *membre du Conseil*; rue de Villersexel, 7, Paris, VIIe.

BOULLIAU (l'abbé F.) [51], vicaire général honoraire, supérieur du grand séminaire; Blois (Loir-et-Cher).

BRICON (Joseph) [53], professeur à l'école de théologie; Séez (Orne).

BROCHARD (Louis) [54], vicaire à Saint-Martin; rue Château-Landon, 8, Paris, Xe.

BROGLIE (duchesse DE) [361], *membre fondateur*; rue Chateaubriand, 27, Paris, VIIIe.

BRUNO (R. P.) [402]; couvent des Franciscains, rue Dorchester, 964 ouest, Montréal (Canada).

BUCAILLE (Victor) [56]; rue de Vaugirard, 68, Paris, VIe.

BUFFET (l'abbé H.) [395]; curé de Cesancey, par Gevingey (Jura).

BURLET (le chanoine J.) [57], professeur au grand séminaire; Leysse (Savoie).

CABROL (Rme dom Fernand) [260], abbé de Farnborough (Angleterre).

CALENDINI (l'abbé Louis) [58], curé doyen de Changé-lés-le Mans (Sarthe).

CALENDINI (l'abbé Paul) [268], curé-doyen de Ballon (Sarthe).

CALMON-MAISON (marquis) [370]; rue Lamennais, 6, Paris, VIIIe.

CAMMAN (Léon) [59], ancien notaire; Tarascon-sur-Rhône (Bouches-du-Rhône).

CARREYRE (Jean) [60], professeur au grand séminaire; rue Saint-Genès, 135, Bordeaux (Gironde).

CARRIÈRE (l'abbé Victor) [61], docteur en théologie, *secrétaire général*; rue de Rivoli, 212, Paris, Ier.

CARTON (l'abbé) [388]; curé doyen de Combles (Somme).

CHALBOS (Alfred-Noël) [62], vicaire à Sainte-Marie-des-Batignolles; rue Dulong, 65, Paris, XVIIe.

CHAPELIER (le chanoine Ch.) [63]; rue des Frères-Simon, 7, Saint-Dié (Vosges).

CHARDAVOINE [64]; rue Saint-Didier, 5, Paris, XVIe.

CHARDON (l'abbé) [391]; curé de Fougerolles, par Neuvy-Saint-Sépulcre (Indre).

CHARPENTIER (le chanoine Léon) [65], secrétaire général de l'évêché; Carcassonne (Aude).

CHATELAIN (Émile) [66], de l'Académie des inscriptions, *membre du Conseil*; rue de la Sorbonne, 17, Paris, Ve.

CHÉNON (Émile) [269], professeur à la Faculté de droit de Paris, *membre du Conseil*; rue des Écoles, 30, Paris, Ve.

CHEVALIER (le chanoine Ulysse) [68], de l'Académie des inscriptions, *membre du Conseil*; rue des Clercs, 3, Romans (Drôme).

Citté (l'abbé Yves) [69], licencié ès lettres, professeur à l'école des Cordeliers; Dinan (Côtes-du-Nord).

Civrays (l'abbé Théophile) [70], maître de conférences à la Faculté des lettres; rue Donadieu-de-Puycharic, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Clamer [71], professeur à l'école de théologie; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Clément (le chanoine Maurice) [258], archiviste-paléographe, vicaire général de Paris; boulevard des Invalides, 39, Paris, VII^e.

Collin (le chanoine Dominique-Henri) [270], sénateur de la Moselle; rue Oudinot, 10, Paris, VII^e.

Collinet (Paul) [348], professeur à la Faculté de droit; place Malesherbes, 3, Paris, XVII^e.

Cornell University Library [297]; Ithaca, New-York (États-Unis d'Amérique).

[Stechert, correspondant; rue de Condé, 16, Paris, VI^e.]

Cottin (l'abbé) [385], curé doyen de Paimpol (Côtes-du-Nord).

Coulon (le R. P.) [74], professeur à l'Angelica; via San Vitale, Rome (Italie).

Cruveilhier (l'abbé) [397]; école de théologie, boulevard des Petits-Carmes, Limoges (Haute-Vienne).

Dansac (Michel) [76]; rue de Lisbonne, 20, Paris, VIII^e.

David (l'abbé Joseph) [376], professeur à Montfleury, par La Tronche (Isère).

Delaborde (le comte Henri-François) [341], membre de l'Académie des inscriptions, professeur à l'École des chartes, *membre du Conseil*; rue de Phalsbourg, 14, Paris, XVII^e.

Delahaye (l'abbé) [77], aumônier de l'hospice de Pontchaillou, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Delaporte (Yves) [364], docteur en droit canonique; rue Chantault, 11, Chartres (Eure-et-Loir).

Delaunay (l'abbé Louis) [79], licencié ès lettres et en philosophie, maître de conférences aux Facultés catholiques de l'Ouest; rue Donadieu-de-Puycharic, 22, Angers (Maine-et-Loire).

Delègue (René) [80], professeur au lycée; rue Villeneuve, 29, La Rochelle (Charente-Inférieure).

Delsuc (l'abbé Jules) [81], licencié ès lettres; Salviac (Lot).

Desjoyeaux (Claude-Noël) [298]; rue du Bac, 108, Paris, VII^e.

Deslandres (Paul) [243], sous-bibliothécaire à la Bibliothèque de l'Arsenal; rue des Saints-Pères, 81, Paris, VI^e.

Destrez (le R. P. Jean) [299], O. P.; avenue du Château, 31, Bellevue (Seine-et-Oise).

Digard (Georges) [84], professeur à l'Institut catholique de Paris; rue Galliéni, 35, Versailles (Seine-et-Oise).

Doublet (Georges) [85], agrégé des lettres, ancien membre de l'École d'Athènes, professeur de première au lycée de Nice; villa Minerve, rue du Soleil, Nice (Alpes-Maritimes).

Dubarat (V.) [300], archiprêtre de Saint-Martin, Pau (Basses-Pyrénées).

Duchesne (Mgr) [87], de l'Académie française et de l'Académie des inscriptions, *membre du Conseil*; passage Stanislas, 2, Paris, VI^e.

DUFOURCQ (Albert) [88], professeur d'histoire du moyen âge à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, *membre du Conseil*; rue de Bellechasse, 31, Paris, VII^e.

DUGON (Robert) [337]; château d'Andelarre, par Vesoul (Haute-Saône).

DUHOMME [340], curé de Londinières (Seine-Inférieure).

DULAU [89], libraire; Margaret Street, 34-36, Cavendish Square, Londres.

[Le Soudier, boulevard Saint-Germain, 174, Paris.]

DURIEU DE LACARELLE (le comte Étienne) [301], *membre fondateur*; château de Lagrillère, par Châtel-de-Neuvre (Allier).

DÜRR (Ph.) [90], libraire à Genève (Suisse).

[Gaulon; rue Madame, 39, Paris.]

EYGUN (François) [352]; rue Renaudot, 12, Poitiers (Vienne).

FAGNIEZ (Gustave) [91], de l'Académie des sciences morales et politiques, *vice-président*; rue de Paris, 111, Meudon (Seine-et-Oise).

FAUCHER (l'abbé) [92]; Grande-Rue, 164, Sèvres (Seine-et-Oise).

FAVÉ (le chanoine Paul) [93]; Maison Notre-Dame, Blosseville-Bonsecours, par Mesnil-Esnard (Seine-Inférieure).

FICKER (D^r Gerhard) [94], professeur de théologie à l'Université; Niemannsweg, 67, Kiel (Allemagne).

FONTAINE (Léon) [95]; rue Dombasle, 38, Paris, XV^e.

FOURNIER (l'abbé Édouard) [96]; rue des Wallons, 4, Paris, XIII^e.

FOURNIER (Paul) [97], de l'Académie des inscriptions, *vice-président*; avenue de Breteuil, 71, Paris, XV^e.

GAILLARD (Louis) [328], vicaire général; place du Théâtre, 11, Beauvais (Oise).

GALLERAND (Jules) [318], professeur au petit séminaire; rue du Bourg-Neuf, 109, Blois (Loir-et-Cher).

GALLOT (Edmond) [99]; rue de Tocqueville, 65, Paris, XVII^e.

GARIN (l'abbé) [100], administrateur de Notre-Dame-de-l'Espérance, licencié en droit canon; rue Barbès, 26, Petit-Ivry (Seine).

GAZIER (Mlle C.) [339]; boulevard Morland, 7, Paris, IV^e.

GENOT (J.) [399]; curé de Saint-Jean-Mirabel, par Figeac (Lot).

GERMINY (comte Robert DE) [354]; avenue Montaigne, 51, Paris, VIII^e.

GIRARD (André) [105], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).

GIRAUD (l'abbé Maurice) [345], docteur ès lettres, professeur à l'institution Notre-Dame; La Flèche (Sarthe).

GOBION (Pierre) [106]; rue Saint-Augustin, 22, Paris, II^e.

GOULET (Charles) [302], curé-doyen de Givet (Ardennes).

GOURLIN (Jules) [108], curé de Dampierre (Seine-et-Oise).

GOYAU (Georges) [109], agrégé de l'Université, *membre du Conseil*; rue de la Pompe, 36, Paris, XVI^e.

GRAMMONT (le comte Théodule DE) [110]; avenue Friedland, 22, Paris, VIII^e.

GRAND SÉMINAIRE DE METZ [330] (Moselle).

[M. le Supérieur.]

GRAND SÉMINAIRE DE POITIERS [211]; à Poitiers (Vienne).

[M. le Bibliothécaire.]

Grand Séminaire de Strasbourg [267]; rue des Frères, 2, Strasbourg (Bas-Rhin).
[Bibliothécaire, M. Gass.]

Grand Séminaire du Mans [83]; avenue de Paris, 158, Le Mans (Sarthe).
[Mgr Florent-Deshayes.]

Gratien (P.) [111], O. M. C.; boulevard du Montparnasse, 130, Paris, XIVe.

Grivelet (R. P. Symphorien) [303], S. O. C., abbaye de Tamié, par Mercury-Gemilly (Savoie).

Gruas (Auguste) [112], docteur en médecine; Eygurande d'Ussel (Corrèze).

Grumel (l'abbé) [113]; La Ravoire (Suisse).

Guichard (l'abbé Clément) [272]; Saint-Bauzille-de-la-Sylve (Hérault).

Guilday (R. P. Pierre) [329], docteur ès sciences morales et historiques (Louvain), professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Washington, D. C., directeur de « The Catholic historical Review »; Catholic University of America, Washington, D. C. (États-Unis d'Amérique).

Guitard (Louis) [114], élève titulaire de l'École pratique des hautes-études; rue de l'Avenir, 10, les Lilas (Seine).

Hélot (Albert-Joseph) [116], professeur; château de Fribourg, par Mamers (Sarthe).

Huchet (l'abbé Albert) [120], licencié ès lettres, professeur à l'institution Sainte-Marie; rue de Dun, Bourges (Cher).

Humbert (l'abbé Auguste) [122]; rue de Grenelle, 14, Paris, VIIe.

Humbert (Raymond) [123], curé de Saint-Jean-de-Couz, par Saint-Thibaud (Savoie).

Imbart de La Tour (Pierre) [124], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil;* avenue Marceau, 25, Paris, XVIe.

Jacquet (l'abbé L.) [125], curé de Vierzon-Saint-Célestin (Cher).

Jacquin (le R. P.) [126], des Frères Prêcheurs, professeur à l'Université de Fribourg (Suisse).

Jaschke (R.) [127], libraire; Charing Cross, 75, Londres (Angleterre).

Jean (Julien) [245], missionnaire apostolique; Quinhon (Annam).

Jérôme (le chanoine) [304], agrégé de l'Université, vicaire général de Nancy; place de la Cathédrale, 54, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Joly (Henri) [128], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil*; avenue de l'Observatoire, 22, Paris.

Jordan (Édouard) [129], professeur à la Sorbonne, *membre du Conseil*; rue de Varenne, 48, Paris, VIIe.

Jouen (le chanoine) [252], vice-président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen; rue des Minimes, 2, Rouen (Seine-Inférieure).

Jovy (Ernest) [319], professeur au collège; rue de la Tour, 40, Vitry-le-François (Marne).

Jurien de La Gravière (baronne) [356]; boulevard Raspail, 51, Paris.

Kirsch (Mgr) [132], professeur à l'Université de Fribourg; rue Saint-Pierre, Fribourg (Suisse).

Labande (L.-H.) [134], archiviste de la principauté de Monaco; rue du Tribunal, 10, Monaco.

Lacger (Louis de) [135], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; Albi (Tarn).

Lachèvre (Frédéric) [305]; rue de Sontay, 6, Paris, XVIe.

Lacour-Gayet (Georges) [136], de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil*; rue Jacob, 46, Paris, VIe.

Ladame (le chanoine) [253], supérieur du petit séminaire; rue Saint-André, 33, Reims (Marne).

La Gorce (Pierre de) [138], de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales et politiques, *membre du Conseil*; rue Joseph-Bara, 4, Paris, VIe.

La Martinière (Jules de) [139], archiviste du Morbihan; rue Thiers, 29, Vannes (Morbihan).

Lamothe (Rev. Arthur) [140]; St. Francis Xavier Rectory, Little Falls, Minnesota (États-Unis d'Amérique).

Landry (Th.) [141], docteur en droit canon, second vicaire à Saint-Pierre-de-Chaillot; avenue du Président-Wilson, 26, Paris, XVIe.

Lapeyrade (le chanoine Firmin-Joseph) [142], curé de Bourg-la-Reine; boulevard Carnot, 8, Bourg-la-Reine (Seine).

Lapeyre (l'abbé) [387], professeur au petit séminaire; Villenave-d'Ornon (Gironde).

Lardé (Georges-Louis-Fernand), [143], archiviste-paléographe, docteur en droit, *secrétaire-archiviste*; rue Martial-Grandchamp, 1, Clamart (Seine).

Laschenaie (le comte de) [144]; château du Roucas-Blanc, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Lassier (A.) [145], curé de Saint-Eustache; impasse Saint-Eustache, 2, Paris, Ier.

Lasteyrie du Saillant (le comte Robert de) [146], de l'Académie des inscriptions, *membre du Conseil*; rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris, VIIe.

Laugardière (Maurice de) [147], licencié ès lettres-histoire; rue du Puits-Noir, 3, Bourges (Cher).

Laurain (l'abbé) [380], curé de Fontenailles, par Nangis (Seine-et-Marne).

Laurent (Eugène) [246], curé de Pure, par Carignan (Ardennes).

Laurent (l'abbé M.) [379], curé de Saint-Médard; rue Daubenton, 39, Paris, Ve.

Lavergne (Géraud) [377], archiviste de la Dordogne; Périgueux (Dordogne).

Lecomte (Maurice) [148]; rue des Entrepreneurs, 3, Paris, XVe.

Legendre (l'abbé) [254], curé de Saint-Michel-de-Livet, par Livarot (Calvados).

Legrand (Théodoric) [320], bibliothécaire de la Cour des Comptes; boulevard Péreire nord, 8 *bis*, Paris, XVIIe.

Le Helloco (l'abbé Pierre) [150], docteur en théologie et philosophie, licencié d'histoire, professeur à l'institution Saint-Martin; Rennes (Ille-et-Vilaine).

Le Jollec (Yves-Marie) [151], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; Quimper (Finistère).

Leman (l'abbé Auguste) [247], docteur ès lettres, professeur à l'Université catholique de Lille; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Le Périodique Lorrain [363]; rue de Viller, 28, Lunéville (Meurthe-et-Moselle).

[M. le Directeur.]

Lepetit (l'abbé) [274], au grand collège Sainte-Marie, La Maladrerie, Caen (Calvados).

Lesne (Mgr Émile) [153], recteur

de l'Université catholique de Lille, *membre du Conseil*; boulevard Vauban, 60, Lille (Nord).

Letouzey (Léon) [154], libraire-éditeur, *trésorier*; boulevard Raspail, 87, Paris, VI^e^.

Letouzey (Victor) [209]; avenue Galois, 28, Bourg-la-Reine (Seine).

Levesque (Eugène) [155], directeur du séminaire Saint-Sulpice; rue du Regard, 6, Paris, VI^e^.

Lévesque de Neuvillette (l'abbé) [350]; rue Saint-Gilles, 100, Abbeville (Somme).

Levrot (l'abbé) [156]; rue Gioffredo, 60, Nice (Alpes-Maritimes).

Lévy-Schneider (L.) [157], professeur à l'Université de Lyon; quai Claude-Bernard, Lyon (Rhône).

Lieutier (l'abbé Paul) [158], missionnaire diocésain; rue Nitot, 19, Paris, XVI^e^.

Lindo (R. José Cabral) [383], capellas militar, Funchal (Madeira), Portugal.

Luquet (R.) [400]; villa Jordany, à Riez (Basses-Alpes).

Luzu (Roger) [306], archiviste-paléographe; rue Gounod, 9, Paris, XVII^e^.

Mac Kee (J. R.) [161], prêtre de l'Oratoire; The Oratory, South-Kensington, London, S. W. (Angleterre).

Maillé (marquise de) [358]; rue du Colonel-Combes, 6, Paris, VII^e^.

Malley (l'abbé Th.) [275]; boulevard Saint-Germain, 39, Paris, V^e^.

Marboutin (René) [276], professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire d'Agen; curé de Dolmayrac par Agen (Lot-et-Garonne).

Marchal (L.) [162], professeur au grand séminaire; Bosserville, par Saint-Nicolas-du-Port (Meurthe-et-Moselle).

Martin (l'abbé A.) [384]; curé de Saint-Pierre-lés-Marseille, à Marseille (Bouches-du-Rhône).

Marty (le chanoine) [349], directeur du Prêt-Revues catholiques; Perpignan (Pyrénées-Orientales). *(Deux souscriptions.)*

Mater (André) [163], avocat à la Cour; faubourg Saint-Honoré, 130, Paris, VIII^e^.

Mathorez (Jules) [164], inspecteur des finances, membre du Comité des travaux historiques, *membre du Conseil*; rond-point Bugeaud, 1, Paris, XVI^e^.

Maurin (l'abbé) [165]; rue Louis-Blanc, 15, Cette (Hérault).

Mespoulet (Noël) [166], aumônier des Sœurs Augustines; rue Rousselet, 7, Paris, VII^e^.

Moissenet (Bernard) [167], professeur; rue de Paris, 66, Clamart (Seine).

Mollat (l'abbé Guillaume) [168], professeur d'histoire à la Faculté de théologie de l'Université de Strasbourg; avenue de la Marseillaise, 26, Strasbourg (Bas-Rhin).

Mollière (l'abbé Humbert) [169]; rue des Macchabées, 11, Lyon (Rhône).

Musée Calvet [174]; Avignon (Vaucluse).

Musy (Antonin) [331], ancien conservateur des titres au Crédit Lyonnais; rue Berbisey, 23, Dijon (Côte-d'Or).

Nail (l'abbé Émile) [175], préfet des études à l'institution Notre-Dame, La Flèche (Sarthe).

Netzer (Henri) [176]; rue des Beaux-Arts, 5, Paris, VI^e^.

Odelin (Mgr Henri-Louis) [178],

vicaire général; rue Oudinot, 12, Paris, VII^e.

Pagès (l'abbé) [382], curé doyen de Salvagnac (Tarn).

Pailhez (l'abbé) [390]; curé de Saint-Xist, par le Bousquet-d'Orb (Hérault).

Pange (le comte Jean de) [307], archiviste-paléographe; square de Messine, 9, Paris, VIII^e.

Papion du Chateau [308], maire de Cherveux (Deux-Sèvres).

Paquier (Jules) [179], docteur ès lettres, curé de Saint-Séverin; rue des Prêtres-Saint-Séverin, 3, Paris, V^e.

Pasquier (l'abbé Émile) [332], docteur en théologie; externat Saint-Maurille, Angers (Maine-et-Loire).

Péreire (Alfred) [182], secrétaire général de la Société des amis de la Bibliothèque nationale et des grandes Bibliothèques de France; quai Malaquais, 5, Paris, VI^e.

Périsse (A.) [396]; cours de la Trinité, 7, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).

Pérouse (Gabriel) [183], archiviste de la Savoie; Chambéry (Savoie).

Petit (Daniel) [185], curé de Béguey (Gironde).

Pinault (abbé Joseph) [353], chanoine honoraire, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire; faubourg de Brest, 73, Rennes (Ille-et-Vilaine).

Piolet (le R. P.) [321]; rue de Miromesnil, 13, Paris, VIII^e.

Pisani (le chanoine Paul) [187], docteur ès lettres, professeur d'histoire de la Révolution française à l'Institut catholique de Paris, *membre du Conseil*; quai Montebello, 13, Paris, V^e.

Poccard (Jean-Frédéric) [309], curé-archiprêtre de Bozel (Savoie).

Poirier (Adolphe) [188], licencié ès lettres, professeur au petit séminaire; Chavagnes-en-Paillers (Vendée).

Pommeret (Hervé) [189], préfet des études de l'école Saint-Charles; Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

Poulin (l'abbé L.) [190], curé de la Sainte-Trinité; rue de la Trinité, 3, Paris, IX^e.

Pouliot (Maurice) [310], vice-secrétaire de la Société des Antiquaires de l'Ouest; rue Saint-Denis, 6, Poitiers (Vienne).

Prénat (Auguste) [311], avocat: rue Michelet, 27, Saint-Étienne (Loire).

Prioux (Mme Paul) [362]; square de Luynes, 1, Paris, VI^e.

Prunel (Louis) [191], vice-recteur de l'Institut catholique de Paris; rue Saint-Placide, 33, Paris, VI^e.

Raffin (Louis) [192], premier vicaire à Saint-Louis-d'Antin; rue du Havre, 5, Paris, VIII^e.

Ratio (Xavier) [393], curé de Figarol, par Salies-du-Salat (Haute-Garonne).

Rédemptoristes (RR. PP.) [392]; à Fauquemont, Limbourg (Hollande).

Renou (l'abbé) [373], professeur d'histoire au grand séminaire; rue Barra, Angers (Maine-et-Loire).

Rhein (André) [193), archiviste-paléographe; rue Neuve, 11, Versailles (Seine-et-Oise).

Robert (le chanoine Joseph) [195] économe du grand séminaire; rue de Satory, 48, Versailles (Seine-et-Oise).

Rochefort (comtesse L. de) [355];

avenue Friedland, 32, Paris, VIII^e.

Rochetaillée (baronne Camille de) [342], *membre fondateur ;* rue Chateaubriand, 29, Paris, VIII^e.

Roserot de Melin (l'abbé Joseph) [278], archiviste-paléographe ; École française de Rome, Palais Farnèse, Rome (Italie).

Rostaing (l'abbé L.) [389] ; curé-archiprêtre de Vinay (Isère).

Rouchon (Gilbert) [197], archiviste du Puy-de-Dôme ; rue Fontgiève, 21, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Rouquette (l'abbé J.) [198], directeur de la « Revue historique du diocèse de Montpellier » ; curé de Vic-la-Gardiole (Hérault).

Roux (Adolphe) [255], ingénieur ; rue du Rocher, 4, Paris, VIII^e.

Rouziès (Urbain) [322], directeur du « Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques » ; rue de Fleurus, 31, Paris, VI^e.

Sabatier (Paul) [351], professeur d'histoire de l'Église à la Faculté de théologie protestante de l'Université de Strasbourg, rue de l'Observatoire, 18, Strasbourg (Bas-Rhin).

Sabrié (Jean-Baptiste) [199], docteur ès lettres, curé-doyen de Saint-Barthélemy, Cahors (Lot).

Sainte-Vallière (Maurice de) [200], ancien capitaine du génie ; boulevard Haussmann, 80, Paris, VIII^e.

Sarrète (Jean) [202], vice-président de la Société d'archéologie et d'histoire du Roussillon ; avenue Maréchal-Joffre, 30, Perpignan (Pyrénées-Orientales).

Sautel (Joseph) [203], professeur de première au petit séminaire ; rue Saint-Thomas-d'Aquin, 6, Avignon (Vaucluse).

Sauvage (R. N.) [375], docteur ès lettres, archiviste du Calvados ; rue des Chanoines, 38, Caen (Calvados).

Séminaire de droit canonique de la Faculté de droit de Paris [344] ; rue Saint-Jacques, 127, Paris, V^e.

[Directeur, M. Paul Fournier.]

Séminaire Français [386] ; via Santa Chiara, 42, Rome, 16, (Italie).

Sicard (Augustin) [205], curé de Saint-Pierre-de-Chaillot, *membre du Conseil* ; avenue Marceau, 33, Paris, XVI^e.

Siguret (Marcel) [206], docteur en théologie, vicaire à la Sainte-Trinité ; rue de la Trinité, 3, Paris, X^e.

Simonnet (André) [369], auditeur à la Cour des Comptes ; rue Cambon, 17, Paris, I^er.

Société d'histoire générale [343] ; au Cercle de l'Union ; boulevard de la Madeleine, 11, Paris.

Stechert [208], libraire ; rue de Condé, 14, Paris, VI^e.

(Quatre souscriptions.)

Steinmetz (J.) [323], curé de Saint-Nicolas de Haguenau (Bas-Rhin).

Taine (l'abbé René) [212] ; Cerfroid, par Gandelu (Aisne).

Tallez (Paul) [213], professeur au petit séminaire ; rue Dessoles, 40, Auch (Gers).

Thirion (l'abbé Victor) [215] ; rue Saint-Honoré, 21, Versailles (Seine-et-Oise).

Tournier (Clément) [217], chanoine honoraire, curé-doyen de Notre-Dame-la-Daurade, directeur de la « Revue historique de Toulouse » ; Toulouse (Haute-Garonne).

Trilhe (dom Robert-Auguste)

[218], de l'ordre de Cîteaux, professeur de droit canon à l'Institut catholique; rue Sainte-Anne, 8, Toulouse (Haute-Garonne).

TYLER (Royall) [313]; quai de Bourbon, 21, Paris, IVe.

URBAIN (le chanoine Charles) [220], docteur ès lettres; rue de Chaillot, 41, Paris, XVIe.

UZUREAU (l'abbé F.) [221], directeur de l'« Anjou historique »; faubourg Saint-Michel, 103, Angers (Maine-et-Loire).

VACOSSIN (l'abbé) [222], vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin; rue de Beaune, 47, Paris, VIIe.

VALOIS (Charles) [324], archiviste-paléographe; rue de l'Abbaye, 13, Paris, VIe.

VAN DYKE (Paul) [225], professeur à l'Université de Princeton; Princeton, New-Jersey (États-Unis d'Amérique).

VANEL (J.-B.) [226], chanoine titulaire, avenue de la Bibliothèque, 3, Lyon (Rhône).

VERDUNOY (chanoine) [357]; rue Saumaize, 41, Dijon (Côte-d'Or).

VILLEMAGNE (le chanoine Augustin) [279], curé de Castelnau-le-Lez, par Montpellier (Hérault).

VILLENEUVE (Mme Henry DE) [229]; rue de Rivoli, 212, Paris, Ier.

VILLIEN (A.) [230], professeur de droit canon à l'Institut catholique de Paris, directeur du « Canoniste contemporain »; rue du Cherche-Midi, 98 *bis*, Paris, VIe.

VIOLLET (l'abbé Jean) [314], secrétaire de l'Association du mariage chrétien; rue de Gergovie, 86, Paris, XIVe.

VUILLERMET (l'abbé Pierre) [234], directeur au grand séminaire; Belley (Ain).

WELTER (l'abbé J.-Th.) [237]; avenue du Roule, 30, Neuilly (Seine).

WELVERT (Eugène) [238], conservateur honoraire aux Archives nationales; rue Lavoisier, 9, Le Chesnay (Seine-et-Oise).

LA NÉGOCIATION

DU CONCORDAT DE 1801[1]

Un livre sur le Concordat pourrait être pris pour une publication d'actualité en ce moment où la question des rapports diplomatiques du Saint-Siège et de l'État français préoccupe le public et attire l'attention du gouvernement. Si ce travail apparaît à une heure opportune, il s'en faut de beaucoup cependant qu'il ait été entrepris pour répondre aux désirs de la curiosité publique.

Il y a, en effet, plus de cinquante ans que M. Boulay de La Meurthe a abordé le problème et ses premiers documents ont été tirés des Archives du Conseil d'État impérial, anéanties en 1871 dans les incendies allumés par les gens de la Commune. Il aurait pu perdre courage en voyant se tarir une aussi précieuse source d'informations : tout au contraire, excité par la difficulté, il a poursuivi son entreprise et, pendant de longues années, on a pu le voir recueillant avec une patience infatigable tout ce que pouvaient lui fournir non seulement les Archives parisiennes, mais celles des principales capitales de l'Europe et, en particulier, celles du Vatican. Six gros volumes de pièces ont paru de 1891 à 1905 [2], et c'est quand il s'est trouvé en possession de tous ses matériaux que l'auteur a pu composer une œuvre synthétique de la plus haute valeur historique. Pendant cinq cents pages, l'exposé se déroule avec un intérêt qui ne se ralentit pas. On le lit avec d'autant plus de facilité qu'il est libéré de ce qu'on appelle « l'appareil scientifique »; pas une note, pas une référence qui vienne encombrer le bas des pages;

1. *Histoire de la négociation du Concordat de 1801*, par le comte Boulay de La Meurthe. Tours, Alfred Mame, 1920, gr. in-8° de VIII-515 p.

2. *Documents sur la négociation du Concordat et sur les autres rapports de la France avec le Saint-Siège en 1800 et 1801*, publiés par le comte Alfred Boulay de La Meurthe. Paris, E. Leroux, 1891-1897, 5 vol. in-8°. Le tome VI a paru à Paris, chez Plon, en 1905.

rien de cette massive érudition des savants que tourmente le besoin de justifier la moindre de leurs affirmations. M. Boulay de La Meurthe a mis une certaine coquetterie à se dispenser de ce qu'il regarde comme une superfluité et le lecteur averti connaît assez sa probité scientifique pour le croire sur parole.

Le drame, car c'en est un, peut se diviser en quatre actes, que pourrait suivre un épilogue : tout d'abord, en manière d'exposition, les débuts timides des pourparlers (25 juin-20 octobre 1800). On est au lendemain de Marengo; le Premier Consul victorieux annonce à un évêque italien sa volonté de rendre à l'Église de France son antique splendeur; il expose au cardinal Martiniana abasourdi les grandes lignes de son plan; il indique les garanties qu'il exige et laisse son interlocuteur sous l'impression de ce coup de théâtre. Quand cette nouvelle arrive à l'improviste à Rome, où le pape Pie VII vient seulement de rentrer, elle est accueillie avec une surprise mélangée de joie et de méfiance; on pèse un à un les termes des propositions confiées à l'évêque de Verceil.

Mgr Spina, désigné par le pape, se rend à Paris; il a pour mission « d'écouter et de rendre compte », sans pouvoir rien conclure, mais il est autorisé à discuter; la discussion commence et se poursuit ardente, du 5 novembre 1800 au 28 mai 1801. Les projets et contre-projets se succèdent, se contredisent, semblent sur le point de se concilier jusqu'au moment où l'édifice, laborieusement échafaudé, vacille et s'effondre, mais se relève au milieu d'alternatives dont M. Boulay de La Meurthe explique les revirements par les influences contradictoires dont il a démêlé l'enchevêtrement.

Le 28 mai 1801, tout semble perdu : Bonaparte, énervé par des retards dont il ne veut pas comprendre la cause, se fâche et lance un brutal *ultimatum*; il pose des conditions inadmissibles.

Le cardinal Consalvi, secrétaire d'État, veut à tout prix empêcher la rupture et n'hésite pas à partir pour Paris; ce sera la troisième phase de la négociation, plus courte, mais plus décisive; arrivé le 10 juin, Consalvi signe l'accord le soir du 15 juillet. Il quitte Paris le 25.

En rentrant à Rome, le cardinal n'était qu'à demi rassuré, car si, d'une part, il savait que des influences hostiles s'exerçaient déjà pour détruire son œuvre auprès du Premier Consul, il ignorait absolument s'il réussirait à faire ratifier par le Sacré-Collège et par le pape les grosses concessions qu'il lui avait paru impossible de refuser. Il allait avoir à lutter avec des hommes éclairés, mais possédés par certaines opinions attardées et les défendant avec une opiniâtreté qui montrait leur profonde incompréhension des réalités. Consalvi le savait d'autant mieux qu'il avait passé par de semblables états d'esprit; lui aussi, il s'était bercé de l'espoir chimérique de faire reconnaître à la religion catholique le titre de « religion dominante ». Après avoir parlé avec le général Bonaparte, il sentait qu'il n'y avait en France qu'un seul dominateur et que le catholicisme devait s'estimer heureux d'être reconnu comme « la religion de la majorité du peuple français ».

Consalvi plaidera devant les cardinaux; il ralliera à son texte la majorité de ses collègues; il éclairera la conscience du pape et le traité sera ratifié à la date du 15 août 1801.

La mise en vigueur du Concordat devait logiquement former le cinquième acte et le dénouement; mais, la négociation étant terminée, l'auteur n'a pas voulu sortir des limites du cadre, déjà très large, qu'il s'était promis de remplir.

Bonaparte aimait à dire : « J'étais seul à vouloir le Concordat. » Ceci est très vrai et très faux. La nation française était altérée de paix religieuse; c'était pour l'obtenir que tout l'Ouest s'était soulevé, prenant les armes pour conquérir la liberté de son culte; ailleurs, le peuple des campagnes, aussi bien que la bourgeoisie des villes, aspirait au jour où les cloches l'appelleraient joyeusement à rentrer dans ses églises; trop longtemps il lui avait fallu choisir entre des offices présidés par des prêtres d'une orthodoxie plus ou moins suspecte, ou des messes célébrées à la dérobée, dans des asiles clandestins, par des proscrits constamment épiés par une police ombrageuse, et cela au péril de se compromettre soi-même.

La France voulait recouvrer la liberté de prier, comme elle avait su conserver la liberté de croire.

Il est vrai que ce n'était là que la volonté populaire et, dans la démocratie d'alors, le peuple n'avait pas la parole. Les gens influents, les conseillers d'État, les législateurs, les tribuns, les préfets, les généraux, les membres de l'Institut se regardaient comme formant une caste privilégiée, la seule qui comptât. L'intolérance despotique du jacobin, la brutalité soldatesque et le scepticisme élégant de l'intellectuel faisaient taire leurs rivalités pour glorifier ensemble et défendre l'impiété. Il est donc exact que le Premier Consul eut à réagir contre le mauvais vouloir presque unanime de ses collaborateurs.

Si le Concordat eut contre lui cette indifférence générale, il ne faut pas oublier qu'il eut aussi ses adversaires acharnés et M. Boulay de La Meurthe signale les trois principaux : Grégoire, l'avocat du schisme constitutionnel, Maury, alors le paladin de la cause royale, et Talleyrand, dont la politique religieuse était subordonnée à ses intérêts personnels.

Je suis un peu surpris que M. Boulay de La Meurthe, qui commente si judicieusement les notes rédigées par Talleyrand, ou par son affidé d'Hauterive, n'ait pas plus clairement mis en relief le mobile qui les avait inspirées. Qu'il ait été hautain et agressif, ou bien condescendant ou dédaigneusement courtois, il n'y a rien là qui doive nous surprendre : ce sont les passes obligatoires de tout duel diplomatique. Mais, de temps à autre, on voit paraître un bout d'oreille, sous la forme d'un article insidieusement glissé en faveur des prêtres mariés. Cet ecclésiastique vicieux, imposé à l'Église et à la faiblesse de Louis XVI par les importunités de son oncle, l'archevêque de Reims, cet apostat conscient et impénitent n'était pas sans souffrir dans son âme de gentilhomme de la déchéance qu'il avait encourue en abdiquant son sacerdoce. Il n'entendait prêter son concours à la paix religieuse qu'à la condition d'être entièrement dégagé des engagements qu'il essayait bien d'oublier après les avoir violés, mais que d'autres s'obstinaient malignement à lui rappeler. Un jour, qui sait? sentirait-il le besoin de

contracter un mariage légitime aux yeux du monde, et tous ses efforts tendaient à pratiquer dans la loi du célibat ecclésiastique une brèche assez large pour qu'il y pût passer sans trop avoir à se courber. Il avait inventé la formule : « Les prêtres mariés seront réduits à la communion laïque. » Il ne comprenait pas, ou feignait de ne pas savoir, qu'un prêtre parjure à ses vœux est, tout d'abord, exclu de l'Église, et que, s'il donne des preuves d'un repentir sincère, il est loisible à ses supérieurs de modérer sa peine et de l'admettre à la réception des sacrements, mais seulement au rang des laïques. La communion laïque était donc une faveur qu'il fallait mériter et non un droit qu'on peut revendiquer. Malgré tout, cette clause était assez perfide pour faire illusion et toute la ténacité persuasive de Spina dut s'empoyer pour la faire rejeter.

Le Saint-Siège promettait d'ailleurs d'user de la plus large indulgence envers ceux qui y feraient appel. Le cardinal-légat Caprara obtiendra toutes les facultés nécessaires pour réconcilier les prêtres concubinaires et les mettre à même de faire bénir leur union par leur curé. Talleyrand aurait bien bénéficié de cette grâce, mais il éprouva une cruelle déconvenue quand il apprit que la dispense offerte aux prêtres était refusée aux anciens évêques; revêtus, par leur sacre, de la « plénitude du sacerdoce », ils étaient plus coupables que les simples prêtres; l'indulgence avait des bornes qui ne pouvaient pas être dépassées. Vaincrait-on cette dernière résistance? Il fallait le tenter, mais, prudent comme il l'était, et pour éviter l'affront d'un échec personnel, Talleyrand fit tenter l'expérience par un autre. Dumouchel, ancien principal du collège de la Marche et recteur de l'Université de Paris, était devenu évêque constitutionnel du Gard; en 1793, il avait tout abandonné et avait contracté civilement un mariage, qui passait d'ailleurs pour la consolidation d'une ancienne liaison. C'est ce Dumouchel que Talleyrand lança en éclaireur et les circonstances semblaient s'y prêter. Il y avait à Paris quelques excellents prêtres, anciens membres de l'Université, qui travaillaient à repêcher leurs ex-collègues qui avaient sombré dans le naufrage; c'est par leur intermédiaire que fut présentée au

légat la requête de Dumouchel; si celle-ci avait été exaucée, c'était un précédent dont l'ancien évêque d'Autun se serait hâté de se prévaloir. La sagacité du légat ne fut pas mise en défaut; il ne tomba pas dans le piège qui lui était tendu.

Il fallait chercher autre chose : entre temps, Talleyrand avait jugé politique d'épouser à la face de l'État la femme divorcée dont il avait fait sa compagne. Son ami, le comte Lacépède, avait à Épinay-sur-Seine une belle propriété qui faisait de lui comme le seigneur du village. Le curé était tout à sa dévotion; ce vieillard, qui administrait la paroisse depuis l'an 1760, était loin du temps où il avait appris la théologie; ce qu'il savait surtout, c'était s'incliner devant les puissants. Lacépède lui demanda de bénir le mariage de Talleyrand et l'abbé Pourez y consentit, sans se douter probablement qu'il était dépourvu des pouvoirs indispensables; il avait procédé à un acte radicalement nul et Talleyrand n'avait fait qu'aggraver ses torts en organisant cette parodie sacrilège. Ceci n'empêche pas nombre d'historiens de croire au mariage religieux de l'évêque apostat.

Grégoire n'avait aucun motif d'ordre personnel pour entrer en campagne contre le Concordat et ce désintéressement ne le rendait que plus dangereux. Lui aussi etait un habile, pourvu que ses passions de sectaire ne l'aveuglassent pas. Tout au début des pourparlers, il s'etait présenté au Premier Consul et lui avait soumis un plan de réorganisation de l'Eglise gallicane, où il s'inspirait à la fois des « traditions de la primitive » Eglise et des « conquêtes de la Révolution »; Bonaparte l'avait écouté d'une oreille distraite, trouvant sans doute qu'il y avait pas mal d'idéologie dans le système; Grégoire s'en était aperçu et se tint d'abord tranquille. Son journal continuait cependant la campagne, mais il évitait d'y mettre sa signature. Voici cependant un petit fait que M. Boulay de La Meurthe a su découvrir : le jour de Noël de 1800, le curé constitutionnel de Saint-Germain-l'Auxerrois était rentré, avec la plupart de ses vicaires, dans l'unité catholique. Royer, l'évêque assermenté de Paris, avait eu jusque-là l'habitude d'aller chaque semaine prêcher et

dire la messe à Saint-Germain-l'Auxerrois; le curé rétracté le fit prier de ne pas revenir, mais l'intrus fit la sourde oreille et prétendit imposer son ministère dans une église où on ne voulait plus de lui; cela fit pas mal de bruit et, dès le 9 janvier, Grégoire était chez le Premier Consul, protestant contre l'injure que, disait-il, on avait faite à son collègue; il sut si bien présenter les choses qu'en se retirant, il emportait l'assurance que l'épiscopat reconstitué après le Concordat comprendrait un certain nombre d'anciens constitutionnels. Mgr Spina et Consalvi lui-même réclamèrent contre cette dérogation aux conditions que Bonaparte avait posées spontanément à Verceil : ils crurent avoir obtenu gain de cause, mais l'établissement de la liste des « épiscopables » dépendait du gouvernement français et le pape n'était admis qu'à accepter les sujets qui lui seraient présentés. Le lendemain de la signature du Concordat, Grégoire se faisait introduire par Fouché aux Tuileries et, en sacrifiant ses ambitions personnelles, obtenait la désignation pour une dizaine de sièges nouveaux d'anciens évêques de son parti.

L'opposition de Maury dérivait de motifs tout différents. Serviteur passionné du roi, il était arrivé à Rome dès la séparation de la Constituante; son talent de parole, son activité, le souvenir des luttes qu'il avait soutenues pour la bonne cause l'avaient aidé à conquérir une situation exceptionnelle. Évêque, nonce, cardinal, il était reconnu comme le chef avéré du clergé émigré. Son ancien, le vieux cardinal Dominique de La Rochefoucault, archevêque de Rouen, s'était effacé pour lui laisser la première place. Le comte de Provence, qui, après la mort de Louis XVII, avait pris le nom de Louis XVIII, l'avait accrédité comme son représentant officiel auprès du pape et c'est en cette qualité qu'il avait siégé au conclave de Venise. Après l'élection de Pie VII, il avait été assez habile pour amener le nouveau pape à faire part de son avènement au prétendant, comme il l'avait fait pour les autres souverains catholiques; par là, Rome semblait reconnaître les droits de Louis XVIII à la couronne de France. Ce fut l'apogée de la puissance de Maury.

Depuis 1792, il s'était mêlé aux controverses auxquelles avaient donné lieu les divers serments imposés aux prêtres demeurés en France ; toujours, il s'était prononcé avec amertume contre toute formule impliquant une adhésion, même implicite, aux lois révolutionnaires. La promesse de fidélité réclamée par la Constitution consulaire de l'an VIII n'avait pas trouvé grâce devant lui et il l'avait attaquée avec une fougue dont Rome commençait à s'inquiéter. A la vérité, Maury était toujours l'oracle de tous les intransigeants, constructeurs de thèses métaphysiques, et aussi de tous les émigrés qui, obéissant à une respectable conception de l'honneur, restaient d'autant plus fidèles à leur prince qu'il était plus malheureux.

Quand on commença à parler d'un rapprochement possible entre la papauté et un gouvernement issu de la Révolution, Maury crut de son devoir de mettre obstacle à toute tractation qui montrerait que le pape reconnaissait une apparence de légitimite à l'autorité des consuls. Pour y parvenir, il haussa encore le ton, mais, à Rome, on n'aime pas à se laisser faire la leçon, même par un cardinal. Maury comprit, mais trop tard, que son attitude était désormais jugée inopportune et indiscrète [1]

Cette question du renouvellement du corps épiscopal était une des plus graves qui pussent être discutées entre les négociateurs. A Verceil, le général Bonaparte avait déclaré que pour des temps nouveaux il fallait des hommes

1. Pour donner un échantillon du style aussi arrogant que déplacé qu'il employait dans ses entretiens avec le pape, en voici un passage que publie M. Boulay de La Meurthe (p. 331) : « Vous devez savoir mieux que personne que les souverains légitimes, qu'on pouvait croire morts, ressuscitent souvent très vite. Je vous prie de vous en souvenir toutes les fois que je vous parle du roi de France », et l'auteur ajoute cette simple réflexion : « Si, par un pareil propos, [Maury] avait cru se rendre maître de l'esprit doux et patient, mais nullement flexible du souverain pontife, il s'était singulièrement trompé. Bien au contraire, au Quirinal et à la Secrétairerie d'État, on sentait croître la réflexion, déjà en germe, que, si le haut clergé français comptait plusieurs membres semblables à Maury, et sans doute encore moins déférents envers le Premier Consul qu'envers le pape, il serait presque impossible de les défendre contre la perte de leurs sièges. »

nouveaux; s'il consentait à reconstruire la hiérarchie ecclésiastique en France, ce devait être avec un personnel de son choix; il fallait faire, comme il disait, « la table rase »; pour cela, le pape devait obtenir la démission de tous les évêques, et, au besoin, l'imposer.

Quand cette prétention fut soumise à l'examen des cardinaux, elle fut jugée inadmissible. Le pape avait le pouvoir de déplacer les évêques, de leur demander leur démission et, quand un intérêt supérieur le rendait nécessaire, de les déposer, mais on ne connaissait aucun cas où un souverain pontife eût usé d'une manière générale de ce pouvoir redoutable. Sans rien vouloir concéder aux préjugés gallicans, il semblait dangereux de les heurter aussi ouvertement; on se briserait aux résistances de prélats qui considéraient l'épiscopat comme une institution supérieure à l'autorité du pape et qui dénieraient à celui-ci le droit de disposer de leurs sièges. On s'évertua à découvrir une solution intermédiaire : on proposa de demander à tous les évêques, sans exception, de souscrire une formule impliquant une adhésion formelle à la nouvelle constitution française; ceux qui la signeraient, eussent-ils émigré, seraient autorisés par le gouvernement à reprendre le gouvernement de leurs diocèses; à ceux qui s'y refuseraient (et on pensait qu'ils seraient peu nombreux), le pape enlèverait non le titre inamovible, mais la juridiction, qui serait confiée à un vicaire apostolique. Cette combinaison ne fut pas bien vue à Paris : dans l'esprit du Premier Consul, le rétablissement des cadres ecclésiastiques était lié à la réduction du nombre des évêchés, ramenés pour cause d'économie de cent trente-cinq environ à cinquante. Que faire d'un évêque, même s'il s'est plié à toutes les exigences du pouvoir, si son ancien diocèse est morcelé ou supprimé? De plus, les vicaires apostoliques, que proposait la commission cardinalice, ne devaient posséder qu'une juridiction temporaire; nécessairement, ils devaient être amovibles et on en venait à cette situation paradoxale de confier une notable, peut-être la majeure partie des diocèses français, à des administrateurs dépendant exclusivement du pape. On aurait vu la Révolution commencer par se jeter dans

le gallicanisme intégral et poussé jusqu'au schisme inclusivement, pour aboutir à la création d'une hiérarchie dont l'autorité civile n'aurait ni à contrôler l'origine, ni à connaître le fonctionnement.

C'est sur ces bases tremblantes que Mgr Spina eut à s'appuyer lorsqu'il fut mis en présence de l'abbé Bernier. La question, mal posée, était insoluble; dans chaque rédaction nouvelle, on changeait un mot et le texte devenait de moins en moins intelligible; la venue du cardinal Consalvi était nécessaire pour amener une entente.

La cause des évêques émigrés était alors assez compromise par les imprudences de Maury. On continuait à les admirer et à les plaindre; on se gardait bien d'oublier à quels nobles sentiments ils avaient cédé quand ils s'étaient expatriés pour n'avoir pas à prêter le serment réprouvé par le pape; néanmoins, on commençait à les trouver un peu encombrants; on en venait à espérer que des hommes qui avaient accepté si généreusement une dure épreuve trouveraient dans leur foi et leur désintéressement le courage nécessaire pour aller jusqu'au bout, écouter les conseils du souverain pontife et déposer entre ses mains une démission que semblait réclamer le bien de l'Église de France. Que si quelques-uns, par impossible, persistaient à se montrer rebelles aux appels du pape, ils se rendraient ainsi indignes de la bienveillance du premier pasteur, qui, après avoir épuisé les arguments qui s'adressaient à leur conscience et à leur cœur, se verrait contraint de recourir aux moyens extrêmes.

Ce n'est là qu'un des nombreux épisodes d'une bataille courtoise mais acharnée dont M. Boulay de La Meurthe analyse les multiples incidents avec une sûreté d'information qui ne se trouve jamais en défaut. D'autres l'avaient essayé avant lui, souvent avec bonheur, mais aucun ne l'avait fait avec autant d'ampleur.

La partie la plus neuve, je ne sais pas si je ne dois pas dire la plus imprévue du volume, nous montre comment la négociation concordataire subit le contre-coup des incidents variés de la politique générale pendant les années 1800 et 1801.

On croit et on a souvent répété que la préparation

d'un traité où ne devaient se régler que des intérêts spirituels avait été poursuivie en faisant abstraction de toute question temporelle. C'était bien l'intention du pape, et Mgr Spina, dans ses instructions, avait reçu pour consigne de s'abstenir de toute revendication territoriale concernant Avignon et les trois légations. Arrachées par Bonaparte au traité de Tolentino, ces dernières provinces avaient été envahies par les Autrichiens en 1799; après Marengo, les Impériaux avaient dû les évacuer, mais ne le faisaient que pas à pas, en chicanant, comme de bons Allemands qu'ils étaient, sur chaque clause des conventions militaires. La République Cisalpine convoitait tout au moins Ferrare et Bologne, et l'armée française, qui était entrée derrière les Autrichiens, ne montrait aucun empressement à reconnaître les droits du possesseur légitime. Talleyrand s'en servait comme d'un appât tentateur; il laissait supposer que toute concession sur le spirituel pourrait bien être compensée par l'abandon total ou partiel d'un riche pays dont la privation rendait précaire la situation du Trésor apostolique, aggravée encore par l'entretien du corps d'occupation.

Ainsi, pendant que les cardinaux délibéraient anxieusement sur les exigences du Premier Consul, le silence de leurs conseils était troublé par le fracas des armes; au fond de la scène, on voyait évoluer les régiments allemands, français, napolitains et même quelques bataillons russes, oubliés en Italie par Souvarof, et qui tournoyaient entre les deux camps selon que se modifiaient les ambitions du tsar, l'ondoyant Paul Ier.

Au moment du conclave, l'armée napolitaine est à Rome; elle ne se retire qu'à regret, avec des velléités de retour offensif, auxquelles répondent les démonstrations stratégiques de Murat. Chacun de ces mouvements militaires pèse sur la discussion des matières spirituelles; tour à tour, un des généraux s'avance sur le devant du théâtre, prononce quelques paroles et disparaît dans la coulisse; le plus encombrant est Murat; il est établi à Florence pour y installer comme roi d'Étrurie un infant de Parme, Bourbon d'Espagne, à la place de l'archiduc

dépossédé pour lequel l'Autriche réclame la création d'une principauté dont Bologne serait la capitale. De plus, Murat doit constituer à Tarente une base de ravitaillement pour l'armée d'Égypte, et les détachements français qui s'y rendent ont à traverser les terres du pape. Sans cesse, on se demande si ces continuelles allées et venues de troupes ne sont qu'un prétexte pour introduire une garnison à Rome, le jour où l'intransigeance doctrinale du Saint-Siège aura amené la rupture des pourparlers. Sans s'en douter, Murat joue le rôle d'un épouvantail que la diplomatie agite pour exercer sur les Romains un véritable chantage.

A Paris, ce sont d'autres intrigues : les représentants des cours étrangères rôdent autour de Spina, s'efforçant de percer le mystère de la négociation religieuse. L'Espagnol Muzquiz a rendu à la mission romaine de menus services dont il attend impatiemment la rémunération; le plénipotentiaire impérial Cobentzl, avant comme après le traité de Lunéville, ne désespère pas de se faire attribuer un dédommagement dont le Saint-Siège ferait les frais; le ministre napolitain, le présomptueux di Gallo, s'épuise en efforts superflus pour dissimuler l'impuissance de son maître et conserver quelque apparence de crédit; le Savoyard Saint-Marsan n'a aucune influence; il gémit et s'efface; il attend humblement que Bonaparte ait statué sur le sort du royaume de Sardaigne; on n'arrive pas à savoir ce que trame l'envoyé prussien, le cauteleux Lucchesini; quant au Russe, tour à tour insolent et cajoleur, Kolytchev impose un moment sa maladroite intervention à Spina, ce qui est sur le point d'amener une catastrophe.

Dans leur chambrette d'hôtel garni, Spina et le P. Caselli [1] vivent comme des reclus sous l'habit laïque; ils échangent d'amères réflexions après les entrevues parfois orageuses qu'ils ont avec l'abbé Bernier. Au contraire, le cardinal Consalvi, venu à leur secours, n'aura pas à

1. Le P. Caselli, qui devait signer le Concordat comme troisième plénipotentiaire, était un savant religieux, naguère général de l'ordre des Servites. Je ne sais pas pourquoi l'auteur très érudit d'un travail récemment paru le gratifie du titre d'évêque de Parme.

dissimuler sa présence. Quand il demande dans quelle tenue il doit se rendre à l'audience consulaire, on lui répond : « Dans le costume le plus cardinal possible. » Bonaparte est fier, en effet, de voir venir à lui le premier ministre du pape et ce geste fut pour beaucoup dans l'heureux dénouement de la crise.

M. Boulay de La Meurthe essaie à diverses reprises de déchiffrer le secret de la pensée énigmatique du Premier Consul. Il nous le fait voir sous tous ses aspects : tour à tour bienveillant et courroucé, conciliant et obstiné, possédé par un noble désintéressement ou obéissant à de mesquines vanités : tantôt il paraît accessible aux mesures de transaction, tantôt il se montre intraitable et entre alors dans des colères furibondes, peut-être simulées. Sous une direction aussi capricieuse, la négociation s'endort, se réveille, rebondit, mais au milieu de terribles soubresauts. Que Rome semble hésiter et le Saint-Père est accusé de duplicité; il suffit qu'un courrier subisse quelques jours de retard pour que Bonaparte affecte de voir dans un vulgaire accident la preuve d'une odieuse trahison. Ce portrait exécuté par touches successives se complète et se modifie à mesure que marchent les événements. L'analyse psychologique de M. Boulay de La Meurthe est un des principaux attraits d'un ouvrage où la conscience et le savoir sont associés au mérite littéraire. Une œuvre où se trouvent condensés les efforts d'une longue et laborieuse carrière d'historien est de celles qu'on lit avec respect et qui feront grand honneur à la science française.

P. Pisani,
Professeur à l'Institut catholique
de Paris.

L'AVENIR DES SOCIÉTÉS SAVANTES

Le Congrès des Sociétés savantes tenu à Strasbourg, en mai dernier, offre à l'observateur l'occasion de méditer sur le destin passé et l'avenir prochain de ces compagnies. Que furent-elles au cours des temps? Qu'en a fait la guerre et que deviendront-elles dans l'âge qui s'ouvre? A ces questions nous voudrions répondre brièvement, dans le dessein de chercher une solution pratique.

Quand, le 2 janvier 1635, Richelieu consacra l'Académie française, elle existait déjà chez le libraire Conrart, où les gens d'esprit tenaient cénacle. L'institution répondait à un besoin du temps. A nos portes, saint François de Sales et le président Favre, père de Vaugelas, avaient créé en 1607 l'Académie florimontane d'Annecy, imitation elle-même des académies d'Italie. Les Quarante d'Annecy (on comptait parmi eux, avec Vaugelas, Honoré d'Urfé) s'occupaient de théologie, de philosophie, de droit, de lettres et de mathématiques. Leur société survécut peu à ses fondateurs; mais, en faisant école chez nous, elle avait joué son rôle, et au delà.

La France avait imité la Savoie. La province imita Paris. Les villes de Parlements et d'Universités groupèrent leurs beaux esprits. Intendants, gouverneurs, prélats, robins, « honnêtes gens », femmes parfois, à qui suffisaient les « clartés de tout » tant aimées d'Henriette, tout ce bel air enfin où l'on ne se piquait de rien, composèrent de petites cours locales, cercles ou cénacles. Prose et vers y sévissaient en concours, sans inquiéter le pouvoir. Toulouse ouvre la série en 1640, avec sa Société des Lanternistes, bientôt Société des sciences; viennent ensuite Bordeaux (1662), Nîmes (1682), Lyon (1700), Montpellier (1706), Dijon (1725) qui couronnera Jean-Jacques, Marseille (1726), Montauban (1730), La Rochelle

(1732), Arras (1737), Rouen (1744), Amiens (1746), Clermont-Ferrand (1747), Besançon (1752), Cherbourg (1755), Grenoble avec son Académie delphinale (1772), Poitiers (1789). Hors de France, à Nancy, le roi Stanislas créait en 1750 une académie à son nom.

En France déjà, l'esprit de clocher érigeait à Toulouse, en rivale à la Société des sciences, l'Académie des Jeux floraux (1694), qui ressuscitait ou continuait cette Société du *Gai Savoir*, remontant à 1324, à laquelle s'attache le nom de Clémence Isaure. Société royale, société locale, la province contre Paris, le Parlement et les féodaux en lutte, consciente ou non, contre l'intendant et ses gens, ou la Celtique des factions contre l'unité romaine et française : l'éternelle histoire de ce pays.

La Révolution supprima toutes ces coteries, en haine du corporatisme, et créa l'Institut. La Restauration, qui maintenait les deux noblesses, conserva l'Institut, qui se composa des Académies retrouvées : toute une déclaration de Saint-Ouen dans le domaine de l'esprit.

Les « réacteurs », en thermidor, avaient cependant laissé se reformer, sous d'autres noms, les anciens corps savants. En l'an III, ils avaient créé dans leur Institut la classe des Sciences morales. Et cette idée de science, cette prédominance de l'utile et du matériel, déjà sensible aux académies du XVIII^e^ siècle, marquera la plupart des nouvelles associations : Société académique de Nantes (an VI), lycée de l'Aube (an VII), Académies de Vaucluse (an IX), de Mâcon (an XIII), d'Aix (1808) et du Var (1811), qui n'en sont pas moins des compagnies de lettrés, dociles à Bonaparte, comme leurs aînées au Bourbon, honorant le préfet comme un autre intendant. Il s'en formera un peu partout, avec ou sans rivales : Académies ou Sociétés académiques de Saint-Quentin (1825), d'Évreux (1832), de Reims, de l'Oise (1841), Athénée du Beauvaisis (1843), Académies de Laon (1850), des Hautes-Pyrénées (1853), des Poètes (Paris, 1854), d'Embrun, de Maine-et-Loire (1857), de Brest (1858), de Sainte-Croix d'Orléans (1863), de Boulogne-sur-Mer (1864), de la Val-d'Isère (1865), du Cotentin (1872), des Muses santones (1876), d'Albert-ville (1877), littéraire et artistique internationale (Paris,

1878), Salésienne, des sciences et beaux-arts de la province (Paris, 1880), Normande (1883), de Chauny (1884), du Nivernais (1884 et 1886), Chablaisienne, Champenoise (1886), du Centre (1895). Sur nos frontières, dans nos colonies, se fondent au XIX^e siècle les Académies de Savoie (1819), d'Hippone (1863), Malgache (1902).

Vers la fin du siècle, ces dates le montrent, il ne se crée plus guère d'académies officiellement littéraires. Cette décadence coïncide-t-elle avec le dédain croissant des études classiques, ou n'est-elle qu'un effet de la concurrence d'autres sociétés dont nous allons parler? Peut-être ne se pose-t-il là qu'une question de titres. D'autres invoqueraient la décadence d'un certain esprit, la décadence, aussi, des anciennes classes dirigeantes, dont les membres, en majorité, composaient ces associations. Et, sans doute, la plupart de ces groupements survivent, ou se survivent : mais la sève en semble tarie.

Nous avons signalé cette réhabilitation de l'utile et du matériel, dont le siècle des philosophes fut témoin. Ces mêmes philosophes cependant accablèrent de sarcasmes le contrôleur général Bertin, quand, ensuite de la création, en 1759, par l'intendant Pajot de Marcheval, d'une société d'agriculture à Limoges — le Limoges de Tourny et de Turgot, apparemment voué aux expériences sociales — il patronna, en 1761, la fondation, dans toutes les généralités, de compagnies analogues. Tours, Lyon, le Mans, Meaux virent naître cette année-là leurs sociétés; Paris aussi, où l'actuelle Académie d'agriculture fut créée le 1^er mars. Caen suivit en 1762, Agen en 1784. La Révolution et l'Empire semblent avoir montré, par besoin, toute sympathie aux sociétés « libres » qui se fondèrent dans l'Eure, dans la Marne, en Seine-et-Oise (an VI), à Douai (an VII), dans le Var (an VIII), à Vesoul et en Haute-Marne (an IX), à Angoulême (an XI), Rochefort (an XIV), Orléans (1807), Orange (1810). Mais la Restauration surtout les multiplia, grâce à l'influence politique des grands propriétaires fonciers : sociétés de Foix (1817), de la Lozère, du Puy (1819), de Trévoux, de la Dordogne (1820), de la Loire (1822), tandis qu'à Paris, après la Société d'horticulture (1826) se créait l'Académie

agricole (1830). Sous Louis-Philippe, le mouvement continua : Association normande, sociétés de Valenciennes et d'Angers (1831), des Pyrénées-Orientales (1833), de Falaise et du Lot (1834), de la Manche (1836), de Calais (1839), de Bayeux (1841). Les régimes suivants ont laissé l'importante Société des agriculteurs de France (1868) et les sociétés de Poligny (1859), de la Haute-Loire (1878) et de la Bresse louhannaise (1889).

L'ancien régime à son déclin avait établi l'Académie de médecine (1778), par un autre effet de ce goût des contemporains pour les sciences utiles. En 1789, Lyon eut aussi sa société. La période révolutionnaire et impériale vit se fonder de nombreuses compagnies analogues : Sociétés de médecine de Paris (an IV), médicale d'émulation (an VI), d'anatomie (an XI), de médecine pratique (1808). Nous en trouvons à Caen et à Bordeaux (an VI), à Marseille (an VIII), à Toulouse et à Tours (an IX), Amiens (an XI), Douai (an XII). Il ne s'en créa guère sous la Restauration (Rouen, 1821; Sarthe, 1827). Les progrès de la science en accrurent le nombre sous la monarchie de Juillet et le second Empire : sociétés de Château-Gontier (1833), de Poitiers (1835), de Montpellier (1838 et 1850), d'Angers (1839), de l'Ouest (1841), de Nancy (1842), des Bouches-du-Rhône (1843), de l'Yonne (1844), de Besançon, de Gannat et du Nord (1845), de la Haute-Vienne (1852), de Saint-Étienne (1856), d'Alger (1860), du Cantal (1861), de Beauvais (1863). Vinrent ensuite celles de Marseille (1872), de Nice (1876), de Nantes (1877), de Bordeaux (1880, 1881 et 1883), de Lille (1882), et la Société normande d'hygiène pratique (1884). Tout près de la Savoie où Chambéry avait sa société depuis 1848, les sociétés lyonnaises témoignaient du renom de la Faculté : il s'en créait en 1841, 1861, 1878, 1881. Paris cependant maintenait sa primauté, grâce à ses nombreuses unions de spécialistes : sociétés de chirurgie, de médecine vétérinaire (1843), d'homœopathie (1845 et 1860), de biologie (1848), médicale des hôpitaux (1849), d'hydrologie médicale, médico-psychologique (1852), d'anthropologie (1859), de thérapeutique (1866), de médecine légale (1868), de tempérance (1872), de médecine publique

(1875), d'hygiène (1877), odontologique (1878), d'ophtalmologie, d'otologie (1883), obstétricale (1884), d'histoire de la médecine (1902), médico-historique (1908).

* * *

Ces derniers titres disent assez jusqu'où l'invasion du rétrospectif devait s'étendre au siècle dernier. Le vigneron napolitain qui, en 1748, avait découvert Pompéi, n'y avait guère songé, ni même Winckelmann et Chateaubriand. Ce qui n'avait été jadis que travail de bénédictin ou de savant en *us* allait, pour cent ans, devenir passe-temps de lettrés et de vicaires, piège à naïfs parfois, et souvent sépulcre pour les vivants. A l'imitation de l'Académie des Inscriptions fondée en 1663, pour rédiger, les mercredis d'hiver, des devises de jetons et donner des sujets de tapisseries aux commis de M. Colbert [1], et qui maintenant publiait d'érudits in-folio, d'innombrables groupements allaient surgir, au sortir de la tourmente révolutionnaire, animés du dessein de faire revivre, sur le papier, cette même vieille France que d'autres Français, sans privilèges, avaient cru, au prix de leur sang, séparer à jamais de ses morts jugés odieux. Survivants de l'ancien régime et enrichis du régime nouveau s'unissaient, sous l'égide de ce qu'ils appelaient la science, pour chercher, qui dans les parchemins inutiles échappés aux destructions, qui parmi les pierres éparses, la glorification des victimes hier coupables ou l'existence d'ancêtres que la vanité souhaitait. Là-dessus, le romantisme mettait ses brumes. Cela venait du Nord, par le jardin anglais semé d'arceaux gothiques où déambulait l'ombre de Jean-Jacques suivie de René, aux jours mêmes où naissait le chantre prochain de Notre-Dame, à l'heure aussi où, dans les galeries des Grands-Augustins, rêvait, devant des tombes, ce gamin qui déjà s'appelait Michelet.

Et ce n'était là, au fond, que la suite d'une entreprise de l'ancien régime et de Bertin, déjà nommé. Celui-ci, depuis 1759, avait encouragé les travaux de l'historio-

1. *Histoire de l'Académie royale des inscriptions*, t. I (1717), p. 2.

graphe Moreau. Aidé de savants de province et des académiciens des Inscriptions, comme Bréquigny et Lacurne de Sainte-Palaye, aidé aussi des Bénédictins, Moreau avait constitué, presque sans argent ni personnel, un comité des Chartes et un bureau littéraire, chargés de rassembler en un « cabinet » les documents répandus dans toute la France. Ce recueil est aujourd'hui à la Bibliothèque nationale. En détail, les Sociétés [1] d'archéologues, d'antiquaires, d'émulation, simples transformations, souvent, des sociétés d'agriculture et des primitives académies, continuaient chacune pour leur compte l'ouvrage naguère interrompu. A ce corps sans chef, Guizot voulut intéresser l'État : le 23 juillet 1834, il créa le *Comité des travaux historiques et scientifiques*, dont Xavier Charmes devait écrire l'histoire. Le Comité disposa dès 1835 de 120 000 francs par an pour publier les *Documents inédits de l'histoire de France* qui forment à présent des centaines d'in-quarto. En 1858, le ministre Rouland divisa le Comité en trois sections : histoire et philologie, archéologie, sciences, et institua trois prix de 1500 francs — c'était alors une somme — en faveur des meilleurs travaux. Le 22 mai 1861, une circulaire aux recteurs donna un caractère officiel aux congrès des sociétés savantes périodiquement tenus en Sorbonne. Duruy, bientôt, fonda un prix de mille francs par académie universitaire et un autre de trois mille destiné à un second concours entre les mémoires déjà couronnés. Par économie, ces mesures furent abrogées en 1872, et les sociétés demeurèrent quelque temps livrées à elles-mêmes.

Elles étaient plusieurs centaines, de valeur et d'importance inégales. Beaucoup groupaient dans les cités épiscopales le clergé studieux, la noblesse curieuse et

1. Environ 170 *Sociétés d'archéologie* en 1910, fondées aux dates suivantes : avant 1810, 3; 1810-19, 1; 1820-29, 2; 1830-39, 24; 1840-49, 19; 1850-59, 19; 1860-69, 23; 1870-79, 23; 1880-89, 16; 1890-99, 21; après 1900, 20, — et une vingtaine de *Sociétés d'émulation*, fondées aux dates ci-après : ans VI, IX à XII, 1817, 1819, 1825, 1835-36, 1840, 1845, 1850, 1854, 1861-62, 1866, 1868, 1872, 1884, 1890, 1897. Il ne s'agit ici que des sociétés dont le titre comporte les mots caractéristiques : *antiquaires, archéologie* ou autres analogues.

ses alliés bourgeois en mal de rétrospectif. Aux fonctionnaires de passage, aux originaires que Paris gardait pour de plus hauts destins, aux étrangers possessionnés dans le pays, on demandait des patronages, des cotisations ou des cadeaux. On gaspillait le papier, alors sans prix, en redites et en pièces justificatives, alternant çà et là avec les travaux plus sérieux de l'archiviste et de l'agrégé, avec les austères déchiffrages du chanoine honoraire et du basochien retraité. Le gentilhomme voulait des parentés; l'archéologue vieillissait ses clochers. Surtout, on guerroyait contre la Révolution, contre le religionnaire et l'acquéreur de biens privilégiés, jugés coupables de tant de destructions et de troubles. L' « ordre moral » y trouvait son profit, parfois avec la complicité discrète de sociétaires chez qui les convictions ou la caste nuisaient au désintéressement impartial. Je me suis laissé dire qu'en certaines villes les familles se sont récemment alarmées de la publication, par le Comité officiel, d'actes de ventes relatifs à ces fameux biens nationaux dont l'achat, effectué il y a cent vingt-cinq ans, pèse encore, paraît-il, très lourdement sur tant de gendres possibles!

L'une des plus illustres de ces compagnies, la *Société française d'archéologie*, fut fondée en 1834, à Caen, par Arcisse de Caumont, qui créa encore au Mans, en 1838, l'Institut des provinces, origine des Congrès scientifiques annuels. Avec l'*Académie celtique* de l'an XIII, devenue en 1813 la *Société des antiquaires de France*, une autre société peut être citée en exemple : celle des *Antiquaires de Picardie*. Fondée en 1836 à Amiens, elle publie un bulletin, des mémoires, des notices, et, grâce à la fondation Soyez, une collection de documents inédits sur l'histoire de Picardie, dont le chef-d'œuvre est la *Monographie de la cathédrale d'Amiens*, de notre collaborateur M. Georges Durand. Sur six cents membres, on y trouvait en 1914 une centaine de nobles, autant de prêtres, une vingtaine de femmes, des fonctionnaires, professeurs et artistes. Ces chiffres montrent où se recrutent de telles Sociétés, et quel est leur esprit.

* * *

Dans le chaos, Jules Ferry voulut mettre de l'ordre. En 1882, il créa dans le Comité la section des *Sciences économiques*, et en 1883, celle de *Géographie historique et descriptive*.

Car on s'apercevait enfin de l'existence d'autres sciences, à la faveur du renouvellement né de la défaite. Les archéologues, à qui l'on pensait surtout alors en parlant de sociétés savantes, s'étaient enfermés dans le passé, vieilles pierres et langues mortes, en ces années où Cologne voulait revivre à Sainte-Clotilde et Venise au Sacré-Cœur, tandis qu'un Hittorff masquait en thermes romains la gare du Nord pour des bourgeois meublés en faux Louis XV. Cet archaïsme allait de pair avec les promenades à Versailles et les pèlerinages au Mont-Saint-Michel. Cependant la France comptait force sociétés « linnéennes » fondées à l'instar de l'Académie des Sciences, qui date de 1666. Les unes se bornaient à de timides excursions scientifiques. Les autres cataloguaient, par départements, coléoptères et lépidoptères. A Paris, dès 1788, s'était créée la *Société philomathique*. De 1830 à 1880, il n'est science ancienne ou nouvelle qui ne voie une ou plusieurs sociétés se vouer à son culte : acclimatation, aérostation, apiculture, botanique, chimie, entomologie, géologie, graphologie, mathématiques, météorologie, minéralogie, mycologie, physique, statistique, sténographie, zoologie... Joignez-y quelques cénacles d'économistes, pédagogues, politiciens, juristes et amis des bêtes, et vous aurez idée de la variété des études qui groupaient tant de spécialistes. Contre ces rivaux, les archéologues avaient leurs alliés, bibliographes, bibliophiles et philologues, une vingtaine de sociétés de chaque sorte, tandis que les anciens élèves des grandes écoles, chartistes et « gas' d'z' arts », apportaient leur concours aux uns et aux autres. Cinquante sociétés de géographie, surgies au lendemain du désastre, attiraient les navigateurs et les marchands des ports de commerce bien plutôt qu'elles ne s'occupaient de science pure. Les amis des arts se groupaient pour organiser des visites et

des expositions; les architectes, les pharmaciens, les photographes, pour défendre leurs intérêts. L'épiscopat, enfin, patronnait çà et là des sociétés diocésaines d'archéologie et d'histoire religieuse : à Beauvais (1839), à Bourges (1867), à Montpellier (1875), à Nîmes (1876), à Valence (1880), à Dijon (1882), à Paris (1883). Dans le même domaine, les sociétés de l'Histoire du protestantisme français (1852) et des Études juives (1880) réunissaient d'autres compétences.

Sur ce monde, le Comité des travaux historiques voulut régner. Des correspondants furent choisis parmi les érudits locaux. Les sections du Comité s'épanchèrent en bulletins périodiques, tout notes et cotes, à la mode du temps, armés d'inventaires et de mémoires à faire crever d'envie dans leurs Gœttingues les lourds vainqueurs de l'esprit français. Il n'y avait guère là-dedans de quoi séduire un libraire, et le public qui achète les livres ignorera sans doute toujours le contenu de ces octavo, encore qu'il en connaisse les auteurs. Chaque section comprit de quinze à vingt membres, académiciens, universitaires, chartistes. Une section commune assura la liaison des affaires. On subventionna la fondation, sous le patronage des universités ressuscitées en 1893, de sociétés locales généralement dites « scientifiques », recrutées parmi les instituteurs et les agrégés, et où la seule calomnie chercherait un esprit opposé à celui des compagnies antérieures. La *Société de l'histoire de la Révolution* (1882) et les comités départementaux créés après 1903 sous la direction de Jaurès et de M. Aulard, pour l'étude, disait-on, de l'histoire économique de la même époque, méritent d'être cités comme des modèles du genre.

Il fallait récapituler, savoir où l'on allait et ce qu'on avait déjà fait. En mars 1880, le Comité, approuvant le plan de M. Robert de Lasteyrie, depuis professeur à l'École des Chartes et membre de l'Institut, lui confiait la direction d'un Répertoire général des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de France depuis l'origine. Le chef de l'entreprise s'adjoignit son confrère et depuis successeur à l'École des Chartes

M. Eugène Lefèvre-Pontalis, qui dressa la liste des 667 sociétés alors existantes ou défuntes [1]. Paris en comptait 142, la Seine-Inférieure 28, le Rhône 26, le Nord 24, la Gironde 22, le Calvados 20. Neuf départements renfermaient chacun plus de dix sociétés; six n'en avaient qu'une; il n'y en avait pas dans l'Indre. Les travaux de ces compagnies remplissaient déjà quinze mille volumes, et chaque année il en paraissait cinq cents nouveaux! Il fallut trente ans pour répertorier en six gros in-quarto leurs 132 235 articles antérieurs à 1901. De 1901 à 1910, il parut 42 612 études ou notices, enregistrées dans les suppléments dus surtout à M. Vidier, aujourd'hui inspecteur général des archives et bibliothèques. Ensemble 174 847 contributions à la connaissance du seul passé dans tous ses domaines [2]! Devant ce formidable effectif, il n'était homme du siècle dernier qui ne se pâmât d'admiration.

(*A suivre.*) Charles Du Bus.

1. *Bibliographie des Sociétés savantes de la France*, 1887, in-4°.

2. Feu le docteur Deniker, bibliothécaire du Muséum, a répertorié, de 1895 à 1897, 16 194 articles d'ordre scientifique dans le premier volume d'une bibliographie analogue à celle de M. de Lasteyrie. M. Descharmes continue aujourd'hui ce travail.

BULLETIN CRITIQUE

L. Duchesne. — *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule.* Tome III. Les provinces du Nord et de l'Est. — Paris, E. de Boccard, 1915. In-8° de 270 pages.

Chanoine Touzery. — *Histoire de saint Martial, apôtre d'Aquitaine, fondateur de l'Église de Rodez.* — Rodez, Imp. Catholique, 1918. In-8° de viii-64 pages.

— *Histoire de saint Amans, premier évêque de Rodez.* — Rodez, Imp. Catholique, 1918. In-8° de xxiv-80 pages.

Mgr Duchesne a publié pendant la guerre le troisième et dernier volume de ses *Fastes épiscopaux.* Il y a longtemps que les deux premiers étaient aux mains de tous les historiens et considérés, même par ceux qui en combattaient les conclusions, comme un ouvrage classique. Ils n'en seront que plus faciles à consulter maintenant que nous avons (avec quatre pages d'additions et corrections) la table alphabétique des évêques et celle des sièges épiscopaux de Gaule.

L'auteur a suivi dans ce dernier tome la méthode adoptée dans les deux premiers. Cette méthode a ses avantages et, nous le verrons, quelques inconvénients.

On sait que le point de départ de son enquête est, pour chaque diocèse, le catalogue ou plutôt les catalogues épiscopaux, sur lesquels Léopold Delisle avait déjà attiré l'attention. Il ne se contente pas de les publier, avec appareil critique; il les discute et les compare, d'abord entre eux, puis avec les sources historiques ou légendaires connues, récits d'historiens, inscriptions, vies de saints de plus ou moins bonne note, signatures conciliaires... Plus on descend vers l'époque où le catalogue fut compilé, plus les renseignements fournis par le compilateur, naturellement, rejoignent ceux des autres sources, et plus ils apparaissent dignes de foi. Mais, en remontant vers les origines, les points de contact sont moins fréquents. Ils permettent néanmoins, dans plus d'un cas, d'apprécier avec de sérieuses probabilités la foi que mérite le document. Une liste qui est en défaut toutes les fois qu'on peut la contrôler a toutes les chances de ne valoir pas grand'chose; une liste qui situe à leur vraie place les évêques connus par ailleurs, et qui pour le reste ne présente pas d'invraisemblances manifestes,

peut être tenue pour bonne sans gros risque d'imprudence. On voit comment fonctionne le critérium; il est impossible de ne pas en reconnaître, dans l'ensemble, la justesse; mais elle n'est pas rigoureuse quand on en vient à l'extrême détail, et il faut s'attendre à ce que l'investigation laisse en suspens beaucoup de menus problèmes. Les autres méthodes qu'on imaginerait, du reste, seraient aussi incapables de ne fournir que des certitudes.

C'est dans ces occasions que le grand ouvrage de Mgr Duchesne, si précieux, laisse cependant un regret aux travailleurs qui l'emploient. Par souci de la brièveté, il arrive trop souvent à Mgr Duchesne de garder par devers lui ses raisons. Nul ne doute qu'il en ait, et de sérieuses. Mais on n'aime pas, en histoire, à s'en rapporter à la parole des autres, même des maîtres, même des savants les plus illustres et les plus estimés; *nullius addictus jurare in verba magistri* est la devise de l'historien. Dans l'*Histoire ancienne de l'Église*, où plus d'un lecteur a déploré la même lacune, l'auteur s'en justifiait d'avance par une raison plaisante : « Les notes auraient pris tant de place que je ne vois pas ce qui serait resté pour le texte. » Et il eût pu s'excuser encore en alléguant qu'il avait voulu écrire un livre de lecture courante, non un mémoire pour spécialistes. Mais le cas est tout autre pour les *Fastes*. Il s'agit ici d'une œuvre d'érudition, qui n'a pas d'autre raison d'être que de fournir aux historiens des listes épiscopales documentées et critiques. En pareille matière, l'argumentation et la documentation sont chose essentielle. Et c'eût été une œuvre de charité que d'épargner aux lecteurs, surtout aux jeunes, la peine de courir tout seuls après les justifications. Il y a, dans ces trois volumes, plus d'un exemple de discussion exhaustive, où Mgr Duchesne s'est départi de sa concision habituelle et a indiqué ses raisons, avec les textes qui les appuient. Je ne vois pas qu'il ait pour cela tellement ralenti et grossi son ouvrage. Il fût resté maniable même en recourant plus souvent à cette méthode d'exposition, qui est la bonne.

A part l'établissement et la discussion des listes épiscopales proprement dites, on trouve dans les *Fastes* deux sortes d'études fort intéressantes. D'abord les chapitres d'ensemble où Mgr Duchesne établit l'histoire et le développement des circonscriptions ecclésiastiques, en partant des anciennes *civitates* et des anciens *pagi*, à travers toutes les vicissitudes de la situation politique. Ces pages-là sont de main de maître. Venant après d'excellents travaux (ceux de Longnon, par exemple, pour le VI^e^ siècle) elles gardent l'allure et la valeur de synthèses originales. Le chapitre *Belgiques et Germanies*, qui ouvre le troisième volume, est un exposé qui, dans la concision de ses 29 pages, a cependant grande

envergure et qui fait singulièrement honneur à l'historien qui l'a tracé.

Puis les examens critiques de légendes. Bien des gens croient que l'objectif de Mgr Duchesne est avant tout la guerre aux légendes hagiographiques; et cela aussi est une légende. En réalité, il ne les discute que dans la mesure utile à son dessein, qui est de contrôler les listes épiscopales. Mais, quand la liste épiscopale se heurte à une « vie » de saint, il faut bien, pour apprécier la liste elle-même, fixer ses rapports avec la légende et dire ce que vaut celle-ci. Et il est arrivé à Mgr Duchesne de procéder à cet examen avec une verve si allègre que d'aucuns ont pu s'y tromper. Dans le dernier volume, on ne trouve pas de dissertations hagiographiques comparables au saint Martial ou à la sainte Madeleine des volumes précédents : à peine quelques pages sur les légendes de la province de Reims (saint Quentin, saints Crépin et Crépinien, saint Lucien de Beauvais), et des remarques çà et là. Je ne crois pas qu'elles soulèvent d'aussi vives polémiques que leurs devancières : on est frappé de la modération qui en est le ton dominant. Même dans l'appréciation des catalogues épiscopaux, cette caractéristique me paraît plus générale que dans les autres volumes; celui-ci n'est pas moins ferme dans ses conclusions, mais l'auteur cède moins à la tentation de l'ironie, et part moins volontiers en bataille. Le lutteur n'est plus jeune; et, resté puissant, il s'est assagi.

Depuis la brochure de M. P. Fr. sur l'apostolat de saint Saturnin (voir la *Revue* d'octobre-décembre 1914-1920), ont paru deux brochures de M. le chanoine Touzery, vicaire général de Rodez : l'*Histoire de saint Martial* et l'*Histoire de saint Amans*. M. Touzery estime « renversée par la base » toute l'argumentation de Mgr Duchesne, parce qu'on a découvert à Reichenau un manuscrit antérieur à la date que Mgr Duchesne assigne à certains développements de la légende. (Notez que Mgr Duchesne connaît ce manuscrit, avec sa date, et s'en sert précisément dans la deuxième édition de son tome II.) Mais, au pis, que pouvait-il résulter de cette « découverte »? Que certains développements de la légende doivent être datés autrement que Mgr Duchesne ne l'avait fait d'abord. Et quand le point de départ serait plus ancien qu'on ne l'aurait cru, peut-être plus croyable, par conséquent, il n'en résulterait pas que tel ou tel stade postérieur, dans ces développements, a été inexactement apprécié par l'historien. Un système décrivant des enrichissements progressifs n'est pas « renversé par la base » pour si peu. Je ne veux pas dire, d'ailleurs, que les positions de Mgr Duchesne sont irréformables : il ne faut jamais émettre de

pareilles prétentions. Une date, un *terminus a quo*, peut toujours être reculé par suite d'une découverte et la valeur d'un témoignage être renforcée d'autant. Mais je crains que M. Touzery ne se soit pressé un peu trop de mettre à profit la « découverte » de Reichenau ; et, en parlant ainsi, je ne m'inscris ni pour ni contre une thèse de fait, je voudrais rappeler seulement un point de méthode. Je pense aussi que M. Touzery accuse un peu vite, dans son *Histoire de saint Amans*, Mgr Duchesne de n'avoir pas lu les textes dont il parle, ou même ceux qu'il a édités : Mgr Duchesne n'est pas infaillible, et je ne crois pas qu'on l'ait jamais prétendu tel; mais on peut croire qu'il sait lire, et le prît-on en faute, on pourrait triompher de lui avec moins de désinvolture. Enfin, quand il s'est débarrassé de son adversaire, M. Touzery en profite pour faire passer par cette porte, non seulement l'apostolicité de saint Martial et de saint Amans, mais toutes les narrations adventices des biographes sur leurs conversions, leurs miracles, les reliques dont eux ou leurs amis auraient enrichi les églises de la région. Les pires invraisemblances ne l'arrêtent pas. Et je ne vois pas ce que sa thèse essentielle gagne à être compliquée de tant d'exagérations. Je ne me refuse pas du tout à croire à l'apostolicité de quelques-unes de nos Églises, si l'on apporte des arguments. Mais la première condition pour faire aboutir une campagne dans ce sens, c'est de savoir choisir, et de ne pas vouloir faire entrer en bloc dans l'histoire toutes ces légendes disparates et parfois invraisemblables.

R. Aigrain.

Vitæ Paparum Avenionensium... Stephanus Baluzius... edidit. Nouvelle édition, revue d'après les manuscrits et complétée de notes critiques, par G. Mollat. Tome Ier. — Paris, Letouzey, 1916. In-8° de xxxi-629 pages.

G. Mollat. — *Étude critique sur les Vitæ Paparum Avenionensium d'Étienne Baluze.* — Paris, Letouzey, 1917. In-8° de vii-197 pages.

Les textes rassemblés et publiés par Baluze en 1693, sous le titre *Vitæ paparum Avenionensium*, constituent les documents essentiels sur lesquels se fonde notre connaissance de l'histoire des papes pendant la plus grande partie du xive siècle; aussi le recueil du savant bibliothécaire de Colbert est-il un ouvrage classique. Mais cet ouvrage, qu'il est presque impossible de se

procurer aujourd'hui, ne peut plus suffire aux besoins de l'érudition; c'est pourquoi a été entrepris l'important travail dont nous rendons compte. M. l'abbé Mollat, à qui nous devons déjà d'excellentes études sur l'histoire ecclésiastique au temps des papes d'Avignon, était particulièrement désigné pour le mener à bien.

Nous avons aujourd'hui à notre disposition des manuscrits que Baluze n'a pas connus, des instruments de recherche plus nombreux et plus commodes que ceux dont il pouvait se servir; il est possible, par conséquent, de se livrer, sur les *Vitæ*, à une étude critique dont les résultats dépassent de beaucoup les conclusions auxquelles Baluze avait pu s'arrêter. M. Mollat n'y a pas manqué, et cette étude critique l'a même entraîné si loin qu'il a dû en faire un volume à part, la place, qui lui était naturellement réservée en tête du recueil de textes, ne permettant pas les développements nécessaires. Au terme de ces développements, l'érudit se sentira assurément mieux armé pour interpréter et utiliser les *Vitæ*, mais il mesurera les difficultés de cette utilisation et se rendra compte de la prudence avec laquelle le recueil de Baluze doit être manié.

L'éditeur du XVII^e^ siècle place en effet, sous chaque pontificat, un certain nombre de récits à la suite l'un de l'autre. Il les traite comme autant de biographies indépendantes, formant chacune un tout, et les range selon un ordre, qui doit être un ordre de préférence, mais dont il ne nous donne aucune justification, pas plus qu'il n'indique l'origine et les raisons des attributions d'auteur qu'il propose. M. Mollat démontre que les *Vitæ* sont le produit d'un découpage pratiqué par Baluze dans des chroniques, qui s'étendent sur plusieurs pontificats et qui n'ont pas, d'ailleurs, pour objet essentiel la biographie des papes; que ces chroniques sont de valeur très inégale et que les meilleures n'ont pas toujours été placées en tête par Baluze; enfin, qu'on peut en améliorer le texte et, pour certaines d'entre elles, serrer de beaucoup plus près la question des auteurs présumés.

La conclusion logique aurait été, semble-t-il, d'abandonner la division factice par pontificats et l'ordre arbitraire des *Vitæ*, et de publier une édition critique des chroniques, telles que les manuscrits nous les font connaître et sous le nom de leurs auteurs. M. Mollat n'a pas cru devoir procéder de cette manière, et nous ne pouvons l'en blâmer. Ce n'est jamais sans de graves inconvénients que l'on prétend changer le titre ou la dénomination d'un document connu et cité depuis longtemps. Les textes relatifs aux papes d'Avignon ont été livrés aux érudits par Baluze et c'est à son recueil, devenu classique, que renvoient tous les historiens qui ont invoqué ces textes : leurs références deviendraient invé-

rifiables — sans parler d'autres erreurs et confusions possibles — pour les possesseurs de la nouvelle édition, si celle-ci ne reproduisait pas les dispositions essentielles du plan de l'ancienne, quelque défectueux qu'il soit. C'est donc avec raison que M. Mollat, au lieu d'ajuster exactement son édition aux résultats de son étude critique, a pris pour base de son travail l'exemplaire des *Vitæ* annoté par Baluze lui-même en vue d'une réimpression, et, sans en modifier le plan général, s'est contenté de publier chaque texte, à l'aide de tous les manuscrits, plus complètement et plus fidèlement que son prédécesseur.

Dans un premier appendice, M. Mollat publie une Vie de Clément VI que Baluze n'a pas connue; dans un second, il donne la description détaillée et le classement des manuscrits de tous les textes publiés; un troisième appendice contient un catalogue de monnaies. L'annotation se limite scrupuleusement aux variantes du texte, sans aucune glose historique. Une bonne table alphabétique facilite les recherches; on pourra toutefois regretter que, dans cette table, les noms de personnes ne soient suivis d'aucune identification et que, pour les noms de lieux, la forme latine ait été adoptée à l'exclusion de tout renvoi à la forme moderne, celle-ci figurant seulement, entre parenthèses, à la suite de chaque nom latin.

Léonce Celier.

A propos du quatrième centenaire de la Réforme. — Numéro exceptionnel publié par la *Revue de métaphysique et de morale* (25e année, septembre-décembre 1918, p. 529-959). — A. Colin, 1918, in-8o.

Est-il trop tard pour signaler à l'attention de nos lecteurs le numéro exceptionnel consacré par la *Revue de métaphysique et de morale* au quatrième centenaire de la Réforme? Non, sans doute, s'il a passé un peu inaperçu, à l'époque de sa publication, à raison des événements publics : la guerre s'achevait alors dans la joie de l'armistice, récemment signé. Non encore, si l'on considère, d'une part, l'autorité des spécialistes qui ont collaboré à sa rédaction et, d'autre part, ce que j'appellerai l'esprit qui les a tous plus ou moins inspirés dans leur travail. Il s'agit, en effet, déclare la note préliminaire, « d'un examen philosophique du protestantisme sous ses aspects les plus généraux, pour se demander ce qu'il fut dans son origine, ce qu'il est dans son essence; quelles en sont les tendances diverses et parfois contraires;

quelle part ont prise à sa formation les diverses nationalités; comment il a réagi sur le développement de ces nationalités; par quels traits il s'oppose au catholicisme; si peut-être des réconciliations, des alliances restent possibles; quelle a été, après la Renaissance, avant la Révolution, la mission historique des Réformateurs du XVI^e siècle; et comment la Réforme a contribué, avec tant d'autres éléments, à constituer, dans toute sa richesse, la conscience de l'Europe moderne » (p. 530). On le voit, cette copieuse publication dépasse à certains égards le cadre de notre *Revue*. Nous retiendrons donc plus particulièrement ce qui se rapporte à la Réforme française.

L'étude de M. N. Weiss : *Réforme et Préréforme : Jacques Lefèvre d'Étaples* (p. 647-667), tend à établir que Lefèvre n'a pas été, à proprement parler, un réformateur. Avec une abondance de citations qui ne surprennent pas sous la plume du savant pasteur, et avec une verve où il entre toujours trop, à notre gré, d'ardeur polémique, l'auteur établit que la Réforme n'est devenue « schimastique » en France qu'avec Calvin. Bossuet l'avait déjà noté : « Par son esprit pénétrant et par ses décisions hardies, il [Calvin] raffina sur tous ceux qui avaient voulu en ce siècle-là faire une Église nouvelle[1]. » Quant au caractère orthodoxe de la Préréforme, M. Imbart de La Tour et M. Renaudet l'ont magistralement établi; le premier, au tome III des *Origines de la Réforme*; le second, dans *Préréforme et Humanisme à Paris, pendant les premières guerres d'Italie*. Cette constatation, pour le dire en passant, est de nature à corriger la brutalité des affirmations qu'on trouve dans les manuels touchant la mauvaise volonté qu'éprouvait alors l'Église à se réformer.

M. H. Bois étudie, avec une grande liberté d'esprit et une compétence remarquable, le dogme de la Prédestination, tel que Calvin l'a enseigné (p. 669-705). Il signale d'abord que « ce dogme est commun à toute la Réformation » (p. 669). Il le distingue avec soin de la prescience divine, à quoi on le ramène parfois. Il pose, dans son intransigeance, la doctrine calvinienne et en marque heureusement, selon nous, l'origine : « C'est sa conception de l'infinité de Dieu qui l'a conduit [Calvin] à la prédestination. C'est sa conception de la puissance de Dieu, mise au-dessus de la justice et de l'amour » (p. 671). Le savant professeur indique les sources métaphysique et psychologique du déterminisme chez Calvin. Et, les ayant indiquées, il en fait une critique serrée. Il y a, dans la Bible, « des paroles prédestinationnistes » (p. 673). Quant au fait que tous n'acceptent pas l'Évangile, n'a-t-on pas

1. *Histoire des Variations,* livre IX.

le droit d'attribuer ce refus à l'exercice du libre-arbitre? Ce refus est-il d'ailleurs définitif? (p. 675). L'auteur ramène le dogme de la prédestination à trois principes : la négation de la doctrine des œuvres; la certitude du salut; la souveraineté de Dieu. Il ne fait pas difficulté d'avouer — et l'aveu a ici son prix — que le Dieu calviniste est « dur et cruel » (p. 697); que cette dureté et cette cruauté ont réussi « à faire le fidèle à l'image de son Dieu » (*ibid.*). Il va jusqu'à remarquer que, si en général la foi à la prédestination a été et est encore génératrice d'énergie morale — nous possédons là-dessus un intéressant aveu de Newman, dans *Apologia pro vita sua* — elle pourrait devenir, dans certains cas, « oreiller de paresse, ou motif de découragement et de désespoir » (p. 699). Il fait observer enfin que l'orthodoxie protestante du XIX^e^ siècle a rompu, sur ce point, avec l'ancien calvinisme. Au total, une analyse pénétrante et une critique hardie de la pensée calvinienne, où l'apologétique catholique pourrait trouver des arguments.

M. F. Buisson n'a point oublié qu'il est l'auteur d'un *Sébastien Castellion*, un peu compact, mais vibrant de jeunesse et d'ardeur. Il consacre, dans le numéro qui nous ocupe, une *Note additionnelle sur la Réforme française. Les apôtres de la tolérance* (p. 707-718). Après avoir rappelé en bref, et peut-être un peu superficiellement, l'histoire de la Réforme en France, au XVI^e^ siècle, il note que « c'est un des plus grands paradoxes de l'histoire de trouver le dogme de la prédestination inscrit au cœur même des groupements, d'où vont sortir toutes les libertés politiques, religieuses et sociales du monde moderne » (p. 714). On sent ici, je pense, la tendance. La thèse de Calvin sur le droit de punir les hérétiques s'était imposée avec une telle force de persuasion que la révocation de l'édit de Nantes ne parvint pas à l'entamer — du moins à Genève. En revanche, en France et aux Pays-Bas, où s'étaient réfugiés nombre de Français, la thèse de la liberté de conscience triomphait avec Besnage, Claude, Élie Saurin, Pierre Bayle. « C'était la France protestante qui l'emportait », conclut M. Buisson (p. 718). Ne pourrait-on pas dire plus exactement que, pour arriver à cette notion de la liberté religieuse — notion purement théorique — le protestantisme avait dû renier un des principes sur lesquels il était fondé? Et si le protestantisme théoriquement triomphait, c'était autant de lui-même que du catholicisme? Enfin, au point de vue religieux, où il faut se placer pour juger catholicisme et Réforme, n'était-ce pas, à la suite de Bayle, dont on connaît assez les doctrines, la porte ouverte à la libre-pensée? Qu'on lise, dans Newman, l'allocution où il condamne le libéralisme en matière de religion (12 mai 1879), et l'on appréciera, comme il convient, la qualité de ce triomphe.

Nous ne pouvons que signaler, faute de place et faute aussi d'une compétence particulière sur ces sujets, les études qui se rapportent soit à la Réforme allemande, soit à la Réforme anglaise.

C. A. Bernouilli. *La Réforme de Luther et les problèmes de la culture présente* (p. 553-573). En voici l'une des conclusions, que nous livrons aux méditations de nos lecteurs. « La seconde [conclusion], c'est que l'acquis de la Réforme est, pour une grande part, périmé depuis les idées assignées à l'humanité par la Révolution française » (p. 570).

P. Imbart de La Tour. *Pourquoi Luther n'a créé qu'un christianisme allemand?* (p. 575-612). L'éminent historien des *Origines de la Réforme* établit sous quelles influences, intérieures ou extérieures, Luther a été amené à créer une religion nationale. Il lui oppose Calvin et le calvinisme : « C'est la France qui, au XVI^e^ siècle, a représenté le principe de l'universel. Et elle l'a sauvé doublement : par le catholicisme d'abord, auquel elle est demeurée fidèle, et par la Réforme qu'elle a contribué tout ensemble à propager et à enrayer. Par son besoin de clarté, de logique, son esprit de synthèse et son esprit de propagande, et aussi parce que, dans le protestantisme nationalisé par Luther, il a rétabli un universalisme religieux, Calvin est bien français » (p. 612).

E. Ehrardt. *Le sens de la Révolution religieuse et morale accomplie par Luther* (p. 613-645). « Nous n'avons pas eu, dit l'auteur, l'intention de faire, dans ce travail, ni le panégyrique de Luther, ni son procès, mais simplement de marquer sa place dans l'histoire morale et religieuse de l'humanité » (p. 643). L'admiration domine pourtant : « Si son œuvre subit en ce moment une épreuve redoutable, elle n'en sortira pas diminuée. Elle n'est pas liée aux destinées de son peuple, pas plus que celle du Christ n'était liée aux destinées du peuple juif » (p. 645). Il y a là une assimilation qui nous paraît au moins fort discutable, pour ne pas dire injurieuse. A noter ce conseil : « Il leur appartient [aux enfants de la Réforme] de se montrer plus justes que lui [Luther] envers le catholicisme, de reconnaître sa grandeur dans le passé et dans le présent... » (p. 645).

E. W. Watson. *Le protestantisme en Angleterre* (p. 719-741). « Le siècle aspire donc à la réunion des Églises, mais sans cependant pour cela renier le passé. Notre passé, c'est le principe protestant de la liberté de pensée religieuse, et la méfiance protestante à l'égard de Rome, considérée comme la négation formelle de cette liberté » (p. 740). L'étude est par ailleurs fort consciencieuse et fort documentée, mais, on le voit, tendancieuse.

P. Fargues. *La marche du courant calviniste en Grande-Bretagne* (p. 743-767). Étude très fouillée, où l'on relève quelque

emphase dans le style, sans doute parce qu'il y en a dans la pensée. « La théologie de Genève s'établit donc au cœur du pays, où elle avait écrasé la tête du Romanisme » (p. 746). De tendance libérale, comme en fait foi la conclusion : « Le calvinisme anglais reconnaît les droits de la critique et le devoir de la vérité. N'est-il pas permis d'espérer que, dans ce grand pays libéral, la religion du libre-examen, s'inspirant du Christ lui-même, plus que de ses apôtres, finira par trouver les formules qui satisferont à la fois l'âme et la raison? » (p. 767).

F. Palmer. *Les origines protestantes de la démocratie. — Les Anabaptistes* (p. 769-805). « Je n'ai ni le temps ni la science qu'il faudrait pour rechercher quelle a été la filiation entre ce premier éveil de l'individualité humaine au XVI^e^ siècle, qui produisit l'anabaptisme, et cette bataille livrée pour la liberté par la France de Voltaire et de Rousseau, qui aboutit à la Révolution de 1789 » (p. 805). L'étude est d'ailleurs très documentée.

E. Doumergue. *Calvin et l'Entente. De Wilson à Calvin* (p. 807-840). Nous sommes aujourd'hui, en France, pour beaucoup d'excellentes raisons, moins fanatiques de M. Wilson et de son intervention qu'on ne l'était en 1918. C'est dire que l'étude, par ailleurs fort érudite et très chaleureusement menée, à son ordinaire, de M. le professeur Doumergue a perdu un peu de son intérêt. On y retrouve les thèses chères à l'auteur de *Jean Calvin*, notamment que Calvin est le fondateur des libertés modernes [1]. M. Doumergue écrit en tête de son étude : « Calvin et l'Entente : est-ce un paradoxe fantaisiste, ou bien une vérité historique facile à démontrer, un fait qu'il suffit de constater? — Voici les documents : au lecteur de juger » (p. 807). Voici la conclusion : « Ainsi : Calvin, John Knox, les puritains d'Angleterre et leur glorieuse révolution, les puritains d'Amérique et leurs *bills of rights*, la déclaration de 89 en France, Wilson..., les anneaux sont splendides et la chaîne est infrangible! » (p. 825).

J. Chevalier. *Les deux Réformes : le luthéranisme en Allemagne. Le calvinisme dans les pays de langue anglaise* (p. 841-891). Étude comparative, tout à fait remarquable, où l'auteur, à la lumière de la présente guerre, précise les caractères respectifs des deux Réformes allemande et anglaise. Avec M. Imbart de La Tour, M. Chevalier met en évidence que « la Réforme allemande, c'est Luther » (p. 848), — ensuite que, « issu du luthéranisme, le calvinisme devait avoir de tout autres destinées » (p. 861). A signaler un développement peut-être discutable sur l'individualisme calviniste (p. 867), « éminemment aristocratique », écrit M. Chevalier. Ce

1. *Revue de théologie*, Montauban, 1895, p. 685-713.

dernier semble prendre trop à la lettre un texte de Calvin dans sa *Prælectio octava in Michæam*, IV, 3. En réalité, on a beaucoup abusé, à la suite de Brunetière, de ce reproche d'individualisme [1]. L'auteur se demande comment « du calvinisme, qui fut à Genève une théocratie, d'esprit intolérant et antidémocratique, procède par filiation la démocratie politique moderne » (p. 870). Il l'explique par deux sortes de raisons : les unes, d'ordre général; les autres, spéciales à l'Angleterre. Faut-il avec lui conclure que « dans tous les pays, dans toutes les Églises, se fait sentir le besoin de l'unité religieuse : *Unum ovile et unus pastor* » (p. 890)? Souhaitons que l'avenir justifie ces nobles espérances.

E. VERMEIL. *Les aspects religieux de la guerre* (p. 893-921). L'auteur, justement apprécié pour sa thèse sur *Jean-Adam Möhler et l'École catholique de Tubingue, 1815-1840*, cherche à établir « pourquoi les deux moitiés du protestantisme devaient un jour en venir aux mains » (p. 896). Notons la conclusion, riche d'espoirs : « Que le catholicisme français sache, en particulier, quel rôle éminent peut être le sien dans l'œuvre de réorganisation nationale, s'il veut être uniquement une puissance d'ordre religieux, s'il veut renouveler sa pensée et son action pour la mettre à la hauteur des exigences actuelles » (p. 921).

Ch. ANDLER. *L'esprit conservateur et l'esprit révolutionnaire dans le luthéranisme* (p. 923-956). « Nous appelons, quant à nous, révolutionnaires les doctrines qui préparent l'avènement de la démocratie » (p. 924). C'est ici encore les préoccupations d'ordre politique qui guident l'auteur : « Il s'agit de savoir si le luthéranisme a favorisé ou retardé l'avènement de la démocratie. » Le savant professeur en Sorbonne établit que l'idéal augustinien, dont s'inspira d'abord Luther, s'est vite corrompu. « Dans un sursaut de peur, il scella définitivement l'alliance de son Église avec les monarques » (p. 955). Il leur livra « un gage matériel » *(ibid.)*. Il fonda « le césaréo-papisme ».

On s'excuse encore une fois de ne pouvoir qu'indiquer à grands traits tout ce qu'il y a, dans ces divers travaux, non seulement d'érudition historique, mais aussi de réflexion philosophique. Chacun d'eux appellerait en particulier une discussion féconde. Nous souhaitons qu'on les lise. Quelques vues s'en dégagent, qu'on ramassera ici en faisceau. Le rôle de Luther a été considérable, mais il portait en soi des conséquences inattendues. Celles-ci ont été de deux sortes. Religieuses, d'abord et surtout. Politiques ensuite. Mais l'œuvre même de Luther, essentiellement

1. A. Autin, *L'échec de la Réforme en France au XVI^e siècle*, I^re partie, ch. IV, p. 67.

nationale, s'est transformée, s'est élargie entre les mains de Calvin; elle s'est universalisée. Et, pour nous en tenir au point de vue où se sont placés nos auteurs, historiens, philosophes, théologiens, au point de vue de la guerre, c'est cette transformation qui explique qu'en face du luthéranisme prussien ait pu se dresser, à côté du catholicisme et de la libre-pensée, le calvinisme qui portait en soi, par une contradiction merveilleuse, l'esprit de libre-examen et l'esprit démocratique.

Et s'il est permis d'exprimer un jugement d'ensemble sur ces travaux, si remarquables à beaucoup d'égards, on peut regretter qu'ils aient été conçus et réalisés sous l'influence trop exclusive de la guerre, qui mettait aux prises non seulement la France et l'Allemagne, mais deux confessions, la catholique et la réformée, et, dans celle-ci, le luthéranisme et le calvinisme. Il en résulte des préoccupations, telles que de rattacher la Réforme à la Révolution (C.-A. Bernouilli) ou à la Société des Nations (E. Doumergue). On perd un peu de vue la stricte histoire, qui intéresse ici nos lecteurs. Ce sont, si l'on peut dire, autorisées sans doute par la compétence des écrivains qui ont collaboré à ce numéro, des considérations historiques, des discours sur l'histoire de la Réforme, plutôt que de l'histoire proprement dite.

Albert Autin.

Albert Monod. — *De Pascal à Chateaubriand. Les défenseurs français du christianisme de 1670 à 1802.* — Paris, Alcan, 1916. In-8° de 606 pages.

On connaît — ou l'on croit connaître — l'assaut que les « Philosophes » donnèrent à l'Église. Mais qui donc a lu Nonnotte, ou l'abbé Trublet? M. Monod s'est donné cette tâche; et nous devons à son effort un livre qui rendra de réels services. Peut-être en eût-il rendu de plus grands encore, en jetant sur l'objet qu'il traite une lumière plus nette, s'il eût été conçu sur un autre plan.

Douze chapitres. I (p. 7). *L'Apologétique chrétienne, tant catholique que protestante, en 1670*, alors que l'influence de Grotius [1] est toute-puissante, et que s'affrontent les deux pensées de Pascal et de Spinoza. — II (p. 24). *Spinoza et ses premiers réfutateurs* : F. Lamy, Malebranche, Fénelon et Yvon, duc de Wiewert. — III (p. 44). *Richard Simon* et ses adversaires : Le Vassor, Dupin... — IV (p. 62).

1. Son *De veritate religionis christianæ liber*, publié en 1636, fut traduit en français par Mézeray (1640) et par Beauvoir (1659).

Malebranche, Huet, Bossuet, Abbadie. — V (p. 144). *Bayle* prêche la souveraineté de la raison et de la conscience; Jurieu, Leibniz, Saurin. — VI (p. 181). *De Bayle à Voltaire*, l'incrédulité progresse, favorisée par l'éveil des sciences et de la critique historique (Fontenelle et Souverain); Calmet et Houteville ripostent maladroitement. Mais l'apologétique psychologique reprend force, se transforme, et prouve la vérité de la foi par son utilité sociale. Sur le terrain historique, les chrétiens sont plus malheureux, qu'il s'agisse de la primauté d'Israël (Thomassin, Souverain, Baltus, Mourgues..., p. 257), des prophéties (Turretin, Bossuet, Calmet..., p. 266) ou des miracles (Houteville, Crousaz, Buffier, Dupin..., p. 273). — VII (p. 290). *Des Lettres philosophiques à l'Encyclopédie, 1734-1754* : tandis que se multiplient les livres subversifs, Molinier et Boullier, Tournemine et Belsunce, Gaultier et Polier, Formey et Allamand, Maran et Pérussault, Louis Racine, Turrettin et Vernet travaillent à les réfuter, avec plus de zèle que de succès. — VIII (p. 360). *De l'Encyclopédie à l'Émile et au Dictionnaire philosophique, 1754-1762-1764.* C'est la crise de la bataille : la défense chrétienne faiblit, malgré les efforts de Chaumeix, Gauchat, de Lignac, Gerdil, Hayer, Berruyer, Pichon, Poulle. — IX (p. 402). *Rousseau* déconcerte à la fois les Philosophes et les Chrétiens, et remet en honneur l'apologétique interne; la preuve par les miracles est abandonnée. Bergier réussit néanmoins à rétablir, tant bien que mal, les lignes de défense de l'Église. — X (p. 425). *Du Dictionnaire philosophique au Système de la nature, 1764-1770*; la crise atteint son paroxysme (Jean Meslier; Sermon des Cinquante). Et Chaudon, Guénée, Bergier parviennent seuls à se faire entendre. — XI (p. 457). *Du Système de la nature à la Révolution, 1770-1789*, c'est le triomphe des Philosophes et la déroute des Chrétiens, malgré les efforts critiques de Du Contant de La Molette, la réaction rousseauiste, le « pragmatisme essentiel » des Gérard et des Daunou, des Lamourette et des de La Luzerne. — XII (p. 490). *De la Révolution à Chateaubriand, 1789-1802.* Le citoyen Dupuis établit que « le Christ n'est que le soleil, que le cortège des douze apôtres n'a jamais existé que dans les douze signes du zodiaque ». Sylvain Maréchal le dépasse. Cagliostro et Mesmer vaticinent... Maine de Biran, de Bonald, de Maistre, Chateaubriand grandissent et commencent de publier. — Au total, et c'est la conclusion de M. Monod (p. 506), si le christianisme n'est pas mort, il a été profondément atteint et il sort profondément modifié de la bataille : les Philosophes ont détruit pour jamais ses deux premières lignes de défense, sa justification dialectique et sa justification historique. Le dogme disparaît; la prophétie et le miracle s'évaporent; de la religion traditionnelle

ne subsiste plus qu'un sentiment, la foi-confiance (p. 511) : l'argument « interne » est seul valable... On connaît cette guitare.

Ceux mêmes qui n'accorderaient pas à M. Monod, sans faire quelques réserves, que la France a été « vidée de sa plus forte substance morale par l'élimination des protestants et le refoulement du jansénisme », seront heureux de rendre hommage aux mérites de son livre, à l'étendue des recherches, à l'effort de composition qu'il révèle. M. Monod a dépouillé près d'un millier d'ouvrages, plus précisément 950, quelques-uns comprenant plusieurs volumes : ils émanent de 625 écrivains, 450 catholiques et 175 protestants. Une bibliographie de 54 pages donne les titres, noms d'auteurs, etc... Que le lecteur veuille bien se reporter, par le souvenir, au *XVIII^e siècle*, je ne dis pas de Nisard ou de Villemain, mais de Faguet et de Brunetière, ou de M. Lanson : il jugera combien notre documentation s'est enrichie. Un curieux tableau présente un graphique qui exprime aux yeux la courbe du mouvement apologétique : pour 5 apologies par an paraissant vers 1670, on en compte 20 vers 1685, près de 35 vers 1725 (après un court fléchissement vers 1700), 80 vers 1760 et près de 90 vers 1770 (après un second fléchissement, vers 1730-1740 : 20 apologies environ chaque année). Après 1770, la courbe redescend rapidement et uniformément jusqu'en 1795 (quelque dix ouvrages par an); elle remonte à partir de 1800.

Mais est-il possible, en un volume de 600 pages, de faire connaître quelque 950 ouvrages, dont plusieurs comptent un certain nombre de tomes? J'en doute très fort. Le livre de M. Monod, lorsqu'on l'a fermé, laisse l'esprit accablé sous une pluie de petits renseignements, déchiré et comme disséminé entre mille menus souvenirs; et la conclusion est impuissante à détruire cette impression. Comme je regrette que l'auteur n'ait pas suivi un plan plus méthodique, étudiant, entre 1670[1] et 1802, le devenir des idées autour desquelles tourne nécessairement toute la controverse. Il me semble qu'on aurait pu envisager tour à tour *comment les apologistes discutaient :* A. *la critique du christianisme par ses adversaires;* B. *le dogmatisme antichrétien*, qui tendait à remplacer la doctrine de l'Église. On eût étudié, en *A* : l'idée du Dieu personne, l'idée du Dieu Père, ou Providence, l'idée de Révélation, d'un point de vue philosophique; puis, du point de vue historique : les

1. A vrai dire, je ne crois pas que cette date ait été très heureusement choisie. L'influence de Pascal et celle de Spinoza (en France) paraissent avoir été moins intenses qu'on eût pu le croire : et c'est un petit mystère que je ne crois pas que M. Monod ait éclairci. J'eusse préféré 1622, la mort de saint François de Sales et le plein essor de la réforme catholique en France, — ou 1682, et l'entrée en scène de Bayle.

prophéties, et la valeur comparée du judaïsme et du paganisme; les miracles, et la valeur comparée du christianisme et de l'hellénisme; la valeur pratique et la bienfaisance, morale et sociale, du christianisme; — en *B*, la « religion » de l'homme, opposée à la « religion » de Dieu, et prouvée par sa grandeur propre telle qu'elle éclate en la science, l'institution sociale, la conscience, le progrès...

Il me semble qu'il était possible d'esquisser l'évolution de ces dix idées entre 1670 et 1802. Un tableau un peu précis de leur histoire n'eût-il pas avancé davantage notre connaissance du XVIII^e siècle? Je laisse ce doute à l'appréciation du savant auteur.

Albert DUFOURCQ.

Maurice DOMMANGET. — *La déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise* (*1790-1801*). Première partie. — Besançon, Millot, 1918. In-8° de XIII-187 pages.

Enquête précise et solide qu'il serait bon d'entreprendre dans chaque département. Elle roule sur les *débaptisations de noms, de prénoms, de rues et d'enseignes*, sur l'*iconoclastie*, les *déprêtrisations*, le *culte de la Raison*, le *mariage des prêtres*, dans le département de l'Oise, surtout à Beauvais.

Très peu de gens laïcisent leurs noms de famille; on en signale six, dont, naturellement, trois Leroy, qui deviennent Fraternité, Franklin et Nationale. Les laïcisations de prénoms chez des adultes sont elles-mêmes assez peu nombreuses. Le club de Beauvais a bien arrêté, en frimaire an II, que tous ses membres aient à « abjurer leurs prénoms fanatiques »; en fait une dizaine de patriotes, au chef-lieu — et principalement des fonctionnaires — répudient leur saint patron, pour en chercher un autre, en général parmi les héros de l'histoire romaine. Pas trace de baptêmes civiques dans l'Oise. En revanche, un nombre fort imposant de dénominations laïques conférées aux nouveau-nés. Un vicaire de Saint-Étienne de Beauvais lance la coutume, en baptisant une Justine-Fédérée dès le 4 septembre 1792; en 1793 la mode s'étend : sur quatre cent dix-huit actes de naissance à Beauvais, il y a quarante-trois dénominations civiques, coïncidant du reste presque toujours avec des prénoms chrétiens. En 1794, presque la moitié des enfants reçoivent des prénoms laïcs, — cent soixante-dix-huit sur trois cent soixante-seize; et, remarque curieuse, peu de ces nouveau-nés ont des pères clubistes ou fonctionnaires publics : ces appellations ne semblent donc pas résulter d'une pression officielle, mais être

l'effet d'un réel engouement. En l'an III, la mode décroît sensiblement, — quarante-neuf laïcisations sur quatre cent quatre-vingt-trois naissances; et les années suivantes, elle ne sévit plus qu'à l'état erratique, pour disparaître complètement après l'an VII. Les centres ruraux voisins de Beauvais adoptent eux aussi la pratique et dans l'un d'eux, Allonne, fort travaillé par les gens des clubs, le quart des enfants nés en 1794 reçoivent des prénoms laïcs. Notons que, parmi la multiplicité des appellations originales, les entités abstraites du vocabulaire patriote semblent avoir surtout la faveur.

Des pages fort documentées racontent, au chapitre II, la débaptisation des rues et des enseignes; au chapitre III, la guerre contre les signes du culte; au chapitre V, les manifestations du culte de la Raison. Ces aspects divers de la déchristianisation sont, dans l'Oise, ce qu'ils sont ailleurs : les rues se débaptisent à Compiègne le 25 septembre 1793, à Senlis le 16 brumaire an II, à Beauvais le 5 frimaire, mais ne gardent que jusqu'au 17 fructidor an III leurs appellations sans-culottes. Les autels, les clochers, les images des saints, officiellement voués à la destruction, sont brisés parfois d'ignoble manière par des clubistes exaltés. Le culte de la Raison, s'il excite au début la curiosité du peuple, ne s'implante pas véritablement et n'a qu'un règne très éphémère. A Beauvais, il n'est point athée, observe l'auteur après une intéressante enquête, il est déiste; ses pontifes ne sont pas disciples d'Holbach ou d'Helvétius, mais « de Voltaire souvent, de Rousseau quelquefois ».

Le mouvement de *déprêtrisation* (chap. IV) dans l'Oise est très étendu, mais très superficiel. A la suite de l'évêque Massieu, qui abdique le 21 brumaire, cent trente prêtres, dans le district de Beauvais, deux cent soixante-deux au moins dans l'ensemble des autres districts, renoncent à leurs fonctions ou livrent leurs lettres d'ordination. Beaucoup de ces abjurations ne sont que matérielles, ce dont les autorités d'ailleurs ne sont pas dupes; la crainte en est le mobile le plus commun; on voit de ces déprêtrisés continuer en cachette leur ministère, et la plupart le reprendront sitôt la tourmente passée. Rares donc sont les véritables apostasies.

Assez rares aussi sont les *mariages de prêtres* (chap. VI). Le premier ecclésiastique de l'Oise qui se marie est le diacre Floury, dès la fin de 1791; il se fait en même temps apologiste de son acte dans un écrit intitulé : *Le gardien de la liberté française*. En septembre 1793, deux vicaires épiscopaux, Reinville et Daboncour, puis, en frimaire, l'évêque Massieu, prennent femme et leur exemple est suivi : à la fin de 1794, on compte à Beauvais et dans ses faubourgs une quinzaine de prêtres mariés. Plusieurs l'ont fait par inclination et par civisme; d'autres par crainte et sans intention

formelle, ainsi qu'ils le déclareront dans la suite. Vieux comme jeunes s'unissent d'ordinaire à de toutes jeunes filles, sans tenir compte de la différence des âges, ce qui ne tarde pas à discréditer dans l'opinion l'idée du mariage des prêtres; après 1794, on n'en compte plus à Beauvais. Une notable portion de ces prêtres mariés passa dans les administrations publiques. On en cite seulement deux ou trois qui rentrèrent dans le giron de l'Église.

J. GALLERAND.

Le cardinal PERRAUD. — *Mes relations personnelles avec les deux derniers papes, Pie IX et Léon XIII. Souvenirs, notes, lettres, 1856-1903.* Mémoires publiés et annotés par Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. — Paris, Téqui, 1917. In-12 de x-417 pages.

Tel est le titre d'un volume de Mémoires du cardinal Perraud, que publia, peu de temps avant de mourir, Mgr Gauthey, archevêque de Besançon. Sans parler des années qui précédèrent la nomination du P. Adolphe Perraud au siège d'Autun et qui ont ici leur intérêt et leur charme, c'est vraiment tout un long, brillant et fécond épiscopat que fait revivre la plume facile, élégante et mesurée de l'évêque académicien.

Mgr Perraud fut mêlé à de grandes choses. Esprit éminemment distingué et cultivé, cœur très attaché à l'Église, fils aimé de Pie IX, frère intellectuel, pourrait-on dire, de Léon XIII, qui se plut toujours à lui témoigner une si entière confiance, l'évêque d'Autun montre, dans ce livre posthume, la place que le pape occupa sans cesse dans son âme; mais il ne peut s'empêcher d'y laisser voir également celle qu'il eut lui-même dans le cœur du pape. Nul événement de quelque importance ne se passa dans la vie de l'évêque sans que Rome en donnât l'inspiration, ou en reçût la confidence. Mais nous voyons aussi, particulièrement sous le pontificat de Léon XIII, quel cas elle fit du talent, de la mesure et du zèle de l'évêque. N'est-ce pas ainsi, par exemple, que Mgr Perraud fut appelé à traduire l'encyclique *Humanum genus* sur la Franc-Maçonnerie, et l'encyclique *Immortale Dei*, sur la Constitution chrétienne des États? Et dans nombre d'occasions, le pape fit savoir à l'évêque d'Autun qu'il appréciait ses écrits, ses discours, et approuvait ses actes. Qui s'en étonnera, s'il connaît seulement un peu les deux hommes et l'étroite affinité intellectuelle qui les rapprochait?

Tout lecteur sérieux, et qui aime l'Église et la France, et l'Église de France, éprouvera de la joie d'esprit à lire les Mémoires du cardinal Perraud. La langue elle-même, si juste et si harmonieuse, sera pour lui un charme. Il jouira de voir une telle intimité régner, de façon continuelle, entre cet évêque et ces papes, et de sentir ainsi cette âme épiscopale puiser à tout instant sa pleine mesure de lumière et de vie au cœur même de la catholicité. Il jouira intimement du sentiment qui règne à travers tout ce livre, et qui est un beau sentiment mêlé de respect et de gratitude. Le cardinal Perraud a voulu — il l'explique lui-même — donner pour épigraphe à ces réminiscences du passé la recommandation adressée par saint Paul aux Colossiens : « Soyez reconnaissants », *Grati estote.* L'écrivain ne s'est pas trompé; et c'est bien cette noble et délicate impression que son livre laisse et fait partager au lecteur. N'y sent-on pas vibrer partout comme un chant ému et discret d'action de grâces?

Ce qui achève de donner à ces pages, presque toujours graves, parfois enjouées et finement nuancées d'humour, leur intérêt et leur prix, c'est la connaissance que l'on y prend de l'auteur lui-même. Lorsqu'on sait combien Mgr Perraud était ennemi du bruit et ami de la retraite, quelle âme de piété, de recueillement et de prière il possédait, dans quelle solitude et quel silence il aimait à se retirer et à se cacher, on goûte davantage encore ces confidences faites à mi-voix et qui vous parviennent comme à l'oreille intérieure, dans un murmure délicat et à peine perceptible. N'est-ce pas, du reste, à lui-même, en quelque sorte, que se parle l'auteur? Et rien attire-t-il autant notre vive attention que ce verbe tout intime des esprits et des cœurs, surtout lorsqu'il semble se prononcer outre-tombe?

Cet intérêt psychologique, qui tient à la personne, au talent, à la qualité d'âme du cardinal, n'est d'ailleurs pas le seul que renferment les mémoires. Il s'en dégage un autre, plus général et plus large, du fait qu'ils évoquent la figure de deux grands papes, et rappellent, souvent en détail, bien des faits importants qui appartiennent à l'histoire de l'Église, particulièrement de l'Église de France.

Un chapitre complémentaire, dû à la plume de Mgr Gauthey, ancien vicaire général et confident de l'évêque d'Autun, traite du conclave qui suivit la mort de Léon XIII, du rôle qu'y eut le cardinal Perraud, et des relations de ce dernier avec Pie X. Un *curriculum vitæ* autographe du cardinal, puis un appendice contenant de nombreuses pièces justificatives à l'appui des Mémoires, terminent le livre, qui se trouve n'être pas seulement une importante contribution à la vie, non encore écrite, du cardinal Perraud,

et, disons-le, un beau portrait d'âme épiscopale, mais encore un grave et solide recueil d'histoire.

Lorsque, n'étant encore que prêtre de l'Oratoire, Adolphe Perraud fit, en 1856 et 1857, un premier séjour à Rome en compagnie de son ami l'abbé Henri Perreyve, il fut présenté à Pie IX par son supérieur le P. Pététot, qui venait de prêcher l'avent à Saint-Louis-des-Français. « Mon tour, dit-il, était arrivé de pouvoir adresser quelques paroles au pape. En me présentant à lui, le P. Pététot avait eu la délicate attention de lui dire que j'avais été un de ses premiers coopérateurs dans l'œuvre de la restauration de l'Oratoire, et que, avant de quitter le monde, j'avais appartenu à l'Université de France et y avais exercé les fonctions de l'enseignement.

« Vous avez donc été professeur, me dit Pie IX, et qu'avez-vous « enseigné? » Je répondis : « Très Saint-Père, j'ai été professeur « d'histoire. — Ah! l'histoire, reprit le pape, quelle science impor- « tante! c'est avec elle, surtout maintenant, qu'il faut *redresser* « *toutes choses*. » (Pie IX dit ces trois mots en italien.) — « Aussi, « Très Saint-Père, si Dieu le permet, j'espère bien continuer mes « études dans cette direction et m'appliquer surtout à l'histoire « ecclésiastique. » — « C'est bien », dit Pie IX. A son insu, comme au mien, cette simple parole renfermait une bénédiction pour les deux nouvelles carrières de professeur que je devais être appelé à fournir un peu plus tard : la première, au petit séminaire de Saint-Lô, où, de 1857 à 1859, j'enseignai l'histoire ainsi que je l'avais fait de 1850 à 1852, comme membre de l'Université, au lycée d'Angers; la seconde, à la Sorbonne, où j'eus l'honneur d'occuper la chaire d'histoire ecclésiastique pendant neuf ans (1865-1874), c'est-à-dire jusqu'à ma nomination à l'évêché d'Autun. »

On n'avait, jusqu'ici, croyons-nous, de l'historien que fut Mgr Perraud, que ses belles *Études sur l'Irlande contemporaine*, et son ouvrage, qui fut une thèse de doctorat, sur l'*Oratoire de France au XVII^e^ et au XIX^e^ siècle*. Sa dernière parole, sa parole, en quelque sorte, d'outre-tombe, aura été une parole d'historien. Le livre posthume, qui vient, après plus de dix ans, de voir le jour, restera, en effet, comme un beau monument de cette histoire ecclésiastique qu'il aimait; non d'une histoire ancienne qu'il aurait pu enseigner dans sa chaire de professeur, mais d'une histoire tout actuelle, qu'il vécut lui-même, et qui, par la grandeur de son rôle personnel dans l'Église de France, se trouve étroitement mêlée à sa propre vie.

F. Boulliau.

Alfred VANDERPOL. — *La doctrine scolastique du Droit de guerre.* Avec une biographie de l'auteur. — Paris, Pedone, 1919. In-8° de XXVIII-534 pages.

C'est l'œuvre d'un homme d'action qui a cherché à se faire une doctrine.

Dans une sobre biographie, M. Émile Chénon nous présente l'homme, qui mérite un souvenir pour lui-même. Alfred Vanderpol, né à Tourcoing en 1854, a passé toute sa vie d'ingénieur civil à Lyon. Il y mourait en juin 1915, au début de cette guerre, que tous ses efforts avaient tendu à prévenir. Son labeur professionnel, ses études sur les sciences appliquées à l'industrie, ne l'avaient pas uniquement retenu, et, depuis 1906, il collaborait au *Bulletin de la Société Gratry*, devenu en 1910 le *Bulletin de la Ligue des catholiques français pour la paix*. Bientôt secrétaire général de la *Ligue*, rédacteur aussi généreux que fécond du *Bulletin*, il publiait, en 1911, le *Droit de guerre d'après les théologiens et les canonistes du moyen âge* (Paris, Tralin); en 1912, *La guerre devant le christianisme* (Paris, Tralin), et se voyait attaqué cette même année par la *Critique du libéralisme* pour un rapport sur la doctrine scolastique de la guerre présenté au congrès tenu, en 1911, par les Sociétés françaises de la paix à Clermont-Ferrand.

Ses livres et ses articles ne sont qu'une des formes de son apostolat pour la paix. Rêvant d'un mouvement pacifiste nettement catholique, il s'assura que le Saint-Siège verrait d'un œil bienveillant « les efforts qui, conformes à l'esprit de l'Évangile, auraient pour but d'éviter les horreurs de la guerre », et il entreprit en France une tournée de conférences qu'il poursuivit sans se lasser durant sept ans (1906-1913). Puis, suscitant la création de Ligues nationales étrangères (suisse, belge, espagnole, anglaise) alliées à la Société Gratry, qui se transforma en 1909 en « Ligue des catholiques français pour la Paix », il jetait, avec les délégués de ces ligues-sœurs réunies à Bruxelles en 1911, les bases d'une « Ligue internationale des catholiques ».

Celle-ci devait agir et, pour agir, d'abord enseigner, c'est-à-dire restaurer les notions oubliées ou méconnues du véritable droit international, d'où la création d'un institut ou « Union » pour l'enseignement de celui-ci. Cette Union, dont Alfred Vanderpol fut vice-président, tint deux réunions à Louvain, son siège légal, et dans la seconde, en novembre 1913, elle avait dressé une liste des questions à étudier, quand la catastrophe mondiale venait donner un démenti à son programme lui-même et ruiner l'Université catholique à l'ombre de laquelle elle s'était mise.

Nous avons, dans la « Doctrine scolastique du droit de guerre », la réponse à une des questions mise à l'étude par l'« Union » et les circonstances en ont fait en outre la protestation d'un Français de race flamande contre la guerre allemande.

Refonte des deux ouvrages antérieurs de l'auteur parus en 1911 et 1912, l'œuvre a pris le caractère d'une *Somme*, loyale et presque impersonnelle, sur la doctrine du droit de guerre dans l'enseignement traditionnel de l'Église catholique. L'auteur s'efface derrière les textes, qui prennent toute l'ampleur souhaitable, et sont reliés plutôt que commentés suivant un plan si scolastique lui-même qu'il nous semble fragmenter à l'excès les démonstrations et heurter d'abord nos habitudes par sa netteté un peu anguleuse. Au reste, ce défaut de composition fait aussi, à un certain point de vue, le mérite et le prix de l'ouvrage. S'il n'y a nulle raison, en effet, de ne pas adopter les conclusions de l'auteur, il est possible aussi d'en découvrir, avec les mêmes textes pour instruments, d'autres auxquelles il ne semble pas s'être arrêté lui-même, et de disposer sur un autre plan les témoignages qu'il a si parfaitement respectés. C'est ainsi que l'historien peut avoir beaucoup à prendre dans cette Somme scolastique du droit de guerre.

Il y a une doctrine traditionnelle dans l'Église sur le droit de guerre. Il ne faut pas toutefois la chercher avant saint Augustin ; on ne trouverait, avant lui, que les paroles du Christ blâmant toute violence positive et même la résistance au mal, et leurs commentaires chez les Pères des premiers siècles. On sait que Tertullien, Lactance ou même Origène tendraient à présenter la condition même du soldat comme incompatible avec la profession du christianisme. M. Vanderpol accepte, sur les conséquences historiques de cette doctrine, les conclusions de M. Vacandard : qu'elle n'eut que des effets isolés ou localisés.

Il est certain cependant que, l'idéal social chrétien se confondant avec un idéal de paix universelle, on se préoccupa plus, dans les quatre premiers siècles, de donner l'horreur de l'homicide que de le justifier en quelques cas ; l'Église n'était à aucun degré responsable des guerres que l'Empire pouvait avoir à décider ou à soutenir, et on espérait même que le triomphe politique du christianisme marquerait la fin des guerres et du règne de la violence.

Mais vinrent les invasions des Barbares. On accusa un peu partout, et notamment dans l'entourage de l'évêque d'Hippone, le christianisme d'avoir désarmé l'Empire en faisant disparaître l'esprit guerrier dans le monde romain. Il fallut répondre, montrer que les paroles du Seigneur peuvent être comprises autrement qu'elles ne le furent par Tertullien, et que la profession du christianisme s'accorde avec la résistance au mal à main armée, voire même

avec la guerre résolument entreprise en des conditions données. Et les principes du droit de guerre se trouvèrent formulés par saint Augustin en la *Cité de Dieu*, le *Contra Faustum* et quelques-unes de ses lettres.

Ces principes, saint Thomas devait les reprendre après Gratien, pour leur donner les arêtes vives et la précision qui distinguent ceux qu'il a repensés. M. Vanderpol est allé directement à la doctrine telle que saint Thomas l'a présentée : elle est désormais la doctrine scolastique, mais elle est aussi, et M. Vanderpol le démontre, la seule doctrine traditionnelle de l'Église, car dans l'époque antérieure, on ne la voit nullement contredite, et, dans la suite, elle est acceptée dans son ensemble. Il faut noter seulement à l'époque moderne des déviations, comme la dangereuse application du probabilisme au discernement de la cause juste, insuffisantes à créer une doctrine victorieuse de l'ancienne dans l'enseignement officiel.

Cette doctrine est celle-ci (II_a $II_æ$, art. 1) : La guerre est légitime quand elle est déclarée par une autorité légitime, pour une juste cause et avec une intention droite.

Tous les commentaires ont maintenu à cette doctrine son caractère de sage réalisme et d'idéalisme obstiné à la fois ; ils l'ont maintenue, selon la remarque de M. Vanderpol, « à égale distance du militarisme outré et du pacifisme utopique ». Si elle admet la guerre, elle en reste l'ennemie, elle maintient qu'elle est un mal ; qu'odieuse en elle-même, elle ne peut être recherchée, et qu'elle ne peut être décidée que si elle est nécessaire. Loin de rassurer la conscience de ceux qui peuvent décider légitimement la guerre, elle s'occupe bien plutôt de l'inquiéter. Elle ne leur permet pas de la décider à la légère ou d'y recourir même comme à un mode normal de jugement de Dieu dans les conflits humains. Nombre d'auteurs ont combattu directement cette idée fausse, qui fut répandue au moyen âge.

L'examen de la *juste cause* est le centre de tous les développements de la doctrine. Il faut, pour qu'il y ait juste cause, une faute commise par ceux que l'on attaque ou à qui l'on résiste (car il importe peu pour la justice que l'on attaque ou qu'on se défende, et il y a toujours lieu d'examiner la cause de guerre, avant de prendre les armes, même si l'on est attaqué), et une faute qui les rende certainement dignes d'une punition. La guerre ne peut être qu'un acte de justice vindicative. Il s'ensuit qu'on ne peut concevoir une guerre qui, objectivement, serait juste des deux côtés à la fois.

Très restrictive des droits du prince ou de l'État, juge en sa propre cause (et il ne peut en être autrement, s'il n'a pas de supé-

rieur temporel et s'il n'en reconnaît pas au spirituel), elle l'avertit qu'il doit épuiser tous les moyens d'information pour éclairer son jugement : les cas d'ignorance invincible, qui l'excuseraient seuls de se tromper en sa sentence, et rendraient la guerre juste des deux côtés, subjectivement du moins, sont inconcevables. Et si son examen de la cause le conduit au doute, il ne doit jamais déclarer la guerre.

Bien pénétrés de cette doctrine et des responsabilités qu'elle leur fait porter, les princes ou les pouvoirs démocratiques, qui de nos temps ont hérité de leurs attributions et de leurs consciences, ne pourraient guère pratiquement faire appel aux armes déclarées «vengeresses». L'unique solution des conflits entre les peuples est dans un arbitrage supérieur dont, avec beaucoup d'autres, l'auteur, par toute sa vie et toute son œuvre, a souhaité l'établissement.

Comment se fait-il pourtant qu'au cours du moyen âge, alors que cette doctrine allait se formulant et que l'Église qui l'inspirait avait l'oreille des princes, seuls juges des conflits, il y ait eu tant de guerres ? Elles furent souvent décidées certes par des princes d'une autorité douteuse et qui ne se faisaient pas moins suivre : elles furent décidées pour des raisons que nous avons peine à comprendre souvent et qui seraient déclarées légères en tous temps ; elles furent poursuivies sans pitié et bien au delà des buts légitimes; elles furent donc en contradiction formelle avec la doctrine scolastique du droit de guerre. Mais on sait que, dans l'organisation féodale, l'influence réelle de la grande Église, la seule vraiment indépendante, sur les princes, ne fut pas en raison directe du nombre d'ecclésiastiques qui les entouraient. Deux guerres ou plutôt deux longues campagnes guerrières peuvent avoir besoin d'une justification du point de vue catholique ; ce sont les croisades et la conquête de l'Amérique par les Espagnols : les croisades, parce qu'elles furent universellement approuvées, commencées, poursuivies, recommencées par l'initiative des papes; la conquête de l'Amérique, parce qu'elle se para d'une apparence d'évangélisation et qu'un pape, Alexandre VI, parut, en 1493, en consacrer d'avance les résultats en partageant les mondes découverts entre Espagnols et Portugais.

M. Vanderpol, toujours selon sa méthode impersonnelle, justifie les croisades et la guerre des Indes, à l'aide de citations, ou plutôt il rapproche les faits supposés connus de la théorie scolastique. Pour les croisades, son étude est un peu faible : car, à l'aide de références, du reste toutes modernes et négligées, il démontre qu'elles furent en réalité des guerres défensives contre l'islam, agresseur sans droit et intolérant. C'est en effet la thèse tradi-

tionnelle. Mais ainsi ne se trouve peut-être pas suffisamment invoqué et expliqué le grand cri : « Dieu le veut ! »

Pour la guerre des Indes, M. Vanderpol suit le très intéressant Victoria dans son *De Indis*, et il se trouve avoir réfuté du même coup avec lui les théories extrêmes qui eurent cours au moyen âge sur les droits des infidèles, les droits de l'empereur, maître du monde, et ceux du pape, rival de l'empereur, même au temporel [1].

Un appendice sur le droit des gens, d'après le *De legibus* de Suarez, montre comment Grotius a eu en lui un devancier scolastique.

Marcel Bodet.

1. Pour permettre à chacun de se faire une opinion personnelle plus complète par un contact prolongé et sans intermédiaire avec les sources, M. Vanderpol donne en terminant une traduction de la cause XXIII de Gratien, de l'art. 1 de la II^{a} II^{æ} de saint Thomas, du traité *De jure belli* de Victoria, du traité *De bello* de Suarez, du *De Indis* de Victoria.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Dom Cabrol et dom Leclercq. *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de Liturgie.* Fascicules XXXV-XXXVII : D-Dimanche, 1916; XXXVIII-XL : Dimanche-Droit persécuteur, 1920. Paris, L. Letouzey, in-4°, tome IV, col. 1-1640.

Les infatigables bénédictins de Farnborough ont continué pendant la guerre à accumuler les matériaux en vue du Dictionnaire. En pleine guerre, trois fascicules de ce précieux répertoire ont paru à la fois, et on nous en a donné trois autres depuis. Voici l'indication sommaire des principales notices qu'ils contiennent sur des points d'importance diverse intéressant l'histoire ecclésiastique de la France :

Dagobert Ier, par dom Leclercq, tome IV, col. 5-15. Faux diplômes de Dagobert; ses diplômes authentiques dont les nos 1 et 3 accordent ou restituent des biens-fonds à l'abbaye de Saint-Denis. Dom Leclercq ne croit pas que le prétendu trône de Dagobert soit l'œuvre de saint Éloi.

Dalmatique, par dom Leclercq. Octroi de la dalmatique par le pape Symmaque aux diacres d'Arles, par saint Grégoire le Grand aux diacres de Gap, par Étienne II (757) aux diacres de Saint-Denis (col. 113). L'*aube* des diacres d'après des documents gallicans, VIe-VIIIe siècles (col. 115). Description de la dalmatique de Moyenmoutier, attribuée à saint Hydulphe et à saint Léger, en réalité pas antérieure au IXe siècle (col. 117).

Damnés, par dom Leclercq. Représentations sur une plaque de Combles (Somme), sur une plaque de Moislain, sur un chapiteau de Marizy-Saint-Mard (Aisne), col. 200-202.

Daniel, par dom Leclercq. Monuments divers de notre pays qui le représentent, col. 227, 229-231, 235-241, 243, 246.

Danse, par dom Gougaud. Canons et constitutions qui l'interdisent dans les églises, col. 252-253.

Dauphin, par dom Leclercq. Il n'apparaît pas sur les épitaphes chrétiennes en Gaule avant le IVe ou le Ve siècle, col. 287.

Déambulatoire, par dom Leclercq. Discussion sur le *deambulatorium* de la cathédrale bâtie entre 832 et 834 par Aldric, évêque du Mans, col. 304.

Décoration des églises, par dom Leclercq. V. Gaule mérovingienne. VI. Gaule carolingienne. Col. 353-358.

Décrétales, par dom Leclercq. Conciles francs se référant aux décrets des papes comme aux canons des conciles, col. 364-365. La collection dite *Quesnelliana*, qui paraît avoir été formée dans l'église d'Arles; sa 7e pièce, admonestation du pape Célestin aux évêques de Gaule, col. 371-374 (citation de Mgr Duchesne).

Dédicace des églises, par dom P. de Puniet. Les dépositions de reliques en Gaule, col. 385; les cinq onctions et les cinq croix des autels, autel

de Vouneuil-sous-Biard (Vienne), col. 386-387; la dédicace au rite romain introduit en France au VIII^e siècle, le pontifical de Durand de Mende, col. 391-396; inscriptions commémoratives de dédicaces, à Béziers, à Sainte-Geneviève de Germiny-sur-Loire, col. 400.

Defensor civitatis, par dom Leclercq, col. 407-427. A signaler particulièrement les col. 422-423, qui définissent le rôle du *Defensor* dans l'empire franc après la chute de l'empire d'Occident; col. 424-425, rapports entre la fonction de *defensor* et l'épiscopat.

Défunts (Commémoraison des), par dom Leclercq, col. 427-428 (avec une note importante), historique de la controverse déchaînée en 1680 par le protestant Spon, qui prétendait ne pas trouver trace de prière pour les morts dans les inscriptions anciennes; inscriptions de Gaule, col. 452-453; établissement de la fête du 2 novembre, col. 453-454.

Délateurs, par dom Leclercq. Les délateurs lyonnais en 177; le canon du concile d'Arles (314) contre les *traditores*, col. 515.

Delisle (Léopold), par dom Wilmart, col. 515-561. Importante étude sur les travaux du célèbre bibliographe et érudit; la plupart intéressent notre pays.

Denis (Abbaye de Saint-), par dom Leclercq, col. 588-642. Longue étude sur le martyre de saint Denis, la fondation de l'abbaye, les églises et basiliques qui en dépendent, le trésor, les chartes et manuscrits, les tombes mérovingiennes découvertes à Saint-Denis.

Deo annoente..., par dom Leclercq. Inscription du Pin avec la formule : *jubente Deo*, col. 647; inscription de Narbonne, *D(e)o et X?(ist)o miserante*, ibid.

Depositio, depositus, par dom Leclercq. Formule rare et tardive sur les inscriptions de Gaule, col. 671.

Dés, par dom Leclercq. Le jeu *ad tabulam* toléré à Sainte-Croix de Poitiers, col. 682.

Descente du Christ aux enfers, par dom Cabrol. Témoignage des liturgies gallicanes anciennes, col. 687-688. Le *Salve festa dies* cité (col. 689) comme texte quasi-liturgique romain est de Fortunat.

Devineresse, par dom Leclercq. Scène de divination représentée sur un anneau trouvé à Mulsanne (Sarthe), col. 699-700.

Devise, par dom Leclercq. *Vivas in Deo* sur des anneaux de Lyon et de Narbonne, col. 701; *Si me amas veni* sur une fibule de Niort, col. 704.

Dévotion (Formules de), par dom Leclercq. La lettre des Églises de Lyon et de Vienne en 177, col. 709; formules des conciles mérovingiens, col. 710; adresse du *De synodis* de saint Hilaire de Poitiers, col. 712; la formule *Dei gratia* en Gaule, col. 713-714; l'emploi de *peccator* dans les signatures, nombreux exemples, col. 715-718; autres formules d'humilité, col. 722; formules employées par S. Césaire d'Arles, col. 719-722; par Nicetius de Trèves et Annacharius d'Auxerre, col. 723.

Diaconesse, par dom Leclercq. Canons des conciles des Gaules, col. 730-731.

Diacre, par dom Leclercq. Inscriptions de Vienne, col. 743-744.

Die, par dom Leclercq, col. 815-819. Histoire et monuments chrétiens pour la période primitive.

Dijon, par dom Leclercq, col. 828-858. Discussion critique de la légende de saint Bénigne; histoire des origines chrétiennes à Dijon; anciens monuments chrétiens; manuscrits liturgiques; fausses bulles sur papyrus de Jean V et de Serge Ier.

Dimanche, par dom Dumaine. Inscription d'Angoulême (Basilia), col. 873; commentaire de saint Irénée sur la prohibition des œuvres serviles, col. 925; le rapprochement du dimanche et du sabbat par saint Césaire, col. 940; canons de conciles francs, col. 941-942; le chômage subordonné au culte, d'après les mêmes documents, col. 952-955; conciles francs interdisant le jeûne du dimanche, col. 957; interdisant la prière à genoux, col. 960; fixant la durée du dimanche, col. 962-963 *(a vespera usque ad vesperam)*; prescrivant l'assistance à la messe, col. 965; recommandant la communion, col. 968; la « vigile » du dimanche, col. 970; les lectures liturgiques dans l'office du dimanche aux monastères d'Arles, col. 973; interdiction des cérémonies funèbres par saint Prudence de Troyes, col. 977; les « bénédictions » du dimanche (souvenirs qu'il rappelle) d'après le concile de Paris de 829, col. 986.

Dîme, par dom Leclercq. Usage de Gaule, réglementé par le concile de Mâcon en 585; nombreux exemples, col. 998-1003.

Dioscures, par dom Leclercq. Représentés sur un sarcophage d'Arles dont le christianisme est fort douteux, col. 1044-1045.

Diptyques (Liturgie) par dom Cabrol. Le *liber vitæ* (livre des élus dans le testament de Bertichramne, évêque du Mans, col. 1055; décisions conciliaires sur l'inscription aux diptyques, col. 1058; diptyques conservés dans les manuscrits des sacramentaires, col. 1061-1063; l'usage gallican de commémorer les morts à haute voix, col. 1067; les diptyques dans les liturgies gallicanes, col. 1071-1073; leur place dans le canon, col. 1073-1083; le diptyque Barberini et les noms de fidèles tracés à la pointe, son origine austrasienne, col. 1085; diptyques de Bourges, de Rouen, d'Arles, col. 1087-1090.

Diptyques (Archéologie), par dom Leclercq. Diptyque d'Arles, col. 1114; de Bourges (d'Anastasius), col. 1116-1119; de Liége, col. 1119-1120 (nomme S. Germain, S. Remi, S. Médard...); de Rouen, col. 1148-1149; Barberini (avec les noms à la pointe), col. 1156-1162; d'Amiens, col. 1164; de Nancy, col. 1164-1165.

Disque (d'orfèvrerie), par dom Leclercq. Disques de Childéric II, de Didier d'Auxerre, col. 1174; de Sonnace, évêque de Reims, col. 1175; disque (*missorium*) de saint Exupère, évêque de Bayeux, col.1180-1182; disque d'Agnéric (patrice de Vienne, VIIe siècle?), col. 1186-1187.

Divisions administratives et ecclésiastiques, par dom Leclercq. En Gaule en 177, col. 1217; en 314, col. 1218; la suprématie d'Arles, col. 1219 (sommaire).

Divorce, par dom Leclercq. Condamné par les conciles francs et les pénitentiaires, col. 1220-1221.

Domestici, par dom Leclercq. Inscription de Saint-Seurin de Bordeaux, col. 1377; les *domestici* chez les Francs, col. 1379-1382.

Dominicale (coiffe que les femmes se posaient sur la tête pour aller

communier), par dom Leclercq. Canon du concile d'Auxerre de 585 (587), col. 1385.

Douai (*Manuscrits liturgiques de*), par dom Leclercq, col. 1513-1519. Avec l'historique de cette bibliothèque, dont les fonds proviennent en grande partie des abbayes de Marchiennes et d'Anchin.

Doxologies, par dom Leclercq. L'usage du *Gloria Patri* en Gaule, col. 1527; sur l'usage du *Gloria in excelsis* en Gaule, col. 1531-1532.

Dragon, par dom Leclercq. Représenté sur une plaque d'ivoire d'Issoudun et une boucle en bronze de Saint-Étienne de Coldres (Jura), col. 1539-1540.

Drogon (Sacramentaire de), par dom Leclercq, col. 1540-1547. Description de ce manuscrit exécuté pour Drogon, fils de Charlemagne, qui fut abbé de Luxeuil, devint évêque de Metz en 826 et mourut en 855.

Droit d'asile, par dom Leclercq. La législation conciliaire et civile des royaumes francs, col. 1558-1563.

Tout cela traité à la manière habituelle de dom Leclercq. Il travaille à portée d'une des plus grandes bibliothèques du monde, et il en fait profiter ses lecteurs. Compilation, dira-t-on. Qu'importe si le travail est intelligemment conduit et s'il rend service. Or personne n'en doute, même pas ceux qui regrettent quelques longueurs ou doubles emplois.

René Aigrain.

Abbé René Aigrain. *Sainte Radegonde* (*vers 520-587*). Paris, V. Lecoffre, 1918. In-12 de xi-180 pages (Collection « Les Saints »).

Abbé Guise. *Saint Sigisbert, roi d'Austrasie* (*630-656*). Paris, Lecoffre, 1920. In-12 de x-182 pages (Collection « Les Saints »).

C'est une des figures les plus intéressantes de l'époque mérovingienne que celle de sainte Radegonde. C'est aussi l'une des mieux connues, grâce aux biographies contemporaines de la religieuse Baudonivie et de Fortunat. Captive dès son jeune âge du roi Clotaire, elle est destinée à devenir son épouse. Elle reçoit une forte culture littéraire et religieuse. Cette éducation, jointe au souvenir de son ancienne patrie la Thuringe, lui fait paraître le sort d'une reine peu enviable. La mort de son frère est l'incident qui la décide à quitter la cour. Elle se rend à Saix, en Poitou, et fonde ensuite le monastère de Sainte-Croix à Poitiers, placé sous la règle de saint Césaire. M. l'abbé Aigrain a retracé avec agrément et vérité la biographie de cette sainte dont la vie et les mœurs tranchent d'une façon si complète sur celles de son siècle.

Toute différente est la figure de saint Sigisbert, roi d'Austrasie, mort à vingt-six ans. La carrière politique de ce prince apparaît si effacée qu'on le doit placer parmi les rois dits fainéants. M. l'abbé Guise a racheté la pauvreté de cette biographie par un tableau fidèle de l'état du royaume d'Austrasie, de la cour des derniers Mérovingiens et du développement du culte du saint roi dans le diocèse de Nancy.

L. Royer.

Abbé J. Roux. *La basilique Saint-Front de Périgueux. Ses origines. Son histoire jusqu'à 1583.* Périgueux, chez l'auteur, et chez M. Cassard, imprimeur, 1920. In-4° de 344 pages, 58 planches.

Récrire l'histoire de l'église cathédrale Saint-Front de Périgueux

en tant que monument, d'abord d'après les textes, ensuite d'après les constructions elles-mêmes; montrer à la lumière de cette double étude que, du VI^e siècle à 1583, il n'y a eu à Saint-Front qu'une seule église, l'église du tombeau du saint, dont la partie couverte de coupoles est une construction du XI^e siècle, inspirée de l'art oriental; tel est, en somme, le but envisagé par M. l'abbé Roux dans cet ouvrage édité avec grand soin.

Il faut reconnaître en toute justice l'effort de critique et de dialectique par quoi l'auteur entend faire triompher sa thèse, évidemment dirigée contre ceux qui placent au XII^e siècle la construction de la basilique à coupoles. M. l'abbé Roux a su tirer un excellent parti d'un élément disparu : l'ancienne crypte-confession de Saint-Front qui, selon lui, conditionna étroitement toutes les transformations de l'édifice, de l'origine au XVI^e siècle, et dont la présence dans le sanctuaire de l'église primitive, devenu vers 1013 la coupole occidentale abritant à la fois le nouveau chœur et le tombeau de saint Front, permet de concilier les nombreuses anomalies signalées dans les dispositions intérieures et extérieures du monument.

Il y a cependant dans le livre de M. Roux plus de finesse que de géométrie et, dans l'état actuel de nos connaissances, il est difficile d'y voir autre chose qu'une façon nouvelle et originale d'utiliser et d'interpréter les divers détails d'histoire ou caractères d'architecture qui nous ont été signalés à Saint-Front. Des discussions antérieures en avaient clairement montré l'insuffisance ou l'ambiguïté, et M. l'abbé Roux lui-même a convenu que ni les uns ni les autres ne sont très explicites. Il y a donc des difficultés réelles à déterminer la mesure dans laquelle il est permis d'accepter les déductions et les dates que de longues années d'étude ont suggérées à M. l'abbé Roux. Nous ne saurions les épuiser dans une simple notice bibliographique. Géraud LAVERGNE.

Mgr LANDRIEUX. *La Cathédrale de Reims. Un crime allemand.* In-8° de 238 pages, illustré de 96 planches documentaires hors texte et d'un graphique des points de chute des obus allemands. Paris, H. Laurens, 1919.

N'est-il pas bien tard pour parler d'un ouvrage dont l'apparition, il y a plus d'un an, a été saluée par le plus grand succès? Ce réquisitoire dont toutes les accusations sont appuyées sur des faits et des documents, ce témoignage irrécusable et décisif dans le procès porté devant l'opinion du monde entier contre les crimes allemands a été universellement accueilli avec une faveur marquée et une reconnaissance émue par tout ce qui a le culte de l'art, de la patrie, de la religion. Honoré des récompenses des académies, le beau livre de Mgr Landrieux l'a été plus encore par la lettre laudative qu'a adressée, au nom de S. S. le pape Benoît XV, le cardinal Gasparri, secrétaire d'État.

De tous les attentats par quoi se sont brusquement révélées au monde la barbarie native, la brutalité sans frein qui demeurent incurables au fond de l'âme allemande, celui qui a le plus stupéfié, indigné l'humanité est bien la destruction froidement voulue, méthodiquement conduite,

poursuivie avec persistance, quatre années durant, de la cathédrale de Reims. Cette fureur étrange, contre un chef-d'œuvre que tout recommandait au respect et à l'admiration, constitue « le forfait qui se détache en relief sur tous leurs forfaits; non pas le pire, peut-être — ils en ont commis tant et de tels! — mais le plus ignoble, parce qu'il est à la fois sacrilège et stupide et qu'il révèle, par son inutilité, le fond le plus noir de la malfaisance allemande ». Et l'auteur affirme avec raison : « L'incendie de la cathédrale de Reims est autre qu'un incident de guerre; c'est un événement de premier plan qui a eu sa répercussion, en colère et en indignation, dans le monde entier : il importe donc, pour la honte de l'Allemagne et pour la piété de nos souvenirs, de lui conserver sa physionomie intacte. »

Nul n'était mieux qualifié que l'archiprêtre de la cathédrale de Reims pour dénoncer au monde ce crime : « Il faut avoir suivi, minute par minute, comme nous l'avons fait, toutes les phases du drame; avoir gardé dans ses yeux cette vision, avoir vécu sur place ces heures sinistres, pour en reconstituer la trame, pour en redire, avec la précision voulue, la poignante émotion. » Ce témoignage particulièrement impressionnant et rédigé avec toute l'exactitude rigoureuse et les justifications abondantes d'un procès-verbal, Mgr Landrieux l'a accompagné d'une documentation que lui seul pouvait produire.

Après avoir fait l'historique des journées tragiques de septembre 1914, puis des 857 jours de bombardement effectif de la ville jusqu'à l'évacuation le 24 mars 1918, Mgr Landrieux reproduit et réfute surabondamment les mensonges allemands au sujet de Reims, puis il dévoile la pensée maîtresse qui a ordonné cet attentat, le but poursuivi par le bombardement obstiné de la cathédrale. « Ce ne sont pas les pierres que les Allemands ont voulu abattre; ces pierres ne les gênaient pas : c'est Notre-Dame de Reims avec les grands souvenirs qu'elle incarne et qu'elle représente; notre cathédrale, symbole expressif de la grandeur de la France et reliquaire de nos gloires nationales. » « Voilà pourquoi Notre-Dame de Reims a été visée. Car celui qui a décidé sournoisement de donner ce soufflet à la France a vu dans notre cathédrale autre chose que le joyau de l'art français du moyen âge, chef-d'œuvre de grâce et de puissance qui s'épanouissait en gloire sur la cité, qui rayonnait en magnificence sur le pays tout entier et qui faisait, depuis huit siècles, l'émerveillement du monde; il y a vu le monument superbe de l'antique alliance de 496,... tout notre passé, toute notre histoire, le Baptême et les Sacres, le berceau, le foyer, le sanctuaire de notre vie nationale : le plus vénérable de nos lieux saints de France! » Et c'est pour cela que la fureur iconoclaste du huguenot s'est unie à la haine de l'Allemand contre tout ce qui est français pour essayer d'anéantir la cathédrale.

Mais malgré ses efforts persévérants, et les coups répétés de ses obus des plus gros calibres, et toute sa science infernale des explosifs les plus redoutables, il n'y a pas réussi. Dans un tableau suggestif, Mgr Landrieux a fait le compte, jour par jour, des coups de bélier reçus par le monument. C'est miracle que, sous de tels assauts, il n'ait perdu que quelques quartiers de sa voûte, quelques-uns de ses clochetons et ses

arcs-boutants avec — désastre irrémédiable celui-là — le diadème étincelant de ses verrières et la somptueuse parure sculpturale de ses portails.

A son texte, dont nous nous sommes plu à reproduire quelques traits, Mgr Landrieux et son éditeur ont eu l'heureuse pensée d'ajouter une copieuse collection de reproductions photographiques. Mieux encore que les plus fidèles descriptions, ces images permettent de juger, et feront à jamais exécrer le « crime allemand ». E. CHARTRAIRE.

Daniel BANSE. *Vieux Fécamp. L'ancienne église Saint-Ouen de Fécamp.* Fécamp, Durand, 1919. In-18 de 72 pages et 3 planches.

Cet opuscule, fort bien imprimé, chose digne de remarque en ces mauvais jours, fait partie d'une suite d'études consacrées au passé religieux de Fécamp. Saint-Ouen disparut à la Révolution. C'était une paroisse de peu d'étendue et de faibles ressources. Ce que nous savons de son histoire se réfère surtout à des difficultés financières. Mais on y entrevoit aussi un peu de la vie paroissiale, étroite et fervente, des communautés d'autrefois. L'auteur, qui n'en grossit pas l'intérêt, en parle bien. Notons qu'il juge possible la réouverture prochaine de l'église Saint-Ouen, malheureusement très défigurée.

R. N. SAUVAGE.

Chanoine JOUEN. *La Notre-Dame de Pitié de la cathédrale de Rouen et son donateur* (Extr. du *Précis des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen*). Rouen, 1918. In-8° de 140 pages avec planche.

L'auteur examine successivement le culte de Notre-Dame de Pitié à la cathédrale de Rouen, le groupe de Notre-Dame de Pitié, le sculpteur qui le fit, le chanoine qui le donna. Ce groupe, moins grand que nature, dont la Vierge est d'une calme et émouvante beauté, fut sculpté en 1590 par Étienne Desplanches. M. le chanoine Jouen précise la biographie, malheureusement encore incertaine, de ce bon artiste rouennais. Celle qu'il nous présente ensuite du donateur du groupe, Jean Bigues, chanoine et grand-archidiacre de Rouen (1508?-1590), est principalement tirée des registres capitulaires. En la composant, M. le chanoine Jouen a écrit une fort bonne page de l'histoire du chapitre et de la cathédrale pendant les troubles religieux. Cette étude est très bien menée et il faut souhaiter qu'elle puisse être poursuivie et étendue.

R. N. SAUVAGE.

Maxime REYMOND. *L'abbaye de Montheron.* Lausanne, 1918. In-8° de 242 pages, pl. (Extr. des *Mémoires et Documents* publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, 2e série, tome X.)

L'abbaye cistercienne de la Grâce-Dieu, de Thela, puis de Montheron, fut fondée en 1135 dans le diocèse de Lausanne. Elle était fille de Bellevaux en Franche-Comté et, par cette abbaye, se rattachait à Morimond. Dès les premières années de sa fondation, son domaine temporel apparaît constitué d'une façon à peu près définitive avec des terres, originairement de peu de valeur, données par les seigneurs du pays de Vaud. Au point de vue religieux, elle subit, au cours des siècles, l'évolution

normale des abbayes cisterciennes jusqu'à sa suppression en 1537, au moment où Lausanne embrasse la Réforme; la plupart des religieux se rangent du côté des réformistes; quelques-uns seulement conservent leur foi et s'exilent avec les membres du clergé lausannois. Au point de vue économique, l'abbaye entreprend, dès le début, le défrichement et l'exploitation de ses terres, d'abord par le moyen de ses convers, puis, lorsque la religion cistercienne attirera moins les âmes, par l'intermédiaire de laïques. Cette évolution est accomplie au XIVe siècle. On doit aux cisterciens de Montheron la fondation du village de Froideville, bâti sur les domaines du monastère; on leur doit aussi, en partie, la plantation de la vigne sur la côte de Dézaley. L'auteur aurait pu, semble-t-il, développer davantage cette partie de son travail relative à l'exploitation directe des terres par l'abbaye. Il est important aussi de ne pas confondre, comme l'a fait M. R., les faits économiques d'époques très différentes, sous peine de donner de graves entorses à la vérité historique.

L. Royer.

L. de Lacger. *L'évêque, le roi, le clergé et la commune à Albi pendant la seconde moitié du XIVe siècle* (Extr. de l'*Albia christiana*, année 1913). Albi, Imprimerie coopérative du Sud-Ouest, 1920. In-4° de 102 pages.

M. Louis de Lacger, professeur d'histoire ecclésiastique au grand séminaire, s'est voué à la tâche de faire profiter l'histoire générale du trésor de documents que sont les archives d'Albi. Il avait étudié précédemment l'organisation municipale de cette ville au XIIIe siècle, en collaboration avec M. J. Puget. Le présent travail nous donne une nouvelle tranche d'histoire albigeoise, de 1345 à 1385. Il s'agissait d'établir les rapports réciproques des éléments dirigeants d'Albi pendant une période troublée par l'invasion anglaise. L'auteur constate leur union sur le terrain de la lutte contre l'étranger et de la défense du territoire; mais, le péril passé, les questions de politique locale qui divisent reviennent au premier plan et sont seules à défrayer la chronique de la petite ville épiscopale. On regrette que la guerre, où M. de Lacger s'est distingué, n'ait pas permis l'achèvement de cette étude, dont les deux premiers chapitres ont le charme de l'exactitude et de la compréhension impartiale des documents. A noter dans ce petit livre, qui vaut tant de grosses histoires, un beau portrait de l'évêque Hugues d'Albert, soldat et diplomate qui domine de sa taille la foule des légistes, des chanoines, des consuls et du menu peuple d'Albi. Soit qu'il cède, non sans combattre, ses attributions de haute justice à l'autorité avide du roi de France; soit que, par une conciliante fermeté, il parvienne à conserver en face des consuls, aveugles instruments de l'absolutisme royal, et pleins d'ingratitude pour les services rendus aux mauvais jours, la position de seigneur-évêque suzerain d'Albi consacrée par les pactes du précédent siècle.

Géraud Lavergne.

Charles de La Roncière et Paul M. Bondois. *Catalogue des manuscrits de la collection des Mélanges de Colbert*. Tome Ier (nos 1-343). Paris, E. Leroux, 1920. In-8° de XXII-554 pages.

Parmi les collections du cabinet des manuscrits de la Bibliothèque

nationale, l'une des plus célèbres est assurément celle des Mélanges du ministre Colbert, dont MM. de La Roncière et Bondois nous ont donné récemment un catalogue qui peut, à juste titre, passer pour le modèle du genre. L'analyse des pièces, faite minutieusement et selon les règles d'une méthode impeccable, est précédée de l'histoire détaillée de la collection.

Nombreux sont les documents concernant l'histoire de l'Église de France. Dans l'impossibilité de les énumérer tous, nous nous bornerons à citer les manuscrits de la collection qui en renferment le plus grand nombre. Il est tout d'abord un groupe de documents relatifs aux assemblées du clergé de France (mss 2 et 3). Les affaires ecclésiastiques au XVII^e^ siècle font l'objet du ms. 4. Le protestantisme, qui offre une étude si intéressante sous Louis XIV, l'administration du diocèse de Rouen au temps de l'archevêque Jacques-Nicolas Colbert sont représentés par de nombreux documents (ms. 6). Citons aussi les pièces sur les églises de Paris (ms. 7), l'histoire ecclésiastique au XVII^e^ siècle (ms. 61), les contributions du clergé (ms. 85), les Templiers (ms. 97). Beaucoup de lettres et de notes, relatives à l'histoire de l'Église de France, sont en outre éparses dans la correspondance de Colbert (ms. 101-176) pour le détail analytique de laquelle les auteurs du catalogue renvoient au répertoire manuscrit de M. Marius Sépet, qui indique, pièce par pièce, le contenu des volumes et qui est à la disposition des lecteurs.

Ce catalogue offre encore un nombre considérable de renseignements sur l'histoire de France et sur l'histoire des principaux pays d'Europe. On y trouve aussi l'indication de nombreux mémoires et de pièces originales qui sont du plus grand intérêt. Souhaitons que les auteurs du catalogue le mènent à bonne fin. Ils auront ainsi rendu un grand service aux érudits que passionne l'histoire du siècle de Louis XIV et de son ministre le plus illustre. Georges LARDÉ.

Camille COUDERC, conservateur à la Bibliothèque nationale. *Bibliographie historique du Rouergue.* Tome I, A-K. Paris, E. Champion, 1918-1920. 1^er^ fascicule, in-8° de 168 pages, A-Cau.

Recensement très complet de tout ce qui a été publié sur les personnes, les lieux, les matières diverses intéressant le Rouergue. L'auteur suit l'ordre alphabétique. Sous chaque nom sont énumérés tous les ouvrages, brochures, articles publiés sur la matière. Une telle publication, souverainement précieuse pour l'histoire d'une région, ne peut être menée à bonne fin qu'au prix d'un vaste effort. M. Couderc est bien placé pour cette tâche que lui a inspiré l'amour qu'il garde bien ardent pour sa petite patrie. Souhaitons que ce recueil, vrai trésor pour les chercheurs, s'achève sans trop nous faire attendre. C. BELMON.

Mgr Moïse CAGNAC. *Fénelon, apologiste de la foi.* Paris, Gigord, 1919. In-12 de 376 pages.

Ce livre est un recueil de conférences prononcées à l'Institut catholique de Paris, à l'occasion du deuxième centenaire de la mort de Fénelon. L'auteur de ces conférences, Mgr Moïse Cagnac, a voulu étudier

surtout l'attitude prise par Fénelon dans les grandes querelles religieuses de son temps : le Quiétisme et le Jansénisme. Il a eu raison de signaler les écrits de l'archevêque de Cambrai contre les Jansénistes, écrits qui sont trop peu connus et qui sont cependant pleins de verve et de bon sens. Pour ce qui est du quiétisme, on pourrait être plus sévère pour Fénelon que ne l'est Mgr Moïse Cagnac. On s'étonne que Fénelon ait consenti a être le disciple de Mme Guyon, mais il est certain aussi que ses erreurs en cette matière ont été exagérées et sont moins graves que ne le croit le grand public. Dans l'ensemble, Mgr Moïse Cagnac est très favorable à Fénelon. On ne peut que l'en féliciter. Bossuet est grand à beaucoup d'égards; sa personne et son œuvre imposent le respect, mais Fénelon est assurément plus près de nous que l'évêque de Meaux; il est plus moderne, comme dit Mgr Cagnac. Serait-ce qu'il a vu plus loin et de plus haut? J.-B. Sabrié.

R. P. Fages. *Histoire populaire de saint Vincent Ferrier.* Vannes, Lafolye, 1919. Petit in-8° de 200 pages.

Le R. P. Fages, qui appartient comme son héros à l'ordre de saint Dominique, a composé ce « récit pur et simple » à l'occasion du cinquième centenaire du fameux thaumaturge espagnol. De plus, il écrit spécialement pour les Bretons, dans l'âme desquels il aspire à réveiller en quelque sorte l'écho de la prédication persuasive et salutaire de saint Vincent. Cependant il a tenu, de quoi il doit être félicité, à écrire une véritable histoire et n'a pas cru qu'il suffisait de faire des phrases à condition qu'elles fussent édifiantes.

Ayant publié lui-même en 1903 le texte du procès de canonisation, il opérait en pays de connaissance; il a pris soin de s'adresser à de bons ouvrages. N'aurait-il pas bien fait de les énumérer, soit au début, soit à la fin de son livre? Cette histoire est « populaire ». Soit. Mais qui ne voit que « le peuple » se réduira pour elle — malheureusement — à un nombre restreint de lecteurs qui, volontiers, compléteraient cette lecture par d'autres? Il y a, pour ne prendre qu'un exemple, il y a sur la maison où mourut saint Vincent Ferrier un article, un peu trop long, mais très suggestif, de M. de La Martinière. (Cf. *Revue*, t. VI, p. 272.) Cette maison, le P. Fages aurait dû le rappeler, est bien celle que désigne la tradition, au n° 17 de la rue des Orfèvres, à Vannes.

Le plan est clair : vingt-sept chapitres ; un sommaire indique le contenu de chacun; un appendice, rédigé par M. E. Le Garrec, concerne saint Vincent et les gens de mer. Près de la moitié du livre est réservée, ce qui est bien légitime, à l'apostolat du saint en Bretagne. Quant au style, l'allure en est vive, heureusement dégagée de l'ennuyeuse banalité qui dépare beaucoup d'ouvrages analogues. On serait tenté de dire qu'il est trop personnel, étant souvent obscur, parfois franchement bizarre, impropre ou incorrect. Le R. P. Fages écrit (p. 156, note), à propos de l'ancien couvent des Dominicains de Morlaix : « Il est aujourd'hui vulgarisé comme tant d'autres, pas de trace de la chambre du saint. L'église, dont on admire encore les verrières splendides, a été coupée odieusement en deux pour faire un « méchant musée ». Or, « vulgarisé » est im-

propre : il faut « profané ». D'autre part, les « verrières splendides » n'existent pas. Sur le « méchant musée » il y aurait beaucoup à dire. Évidemment le P. Fages est surtout un orateur..., de là les qualités de son livre, mais aussi ses défauts.

Enfin, il y manque des images; l'auteur n'aurait pas été embarrassé pour en donner, mais le prix élevé de toutes choses a sans doute arrêté l'éditeur. Par le temps qui court, les gens qui écrivent sont vraiment bien malheureux. H. WAQUET.

Dr GASS. *Adelige und Kleriker am Strassburgs Hochschulen im XVIII Jahrhundert.* Strasbourg, F.-X. Le Roux, 1917. In-16 de 46 pages.

La Bibliothèque du grand séminaire de Strasbourg conserve un registre matricule, où nous trouvons, depuis 1710, tous les noms de ceux, clercs et nobles, gentilshommes ou bourgeois, qui ont étudié à l'Université épiscopale de cette ville. Plusieurs de ces noms appartiennent à l'histoire; d'autres sont portés encore aujourd'hui par des familles considérées en Alsace, en Allemagne, et, pour quelques-uns, en France. Il y a là pour l'historien, pour le généalogiste et même pour le simple chercheur, une indication parfois précieuse, qui comble une lacune, qui fixe une date, qui met sur une piste. M. Gass, en publiant ce registre, a eu l'heureuse idée de mettre, autant qu'il l'a pu, sous chaque nom, une brève notice, qui nous fait connaître le personnage, et nous dit ce qu'il devint par la suite. Th. MALLEY.

Albert HOUTIN. *Les séances des députés du clergé aux États généraux de 1789. Journaux du curé Thibault et du chanoine Coster* (Publication de la Société de l'histoire de la Révolution française). Paris, 1917. In-8° de XXXVI-184 pages.

Il n'existe pas, à vrai dire, de procès-verbal officiel des séances du clergé aux États généraux de 1789. Le journal du curé Thibault, député du bailliage de Nemours et futur évêque du Cantal, est un document, sinon officiel, du moins officieux. Secrétaire de la chambre de son ordre, Thibault fut chargé par elle de tenir le compte rendu quotidien de ses opérations, et sa rédaction fut approuvée. Camus, l'archiviste de l'Assemblée nationale, l'inséra dans un recueil de pièces relatives aux États généraux, imprimé en 1791 et aujourd'hui extrêmement rare; il y comprit en même temps le « récit des séances du clergé », du chanoine Coster, député du bailliage de Verdun. C'est une réimpression de ces deux journaux que donne M. Albert Houtin. Une introduction esquisse la carrière politique de Thibault et la biographie de Coster; un premier appendice contient deux mémoires, publiés aussi par Camus, et rendant compte des séances du clergé du 19 au 27 juin; une autre série d'appendices dresse les listes des députés ecclésiastiques de la majorité et de la minorité, ainsi que la liste générale par bailliage et sénéchaussée; enfin l'auteur a eu l'excellente idée de donner, au bas du texte de Thibault et de Coster, de nombreuses références comparatives avec les journaux similaires de Vallet, Rangeard, Jallet, etc.

J. GALLERAND.

Chanoine U. Chevalier. *Notice sur la vie et les œuvres du chanoine J.-M.-H. Albanès, historiographe du diocèse de Marseille (1822-1897).* Société Dauphin-Humbert-II; discours prononcé à la réunion annuelle du 28 avril 1919. Paris, Picard, 1919. In-8° de 80 pages, portr.

M. le chanoine U. Chevalier a assuré la conservation de sa bibliothèque et de ses collections par la fondation, à Romans, d'une société placée sous le patronage du dernier dauphin de Viennois. C'est là une tentative remarquable de décentralisation scientifique. Parmi les manuscrits que renferme cette précieuse bibliothèque historique, ceux du chanoine Albanès n'en constituent pas une des moindres richesses. L'abbé Albanès, dont M. Chevalier nous retrace la vie, fut toute sa vie l'apôtre ardent et passionné de la vérité historique. Quoique strictement cantonné dans l'histoire de la Provence, il y apporta la sûreté et la méthode d'un esprit à la fois solide et scrupuleux. En dehors de sa *Vie du pape Urbain V*, de son *Histoire du couvent de Saint-Maximin*, sa réputation fut consacrée principalement par les rectifications qu'il fit aux listes des évêques des anciennes provinces ecclésiastiques de Provence; les archives du Vatican lui en fournirent les matériaux les plus essentiels. Il ne faut pas oublier que c'est à l'esprit d'initiative de M. le chanoine Chevalier que nous devons la publication, sous le titre de *Gallia christiana novissima*, de ces documents patiemment recueillis pendant des années. M. le chanoine Chevalier a voulu, dans ces pages, rendre hommage à la mémoire du savant abbé provençal, dont il nous présente la vie tout entière de travail, d'après de nombreuses correspondances et d'après des souvenirs personnels.

L. Royer.

Chanoine Grévy. *Dom Adrien Gréa, abbé de Saint-Antoine-en-Viennois, fondateur des chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception.* Lyon, Rey, 1917. In-8° de 59 p., portr.

Dans la rénovation des ordres religieux au XIX^e siècle, dom A. Gréa doit avoir sa place marquée. Né en 1828 à Lons-le-Saulnier, il avait fait de fortes études religieuses et historiques et suivi les cours de l'École des chartes. Connaissant parfaitement le moyen âge, il avait été séduit par ces congrégations savantes de chanoines réguliers dont Saint-Victor de Paris fut le type le plus accompli. Il tenta de restaurer l'antique discipline de saint Augustin, d'abord à la cathédrale de Saint-Claude, puis dans l'ancienne abbaye de Saint-Antoine-en-Viennois. Fondé surtout dans un but d'apostolat religieux, le nouvel institut n'en cultivait pas moins avec succès la liturgie, l'histoire et les sciences religieuses. Le départ hors de France de la congrégation, en 1903, fut le signal de changements notables apportés dans les statuts des chanoines réguliers et dom Gréa eut l'amertume de voir passer en d'autres mains la direction d'une maison à laquelle il avait consacré le meilleur de son temps. La poursuite d'un but tout entier d'organisation ne permit pas à dom Gréa de se livrer aux travaux historiques, aussi complètement que ses premières études semblaient devoir l'y pousser.

L. Royer.

Ch. CHAPELIER. *Jean-Louis-Nicolas de Thumery, chanoine de la cathédrale et provicaire du diocèse de Saint-Dié, 1751-1829.* Épinal, Imp. Vosgienne, 1920. In-8° de 72 pages.

Sous la forme attrayante d'une biographie, M. Chapelier nous donne, avec son érudition et sa précision habituelles, une étude originale sur le schisme dans les Vosges. Jean de Thumery était, depuis 1776, chanoine du chapitre de Saint-Dié. En 1791, il refusa le serment et s'exila pour peu de temps; en 1794, il fut incarcéré sur le *Washington*, puis relâché; d'avril 1795 à octobre 1797, on le retrouve à Saint-Dié, où il remplit modestement mais non sans courage les fonctions de provicaire de l'évêque, Mgr de Chaumont de La Galaisière, et travaille, encore que vainement, à ramener dans la bonne voie l'évêque intrus Maudru. Fin 1797, il est exilé, et ne rentre qu'en 1800. A la restauration du diocèse et du chapitre (1823), il redevint chanoine, renouant, par-dessus 32 ans de ruines, les traditions capitulaires de Saint-Dié.

De cette curieuse monographie, je ne détacherai, dans ce rapide résumé, que deux développements. Et d'abord le nombre jusqu'ici fort discuté des insermentés dans les Vosges : à la suite de leur évêque, la moitié des prêtres (exactement 343 sur 691) refusèrent le serment. Puis, vers 1795-1797, quand bon nombre de jureurs cherchèrent à rentrer dans le sein de l'Église catholique, et s'en ouvrirent à M. de Thumery, Mgr de Chaumont se montra très sévère. Il fut sans pitié pour les intrus, les prêtres mariés, et pour ceux qui avaient renvoyé ou brûlé leurs lettres de prêtrise. Des autres il exigea une longue et sérieuse épreuve, disant à M. de Thumery que, si le besoin du peuple rendait nécessaire qu'on abrégeât le temps de la pénitence, l'état de la religion ne requérait pas moins un intervalle marqué entre l'apostasie et l'exercice du saint ministère. Sans doute, au vrai repentir miséricorde, mais encore faut-il être certain du repentir, et Mgr de Chaumont craignait que l'intérêt personnel ne soit pour certains le motif réel de leur retour; de là sa réserve sévère.

L. LÉVÊQUE.

Mgr LAVEILLE, *Madame Carré de Malberg, fondatrice de la Société des Filles de Saint-François-de-Sales (1829-1891), d'après des documents inédits.* Tours, Mame; et Paris, Tequi; 1917. In-8° de xx-514 pages.

L'érudit et laborieux vicaire général de Meaux, Mgr Laveille, qui s'est fait une si belle place parmi les écrivains hagiographiques de notre époque, a publié, durant la guerre, un nouveau livre qui, malgré les douloureuses préoccupations du moment, a, tout de suite, fixé l'attention du public chrétien. Je veux parler de la vie de Mme Carré de Malberg ou, pour l'appeler du nom auquel elle a droit — depuis que, le 23 juin 1909, le pape Pie X a signé l'introduction de sa cause de béatification — la Vénérable Caroline-Barbe Colchen.

Un an, à peine, s'était écoulé, depuis l'apparition de ce volume, que six mille exemplaires s'en étaient déjà écoulés. Ce superbe succès est dû à plus d'une cause. Il s'explique, d'abord, bien évidemment, par le talent de l'auteur, qui montre dans cet ouvrage les mêmes qualités d'historien dont il avait déjà fait preuve dans ses précédentes biogra-

phies : grande sûreté et grande abondance de documentation, psychologie pénétrante qui lit dans les âmes et démêle, avec autant d'aisance que de finesse, les pensées et les sentiments que la narration met en scène ; et, avec cela, parfaite clarté dans l'exposition des faits et élégante simplicité dans la manière de les raconter. Mais le bon accueil extraordinaire fait au livre tient certainement à une autre raison encore. Il tient au charme surnaturel absolument exceptionnel de la servante de Dieu qui est racontée dans l'ouvrage.

C'est une bien attachante figure, en effet, que celle de M^me^ Carré de Malberg, la co-fondatrice, avec M. l'abbé Henri Chaumont, de la Société des Filles de Saint-François-de-Sales. « Peu de saintes femmes, écrit Mgr Laveille, ont été un type plus accompli de la maîtresse de maison, de la mère et de l'épouse, surtout dans les épreuves de la vie conjugale. Peu de fondatrices d'ordre me semblent l'avoir surpassée en sagesse surnaturelle et en union à Dieu. » Ce qui fait l'originalité de la Société créée par elle, c'est — comme le dit, dans une lettre-préface, le prêtre éminent qui la dirige actuellement, M. le chanoine Collin, sénateur de la Moselle — c'est qu'elle allie merveilleusement deux genres de vie qui semblent, à première vue, incompatibles : la vie séculière et la vie monastique. Religieuses sans l'être tout en l'étant, telles sont les Filles de Saint-François-de-Sales, lesquelles, sans cesser de demeurer dans le monde, sans renoncer à aucuns de leurs devoirs de famille ou de ménage, s'efforcent de réaliser, chacune en sa personne, le type de la Philothée du pieux auteur de l'*Introduction à la vie dévote* : telle a été, aussi, Mme Carré de Malberg.

Cette admirable femme était née à Metz le 8 avril 1829 et elle est morte à Larry, dans la banlieue de cette ville, le 28 janvier 1890. Bien qu'une bonne partie de sa vie se soit passée à Paris et que ce soit là surtout que son action s'est fait sentir, la fondatrice des Filles de Saint-François-de-Sales était donc foncièrement et essentiellement une Lorraine. Et cette particularité, pour le dire en passant, est loin d'être pour nous déplaire, au lendemain surtout de la réunion territoriale que l'on sait.

Pour composer son livre, Mgr Laveille n'a pas eu beaucoup de peine à se documenter. Il a consulté d'abord l'histoire de la vénérable, faite surtout pour ses filles spirituelles, qu'a publiée, presque au lendemain de sa mort, le guide de son âme : M. l'abbé Chaumont, et à laquelle il a donné pour titre : *Vie de la première Mère des Filles de Saint-François-de-Sales*; puis, les lettres de la fondatrice et son *Journal*; puis, encore, les *Souvenirs* manuscrits de son frère, le R. P. Colchen de l'ordre de saint Dominique; puis, enfin, les *Notes* recueillies sur les événements marquants de sa vie par Mgr Pelt, alors vicaire général, aujourd'hui évêque de Metz. Il ne pouvait, on en conviendra, puiser ses renseignements à source plus autorisée. Louis Marcel.

Vicomte de Melun. *Vie de la Sœur Rosalie, fille de la Charité.* Paris, J. de Gigord, 1915. In-12 de xvi-270 pages.

Ceci est une réédition — la onzième — d'un livre déjà ancien, mais

toujours jeune d'intérêt que l'Académie française s'était empressée de couronner, dès son apparition, et auquel le public chrétien lui-même avait fait, tout de suite, un accueil exceptionnellement sympathique.

Tout le monde connaît l'admirable femme, héritière non seulement de l'amour, mais encore, pour employer un mot très expressif de la Bible, de l'« intelligence » du pauvre de son père saint Vincent de Paul, auquel il est consacré. Le nom de la Sœur Rosalie est, à lui seul, une page d'apologétique catholique, car il rappelle à l'esprit de celui qui le lit une des plus merveilleuses créations et organisations d'œuvres de charité que l'Église ait inspirées. La Sœur Rosalie, on peut le dire, a été, pendant près d'un demi-siècle, la seconde Providence et la vraie mère des ouvriers, des indigents et des malades du faubourg Saint-Marceau.

L'écrivain qui, presque au lendemain de sa mort, s'était fait son biographe, était un de ceux qui l'avaient le mieux connue. Il était, aussi, l'un de ceux qui étaient le plus capables de comprendre l'œuvre de la pieuse fondatrice des Établissements de Charité de la rue de l'Épée. Tous ceux, en effet, qui ont lu sa vie par Mgr Baunard, tous ceux qui, mieux encore, ont lu ses *Mémoires*, savent que le vicomte Armand de Melun a été, au dernier siècle, un des maîtres de la science et de l'action sociale catholiques en notre pays.

Son livre sur la Sœur Rosalie reparaît bien à son heure. Au moment où — conséquence inévitable de l'épouvantable guerre qui, pendant plus de quatre ans, a secoué jusque dans ses profondeurs le monde du travail — la question ouvrière se pose, parmi nous, avec une acuité qu'elle n'avait peut-être jamais eue jusqu'ici, rien, ce nous semble, ne pouvait être plus utile que de mettre ou de remettre sous les yeux des hommes auxquels incombe spécialement le devoir de travailler à la résoudre, l'image de la sainte religieuse qui, sans tant d'investigations livresques, rien qu'en lisant son Évangile et en regardant son crucifix, en avait, il y a un siècle, trouvé la solution.

On ne peut donc que louer la maison de Gigord d'avoir songé à nous redonner la *Vie de la Sœur Rosalie*. On la louerait davantage encore si, au lieu de se borner à réimprimer purement et simplement l'ouvrage, elle y eût ajouté un Appendice dans lequel eût été racontée, sommairement tout au moins, l'histoire des œuvres de la rue de l'Épée depuis 1856 jusqu'à nos jours. Louis MARCEL.

PÉLADAN. *L'Art et la Guerre*. Paris, Boccard, 1916. In-12 de 370 pages.

Il y a trois parties dans ce livre : 1° un jugement sur Gœthe, que l'auteur considère comme un génie essentiellement humain et par conséquent adversaire de la *Kultur*, et sur Mme de Staël, qui est fort malmenée pour son admiration des Allemands; 2° des réflexions un peu décousues sur les diverses tentatives artistiques provoquées par le désir de réparer les ruines de la guerre; 3° (et c'est là la partie la plus importante de l'ouvrage) l'histoire, la lamentable et tragique histoire des dévastations subies par les plus beaux de nos monuments. Ceux qui ont lu d'autres ouvrages de Péladan ne seront pas étonnés d'apprendre qu'il y a parfois dans ce livre, fait évidemment avec des articles

de journaux, des jugements excessifs ou bizarres et un peu d'illuminisme, mais il faut reconnaître que l'auteur a un sentiment profond et juste du Beau et qu'il plaide toujours éloquemment la cause de nos églises. J.-B. Sabrié.

J. Gass. *Chanoine Stoeffler (1857-1917). Ein Gedenkblatt.* Strasbourg, F.-X. Leroux, 1920. In-16 de 71 pages.

Le chanoine Stoeffler, mort il y a trois ans, fut un de ces prêtres d'Alsace qui, sous la domination allemande, gardèrent au cœur l'amour de la France et eurent parfois à souffrir pour elle. Fils d'un instituteur de Krautergersheim, il avait, comme Windthorst, commencé le latin chez un curé de village. Ordonné prêtre à vingt-deux ans, il s'applique d'abord à l'enseignement, donne au collège épiscopal de Zillisheim un cours d'histoire fort remarqué, et passe à la direction de l'internat Saint-Étienne de Strasbourg, charge délicate, si l'on pense que cet internat était une sorte d'annexe du collège, dont le directeur et la plupart des professeurs laïques étaient des Allemands de vieille souche imposés par le gouvernement impérial. L'abbé Stoeffler y montre un tact et des qualités d'administrateur qui décident son évêque à l'élever plus haut. En 1906, il devient chanoine de la cathédrale de Strasbourg et, bientôt après, membre du conseil épiscopal. On peut croire que le statthalter n'avait pas demandé pour lui ces honneurs : dès ce temps-là, l'abbé Stoeffler était suspect. Une statue du kaiser, brisée par mégarde dans l'internat, une inscription antiallemande, œuvre de quelque espiègle, avaient servi à échafauder une accusation en règle contre le directeur. Mais Mgr Fritzen, sommé de prendre des mesures de rigueur, avait répondu qu'il préférerait renoncer à sa mitre et à sa crosse que de sévir contre un innocent (p. 25).

Le chanoine Stoeffler exerça un ministère des plus féconds. Confesseur, puis bientôt supérieur des religieuses du Bon-Pasteur et des Bénédictines de Rosheim, directeur des Institutrices catholiques, ses conférences, ses prédications, sa direction spirituelle furent appréciées au plus haut degré. Sa science, sa prudence, son coup d'œil théologique toujours très sûr, en faisaient un des meilleurs auxiliaires de l'évêque. Orateur au cœur chaud, il était aussi un écrivain de bonne marque, comme le prouvent ses articles, le plus souvent sur les choses de France, aux « Historisch-politische Blätter ». Un de ces articles, en particulier, témoigne d'une rare clairvoyance. L'abbé Stoeffler y prévoit le cas où la France attaquée la première par l'Allemagne lutterait pour son existence, et il avertit les Allemands que dans ce cas toutes les âmes françaises s'embraseraient du même feu et qu'aucun sacrifice ne ferait reculer la France. Cette lutte est arrivée, dit son historien, et elle s'est terminée par la chute de l'Allemagne et par le triomphe de la France.

Stoeffler, mort en 1917, n'a pas vu ce triomphe, mais il est de ceux qui l'ont attendu, et pour ainsi dire préparé. Français dans l'âme, prêtre exemplaire, ami fervent de l'histoire, il a droit à tous nos regrets et aussi à tous nos hommages. Th. Malley.

Mgr Alfred Baudrillart. *Une Campagne française.* Préface de Frédéric Masson. Paris, Bloud et Gay, 1918. In-16 de 272 pages.

L'admirable tâche patriotique assumée par Mgr Baudrillart, président du Comité catholique de propagande française à l'étranger, a ajouté encore au prestige de l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris; un fauteuil à l'Académie française l'a justement récompensé d'avoir si bien soutenu le bon renom de la France.

La grande guerre ne sévissait pas que sur les champs de bataille; il fallait répondre, sur un autre terrain, aux calomnies des Allemands; les catholiques étaient bien préparés à cette tâche : la meilleure réponse au manifeste des Quatre-vingt-treize n'avait-elle pas été celle de l'Institut catholique de Paris? Il fallait exposer aux catholiques des pays neutres la justice de la cause des alliés : il fallait leur montrer qu'en dépit de quelques apparences, la victoire de la France était plus souhaitable pour le catholicisme que celle de l'Allemagne : d'où la formation du Comité catholique de propagande française : les autres cultes eurent aussi leurs comités, chacun avec son champ d'action bien délimité.

Le Comité catholique publia surtout trois grands ouvrages collectifs : *La guerre allemande et le catholicisme*, *L'Allemagne et les alliés devant la conscience chrétienne*, œuvres de polémique nécessaire, auxquelles succéda une sereine exposition de *La Vie catholique dans la France contemporaine.* La cour de Rome ne blâma point cette campagne française, et les cardinaux allemands ne donnèrent pas suite à leur projet de plainte contre Mgr Baudrillart, chargé par eux d'accusations absurdes. Le Comité propagea aussi les admirables pastorales du cardinal Mercier et *La Cloche Roland* de Joergensen. Mais les catholiques français avaient la douleur d'être méconnus par beaucoup de leurs coreligionnaires, auxquels il fallait envoyer des ambassadeurs appropriés : d'où le voyage en Espagne de Mgr Baudrillart, prêtre, historien et hispanisant. Cette difficile campagne fut pour l'éminent prélat un sujet de légitime fierté. Il ne restait plus au gouvernement français qu'à rendre pleine justice aux catholiques français et, notamment, à revenir sur la rupture infligée en 1905 à la cour de Rome, et qui était un grand grief des catholiques étrangers à l'égard de la France.

Paul Deslandres.

Abbé Jean Rivière, docteur en théologie, professeur à l'Université de Strasbourg. *Une figure de prêtre. Gabriel Cazes (1847-1920). Esquisse biographique.* Albi, Imp. Coopérative, 1920. In-12 de VII-189 pages; 4 fr. 50.

Feu l'archiprêtre de Castres, Gabriel Cazes, méritait une biographie. Abstraction faite de ses traits individuels, cet ecclésiastique fut un personnage représentatif du clergé albigeois — et même du clergé français tout entier — au cours de ce dernier demi-siècle. C'est pourquoi sa biographie est une page de l'histoire générale de l'Église.

Bien que l'abbé Cazes fût par nature ce qu'on appelle familièrement un « tempérament », il évolua, vaincu par la lumière, abandonnant petit à petit, très lentement, certains préjugés et partis pris de la première heure, sans rien relâcher de la fidélité à ses principes, et précisément

parce qu'il aimait par-dessus tout l'Église et la patrie. Hostile au début à l'acquisition des grades universitaires par les membres du clergé, il céda par la suite si pleinement à l'évidence, que nul peut-être parmi les éducateurs du clergé albigeois ne fut un promoteur plus persévérant et plus heureux des études secondaires et supérieures. Après avoir, dans ses publications historiques, jeté inconsidérement le discrédit sur les méthodes critiques en histoire, il s'éloigna plus tard de la mêlée dans un aveu tacite d'incompétence et presque de bonne confiance. En politique, il se jeta de plein cœur dans la réaction. Et cette attitude était elle-même une réaction, car le foyer qui l'avait vu naître sous le second Empire était imprégné de libéralisme républicain. Il évolua très lentement. Le prêtre en lui aurait devancé l'homme politique dans l'acceptation des institutions nouvelles, si le laïcisme n'avait point paru constituer l'essence et la moelle de la France républicaine. Au déclin de sa vie le patriotisme emporta tout. La France avait réparé 1870 sous le régime républicain; il n'hésitait plus à penser que, sous le même régime, elle ne fût capable de panser les blessures de la guerre antireligieuse. Sur le terrain social et démocratique, son évolution est beaucoup moins accusée. Ses « fils spirituels » n'arrivèrent pas à le convaincre. Mais n'était-ce pas troublant pour lui que ces jeunes prêtres, formés par lui, tirassent en conscience et à l'unisson de telles conséquences des principes qu'il leur avait inculqués? Il évolua. D'autres que lui ont accompli une évolution brusque et rapide; lui, le « sage », il a marqué les étapes et prolongé les transitions. Dans l'ensemble, son développement fut celui du clergé français.

Ce qui ne changea point, c'est la vertu sacerdotale qu'il a si hautement pratiquée. Il fut renoncé au point d'abdiquer parfois toute propriété littéraire : les biographies de Mgr Galibert et du P. Marie-Antoine parurent sous d'autres noms que le sien, pas même sous des pseudonymes. Il vécut pauvre jusqu'au dernier jour, et ne laissa en mourant aucun capital. Il s'humilia de ses maladresses et répara les offenses que lui inspirèrent son excès de zèle et son humeur impulsive. Il fut patient pour les importuns; et, par-dessus tout, il s'inclina vers les jeunes et les petits : il leur sacrifia son temps et son repos.

Ce bon ouvrier n'a pas travaillé en vain, et n'a pas rencontré que des ingrats. Le présent volume est un acte de reconnaissance. C'est une œuvre individuelle, mais elle exprime un hommage collectif. C'est le mémorial d'une famille à son père. Et la main qui l'a écrit est d'un bon ouvrier. L. DE LACGER.

WALTER RAUSCHENBUSCH. *Le Christianisme et la crise sociale*, traduit par Mme J. Vallette-Babut. Paris, Fischbacher, 1919 In-12 de 412 pages.

Ce livre nous vient d'Amérique. Il est l'œuvre d'un pasteur protestant, mort en 1918. L'idée fondamentale du livre, c'est que le christianisme est essentiellement une religion sociale et qu'il doit intervenir de tout son pouvoir dans la crise sociale que nous traversons. La religion des prophètes, qui a préparé l'œuvre du Christ, était une religion

sociale. Le Christ a prêché une religion sociale et par certains côtés révolutionnaire. Le christianisme primitif a été un christianisme social. Puis, nous dit Walter Rauschenbusch, la vertu sociale de la religion nouvelle a été comprimée par les puissances établies. Pendant dix-neuf siècles, le christianisme n'a été qu'une religion individualiste. Il est maintenant libéré de ses entraves. C'est le moment pour lui de reprendre sa mission divine. On voit facilement ce qu'il y a d'excessif dans de semblables théories. Nous souhaitons tous que le christianisme serve à la réalisation d'un état social de plus en plus parfait et que le règne de la justice aille croissant dans le monde. Mais il ne faut pas avoir ouvert les yeux sur l'histoire pour croire que le règne social du christianisme commencera au XX^e^ siècle, et puis, quel est l'état social que le pasteur américain et ses admirateurs considèrent comme idéal? Ils oublient de nous le dire et peut-être ne le savent-ils pas au juste.

J.-B. SABRIÉ.

Dr Jean-A. MOLINIÉ. *Sévérac-le-Château en Rouergue*, étude historique, préface de Maurice Barrès, dessins hors texte. Rodez, Carrère, 1919. In-12 de IX-534 pages.

Ouvrage qui tient de l'étude historique et de la monographie sur une localité célèbre entre toutes dans les annales du Rouergue. Après avoir décrit le château de Sévérac, dont les ruines sont encore très imposantes, l'auteur consacre la première partie de l'ouvrage aux anciens possesseurs de ce manoir, les barons de Sévérac, les d'Armagnac, les d'Arpajon. Il nous parle ensuite du prieuré bénédictin rattaché à l'abbaye de Saint-Chaffre-en-Velay, des églises, chapelles et confréries de Sévérac. La période révolutionnaire occupe une place importante. M. Molinié, qui, quelques mois après la publication de son livre, devait être élu député de l'Aveyron, n'a pas hésité à conduire son récit jusqu'à ces dernières années et à relater même certains épisodes de la vie politique ou religieuse où son nom fut mêlé. C. BELMON.

Jacques MARITAIN. *Éléments de philosophie.* I. *Introduction générale à la philosophie.* Paris, P. Téqui, 1920. In-8° de 214 p. Prix 5 fr.

L'auteur a eu cette idée originale : faire un manuel élémentaire de philosophie à la fois conforme aux exigences des programmes universitaires et à celles de la scolastique enseignée par l'Église. Ce premier volume contient un exposé des grands problèmes philosophiques définis suivant la doctrine et la méthode d'Aristote et de saint Thomas.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ARTOIS

PAS-DE-CALAIS

Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie. 253e et 254e livraisons. Tome XIII, Saint-Omer, 1920.

J. de Pas : *L'anneau pastoral de François de Saint-Omer-Wallon-Cappel*, p. 469-476. Gros anneau en cuivre doré, dont le chaton de forme ovale et mesurant 25×21 mm. est composé d'une plaque de cristal gravé portant les armes de Fr. de Wallon-Cappel, religieux franciscain, promu à l'évêché de Namur le 5 mai 1579 et mort le 18 septembre 1592.

Roger Rodière : *Catalogue rectifié des abbés de Saint-Josse-sur-Mer*, p. 495-504. Les rectifications portent plus particulièrement sur les XIVe et XVe siècles.

Georges Besnier.

FLANDRE

NORD

Bulletin du Comité flamand de France. Années 1919 et 1920.

P. Turpin : *Quelques portraits moins connus de Jacques Van Ooost, le fils*, p. 85-102. Tableaux conservés dans des collections particulières.

Chanoine Looten : *Note sur un livre d'heures de Jacques de Luxembourg*, p. 147-165. Livre de dévotions privé, et à ce titre fort intéressant, composé vers le milieu du XVe siècle pour le petit-neveu du cardinal Pierre de Luxembourg.

A. Mabille de Poncheville : *L'enfance de Carpeaux*, p. 184-204. Étude originale, qui sera développée dans un ouvrage intitulé *Carpeaux inconnu*.

Revue du Nord. Années 1914-1919.

A. Crapet : *Le premier voyage de Louis XV à Lille* (12-14 mai 1744), p. 1-10.

M. Bruchet : *Une promotion abbatiale à Cambrai en 1474*, p. 22-51. Il s'agit de Baudouin Constant, 31e abbé du Saint-Sépulcre. L'article jette quelque lumière sur les résistances que rencontra la fiscalité pontificale en Flandre bourguignonne.

J. Leroux : *A propos d'un tableau de l'église Notre-Dame à Douai*, p. 89-100. L'auteur démontre que ce tableau, représentant une Vierge aux litanies, constitue le panneau central du retable de l'Immaculée

Conception de Jean Bellegambe, dont les volets sont au musée de Douai.

A. Lavoine : *La famille de Robespierre et ses origines (1452-1790)*, p. 101-148. Nombreux détails inédits.

P. Thomas : *Le texte authentique de la « Paix d'Arras » (4 septembre 1414)*, p. 193-215. S'appuyant sur des documents qui émanent de la chancellerie de Jean sans Peur, M. Thomas prouve qu'il n'y a eu le 4 septembre qu'une convention, complétée par des articles secrets. Il donne ainsi raison au chroniqueur de Saint-Denys, contre Monstrelet et les historiens récents.

C. Richard : *Note sur l'esprit public en l'an V*, p. 232-243.

Dr L. Lemaire : *Dunkerque et la politique de Mazarin* : I. *D'Estrades et Cromwell*, p. 292-324; II. *Mazarin et Cromwell*, an. 1920, p. 1-25.

G. Lefebvre : *La réquisition de l'an VII dans le ci-devant district de Bergues*, p. 26-37.

Année 1920.

A. Crapet : *Une résurrection de Gayant en l'an IX*, p. 85-101.

E. Leleu : *Le général Dufresse et l'armée révolutionnaire du Nord*, p. 102-125.

E. Vansteenberghe.

PICARDIE

SOMME.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie.
Tome XXXIX (4e série, t. IX). Paris, Picard, 1920, in-8°.

Vicomte A. de Calonne : *La vie agricole sous l'ancien régime dans le nord de la France*, p. I-X, 1-593. C'est la troisième édition, dont les deux premières ont paru en 1883 et en 1887 (Paris, Guillaumin), d'un ouvrage qui aurait mieux été intitulé : *à la fin de l'ancien régime*, car il ne se réfère guère qu'au XVIIIe siècle. L'introduction et les deux premières feuilles de cette nouvelle édition, entièrement refondue, ont seules été imprimées du vivant de l'auteur, qui est mort le 10 octobre 1915; le reste l'a été par les soins de la Société des antiquaires de Picardie. L'auteur y examine successivement, en autant de chapitres : l'état de l'agriculture; les encouragements à l'agriculture; les charges de l'agriculture; les propriétaires et fermiers; les méthodes de culture; les travailleurs agricoles; les bestiaux et les épizooties; les défrichements, desséchements, partage des biens communaux et prairies artificielles; les produits et marchés; la police rurale; les églises et les habitations; l'alimentation; le vêtement; l'instruction; la misère et la charité; les mœurs rurales; les fêtes et réjouissances.

Bulletin trimestriel de la Société des antiquaires de Picardie.
Année 1919. Amiens, Yvert et Tellier, 1920, in-8°.

A. Ponchon : *Carrières et souterrains-refuges*, p. 300-304. Entre Dreuil-lés-Amiens et Ailly-sur-Somme. Les campagnes de Picardie

sont pleines de ces souterrains tantôt creusés exprès, tantôt consistant en d'anciennes carrières, où les habitants de cette région si souvent ravagée par les guerres se réfugiaient à l'approche de l'ennemi.

Année 1920. Amiens, 1920, in-8°.

Abbé CARDON : *Notice nécrologique sur M. le chanoine Rohault* (1 phot.), p. 72-76. Les travaux de M. l'abbé Rohault (1843-1919) ont eu surtout pour but l'étude des ordres religieux en Picardie.

Oct. THOREL : *A propos de la statuette aux trois visages du Passage Gossart à Amiens* (9 fig.), p. 77-117. Examen de plusieurs conjectures au sujet d'un personnage à trois visages sculpté sur une curieuse maison à pans de bois du XVe siècle. Pour son compte, l'auteur y voit un rébus.

R. DE GUYENCOURT : *Peintures décoratives découvertes dans la cathédrale d'Amiens en 1918*, p. 133-137. Pendant le bombardement intensif d'Amiens d'avril à août 1918, on crut prudent de démonter un certain nombre de boiseries et d'autels de la cathédrale, pour les mettre en lieu sûr. Cette opération mit au jour quelques traces de peintures malheureusement très effacées, de diverses époques, consistant pour la plupart en motifs décoratifs et généralement de valeur médiocre. La plus intéressante, paraissant dater du XIVe siècle, avait représenté l'Annonciation.

HACKSPILL : *Fragment de grille en fer forgé provenant de Sclincourt (fin du XIVe siècle)* (1 fig.), p. 138-143. Paraît provenir de l'abbaye de Saint-Pierre de Sclincourt, ordre de Prémontré. Le dessin de cette grille consiste en un assemblage de sortes de fleurs de lis posées tête-bêche.

Chanoine LEGRIS : *Saint Sauve, évêque d'Amiens (fin du VIIIe siècle), le patron de Saint-Saire-en-Bray*, p. 144-160. Cette dissertation tend à prouver que le village de Saint-Saire-en-Bray (Seine-Inférieure) serait élevé sur l'emplacement d'un monastère de Saint-Sauve anéanti par les Normands, et qui ne serait autre que celui que, suivant la *Vita sancti Salvii* (œuvre incohérente du Xe siècle et très sujette à caution), celui-ci aurait fondé avant son élévation à l'épiscopat d'Amiens. C'était d'ailleurs la tradition immémoriale de la paroisse qui célébrait, comme à l'abbaye de Saint-Sauve de Montreuil, les deux fêtes de ce saint du 16 mai et du 28 octobre, tradition abandonnée à tort, suivant M. Legris, par Chastelain, qui, sur des conjectures du comte de Boulainvilliers, seigneur de Saint-Saire, lui a substitué un saint ermite appelé Saire ou Salvi, qui aurait vécu au VIe siècle, et différent de l'évêque d'Amiens, substitution qu'ont acceptée sans contrôle tous ceux qui sont venus après lui, sans parler de dom Toussaint-Dublessis, qui a confondu le patron de Saint-Saire avec saint Salvi d'Albi.

Mémoires de la Société d'émulation d'Abbeville.

Tome XXV (4e série, t. IX). Abbeville, Paillart, 1920, in-8°.

COURTECUISSE : *La manufacture de draps fins Vanrobais aux XVIIe et XVIIIe siècles* (2 pl.), p. 1-148. Histoire d'une importante fabrique

de draps fondée à Abbeville en 1665 par Josse Vanrobais, venu de Middelbourg en Hollande, sous les auspices de Colbert.

Société d'émulation d'Abbeville.

Bulletin trimestriel. Année 1919. Abbeville, Vve Lafosse, [s. d.], in-8°.

[H. Macqueron] : *A travers un minutier abbevillois. Minutes de Jacques Lebel, 1712-1762*; *Louis Lebel, 1763-1780* (suite). Parmi ces extraits de minutiers, on peut relever : Déposition de plusieurs témoins sur la violence faite à Michel Poultier, d'Abbeville, par son curateur et ses sœurs, ainsi que par le gardien des Cordeliers d'Amiens, pour l'obliger à faire profession audit couvent, sans quoi sa famille l'abandonnerait, attendu « qu'étant plusieurs enfants sortant d'une famille assez distinguée parmi les bourgeois, il n'y avait pas... un bien assez considérable pour soutenir la situation et l'état dans lequel le ciel l'avait fait naître, et qu'il fallait dans une famille en sacrifier quelqu'un pour être en état de soutenir les autres », 1721. — Bail par Paul-Robert Hertault de Beaufort, évêque de Lectoure, prieur commendataire de l'abbaye de Forestmontiers, O. S. B., du revenu temporel de ladite abbaye, 1727. — Fondation par Élisabeth Deharlé, d'un prêtre ou vicaire et d'un clerc lai chargé d'assister au service divin et de tenir école au village de Cannessières, paroisse d'Oisemont, sans que ledit office de vicaire puisse jamais être érigé en titre ni être soustrait à l'inspection du curé d'Oisemont, 1731. — Fondation d'une école de frères des Écoles chrétiennes par Charles Lesueur, curé de Saint-Sépulcre à Abbeville, 1746; et d'une école des sœurs de la Providence du P. Barré, par Pierre-François Deunet, curé de la même paroisse, 1778.

Roger Rodière : *Le voyage de Roland de La Platière en Normandie et en Picardie*, p. 152-189. Ce voyage eut lieu en 1763, trois ans avant la nomination de Roland en qualité d'inspecteur des manufactures à Amiens. Il est assez piquant de relever les impressions du futur ministre girondin dans la visite des églises. Si l'esprit voltairien s'y montre assez souvent, il n'est pas à proprement parler irréligieux. Il a vu officier les religieux de Fécamp avec une pompe et une décence qu'il n'a pu comparer qu'à celles de la cathédrale de Lyon. Mais à propos du « précieux Sang » et de la trace d'un pied imprimée dans la pierre, que l'on croyait être celle de l'ange qui l'avait apporté, « il faut, dit-il, que l'essence angélique soit d'un poids bien énorme, car la pierre est très dure... Il y a encore d'autres sottises de cette espèce dont les moines se moquent comme de raison; mais ils n'en désabusent pas le peuple, la raison en est claire. » La ville d'Amiens lui inspire beaucoup d'admiration, et surtout sa cathédrale. « C'est un édifice unique qu'on ne se lasse point d'admirer. J'ai trouvé au-dessous toutes les préventions favorables qu'on avoit pu me donner de la nef,... l'architecture en est gothique, mais d'un gothique noble, simple, délicat et sans colifichet,... excepté le portail, qui est grossier, ridicule et dans la construction et dans les ornements. » Il trouve les stalles bien travaillées, « mais dans un goût gothique et colifichet ». Il semble aussi

particulièrement estimer les œuvres du sculpteur Nicolas Blasset et notamment le tombeau de Nicolas de Lannoy dans l'église des Cordeliers.

Georges Durand.

CHAMPAGNE

AUBE

Annuaire de l'Aube, 1920, 2e partie. Troyes, J.-L. Paton, imp.

Abbé Arthur Prévost : *Un portrait d'Odard Hennequin, évêque de Troyes* (pl.), p. 3-7. Un portrait d'Odard Hennequin, qui fut évêque de Troyes de 1527 à 1544, se trouve sur un vitrail de l'église Saint-Merry de Paris, paroisse habitée par la famille maternelle de l'évêque. Il aurait été intéressant de comparer ce vitrail, que reproduit M. l'abbé Prévost, avec un portrait du même personnage placé dans les vitraux de la cathédrale de Troyes, et qui serait peut-être un portrait d'après nature. Page 5, une note sur quelques souvenirs troyens à Saint-Merry.

P. Piétresson de Saint-Aubin : *La rivière de la Grande-Planche et le moulin de maître André. Note pour servir à l'histoire de la dérivation de Troyes* (plan), p. 9-32.

Abbé Arthur Prévost : *Les souterrains des Grandes-Chapelles* (plan), p. 33-35. Note sur d'anciennes galeries, de destination inconnue, découvertes en 1854.

Programme pour la rédaction d'une monographie communale, p. 37-43. Plan sommaire proposé par la Société académique de l'Aube aux travailleurs locaux, et indication des principales sources à utiliser.

La Société académique de l'Aube n'a pas publié de volume de *Mémoires* pour 1919.

La Revue catholique. Semaine religieuse du diocèse de Troyes. 56e année (1919).

A. Prévost : *Les Troyens à l'Oratoire*, février-mai. Les Oratoriens établis à Troyes, dès 1618, y firent des recrues, notamment Nicolas Bourbon, poète latin, membre de l'Académie française, mort en 1644; Charles Le Cointe, auteur des *Annales ecclésiastiques de la France*, mort en 1681; Jean Cappé, curé de Saint-Jean de Troyes, auteur d'une *Vita Peccatoris*, mort en 1712; Henri Vignier, de Bar-sur-Seine, auteur d'ouvrages d'ascétisme, mort en 1707; Edme Calabre, fondateur du petit séminaire de Soissons, mort en 1710; Modeste Vinot, chanoine de Tours et auteur du rituel de ce diocèse, traducteur des *Fables* de La Fontaine en vers latins, mort en 1731; Louis Bonnaire, écrivain moraliste et satirique, dessinateur et graveur, auteur de libelles contre les Jésuites; J.-B. Bégat, sécularisé à la Révolution, recteur de l'Académie de Bourges, mort en 1836; Edme Bailly, qui fut préfet du Lot et baron de l'Empire, mort en 1819; etc.

A. Prévost : *Visites pastorales des églises de Troyes*, juillet-décembre.

Visites du chapitre de la cathédrale de Troyes dans les églises de Troyes, Creney, Ramerupt, Isle-sous-Ramerupt, en 1526 et 1528. Détails intéressants sur l'état des paroisses avant les luttes religieuses du XVI^e siècle.

57^e année (1920).

A. PRÉVOST : *L'esprit janséniste troyen*, 30 janvier. Incident de la lutte entre l'évêque de Troyes et le clergé janséniste, vers 1743, rappelé par une inscription d'un vitrail de Saint-Pantaléon, récemment disparue.

A. PRÉVOST : *Le chant troyen*, 5 mars. Alléluia, notés gravés sur un pilier de l'église d'Isle-Aumont. Épitaphe d'un chantre à l'église d'Aulnay. Pierre tombale de la femme d'un organiste à Landreville (1705). Notation en neumes sur un ancien registre de catholicité de Merrey.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

ARDENNES

Revue d'Ardennes et d'Argonne. 21^e année, 1914. Sedan, Laroche.

Ernest HENRY : *Cahiers de doléances du Tiers-État d'Autrecourt et de Villers-devant-Mouzon* (15 mars 1789), p. 145-149. Publication in-extenso du premier cahier, qui paraît avoir été écrit par le greffier Carit. Le second, étant identique, n'est pas publié.

J. WASLET : *Vocabulaire wallon-français (dialecte givetois)*, p. 150-168. Du mot *scorige* au mot *tihausse*.

Roger LUZU.

MARNE

Aucune revue historique et archéologique n'a été publiée dans la Marne depuis la guerre. Le comité de rédaction de la *Nouvelle Revue de Champagne et de Brie* espère pouvoir refaire paraître son bulletin quand les conditions de publication seront moins onéreuses.

D^r Pol GOSSET.

HAUTE-MARNE

Annales de la Société d'histoire, d'archéologie et des beaux-arts de Chaumont. Tome V, 1913-1914.

Clément RICHIER : *Étude sur les divers noms de la ville de Nogent-en-Bassigny*, p. 343-347. La plus ancienne forme est *Novientum*. Au début du XIII^e siècle, on trouve l'appellation *Nogentum in Bassiniaco*. Puis, après son annexion à la Champagne, dont le comte, Thibaut, était *roi* de Navarre, la ville est baptisée Nogent-le-Roi. A la Révolution, elle devint *Nogent-Haute-Marne*. Enfin, depuis 1890, de par un décret présidentiel, elle a repris son ancienne dénomination *Nogent-en-Bassigny*.

[Henry PATRY] : *Le combat de Choignes, 18 janvier 1814*, p. 361-364.

Reproduction de trois rapports inédits adressés à Berthier et à l'Empereur par le duc de Trévise.

Dr René Forgeot : *Recherches sur saint Bernard et sur sa véritable effigie*, p. 382-388. Note sur une vieille plaque de cuivre gravée que possédait l'auteur et qui reproduisait un ancien portrait de l'abbé de Clairvaux détruit à la Révolution. Le Dr Forgeot s'efforce de prouver que ce portrait faisait partie de la vaste galerie de l'abbaye cistercienne de Vaux-la-Douce au diocèse de Langres, dans laquelle, avant 1789, se voyaient jusqu'à 150 portraits de saints ou de personnages célèbres de l'ordre.

Société historique et archéologique de Langres.

Mélanges Charles Royer : Recueil de Mémoires concernant l'histoire et l'archéologie haut-marnaises offerts à M. Charles Royer, à l'occasion du 50e anniversaire de son entrée dans la Société historique et archéologique de Langres (18 juin 1870-18 juin 1920). Ce volume, in-8° de 156 pages, est une publication annexe du *Bulletin* de la Société et contient les mémoires suivants :

Chanoine Marcel : *Une vieille maison bourgeoise de Langres. L'hôtel Royer : sa rue, ses anciens propriétaires, ses collections*, p. 1-48. Monographie détaillée d'un vieil hôtel langrois où s'abritent, aujourd'hui, de très riches collections d'objets d'art et d'archéologie qui en font un vrai musée.

Régis Colson : *Les citernes gallo-romaines du Châtelet*, p. 57-59. Dans ces citernes, lors de leur exploration, ont été trouvés des squelettes de coqs. L'auteur essaie d'expliquer cette particularité.

R. P. Jacquin : *Les Jacobins de Langres*, p. 60-67. Esquisse d'une histoire en préparation du couvent des Dominicains de Langres, dont les éléments ont été, en très grande partie, puisés dans les archives générales de l'ordre à Rome.

Jacques Laurent : *Une fraternité de chapitres cathédraux. Langres et Clermont*, p. 67-79. Étude sur l'union de prières qui existait au moyen âge entre les deux chapitres.

Henri Davenet : *Note bibliographique sur un document inédit relatif à l'établissement du bailliage de Langres*, p. 80-83. Le bailliage royal de Langres a été créé le 29 janvier 1561. Les pièces relatives à son établissement sont contenues dans un volume de la bibliothèque du Tribunal civil de Langres. Description et analyse de l'ouvrage.

Baron de L'Horme : *Fonts baptismaux à Saulles. La famille Plusbel de Saulles*, p. 84-91. Généalogie très fouillée d'une famille importante de la région langroise, dont les armoiries se voient sur une cuve baptismale du village de Saulles.

Dr Brocard : *Les taques armoriées du Musée de Langres*, p. 92-101. Description et commentaire de sept taques de cheminée où se voient, entre autres, les armoiries des Clermont-Tonnerre, des de Dreux, et des d'Haraucourt.

Abel Bourbelin : *Un épisode de la guerre de Trente ans à Bussières-lés-Belmont*, p. 102-104. Récit inédit d'une razzia, accompagnée d'actes

d'une cruauté inouïe, opérée, en 1639, dans le pays langrois, par les Croates.

Chanoine Bresson : *Jean-Claude Verguet, vicaire épiscopal de Mgr Wandelaincourt*, p. 105-121. Ancien cistercien, qui prêta le serment à la Constitution civile du clergé et devint, en 1791, vicaire général de « l'évêque de la Haute-Marne ».

Hubert Gautier : *Note sur la fondation du Grand Prieuré du Val des Choux dans l'ancien diocèse de Langres*, p. 122-126. Prieuré fondé en 1188.

Henri Mettrier : *Dans les coulisses du premier Empire. L'adresse du conseil municipal de Langres à l'impératrice régente en octobre 1813*, p. 127-137. Très piquant épisode qui montre, d'une part, en quelle grande désaffection était tombé l'empire en certains départements au lendemain de la désastreuse campagne de Russie et, d'autre part, en quelle embarrassante situation se trouvaient parfois les fonctionnaires chargés de le soutenir.

Hubert Gillot : *Un oublié. Stanislas Migneret, préfet du Bas-Rhin (1855-1865)*, p. 136-148. Migneret était né à Langres en 1809. Il a laissé en Alsace la réputation méritée d'un grand administrateur.

Félicien Pingenet : *Une œuvre de Ziegler*, p. 148-153. Croquis d'un projet de décoration de la coupole de la cathédrale de Langres qui ne fut jamais exécuté. Ziegler était de Langres et c'est Mgr Parisis qui lui avait commandé son travail.

Louis Marcel.

L'ORRAINE

MEURTHE

Mémoires de l'Académie Stanislas.

169e année, VIe série, tome XVI (1918-1919). Nancy, 1919.

Louis Schaudel : *Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones, aux XIIe et XIIIe siècles* (suite), p. 33-107. Deuxième partie. Chap. II. Herman Ier, Herman II, Henri Ier. Herman Ier est cet Herman de Luxembourg, comte de Salm, que les princes allemands, restés fidèles à Grégoire VII, choisirent pour roi d'Allemagne, après la mort de Rodolphe de Souabe (1080). A suivre.

Robert Parisot : *Les invasions et l'établissement des Barbares dans la Belgique Mosellane (Première Belgique) et principalement dans les cités des Médiomatriques, des Leuques et des Verdunois*, p. 200-239. L'auteur, après avoir indiqué les peuples qui firent irruption dans nos contrées, détermine les motifs qui les poussaient à sortir de leur patrie, retrace brièvement l'histoire de leurs invasions. Il recherche ensuite lesquels, des Francs ou des Alamans, se sont établis dans la Mosellane, quelles parties du pays ils ont occupées, dans quelles conditions ils s'y sont fixés, ce qu'est devenue la population indigène. En terminant, il expose les conséquences qu'ont entraînées pour la région les invasions et l'établissement des Barbares.

Abbé C. Constantin : *Un épisode de la déportation ecclésiastique en 1792. L'affaire de Deux-Ponts*, p. 240-269. De nombreux documents nous montrent comment les prêtres insermentés étaient poursuivis par les représentants de la France, jusque dans les pays neutres où ils s'étaient réfugiés, ou avaient été déportés.

Bulletin mensuel de la Société d'archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. 2e série, tome XIV (63e vol.). Nancy, août-déc. 1919.

L. Germain de Maidy : *Observations sur l'image de Notre-Dame de Montaigu, adaptée à la Lorraine*, p. 190-196.

La Semaine religieuse du diocèse de Nancy et de Toul.
56e année, 1919. Nancy.

L. Germain de Maidy : *Notre-Dame de Bonne-Nouvelle*, p. 12-15. Origine de ce vocable.

Ch. Chapelier : *Mgr de La Fare et les prisonniers de guerre français en Hongrie (1794-1796)*, p. 387-390, 419-421, 470-471, 734-736, 764-768. Mémoires d'un missionnaire.

L. Germain de Maidy : *La grappe de raisin tenue par la sainte Vierge à la procession de l'Assomption*, p. 514-518, 532-536. Recherche sur les origines et les motifs de cette coutume.

L. Marchal.

MOSELLE

En 1920, l'Académie de Metz, la Société d'histoire et d'archéologie de la Lorraine, l'Œuvre de la cathédrale de Metz n'ont rien publié.

Revue ecclésiastique de Metz. 27e année. Metz, 1920.

P. Lesprand : *Le clergé messin et la Révolution*, p. 374-399. Le sous-titre porte : Suppression des chapitres, Saint-Sauveur. L'auteur, après avoir exposé l'année précédente comment fut consommée la ruine du chapitre de la cathédrale, raconte dans ce fascicule l'abolition du chapitre de Saint-Sauveur de Metz. De courtes notices sont consacrées aux treize membres de ce chapitre, qui jouissaient des prébendes au moment de la Révolution. L'auteur insiste sur les abus alors tolérés, sur les négligences apportées par certains chanoines dans l'exécution de leurs devoirs religieux; puis il indique quel fut le sort de chacun des chanoines après leur dispersion. L'article s'arrête à la démolition de l'église collégiale en l'an IX.

P. d'Arbois de Jubainville.

MEUSE

Les Sociétés savantes du département sommeillent ou n'osent imprimer. La *Semaine religieuse* elle-même a réduit son chiffre de pages et tourne à la feuille d'annonces.

Ch. Aimond.

VOSGES

La Société d'émulation du département des Vosges (Épinal) et la Société philomathique vosgienne (Saint-Dié) n'ont pas repris leur publication annuelle. La *Semaine religieuse* n'a publié aucun article historique. Seule a continué de paraître :

La Révolution dans les Vosges.

8e année, 14-juillet 1914-14 avril 1920. Épinal, Imp. Vosgienne.

A. Philippe : *Les représentants du peuple en mission dans le département des Vosges*, p. 129-147, 193-212 (à suivre). Curieux renseignements sur les actes de ces représentants, envoyés soit pour recevoir des troupes le serment de fidélité à la patrie, soit pour la réunion de la principauté de Salm à la France, soit pour les levées de troupes.

G. Baumont : *Pierre-Nicole Ferry, curé assermenté de Fremifontaine*, p. 1-8. Monographie sans intérêt général.

Ad. Garnier : *Les gardes nationales dans les Vosges*. P. 9 à 32 : origine, but et organisation. — P. 148 à 165 : élection, serment, reconnaissance des cadres. — P. 184 à 197 : les Volontaires. L'Assemblée nationale ne demandait que 2400 hommes, mais le Conseil du département en leva 6400, qu'il habilla, arma et envoya rapidement à l'armée du Rhin. D'où félicitations de la Convention et le nom de « place des Vosges » donné à la place Royale, à Paris, en souvenir du patriotisme des Vosgiens.

Léon Schwab : *La vente des biens nationaux dans le district de Remiremont*, p. 32-53, 67-102. Résumé fort intéressant d'un volume publié en 1913 sous le même titre, dans la *Collection de documents inédits sur l'histoire économique de la Révolution française*. Le district de Remiremont comprenait entre autres domaines les biens des Dames de l'insigne chapitre Saint-Pierre de Remiremont, « le gros propriétaire terrien des Vosges ». L'auteur établit avec force détails et schémas très ingénieux comment les biens nationaux des couvents (1re origine), vendus de bonne heure, et payés presque comptant (l'épargne paysanne et bourgeoise était considérable à la Révolution), rapportèrent beaucoup à l'État, parce qu'alors l'assignat oscillait aux environs de 100 livres ; mais quand on vendit plus tard les biens des émigrés et quelques derniers biens de l'Église (2e origine), l'État encaissa fort peu : la monnaie métallique s'était terrée, tous les paiements se faisaient en monnaie de papier déprécié, et en l'an III et IV l'assignat était tombé au cours de 6 et même 2 livres.

Paul Boudet : *Les sources de l'histoire du département des Vosges pendant la Révolution* (fin), p. 103-112. Dépouillement des séries F et AF des Archives nationales.

L. Lévêque.

ALSACE

BAS-RHIN

Bulletin ecclésiastique de Strasbourg. Tome XXXVIII. Strasbourg, 1919.

L. Pfleger : *Le culte de sainte Anne en Alsace au moyen âge*, p. 239-249, 270-276. Dès les croisades, on trouve à Haguenau une relique (?) et une chapelle dédiée à la mère de la sainte Vierge. Ce culte s'est surtout propagé au XV^e^ siècle. Nombreux exemples cités. L'établissement du protestantisme a porté atteinte à cette dévotion.

G. Sifferlen : *État actuel de nos églises au front de guerre dans le Sundgau*, p. 68-73, 140-146, 231-239, 303-306, 364-369. Sur 67 églises, 17 sont totalement en ruines, 14 gravement endommagées et 36 en partie seulement. Pour la cathédrale de Thann seule, on estime les dépenses pour la restauration à 300 000 francs. Vieux-Thann, Wattwiller étaient des monuments intéressants de l'art gothique.

J. Gass : *Strassburger Domherren als Bischöfe in auswärtigen Bistümern*, p. 265-269. Énumération de quatre-vingts chanoines de la cathédrale de Strasbourg qui ont gouverné d'autres évêchés sous l'ancien régime, en Allemagne, en France, en Suisse. A partir de Louis XIV, plusieurs vicaires généraux de Strasbourg sont devenus évêques en France.

J. Gass : *Strassburger Klosterbibliotheken*, p. 40-53; — *Elsässische Benediktinerbibliotheken während der Revolution*, p. 276-282, 372-378. Les inventaires confectionnés au commencement de la Révolution ont permis de retracer l'état et le sort des bibliothèques ecclésiastiques en Alsace. Elles comptaient à Strasbourg plus de 50 000 volumes; à Marmoutier, Ebersmünster et Münster, les Bénédictins avaient constitué des collections de livres fort belles.

J. Gass : *Fr. Ruhlmanns historische Arbeiten*, p. 334-342. Notice nécrologique sur l'abbé Ruhlmann, érudit.

A. Gény : *Erfahrungen eines Flüchtlingspfarrers*, p. 147-153, 156, 172-179. Des prêtres alsaciens ont été désignés pour exercer leur ministère auprès de nos compatriotes évacués en Allemagne. L'abbé Gény, curé de Rimbach, raconte ce que fut sa vie auprès de ses compatriotes dans les environs de Hanau (Hesse).

† Fr. Ruhlmann : *Caritative Pfarrvereine im Elsass in alter Zeit*, p. 73-79. Les « Raitbruderschaften » répandues au moyen âge en Alsace avaient des ressemblances avec les « collegia funeralia » des Romains. Leur but était le soin des malades, l'enterrement chrétien, la prière pour les défunts. Suit le texte des statuts de la confrérie de Bliensch-willer-Nothalten (1485).

E. Speich: *Grandidiers Brevierreform. Eine liturgische Studie*, p. 20-28. Analyse du *Novum Breviarium argentinense* que l'abbé Grandidier voulait imposer à l'Église de Strasbourg et qui ne fut jamais publié.

J. Gass : *L'horloge de la Passion*, p. 249-250. Un des textes les plus

anciens de cette dévotion, publié par le P. Oliger, est dû à un franciscain de Strasbourg (xv^e siècle).

J. Gass : *Altelsässische Jesuitenschriftsteller*, p. 250-251. Les noms des P. P. Fries et Krebs sont à ajouter aux jésuites alsaciens qui ont écrit sous l'ancien régime.

Tome XXXIX, 1920.

J. Gass : *Ecclésiastiques alsaciens victimes des vexations allemandes (1914-1918)*, p. 56-59. Liste des quarante prêtres du diocèse de Strasbourg que le militarisme allemand a jetés en prison et conduits en exil. Une autre catégorie de prêtres a été dénoncée, quelques-uns ont dû résigner ou changer de paroisse.

J. Gass : *La situation religieuse en Alsace occupée (1914-1918)*, p. 231-235. Extraits d'un rapport sur la situation des quatre cantons de Dannemarie, Massevaux, Saint-Amarin et Thann.

J. Gass : *Autour de l'évêque constitutionnel Brendel*, p. 344-346. Ce qu'il devint pendant la Terreur.

L. Pfleger : *Les origines du culte de saint Joseph en Alsace*, p. 73-80. Ce culte remonte à Ludolphe le Chartreux. Wimpfeling a publié le premier office en l'honneur du Père nourricier (1504). A la même époque on introduit son nom dans le calendrier et l'office liturgique du diocèse, Geiler en parle dans ses sermons et son image est reproduite sur les vitraux, en attendant que des chapelles soient construites en son honneur.

G. Sifferlen : *Thann et la grande Révolution*, p. 241-248. Une page de l'histoire religieuse de Thann (1789-1795), où les fêtes révolutionnaires n'ont pu entamer la fidélité religieuse de la population.

N. Guth : *Eschau, ein Beitrag zur elsässischen Geschichte*, p. 20-26, 49-55. Les fondements de cette église remonteraient à l'époque carolingienne.

J. Gass : *Elsässische Büchereien der Zisterzienser, Augustiner, Dominikaner*, p. 115-125. — *Franziskanerbibliotheken im Elsass*, p. 257-280; *Karthäuser- et Stiftsbibliotheken im Elsass*, p. 303-310. Suite des études sur l'état et le sort des bibliothèques des couvents et des collégiales en Alsace avant et pendant la Révolution. La collection la plus importante était celle de la Chartreuse de Molsheim.

J. Lévy : *Die Verehrung der vierzehn Nothhelfer in der Diözese Strassburg*, p. 215-221, 235-241. L'auteur a réuni ici tous les renseignements connus sur les 22 « Pèlerinages des quatorze Apotropeens » qui existent encore dans le diocèse de Strasbourg.

L. Pfleger : *Peter Wickram, der letzte katholische Münsterprediger des Mittelalters*, p. 146-154, 175-183. Le neveu de Geiler de Kaysersberg, qui succéda à son oncle comme prédicateur à la cathédrale de Strasbourg, ne lui ressemblait guère. Il négligeait la prédication, donnait dans les abus de l'époque et sympathisa avec le protestantisme jusqu'en 1521. Les accusations contre le franciscain Pauli, auquel il reprochait d'avoir falsifié le texte de sermons de Geiler, sont sans fondement.

J. Gass : *Jésuites d'Ensisheim, d'Oelenberg, de St-Morand après la guerre de Trente ans*, p. 183-185. État du personnel de ces maisons

entre 1652-1661, tiré des Archives de la province « Germanie supérieure », conservées à Munich.

J. Gass : *Le clergé alsacien et l'instruction primaire en 1814*, p. 280-281. Texte d'une proposition adressée au Ministère par un curé du Haut-Rhin en vue de mesures à prendre pour relever l'instruction primaire et la situation des instituteurs.

Revue catholique d'Alsace.

1919-1920, XXXIV^e^ et XXXV^e^ années. Strasbourg.

La *Revue catholique* a la vie dure. Victime de la guerre de 1870, elle est revenue à la vie en 1882. Son directeur, l'abbé Delsor, l'a vue sombrer en 1914; mais la victoire française lui a permis de la ressusciter une seconde fois en 1919.

Armel d'Etel : *Une page de l'histoire des Capucins d'Alsace*, p. 52-57, 108-120. Suite de l'histoire de la déportation du P. François (Hug) de Rœschwoog à l'île de Ré.

Armel d'Etel : *Deux curés de Marlenheim déportés à l'île de Ré*, p. 178-184, 236-246, 658-662, 720-726. J.-J. Meng et Florent Wüst.

Flory : *Les revenus d'un curé de Chalonvillars au milieu du XVIII^e^ siècle*, p. 735-743. Ils étaient en 1740 de 1 918 livres 8 sols.

N. Delsor : *Mgr Adolphe Fritzen*, p. 516-521. Notice nécrologique.

A.-M. Ingold : *Le Père Géramb à Oelenberg*, p. 677-687, 744-754. La révolution de 1830 força le célèbre trappiste à quitter la Trappe d'Oelenberg, d'où il alla en Terre Sainte, puis à Rome.

A. Kannengieser : *Voyage en zig-zag à travers ma vie, — à travers mes prisons*, p. 81 et suiv., 339 et suiv., et XXXV^e^ année, p. 131-137, 177 et suiv. Suite d'articles où l'auteur reprend son autobiographie interrompue par la guerre.

O. Landmann : *Une paroisse mixte*, p. 96-107. Notice historique sur la paroisse catholique de Rothau, laquelle fut rédigée à propos du *simultaneum*. Cette notice peut servir de modèle pour l'histoire des paroisses mixtes dans le Bas-Rhin.

J. Lévy : *Bâtiments convertis en établissements nationaux dans la haute Alsace pendant la Révolution*, p. 290-300, 344-359. Liste des bâtiments du Haut-Rhin ayant appartenu à des corporations et à des émigrés et convertis en mairies et maisons d'école. Il s'agit surtout des presbytères.

J. Lévy : *Produits des biens ecclésiastiques dans la haute Alsace pendant la Révolution*, p. 424-432. De 1790 à 1794 le produit de la vente atteignit la somme de 19 120 332 livres, environ 60 millions de valeur actuelle.

C. Oberreiner : *Bucer en Angleterre*, p. 263 et suiv. (XXXV^e^ année, p. 29-35, 98-107). Étude sur la vie et la mort en Angleterre du diplomate réformé. L'auteur résume les relations de Bucer avec les Anglicans avant son passage en Angleterre (1549), rend compte de sa correspondance avec les réformateurs du continent, analyse son cours à l'université de Cambridge et ses écrits, la *Censura* qui traite de la liturgie anglicane et le *De regno Christi*.

L. Pfleger : *Le Mont-Saint-Michel et les pèlerinages d'enfants alsaciens au XV^e siècle*, p. 218-226. Les chroniques d'Eikhart de Wissembourg et de Speklin, le témoignage de Geiler assurent que des enfants des villes alsaciennes, comme Wissembourg, Strasbourg, Sélestat, Colmar, ont participé au mouvement de pèlerinage qui portait la jeunesse de la vallée du Rhin et de l'Allemagne du Sud vers le Mont-Saint-Michel, de 1455 à 1458.

M. Schickelé : *Ch. Spitz, archiprêtre de la cathédrale de Strasbourg et supérieur des Sœurs de la Charité*, p. 385 et suiv. (XXXV^e année, p. 5 et suiv.). L'archiprêtre Spitz († 1880),« le modèle intégral du clergé alsacien », a rédigé une chronique manuscrite (3 vol. in-fol.) à l'usage de la congrégation des Sœurs de la Charité de Strasbourg. C'est là principalement que l'auteur a puisé les éléments de cette biographie, qui est une contribution à l'histoire ecclésiastique de l'Alsace au XIX^e siècle. Supérieur au petit séminaire de Strasbourg, curé à la cathédrale et supérieur de religieuses, M. Spitz nous retrace l'histoire du petit séminaire après le départ de Bautain et de ses disciples, le développement des Sœurs de Charité et le siège de Strasbourg.

J. Wagner : *Le chanoine H. Cetty*, p. 12-16, 164-173. Esquisse biographique du socialiste chrétien bien connu, l'abbé Cetty, de Mulhouse († 1918). Si l'abbé Winterer fut le théoricien du parti, l'abbé Cetty en fut le praticien.

Armel d'Etel : *Le P. Benjamin de Gundolsheim, capucin*, p. 344-354, 426-430, 451-457. Chassé par la Révolution de son couvent, il retourna dans sa famille, fut arrêté pendant la Petite Terreur (1799), déporté à l'île de Ré, d'où il revint pour la réorganisation du culte.

Collet : *Le Bischenberg. Son histoire à l'occasion du premier centenaire des Rédemptoristes d'Alsace (1820-1920)*, p. 419 et suiv. Origines du premier établissement possédé en France par la congrégation des Rédemptoristes.

N. Delsor : *Un vieux commentaire sur la constitution civile du clergé*, p. 42-50. Commentaire dû à Gabriel Vautrot, prêtre régulier (de Senones?). Il fait ressortir les fatales conséquences de la troisième partie du serment.

N. Delsor : *La suppression du petit séminaire de Strasbourg en 1874*, p. 131 et suiv. Lors du « Kulturkampf », le petit séminaire de Strasbourg fut supprimé, tandis que celui de Metz continua à fonctionner. L'abbé Delsor, alors professeur dans cet établissement, raconte les alternatives par lesquelles l'établissement dut passer de 1871-1874, date de sa suppression. Ce n'est ni l'intransigeance des professeurs ni celle du supérieur Mury qui a causé la fermeture de l'établissement.

J. Gass : *L'évêque de Dora*, p. 684-686. Détails sur Jean-Jacques Lantz, le dernier coadjuteur du cardinal de Rohan, avant son exil (1791).

G. Sifferlen : *Histoire de Thann*, p. 538-541, 687-695. Histoire et description sommaire de la cathédrale. Les vitraux gothiques et la légende des fers à cheval.

A. Straub : *Le cinquantenaire du siège de Strasbourg en 1870*, p. 471-482, 529-537. Reproduction du journal du professeur Straub, conte-

nant des détails intéressants sur le sort de la cathédrale, du grand séminaire et du pensionnat de la Providence pendant le bombardement de Strasbourg.

E. Wenger : *Querelle de préséance à la procession du vendredi saint à Molsheim (1694)*, p. 590-594. Ce qui fait l'intérêt de cette étude, c'est moins la querelle entre la « Sodalitas academica » et la « Sodalitas civica » pour savoir qui des deux devait suivre immédiatement la « tumba Christi », que la description de cette procession célèbre, où des groupes figuraient les différentes scènes de la Passion.

F. J. Wernert : *La conversion d'Ulric Obrecht, préteur royal de Strasbourg*, p. 483-490. Ulric Obrecht, surnommé par Bossuet « epitome omnium scientiarum », a été en relations avec l'Aigle de Meaux. Après son abjuration entre les mains de Bossuet (1684), il documenta celui-ci pour son « Histoire des Variations » et rendit service au roi de France en sa qualité de préteur à Strasbourg.

† H. Welschinger : *L'entrée triomphale de Louis XIV à Strasbourg (1681)*, p. 578-589, 644-655. Réception, par l'évêque, du roi et de la reine à la cathédrale rendue au culte catholique.

Cahiers d'archéologie et d'histoire d'Alsace.

XI^e année, n^os 1-4. Strasbourg, 1920.

I. Buob : *Fund eines frühmittelalterlichen Steinsarges bei der Kirche von Traenheim*, p. 1176-1176. Découverte à Traenheim d'un sarcophage de l'époque carolingienne.

E. Müller : *Plan de l'église et du cloître ron ans d'Eschau*, p. 1176-1177. Ce plan, qui n'est pas sans analogie avec ceux de la cathédrale et de Saint-Étienne de Strasbourg, représente un des monuments les plus vénérables de la première période romane en Alsace.

J. Walter : *Rois de France ou rois de Juda?* p. 1178-1184. M. Mâle a vu dans les galeries des rois aux façades des cathédrales gothiques non point les rois de France, mais les rois de Juda. Le bibliothécaire de Sélestat étudie ici les tapisseries de Murbach, les sculptures du portail d'Andlau, les peintures de Marmoutier, les vitraux de la cathédrale et les statues équestres du grand portail de la cathédrale de Strasbourg, et partout il retrouve, à l'encontre de la thèse du savant professeur, les rois de France ou les empereurs d'Allemagne.

J. Gass : *Der gothische Hochalter der Molsheimer Karthause*, p. 1184-1185. Les trois groupes sculptés sur bois, qui sont conservés au musée de l'Œuvre Notre-Dame à Strasbourg, appartenaient au premier maître autel de la Chartreuse de Molsheim.

R. Reuss : *A propos du buste de saint Jean de la famille Reuss*, p. 1185-1186. Buste sauvé à la Révolution par la famille Reuss.

J. Gass : *Inscriptions et épitaphes de Molsheim*, p. 1186-1194.

Échos des sanctuaires de sainte Odile.

Publication de l'Institut St-Léon IX. Tome I^er, n^os 1-7. Strasbourg 1920.

Ce jeune périodique a été fondé par l'abbé Mathias, supérieur du grand séminaire de Strasbourg, à l'occasion du douzième centenaire

de la mort de sainte Odile que l'Alsace vient de célébrer. Les *Échos* contiennent les documents officiels du centenaire et la relation des fêtes qui eurent lieu cette année au mont Sainte-Odile. Dans une étude bien documentée, l'abbé Barth démontre l'*Influence de sainte Odile et de sa famille sur la civilisation de l'Occident* et l'abbé SPEICH analyse les *Hymnes latines en l'honneur de sainte Odile*, composées par l'historien Grandidier. Les *Échos* s'occuperont désormais de la vie liturgique et musicale en Alsace.

Studia Leontina. Études de musique sacrée, publiées par l'Institut Saint-Léon IX au grand séminaire de Strasbourg, 1920. In-8°, 216 p.

A. GOEHLINGER : *Die Musikpflege am Strassburger Münster nach der ersten Rückgabe des Elsass an Frankreich unter Ludwig XIV.* Ce travail bien fouillé a été refusé comme thèse de doctorat pendant la guerre par la faculté de théologie de Strasbourg, à cause du sujet éminemment français. L'auteur a utilisé pour la première fois les archives du chapitre de la cathédrale de Strasbourg. Il retrace la situation sociale, juridique et économique du fameux chœur de la cathédrale sous Louis XIV, et corrige une série d'erreurs qui se sont glissées dans la littérature antérieure. L'ouvrage est accompagné d'un résumé en langue française de 60 pages.

J. GASS.

HAUT-RHIN

Revue d'Alsace. 1919, X^e^ série, 1^re^ année, tome 67. Belfort.

A. LAUGEL : *Origine des abbayes de Neuwiller et de Marmoutier*, p. 25-36, 186-213. La *civitas Mediomatricorum* et la *civitas Leucorum* englobaient autrefois la chaîne des Vosges et avançaient vers la plaine du Rhin. Marmoutier et Neuwiller étaient des postes fixes d'où l'évêque de Metz (*Divodurum*) envoyait des missionnaires à destination de la *civitas Argentoratensium*. La fondation de ces couvents remonterait à saint Martin. Le nom de « Marca Aquilejana » qui désignait autrelois la marche de Marmoutier serait une réminiscence d'Aquilée en Hongrie, où saint Martin avait vécu. La thèse de l'auteur est contestable.

A. GASSER : *Souvenirs alsaciens sur une cloche de la Haute-Saône*, p. 226-227. La cloche de la paroisse de Citey fut fondue pour l'abbaye de Lure (XVIII^e^ siècle) par ordre du prieur Antoine d'Andlau.

E. GASSER : *Étude historique et monographique de Massevaux*, p. [83-130]. Les origines de Massevaux se confondent avec celles du couvent des Bénédictines, fondé par le comte Maso, neveu de sainte Odile. Dans le tome 68 [p. 131-170], l'auteur fournit des renseignements sur le chapitre des chanoinesses nobles sous la domination française et sur l'histoire religieuse à l'époque révolutionnaire.

X^e^ série, Deuxième année, 1920. Tome LXVIII. Belfort.

E. BÉCOURT : *Premier développement de l'abbaye d'Andlau*, p. 16-20. Depuis le milieu du XI^e^ siècle jusqu'au Grand Interrègne (1050-1159). Dans un volume, qui doit paraître, l'auteur a raconté les ori-

gines de la fondation de Sainte-Richarde. Ici il relate les événements sous les abbesses Judith et Mathilde II.

C. Oberreiner : *Sleidan, Jean Sturm et Bruno en mission diplomatique en 1545.* A l'aide de documents de source anglaise, l'auteur expose les efforts faits par les protestants strasbourgeois et messins pour négocier la paix entre Henri VIII et François Ier. Sturm ne réussit pas davantage à faire l'alliance entre la Ligue protestante en Allemagne et François Ier (1546).

J. Gass.

Bulletin de la Société belfortaine d'émulation.
Tome XXXVI. Belfort, 1919-1920.

L. Herbelin : *La principauté de Porrentruy et la seigneurie de Delle à Boncourt de 1283 à 1780*, p. 11-44. Histoire de deux petits pays qui appartenaient autrefois à la Franche-Comté, mais histoire surtout administrative, sans rien qui retienne particulièrement l'attention : c'est un point de droit qui est élucidé plutôt qu'un récit d'événements et une étude de mœurs.

J. Liblin : *Chronique et archives de Belfort*, p. 44-84. Renseignements statistiques sur des documents administratifs allant de 1307 à 1789 et concernant surtout la forêt du Salberg.

C. Oberreiner : *Essai sur l'étymologie des termes : allemand, germain, Schwob, Welche, Wachtes*, p. 101-108. Recherches curieuses sur l'origine de ces mots; sans conclusion pour allemand ni germain; Schwob viendrait de Suèves; Boche de Teutobocus; Welche de Velques, peuplade celtique, et Wachies, de Wasganer ou Vosgien, ou de Vagus, errant, parce que l'Alsace a été jadis le refuge de gens sans patrie (?).

Maurice Perrod.

BOURGOGNE

COTE-D'OR

La Revue de Bourgogne, Année 1915. Dijon.

Henri Chabeuf : *A propos des Notre-Dame de Pitié*, p. 47-55. Origine et histoire des « Pieta », qui apparaissent au XIVe siècle dans les miniatures. La Vierge tient étendu sur ses genoux le corps de son Fils, pendant que l'on procède aux derniers apprêts de la sépulture. La plus ancienne représentation connue par les documents est la « Notre-Dame de Pitié » exécutée en 1390 par Claus Sluter. Ce thème pathétique devient très populaire dans l'imagerie du XVe siècle, et les confréries de Notre-Dame de Pitié se multiplient en France. Description de plusieurs « Pieta » remarquables.

Onyx : *Les rues de Dijon*, p. 55-64, 110-123, 280-292, 336-343, 409-416. Continuation du catalogue. A propos du jardin de l'Arquebuse, l'auteur conte l'origine et les destinées des Chevaliers de l'Arc et des Chevaliers de l'Arquebuse à Dijon. C'étaient des compagnies ayant

un caractère à demi civil, à demi militaire, créées au commencement du XVI^e siècle. Henri IV, en 1595, leur accorda des privilèges. Tireurs réputés, on les retrouve au siège de Besançon, sous les ordres du prince de Condé.

E. METMAN : *La huitième légion romaine à Dijon*, p. 135-144. Vers la fin du I^er siècle. Renseignements précis sur un fait encore ignoré d'histoire locale : la marche des légions romaines en Gaule.

H. CHABEUF : *L'hôtel de Vienne à Dijon*, p. 145-156, 308-332. Histoire généalogique et description de l'hôtel d'une des premières familles bourguignonnes.

E. FYOT : *A propos de deux statues anciennes de la Vierge*, p. 370-382. L'une du XII^e siècle, l'autre du XIII^e. Description accompagnée d'une excellente étude sur les transformations progressives qui modifièrent, d'âge en âge, les représentations de la Mère de Dieu.

— *La Bourguignotte*, p. 421-430. Curieuses recherches sur le casque d'infanterie datant de la seconde moitié du XV^e siècle, aïeul du casque des « poilus », sur son origine, son nom, ses formes diverses avec gravures à l'appui. Cet article a valu à l'auteur des félicitations autographes des généraux Joffre et de Castelnau, de M. Roques, ministre de la guerre, et du roi des Belges.

H. CHABEUF : *La Margelle et l'ancien château des abbés de Saint-Seine*, p. 440-450. Histoire d'une commune de l'arr. de Dijon, qui, dès le VI^e siècle, appartenait à l'abbaye voisine de Saint-Seine.

H. D. : *Henri IV à la procession de la sainte Hostie, à Dijon, en 1595*, p. 476-478. Henri IV venait de remporter la victoire de Fontaine-Française; la présence du roi s'explique par son désir de manifester publiquement la sincérité de sa récente abjuration et de marquer par une fête catholique la victoire de son parti en Bourgogne.

Années 1916-1917.

M. LEBLOND : *Après la guerre. Soyons fiers d'être provinciaux*, p. 6-12. Il faut faire du régionalisme, c'est-à-dire conserver à chaque coin de la province sa personnalité.

E. FYOT : *Quelques ancêtres du « 75 » en Bourgogne*, p. 20-38. Description des diverses « bouches à feu » dijonnaises dont les ducs avaient armé leurs villes et leurs châteaux. 136 défendaient les remparts de Dijon au temps de Charles le Téméraire.

Henri CHABEUF : *Deux Dijonnais : Jules Mercier, violoniste. — Félix Trutat, peintre*, p. 39-55, 89-101. J. Mercier (1819-1868), musicien de talent, n'a presque rien laissé en tant que compositeur. F. Trutat (1824-1848) fut un maître portraitiste des mieux doués du XIX^e siècle. Avec Prud'hon et Ziem, il est le seul peintre qui, sorti de l'école dijonnaise, ait jusqu'aujourd'hui mérité les honneurs du Louvre, alors que les sculpteurs peupleraient un musée.

Loys D'ANGEL : *Une carte géographique inconnue du vignoble bourguignon au XVIII^e siècle*, p. 56-64. Cette carte se trouve en tête d'un ouvrage publié à Londres en 1728, et intitulé : *Dissertation sur la situation de la Bourgogne*. L'auteur, Claude Arnoux, ancien prêtre du diocèse d'Autun, professait le latin et le français à Londres. Cette

carte et ce livre sont des documents de premier ordre pour l'histoire de la viticulture en Bourgogne.

Pierre PERRENET : *La maison natale de Jeanne-Françoise Fremyot, baronne de Chantal*, p. 65-88. Aujourd'hui le nº 5 de la rue du Palais, à Dijon. L'immeuble, depuis 1782, appartient à la famille de l'auteur.

E. F. : *Dijon souterrain*, p. 109-111, 183-192. Découvertes récentes : cimetière contenant des sépultures carlovingiennes, composées de pierres plates, formant abri sur les corps; mur du *Castrum Divionense*, fragments de pierres tombales païennes, bulle en plomb du pape Grégoire IX, etc...

ONYX : *Les rues de Dijon*, p. 114-124, 236-252. Alentours de Saint-Bénigne : la rotonde, la crypte romane, l'abbaye de Saint-Bénigne. Les croix de mission.

E. FYOT : *Un inventeur bourguignon : Nicéphore Niepce (1765-1833)*, p. 129-144. Le véritable inventeur de la photographie, inconnu de ses contemporains, était bourguignon.

Henri CHABEUF : *Le cachet de Michel-Ange*, p. 145-148.

A. CORNEREAU : *Un prix de vertu à Neuilly et Sennecey en 1768*, p. 149-161. Origine de l'institution de la Rosière, qui doit son nom au *Fief de la Rose*, légué par saint Médard, évêque de Noyon, au VIe siècle, pour fonder un prix à Salency (Aisne), destiné à récompenser la jeune fille la plus vertueuse du pays. L'auteur publie ensuite l'acte de la fondation du prix de Neuilly et Sennecey, près de Dijon, par J. Fyot de La Marche.

Louis MORAND : *Notes complémentaires du baron de Joursanvault à la description du duché de Bourgogne de Courtépée*, p. 166-173, 221-231; année 1918, p. 40-48; année 1919, p. 99-107. Publication d'un manuscrit, document précieux pour l'histoire de la Bourgogne.

A. GASSER : *L'heure à Saint-Bénigne et les cadrans solaires dijonnais*, p. 193-205. Le cadran solaire de l'église Saint-Bénigne, du XIIIe siècle, est un document lapidaire précieux pour l'histoire de la chronométrie au moyen âge, le seul actuellement connu en France.

H. DROUOT : *Sur une figure de calvaire de l'école Slutérienne*, p. 206-212. Description d'une statuette de la Vierge, du XVe siècle, en bois compact et dorée; elle appartient à l'église de Flavigny-sur-Ozerain.

A. GASSER : *Les relations historiques de la Bourgogne et de l'Alsace*, p. 277-295, 321-336.

H. DROUOT : *Le passage de Charles IX en Bourgogne en 1564, d'après Abel Jouan*, p. 375-381. Extrait d'une relation fort rare, imprimée en 1566 et intitulée : *Recueil et discours du voyage du roi Charles IX.... faict et recueilly par Abel Jouan, l'un des serviteurs de Sa Majesté.*

Années 1918 et 1919.

E. FYOT : *L'enluminure en Bourgogne*, p. 5-32. La Bourgogne, centre de vie religieuse par ses monastères, Cluny et Cîteaux, joue un rôle de premier plan dans l'art du livre, jusqu'au XIVe siècle. Les nombreux manuscrits cisterciens du XIIe siècle de la bibliothèque municipale de Dijon sont d'une richesse documentaire exceptionnelle.

Henri Drouot : *Sur le froid en Bourgogne à la fin du XVI^e siècle*, p. 108-118.

Le « On les a » d'Henri Bouchard, p. 131-135. Maquette du sculpteur dijonnais H. Bouchard, très expressive, sommairement pétrie et dressée dans Metz, sur le socle de la statue équestre de Guillaume I^er, au moment où venaient d'y rentrer les troupes françaises.

Pierre Perrenet : *La famille de Sophie de Monnier*, p. 136-159. Il s'agit de la marquise de Monnier, fille de Richard, seigneur de Ruffey, président à la Chambre des Comptes de Dijon. Sa destinée lui fit rencontrer Gabriel de Mirabeau, dont la tapageuse célébrité la compromit sans rémission. L'auteur s'attache surtout à faire l'histoire peu connue de sa famille et du milieu dijonnais auquel elle appartint.

Jean Chantavoine : *La Vierge du Mont Saint-Marcel*, p. 160-165. La modeste église de Vix-Saint-Marcel, non loin de Châtillon-sur-Seine, possède l'une des plus belles madones françaises en bois qui existent, un pur chef-d'œuvre du XIV^e siècle, tel que le Louvre n'en possède pas d'équivalent.

E. Fyot : *Les rues de Dijon*, p. 178-184. Histoire du « Château », forteresse militaire de Dijon, remontant à Louis XI, aujourd'hui complètement détruite.

A. G. : *Un roi de Pologne à Dijon*, p. 265-268. La cathédrale de Dijon conserve la dalle funéraire d'un héritier des rois de Pologne, Vladislas le Blanc, mort en 1388.

Paul Viard : *La Côte-d'Or pendant la Restauration. L'esprit public pendant la première Restauration*, p. 379-398. A suivre.

Gabriel Jeanton : *La parenté d'Érasme en Bourgogne*, p. 399-419. Au commencement du XVI^e siècle, s'établit à Tournus Grégoire Guérard, natif de Rotterdam, peintre de valeur, parent de l'illustre Érasme.

Année 1920.

Pierre Perrenet : *Dijon au XVIII^e siècle*, p. 8-24.

J. Magnin : *Un portrait de P.-P. Prud'hon*, p. 25-35. C'est son portrait peint par lui-même qu'on voit du Musée du Louvre.

E. Fyot : *La Maîtrise de la Sainte-Chapelle à Dijon*, p. 36-52. Origine (1453) et développements de cette institution séculaire, à Dijon.

Henri Chabeuf : *La collection Roydet au Musée de Dijon*, p. 53-64. Brillant ensemble de faïences françaises recueillies par M. Roydet et données à la ville par sa veuve.

Ernest Andrieu : *Les Pleurants de Dijon après la Tourmente*, p. 65-70. Tableaux de concordance des emplacements assignés aux statues aux différentes époques.

J. Magnin : *Les portraits français du XVIII^e siècle au Musée de Dijon*, p. 105-122. Le chef-d'œuvre peut-être du musée est celui de Rameau peint par Siméon Chardin.

Henri Drouot : *Un calvaire villageois du XV^e siècle*, p. 138-139 Ce sont deux modestes figures de bois, la Vierge et saint Jean l'Évangéliste, appartenant à l'église de Premeaux (Côte-d'Or). De facture fruste et pleines de verve savoureuse.

Henri Dutouquet, S. J. : *Le collège des Godrans à Dijon*, p. 188-210.

Collège de la Compagnie de Jésus, que la jeunesse de Dijon fréquenta durant près de trois siècles. Il est aujourd'hui, sans grands changements, la Faculté de droit, la bibliothèque de la ville et école publique.

Auguste GASSER : *Les possessions du marquis de Vichy en Bourgogne*, p. 213-219. Détails sur la vie d'un grand seigneur terrien en Bourgogne au XVIIIe siècle.

J. MAGNIN : *Le Musée de Dôle*, p. 225-261.

Henri DROUOT : *Côte-d'Or et Côte-d'Oriens sous le Consulat et l'Empire, d'après quelques travaux récents*, p. 262-284. Cet article est, en son fond, une analyse, complétée à l'aide de publications nouvelles, de l'excellent livre de M. P. Viard sur l'« Administration préfectorale dans le département de la Côte-d'Or sous le Consulat et le premier Empire ».

Loys D'ANGELL : *Lettres de l'abbé Nicolas Roze au baron de Joursanvault (1768-1770)*, p. 240-249. Détails sur l'art musical à Beaune.

Mémoires de la Société d'archéologie de Beaune.

Année 1916. Beaune, 1917.

P. ESDOUHARD D'ANISY : *La Vierge des Cordeliers*, p. 85-96. Cette Vierge, du XVe siècle, a un mouvement du corps à peine accentué, son genou légèrement ployé indique une marche lente pendant laquelle l'enfant Jésus qu'elle porte sur le bras gauche a tout le temps d'observer le spectacle qui se déroule sous ses yeux.

Années 1917-1919. Beaune, 1920.

Abbé Ph. VOILLERY : *Peintures du chœur de l'église de Pommard*, p. 121-129. Description de quatre panneaux qui représentent autant d'épisodes de la vie de saint Pierre, patron de la paroisse. Ces peintures de grand style et imitant fort bien les fresques sont dues au pinceau de M. Descotis.

P. AILLOT.

YONNE

Les Sociétés savantes du département n'ont rien publié en 1920.

André COURTET.

SAONE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société éduenne. Nouv. série, tome XLIII. Autun, 1919.

[Anatole DE CHARMASSE] : *Note sur un ancien usage qui existait autrefois dans la paroisse d'Igornay*, p. 13-16. Coutume du vin des communiants de Pâques. Du document publié, il résulte que c'était « une sorte d'ablution, destinée à entraîner les parcelles de l'hostie qui auraient pu rester adhérentes à la langue ou au palais, et que le droit de *dataire* ou *dotaire* était imposé aux paroissiens comme prix de cette distribution ».

Paul MONTARLOT : *Les émigrés de Saône-et-Loire* (suite), p. 17-132. Notices de Callard à Desgranges (Jean).

Colonel DU MARTRAY : *Semelay* [*Nièvre*], *église, prieuré et paroisse*

(fin), p. 133-182. Le prieuré, ravi un instant à l'abbé de Cluny par le comte de Nevers, est finalement sécularisé; le curé est réduit à la portion congrue et Cluny continue à percevoir les dîmes.

Ch. Boell : *La garde nationale d'Autun et l'arrestation de Mesdames de France à Arnay-le-Duc (1791)*, p. 183-202. Relation pleine d'esprit de cet excès de zèle déployé par la garde d'Arnay, appelant à son secours celle d'Autun, pour empêcher le voyage à Rome de Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi.

[A. de Charmasse] : *Les Autunois à l'Université de Pavie au seizième siècle*, p. 203-207. Extrait d'une étude de M. Émile Picot, publiée dans le *Bulletin philologique et historique*, 1915, p. 8 et suiv.

[A. de Charmasse] : *La Villedieu, près le Creusot*, p. 209-210. L'auteur rapproche ce nom de lieu de celui de la « villa Deus adjuva nos » mentionné par le *Gallia christiana* [*nova*], t. IV, col. 876. Je ferai remarquer que le mot *nos* se trouve ici substitué à *me*, que dom Thiroux avait lui-même rajouté, car le document publié par celui-ci (Instr., col. 235) donne *Deus adjuva*, tout court.

A. de Charmasse : *Alone, aujourd'hui Toulonjon*, p. 211-266. Seigneurie dont le nom primitif a totalement disparu; aujourd'hui de la commune de La Chapelle-sous-Uchon (S.-et-L.). La maison d'Alone s'est éteinte vers 1535.

[Abbé] V. Terret : *La cathédrale Saint-Lazare d'Autun*, p. 267-292, Résumé du plus haut intérêt d'une monographie projetée par l'auteur, laquelle doit comprendre 2 vol. in-fol., illustrés de 150 pl.

M. de Romiszowski : *Le christianisme de l'empereur Magnence d'après ses monnaies*, p. 333-335.

Procès-verbal de la séance du 10 avril 1919, p. 370-371. Anneaux chrétiens, dont un des premiers siècles.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône. IIe série, tome IX. Chalon, 1920.

Procès-verbaux. Quelques communications méritent d'être signalées: 1° sur Jean de Saint-Just, évêque de Chalon, par J.-Louis Bazin (p. 15-16, notes généalogiques); 2° sur la date d'entrée de l'évêque Philibert de Saux, par Pierre Besnard (p. 16-18, c'est en 1408 et non en 1409 qu'elle doit être placée); 3° sur l'église de Collonge-en-Charolais (Saône-et-Loire), par le même (p. 29-30, fragments de vitraux anciens et épitaphe d'un curé, mort en 1460).

Jean Martin : *Église de l'ancienne abbaye du Miroir, pierres tombales et objets d'art*, p. 57-61. La réimpression posthume de cette étude (cf. *Réunion des Sociétés des beaux-arts des départements*, 35e session, 1911, p. 78-81) aurait pu être motivée par des corrections utiles : la pierre tombale attribuée à Guillaume de La Baume a été relevée par Palliot (Bibl. nat., ms. fr. 8226, n° 246) à une époque où l'inscription moins fruste qu'aujourd'hui permettait d'y lire l'épitaphe de Guillaume Du Pasquier *(De Pascua)*; quant au prétendu siège abbatial, qui n'est autre chose qu'une stalle à trois sièges, au lieu de dire qu'il « paraît dater du premier quart du XVIe siècle », il eût mieux valu signaler qu'un

de ses panneaux porte les armes de Gérard de Haraucourt, abbé du Miroir de 1531 à 1557.

Gabriel JEANTON : *Les verrières anciennes de l'église de Crissey (Saône-et-Loire)*, p. 63-74. La verrière absidale, datée de 1525, mais dont les deux panneaux inférieurs ne sont pas parvenus jusqu'à nous, représente la vie de saint Symphorien ; quelques fragments subsistent aussi dans les tympans de trois autres fenêtres. Cette étude très consciencieuse est malheureusement déparée par une mauvaise correction des épreuves : p. 68, n. 2, au lieu des mots : le *tronc* est neuf, lisez le *trône*.

P[ierre] BESNARD : *Les origines et les premiers siècles de l'Église chalonnaise*, p. 75-124. Réimpression d'une étude parue dans cette *Revue* (t. V, 1914, p. 449-477) ; mêmes conclusions sous une forme légèrement différente.

Semaine religieuse d'Autun, Chalon et Mâcon.

XLV^e^ année. Autun, 1919.

Un centenaire, p. 540-542. Congrégation de la Sainte-Vierge, érigée dans l'église cathédrale Saint-Vincent de Mâcon.

Désiré Hyacinthe [BERTHOIN] : *Lettre... au sujet de la canonisation de la bienheureuse Marguerite-Marie*, p. 705-714 et 725-731. Historique succinct du procès de canonisation.

Pierre BESNARD.

AIN

Bulletin de la Société Gorini.

Fasc. 45 (1^er^ du tome XII) : Janv. 1915-janv. 1920. Bourg, 1920.

Chanoine ALLOING : *Mgr Ireland*, p. 5-16. Premier article d'une notice sur le grand archevêque de Saint-Paul-de-Minnesota, qui appartient au diocèse de Belley par les quatre années qu'il passa, comme élève, au petit séminaire de Meximieux. Après les années de l'enfance en Irlande et aux États-Unis, l'auteur conduit son héros en France et cite la description faite de Meximieux par Mgr Ireland lui-même dans sa « Vie de Mgr Cretin ».

Chanoines REBORD et GOVARD : *Répertoire des ecclésiastiques du diocèse de Genève « a parte Franciæ »*, p. 17-32 (suite), allant de « Brachet » à « Cullaz ».

Dom A.-M. COURTRAY : *Une affaire mystérieuse, Pierre Gerbais accusé d'avoir empoisonné Hugues, sire de Grammont et de Corbières*, p. 33-51. Le docte chartreux de la Val-Sainte nous initie à la connaissance des personnages et de leurs familles, et nous conduit jusqu'à la maladie du sire de Grammont. Ce travail, puisé en partie aux archives de Turin, est une sérieuse contribution à l'histoire du Bugey. (A suivre.)

Abbé L. JOLY : *Saint-Sorlin*, p. 52-61. Premier article d'une monographie paroissiale. Voisine de la chartreuse de Portes, la petite ville pittoresque de Saint-Sorlin possédait un prieuré fondé vers l'an 900 par les moines bénédictins d'Ambronay. Le récit de l'auteur s'arrête à l'arrivée des Chartreux dans le pays. (A suivre.)

Mgr Fages : *Souvenirs sur le cardinal Richard*, p. 62-76. Parus dans la *Semaine religieuse de Paris*, ces souvenirs très intéressants ont été précieusement recueillis, comme concernant un ancien évêque de Belley.

Le Bugey. Tome V. 13e fascicule. Belley, 1919.

Le tome IV, formé par le « Livre d'or du Bugey pendant la guerre », rendra compte des années 1915-1918.

Ce 13e fascicule débute par des notices nécrologiques sur M. le chanoine Dementhon, MM. Stéphane Maret et Augé de Lassus.

R. Pic : *Un autel du musée lapidaire de Belley*, p. 29-32. Cet autel élevé à une divinité gauloise, le Dieu au Maillet, a exercé longtemps et exerce encore la sagacité des savants.

Chanoine J. Tournier : *Saint-Rambert-en-Bugey au XVIIe et au XVIIIe siècle*, p. 33-53. Chapitre intéressant sur la vie municipale et religieuse de cette petite ville bugiste. Il a trait à une institution importante, le collège fondé en 1607.

A. Callet : Note sur l'*abbé Pessonneaux*, né à Seyssel (Bugey) et auteur du septième couplet de la « Marseillaise », p. 54-55.

Marquise della Chiesa di Cinzano : *Le cérémonial de la rémission d'une princesse de Savoie au Pont-de-Beauvoisin*, p. 56-70. Document de 1775.

Chanoine J. Tournier : *La catastrophe des Granges-de-Montagnieu (Ain)*, p. 71-82. Étude géographique et géologique sur un glissement de terrain ayant enseveli le village des Granges en 1919.

A. Callet : *Les vacances en Bugey de Brillat-Savarin*, p. 89-105. Quelques anecdotes sur cet homme beaucoup trop vanté, dont le caractère n'égalait pas le talent.

A. Chagny : *Une lecture au « Bugey » en 1999*, p. 106-120. Fantaisie mi-historique mi-poétique dont le style est le principal mérite. Bel et Bugia, qui auraient donné leur nom à Belley et au Bugey, n'ont existé que dans l'imagination de l'auteur.

Semaine religieuse de Belley. 1920.

Abbé C. Pépin : *Les Quarante heures dans une paroisse au XVIe siècle (Montluel)*, p. 109. — *Le culte des morts, autrefois, à Montluel*, p. 588.

Louis Alloing.

FRANCHE-COMTÉ

L'année 1920 n'a rien vu paraître de vraiment intéressant en Franche-Comté. Fortement atteintes, sinon dans leur vitalité, du moins dans leurs ressources financières, les diverses Sociétés savantes de la province ont suspendu ou diminué leurs publications. L'Académie de Besançon a fait de son Bulletin trimestriel un périodique semestriel et vient de publier seulement (janvier 1921) le premier numéro de 1920, qui ne contient rien d'ailleurs de particulièrement intéressant au point de vue de l'histoire locale. La Société d'émulation du Jura et celle de Vesoul ont leurs mémoires annuels de 1920 encore sous presse, et il en est sans doute de même des autres groupements.

DOUBS

Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
Tome IX (8e série), 1914-1918. Besançon, 1919.

L. Pingaud : *La jeunesse de Charles Nodier*, p. 1-121. Fin de l'étude analysée l'an dernier. Les pièces justificatives reproduisent d'intéressantes lettres échangées entre Nodier, Weiss et Pertusier.

Th. Perrenot : *Études de toponymie franc-comtoise : les noms de lieu en « ans » et « ange »* (fin), p. 135-196. Cf. *Revue*, t. VI, 1920, p. 122.

Année 1919, 2e semestre, Besançon, 1920.

Abbé Bardy : *Les anciennes listes épiscopales de Besançon*, p. 97-119. Les plus vieux évêques dont les listes bisontines nous ont transmis les noms semblent appartenir à la seconde moitié du IIIe siècle.

M. Pidoux : *Les inscriptions liminaires de la ville de Dôle*, p. 120-136. Presque toutes ces inscriptions, inscrites au seuil des maisons, sont des invocations religieuses.

Maurice Perrod.

JURA

Rien n'a été publié depuis notre dernière recension.

Maurice Perrod.

HAUTE-SAONE

Bulletin de la Société d'agriculture, lettres, sciences et arts du département de la Haute-Saône. 1919. Vesoul, s. d.

G. de Beauséjour, Ch. Godard et Dr E. Bourdin : *Pesmes et ses seigneurs du XIIe au XVIIIe siècle*; troisième partie, de 1461 à la Révolution française, p. 1-36. Nouveau fragment de la très consciencieuse monographie dont feu G. de Beauséjour avait donné la première partie en 1895, et une seconde (en collaboration avec Charles Godard) en 1909. L'article qui vient de paraître concerne la seconde moitié du XVe siècle. (A suivre.)

G. Blondeau : *Les portraits de la famille de Camus, peints par Wyrsch*, p. 37-68. Description de trois portraits peints par le Suisse Melchior Wyrsch, quelques années avant la Révolution. L'auteur y a joint des notes historiques intéressantes sur les modèles et leur famille qui appartenait à la noblesse de robe franc-comtoise.

G. Blondeau, *Guy Gelinier, conseiller des comtes-ducs de Bourgogne, vice-président du Conseil ducal* (fin), p. 74-100. Convaincu de prévarication et de rapt, Gelinier n'en parvint pas moins, sous le duc Philippe le Bon, aux plus hauts emplois de la magistrature. Il racheta ses fautes par de pieuses fondations et mourut vers 1442.

L. Suchaux, Ch. Godard et G. Blondeau : *Galerie biographique de la Haute-Saône* (pagination spéciale), p. 95-141. A noter les articles consacrés aux généraux Carteaux (1751-1813), et Charnotet (1763-1843), à saint Colomban et à saint Colombin, au bénédictin dom Couderet (1712-1789), au philosophe Cournot (1801-1877). (A suivre.)

Max Prinet.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Recherches de science religieuse. Années 1914-1918. Paris.

Augustin Noyon : *Notes bibliographiques sur quelques théologiens du moyen âge L'œuvre théologique et oratoire de Ranulphe d'Homblières, évêque de Paris* (an. 1914, p. 78-85). Cette œuvre, dont Daunou a parlé superficiellement dans l'*Histoire littéraire*, comprend deux *Quodlibeta* et quatorze sermons. L'auteur apporte quelques compléments et quelques corrections à la notice obscure et incomplète de l'*Histoire littéraire*. Il étudie également (p. 551-553) les *Quæstiones de divina pagina* de Robert de Melun et il en donne la table des matières complète, d'après le ms. lat. 1977 de la Bibl. nat., en attendant l'édition annoncée.

Marc Dubruel et Alphonse Auguste : *Les Filles de l'Enfance de la congrégation de Toulouse* (an. 1914, p. 445-453). Les deux auteurs, après avoir travaillé la même question sans le savoir, ont mis en commun leurs matériaux et publient un inventaire des fonds principaux qui serviront à établir la future histoire des Filles de l'Enfance de Toulouse, création congréganiste originale, dont le destin et la suppression, accomplie malgré les représentations de plusieurs papes, sont restés jusqu'à présent assez mystérieux.

Yves de La Brière : *Le jansénisme de Jansenius, étude critique sur les cinq propositions* (an. 1916, p. 270-301). L'auteur s'efforce de montrer que, si l'*Augustinus* est un livre hérétique, son auteur n'a pas eu pour intention d'entrer en conflit avec l'Église ou même de se soustraire aux condamnations qui pouvaient l'atteindre. Son loyalisme catholique paraît être resté intact.

Marc Dubruel : *Un épisode de l'histoire de l'Église de France au XVII^e siècle* (an. 1917, p. 52-93 et 255-289). Il s'agit d'une étude, faite d'après un certain nombre de manuscrits, sur Nicolas Pavillon, évêque d'Alet, et Étienne Caulet, évêque de Pamiers. L'auteur étudie la réforme diocésaine qu'ils ont entreprise et menée à bonne fin, ce qui jette un jour nouveau sur l'attitude qui sera prise dans ces diocèses, au moment de la querelle de la Régale. Cet épisode fait partie d'un ouvrage plus considérable que l'auteur prépare, depuis de longues années, sur *La Régale au XVII^e siècle*. M. Dubruel poursuit l'étude de l'épisode que nous indiquons dans trois autres longs articles (an. 1918, p. 78-102, 222-250, 379-395).

Paul Dudon : *Le livre du P. Pichon sur la communion fréquente, 1745*. L'auteur consacre une longue étude à cet ouvrage, fort intéressant pour tous ceux que passionne la lutte contre le jansénisme au XVIII^e siècle. Dans un premier article, il étudie la doctrine de l'ouvrage et le procès des Arnauld contre l'auteur (an. 1916, p. 513-531). — Dans un second article, il montre l'attitude des protecteurs du P. Pichon et des criti-

ques amis; puis, en regard de ce premier groupe, il dresse les adversaires et raconte les attaques jansénistes; enfin, il retrace les efforts du groupe moyen qu'il appelle « les conciliateurs » (an. 1917, p. 110-136). — Dans le troisième article, il s'attache principalement à mettre en relief les plaidoyers en faveur du livre incriminé (an. 1917, p. 255-289). — Dans le quatrième article, il étudie une deuxième édition manuscrite du livre du P. Pichon sur la communion fréquente et montre toutes les retouches et même les remaniements théologiques dont le livre a été l'objet de la part de son auteur. Il en a supprimé tout ce qui mettait son livre hors de pair parmi les traités sur la communion. « Il s'est rangé au train commun » (an. 1917, p. 507-519). — Dans le cinquième article, le P. Dudon étudie la lutte acharnée de Louis de Chapt de Rastignac, archevêque de Tours, contre le « pichonisme ». Ce haut prélat va jusqu'à saisir de la question l'assemblée du clergé de France de 1750, exigeant un verdict doctrinal. Vainement d'ailleurs, car il mourut pendant la session et sa requête s'éteignit avec lui (an. 1918, p. 102-122). — Dans le sixième article, l'auteur étudie le rôle de Languet et de Rastignac dans les remaniements de la deuxième édition manuscrite du livre du P. Pichon (an. 1918, p. 256-266). — Dans le septième article, l'auteur fait l'analyse d'une brochure inédite contre Rastignac, brochure qu'il a découverte à la Bibliothèque nationale et qui porte le titre : « Réponse de J. C. à un de ses amis au sujet de l'Instruction pastorale de Mgr l'archevêque de Tours sur la justice chrétienne » (an. 1918, p. 415-418).

Pierre d'Hérouville : *Aristote et Bossuet* (an. 1918, p. 252-255). L'auteur justifie pleinement, dans son court mais substantiel travail, le mot de Lanson : « Bossuet s'est nourri d'Aristote. » Parmi les cent et quelques *Sentences pour Mgr le Dauphin choisies par Mgr l'évêque de Condom*, on en compte jusqu'à quatorze de suite tirées du Stagirite. De même, nombreuses sont dans la *Logique* les réminiscences et les citations péripatéticiennes. Les autres œuvres du grand évêque n'en sont pas dépourvues non plus, même les sermons. Pour rendre sa démonstration plus convaincante, P. d'Hérouville choisit un sermon, parmi les derniers que prononça Bossuet, et montre l'influence aristotélicienne dans plusieurs de ses parties. L'évêque de Meaux s'est largement servi du Stagirite sans s'y subordonner.

H.-X. Arquillière.

Revue d'ascétique et de mystique. Tome Ier. Toulouse, 1920.

L. Gougaud : *La vie érémitique au moyen âge* (p. 209-240, 313-328). A toutes les époques, il y a eu des ermites dans la chrétienté, même au XIXe siècle; et il s'en rencontre encore quelques-uns de nos jours. Mais c'est au moyen âge, et principalement aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, que la vie érémitique a été le plus florissante en Occident. L'auteur se propose d'étudier les ascètes vivant isolément ou par petits groupes. Il écarte de son programme, d'une part, les ascètes qui se réunirent pour former des communautés ou des colonies semi-érémitiques, comme les Camaldules, les Chartreux, les Ermites de Saint-Augustin; d'autre

part, les reclus et recluses, dont le genre de vie mérite une étude à part. — Les sources sont extrêmement nombreuses, mais dispersées. En se bornant à un dépouillement consciencieux de la collection patristique de Migne, on laisserait de côté maint détail précieux, non point seulement pittoresque, mais même d'une réelle valeur documentaire. Dom Gougaud ne s'est pas tenu aux textes latins; il a mis résolument à contribution les textes français, anglais, allemands, irlandais; très particulièrement nos chansons de geste, les romans d'aventure, d'autres récits en langue vulgaire dus à des gens d'église : cette « littérature de grand air » émane d'auteurs pour qui l'ermite était une figure familière et qui l'ont peint de traits souvent expressifs. La somme de documents dépouillés est énorme; nous indiquerons les divisions d'un travail qui, par sa nature, se dérobe à une analyse détaillée. I. *Position canonique des ermites.* — II. *Ermites clercs, ermites laïques.* — III. *Vie matérielle.* — IV. *Vie ascétique.* — V. *Rapports des ermites avec le siècle.* — VI. *Vrais et faux ermites.* — Il convient de citer une page; p. 219 : « C'est vers les bois et les forêts que les promesses évangéliques ont poussé le plus grand nombre de solitaires. « *Ecce nos reliquimus omnia* : voilà, dit saint Pierre Damien, les paroles qui ont rempli les forêts d'anachorètes. » Et saint Bernard dit combien excellente est la paix des bois pour la vie spirituelle : « Les forêts t'apprendront plus que les « livres. Les arbres et les rochers t'enseigneront des choses que ne « t'enseigneront point les maîtres de la science. » Le grand souffle d'ascétisme qui souffle sur toute l'Europe occidentale, aux XI^e^ et XII^e^ siècles, du sud de l'Italie au nord de l'Écosse, entraîne des foules d'ascètes au fond des bois. C'est alors que l'on vit les régions forestières des confins du Maine, de l'Anjou, de la Normandie et de la Bretagne se changer en une nouvelle Thébaïde. Des colonies de solitaires se groupèrent là autour de maîtres enthousiastes et austères, Robert d'Arbrissel, Vital de Mortain, Bernard de Tiron, Raoul de La Futaie, *principes et magistri eremitarum.* Les chansons de geste, miroir de la société du temps, se plaisent à esquisser maintes silhouettes d'ermites menant dévote vie « dedans le haut boccage », « au fond du bois ramé ». — Par l'abondance et la précision des références, l'auteur de ce travail très soigné a mis à la portée du lecteur une documentation d'essence rare. Il sera consulté avec fruit.

A. D'ALÈS.

Études. Tomes 139 à 160. 1914-1919.

Joseph BURNICHON : *Un siècle d'apostolat. Les œuvres des Jésuites en France au XIX^e^ siècle, 1814-1914* (t. 139 [1914], p. 289-319). Esquisse rapide, brillante et, comme toujours, pleine de traits. Mais ce sont là ses moindres mérites. Ceux qui connaissent déjà la Compagnie, et qui la connaissent bien, trouveront qu'il est difficile d'être plus complet et de dire plus de choses en moins de paroles. Ceux qui connaissent déjà la Compagnie, mais qui la connaissent mal, seront surpris de retrouver là les objections ou les reproches qu'ils ont entendu tant de fois formuler contre elle. Ils admireront la loyauté de l'écrivain, sa franchise, la netteté concise de ses explications.

Alexandre Brou : *Un aumônier français dans l'armée anglaise de Rhodesia. Le Père Marc Barthélemy, 1896-1913* (t. 144 [1915], p. 238-251). Cet aumônier est un prêtre catholique et un jésuite qui consacra les dix-huit dernières années de sa vie à la Rhodesia. Il y organisa une école, la première de la colonie. Puis la guerre s'allumant entre Anglais et Matabélés, il endossa l'uniforme d'officier, et alla porter le secours de son ministère aux soldats. Là il donna toute sa mesure, absolvant, administrant les catholiques, aidant avec un tact infini les protestants de bonne foi à bien mourir, les ensevelissant au besoin. Cecil Rhodes, dont il avait fait littéralement la conquête, disait à son sujet : « Il n'y a que les prêtres romains à faire de bon travail. »

Pierre Guilloux : *L'amour dans saint Bernard.* II. *L'amour de Notre-Dame* (5 mai 1916, p. 301-315). Ici nous sommes en face de citations admirablement choisies et enchaînées. Bernard est le chantre presque inspiré de la Vierge Marie. Il se trompa pourtant une fois lorsqu'il écrivit la fameuse lettre aux chanoines de Lyon, où il refusait d'admettre l'immaculée conception de Notre-Dame. C'est cependant à saint Bernard que l'Église emprunte les leçons VII et VIII du Bréviaire touchant l'apparition à Lourdes.

Alain de Becdelièvre : *La dévotion à saint François-Xavier. Essai sur l'origine de « la neuvaine de grâce » et sa propagation en France* (t. 150 [1917], p. 442-465). Cet « essai » se distingue par la brièveté et l'exactitude. Sur les origines de la neuvaine, la critique de l'auteur est plutôt sévère. Mais bien qu'il élague quelques détails répétés de confiance, il maintient fermement sa base, qui est le pouvoir de saint François-Xavier, et les faits surnaturels, qui sont les manifestations de ce pouvoir. D'Italie, où elle prit naissance, la neuvaine passa en Espagne, puis en Portugal, où elle reçut sa forme définitive. C'est par la Franche-Comté, c'est de Besançon, vieille ville espagnole, qu'elle vint en France, où elle est déjà très populaire à la fin du XVII^e siècle.

René Ristelhueber : *L'établissement des missionnaires français au Liban* (t. 150 [20 mars 1917], p. 703-719). Dès le temps des croisades, nous trouvons des missionnaires latins en Orient. Sans parler des évêques et des prêtres venus avec les croisés, Franciscains, Dominicains, Carmes travaillent à l'envi cette terre. Mais avec la fin des croisades et leur échec définitif, tout sombre un instant. Les Franciscains reparaissent bientôt, s'établissent solidement et gardent pour des siècles le monopole de l'apostolat, mais la France ne bénéficie qu'indirectement de leurs travaux : ils sont pour la plupart italiens; c'est seulement à la fin du XVI^e siècle que deux phalanges de missionnaires français mettent pied sur cette terre et s'y établissent, les Capucins et les Jésuites. Le fameux P. Joseph du Tremblay, l'Éminence grise, y envoie les premiers, que les seconds ne tarderont pas à suivre. Les Capucins apparaissent comme des initiateurs : ils ont déjà l'idée d'une imprimerie arabe, d'un collège ou séminaire, etc. A côté d'eux, les Jésuites se dépensent dans les travaux de l'apostolat. La protection du roi de France s'étend de plus en plus sur eux. Puis ils ont, comme les Capucins, un solide point d'appui dans la confiance des Maronites, de toutes les

populations chrétiennes la plus attachée à la France. Saint Vincent de Paul songeait aussi à envoyer en Syrie un de ses meilleurs sujets. Mais ce n'est que vers la fin du siècle suivant que les Lazaristes y apparaîtront. Ouvriers infatigables, ils auront vite gagné la confiance, et fait de la grande besogne.

René RISTELHUEBER : *La France en Syrie au XVII^e siècle. François Picquet, consul de France à Alep, protecteur des Maronites, 1652-1661* (t. 151 [5 avril 1917], p. 63-71). Le consulat d'Alep était le plus ancien de nos postes du Levant et l'un des plus importants. François Picquet, qui en fut titulaire pendant neuf ans, possédait à fond les langues orientales. Il avait 26 ans lorsqu'il arriva à Alep, et il y acquit bientôt une situation hors de pair. Il fut un protecteur dévoué des Maronites qu'il sut défendre en toutes circonstances contre les vexations des Turcs ; il ramena à l'Église romaine trois patriarches schismatiques, celui des Syriens, celui des Grecs, celui des Arméniens. Puis, sans quitter la diplomatie, il se fit prêtre, devint évêque de Césaropolis et ambassadeur en Perse.

Alain DE BECDELIÈVRE : *La « mission militaire » de Bordeaux vers 1684* (t. 152 [5 août 1917], p. 327-347). Cette « mission » était une œuvre de soldats, fondée à Bordeaux par les Jésuites vers 1669 et qui, en 1684, était dirigée par le P. Jean-Joseph Guibert, plus tard provincial d'Aquitaine. Bordeaux avait à cette époque une garnison de 2 500 soldats, dont 1500 environ logés au Château-Trompette. Parmi eux, dans la compagnie suisse, beaucoup ne savent parler que l'allemand. Or, pas un prêtre à Bordeaux qui sache cette langue. Le P. Guibert se met à l'apprendre avec un sous-officier luthérien, qu'il convertira plus tard. Ce sera un des nombreux retours dont le digne aumônier fut le témoin et le ministre. Récits pittoresques.

Paul DUDON : *Pourquoi les martyrs de septembre ont-ils été massacrés ?* (t. 152 [20 sept. 1917], p. 701-724). Le furent-ils, comme on le croit généralement, parce qu'ils étaient réfractaires au serment schismatique, ajouté à la constitution civile du clergé? Le furent-ils simplement, comme l'a soutenu récemment M. Misermont, parce qu'ils refusaient de prêter celui de liberté-égalité ? Dans la première hypothèse, le martyre est certain ; dans la seconde, il est plus douteux, car le serment de liberté-égalité n'est pas évidemment schismatique : de saints personnages, comme Mgr Mally de Latour-Landry, ont cru pouvoir le prêter. Dans une discussion claire et serrée, le P. Dudon établit que c'est bien pour la première raison que les martyrs de septembre ont trouvé la mort.

Louis JALABERT : *Les saintes images des premiers chrétiens. Les premiers siècles. Le renouveau triomphal des images (IV^e, VI^e siècles)* (t. 156 [5 juill. 1918], p. 24-42. Dans son récent ouvrage : *L'art chrétien. Son développement iconographique des origines à nos jours*, M. Louis Bréhier partage l'histoire de l'art chrétien en six grandes périodes. Cet article est une brillante analyse des deux premières, la période des origines et celle de l'art triomphal et apologétique. Dans celle des origines, l'art chrétien, presque exclusivement funéraire, a un caractère

surtout symbolique. Il n'est pas une création de l'Église, mais un produit de l'initiative privée. Les premiers chrétiens ornent leurs sépultures en empruntant à l'art païen d'alors, qu'ils rendent chaste. Le Christ est enveloppé d'un voile symbolique ou mythologique. L'ancre apparaît dès le commencement, la croix se montre plus tard, au IVe siècle. Dans la période suivante, au contraire, la religion victorieuse ne craint pas de s'étaler au grand jour. La Bible, l'Évangile, la Vie des saints, les apocryphes même, fournissent de nombreux sujets de décoration. Cependant les motifs païens de l'époque primitive ne disparaissent pas entièrement. « On retrouve encore les Dioscures, voisinant avec la multiplication des pains, la Victoire alternant avec le Bon Pasteur... La magnifique cuve de porphyre qui renferme les restes de sainte Hélène a un décor tout païen : on y voit des légionnaires donnant la chasse à des barbares. »

Lucien Roure : *Le P. Gratry* (t. 156 [1918], p. 151-170, 309-322, 385 et suiv.]. C'est, en trois articles, une étude d'âme très objective. Le sujet n'était pas sans écueils. L'auteur les a évités tout en restant dans la vérité. Les réserves, lorsqu'elles se présentent à l'esprit, ne sont pas faites par le P. Roure : c'est le lecteur lui-même qui les formule, et qui se dit qu'un noble cœur et qu'une belle âme peut avoir plus d'une illusion. En même temps qu'il admire le prestigieux talent du P. Gratry, ses envolées, son âme d'apôtre, il se tient en garde et ne donne qu'une demi-créance au prophète. Peut-être le prophète eût-il été un peu plus sûr, s'il eût mieux connu l'histoire.

Hippolyte Delehaye : *Les* Acta sanctorum *des Bollandistes* (t. 158 [1919], p. 660-688; t. 159 [1919], p. 190-208, 441-457, 692-714). La science des Bollandistes est proverbiale; mais ces savants sont des modestes, qui s'effacent et disparaissent, pour ainsi dire, dans le rayonnement même de leur œuvre. Le P. Delehaye, qui est de la maison, a eu l'heureuse idée de nous en ouvrir les portes, et de nous montrer, avec le mobilier, les portraits des ancêtres. Ceux-ci sont vraiment « de grands ancêtres ». Rosweyde, un précurseur, pose par ses *Vitæ Patrum* les fondements de l'œuvre. Bollandus l'inaugure, et, sans le chercher, lui donne son nom; Henschenius, Papebroch achèvent de la constituer. Si l'on se reporte à l'état de la critique, au commencement du XVIIe siècle; aux erreurs de tout genre qui encombraient l'hagiographie; à l'ignorance des langues, sans lesquelles on ne peut aborder les sources; aux préjugés qui régnaient dans une foule d'intelligences, on peut dire que cette œuvre est une création. Les Bollandistes sont les créateurs d'une méthode, on pourrait presque dire d'une science nouvelle. Ces créateurs ont eu le sort des hommes de génie : admirés sur les sommets, ils ont rencontré plus bas la contradiction, et la protection même des papes ne les a pas toujours mis à l'abri de la jalousie. Allatius, dont on croirait volontiers l'esprit plus large et l'âme plus grande, malgré les ordres du pape, leur a rendu service le moins qu'il pouvait. Sous prétexte de défendre les traditions de son ordre, un carme influent les a traités en ennemis; l'Inquisition d'Espagne les a condamnés. Puis vint la plus grande de toutes les épreuves, la suppression de la Compa-

gnie, qui rendait impossible l'achèvement de l'ouvrage. Mais il est des morts qui ressuscitent. On sait si les Bollandistes sont vivants, et quels services ils rendent encore à la science.

Marcel VILLER : *Une congrégation alsacienne qui a bien mérité de la France. Les Sœurs de Ribeauvillé pendant la guerre* (t. 160 [5 juill. 1919], p. 69-87). « Les Sœurs de la Divine Providence de Ribeauvillé sont la congrégation la plus populaire d'Alsace. Avec ses 1856 sœurs (janvier 1916), les 300 écoles primaires, ses 6 pensionnats ou écoles supérieures,... son école ménagère d'Herrlisheim, c'est elle qui a fait l'éducation et l'instruction de plus de la moitié des femmes d'Alsace. » Ces lignes par lesquelles l'auteur commence son étude nous font pressentir toute l'importance de la question. D'aucuns peut-être rêvent déjà de « laïciser ». Il est bon qu'on sache ce que furent et ce que sont celles qui devraient alors céder la place. Le cœur de ces religieuses était resté si français que l'autorité allemande s'en émut de bonne heure. On leur reprocha de multiplier les leçons de français au delà des limites fixées par le règlement, de figurer parmi les principales actionnaires du journal de l'abbé Wetterlé : *Le nouvelliste d'Alsace-Lorraine*, de manifester en toute occasion leur attachement à la France. Onze propos furent relevés au compte de sœur Ludvina, une supérieure locale. On l'accusait entre autres d'avoir traité les Allemands de « barbares et de sales cochons ». Plusieurs maisons furent fermées, des sœurs furent emprisonnées. Une sœur allemande d'origine, et qui n'avait pu rester dans la congrégation, s'était vengée d'elle, en la dénonçant. Notre victoire a sauvé la congrégation. Puissent les sœurs se féliciter toujours d'avoir si bien servi la France!

Joseph BRUCKER : *Le P. de La Chaise dans les conflits de Louis XIV avec Innocent XI, 1676-1689* (t. 160, [5 août 1919], p. 309-324). C'est une mise au point parfaite qui dégage le P. de La Chaise d'accusations fausses ou passionnées. Entré en charge deux années après que l'affaire de la Régale était commencée, le P. de La Chaise n'est pas responsable de ce conflit. Innocent XI aurait voulu lui voir employer vis-à-vis du roi la « manière forte ». Le P. de La Chaise estimait qu'il s'y fût brisé, au plus grand dommage de la Compagnie et de l'Église elle-même. On doit pourtant reconnaître qu'il a trop cru à la droiture et aux bonnes intentions de Louis XIV. — On a voulu le mêler ainsi que son ordre aux tristes incidents du diocèse de Pamiers : il n'y est pour rien. Louis XIV suivait d'autres conseils. Si les Jésuites ne promulguèrent pas le bref du pape contre le vicaire capitulaire intrus, c'est que le paquet qui le renfermait fut saisi par la police avant même qu'ils ne l'eussent ouvert. Les ennemis de la Compagnie essayèrent d'exploiter la situation pour la desservir auprès du pape. — Dans la question des quatre articles, le P. de La Chaise doit également être mis hors de cause. Il n'a été ni conseiller, ni approbateur, il n'était pas lui-même gallican. S'il a cru qu'on pouvait enseigner les quatre articles, même dans les collèges confiés à la Compagnie, c'est en les présentant comme une simple opinion théologique.

Th. MALLEY.

Analecta Bollandiana. Tomus XXXVIII. Paris, A. Picard, 1920.

Hippolyte Delehaye : *Saint Martin et Sulpice-Sévère*, p. 5-136. Cet article, qui est une critique du *Saint Martin de Tours* de M. Babut, est trop important pour que nous nous contentions de l'analyser brièvement. Il a fait l'objet d'un tirage à part dont nous rendrons compte en juillet prochain.

Revue du Clergé français.

25e et 26e années. Tomes XCVII-CIII, 1919-1920. Paris, Letouzey.

E. Levesque : *Le séminaire Saint-Sulpice* (t. XCVII, 1919, p. 49-54). Le nouveau séminaire date de 1820-1838. Il se trouve rétabli dans le périmètre de l'ancien, mais diminué de près de la moitié, occupée maintenant par la place Saint-Sulpice. L'auteur en raconte les origines. En terminant, il fait observer que ce séminaire n'est pas simplement un séminaire diocésain, mais qu'il est un séminaire quasi-universel, en ce sens qu'il reçoit des élèves des divers diocèses de France et de l'étranger.

F. Girerd : *La canonisation de la bienheureuse Jeanne de Valois et l'ordre de l'Annonciade* (t. XCVII, 1919, p. 161-172). Le P. Girerd trace, à grandes lignes, le portrait de la bienheureuse; puis il décrit l'œuvre qu'elle a fondée. La canonisation de la fondatrice pourrait être le moyen providentiel d'un épanouissement nouveau et fécond.

Mgr Fulbert-Petit : *La vie religieuse dans le clergé séculier* (t. XCVII, 1919, p. 286-306). Le mémoire que Mgr Petit, archevêque de Besançon, adressait au pape Pie X, comprend quatre parties. Le pieux prélat expose : 1° la genèse de son projet; 2° les obstacles qui paraissent s'y opposer; 3° les motifs qui semblent en appeler l'exécution; 4° le mode d'organisation qui le rendrait praticable. Nous ne croyons pas qu'aucune suite ait été donnée à la proposition de l'archevêque.

R. Labigne : *Remarques sur la vie commune du clergé séculier* (t. XCVII, 1919, p. 307-311). Au point de vue historique, revenir à la vie commune serait proprement « rétrograder ». L'Église de France, qui a créé la « paroisse » et le « curé » que tant de pays nous envient, ne gagnerait rien à détruire de ses propres mains l'ouvrage de l'effort combiné de générations ferventes, de prêtres zélés et d'évêques éclairés.

E. Vacandard : *L'âme religieuse de Pierre Corneille* (t. XCVIII, 1919, p. 401-424). Comment cette âme religieuse se révèle et dans les œuvres et dans la vie de notre grand poète. Ce qu'il y avait de meilleur en lui, c'est à la religion qu'il le devait; c'est au christianisme que lui-même, du reste, en reportait la gloire.

F. Palhoriès : *L'œuvre philosophique de M. l'abbé Piat* (t. XCIX, 1919, p. 5-21, 98-113). La philosophie de M. Piat est essentiellement une philosophie de la personne humaine, entendue dans son sens le plus large et le plus profond.

P. Pisani : *Le culte de l'Être suprême* (t. XCIX, 1919, p. 81-97). Ce qu'était ce culte et ce que voulait Robespierre, ce que fut la solennité

d'inauguration du 20 prairial et comment le nouveau culte ne dura que trois mois.

P. Batiffol : *Ce que nous enseigne Saint-Germain-des-Prés* (t. XCIX, 1919, p. 449-461). Saint-Germain-des-Prés est pour nous l'église d'Hippolyte Flandrin, l'église de Mabillon, c'est-à-dire de la science bénédictine, l'église dédiée à la mémoire d'un vieil évêque de Paris, saint Germain.

H. Thurston, de Santi, A. Boudinhon : *Le « Souvenez-vous »* (t. C, 1919, p. 246-260). Le *Memorare* n'est pas de saint Bernard. Il n'est pas non plus de Claude Bernard, le « Pauvre Prêtre » († 1641), qui en fit un si pieux ou si fécond usage, et le rendit populaire en France. — Quant à la prière *Ave augustissima regina pacis*, elle fut composée en France vers la fin de la guerre de Trente ans.

E. Beaupin : *Les nouvelles gloires de l'Église de France. Jacques-Désiré Laval* (t. C, 1919, p. 261-276). Le P. Laval, de la congrégation du Saint-Esprit, est mort en 1864; la cause de sa béatification et canonisation a été introduite en 1918. M. Beaupin décrit sa jeunesse, montre en lui un autre curé d'Ars, dit ce qu'étaient l'île Maurice et la condition des nègres, enfin ce que fut l'apostolat du saint missionnaire. La France, « regardée à bon droit comme la patrie et la nourricière des missionnaires », est justement fière de lui.

J. Bricout : *Mgr d'Hulst apologiste. La défense de la morale chrétienne* (t. C, 1919, p. 321-338, 401-415). Comment l'illustre recteur défendit la morale chrétienne et dans ses principes et dans son contenu. — *La défense du vrai Dieu* (t. CI, p. 321-332, 401-417). Quelles preuves il donnait de l'existence de Dieu, et de quelle façon il réfutait l'erreur déiste.

E. Lecanuet : *Les démocrates chrétiens en France sous Léon XIII* (t. CI, 1920, p. 5-22, 81-101, 161-179). Le savant oratorien décrit les hommes de la Démocratie chrétienne, leurs idées, leurs luttes, leurs fautes aussi, et rappelle les encouragements qu'ils reçurent du clergé et de Léon XIII lui-même. Depuis lors, des jours sombres se sont levés pour les démocrates chrétiens; mais ils ne sont pas découragés et demeurent pleins de confiance dans l'avenir. — F. Venance : *Les Capucins et le rôle du tiers-ordre* (t. CI, 1920, p. 467-469). Le P. Lecanuet, affirme-t-on, a eu tort, dans le précédent article, de présenter sous un jour plutôt défavorable les Capucins, le T. R. P. Prosper de Martigné et S. Ém. le cardinal Vivès y Tuto.

P. Pisani : *L'assistance publique à Paris pendant la Révolution* (t. CII, 1920, p. 81-97). Ce qu'étaient les organismes charitables (fondations officielles, initiative privée) de l'ancien Paris. Comment on traversa la période révolutionnaire, les heures tragiques de la Terreur et les angoisses de la persécution directoriale. Enfin, les religieuses reprennent leur ministère consolateur et le prêtre a officiellement sa place au chevet des mourants.

A. et J. Bouyssonie : *Un prêtre français, docteur de Cambridge* (t. CII, 1920, p. 98-103). Il s'agit de l'abbé Henri Breuil, notre célèbre préhistorien.

M. Michaud : *Une contribution à l'histoire du clergé français pendant la guerre* (t. CIII, 1920, p. 16-32). Cet article est fait, en partie, de cita-

tions empruntées au livre de M. Verriele : *Les séminaristes de Saint-Sulpice morts au champ d'honneur*. Comme ami de plusieurs de ces victimes de la grande guerre et comme leur compagnon d'armes, M. Michaud dit quelques-unes des hautes leçons de leur témoignage. Ils ont fait héroïquement leur devoir : c'est qu'ils vivaient d'une puissante vie intérieure et qu'ils étaient soutenus par les forces surnaturelles. Par leur renoncement à ce monde visible, ils ont manifesté l'Invisible, et préparé le renouveau chrétien de notre pays.

J. Bricout.

Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins.

1919-1920. Nouvelle série, tomes XXXIV et XXXV. Heidelberg.

A. Hofmeister : *Weissenburger Aufzeichnungen vom Ende des 8. und Anfang des 9. Jahrhunderts* (t. XXXIV, p. 401-421). Réimpression du texte complet des « Notæ Weissenburgenses ». Les *Notæ* contiennent des renseignements sur de nombreuses églises, dont on commémorait la dédicace au couvent de Wissembourg et situées aux environs de cette ville. On y trouve également des renseignements sur les premiers abbés de Wissembourg, qui étaient en même temps évêques de Spire. L'Appendice reproduit un texte fidèle des *Annales Weissenburgenses* (Drogoniani), 767-846, consacré à la relation des événements contemporains. Le texte des *Monumenta Germaniæ historica, Script.*, t. I, p. 111, est moins exact.

P. Kalkhoff : *Wimpfelings letzte lutherfreundliche Kundgebung* (t. XXXV, p. 1-35). Une apologie anonyme de Luther connue sous le nom *Apologia Christi pro Luthero* est attribuée par l'auteur à Wimpfeling. Cette apologie ayant provoqué des observations de la part du nonce Aleander à la diète de Worms (1521), Wimpfeling se soumit. La citation du savant alsacien à la curie romaine en 1523 s'expliquerait par le fait de l'*Apologia Christi*.

K. Stenzel : *Bischof Wilhelm III (von Honstein) Eintritt ins Strassburger Domkapitel* (t. XXXV, p. 105-110). Le *Liber missivarum ad comites*, retrouvé dans les Archives du chapitre de la cathédrale de Strasbourg, prouve que Guillaume de Honstein n'a été reçu chanoine qu'en 1485 et non point en 1482, comme l'affirmait son dernier biographe, R. Wolff.

H. Kayser : *Jakob Merswin aus Strassburg* (t. XXXV, p. 160-181). Diplomate et conseiller juridique de la ville de Strasbourg, de l'empereur Maximilien, J. Merswin a défendu à Rome (1499) une appellation des chevaliers de Saint-Jean de Strasbourg contre une décision du chapitre général de l'ordre (1498). Suit le texte du rapport expédié de Rome au commandeur de Saint-Jean, Nicolas de Bade.

J. Gass.

Historisch-politische Blätter. Tome 165. Munich, 1920.

Monseigneur Baudrillart über Benedikt XV, p. 187-192. Éloge des conférences faites par Mgr Baudrillart, sur le rôle de la curie romaine pendant la dernière guerre. Le recteur de l'Institut catholique de Paris est qualifié homme d'État, diplomate, publiciste, un des chefs les

plus puissants dans les batailles intellectuelles livrées aux Allemands au cours de la guerre mondiale.

F. Wetzel : *Die kulturpolitischen Wechselbeziehungen der deutschen u. französischen Katholiken vor hundert Jahren*, p. 401-411. L'influence du catholicisme français sur les catholiques allemands au commencement du XIX^e siècle a eu pour centre Mayence et Munich. Deux Alsaciens, Mgr Colmar et l'abbé Liebermann, ont été les initiateurs à Mayence de ce mouvement qui s'est développé et intensifié grâce surtout à l'activité littéraire de Mgr Räss de Strasbourg et de Mgr Weiss de Spire.

J. Gass.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Assemblée générale du 21 décembre 1920.

Les membres de la Société d'histoire ecclésiastique de la France se sont réunis le mardi 21 décembre 1920, à 5 heures du soir, à l'Institut catholique de Paris, sous la présidence de Mgr Baudrillart, vice-président, qui remplaçait M. P. de La Gorce, empêché.

Étaient présents : MM. H. Arquillière, Mgr Batiffol, Mgr Baudrillart, l'abbé Carrière, E. Chénon, M. Dansac, comte Delaborde, Cl. Desjoyeaux, P. Deslandres, A. Dufourcq, E. Fournier, P. Fournier, le P. Gratien, E. Jordan, G. Lardé, M. Lecomte, L. Letouzey, U. Rouziès et M. Siguret.

Se sont excusés, par lettre : MM. P. Besnard, G. Fagniez, G. Goyau, P. de La Gorce, Th. Landry, R. Marboutin, A. Musy, chanoine Pisani, l'abbé Sicard.

Un regrettable retard de la poste n'a pas permis de lire au début de la séance l'allocution que notre président, empêché d'être des nôtres, nous avait adressée et dont voici le texte :

« Messieurs. Notre actif et très distingué secrétaire général, M. l'abbé Carrière, vous fera connaître l'état de notre Association. Il vous dira comment, en dépit des circonstances défavorables, elle a pu se développer et s'étendre. Il a droit pour son zèle à toute notre gratitude ; et de tout cœur en votre nom je le remercie. Que notre reconnaissance aille pareillement à l'éditeur de notre Revue, qui, par ses soins si vigilants, a tant contribué à en assurer la diffusion.

« Dans les rangs de nos souscripteurs, des vides cruels se sont creusés au cours de cette année. Permettez-moi de rendre hommage à S. Ém. le

cardinal Amette, qui plus d'une fois nous témoigna sa bienveillance; à Mgr Péchenard, dont le nom éveille ici tant de souvenirs; à Mgr Déchelette, prélat austère et d'une expérience consommée en matière d'enseignement; à M. le comte de Franqueville, si dévoué à toutes les œuvres qui, dans l'ordre social ou scientifique, avaient pour but la recherche de la vérité. J'unis dans les mêmes regrets nos collaborateurs des départements que la mort nous a ravis : à Moulins, M. le chanoine Moret, travailleur obligeant autant que consciencieux; à Quimper, M. le chanoine Pilven, l'historien de l'évêque constitutionnel Expilly; à Lyon, M. l'abbé Monternot, curé du Bon-Pasteur; à Angers, M. Louis Hogu, professeur à l'Institut catholique, érudit de l'esprit le plus brillant et de la culture la plus raffinée, qui nous apporta, sans jamais trouver trop lourde la besogne, le concours de son savoir et de ses lumières; enfin M. l'abbé Colombier, curé de Marmande, et MM. Drouet et Rolland. En pleurant nos morts, souhaitons que d'autres viennent en grand nombre prendre leur place et contribuent à leur tour à la prospérité de notre Compagnie. »

M. l'abbé Carrière, secrétaire général, donne lecture de son rapport sur le fonctionnement de la Société en 1920. Il s'attache à établir que l'année écoulée a été pour nous une période d'expansion et de plein travail intellectuel. Si les espérances que nous avions fondées sur une action de propagande, plus particulièrement en Alsace et aux États-Unis, ne se sont pas toutes réalisées, tant s'en faut, on ne peut pas dire maintenant que nous sommes ignorés. Un succès fait d'estime et de sympathie nous entoure. Sans la difficulté des temps, nous eussions certainement recruté plus d'adhésions, nous eussions aussi connu moins de défections. A la fin de 1919, la Société comptait 256 membres. Nous avons eu depuis 11 décès à déplorer. Nous avons dû aussi enregistrer 31 démissions dues à la pauvreté de confrères ecclésiastiques et rayer de nos contrôles 19 défaillances de cotisations. Décès, démissions et défaillances forment un total de 64. En compensation, nous présentons à l'agrément du Conseil 92 membres nouveaux, ce qui porte le nombre de nos sociétaires à 287. C'est un chiffre expressif.

Parmi les personnalités qui nous ont plus particulièrement honorés de leur adhésion, le rapporteur cite quatorze membres de l'épiscopat, et aussi M. le comte François Delaborde, membre de l'Institut, professeur à l'École des chartes et l'éminent historien de Joinville; M. l'abbé Jérôme, agrégé des lettres, vicaire général de Nancy; M. Frédéric Lachèvre, l'analyste si averti de la société libertine au XVII^e^ siècle; le R. P. Guilday, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université catholique de Washington, et M. Paul Sabatier, professeur de théologie protestante à l'Université de Strasbourg. La qualité des recrues, tout autant que leur nombre, témoigne en quelle estime nous tient le public érudit et lettré. Incontestablement, nous commençons à compter. C'est d'ailleurs ce qui ressort également des distinctions et des récompenses accordées cette année à plusieurs de nos sociétaires ou collaborateurs. Avec joie et fierté, nous avons inscrit sur nos tables 9 Légion d'honneur, 5 prix et une mention académiques.

1920 n'a pas été seulement pour notre Compagnie une année d'expansion, de rayonnement; elle a été aussi une période d'activité intellectuelle soutenue. Nous avons apporté tous nos soins à la Chronique d'histoire régionale et à la Revue des périodiques. De nouveaux concours recrutés en province nous ont permis de presenter cette année un dépouillement méthodique et complet des périodiques d'histoire locale. Les recueils généraux ont été également analysés. Nous avons ainsi constitué une somme d'histoire où, en quelques centaines de pages, se trouve résumée toute l'œuvre provinciale et la fleur de la littérature périodique en France et à l'étranger. Par contre, nos articles de fond ont été réduits au minimum; mais ces restrictions, nos lecteurs les ont approuvées, puisqu'elles nous étaient dictées par le souci de leurs études particulières. Nous espérons, l'an prochain, pouvoir publier, comme avant la guerre, deux articles au moins par fascicule. Nous l'espérons, car nous faisons confiance à nos amis qui vont reprendre plus résolument, si c'est possible, leur mouvement de propagande. Il faut que chacun comprenne bien que seul le nombre des adhérents nous permettra de remédier aux conditions absolument prohibitives de l'imprimerie actuelles.

L'assemblée a ensuite entendu et commenté la communication de M. Letouzey sur l'état des finances de la Société; elle a rendu hommage au désintéressement de notre trésorier, et aussi notre éditeur, qui d'avance avait pris à sa charge le déficit occasionné cette année par l'impression de la Revue, lequel n'a pas été moindre de 9 000 francs. Puis il est procédé, en fin de séance, à l'élection de deux membres du Conseil d'administration en remplacement de Mgr Péchenard et de M. Louis Hogu, décédés. Et M. le comte François Delaborde et S. G. Mgr Grente, évêque du Mans, sont élus à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 heures.

Réunion du Conseil d'administration.

Les membres du Conseil d'administration de la Société ont tenu immédiatement après une autre réunion, au même endroit, sous la présidence de Mgr Baudrillart.

Il est procédé au renouvellement des membres du Bureau. Sont élus à l'unanimité : Mgr Alfred Baudrillart, président (en remplacement de M. de La Gorce); MM. Paul Fournier et Gustave Fagniez, vice-présidents (le premier en remplacement de Mgr Baudrillart, nommé président); M. Victor Carrière, secrétaire général; M. Georges Lardé, secrétaire archiviste; M. Léon Letouzey, trésorier.

Diverses observations sont ensuite présentées, notamment par M. le président, M. Paul Fournier, le comte Delaborde, M. Jordan, touchant les moyens les plus propres d'assurer la continuation de notre périodique. Sur la proposition de M. le comte Delaborde, il est arrêté qu'une souscription en faveur de la Revue sera ouverte d'abord parmi les membres du Conseil d'administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 6 h. 30.

Le secrétaire archiviste : Georges Lardé.

Propagande et Souscriptions.

L'impression de la Revue a coûté l'an dernier 15 000 francs, soit 50 francs par exemplaire. C'est un prix de riche. Nous n'aurions pu faire aussi grand si notre éditeur, dans une pensée de haute solidarité intellectuelle, n'avait d'avance consenti à prendre à sa charge les frais de notre publication. Un tel sacrifice ne saurait toutefois se renouveler. Mais ce qu'un seul ne peut faire, plusieurs peuvent le réaliser. C'est la certitude que nous apportent les sympathies qui dernièrement ont répondu à l'appel du Bureau. Nous avions demandé à nos amis d'intensifier leur propagande, en intéressant à notre œuvre leurs relations, les bibliothèques surtout, et les institutions que nous ignorons et ne pouvons pas atteindre. Les recrues venues à nous ces derniers temps nous ont permis, sans diminuer le nombre des sociétaires, de rayer sur nos listes ceux qui, depuis 1914, n'avaient donné aucun signe de vie.

Voici les noms des nouveaux adhérents, suivis, entre parenthèses, du nom de leur parrain : R. P. Allemang (M. Carrière). — Bibliothèque de Saint-Louis-des-Français (Mgr Boudinhon). — M. le marquis Calmon-Maison (M. Legrand). — M. Paul Collinet (M. Chénon). — M. l'abbé Yves Delaporte (M. Carrière). — M. François Eygun (M. Aigrain). — M. le comte Robert de Germiny (M. Desjoyeaux). — M. l'abbé Maurice Giraud (M. Nail). — M. le chanoine Joseph Pinault (M. Delahaye). — M. l'abbé Renou (M. Levesque). — Séminaire de Droit canonique de la Faculté de Droit (M. P. Fournier). — M. André Simonnet (M. Legrand). — Société d'histoire générale (M. Desjoyeaux). — M. l'abbé Auvray (M. Carrière). — Grand Séminaire de Poitiers (M. Bodet). — M. Géraud Lavergne (M. Lardé). — M. Victor Letouzey (M. Letouzey). — M. R. N. Sauvage (M. Carrière).

D'aucuns ont souscrit à un second ou à plusieurs exemplaires de la Revue, soit pour eux-mêmes, soit en nous désignant les bénéficiaires. Ces souscripteurs sont : M. Paul Calendini, 1 ex. à 20 fr. — M. l'abbé Delahaye, 1 ex. à 20 fr. — M. Albert Dufourcq, 1 ex. à 20 fr. — M. Édouard Jordan, 3 ex. à 25 fr. — M. l'abbé J. Th. Welter, 1 ex. à 20 fr.

Le « don gratuit » surtout nous a valu de précieux encouragements. Les membres du Conseil ont tenu à s'inscrire des premiers parmi les donateurs insignes. Nous ne doutons pas que leur exemple ne soit contagieux. Il sera facile à la plupart de nos sociétaires de joindre au moins à leur cotisation annuelle qui cinq francs, qui dix francs en pur don. Nous ne voulons pas augmenter la cotisation : nous craindrions que cette mesure ne provoquât la défection de quelques-uns, de ceux peut-être qui ont le plus besoin de nous ; mais tous nos amis comprendront que l'heure nécessite de chacun un sacrifice volontaire. Ne laissons pas la Revue tomber de nos mains ; elle est un instrument de recherche et de travail historique ; elle est l'organe le plus accrédité d'érudition et de haute culture catholiques ; elle est enfin notre œuvre à tous.

Souscriptions reçues en janvier 1921 : S. Ém. le cardinal de Cabrières, 50 fr. — S. G. Mgr Julien, évêque d'Arras, 20 fr. — S. G. Mgr Tissier, évêque de Châlons, 20 fr. — M. Georges Goyau, 100 fr. — Mme la baronne Camille de Rochetaillée, 2 000 fr. — M. Victor Bucaille, 50 fr. — M. Albert Dufourcq, 80 fr. — Mgr Batiffol, 25 fr. — M. le chanoine Ulysse Chevalier, 100 fr. — Mlle Gazier, 5 fr. — Mgr Lesne, 100 fr. — M. le chanoine Pisani, 20 fr. — M. Édouard Jordan, 200 fr. — M. Émile Chénon, 100 fr. — M. Gustave Fagniez, 20 fr. — Mme la duchesse de Broglie, 100 fr. — Mme Paul Prioux, 50 fr. — Mgr Boudinhon, 50 fr. — Mme la comtesse L. de Rochefort, 50 fr. — M. l'abbé Yves Delaporte, 5 fr. — Mme Henry de Villeneuve, 50 fr. — M. le comte François Delaborde, 100 fr. — Mme la marquise de Maillé, 50 fr. — M. l'abbé Arquillière, 50 fr. — M. Jules Mathorez, 50 fr. — M. Claude Desjoyeaux, 200 fr. — M. Frédéric Lachèvre, 100 fr. — M. Charles Valois, 20 fr. — M. Paul Fournier, 200 fr. — M. Léon Letouzey, 100 fr. — M. Georges Lardé, 50 fr. — M. l'abbé Carrière, 50 fr.

Les Amis de l'histoire ecclésiastique de la France.

Le 28 décembre dernier, sur l'initiative de notre confrère, M. Desjoyeaux, une société choisie se réunissait dans les salons de Mme la baronne Camille de Rochetaillée, dont le dévouement à toutes les œuvres sait distinguer parmi les plus intéressantes. M. Imbart de La Tour, président de l'Académie des sciences morales et politiques, avait promis d'y parler en faveur d'une œuvre intellectuelle. Et ce fut une docte causerie où la parole élégante et les vues personnelles du conférencier charmèrent l'assistance. Il s'agissait d'intéresser une élite au projet d'une fondation nouvelle : « Les Amis de l'histoire ecclésiastique de la France ». On voudrait par elle constituer un groupe intellectuel qui servît les intérêts de la haute culture catholique et favorisât une organisation de l'histoire ecclésiastique, telle que nous la comprenons ici. Le fonds social de cette association se composerait d'une cotisation annuelle et de dons volontaires. La cotisation est fixée au minimum de 50 francs par an pour les Amis, à 100 francs et au-dessus pour les membres fondateurs. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce projet actuellement en bonne voie.

Almanach catholique français pour 1921.

Cet almanach est une publication du Comité de propagande française à l'étranger. Son apparition, l'an dernier, a obtenu un succès considérable. Succès justifié d'ailleurs, car il fut pour beaucoup de gens, prêtres ou laïcs, une révélation de la vie religieuse du pays, de la fécondité de ses œuvres de charité, d'enseignement et d'apostolat. L'almanach de 1921 continue, renouvelle et complète celui de 1920. Sans cesser d'être parisien, il est un peu plus provincial. Vous y rencontrerez, en effet, non seulement une notice historique et artistique sur chaque paroisse de Paris, mais ce qu'il faut savoir sur les œuvres de province,

sur les directions diocésaines de l'enseignement libre, sur les écoles catholiques d'enseignement technique, voire sur certains personnages qui, pour ne point figurer au théâtre de la capitale, n'en sont pas moins acteurs principaux de la vie catholique. Des pages sont consacrées aux trésors religieux de la France. Vous y verrez, image et description à l'appui, nos cathédrales et leur mobilier le plus précieux : fonts baptismaux, bénitiers, ciboires et ostensoirs. Y figurent aussi les interviews d'hommes éminents sur la reconstitution matérielle et morale du pays. Enfin, tous renseignements utiles sur l'année religieuse et sociale, sur l'épiscopat français, les amitiés catholiques françaises, etc. En vente chez Bloud et Gay, éditeurs, 3, rue Garancière, Paris (VI^{e}). Prix : 6 fr. 50.

La Revue Mabillon.

Parmi les revues qui s'intéressent au passé religieux de la France, à nos traditions nationales et à l'histoire générale de l'Église, il y a lieu de citer la *Revue Mabillon*, dont la direction a son siège à l'abbaye de Saint-Martin de Ligugé, à Chevetogne (province de Namur), Belgique. Malgré la disparition prématurée de son fondateur et directeur, dom Besse, malgré les difficultés actuelles, la rédaction a décidé ne pas interrompre sa publication. Le prix de l'abonnement reste à 25 francs, y compris les deux volumes annuels des *Archives de la France monastique.*

Avec l'année 1921, la Revue commencera une nouvelle série qui contiendra, outre la partie documentaire, une suite d'articles d'intérêt plus général et qui donneront une vue d'ensemble sur l'état et le développement du monachisme en France. La rédaction se propose également l'achèvement des « Provinces ecclésiastiques », dont huit volumes déjà ont paru et que nous devons à dom Besse. Cette collection se terminera par la statistique historique et la bibliographie des monastères situés dans les diocèses de l'Est et du Nord de la France relevant de la *Gallia christiana.* On espère aussi recueillir les ressources suffisantes pour publier les *Chapitres généraux de l'ordre de Cluny*, puis l'*Histoire de la congrégation de Saint-Maur* et la *Vie des Justes* par dom Martène, ainsi que la *Correspondance des Procureurs généraux de la congrégation de Saint-Maur près la cour de Rome.* En outre, des biographies de religieux ayant eu un rôle plus important, des monographies de monastères dont l'influence fut prépondérante, viendront s'ajouter aux publications de chartes déjà parues. Nous faisons des vœux pour l'heureuse conduite de tant d'œuvres destinées à illustrer l'Église de France.

M. L.

LIVRES NOUVEAUX

Nous ne signalons sous cette rubrique, outre les ouvrages importants, que les travaux reçus à la *Revue*.

Histoire générale. — Batiffol (Mgr Pierre). Le catholicisme de saint Augustin. Paris, J. Gabalda, 1920. 2 vol. in-12 de VIII-276 et IV-278 p.

Bonnegent (abbé C.). La théorie de la certitude dans Newman (œuvre posthume), publiée par M. l'abbé Boisne. Lettre-préface de M. Émile Boutroux. Paris, F. Alcan, 1920. In-8°, XI-208 p.

Bossuet. Correspondance de Bossuet. Nouvelle édition augmentée de lettres inédites et publiée avec des notes et des appendices par Ch. Urbain et E. Levesque. T. XI (décembre 1698-mai 1699). T. XII (mai 1699-décembre 1700) (*Les grands écrivains de la France*). Paris, Hachette, 1920. In-8°, 504 et 506 p.

Boulay de La Meurthe (le C^te^). Histoire de la négociation du Concordat de 1801. Tours, A. Mame, 1920. Gr. in-8°, VIII-515 p.

Carré (Henri). La noblesse de France et l'opinion publique au XVIII^e^ siècle. Paris, E. Champion, 1920. In-8°, 650 p. Prix : 20 fr.

Chevalier (chanoine Ulysse). Repertorium hymnologicum. Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours. VI. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1920. In-8°, XLVIII-244 p.

Delehaye (Hippolyte), S. J. A travers trois siècles. L'œuvre des Bollandistes, 1615-1915. Bruxelles, bureaux de la Société des Bollandistes, boulevard Saint-Michel, 22, 1920. In-16, 283 p.

Goyau (Georges). L'Église libre dans l'Europe libre. Paris, Perrin, 1920. In-16, VII-239 p.

Griselle (l'abbé Eugène). Œuvres complètes de Bourdaloue, édition critique, publiée avec le concours de l'Institut de France... T. I^er^. Sermons pour les grandes fêtes de l'année. Paris, Bloud et Gay [1920]. In-8°, LVI-367 p.

Hanotaux (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome I^er^. Introduction générale à l'Histoire, par G. Hanotaux. Géographie humaine de la France. Premier volume : Le Cadre permanent et le Facteur humain, par M. Jean Brunhes, professeur au Collège de France. Illustrations de A. Lepère. Paris, Plon-Nourrit [1920]. In-4°, LXXX-495 p. Prix : 38 fr.

Hanotaux (Gabriel). Histoire de la Nation française. Tome III. Histoire politique. Premier volume : Des origines à 1515, par P. Imbart

DE LA TOUR, membre de l'Institut. Illustrations de J. PATISSOU. Paris, Plon-Nourrit [1920]. In-4°, 590 p. Prix : 38 fr.

LABRIOLLE (Pierre DE). Histoire de la littérature latine chrétienne. Paris, Société d'édition *Les Belles-Lettres*, 1920. In-8°, VIII-741 p.

LARDÉ (Georges). Le Tribunal du Clerc dans l'Empire romain et la Gaule franque. Moulins, Imp. régionale, 1920. In-8°, 230 p.

LAVISSE (Ernest). Histoire de France contemporaine depuis la Révolution jusqu'à la paix de 1919. T. Ier. La Révolution (1789-1792), par P. SAGNAC. Paris, Hachette, 1920. In-4°, 440 p., 20 planches, 1 carte.

LAVOLLÉE (Robert). Mémoires du cardinal de Richelieu, publiés pour la Société de l'histoire de France. T. IV (1624). Paris, aux bureaux de la Société, 1920. In-8°, 302 p.

LE BRAS (Gabriel). L'immunité réelle. Étude sur la formation de la théorie canonique de la participation de l'Église aux charges de l'État et sur son application dans la monarchie française au XIIIe siècle. Rennes, J. Plihon et L. Hommay, 1920. In-8°, 154 p.

LONGNON (Auguste). Les noms de lieu de la France. Leur origine, leur signification, leurs transformations. Résumé des conférences de toponomastique générale faites à l'École pratique des Hautes-Études, publié par A. Marichal et L. Mirot. 1er fasc. : Noms de lieu d'origine phénicienne, grecque, ligure, gauloise et romaine. Paris, E. Champion, 1920. In-8°, 178 p. Prix : 12 fr.

MALLEY (Th.). La correspondance militaire de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, lieutenant général en Lyonnais, tirée des Archives historiques de la Guerre (1649-1674). (Ext. du *Bull. phil. et hist.* [*jusqu'à 1715*], 1918.) Paris, Imp. nationale, 1920. In-8°, 34 p.

MANGENOT (E.). Dictionnaire de théologie catholique. T. VI. Fasc. XLVIII : Grégoire-Hénotique; fasc. XLIX : Hénotique-Hizler. Paris, Letouzey et Ané, 1920. 2 fasc. gr. in-8°.

MARTINEAU (Alfred). Dupleix et l'Inde française, 1722-1741. Paris, E. Champion, 1920. In-8°, XI-534 p. Prix : 30 fr.

MOURRET (Fernand). Le concile du Vatican, d'après des documents inédits. Paris, Bloud et Gay, 1919. In-12, 341 p.

PANGE (comte Maurice DE). Les Lorrains et la France au moyen âge. Paris, Champion, 1919. In-8°, XXIX-200 p.

RÉGALDE (I. DE). Le message du Sacré-Cœur à Louis XIV et le P. de La Chaise. Étude historique et critique. Paris, Chiron, 1920. In-16, 127 p.

ROCAFORT (Jacques). Les résistances à la politique religieuse de Pie X. Paris, Victorion, 1920. In-16, 300 p.

RODOCANACHI (E.). La Réforme en Italie. Première partie. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, 465 p.

Biographies. — AUDARD (abbé E.) et BODET (abbé M.). Pierre Rué, vicaire de Bourgueil, guillotiné à Poitiers. Testament, interrogatoire et sentences. (Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution, tome II, fasc. 1.) Tours, Œuvre des Martyrs, 1919. In-8°, XX p.

BOULAY DE LA MEURTHE (comte) et AUDARD (abbé). René Guérin,

laboureur, guillotiné à La Haye, diocèse de Tours. (Actes des martyrs et des confesseurs de la foi pendant la Révolution, tome II, fasc. 10 à 13.) Tours, Œuvre des Martyrs, 1920. In-8°, 62 p.

Bretonneau (abbé L.-J.). Un demi-siècle d'apostolat; le chanoine Maugis et ses œuvres (1867-1917). Tours, Mame, 1920. In-16, 231 p. et fig.

Chapelier (Ch.). Jean-Louis-Nicolas de Thumery, chanoine de la cathédrale et provicaire du diocèse de Saint-Dié, 1751-1829. Épinal, Imp. Vosgienne, 1920. In-8°, 72 p.

Chevallier (chanoine Gustave). Monseigneur Sonnois, archevêque de Cambrai. Sa vie, son œuvre. Cambrai, O. Masson, 1920. In-8°, 372 p.

Chollet (Mgr). Le livre de la prière à sainte Jeanne d'Arc. Lille, Desclée et de Brouwer, 1920. In-32, 303 p. et fig.

Ferré (abbé). Vie de saint Sulpice le Bon. Paris, Gabalda, 1920. In-12, 347 p.

Fliche (Augustin). Saint Grégoire VII. Collection « Les Saints ». Paris, J. Gabalda, 1920. In-16, x-191 p.

Gass (Dr J.). Chanoine Stoeffler (1857-1917). Ein Gedenkblatt. Strasbourg, Le Roux, 1920. In-16, 71 p. Prix : 2 fr.

Guise (abbé). Saint Sigisbert, roi d'Austrasie. Paris, Gabalda, 1920. In-12, x-182 p.

Jovy (E.). Pascal et le P. de Frétat. Une nouvelle version d'un fait relatif à Pascal. Chartres, Imp. Durand, 1919. In-8°, 44 p.

Laborde (J.-E.). L'esprit de saint François-Xavier. Bordeaux, Impr. Cadoret, 1920. In-8°, 185 p.

Lachèvre (Frédéric). L'ancêtre des libertins du xviie siècle. Geoffroy Vallée (brûlé le 9 février 1574) et « la Béatitude des chrestiens ». Paris, Champion, 1920. Gr. in-8°, 59 p.

Lachèvre (Frédéric). Le libertinage au xviie siècle. Cyrano de Bergerac parisien (1619-1655). Notice biographique. Paris, E. Champion, 1920. In-8°, cxii p.

Letellier (Albert). Bossuet; notre plus grand écrivain. Paris, Manzi et Joyant, 1920. In-8°, 328 p. et fig.

Loridan (J.). Les bienheureuses Ursulines de Valenciennes. Collection « Les Saints ». Paris, J. Gabalda, 1920. In-16, 208 p. Prix : 3 fr.

Mariani (Egle). Giovanna d'Arco nella storia e nell' arte. Napoli, tip. Priore, 1919. In-8°, xiv-157 p.

Mariéjol (Jean-H.). Catherine de Médicis (1519-1589). Paris, Hachette, 1920. In-8°, ix-435 p.

Pasquier (Mgr). Monsieur Louis Hogu, professeur de littérature française. Éloge funèbre prononcé le 16 juin 1920 dans le Palais universitaire. Angers, G. Grassin, 1920. In-8°, 16 p.

Pouliot (Maurice). Une lettre inédite de Louis Veuillot. Poitiers, Imp. du *Courrier de la Vienne*, 1920, In-8°, 4 p.

Prévost (abbé Arthur). Un portrait d'Odard Hennequin, évêque de Troyes. (Extr. de l'*Annuaire de l'Aube*, an. 1920.) Troyes, J.-L. Paton, 1920. In-8°, 7 p.

Rivière (abbé Jean). Une figure de prêtre : Gabriel Cazes, chanoine

honoraire d'Albi et de Perpignan, archiprêtre de Castres (1847-1920). Albi, Imp. Coopérative du Sud-Ouest, 1920. In-16, VII-189 p. et fig. Prix : 4 fr. 50.

ROUPAIN (E.), S. J. Carnet de Jeanne d'Arc, 1412-1431. Notes à l'usage des conférenciers. Paris, P. Téqui, 1920. In-16, 168 p. Prix : 2 fr. 50.

STEWART (H. F.). La sainteté de Pascal. Trad. de l'anglais par Georges Roth. Paris, Bloud et Gay, 1919. In-16, XI-215 p.

UZUREAU (F.). M. l'abbé Bernier et ses paroissiens de Saint-Laud (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1919). Angers, G. Grassin, 1920. In-8°, 26 p.

VALIN (Lucien). Gautier de Coutances, archevêque de Rouen, grand-justicier d'Angleterre. Rouen, Impr. Lainé, 1919. In-8°, 53 p.

VERGNEAU (abbé Henri). Vie de Mgr Lobbedey, évêque de Moulins, de 1906 à 1911; évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, de 1911 à 1916, chevalier de la Légion d'honneur. Arras, Lib. Brunet, 1920. In-8°, 367 p. Prix : 12 fr.

Histoire locale. — AUDARD (abbé E.). La persécution en Touraine. Mémoires de l'abbé P. Brette. (Actes des Martyrs et des Confesseurs de la foi pendant la Révolution, tome II, fasc. 2 à 5.) Tours, Œuvre des Martyrs, 1919. In-8°, 67 p.

CHALIÈS (abbé). La chapelle de Notre-Dame des Buis, près Saint-Geniez-d'Olt (Aveyron). Notice historique. Rodez, Impr. Carrère, 1920. In-16, 80 p. et fig.

CHARRIER (abbé J.). Histoire du Jansénisme dans le diocèse de Nevers (Extr. du *Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts*). Paris, E. Champion, 1920. In-8°, VII-167 p.

CORNILLON (J.). Mélanges d'histoire du Bourbonnais (le district de Cusset sous la Terreur; francs-maçons en Bourbonnais). Moulins, Brosset, 1919. In-8°, 510 p.

GIRAUD (abbé M.). Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe, de 1789 à l'an IV. Paris, Jouve, 1920. In-8°, 692 p.

GIRAUD (abbé M.). Levée d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe, en 1793. Le Mans, A. de Saint-Denis, 1920. In-8°, 160 p.

JONQUET (R. P.) et VEUILLOT (François). Montmartre autrefois et aujourd'hui. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-8°, 349 p.

JOSSIER (abbé O. F.). Histoire de Somme-Fontaine-Saint-Lupien (Aube); communauté civile, paroisse et prévôté archiépiscopale. Troyes, Drioton, 1920. In-8°, III-281 p. et fig.

LACGER (Louis DE). L'évêque, le roi, le clergé et la commune à Albi pendant la seconde moitié du XIV^e siècle (Extr. de l'*Albia christiana*, an. 1913). Albi, Imp. Coopérative du Sud-Ouest, 1920. In-8°, 101 p. et fig.

LA MARTINIÈRE (J. DE). La maison où mourut saint Vincent Ferrier. Réponse à un article de polémique. Rennes, H. Vatar, 1920. In-8°, 20 p.

Le clergé du diocèse d'Albi pendant la guerre (1914-1918). Notices et documents. Albi, Imp. Coopérative du Sud-Ouest, 1920. In-8°.

LEMASSON (Auguste). Actes des prêtres insermentés du diocèse de

Saint-Brieuc, guillotinés en 1794 ou déportés à Rochefort et à l'île de Ré, d'après les documents originaux. Tome II. Saint-Brieuc, R. Prud'homme, 1920. In-8°, VIII-340 p.

LEMIRE (L.-Em.). La chapelle expiatoire du Vieux-Marché et l'histoire des monuments élevés par la ville de Rouen en l'honneur de Jeanne d'Arc. Rouen, Defontaine, 1920. In-8°, 78 p. et fig.

MEISTERMANN (le P. Barnabé), O. F. M. Gethsémani. Notices historiques et descriptions, avec 2 cartes, 12 plans et 5 vues photographiques. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, XVI-335 p.

MIROT (Léon). Un inventaire des fondations de la paroisse Saint-Eustache au XV^e siècle. Paris, Imp. Renouard, 1918. In-8°, 74 p.

MORET (chanoine J.-J.). Notes pour servir à l'histoire des paroisses bourbonnaises. IV (Du XVI^e siècle à la Révolution). Deuxième partie (suite) : Paroisses qui dépendaient de l'archevêché de Bourges. Moulins, Crépin-Leblond, 1920. In-8°, 578 p. et pl.

POULIOT (M.). Une succursale de Saint-Cyr à Poitiers au XVIII^e siècle. Poitiers, Imp. du *Courrier de la Vienne*, 1920. In-8°, 13 p.

PRÉVOST (abbé Arthur). Les souterrains des Grandes-Chapelles (Extr. de l'*Annuaire de l'Aube*, an. 1920). Troyes, J.-L. Paton, 1920. In-8°, 5 p.

UZUREAU (F.). L'Hospice Saint-Charles d'Angers (1714-1920). (Extr. des *Mém. de la Soc. nat. d'agriculture, sciences et arts d'Angers*, 1919.) Angers, G. Grassin, 1920. In-8°, 25 p.

Ordres religieux. — BROQUELET (A.). Nos abbayes. Paris, Garnier frères, 1920. In-12, 376 p.

KIRSCH (B.) et ROMAN (H. S.). Les Ordres frères. Pèlerinages dominicains. Lille et Paris, Desclée, de Brouwer, 1920. In-8°, 288 p., 3 cartes, 83 grav.

KIRSCH (B.) et ROMAN (H. S.). Les Ordres frères. II. Saint François d'Assise. Pèlerinages aux sanctuaires franciscains. Lille et Paris, Desclée, de Brouwer, 1920. In-8°, 420 p., 104 illustr., 11 cartes et plans.

LEROY (abbé A.). Histoire des sœurs des Saints-Cœurs de Jésus et de Marie. Rennes, Imp. Simon, 1920. In-8°, 559 p. et pl.

MORTIER (R. P.). Histoire abrégée de l'ordre de Saint-Dominique en France. Tours, Mame, 1920. In-8°, X-391 p.

RENEAULT (abbé). Les Ursulines de Rouen (1619-1906). Fécamp, Impr. Durand, 1919. In-8°, VII-328 p. et fig.

ROUSSEAU (François). Histoire de l'abbaye de Pentemont depuis sa translation à Paris jusqu'à la Révolution. Paris, Imp. Renouard, 1918. In-8°, 59 p.

THIRIET (Edm.). La congrégation de Saint-Régis d'Aubenas. Un siècle d'apostolat (1821-1921). Paris, Dumoulin, 1921. In-8°, X-393 p. et fig.

LE GÉRANT : L. LETOUZEY.

UNE SIGNATURE SUSPECTE
DE JEANNE D'ARC

Il semble osé, en vérité, de tenter ouvrir une controverse, surtout lorsque la science et le vulgaire sont d'accord pour voir en l'objet suspecté la manifestation la plus vivante d'une pensée de la plus grande et de la plus pure des héroïnes; aussi devons-nous imprimer aux lignes qui vont suivre un caractère tout particulier : il ne convient en effet de ne considérer autre chose en tout ceci qu'une ardente recherche de la vérité, et loin de vouloir mêler à une affaire aussi délicate les noms des personnages qu'il sera nécessaire de citer, on poursuivra seulement avec toute la circonspection désirable et sans conclusions trop hâtives l'examen des documents. Aussi bien, et nous nous hâtons de l'ajouter, il ne s'agit que de l'authentification douteuse d'une signature de la Vierge de Domremy et dont les conclusions, quelles qu'elles puissent être, ne sauraient en rien jeter une ombre sur sa gloire rayonnante. C'est le culte filial que nous professons nous-même pour la libératrice de la France qui nous a amené à un doute des plus angoissants sur l'une des signatures qu'on lui attribue, l'une des trois seules que l'on ait authentifiées, l'une des trois grandes reliques de la sainte, ajouterons-nous, puisque rien ne reste des cendres du bûcher de Rouen.

Avant d'aborder l'étude même du sujet, il est indispensable pour sa compréhension de faire un bref historique des trois lettres signées de Jeanne.

I. La première des lettres signées est la lettre dite de Riom. Datée de Moulins, 9 novembre 1429, elle est adressée aux habitants de la ville de Riom, et se trouve de nos jours aux archives de cette ville. Cette lettre a été publiée en fac-similé par l'illustre savant Jules Quicherat, qui a fait précéder son texte de la note suivante : « Pièce découverte en 1844 parmi les papiers de l'hôtel de ville, par

M. Tailhand, président à la cour royale de cette ville. Nous donnons un fac-similé de l'original qui est en papier, signé de la main même de la Pucelle... La forme incertaine et écrasée des lettres fait voir qu'elle ne parvint à donner cette signature qu'en se faisant guider la main. L'original de Riom que j'ai vu et tenu...[1]. »

II et III. Les deux autres lettres portant la signature de Jeanne sont datées de Sully, 16 et 28 mars 1430, et adressées toutes deux aux habitants de la ville de Reims. Elles sont aujourd'hui conservées dans les archives de la famille de Maleissye.

Il est peut-être superflu de rappeler ici comment ces lettres adressées aux habitants de Reims se trouvent aujourd'hui dans un chartrier particulier; cependant, par souci d'exactitude, nous reproduisons un extrait de lettre paru dans *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*[2], sous la signature même du comte de Maleissye, dont la famille, héritière de Charles du Lys, possède de par cet héritage le très grand honneur d'être la dépositaire des lettres de la Pucelle :

« Des nombreuses lettres que Jehanne d'Arc a envoyées, écrit donc M. de Maleissye, s'il n'en reste que quatre [3], leur histoire est aussi claire, aussi nette que possible...

« La... lettre de Riom se trouve dans les archives de la ville depuis novembre 1429. Je n'ai pas à rappeler comment les trois autres [4] sont venues en notre possession. Toutes trois ont été adressées à la ville de Reims, toutes trois sont restées dans les archives de Reims jusque vers 1630. Elles sont indiquées dans un inventaire des archives fait en 1625 par l'un des échevins, Jean Rogier; or en faisant son inventaire, Jean Rogier parafait toutes

1. Jules Quicherat, *Procès... de Jeanne d'Arc*, t. V, 1849, p. 147.

2. Numéro du 30 avril 1903.

3. Il existe, en réalité, une cinquième lettre de Jeanne, lettre non signée, il est vrai. Cette lettre, datée de Reim , 17 juillet 1423, et adressée au duc de Bourgogne, est conservée aux Archives du Nord, à Lille. La reproduction en a été faite par M. de Maleissye. Voir la note p. 20.

4. La famille de Maleissye conserve en effet une troisième lettre de Jeanne, mais celle-ci n'est pas signée.

les pièces. Quicherat a reconnu sur nos lettres la signature de Jean Rogier; pour Quicherat, il ne peut y avoir d'hésitation : nos lettres sont celles qui étaient à Reims en 1625.

« Comment ont-elles quitté Reims?

« Charles du Lys avait un culte profond et éclairé pour sa grand'tante. Il était avocat général en la cour des Aydes et avait par conséquent une grande situation dont il profitait pour réunir tous les souvenirs qui se rattachaient à la mémoire de sa grand'tante.

« Il est donc évident que Charles du Lys obtint que la ville de Reims se dessaisît en sa faveur des lettres de la Pucelle; et la preuve est faite par la lettre de Peiresc, qui établit qu'en 1630 les lettres de Jehanne d'Arc étaient en la possession de Charles du Lys; il lui demande d'en prendre copie. »

Quoi qu'il en soit, ce fut M. Vallet de Viriville qui le premier eut connaissance, vers 1856, des lettres de Jeanne d'Arc du fonds Maleissye. Le savant chercheur avait été amené, à la suite de la découverte du « Traité sommaire » de Charles du Lys, à entrer en relations avec la famille de Maleissye, et ce fut le comte de Maleissye lui-même qui lui ouvrit son chartrier. « Lorsque Vallet de Viriville vit ces lettres, écrit M. de Maleissye [1], il ne pouvait en croire ses yeux! et en vieil érudit détachait une parcelle du papier, le goûtait et s'écriait : « Ce sont « bien les lettres de Jehanne d'Arc. » Il ajoutait : « Laissez « toujours avec soin ces lettres où elles sont; ne les exposez « pas au jour; qu'elles restent avec tous les papiers de « Charles du Lys. » Quicherat faisait les mêmes recommandations. »

Pour terminer l'historique un peu long de ces deux lettres, nous dirons que toutes deux ont été publiées en fac-similés : celle du 16 mars 1430, dans les conditions que nous développerons ci-après; quant à celle du 28 mars 1430, elle a été présentée pour la première fois, en 1909, par le comte de Maleissye lui-même [2].

1. Comte de Maleissye, *Les reliques de Jehanne d'Arc, ses lettres*, Paris, Bloud, 1909, p. 36.

2. *Les reliques de Jehanne d'Arc*, en regard de la p. 52.

* * *

Nous allons aborder maintenant au point très délicat qui est le sujet même de cet article : la signature de la lettre du 16 mars 1430 n'est-elle pas suspecte?

Divulguée par Vallet de Viriville vers 1856, la lettre du 16 mars 1430 fit bien vite le tour du monde savant, et en 1864 M. de Villemessant, directeur du *Figaro*, s'adressa au comte de Maleissye pour lui demander d'en autoriser la reproduction dans le journal *l'Autographe*. Villemessant avait tenu au surplus à prendre l'avis éclairé de Quicherat, et voici la réponse qu'il reçut du maître :

« Vous me demandez mon opinion sur la valeur d'une lettre du xv^e^ siècle, qu'on vous assure être signée de la main de Jeanne d'Arc. Ma réponse ne saurait se faire attendre. Le texte de cette pièce figure dans mon recueil des documents relatifs à la Pucelle; je l'ai donné comme authentique d'après une copie qu'en fit du temps de Louis XIII un fonctionnaire de l'échevinage de Reims, appelé Jean Rogier. L'original reposait alors dans les archives de la ville de Reims. Nul doute pour moi que votre autographe ne soit cet original lui-même. Je reconnais la main de Jean Rogier dans les mots Jehanne la Pucelle, ajoutés à la suscription, et la teneur fournit plusieurs corrections à la copie dont je fis usage. *J'ajoute que la signature est conforme à celle d'une autre lettre*, également publiée par moi, *que la ville de Riom possède en original* [1]. Bien loin donc que j'aie à revenir sur mon premier jugement, je regarde comme un complément d'authenticité pour la pièce en question la production qui a lieu aujourd'hui par vos soins [2]. »

Cependant, continuant la grande tradition des Vallet de Viriville et des Quicherat, Wallon écrivait son histoire de *Jeanne d'Arc* dont il confiait l'édition illustrée à M. Firmin-Didot. Un document aussi sensa-

1. C'est nous qui soulignons.

2. Lettre du 20 octobre [1864]. Reproduction photographique, publiée par le comte de Maleissye, *Les lettres de Jehanne d'Arc*, éd. in-4°, en regard de la p. 74.

tionnel qu'une lettre de la Pucelle récemment mise au jour ne pouvait manquer de tenter le grand éditeur : aussi demanda-t-il au comte de Maleissye d'en reproduire le fac-similé. L'autorisation fut accordée et M. Didot fit prendre une photographie de la lettre du 16 mars 1430 [1].

M. Henri Jadart, un peu plus tard, écrivait sa *Jeanne d'Arc à Reims*, et reproduisait également le fac-similé de la même lettre [2], fac-similé tout semblable à la reproduction au trait exécutée par M. Firmin-Didot pour la quatrième édition illustrée de la *Jeanne d'Arc* de Wallon [3].

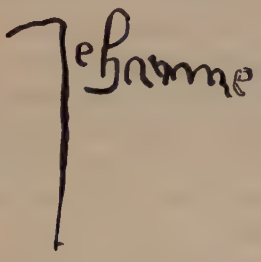

Signature de Jehanne apposée au bas de la lettre du 16 mars 1430 (fac-similé Wallon, Jadart, Debout).

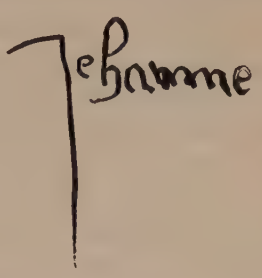

Signature de Jehanne apposée au bas de la lettre de Riom (fac-similé d'après reproduction photographique).

Examinons maintenant très attentivement la signature de Jeanne, telle qu'elle nous apparaît sur ces fac-similés exécutés d'après photographie de l'original (fig. 1),

1. Comme les moindres détails ont ici leur importance, voici un extrait de la lettre du colonel comte de Maleissye, qui a trait à cette photographie prise par M. Didot. Elle est adressée à M. Jadart, le 1er novembre 1886 : « Je suis en effet assez heureux pour posséder ces lettres de Jehanne d'Arc. Je les ai montrées à M. Wallon et à M. Quicherat; comme ils ignoraient leur existence, ils étaient incrédules, et pour les convaincre, j'ai dû les leur présenter. M. Didot est venu chez moi pour me prier de les faire photographier : j'ai cédé à son désir, croyant que ces lettres si nobles et si énergiques pouvaient contribuer à faire mieux connaître l'héroïne qui a sauvé la France... » (Jadart, *Jeanne d'Arc à Reims*, Reims, Michaud, 1887, p. 124).

2. En regard de la p. 58.

3. La 4e édition a paru en 1883. Aussi invraisemblable que puisse paraître le fait, la signature de la lettre du 16 mars 1430 est autre dans cette édition, autre dans les précédentes. Nous ne considérerons ici que la signature fournie à partir de la quatrième édition, puisque cette signa-

et rapprochons-la, pour comparaison, de la signature de la lettre de Riom (fig. II) [1].

Certes, il n'est pas besoin d'être expert en écriture pour reconnaître une identité complète entre ces deux signatures, mais laissons la parole à ceux qui se sont véritablement livrés à une étude comparative. Voici d'abord l'opinion du comte de Maleissye, relatée dans une lettre au directeur de *l'Intermédiaire des chercheurs et curieux*, et publiée dans le numéro de cette revue en date du 30 avril 1903.

« Dans les trois lettres de Jehanne d'Arc que nous possédons, deux sont signées, une ne l'est pas. Le corps des trois lettres est du même secrétaire et pour les deux lettres signées (Jehanne) l'œil le moins expérimenté reconnaîtra une main peu habile et qui n'a rien de commun avec celle qui a écrit le corps de la lettre. Dans les deux lettres, il ne peut y avoir de doute, c'est bien la même main qui a tracé le nom de Jehanne.

« Si nous possédons trois lettres de la Pucelle, il en existe une quatrième, que, depuis le jour où Jehanne d'Arc la lui envoyait, la ville de Riom a précieusement conservée dans ses archives. Une comparaison avec nos lettres s'imposait; aussi, ai-je tenu, avant de vous répondre, à m'en procurer le fac-similé.

« La lettre aux habitants de Riom est signée; un enfant n'hésiterait pas à reconnaître la même signature que sur nos deux lettres. Il y a *identité complète.*

« Les mêmes formes de jambages, les mêmes tremblements et la même hésitation qui sur deux lettres (une

ture seule offre les données qui concordent avec les résultats de l'expertise d'écriture dont nous allons parler.

Quant à la signature de Jehanne, telle qu'elle figure dans les trois premières éditions illustrées de Wallon (la 1re édition en 1875, la 3e en 1877), elle semble être la reproduction d'un calque défectueux fait d'après l'original communiqué par M. le comte de Maleissye et publié par ses soins en 1909 et 1911. Voir page 36, notes 1 et 2.

1. Voir également chanoine Henri Debout, *Jeanne d'Arc, grande histoire illustrée*, Paris, Maison de la Bonne Presse, 1905-1906. 2 vol. in-8°. L'auteur a donné (t. II, p. 945), une reproduction de la signature de la même lettre du 16 mars 1430 qu'il rapproche également de celle du 9 novembre 1429.

des nôtres [1] et celle de Riom) donne cinq jambages pour les deux *n*, puis tache d'en rattraper un. Chaque jambage est séparé et l'on reconnaît une main incapable de le lier avec celui qui suit. »

Ces conclusions ne sont-elles pas d'ailleurs celle du maître Quicherat, qui, dans la lettre au directeur de *l'Autographe* rapportée plus haut, écrivait : « J'ajoute que la *signature est conforme à celle d'une autre lettre* publiée par moi *que la ville de Riom possède en original.* »

La même expertise comparative a été également traitée par M. Anatole France qui, dans sa *Vie de Jeanne d'Arc*, a étudié la signature des deux lettres de Riom et du 16 mars 1430 [2]. « Ces deux lettres, écrites à cent vingt-six jours de distance, ne sont pas d'un même scribe. Quant à la signature de l'une comme de l'autre, elle ne saurait être attribuée à la main qui traça le corps de la lettre. Les sept caractères du nom de *Jehanne* semblent avoir été tracés péniblement par une personne dont on tenait les doigts, ce qui ne peut nous surprendre, puisque la Pucelle ne savait pas écrire. Mais quand on compare ces deux signatures, on s'aperçoit qu'elles sont entièrement semblables l'une à l'autre. La hampe du *J* a même direction et même longueur; le premier *n*, par suite d'une surcharge, a trois jambages au lieu de deux; le second jambage du second *n*, visiblement tracé à deux reprises, descend trop bas; enfin les deux signatures sont exactement superposables... »

M. Anatole France va même jusqu'à émettre l'idée d'un « calque du seing de la Pucelle qui aurait servi pour toutes les autres lettres ». Cette assertion est évidemment exagérée, mais elle ne répond dans l'esprit de l'écrivain qu'au besoin d'exprimer de la manière la plus forte qui soit la similitude graphique absolue des deux signatures.

1. Il s'agit sans aucun doute de la lettre du 16 mars 1430; aucune des particularités d'écriture signalées ne pourrait s'appliquer à l'autre lettre signée de Jeanne et adressée aux habitants de Reims (28 mars 1430).

2. Tome II, p. 122, note 2.

* * *

Quelle autre conclusion tirer de notre examen personnel, fortifié encore par l'autorité des noms que nous venons de citer, que celle d'un contrôle d'authenticité réciproque pour les deux signatures des lettres de Riom et du 16 mars 1430? Cependant, la preuve de la suspicion la plus terrible sur l'authenticité de la signature de cette dernière lettre existe; cette preuve, répétons-nous, existe, et le fac-similé photographique va nous la dévoiler de la façon la plus évidente :

En 1909 et en 1911 deux opuscules relatifs aux lettres de Jeanne d'Arc paraissaient presque coup sur coup : M. le comte de Maleissye lui-même offrait dans *Les reliques de Jehanne d'Arc, ses lettres*[1] et dans *Les lettres de Jehanne d'Arc et la prétendue abjuration de Saint-Ouen* [2], entre autres fac-similés, celui de la lettre du 16 mars 1430. Ces fac-similés sont-ils bien ressemblants? Voici à ce sujet l'opinion de M. de Maleissye : « Grâce aux procédés de M. Marty, nous leur offrons [aux paléographes] des fac-similés qui donnent l'illusion de la réalité. On y trouve non seulement l'écriture, les signatures, mais on croit avoir sous les yeux le papier du xv^e^ siècle, et l'on y voit les déchirures, les taches, les sceaux brisés; en un mot, tout ce qui est l'œuvre du temps [3]. »

D'ailleurs, le 23 juin 1911, M. l'abbé Hertzog, procureur général de Saint-Sulpice et postulateur de la cause de béatification, écrivait de Rome à M. de Maleissye [4] : « ...J'ai présenté, en audience privée, au Saint-Père, votre beau volume, lui en donnant l'explication. Sa Sainteté a voulu de suite le parcourir, examiner les reproductions

1. Paris, Bloud, 1909, in-16, 87 p.

2. Cet ouvrage a eu deux éditions. L'édition de luxe, format in-4°, a reproduit hors texte les fac-similés des lettres d'après le procédé de la phototypie. Paris, A. Marty (Bibl. nat., Fol. Ln^27^ 58145). Pour l'édition ordinaire, format in-12, Paris, Maison de la Bonne Presse, les reproductions ont été faites au trait et réduites au format de la publication.

3. *Les lettres de Jehanne d'Arc*, édition in-4°, p. 6.

4. Comte de Maleissye, *Les lettres de Jehanne d'Arc*, édition in-12, p. VIII.

si parfaites des lettres, et *surtout de la signature*, et a beaucoup admiré tout l'ensemble du travail. »

Mais... que s'est-il donc passé?

Le texte même de la lettre du 16 mars 1430, qui est d'ailleurs de la main d'un scribe, est, au point de vue graphique, assez semblable au texte reproduit par les fac-similés de Didot, Jadart [1], etc., mais la signature, — cette fameuse signature de la main même de Jeanne et dont l'« identité complète » avec celle de Riom a été reconnue de tous — la signature se trouve reproduite cette fois par l'objectif sous une forme tout à fait différente.

Les différenciations apparaissent de suite à l'œil le moins exercé : « la hampe du *J* n'a ni la même direction,

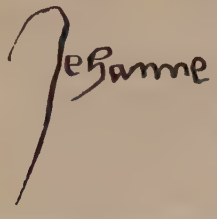

Signature de Jehanne apposée au bas de la lettre du 16 mars 1430 (fac-similé de Maleissye-Marty).

ni la même forme et la boucle est absolument différente. Sur l'une des signatures, le premier *n*, par suite d'une surcharge, a trois jambages au lieu de deux; le second jambage du second *n*, visiblement tracé à deux reprises, descend trop bas. Mais où voir ces mêmes détails dans l'autre signature?... Impossible!! chacun en jugera... Les lettres sont plus petites, et particulièrement l' *h* est de dimension absolument différente. »

On croit rêver, et cependant quel est l'expert qui écrit ces lignes? C'est — nouveau sujet d'étonnement — M. le comte de Maleissye lui-même, qui, après avoir rapproché les deux signatures de la lettre de Riom et du 16 mars 1430 (fac-similé Marty), les compare. Et c'est le même comte

1. Les différenciations de graphie même du texte que l'on relève dans ces divers fac-similés ne doivent être considérées que comme une conséquence de l'art imparfait du graveur, chez Wallon et Jadart, par rapport à la scrupuleuse fidélité des procédés actuels de phototypie.

de Maleissye qui, en 1903, dans sa lettre à *l'Intermédiaire* concluait à leur « identité complète », allant même jusqu'à souligner « les mêmes formes de jambages, les mêmes tremblements et la même hésitation qui, sur la lettre du 16 mars 1430 et celle de Riom, donne cinq jambages pour les deux *n*, puis tache d'en rattraper un... »

M. Gabriel Hanotaux a bien voulu se charger d'écrire la préface des *Lettres de Jeanne d'Arc* de M. de Maleissye et le savant historien note, quant à lui, dans cette préface, les progrès d'écriture de la Pucelle : « Ces jambages, tracés d'abord d'une main hésitante, puis d'une main plus ferme, mais toujours avec une élégance et une grâce charmantes, sont vivants. Ils parlent, ils disent l'intelligence, et ils disent l'âme. »

Sommes-nous donc loin maintenant de l'opinion si autorisée des Vallet de Viriville, des Didot, des Quicherat, qui avaient « vu », eux aussi?

Une conclusion est-elle possible?

Des contradictions aussi flagrantes, surtout quand elles émanent du gardien même, peut-on dire, de documents aussi précieux, des différenciations aussi considérables saisies et fixées par l'objectif à moins de trente ans de distance, d'inexplicables variations dans la reproduction même de la signature, suivant les diverses éditions d'un ouvrage qui fait autorité, le discrédit jeté sur les avis des maîtres de la science, sont de nature à faire naître le plus grand trouble dans la religion du souvenir de la Pucelle. Nous ne possédions que trois grandes reliques de Jeanne, c'était ses trois signatures sur lesquelles elle s'était appliquée et que sa main tremblante, conduite peut-être, avait tracées! Les cendres de Rouen et aussi le cœur de la sainte avaient été jetés à la Seine; le chaperon que les Oratoriens d'Orléans gardaient pieusement dans leur couvent avait été brûlé par les révolutionnaires « au nom du patriotisme » [1]. Que nous reste-t-il à présent?

Bon J. DE TERLINE,
archiviste-paléographe.

1. Il n'est pas fait allusion à l'ossement calciné recueilli sur le bûcher du Vieux-Marché et conservé de nos jours à Chinon, aucune preuve péremptoire n'établissant son authenticité.

STRASBOURG ET LA RÉFORME FRANÇAISE

OCTOBRE 1525-DÉCEMBRE 1526

I. Lefèvre d'Étaples et ses amis se réfugient à Strasbourg. — Leur correspondance avec Briçonnet et Lesueur sur la réforme de la ville. — Leurs travaux (octobre 1520-avril 1526).

II. Rappel par le roi François Ier et retour à la Cour des réfugiés strasbourgeois. Leur projet d'évangéliser la France (mars et avril 1526).

III. Impuissance de Marguerite de Navarre, Lefèvre, Roussel, Toussain, Michel d'Arande et Farel à réaliser leurs projets d'évangélisation; leurs plaintes (avril-décembre 1526).

I

L'évangélisation du diocèse de Meaux, entreprise par l'évêque Briçonnet, avec le concours de Lefèvre d'Étaples et de ses amis, rencontrait l'opposition des religieux Cordeliers de la ville. L'hostilité de la Sorbonne et les poursuites que celle-ci engagea, de concert avec le Parlement, contre les évangélistes de Meaux, amenèrent la dispersion des principaux d'entre eux. Lefèvre d'Étaples et Gérard Roussel, puis Michel d'Arande, se réfugièrent à Strasbourg (1525), où, chassé de Metz, Guillaume Farel les avait précédés. Celui-ci, au temps qu'il exerçait à Meaux, les avait orientés vers le luthéranisme et, depuis deux années qu'il était séparé d'eux, il les avait non seulement soutenus par ses lettres dans leurs idées et leurs aspirations évangéliques, mais il les avait entraînés dans l'orbite des novateurs strasbourgeois et suisses, et surtout de Zwingli et d'Œcolampade. Il avait pour sa bonne part fait dévier leur mouvement initial par les infiltrations exotiques qu'il leur avait suggérées. Il allait encore exercer sur eux une influence profonde.

Strasbourg, gagné récemment au protestantisme par Capiton et Bucer, l'un et l'autre Alsaciens, était à cette époque « le refuge de tous les frères exilés » [1]. C'était là

1. Voir les *Débuts de la Réforme à Strasbourg* (1520-1524), par Rod. Reuss (*Bull. de la Soc. du Protestantisme français*, an. 1917, p. 232-261).

que venaient tous ceux qui étaient chassés de quelque endroit; c'est de là qu'ils repartaient pour le ministère du Verbe. Les principaux docteurs de la vieille cité rhénane : Wolfgang Kœpffel, plus souvent désigné sous le nom de Capiton, Gaspard Heyd (Hédion) d'Ettlingen

Cette ville, où la réforme catholique avait été propagée puissamment par le grand prédicateur populaire Geyler de Kaysersberg (1445-1510), par le syndic Sébastien Brant (1458-1521), auteur du fameux poème moral, la *Nef des Fous* (1494), par le grand éducateur Jacques Wimpheling (1450-1528), plus récemment par le franciscain Thomas Murner, avait subi fortement l'influence de Luther, grâce aux brochures venant de Wittemberg ou sortant secrètement des nombreuses imprimeries du pays, grâce aussi aux prédications du nouveau curé et prédicateur de Saint-Laurent, Mathias Zell, qui dès 1521 prêche le « pur Évangile ». Soutenu contre l'évêque par le magistrat et ouvertement par une certaine partie du populaire, Zell avait été secondé par Symphorien Pollion, Thiébaut Schartz, Antoine Firn, et à partir de 1523 par les théologiens Capiton, Bucer et Hédion. Le magistrat se déclara officiellement le 1er décembre 1523 en défendant à tous les prédicateurs de Strasbourg de ne plus prêcher librement et publiquement que le pur Évangile, ce qu'avait fait le Conseil de Berne, le 15 juin 1523. Il fut maintenu dans cette voie à partir de 1524 par le stettmeister Jacques Sturm, qui, jusqu'à sa mort en 1553, ne cessa d'orienter la ville dans le sens des théologiens allemands et suisses, et de soutenir les nouveaux prédicateurs réformés contre l'évêque et le chapitre. Il y eut bientôt des rixes entre les catholiques et les novateurs, où le magistrat, tout en louvoyant, finissait par donner tort aux premiers. Profitant d'une émeute vulgaire contre le provincial des Franciscains Conrad Trœger et contre plusieurs couvents, il ordonna le 12 mars 1524 de dresser un inventaire complet de tous les meubles et immeubles de tous les couvents strasbourgeois. Une autre fois, il voulut exiger de tous les chapitres, sauf du grand chapitre de la cathédrale, un serment de fidélité contraire à leurs droits séculaires, et ceux des chanoines qui voulurent s'y soustraire par la fuite furent rattrapés par des mercenaires, emprisonnés et condamnés à postuler le droit de bourgeoisie, sous peine d'amende et d'expulsion du territoire, 1er janvier 1525.

A plusieurs reprises, le populaire, spécialement des jardiniers de Sainte-Aurélie, à la suite de prédications de Bucer ou de Hédion contre les superstitions papistes, en 1524, se livrèrent à des actes iconoclastes contre les crucifix, les tableaux, les statues, les reliques. Si le magistrat en emprisonne quelques-uns pour la forme, il fait enterrer lui-même, de nuit, les images, les reliquaires, les tabernacles, et désavoue mollement les bandes qui vont commettre les mêmes excès dans les environs. Il laisse introduire, comme prédicateurs, malgré les chapitres, Bucer, Schwartz et Capiton. Il accepte les liturgies allemandes que ceux-ci introduisent. Après l'abolition de la liturgie latine, il permet

et Martin Bucer étaient connus des gens de Meaux, au moins par leurs écrits. Le comte Sigismond de Hohenlohe [1], doyen du chapitre, était un correspondant de Marguerite, sœur de François Ier. Beatus Rhenanus, chez Schürer, y avait plus d'une fois parlé de Lefèvre. Jacque Sturm, jadis, lui avait adressé ses salutations.

Lefèvre et Roussel arrivèrent à Strasbourg entre le 17 et le 28 octobre 1525 et descendirent chez Capiton, où se trouvaient déjà Jean Vedaste de Lille et Simon de Tournai, le juif converti [2]. Michel d'Arande, qui venait de Lyon, n'habitait pas loin. Ils formaient autour de leur hôte, avec Farel et Lambert, émigrés de Metz, avec Corneille Agrippa, qui, de dépit pour une pension qu'on lui refusait, avait quitté Lyon et la cour de Savoie, une sorte de concile des réformateurs français réunis à ceux de l'étranger.

Dès leur arrivée à Strasbourg, les réfugiés de Meaux trouvèrent un puissant protecteur dans la personne du comte Sigismond de Hohenlohe. Sur leur conseil, celui-ci écrivit à la princesse Marguerite des lettres qui la touchèrent fort, à propos de la captivité du roi. L'une d'elles lui parvint en Espagne, l'autre à son retour près de sa mère. En répondant au comte, dès le 15 décembre, elle lui envoya des secours pour ses amis exilés. Elle transmit aussi 20 écus d'or à Corneille Agrippa, en compensation de la pension comme médecin qu'il avait en vain attendue de sa mère. Hohenlohe, en la remerciant du secours

la lecture de la Bible en allemand; les messes même dites en allemand sont supprimées et remplacées par des prières, des chants, le symbole des apôtres, la cène, le tout en allemand. On chante les cantiques de Luther; les sermons, le dimanche, abondent et même chaque jour. Antoine Firn, Mathias Zell, Bucer, Capiton, en tout sept clercs, se marient.

Telle était, en 1524, la situation qui n'avait fait que se développer en 1525, lorsque les évangélistes de Meaux vinrent y chercher un refuge. Cf. *Revue d'hist. de l'Église de France*, t. VI (1920), p. 575.

1. Sigismond, doyen du grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg, venait d'écrire en 1525 le *Livret de la croix*, appel à peine déguisé au clergé du chœur en faveur de la Réforme. Taxé d'hérésie par ses confrères, il dut quitter sa stalle en 1527 et vint près de François Ier.

2. Charles Schmidt, *Gérard Roussel, prédicateur de la reine Marguerite de Navarre* (Strasbourg, 1845), p. 48.

que Dieu, par elle, accordait à ses serviteurs, la félicitait de suivre le chemin de la vérité.

Pour garder l'incognito, les réfugiés prirent les noms, Lefèvre d'*Antonius Peregrinus* ou *Coracinus*, Roussel celui de Jean *Tolninus* et Michel d'Arande celui de *Cornelius*. Mais ce fut en vain : leur présence fut bientôt connue des réformateurs allemands et surtout de leurs anciens élèves. « Ils désirent se cacher, écrivait Capiton à Zwingli, le 26 novembre 1525, et ils sont connus des enfants. »

Lefèvre surtout les trahissait par sa grande réputation et son absence de précautions qui fâchait Roussel.

« Ce qui me tourmente, écrivait-il à Nicolas Lesueur, l'élu de Meaux [1], c'est qu'il s'est fait reconnaître de beaucoup : il arrivera donc facilement que le bruit de sa présence trop répandu parvienne jusqu'à vous et donne prétexte de nous attaquer à ceux qui se réjouissent d'avoir les occasions de persécuter. » Cet ennui ravivait chez Roussel un regret et un désir. Il avait depuis longtemps, de concert avec l'évêque de Meaux, caressé le projet d'aller près d'Avignon, pour y étudier l'hébreu, et justement Briçonnet avait pensé que c'était le moment. Malheureusement Roussel s'était enfui si précipitamment que l'évêque n'avait pu lui en parler à temps.

Il lui écrivit donc en décembre, pour lui demander s'il ne ferait pas bien de reprendre ce projet. Il y avait alors à Avignon l'hébraïsant dominicain Sanctès Pagnini, mais surtout les neveux ou le frère de Briçonnet, qui pouvaient lui ménager des bénéfices dans ce pays. « Il ne manque pas dans le pays où nous sommes, disait-il, d'hommes habiles dans les langues et doués du don d'interprétation des prophéties, à l'école desquels je pourrais obtenir ce que je désire pour mon édification et celle du prochain. » Une autre raison lui faisait désirer de se rendre près d'Avignon : « Je crains beaucoup, disait-il à l'évêque [2], qu'à l'occasion du lieu où nous sommes, non peu suspect en ce temps d'hérésie, on

1. A.-L. Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, t. I (1866), p. 410.

2. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 405.

excite contre nous de cruelles tragédies... Il est presque impossible que la renommée de l'homme avec lequel vous savez que je suis (Lefèvre), renommée répandue au loin, ne nous empêche de nous cacher plus longtemps. Et c'est pourquoi je crains que nos adversaires ne tirent de là encore quelque parti, eux dont le plaisir est de profiter de la plus petite occasion pour vous traverser vous et les vôtres. Si vous jugez bon que j'émigre au lieu que vous aviez jugé propice, je suivrai ce conseil, pourvu qu'il me soit notifié par vous... Que s'il paraît utile aux intérêts du Christ que je me retire près de vous, je ne reculerai pas devant le péril de ma vie. »

A l'évêque et à Lesueur, il traçait avec complaisance le tableau des réformes ecclésiastiques de Strasbourg. Il faut le donner assez au long pour se rendre compte de ce que l'évêque et lui pouvaient trouver acceptable. On sera étonné des hardiesses qu'ils admettent tous deux et on comprendra mieux qu'on ait pu leur trouver des sympathies excessives ou même des conformités exagérées d'idées et de sentiments avec les hérétiques.

« Il y a ici bien des choses, dit-il à l'évêque [1], qui ne pourraient pas ne point vous réjouir : j'entends celles qui excitent et élèvent la piété. Ainsi, les ministres des églises s'appliquent tellement à la parole qu'il n'y a presque pas une heure du jour où la nourriture manque aux brebis, nourriture sincère, sans mélange de paille et de ferment pharisaïque. De cinq à six heures, allocution dans tous les temples et prières communes. De même à sept heures. A huit heures environ, sermon à la cathédrale, avec chants en langue vulgaire, tirés du psautier hébraïque : les femmes répondent admirablement aux hommes : c'est délicieux à entendre. A quatre heures après dîner, nouveau sermon au temple, précédé et suivi des chants. Et bien que les sermons paraissent nombreux, il n'y en a aucun auquel n'assiste une grande foule de peuple, très avide de la divine parole. Que cette foi fût aussi dans le cœur des nôtres, il n'y a rien que je désire autant. » Il passe ensuite aux écoles. « Les

1. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 406.

lettrés, dit-il, ne sont pas dépourvus d'écoles, auxquelles président des hommes remarquables par la piété et la science, qui expliquent d'une façon continue les deux Testaments, dans la langue même où ils nous ont été laissés par les apôtres et les prophètes. Aucune fumée en cette matière ne gêne les yeux, mais tout se fait candidement, pieusement, purement. Nul ne cherche à faire ostentation des richesses de son esprit; en traitant purement le Verbe, on pense seulement à la piété. Il y a là des hommes de tous pays, très doctes et tels qu'ailleurs on en trouverait à peine un ou deux de pareils. Pourtant ils paraissent tout à fait humbles aux yeux des hommes, ils n'ont pas honte de se livrer à des œuvres extérieures, gagnant leur vie selon la doctrine de l'apôtre, par le travail de leurs mains, et n'étant à charge à personne. — Je puis admirer ce modèle de religion, mais il ne m'est pas donné de le réaliser, bien que je me le souhaite beaucoup. »

Les professeurs dont Roussel parlait avec tant d'éloges dans ce passage et que dans une autre lettre il dit être au nombre de sept, étaient ces pasteurs qui, dès le commencement de 1524, donnaient dans le couvent des Dominicains des cours publics libres. Capiton expliquait les livres de l'Ancien Testament, Bucer ceux du Nouveau, Gaspard Hédion enseignait l'histoire et la théologie, Grégoire Caselius et le juif Antonin l'hébreu, Jacques Bédrot le grec, Christian Herlin les mathématiques, François Lambert faisait aussi des conférences tout en écrivant sur le prophète Osée ou sur d'autres des Commentaires qu'il dédiait par intérêt au comte de Holenlohe[1].

Roussel admire encore l'organisation de la charité à Strasbourg ; il approuve aussi la sécularisation des monastères et des religieux et l'affectation de leurs biens aux écoles et aux pauvres. « J'approuve aussi beaucoup, dit-il [2], leur soin diligent pour les pauvres : les vrais pauvres ne manquent pas d'un secours quotidien et l'on prend garde que les valides ne soient entretenus dans

1. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 433.
2. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 407.

l'oisiveté. Le Sénat se sert des deniers publics en y joignant les aumônes et les quêtes qui se font pour le peuple : dans les temples il y a des troncs désignés à cet effet, dans lesquels chacun jette son obole, mais personne n'y est forcé ; il est interdit de mendier. Chaque paroisse a son ministre du Verbe et son diacre, qui vivent, non par des gains injustes et de toute provenance, mais en partie d'un traitement public fixé par le Sénat, en partie du travail de leurs mains. »

« Les monastères ont été en partie détruits : quelques-uns sont devenus des écoles. Cependant, avec ceux qu'ils appellent religieux, le Sénat s'est comporté sans tyrannie : les uns sortent d'eux-mêmes dans le monde et se livrent à un honnête métier, les autres sont tolérés dans leurs cellules, mais il a été réglé que l'on ne pourrait plus à l'avenir recevoir dans l'état monastique. On espère bien que les revenus provenant de là serviront à l'entretien des pauvres et de ceux qui président au peuple et aux études. »

« Il y a pourtant des choses qui pourraient offenser beaucoup de ceux qui ne sont pas assez avancés dans la doctrine de l'Esprit pour pouvoir mépriser toutes les choses externes, ou qui, tout en s'élevant sur les ailes de la foi vers les choses invisibles, ne négligent pas le prochain et par charité s'accommodent à sa mesure : ainsi, les images ont été enlevées des temples : un seul autel accessible à tous a été laissé, où la communion se célèbre comme au temps du Christ. Enfin, pour tout résumer en un mot : ici en dehors du Christ, il n'y a pas de chef : le Christ seul est honoré et encore selon la Parole. » Il concluait par ce souhait : « Fasse Dieu que les cœurs soient si bien visités par la lumière de son Esprit, que s'évanouissent les épaisses ténèbres d'aveuglement où nous sommes tombés jusqu'ici, tant que nous nous sommes laissés déchoir de la Parole divine aux traditions humaines ! »

Cette lettre de Roussel à l'évêque jette un jour remarquable sur ses sentiments. Voilà en somme ce qu'il pensait, ce qu'il rêvait pour Meaux, pour la France : l'interprétation en chaire et dans les écoles de l'Écriture sainte,

en dehors des traditions, telle que la donnaient les docteurs de Strasbourg, le culte pur, sans images, la suppression des monastères, le chant des psaumes en langue vulgaire et la cène. Et il pouvait dire toutes ces choses sans crainte de le froisser!

Cependant c'était le minimum de ses pensées, et il semble bien qu'il allait plus loin dans la lettre personnelle qu'il adressait en même temps à Nicolas Lesueur. Il lui répétait les mêmes détails sur les sermons et chants de chaque jour, mais il ajoutait [1] : « Dans cette assemblée du peuple, rien n'est dit ni chanté qui ne soit intelligible à tous. » Il parlait encore des sept hommes « puissants en œuvres et en paroles » qui s'entendaient entre eux pour expliquer toute l'Écriture; il notait qu'ils exceptaient les livres non reçus par le canon juif.

Enfin il décrivait plus au long le service dominical et s'exprimait sur la messe et la cène d'une façon plus crue que dans sa lettre à Briçonnet. « Le dimanche, seul jour de fête qu'ils aient conservé, et encore où l'on est libre de travailler (les serviteurs et servantes ne peuvent cependant y être forcés), ils célèbrent la cène du Seigneur de cette manière : une table se trouve dans un lieu élevé du temple, de façon qu'elle puisse être aperçue de tous : ils ne lui donnent pas le nom d'autel, nom que lui appliquent ceux qui ont fait de la cène un sacrifice : cependant elle ne diffère pas des autels ordinaires. A cette table, se tient un ministre, mais la face tournée vers le peuple, non le dos, comme ont eu coutume les prêtres *sacrificateurs*, qui, portant devant eux comme l'image de Dieu, jugeaient utile d'offrir au regard du peuple leur dos plutôt que leur visage. Assis à cette table, la face vers le peuple, dont tous les yeux sont fixés sur lui, il prononce d'abord quelques prières tirées de l'Écriture sainte, mais brèves; un psaume est ensuite chanté par tous; lorsqu'il est terminé, et après quelques autres prières, le ministre monte en chaire et d'abord lit l'Écriture qu'il veut expliquer : tout le monde le comprend. Il explique ensuite plus au long, en recourant aux textes convergents de l'Écriture,

1. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 411.

de façon à sauvegarder l'analogie de la foi et à ne rien dire qui ne conduise à la foi et à sa compagne, la charité. Le sermon fini, il revient à la table. Le symbole est chanté par tous; puis il explique au peuple pour quel usage le Christ nous a laissé la cène, en rappelant brièvement le bienfait de sa mort et de son sang répandu sur la croix. Il redit ensuite les paroles du Christ, comme elles sont écrites par les évangélistes et Paul. Après, il distribue à ceux qui veulent s'approcher (personne n'y est forcé, mais tous y sont invités) le pain et le vin, *vrais symboles du corps et du sang du Christ, laissés par lui à ses apôtres en souvenir de sa mort.* Pendant cette communion, et tandis que chacun reçoit sa part de la cène, tous chantent le *Kyrie eleison*, comme hymne d'actions de grâces pour le bienfait reçu. Le ministre communie le dernier et prend ce qui reste. Enfin, chacun se retire chez soi pour revenir après déjeuner au grand temple, où, vers midi, un ministre adresse un sermon au peuple. »

Il n'est pas douteux que cette cène n'aurait pas été du goût de Briçonnet : il n'aurait pas non plus aimé tout ce passage : « Les papistes sont réduits si étroitement qu'à peine ils osent chuchoter, *mutire.* Presque tout ce qui paraît nuire à la piété est rejeté, comme les images attachées aux temples qui supposent mensongèrement le culte des saints, comme les messes et autres suffrages pour les défunts, qui témoignent faussement du purgatoire, comme les monastères, qui proviennent d'une religion factice et d'origine humaine. Et, pour le dire une bonne fois, on a rasé presque tout ce que les hommes avaient introduit jadis dans le culte divin, si bien que l'on ne voit plus là que le seul culte de Dieu, fondé sur la pure et sincère Parole de Dieu. Les messes ont été abolies avec tous les gains qu'elles rapportaient à leurs ministres. »

Dans ces lignes on retrouve nettement toutes les erreurs sur les saints, le purgatoire, la messe, les honoraires que la Sorbonne reprochait aux gens de Meaux, erreurs que Briçonnet prétendait n'avoir point été prêchées dans son diocèse et contre lesquelles il avait émis plusieurs décrets, prononcé plusieurs sermons. Cet évêque mentait-il donc? Non, il était trompé par ceux en qui il se

confiait et spécialement par Roussel, qui, comme ces lettres le prouvent, ne lui disait pas toutes les erreurs qu'il ne craignait pas de professer avec Lesueur.

Roussel faisait ensuite une réflexion qui est à retenir, sur l'état d'esprit des Strasbourgeois. « Les persécutions ne manquent pas; elles suivent, comme des compagnes inséparables, le Verbe : mais elles ne brisent pas les ministres du peuple, ni le peuple lui-même, qui en est fortifié : par elles, la ferveur de l'Esprit s'allume et pénètre le cœur des élus. La plupart des magistrats protestent, mais les plus braves d'entre eux, *cordatiores*, embrassent *mordicus* l'affaire du Christ et la poussent tellement que la ville est détestée de presque tous les voisins. » Jugement remarquable, et qui prouve que la réforme à Strasbourg était loin d'être unanimement goûtée.

II

Tout en observant et admirant l'organisation de la prédication du pur Évangile à Strasbourg, les réfugiés de Meaux n'oubliaient pas sa propagation en France. Ils s'entretenaient souvent avec Capiton, Farel, Lambert d'Avignon, Nicolas d'Esch et les autres, des moyens de l'y répandre à leur retour. Farel, toujours impatient des résultats immédiats, prêchait, sans plus attendre, les Français accourus du voisinage, et fondait la première église française de Strasbourg; Lambert leur expliquait quelques épîtres de saint Paul et le prophète Ézéchiel. C'était un esprit brouillon et vaniteux, *stolidum caput*. Il avait la manie d'écrire aux princes et aux magistrats [1]. Les frères de France l'invitèrent à cesser sa controverse avec Zwingli et ses missives aux grands de la Cour, qui ne pouvaient que les compromettre. Cependant, comme il avait du talent, on se proposait de l'utiliser pour les écoles de Strasbourg et on l'encourageait à traduire des ouvrages de Luther pour la France.

1. A l'électeur de Saxe, 25 mars 1525; au magistrat de Besançon, 15 août; au conseil de Strasbourg, 15 juillet 1526 (A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 344, 371, 476).

Roussel, lui aussi, brûlait de travailler dans ce but : il priait Lesueur et ses amis de lui envoyer une presse pour imprimer à l'usage du peuple des livres semblables à celui dont Lesueur était lui-même l'auteur. Avec quelques autres, il travaillait à une traduction française de la Bible entière, mais d'après les textes hébreux et grecs et les traductions allemandes, évidemment celles de Luther, grand travail, mais bien utile. « Lefèvre, ajoutait-il, continue de travailler à sa manière. Il veut faire pour l'Ancien Testament ce qu'il a fait pour le Nouveau : nous avons voulu, mais en vain, l'en détourner à cause de la difficulté de cette œuvre et de son ignorance des langues et l'amener à rester sur son terrain, d'autant plus qu'il y a des gens ici plus capables que lui de ce travail et qu'il n'en est pas de même de l'Ancien et du Nouveau Testament : déjà beaucoup de critiques jugent sa version trop peu soignée et trop en désaccord avec le texte grec. »

Mais au fur et à mesure que leurs espérances de retour s'accentuaient, ils rêvaient tous ensemble d'une évangélisation plus immédiate de la France[1]. Capiton, Œcolampade et Zwingli seraient les promoteurs de l'entreprise. Hohenlohe viendrait à Paris près du roi, pour obtenir sa sanction officielle, Michel d'Arande serait évêque, Roussel prédicateur de la cour, Farel obtiendrait son retour et prêcherait avec sa véhémence coutumière : Toussain et Simon l'aideraient dans cette fonction, pendant que Lambert traduirait les œuvres de Luther et que Lefèvre, constitué près du roi lui-même, protégerait ses

1. Agrippa, qui se trouvait alors avec eux à Strasbourg, partageait leurs sentiments et leurs espérances, comme on le voit dans sa lettre, datée de cette ville, le 31 décembre 1525, à un de ses amis de la cour de Marguerite, qui l'avait salué de la part du très érudit Papillon : « Elle s'est vivement réjouie, disait-il, toute l'Église des saints qui sont ici, en apprenant le progrès du Verbe près des courtisans et même dans presque toute la France. Nous glorifions aussi le Seigneur pour la constance du serviteur de Dieu Mégret *(Macrini)*. J'ai écrit à beaucoup sur la gloire du Verbe près de vous : on vous en a fait part, sans doute. » Et il terminait en exprimant son désir d'aller aussi prêcher en France. Voir ses lettres, à cette date, dans la *Correspondance des Réformateurs*, tome I.

disciples, en continuant ses traductions françaises de la Bible. Nous avons un écho de ces projets dans une lettre de Farel à Pellican : « Je rappelai à Lefèvre ce qu'il m'avait autrefois prédit : qu'un jour viendrait bientôt où l'Évangile serait enfin prêché partout, et je lui disais que ce moment approchait. Et le pieux vieillard l'avouait et m'encourageait à persévérer dans l'annonce du saint Évangile [1]. »

Dès que le retour du roi fut imminent, Hohenlohe s'entendit avec Marguerite pour ménager aux exilés une rentrée favorable à l'Évangile. Dès le 7 mars, Capiton écrivait à Zwingli [2] : « De pieux Français se préparent à aller au-devant du roi pour lui demander au nom des exilés de très équitables conditions. » Le 9, Œcolampade recommandait à Farel de ne laisser partir les Français qu'à coup sûr, *nisi rebus bene exploratis*. Enfin, le 29 mars, Marguerite annonçait la bonne nouvelle à Holenlohe en le remerciant de ses services [3] : « Dès que le roi sera revenu en France, disait-elle, il enverra vers eux et les rappellera. » Elle invitait de plus le comte à venir lui-même au milieu d'avril. En effet, le roi, qui avait remis le pied sur ses terres le 18 mars, ne tarda pas d'envoyer les ordres nécessaires. « Il a rappelé les fugitifs avec honneur, sur l'intercession de sa sœur [4] », disait Érasme. Pour mieux montrer ses intentions, il fit relâcher douze des prisonniers arrêtés par le Parlement.

Ils revinrent donc, le cœur plein d'espérance. Lefèvre voulut d'abord aller jusqu'à Bâle. Il partit sur la fin de mars et resta en voyage une bonne partie du mois d'avril. Il vit Œcolampade, dont, peu de temps auparavant, il avait lu et approuvé le livre sur l'*Eucharistie*. Nul doute qu'il s'entretint avec lui de l'avenir de l'évangélisme en France. Il vit aussi Érasme : celui-ci avait un peu plaisanté les pseudonymes dont il s'était affublé : « Lefèvre,

1. Graf, *Essai sur la vie et les écrits de Jacques Lefèvre d'Étaples*, Strasbourg, 1842. Reproduit et complété dans la *Zeitschrift für historische Theologie*, 1852, p. 182.
2. Charles Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 62.
3. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 421.
4. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 433, 484.

avait-il dit, le 6 mars [1], ressemble au vieillard de la comédie qui était Chrémès à Athènes et Stilpho à Lemnon. » Mais à ce moment il était poursuivi lui-même par la Sorbonne : il fit bon accueil à son ancien adversaire. Ils parlèrent de leurs amis, entre autres de Budé : « Lefèvre, racontait-il, me désola en m'apprenant la mort de Budé, cette gloire des lettres, ces délices de la France. » C'était une fausse nouvelle. Roussel s'attarda quelque peu dans la compagnie de Farel. Le 16 avril, Capiton saluait encore Zwingli de la part de ces deux amis. Michel d'Arande ne partit guère qu'après le 19 mars [2], car Bédrot écrivait à cette date à Ambroise Blaarer que les réfugiés étaient encore chez Capiton.

Lefèvre rejoignit bientôt les princesses à Angoulême, où se trouvaient Corneille Agrippa, Guillaume Cop et Jean Chapelain. Il en partit avec elles, le 29 juin 1526, pour aller à Blois. Là il fut chargé de la bibliothèque du château et de l'éducation des enfants du roi: Madeleine, Marguerite et Charles, qui n'avait que cinq ans. Il était à l'abri de toute poursuite et pouvait, tout en instruisant ses jeunes élèves et en cataloguant sa bibliothèque, achever la traduction de la Bible, qu'il poursuivait à Strasbourg.

Michel d'Arande fut le mieux traité; tout en restant premier aumônier de Marguerite, il fut enfin nommé évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux par une bulle du 8 janvier 1526 [3] et il y fit son entrée solennelle dès le 17 juin 1526. Roussel hérita de sa fonction près des princesses et les suivit, comme Lefèvre, à Blois [4].

Un jeune auxiliaire plein d'ardeur venait se joindre à lui : c'était Pierre Toussain de Metz. Après en avoir été expulsé en compagnie de Farel, il était revenu d'abord à Bâle le 15 juillet, puis à Paris, avec des lettres d'Érasme pour Budé et Boudet (octobre 1525). Au commencement de 1526, il avait encore tenté de revenir à Metz, mais,

1. Érasme à J. Toussain, 16 mai. *Epistolæ*, p. 938.
2. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 484.
3. Albanès, *Gallia christiana novissima*, 1909, nº 842.
4. Roussel était en exercice plusieurs semaines avant le 17 juin 1526 (Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 439).

livré, par ses confrères les chanoines de Metz, à l'abbé de Saint-Antoine, il avait subi la prison à Pont-à-Mousson (14 février) et même la torture, puis l'expulsion le 11 mars [1]. Marguerite avait obtenu cette libération du duc et de Théodore de Saint-Chamond [2]. Ayant repassé par Bâle, il avait pris encore une lettre d'Érasme pour Marguerite et était revenu en France secrètement, non sans errer en divers endroits, à cause de la tyrannie de ses ennemis. Il se prétendait même sous le coup d'une condamnation de la Sorbonne, sans doute pour ses livres que l'abbé de Saint-Antoine avait fait brûler le 18 mars [3], mais dont il ne reste pas de trace. Enfin il avait trouvé un asile provisoire chez la duchesse d'Entraigues, une des favorites du roi, « l'hôtesse des exilés du Christ ». Il était prêt à entreprendre une campagne ardente d'évangélisation et comptait comme les autres sur le prochain rappel de Farel : ce rappel avait dû être négocié, et promis, car Farel l'attendait chez Capiton.

Tout s'annonçait donc bien pour la réalisation des projets conçus à Strasbourg.

III

Les espérances de Marguerite et de ses amis pour la diffusion de l'évangélisme ne purent se réaliser aussi bien qu'ils l'auraient souhaité. Au comte de Hohenlohe, qui lui avait manifesté son désir de venir en France, elle répondit d'abord le 29 mars 1526 : « J'espère aussi de l'infinie miséricorde de Dieu qu'*avec votre secours la Parole de Dieu sera reçue.* » Elle lui avait fait espérer qu'il pourrait venir à la fin de mars ou plutôt au milieu d'avril, « ce qui serait un meilleur moment : car nous espérons que vous trouverez alors tous vos amis réunis. » Le bon moment ne vint pas aussi vite qu'elle avait cru. Le 11 mai, elle lui écrivait de nouveau [4] : « Selon le jugement

1. J. Viénot, *Hist. de la Réforme dans le pays de Montbéliard*, 1900, t. I, p. 46.
2. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 463.
3. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 444, 462.
4. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 430.

de tous vos amis, ce n'est pas encore le moment de venir ici. Dès que ce dont nous nous occupons pour l'honneur de Dieu se sera réalisé, je m'empresserai de vous en instruire. J'espère, si le Tout-Puissant nous en rend dignes, que nous pourrons achever ce qu'il nous a permis de commencer. Vous trouverez ainsi votre consolation dans cette société où vous êtes présent, quoique ce ne soit pas de votre personne, et en attendant que nous nous voyions l'un l'autre. » Même note le 5 juillet suivant [1] : « Les circonstances me paraissent encore telles que votre venue ici ne pourrait nous procurer la consolation que vous désirez : ce n'est pas que le roi ne vous vît volontiers : mais l'on ne s'entend pas encore complètement au sujet de la libération de ses enfants... mais dès que je croirai le temps propice... [2]. »

Marguerite reçut aussi des lettres de Capiton par l'intermédiaire de Michel d'Arande (fin mai 1526), qui lui en fit la traduction. Par le même intermédiaire, elle pria Capiton de vouloir bien continuer de la visiter et consoler par ses écrits très chrétiens [3] : singulière princesse, qui, après avoir correspondu avec Briçonnet, désirait correspondre avec Capiton! En même temps, Michel d'Arande, devenu évêque, chargeait Farel de saluer tous les saints qui l'entouraient et spécialement, ajoutait-il, « celui qui est votre père et votre hôte vraiment chrétien, *à qui toute l'affaire est confiée devant Dieu et devant les hommes* » : il voulait dire Capiton. Il invitait Farel lui-même à se préparer pour évangéliser la France : « Vous m'avez averti, par des lettres à Du Bled, notre cher frère, de me montrer chrétien. C'est à votre tour de vous montrer non seulement chrétien, mais de vous achever et de vous transformer tout entier dans le Christ, puisque le Seigneur Dieu en agit avec nous comme vous l'apprendrez des hommes très chrétiens que vous connaissez. Nous vous prions donc, nous tous ici qui avons goûté quelque chose du Christ et de sa sainte Parole, que devant Dieu

1. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 441.

2. Hohenlohe ne quitta Strasbourg que le 27 août 1527, entra au service du roi et fut envoyé en mars 1528 au landgrave de Hesse.

3. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 469.

vous deveniez inquiet et très vigilant de toute façon pour la France et que vous lui demandiez que son saint Nom soit connu de tous et que son Verbe se répande partout, ce que je sais être dans vos très ardents désirs. »

Comme Michel d'Arande, Roussel, son successeur en tant qu'aumônier de Marguerite, avait bien l'espoir de faire revenir Farel. Lui aussi avait écrit à Capiton, avant le 17 juin 1526, ce qui se passait pour eux en France. Il était encore à Blois et ne pouvait pas encore aller à Paris, mais il avait chargé ses amis des affaires de Farel. « S'il m'arrive de pouvoir y aller, écrivait-il à Farel, le 17 juin, ce qui sera bientôt, j'espère, pour l'affaire de l'Évangile, je m'occuperai de ce qui vous concerne de toutes mes forces. » Il n'avait pas encore trouvé le moment opportun de parler à la duchesse de son rappel, mais il ne manquerait pas l'occasion sitôt qu'elle se présenterait [1].

L'absence de Michel d'Arande arrêtait tout. D'autre part, les choses ne se présentaient pas encore très bien. Des rumeurs circulaient à Paris. On disait que les paysans, de nouveau révoltés, avaient fait mille cruautés aux nobles; mais il espérait que c'était faux, comme ce qu'on disait de la dispute de Baden en Argovie, où les tenants de l'Évangile, Zwingli et Œcolampade, auraient dû lâcher le terrain et leurs opinions devant Eck. Autant de bruits lancés, pensait-il, par ceux qui désirent l'extinction de l'Évangile. Le doute entrait dans son esprit : « Si nos affaires ne tournent pas comme, sous le bon plaisir de Dieu, nous l'avons espéré, bientôt je volerai vers vous ou je gagnerai Venise. Si je dois rester ici, je voudrais bien avoir les Concordances : à l'occasion envoyez-moi-les ou entendez-vous avec Conrad, pour que je puisse les recevoir non reliées à Paris ou à Lyon. Si vous m'écrivez, ce que je désire beaucoup, tenez compte des temps. »

Il saluait ensuite Farel au nom de Peregrinus (Lefèvre), qui allait bientôt venir, de Toussain, qui ne tarderait pas à lui écrire; et il saluait lui-même Jacques Bédrot, le lecteur en grec et les autres frères.

1. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 439.

Toussain lui-même, le 26 juillet, dans une lettre dont il chargeait Conrad Resch pour Œcolampade, lui peignait la situation comme peu brillante pour les amis de l'Évangile, sans être cependant désespérée [1]. « J'ai été envoyé par les frères à la Cour (elle était alors à Angoulême), pour voir quels projets l'on y avait, et comme je suis encore persécuté par mes ennemis et que nos maîtres ont prononcé une sentence contre moi, je désire vivre en France, sous la protection de l'autorité royale. J'ai entretenu très souvent la très illustre duchesse d'Alençon et elle m'a reçu avec autant d'affabilité qu'un prince ou un ami très cher : elle m'a offert plusieurs situations non à dédaigner. Nous avons beaucoup parlé *de la propagation de l'Évangile du Christ, qui est l'objet de ses désirs, non seulement à elle, mais au roi lui-même.* La reine mère ne s'oppose pas à leurs efforts. C'est même pour cela que le roi se dirige vers Paris, si les affaires de la guerre ne le retardent pas. Je me cache ici en attendant son arrivée, car la duchesse m'a promis de faire alors pour moi ce que je désirais. »

Il ne tient pas à rester à la Cour, car il n'y voit aucune sincérité. On dit que l'évêque de Meaux, quelques jours auparavant, y a traité l'Évangile peu sincèrement, plus occupé de plaire aux hommes qu'à Dieu. A la Cour, il y a beaucoup de pseudo-prophètes pareils ! « des hommes qui passent pour chrétiens et sont mal vus de nos adversaires, mais ils parlent bien avec les bien pensants et blasphèment avec les autres... Que font-ils enfin? Certes, sous ombre de religion, avec leurs longues tuniques et leurs têtes rasées, ils sont à la chasse de bénéfices et d'évêchés, près du roi et de la duchesse, et, quand ils les ont obtenus, ils sont au premier rang contre ceux que le monde appelle luthériens et ils ne fuient rien tant que le commerce de ceux qui encourent quelque tache pour le nom du Christ. Mais qu'attendre autre chose de la Cour, cette très dangereuse prostituée! Priez le Seigneur qu'il nous suscite là des prophètes qui aient l'esprit de force et non de crainte. *J'ai parlé avec Lefèvre et avec*

1. Charles Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 194.

Roussel. Mais certes Lefèvre n'a pas de courage. Dieu le confirme et le fortifie! Qu'ils soient autant qu'ils voudront, qu'ils attendent, diffèrent, dissimulent, l'Évangile ne pourra être prêché sans la croix. »

« Quand je vois cela, mon Œcolampade, quand je vois l'esprit du roi, l'esprit de la duchesse, si enclin à la propagation de l'Évangile qu'il ne peut l'être plus, et ceux qui seuls devraient pousser cette affaire, vu la grâce qui leur est donnée, ajourner leur résolution, certes je ne puis me retenir de verser des larmes. Oui, ils disent : Ce n'est pas encore le moment : l'heure n'est pas encore venue. Et ici pourtant nous n'avons ni le jour ni l'heure. Ah! si vous aviez un César et un Ferdinand favorables à vos efforts, que ne feriez-vous pas! Priez donc le Seigneur pour la France, qu'elle soit enfin digne du Verbe. »

Un mois après, la situation n'était guère améliorée. Roussel écrivait d'Amboise à Farel, le 27 août [1] : « On nous traite un petit peu plus doucement qu'auparavant et nous avons quelque espoir que la fureur de nos adversaires sera bridée et qu'un peu de liberté nous sera rendue. Mais jusqu'ici les affaires dont peuvent à peine se dégager ceux qui semblent nous favoriser spécialement s'y sont opposées. » Il faisait ensuite allusion à certaines réunions dont il l'avait déjà entretenu dans quelques lettres et que nous ne connaissons pas : « Nous en retirerons quelque fruit, je pense », disait-il. Cette réunion, ce *conventus*, indique sans doute un essai d'organisation des évangéliques, peut-être en vue des conférences de conciliation dont il était déjà question.

Il revenait à la question du rappel de Farel. « Michel d'Arande sera de retour dans quelques jours : avec lui, je parlerai doucement à la duchesse de toi et de notre frère Simon (sans doute Simon de Tournai), et je tâcherai de vous faire envoyer un peu d'argent, jusqu'à ce que le Seigneur vous ouvre l'entrée. » Il parlait aussi de ses études : il avait offert une partie de leur travail à la duchesse, qui l'avait reçu d'un air aimable; il le faisait transcrire pour le faire imprimer, si c'était possible. Il

1. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 448.

demandait qu'on lui envoyât promptement la Genèse qui était chez Bentin et il encourageait Farel à faire ce même travail avec Simon : il s'agissait de la traduction de la Bible.

« Je remplis la fonction de prédicateur à la cour de la duchesse, non sans jalousie et sans danger de ma vie, mais le Seigneur est là qui me fortifie. Il nous faut beaucoup dissimuler et dévorer tant de choses que, sans le secours de Dieu qui m'inspire de la ferveur, il ne pourrait se faire que je ne sois beaucoup plus faible. La discorde qui est entre vous (au sujet de l'eucharistie) nous fait beaucoup de tort et nos adversaires en ont pris occasion de se déchaîner contre nous et d'agiter tout le monde, de sorte que, si le Seigneur ne nous avait ménagé quelques hommes, nous ne pourrions plus être en sûreté. Vous ferez bien de travailler à la concorde. »

« Ne vous étonnez pas, disait-il encore, si je n'ai rien fait jusqu'ici, étonnez-vous plutôt que je ne sois pas retourné de suite près de vous. Si j'en avais cru mes amis, je vous le dis, je ne serais pas resté près des nôtres une semaine. » Le malheureux! il n'avait pas encore pu aller à Paris et il ne se trouvait tranquille à la Cour que lorsque Michel d'Arande y était. Lefèvre était près de lui, mais tout absorbé à réfuter Béda, plus doucement que la plupart ne le voulaient. Il priait Farel de saluer Capiton, sa famille et les sœurs (sans doute les femmes des pasteurs protestants) : il annonçait que les frères allaient envoyer de l'argent à Lambert.

Au mois d'août et de septembre, la situation n'était pas meilleure. Antoine Papillon, qui avait traduit pour Marguerite le *De votis monasticis*, et le grand-aumônier de François Ier, Fr. Du Moulin, étaient morts (1525). Érasme laissait croire dans ses lettres qu'ils avaient été empoisonnés par ses ennemis, parce qu'ils étaient ses défenseurs. Pour lui rendre du cœur, Jean Chapelain exhortait Corneille Agrippa à écrire un traité sur le christianisme [1], lui promettant de le présenter au roi, qui le recevrait avec plaisir (26 août 1526). Mais Agrippa, toujours froissé des critiques faites à son traité du *Mariage*, s'y refusa,

1. C. Agrippa, *Defensio propositionum...*, dans *Opera*, t. II, p. 859.

prétextant les difficultés des temps. « Tu vois, écrit-il [1], qu'aujourd'hui nous ne saurions professer en sécurité la vérité chrétienne que dans le silence, afin que nous ne tombions pas entre les mains des inquisiteurs et de ces scribes et pharisiens sorboniques qui, ignorant et la loi de Moïse et celle du Christ, ne sont savants qu'en Aristote et nous forcent à nous rétracter par la crainte des bûchers » (16 septembre 1526).

Farel, à Strasbourg, où il se morfondait, nourrissait plus d'espoir : il interprétait dans un sens optimiste les nouvelles qu'il recevait de France : « Le roi, écrivait-il le 16 octobre, a proposé d'assembler ceux de France pour terminer aussi ces questions et pour ne plus chasser ceux qui portent l'Évangile, lesquelz il veut qu'ils soient ouys et pour tout rompre. La Marguerite (il parlait de la sœur du roi) est toujours claire et garde la vertu que le soleil de justice luy a donnée. » Et il recommandait le secret de peur que les adversaires « ne metent peyne de leur empecher ».

Le 7 décembre, l'état général ne contentait pas encore Roussel et ses amis. Il écrivait à Farel [2], en réponse à sa lettre pleine de zèle, qu'il n'y avait encore rien de sûr, rien de fait. Il avait cependant obtenu de la duchesse qu'elle lui fît délivrer la somme dont Farel était légataire. Puis, il lui annonçait une bonne nouvelle : « Longtemps tu as désiré voir s'ouvrir la porte à ton zèle pour la gloire du Christ et l'édification du prochain. Eh bien! je te l'offre toute prête par la grande bonté de Dieu... » Et il lui racontait qu'étant enfin allé à la Cour, où, sur l'ordre de la duchesse et le conseil de ses amis, il avait passé six semaines, il y avait rencontré les fils de Robert, comte de La Mark : « Je regarde, dit-il, cela comme providentiel, et la duchesse aussi, qui n'a rien tant à cœur que la divulgation de l'Évangile... Il me semblait avoir l'occasion de traiter l'affaire du Christ. Ayant trouvé qu'ils te favorisaient du fond du cœur, je commençai à leur expliquer librement ma pensée et ne leur cachai pas ce que je désirais d'eux : ils ne sont pas nés pour eux, mais pour les

1. C. Agrippa, *Defensio propositionum...*, dans *Opera*, t. II, p. 863.
2. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 458.

membres du Christ; je les avertis que, vu leur dignité, il ne leur suffit pas d'embrasser le Christ pour eux-mêmes, mais qu'ils doivent en faire bénéficier leurs sujets, s'ils veulent être disciples du Christ. Ils écoutent, ils acceptent; alors j'ajoute que seul tu serais le plus propre à cette besogne : je leur décris les talents que Dieu t'a donnés pour prêcher sa gloire et Dieu a si bien dirigé mes discours qu'ils te désirent plus que moi, et te regardent comme un fils, un frère, bien mieux, si tu veux, comme un père. » Roussel lui détaillait les avantages de sa nouvelle situation : il logerait dans la maison de leur père à Sedan; il se trouverait avec Henri, médecin du prince; avec M. de Châteauroux, qui accompagne MM. de Saulcy et de Jametz; il aurait une imprimerie qui pourrait servir même aux Français. Sa venue était annoncée pour le carême.

Malheureusement pour Farel, cet appel venait trop tard. Jusqu'en octobre il avait attendu à Strasbourg, chez Capiton, ne recevant que de vagues promesses. Impatient d'agir, il s'était rendu d'abord à Montbéliard (d'où il fut chassé), de là à Bâle (octobre 1526), à travers mille péripéties qu'il décrivait ensuite à Bucer et à Capiton, puis à Berne, à Neuchâtel, et enfin à Aigle, où l'envoyait le Conseil de Berne. Vers le milieu de novembre, il avait ouvert dans cette ville une école sous le nom d'*Ursinus* et il avait commencé d'y prêcher le 30. La lettre de Roussel et celle où Toussain lui écrivait de Bâle lui arrivaient trop tard.

Ainsi, malgré les efforts de ses amis, Farel restait éloigné de France : mais il allait porter la réforme dans la Suisse de langue française avec l'appui des Bernois, qu'il avait visités en passant, et peu à peu, il allait s'en rapprocher. Le 12 septembre 1526, il priait Zwingli d'envoyer à Neuchâtel un prêcheur « pour faire lever par son organe un peu de lumière sur la misérable France ». Mais il ne tarderait pas à y venir lui-même.

Quant à Lefèvre, il se montrait de plus en plus réservé, ce qui scandalisait le jeune Pierre Toussain [1]. Il écrivait

1. 26 juillet et 9 décembre. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 447, 463.

contre Béda, mais avec plus de retenue qu'on aurait voulu [1]. Le 9 décembre, Toussain le critiquait encore : « *Lefèvre est incapable du fardeau évangélique. C'est par Roussel que Dieu fera de grandes choses* [2]. »

L'impuissance dont se plaignaient Marguerite, Roussel et Toussain, et à laquelle se résignait Lefèvre, tenait à plusieurs causes. La principale était sans doute la diversion qu'imposaient au roi, à son retour de captivité, les nécessités de la politique et la libération de ses enfants, envoyés en otage à Madrid. Il lui fallait laisser reviser par les États le malheureux traité qu'on lui avait imposé et recueillir des sommes considérables pour une nouvelle armée et la rançon de ses fils. Absorbé par ces soins, il ne pouvait prêter autant d'attention aux intérêts des novateurs, à leurs projets d'évangélisation, même recommandés par Marguerite : il ne pouvait que modérer les poursuites de la Sorbonne et du Parlement contre eux. La Sorbonne sut d'ailleurs profiter de la dispersion de Lefèvre et de son groupe à leur retour en France. Aucun n'était revenu chez Briçonnet. Leur fréquentation des hérétiques à Strasbourg l'aurait compromis. Et celui-ci, à qui le Parlement venait de donner un dessous dans l'affaire des Cordeliers (2 février 1526), avait renoncé complètement à un nouvel essai d'évangélisme.

† A. CLERVAL,
Professeur à l'Institut catholique de Paris.

1. 27 août 1526, d'Amboise. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 448.
2. A.-L. Herminjard, *Correspondance...*, t. I, p. 462.

BULLETIN CRITIQUE

Chanoine Ulysse Chevalier. — Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, d'après les documents authentiques recueillis dans les Registres du Vatican et les Archives locales par feu le chanoine J.-H. Albanès, complétée, annotée et publiée avec une introduction. Tome V, *Toulon* (Évêques et Prévôts), avec 26 sceaux et 24 fac-similés; — et tome VI, *Orange* (Évêques, Prévôts). 2 in-4° de XXVIII p.-942 col. et XX p.-254 col. Valence, Imp. Valentinoise, 1911 et 1916.

C'est une bonne fortune que de pouvoir annoncer d'un coup l'apparition de deux volumes de la *Gallia christiana novissima* : au lendemain de son triomphe, il convient que la France rajeunisse ses titres de gloire, et révise ses titres de noblesse. Infatigablement, le chanoine Ulysse Chevalier poursuit l'entreprise du chanoine Albanès, continue l'effort de dom Piolin et d'Hauréau, des Bénédictins et des Sainte-Marthe, et de Claude Robert, le vieil archidiacre de Chalon-sur-Saône (1626). Quatre siècles, bientôt, depuis qu'est née l'idée qui achève de mûrir son fruit!

Le volume sur Orange a paru en pleine guerre. Il fait entrevoir l'histoire religieuse de la vieille cité des Cavares, que signalent Strabon et Ptolémée. Son église est représentée au concile d'Arles de 314; son premier évêque connu, Constance, date de la fin du IVe siècle (381-390). Mais ensuite, que de trous : Mgr Duchesne élimine quatorze noms de la liste de Bastet! Les documents sérieux ne réapparaissent qu'avec Gesnard (860-879). Ils attestent et la petitesse du diocèse (une vingtaine de paroisses), et les difficultés qu'il éprouve à vivre, et la solution qu'en trouve l'autorité compétente en l'unissant au diocèse voisin, et de pareille taille (35 ou 36 paroisses), des Trois-Châteaux. L'union s'opéra peut-être dès le VIIe ou au VIIIe siècle; mais jamais de façon durable. Aux jours de la révolution grégorienne (1049-1153), lorsque le christianisme ressuscite, Orange réclame et finit par obtenir son indépendance : en vain Alexandre II, Urbain II, Pascal II ont-ils essayé de maintenir unies les deux églises. Il faut que Pascal II s'incline le 27 août 1107 et prononce leur séparation (n° 66; col. 37). — Noter deux singularités : au cours des siècles il n'est que trois

chanoines et un seul commendataire qui aient obtenu l'évêché. On salue au passage le grand cistercien Guillaume Hélie († 1223) dont le pittoresque successeur, Amic (1223-1247), fait trop valoir la sainteté; Joscelin, qui discerne la vocation de sainte Rosceline; Hugues Aimery (1324-1328), Pierre Guilhem (1328-1341) et François de Caritat (1367-1387), qui institue l'*Angelus* en son diocèse le 17 avril 1374. La Curie met la main sur l'évêché au XIV^e^ et au XV^e^ siècle (entre Benoît XII et Léon X); et elle empêche la maison d'Orange-Nassau de le lui ravir (bref du 12 sept. 1608), après l'exil du chapitre à Caderousse (1567-1597). Il est intéressant de constater que, d'après les documents ici recueillis, les rapports de l'église d'Orange avec la congrégation de Saint-Ruf semblent avoir été assez rares [1].

Si intéressant que soit le tome VI, celui qui est consacré à l'église de Toulon présente une valeur plus grande [2]. Et quelle riche moisson de textes : près de 2 000 (exactement 1 978) [3]. On voit naître le diocèse, sans doute au cours du V^e^ siècle, d'un démembrement de Marseille. Il est petit, comme celui d'Orange : 24 paroisses. Hyères, Ollioules, Cuers, Six-Fours sont les plus importantes après l'église mère, qui ne prend son essor qu'au XVI^e^ siècle : de 2 à 3 000 âmes, Toulon passe alors à 12 et 15 000. Les Minimes s'installent en 1609 à Sainte-Croix, succédant aux Chartreux établis dans le diocèse dès 1117; on y rencontre aussi les Templiers fixés sur l'un des caps de la côte, en 1224, où ils sont pourvus de privilèges commerciaux; puis les Dominicains et les Franciscains. Trois collégiales : celle d'Hyères rivalise avec le chapitre cathédral; l'évêque, en 1381, accorde à la curie d'Hyères même compétence qu'à celle de Toulon; il transporte à Hyères, outre le saint chrême, la crosse, la mitre, les autres ornements pontificaux. Les consuls toulonnais réclament à l'archevêque; l'évêque en appelle à Rome; le schisme qui fait rage exaspère et prolonge le conflit! La paix ne revient qu'avec Jean de Gombaud (1434-1440). Les vicaires généraux apparaissent en 1204 : ce sont des Chartreux; mais leur nombre croît peu à peu : ils sont 6 en 1505... L'anarchie déferle;

1. Corrigeons une faute d'impression : Mgr G. Du Tillet, dernier évêque d'Orange sous l'ancien régime, est enterré à Melz-sur-Seine, et non pas à Metz-sur-Seine (col. 217).

2. Je me permettrai deux petites chicanes : il arrive que le document reproduit n'est pas précédé d'une courte analyse [n° 375, col. 182; n° 810, col. 418]; je préférerais que les apocryphes fussent rangés, non pas à la place chronologique qu'indique l'époque prétendue, mais à celle que leur assigne la date où ils ont été effectivement rédigés.

3. Comparer les 904 colonnes d'aujourd'hui aux 30 colonnes d'autrefois : — les 83 textes qui touchent à l'histoire de Jacques de Corvo aux 6 qu'on lisait jadis !

le culte décline; la ferveur s'éteint. Et les laïques protestent, en 1503, en 1540! Les Toulonnais se plaignent que voilà neuf ans qu'ils ne peuvent obtenir de prédicateur pour l'Avent, ni pour le Carême, ni pour les Quatre-Temps (nº 1197; col. 592). Le palais épiscopal tombe en ruines : et il doit attendre jusqu'en 1700 sa restauration!

La mense capitulaire, indivise, paraît-il, jusqu'au XIVe siècle, est coupée alors en deux parts, dont l'une reste commune et la seconde se subdivise en onze prébendes (règlement du 23 février 1306). Le chapitre a de nombreuses propriétés, à Toulon et ailleurs : noter le bail de fâcherie qu'il passe en 1348 pour ses biens de Pierrefeu et d'Hyères avec Pierre Inferneti; c'est un colon métayer; et si, par suite de mort, il perd sa main-d'œuvre, droit lui est concédé de résilier son contrat, car il est entendu que la récolte sera partagée entre le chapitre et lui. — Noter, vers 1323, le conflit des chanoines et de leur prévôt : soutenus par l'évêque, ils réussissent à lui retirer l'administration de la mense. C'était, du reste, un gros personnage. Il est installé en formes solennelles; il préside les assemblées capitulaires; il occupe une place d'honneur à l'église; il a droit à double distribution; et il est coseigneur de Soliers..., pour un douzième de la juridiction! Le procès touchant l'enlèvement de ses armoiries à Sainte-Croix, 1521, atteste quelques-unes de ses prérogatives dans la ville...

La justice est rendue par trois ou quatre cours (Toulon, Hyères, Ollioules, Cuers?), celle de Toulon ayant ressort plus étendu et compétence supérieure. Très nombreux arbitrages. Les Toulonnais assomment et pillent les Juifs, 1352 : l'évêque Hugues Labaylia les punit d'une amende de 190 florins (nº 487; col. 237). — Pour arracher à un notaire de faux témoignages, l'évêque Pierre de Clapiers (1440-1453) menace de lui couper les mains; pour faire déposer ses chanoines à sa guise, il les enchaîne. Jean Huet (1453-1484) a de la peine à faire oublier ce personnage : c'était le conseiller chéri du roi René.

Le pouvoir civil met peu à peu la main sur l'évêché. Deux textes permettent de mesurer le chemin parcouru en trois siècles. Le pape écrit à l'archevêque de Narbonne en 1346, le 2 juillet : « Considérant que nulle autorité n'est attribuée aux laïcs sur les clercs », et l'évêque déclare à ses ouailles en 1639 : « Le Roy m'ayant fait l'honneur de me destiner au gouvernement de votre Église... » Dès 1565, ce sont les consuls, non le chapitre, qui procèdent à l'installation de l'évêque.

Le minime Isnard a écrit une histoire de Toulon qui est demeurée manuscrite. Le chanoine Ul. Chevalier en donne de curieux extraits : notre religieux prenait fait et cause pour les légendes. « Était-ce,

demande le savant chanoine, pour fortifier l'argument de l'apostolicité de l'Église, si souvent employé contre les protestants? » (p. XX).

De nombreuses découvertes, corrections, rectifications rehaussent la valeur du volume. Nicolas dei Fieschi, le second commendataire, a occupé le siège, non seulement de 1518 à 1524, mais deux fois déjà avant cette date : 1484-1487, 1515-1517. — L'archevêque et vice-légat d'Avignon, Dominique Grimaldi, obtint l'évêché en commende : à sa mort (1592), le roi en fit adjuger les revenus à ferme et y nomma ensuite un économe. — Au total, le chanoine Ul. Chevalier supprime sept noms et en intercale quatre; il en restitue huit dans leur teneur authentique; il rectifie les dates de quelque trente autres... M. Albanès avait dépouillé tous les numéros des Archives départementales du Var et longuement fureté dans les trésors du Vatican.

Inutile d'allonger ces notes. Elles suffisent à indiquer tout le prix du volume. Puisse l'infatigable vétéran de l'histoire ecclésiastique française auquel nous le devons, nous en procurer beaucoup d'autres qui le vaillent!

Albert DUFOURCQ.

J. DEPOIN. — *Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien.* — Abbaye de Ligugé; Paris, Jouve et Aug. Picard, 1912-1917. 3 vol. in-8° de 323, 399 et 422 pages (Archives de la France monastique, vol. XIII, XVI, XVIII).

Le prieuré clunisien de Saint Martin-des-Champs était l'un des plus riches et des plus importants établissements monastiques de Paris; aussi ne faut-il pas s'étonner du nombre considérable d'actes qui le concernent et qui nous sont parvenus, soit par les originaux eux-mêmes, soit plutôt, semble-t-il, par les cartulaires. C'est ainsi que les trois volumes que M. Depoin leur a déjà consacrés, qui ne vont que jusqu'à l'année 1223, contiennent environ huit cent cinquante pièces.

Le plan de la publication est très simple et très rationnel; l'éditeur a suivi en principe l'ordre chronologique, et reproduit d'abord les deux plus anciens documents connus mentionnant l'église primitive de Saint-Martin : un diplôme de Childebert III en faveur de l'abbaye de Saint-Denis (710) et un fragment de polyptyque de Saint-Maur-des-Fossés, du IX^e^ siècle. Viennent ensuite, dans le même ordre, les actes concernant d'anciens établissements religieux unis plus tard à Saint-Martin, tels que l'abbaye de Saint-Samson d'Orléans

et le chapitre de Saint-Denis de La Châtre; puis la chronique versifiée, rédigée entre 1072 et 1079, qui constitue le premier cartulaire, et les actes concernant la collégiale Saint-Martin de Paris, notamment le diplôme de fondation et de sauvegarde d'Henri Ier, premier acte connu rendu en faveur de Saint-Martin. Une nouvelle subdivision s'ouvre avec un diplôme de Philippe Ier, qui, en 1079, transféra à l'abbaye de Cluny la propriété du monastère; les documents sont alors divisés par règnes, avec des chapitres spéciaux consacrés à diverses donations non suivies d'effet sous Louis VI, à quelques diplômes suspects du même roi, aux fondations anglaises sous Henri Ier d'Angleterre, et à un obituaire rédigé vers la fin du XIIe siècle. Le tome III s'arrête à l'année 1223, en même temps que le règne de Philippe-Auguste.

Les actes, dans ces divers chapitres, sont publiés avec un soin remarquable; ils sont en général reproduits intégralement, même s'ils ont déjà fait l'objet d'une édition scientifique; dans ce dernier cas, M. Depoin se contente, pour le classement des copies, de renvoyer à cette édition. Les analyses, fort détaillées, sont d'une clarté très satisfaisante. L'indication des originaux, des copies, avec leurs variantes et des corrections s'il y a lieu, des éditions successives, des travaux qui ont mentionné ou utilisé les actes, est faite avec une grande précision et d'une façon aussi complète que possible. L'éditeur n'a rien négligé pour assigner aux documents non datés une date certaine, c'est ainsi qu'il arrive à placer un polyptyque de Saint-Maur-des-Fossés entre 866 et 888, en utilisant les chiffres de la population et les dates des invasions normandes (t. I, p. 4).

L'identification des noms de lieu et des noms de personne a donné lieu à une annotation très fournie, qui, dépassant l'intérêt immédiat de la publication, apporte souvent une contribution utile à l'histoire générale. Nous ne citerons, par exemple, que les notes qui concernent Ansoud Le Riche de Paris (t. I, p. 8), Hugues, comte de Dammartin (t. I, p. 15), l'origine du nom de Montmartre (t. I, p. 117), Gui de La Tour, fondateur de Saint-Nicolas d'Acy (t. I, p. 183), André de Baudement (t. I, p. 205), Geoffroi II, vicomte de La Ferté-sous-Jouarre (t. II, p. 24), Hyon le Blanc, châtelain de La Ferté-Milon (t. II, p. 49), la chronologie des actes du prieur Robert (t. III, p. 168), la généalogie des seigneurs de Montfort-l'Amaury (t. III, p. 182), etc.

Les actes faux sont également publiés, à leur date supposée; on trouvera en même temps, à leur rang chronologique, l'indication des actes perdus et dont l'existence n'est connue que par des mentions postérieures.

M. Depoin ne s'est pas contenté des actes; il a reproduit aussi,

à leurs dates, les mentions chronologiques des prieurs extraites des obituaires, et même la biographie complète d'un prieur par Pierre le Vénérable (t. II, n. 212), et un « mémorial chronologique des défunts commémorés à Saint-Martin, 1096-1183 » (ce dernier document encore inédit).

C'est donc un recueil d'un intérêt historique considérable que constituent ces trois volumes; ils seront indispensables désormais à tous ceux qu'intéressent l'histoire de l'Ile-de-France et la formation du domaine royal sous les premiers Capétiens. Il eût été difficile, croyons-nous, de faire mieux que M. Depoin, dont le sens critique est secondé par une remarquable connaissance des sources et de l'histoire de la région parisienne; nous ne pouvons que souhaiter de voir bientôt paraître la suite de cette publication, qui sera parfaite une fois complétée par l'Introduction que l'auteur nous promet [1] et par les tables nécessaires à l'usage courant du recueil.

P. PIÉTRESSON DE SAINT-AUBIN.

E. SAINTE-MARIE PERRIN. — *La belle vie de sainte Colette de Corbie* (1381-1447). Avec une préface de Paul Claudel. — Paris, Plon, 1921. In-12 de III-289 pages.

Contemporaine de Jeanne d'Arc, Colette de Corbie est, avec la sainte libératrice de la patrie, une des plus belles figures du XV^e^ siècle. Dans l'histoire religieuse de la France elle occupe une place importante comme fondatrice et réformatrice d'ordres religieux. C'était une de ces femmes extraordinaires par la lucidité de l'intelligence, la vigueur de la volonté, la droiture et l'ardeur de l'activité. A 25 ans, après avoir essayé de la vie monastique en trois maisons différentes et vécu trois années dans un reclusage de sa ville natale, elle se présente au pape et le prie de l'admettre à travailler à l'honneur de l'Église par la réforme « des ordres de Monsieur saint François ». Benoît XIII, l'indomptable Benoît XIII, accueille sa requête, s'agenouille devant elle et pleure de ne pouvoir être son frère quêteur; le roi de France, le dauphin, le duc et la duchesse de Bourgogne, la duchesse de Bourbon, les comtesses de Savoie et d'Armagnac lui sont également dévoués et plus tard le vieux roi Jacques de Bourbon se fera enterrer à ses pieds. A sa mort, en 1447, elle aura fondé ou réformé 17 couvents de Clarisses et 7 de Franciscains.

1. M. Depoin renvoie à l'Introduction au début du tome I. Le tome IV est annoncé pour 1921.

Mme Sainte-Marie Perrin a le mérite de replacer cette existence si active, si féconde et si calme dans le cadre des événements contemporains, de reconstituer avec beaucoup de vie et de couleur l'état lamentable de l'Église et de la France au commencement du xv^e siècle. Elle nous conte l'enfance et la jeunesse de Colette, puis nous emmène à sa suite dans tous ses voyages à travers les régions dévastées par la guerre de Cent ans, par les rivalités des Armagnacs et des Bourguignons ou par les bandes d'Écorcheurs, en France, en Bourgogne, en Picardie, en Lorraine, en Suisse, en Savoie, en Languedoc, en Auvergne, en Belgique. Et nous la voyons triompher de toutes les difficultés par l'ascendant moral de sa sainteté faite de « ferveur, de force et de don entier de la personne » (p. 189). *La belle vie de sainte Colette de Corbie* réalise certainement un progrès sur les biographies précédentes. Ce n'est cependant pas encore l'histoire définitive de cette grande sainte.

Relevons d'abord quelques regrettables négligences qui devront disparaître dans les éditions futures : *Perriscola* est mis pour *Peniscola* (p. 132 et 133), *Nicolas de Trinci* pour *Paul de Trinci* (p. 38 et 114), *Gundifalus* pour *Gonzalve* (p. 38), à qui on prête un genre de mort qui n'est rien moins que prouvé; désigner une bulle par les mots : *Ad futuram rei memoriam* (p. 190, n. 1) ne signifie rien; ainsi commencent tous les brefs. Enfin les références sont par trop laconiques : le nom de l'auteur, quelquefois avec le titre de l'ouvrage, rarement avec l'indication de la page, c'est bien peu; la lettre de saint Jean de Capistran, annoncée (p. 241, n. 1) comme devant figurer aux documents, ne s'y trouve pas. Ce sont-là, je le veux bien, fautes vénielles. Ce qui est plus grave, c'est la connaissance trop vague de la situation de l'ordre franciscain au début du xv^e siècle, d'où il résulte que le rôle de la sainte picarde n'a pas été précisé avec assez de netteté. Il se peut que Colette ait réellement demandé à Benoît XIII d'être autorisée à entreprendre « la réparation et la réformation des ordres que saint François institua » (p. 30), il ne s'ensuit pas qu'elle reçut « expressément le pouvoir et le droit de promouvoir une réforme dans l'ordre entier » (p. 31). Les premières bulles qui lui sont données ne regardent que le monastère d'Hesdin avec cette autorisation, d'ailleurs extraordinaire, de se choisir deux frères pour l'assister dans son labeur, alors même que les supérieurs ne leur en auraient pas donné la permission. Sainte Colette, nous dit notre auteur, n'eut pas juridiction sur les Frères Mineurs, mais une direction morale; et ceci est très vrai. Toutefois l'influence de la sainte eût été mieux définie s'il avait ajouté que la juridiction sur les religieuses et les religieux réformés avait été confiée

en 1427 par le général de l'ordre à son confesseur, Henri de Baume, qui devait l'exercer en acceptant les conseils de Colette. De plus, en 1453, six ans après la mort de Colette, une bulle autorise la fondation d'un couvent de Franciscains à Doullens conformément à sa réforme, et statue que les frères qui y demeureront, suivront son observance et sa manière de vivre. Le titre de Réformatrice des ordres de saint François attribué à sainte Colette est donc pleinement justifié.

Le décret du concile de Constance relatif à l'établissement de l'Observance dans l'ordre des Mineurs a été mal compris, car il n'est pas vrai de dire qu'il institua dans chaque province « deux vicaires, un pour les conventuels, un pour les observants » (p. 124), ni que « jamais les conventuels n'ont accepté la réforme colettine » (p. 124-125). Cette dernière phrase, à tout le moins, est équivoque. Mme Sainte-Marie Perrin semble supposer que les deux observances, celle qui avait pris naissance en Poitou et celle qui avait commencé un peu plus tard en Bourgogne avec sainte Colette, marchaient d'accord dans l'œuvre de la réforme, alors que c'étaient deux mouvements tout différents; si différents que les conventuels, en lutte avec la première, favorisaient la seconde qui ne se séparait pas de la hiérarchie officielle de l'ordre. Plus loin (p. 235) l'équivoque se dissipe, mais pour retomber dans une autre confusion : le décret de Constance s'appliquerait non seulement à l'observance poitevine, mais encore à celle d'Italie, tandis que Colette aurait voulu « demeurer directement reliée au centre de l'ordre, au général, sans intermédiaire ». Une étude plus attentive des constitutions colettines n'eût pas permis une telle assertion, ni cette autre : « Ce que ces constitutions contiennent de général, et qui fut l'essentiel de la réforme adoptée par les frères aussi bien que par les sœurs, c'est l'obédience romaine, la soumission, non aux provinciaux français, mais aux vicaires directs du général de Rome » (p. 173).

Le récit de l'entrevue de sainte Colette et de saint Jean de Capistran est basé sur un témoignage relativement ancien et raconté (p. 233-239) d'une façon dramatique; un sérieux examen critique en aurait démontré l'inexactitude, car, à l'époque où le saint et la sainte se rencontrèrent, ils partageaient absolument les mêmes idées. Ajoutons que Guillaume de Casale fut procureur général de l'Ordre et non des Frères Mineurs français (p. 124), et que ce n'est pas au monastère de Dôle que le pape Eugène IV demanda des frères pour la réforme du grand couvent de Rome, l'*Ara Cæli* (p. 234). Au sujet de la rencontre de Jeanne d'Arc et de Colette, l'auteur a rassemblé un faisceau impressionnant de probabilités (p. 155-166); ce ne sont tout de même que des probabilités et il est

excessif de conclure : « Retenons seulement des faits certains, des rapprochements, des déductions bien autorisées, que Colette et Jeanne d'Arc ont pu se connaître, qu'elles en ont eu la possibilité matérielle, et par conséquent qu'elles se sont en effet connues » (p. 165).

Signalons encore, en terminant, quelques erreurs qui auraient pu être facilement évitées. Le concile de Pise donna la tiare à Alexandre V, non à Alexandre VI (p. 122). Benoît XIII n'appartint jamais à l'ordre franciscain, comme on le dit avec grande insistance (p. 25, 27 et 28). Il est faux que, du temps de saint François, les couvents de France aient déjà accepté « des legs, des rentes, des pensions » (p. 37). Jamais la règle n'a été « modifiée par les frères » (p. 38). L'ordre des Célestins « s'illustrait par son fondateur, le saint pape Célestin V, que, pour les besoins de l'Église, après les désordres qui avaient amené la mort de Boniface VIII, on était venu arracher à sa solitude pour le faire monter sur le trône pontifical » (p. 65). La prochaine édition rectifiera, je pense, et fera de Boniface VIII le successeur de Célestin V. Ce n'est pas sous Louis XIV, mais sous Louis XIII, que le nom de la ville d'Ancre fut changé en celui d'Albert (p. 57, n. 2).

Dans la plupart des erreurs que je viens de signaler, l'auteur de *La belle vie de sainte Colette de Corbie* a, sans aucun doute, été victime, comme tant d'autres, des méfaits des citations de seconde main non contrôlées. Tant il est vrai qu'en histoire la consigne est de ne pas se presser et de prendre le temps de vérifier ses matériaux.

P. Gratien.

Roger Chauviré. — *Jean Bodin, auteur de la « République »*. — Paris, H. Champion, 1914. In-8° de 544 pages.

— *Colloque de Jean Bodin des secrets cachez des choses sublimes entre sept sçavans qui sont de différens sentimens.* (Traduction française du « Colloquium Heptaplomeres »), par Roger Chauviré. — Paris, L. Tenin, et H. Champion, 1914. In-8° de 213 pages.

Les deux thèses, qui ont valu à M. Roger Chauviré, et de manière fort honorable, le titre de docteur ès lettres, ne sont pas seulement une utile contribution à l'histoire de la philosophie; elles méritent de retenir l'attention de qui s'intéresse à l'histoire des idées religieuses en notre pays. Jean Bodin mêlé aux disputes confessionnelles qui ensanglantèrent le XVI^e siècle, contemporain

de l'Humanisme et de la Renaissance, est, par nombre de ses préoccupations, déjà presque un moderne. Ce n'était pas entreprendre une œuvre inutile que de faire revivre la physionomie de ce penseur. Ni inconnu, ni totalement oublié, Bodin n'apparaissait plus guère, même à la plupart des esprits cultivés, que stylisé en formules décolorées. Il eut en effet cette malchance d'être supplanté par un héritier, plus avenant que lui dans sa façon d'écrire, Montesquieu.

Dans la biographie du polygraphe angevin il restera toujours des points obscurs ou controversés. M. Chauviré ne pouvait que glaner quelques détails inédits après Baudrillart et Célestin Port; mais il a su mettre en valeur tout ce que des sources utilisées avant lui pouvaient fournir. Il ne s'en laisse pas imposer par les légendes; pour sa part, il ne croit pas à l'origine juive de la mère de Bodin, pas plus qu'à une profession de son héros chez les Carmes. Surtout il a tenté la reconstitution psychologique, très vivante et très nuancée, d'une personnalité attachante. Par entraînement de jeunesse, Bodin jeta peut-être sur Genève un regard trop sympathique; député du Tiers pour le Vermandois aux États de Blois de 1576, il se montra « politique » convaincu, inflexible dans sa modération; devenu ligueur malgré lui sur le tard, il n'osa pas aller pendant les troubles de Laon « jusqu'au bout de son courage et de sa vertu ». Mais toujours il eut cette forme de caractère d'accorder ses actes extérieurs avec les théories qu'il défendait dans ses livres. Pour rendre raison des contrariétés apparentes de sa vie, il convient de tenir compte, si paradoxale qu'elle apparaisse, de la conciliation qu'a dû réaliser dans son âme, avec les vues de sa *République*, l'auteur non moins convaincu de la *Démonomanie*.

L'étude de « la formation intellectuelle de Bodin » fournit à M. Chauviré l'occasion d'exposer les principes fondamentaux de la philosophie sur laquelle s'appuient les idées politiques développées dans la *République*. Il y avait bien quelque mérite à le tenter, quand on songe au désordre érudit, et si éloigné de notre goût, auquel se complaît Bodin. Son historien a su retracer « l'étonnante cohérence de son système » autour des deux problèmes qui l'ont hanté et qui arrivent finalement à confondre leur objet dans une identité suprême, celui de la science et celui de la religion. A voir l'indépendance d'esprit de Bodin, sa curiosité insatiable, on pourrait croire qu'il y a en lui l'étoffe d'un savant. Avec une liberté bien rare au XVI^e^ siècle, il a su éviter « l'idolâtrie sans critique qu'on professait alors pour les anciens ». Mais en examinant cet esprit singulier, on arrive vite à remarquer ce que sa pratique a d'antiscientifique. Lorsque la science humaine s'arrête impuis-

sante, vite il a recours « à la sacrée fontaine des Hebrieux pour recercher les secrets d'une chose tant cachée à l'entendement ». Sa manie judaïsante, jointe aux spéculations néoplatoniciennes auxquelles il ne fut pas insensible, l'amène à fusionner indûment la recherche rationnelle et le mysticisme religieux, au grand détriment de l'un et de l'autre. Peu importe qu'une vague religiosité circule dans le *Théâtre de la nature* ou le *Paradoxon*, l'invasion du surnaturel dans le domaine de la science n'aboutit dans la *République*, la *Lettre* à Bautru des Matras, ou l'*Heptaplomeres*, qu'à établir la religion naturelle ou à réconcilier tous les cultes dans une égale tolérance.

Ainsi qu'il convenait, M. Chauviré a étudié spécialement la *République*. L'exposé de la politique de Bodin est encadré par deux séries d'investigations historiques, sur « quelques sources de la *République* » et sur « la postérité intellectuelle » de Bodin. Parmi ces sources, le seizième siècle français est largement représenté par Claude de Seyssel, Calvin, L'Hôpital, Du Haillan, Louis Le Roy, les procès-verbaux des États généraux, et les pamphlets. Quoi qu'il en soit, Bodin, dans cette érudition chaotique, reste lui-même; il fait œuvre vraiment nouvelle, en assignant à la science politique un objet et une méthode souvent méconnus jusqu'alors. Avec son « positivisme lucide », il ne ressemble pas aux théoriciens, qui « traitent les affaires humaines en géomètres, comme si les faits n'existaient pas, et qu'on maniât ici des quantités imaginaires ». Il veut chercher le mieux dans le possible et allier l'idéal et le réel. La politique devient une science expérimentale, prenant des renseignements dans l'histoire, dans les sciences auxiliaires de l'histoire, dans l'observation des nécessités du temps. En 1576, il s'agissait de réagir contre l'anarchie, tout en portant remède aux abus. Partisan résolu de la royauté absolue, Bodin justifie ses préférences, tant par des considérations spéculatives, que parce que cette forme de gouvernement est en fait *l'estat* de France. Si théoriquement il accepte la légitimité du tyrannicide, il en blâmera la pratique; d'ailleurs le roi de France n'est-il pas légalement absolu? Sans nous attarder à l'examen de toutes les idées politiques et économiques de Bodin, qui ont fait de lui un penseur original (l'influence des climats, la suppression de la vénalité des charges, la fixité de la monnaie, l'équilibre européen), signalons plus spécialement ce qui concerne la politique religieuse. Quelle doit être la conduite du prince à l'égard de la religion? Il ne doit pas souffrir « que la religion établie soit mise en dispute ». Si la guerre éclate; il gardera la plus stricte impartialité entre les partis. Les religions existantes auront l'appui de son autorité. Contre une seule doctrine il se « lancera à corps perdu », l'athéisme,

subversif du pouvoir d'en haut et de celui d'en bas. Dans la revue qu'il fait des abus dont il réclame la réforme, Bodin indique « les privilèges exorbitants de l'Église » et « l'énorme richesse accumulée entre les mains du clergé ». Il veut pourtant que l'Église entretienne convenablement tous ses ministres et ne laisse pas « bélistrer » les curés des pauvres paroisses. Volontiers même, il s'élève plus haut et « vante l'influence moralisatrice de l'Église au moyen âge ».

M. Chauviré termine son livre par une bibliographie des ouvrages de Bodin.

La *République* est l'œuvre la plus connue de l'écrivain angevin et celle qui a fondé sa réputation. Est-ce à dire que sa pensée y apparaisse tout entière? Pour dessiner la figure de Bodin, la connaissance de l'*Heptaplomeres*, « fruit de sa vieillesse », a semblé indispensable à son historien. Ce livre, de plus, « marque une date dans l'histoire de la libre pensée ». Son auteur ne pouvait entreprendre de le publier. G. Naudé, peu facile à effaroucher, ajoutait : « plaise à Dieu qu'il ne le soit jamais! » Avant l'édition partielle de Guhrauer, en 1841, et l'édition complète de Noack, en 1857, il ne circula que des copies manuscrites et en nombre d'abord restreint. On a dit que les *Essais* de Montaigne sont devenus « le bréviaire des honnêtes gens », ou même des « pédants à la cavalière », pourrait-on insister après Malebranche. L'*Heptaplomeres*, malgré sa diffusion peu étendue, a exercé sur les doctes et les bibliophiles, en proie à la double forme de la concupiscence des yeux, la *libido sciendi* et la *libido possidendi*, le prestige souverain du fruit défendu : il se présentait à eux comme le recueil des *arcana verba* du libertinage. Même après Bayle, Voltaire, Strauss, Renan et les plus récents modernistes, peut-on croire qu'il ait perdu toute son influence nocive? Il ne sera jamais un livre de tout repos, susceptible d'être mis entre toutes les mains. C'est un document qui ne doit être consulté que par des travailleurs qualifiés.

M. Chauviré ne l'a pas édité en entier. Il s'est attaché surtout au livre IV, auquel il a joint des extraits des livres V et VI. La pensée de Bodin est souvent surchargée d'éléments inutiles. Mais en écartant de sa publication les passages consacrés à la « philologie hébraïque » et aux commentaires exégétiques de l'Ancien Testament, l'éditeur ne nous a-t-il pas privés d'une source importante de renseignements sur les tendances de la critique religieuse? Avant Richard Simon, il n'est pas rare de trouver des esprits qui se délectaient dans le « rabbinage ». Au texte latin original on a préféré une traduction française anonyme, surtout à cause de « la difficulté de la langue qu'on parle dans le *Colloquium*, un latin

moderne, farci de mots spéciaux, parfois inventés, empêtré de subtilités scolastiques ».

L'*Heptaplomeres* est un dialogue, dans lequel sept personnages de religion différente discutent chez l'un d'eux, Paul Coronæus le catholique, à Venise, sur les « secrets cachez des choses sublimes ». Il faut entendre par là des questions de métaphysique, d'exégèse, d'histoire religieuse, d'érudition les plus variées. « Antoine Curtius, calviniste et Federich Podamicus, luthérien de la confession d'Augsbourg, défendent la Réforme. Octave Fagnola, autrefois captif chez les Turcs, a renié, et professe à présent l'islamisme. Salomon Barcassius est juif. Diego Toralba... s'en tient à la religion naturelle. Jérôme Senamus enfin, persuadé que l'adoration même d'idoles touche le vrai Dieu, pourvu qu'elle soit sincère, est indifférent aux confessions, qu'il décrie et pratique toutes également. » Le livre IV de ce dialogue exprime les tendances essentielles de tout l'ouvrage; là est le point culminant de la discussion. Au milieu des réflexions les plus osées et les plus sarcastiques, se font jour les conceptions chères à Bodin, un déisme judaïsant s'alliant à une tolérance inlassable. Cette philosophie religieuse, dégagée avec netteté par M. Chauviré dans sa thèse principale, montre plus que toutes ses autres vues que l'auteur du *Colloque* est un précurseur hardi.

Louis Delaunay.

Georges Goyau. — *Une Ville-Église : Genève (1535-1907)*. — Paris, Perrin, 1919. 2 volumes in-16 de xxiv-246 et 305 pages.

M. Georges Goyau vient de consacrer à la cité de Calvin un ouvrage admirablement documenté, d'une belle sérénité, facile à lire et orné de gravures; il ne lui manque qu'une table des noms propres. L'histoire politique de Genève est réduite au minimum; l'évolution du protestantisme genevois et ses relations avec le catholicisme renaissant, tel est le sujet traité par M. Goyau. Il avait de quoi tenter l'historien.

La célébrité de Genève commence avec Calvin. Dès lors sa renommée fut telle qu'aujourd'hui encore elle a suffi à lui conférer le siège de la Société des Nations, qui aurait été mieux placé dans la capitale de la Belgique ou à Louvain. Mais quelle que soit la sympathie que M. Goyau professe envers la Ville-Église, l'exposé de certains faits qu'il a très bien mis en valeur a pu contrister les protestants genevois.

Qui est responsable de l'entrée de Calvin à Genève? L'évêque Pierre de La Baume, qui déserte son poste en 1534, les chanoines trop lents à rembourser les dettes de Genève envers les Bernois, les Fribourgeois catholiques qui rompent trop vite l'alliance? On sait les fatales conséquences de toutes ces abstentions. Les Genevois viennent à Calvin par l'effet de circonstances politiques plutôt que par des motifs religieux. Farel amène en 1535 Calvin à Genève qui cherchait sa voie et lui enjoint d'y rester. Calvin, exilé une première fois et revenu en 1541, fut toujours un étranger à Genève, où il ne se fit naturaliser que tardivement : il n'aimait pas les Genevois et les trouvait indociles et arriérés. Il organisa autocratiquement une ancienne démocratie : avec la messe, l'art, la joie et la liberté sortirent de Genève. Il fit régner une discipline de fer dans cette ville en état de siège : il y eut beaucoup d'exécutions et de bannissements. Le supplice de Servet, qu'on lui reproche le plus aujourd'hui, fortifia Calvin. Il fonda l'Université et l'Académie pour maintenir ses traditions. Après lui, un autre Français, Théodore de Bèze, domina à Genève.

Genève était vraiment une ville assiégée, elle était étroitement enserrée par les possessions du duc de Savoie. François de Sales, inconsolable de la perte de Genève, y passa plusieurs fois; il reconquit à la foi le Chablais et le Faucigny. Dans la nuit du 11 au 12 décembre 1602, l'escalade, tentée par les troupes du duc de Savoie, faillit réussir. C'est le fait capital de l'histoire de Genève : ce succès inouï fit croire plus que jamais au David genevois qu'il avait terrassé le Goliath romain. Genève victorieuse est un centre d'attraction et un oracle en matière de foi; l'avis de ses théologiens sollicité en 1619 contribue à la condamnation des arminiens de Hollande et à l'exécution de Barnevelt.

Le 30 novembre 1679, la messe rentre à Genève avec le résident Chauvigny, envoyé par Louis XIV : Genève essaie en vain de détourner ce coup : Chauvigny fut bientôt rappelé, mais la messe resta, et Genève reçut ainsi du grand roi une leçon de tolérance. Mais Louis XIV, six ans plus tard, ne put obtenir que les réfugiés, chassés de France par la révocation de l'édit de Nantes, fussent écartés de Genève. Par contre, Genève resta à peu près fermée aux catholiques pratiquants. Tous ceux qui rendirent Genève illustre lui vinrent du dehors; de Lucques étaient venus les Micheli, les Turrettini, de diverses provinces de France vinrent les Fazy, les Audéoud, les Candolle, les Tronchin.

Alors Genève a pris la physionomie qu'elle gardera longtemps. C'est le moment d'essayer de saisir cette âme genevoise que M. Goyau a étudiée, nous dit-il, avec autant de déférence que d'attrait. Cette âme est scrupuleuse, repliée sur elle-même, l'hor-

reur du péché lui donne la crainte de l'action, plus d'art, plus de poésie, plus d'études théologiques. Que dirait Calvin? se demande au théâtre une Genevoise d'aujourd'hui. Par contre, les Genevois sont riches : les financiers Necker et Clavière dirigèrent les finances françaises à la fin du XVIIIe siècle. Ils cultivent les sciences et comptent des dynasties de savants : Huber, Candolle, Bonnet, Pictet, de Saussure. Mais s'ils sont tristes chez eux, ils sont accueillants pour leurs amis.

Rousseau et Voltaire troublèrent beaucoup Genève. Rousseau, qui aujourd'hui a remplacé Calvin comme Père de l'Église, fut banni, de son vivant ses ouvrages furent brûlés. Voltaire réussit à faire ouvrir à Genève un théâtre où Fabre d'Églantine et Collot d'Herbois se firent applaudir.

La Révolution française devait apporter de grands changements à Genève : le résident français Desportes annexa la ville à la France en 1798. Dociles aux conseils du Directoire, les pasteurs ajoutent un culte le décadi mais gardent le dimanche. Napoléon après le Concordat fait respecter la messe de l'abbé Vuarin. Le remaniement de l'Europe après la chute de l'Empereur pose aux Genevois un grave cas de conscience. Genève désirait être annexée à la Suisse, mais il fallait lui constituer une dot et ce ne pouvait être qu'aux dépens de communes savoyardes ou françaises, donc catholiques. Finalement Louis XVIII garda le pays de Gex. Les Genevois n'avaient pas tort de redouter ces annexions, puisque, près d'un siècle après, les catholiques ainsi annexés deviendront les arbitres de la politique genevoise. Par le traité de Turin en mars 1816, l'abbé Vuarin fit protéger les minorités catholiques : l'État genevois paiera le budget des cultes dans les communes savoyardes annexées. Le radical James Fazy, qui abolit en 1848 le régime aristocratique, démolit les vieux remparts et accorda un terrain pour l'église catholique de Notre-Dame.

Peu après 1870, une grande persécution éclata, sous prétexte de défendre les catholiques contre le pape déclaré infaillible en 1870. Le sectaire Carteret expulsa monseigneur Mermillod, confisqua l'église Notre-Dame et supprima le budget des catholiques romains. Les catholiques de la ville et de la campagne surent s'organiser en dépit de violences que blâmèrent Hyacinthe Loyson, Naville et Carl Vogt. Peu à peu, les curés catholiques « nationaux » disparurent. Pour réparer l'injustice commise envers les catholiques, il fallut faire pour tous les cultes la séparation de l'Église et de l'État. Votée par le Conseil d'État de Genève le 15 juin 1907, elle fut acceptée à une petite majorité par le peuple genevois le 30 juin suivant. En 1917, un catholique devait entrer au Conseil d'État, signe définitif de l'apaisement.

La Ville-Église, qui en 1914 comptait plus de catholiques que de protestants, n'existe donc plus; mais la destinée réservait à Genève une nouvelle tâche; déjà siège de la Croix-Rouge, elle ne peut plus briller que par la charité. Elle est bien digne de prêcher la fraternité aux nations maintenant qu'elle a su la réaliser chez elle. Telle est la conclusion du beau livre de M. Georges Goyau.

Paul DESLANDRES.

Ernest JOVY, professeur au collège de Vitry-le-François. — *Fénelon inédit d'après les documents de Pistoia.* — Vitry-le-François, 1917. In-8° de 486 pages.

On lisait dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du mois de janvier 1689, demeurées manuscrites et que les « disciples de saint Augustin » se passaient clandestinement :

M. l'abbé de Fénelon prêcha à la maison professe des Jésuites à Paris le premier jour de l'an, avec ce mérite et cette force qui l'ont exclu, dit-on, des plus hautes chaires qu'il méritoit. Les Révérends Pères ont coustume d'apeller en la leur, ces jours d'éclat, des personnes de grande faveur, de grand rang ou de grande réputation, sans trop examiner si elles leur sont dévouées. L'aparence suffit. Ce très digne abbé finit son sermon en priant son auditoire d'avoir beaucoup de vénération et de confiance au saint nom de Jésus; et pour ceux qui se sont enrollés dans la Compagnie du nom de Jésus, « prions, dit-il, ce divin Jésus de leur conserver l'esprit de leur institut, et qu'ils ne se laissent pas éblouir par les grandeurs et par les puissances de la terre [1] ».

Il ne serait point malaisé de découvrir dans cette information, que je n'ai pas connue à temps pour la joindre à d'autres renseignements sur la carrière oratoire de Fénelon, une de ces avances qu'on attribuait aux Jansénistes à son endroit et qui tournèrent au rebours de leurs espérances. Il est sûr, en tout cas, qu'en lui attachant d'avance une réputation d'homme capable de réclamer avec fermeté contre des abus et de proposer des réformes sans redouter de déplaire, ils ne se méprirent qu'à demi. Mais ils eurent tort d'espérer l'attirer par des flatteries à leur cause, puisque, jusqu'en ses derniers jours, il se montra le redoutable adversaire de leurs doctrines et le plus obstiné joûteur que Quesnel ait rencontré. On le verra une fois de plus par bon nombre des documents qu'a puisés l'auteur dans la bibliothèque du cardinal Fabroni, léguée jadis aux « Philippins », c'est-à-dire aux prêtres de l'Oratoire de saint Philippe de Néri, et devenue, lors de leur suppression à Pistoia en 1810, la propriété du chapitre de la cathédrale. Comment

1. Bibl. nat., ms. fr. 23499, fol. 19 v°.

faire connaître, même si tardivement, je l'avoue, fallût-il transcrire entière la table de cette opulente moisson d'inédits, tout ce que devront les historiens à l'infatigable chercheur qui a, cette fois, appliqué à l'archevêque de Cambrai les diligentes et fertiles investigations dont s'est enrichie la littérature pascalienne et péripascalienne? Sans pouvoir transcrire la liste des pièces qui intéressent, dans la première partie du recueil, la querelle du Quiétisme, et le Jansénisme, dans la seconde, je me permets d'indiquer hautement ma préférence pour un des « morceaux » les plus savoureux de cette excellente collection d'inédits, je veux dire le très libre et courageux mémoire qui, sous le titre effacé d'« Appendix », contient la pensée de Fénelon sur la réforme que le saint-siège devrait s'imposer pour mettre fin au malaise dont souffrait alors la religion en France, tiraillée et déchirée par des luttes intestines, dont profitait trop bien cette incrédulité montante que Fénelon dénonce avec terreur dans ses lettres à Quirini. Par malheur, cette maîtresse pièce, qui va de la page 172 à la page 426, est un mémoire en latin. Non pas que l'on doive en conclure : *non legitur*; mais elle fait en somme tant d'honneur à Fénelon, sans d'ailleurs prouver — en cela je ne serais point d'accord avec l'éditeur — qu'il fût « encore tout rempli de préventions gallicanes » (p. 427), qu'on regrette de ne la point voir rendue plus accessible, et à plus d'amis de Fénelon. Mais M. Jovy ayant « pris le parti de ne point traduire tous ces documents latins... rencontrés à Pistoia », nous ne pouvons que souligner avec plus d'instance à l'attention de ceux qui rencontreront son volume « tiré à cent exemplaires » le plan de réforme respectueusement envoyé par l'archevêque de Cambrai pour être lu confidentiellement *(clam legendum)*. J'avais, dès la publication des trouvailles de M. Jovy, traduit ce morceau de choix, et, si je l'avais encore entre les mains, je résisterais mal à la tentation d'en donner ici de larges extraits. Toutefois ce serait faire tort au compte rendu déjà trop sommaire de ce *Fénelon inédit*, auquel on ne peut d'ailleurs reprocher autre chose que de ne pouvoir être répandu plus abondamment. Ce serait aussi laisser croire que le joyau de cet écrin de fort belles pièces mérite seul la reconnaissance du public pour les richesses ramenées d'Italie par le diligent *descrubidor*, qui a si souvent fait ses preuves de sagacité et de bonheur. Et ce serait bien injuste, car il y a, et dans les documents contenus dans ces 486 pages, et dans les notes érudites qui les illustrent, des trésors pour les historiens de l'histoire religieuse du grand siècle, si partiellement et si partialement traitée jusqu'ici. Les énumérer même par une sèche nomenclature est impossible. Disons seulement en général que la très intelligente attitude adoptée par Fénelon sur la question de l'infaillibilité

pontificale, à laquelle on lui reprochait en France de trop accorder, alors qu'au delà des monts il semblait sacrifier au gallicanisme jusqu'à demeurer suspect, est un point d'histoire capital, nettement éclairci par ces deux grands mémoires latins auxquels Fénelon tenait tant, qui voient le jour pour la première fois. On connaissait déjà, par sa correspondance, ses sollicitudes pour ces rapports secrets qu'il « osait » communiquer à Rome avec un oubli de soi auquel il faudra bien rendre hommage; bien plus, on avait le résumé exact, mais bien décharné et énigmatique, du *Mémoire sur le gouvernement de la cour de Rome*, publié à la suite d'une lettre d'Alamanni du 13 juin 1711. Mais combien c'était maigre, en regard de ce que nous lisons maintenant! Si, sur les deux questions du quiétisme (sauf la piquante révélation sur le curé de Seurre, p. 481) et sur le jansénisme, les nouveaux inédits n'apportent peut-être rien d'essentiel, il n'en est pas ainsi sur la question de l'infaillibilité pontificale, telle que l'expose dans le détail la courageuse défense des « évêques français », et les conseils désintéressés présentés à Rome par Fénelon dans cette double réponse aux plaintes qu'on lui adressait d'Italie de n'être pas assez « romain ».

C'est bien là le nœud du sujet, qui d'ailleurs touche de près aux deux autres, et il faut, une fois de plus, remercier et féliciter M. Jovy d'un travail qui permet de pénétrer plus profondément dans la pensée de Fénelon, et du même coup, d'admirer et sa souplesse d'esprit et sa hauteur de vues. Jusqu'à la fin il a su allier à des talents peu communs un caractère vraiment admirable. Ses applications personnelles de la doctrine du pur amour l'ont aidé à joindre à la prudence nécessaire à sa charge une abnégation qui lui fit oublier les considérations humaines et le risque de déplaire pour le bien de la religion catholique en France, sa seule politique et son unique objectif. En cela Fénelon n'a point été quelconque et ce qu'il a écrit pour être lu secrètement peut être et doit être désormais universellement connu, grâce, redisons-le, au *Fénelon inédit* de M. Ernest Jovy.

Eugène GRISELLE,
fondateur de la « Revue Fénelon ».

Dr J. GASS. — *Strassburger Theologen im Aufklärungszeitalter, 1766-1790.* — Strasbourg, F.-X. Leroux, 1917. In-8° de 302 pages, avec 4 gravures.

Ce livre est une œuvre de science et une bonne action. Il fait revivre des figures un peu oubliées et qui ont bien mérité non seu-

lement de l'Alsace mais de l'Église, et, on peut le dire, de la France elle-même, car ces théologiens ont été presque tous de grands Français, et, par les prêtres qu'ils ont formés, ils ont façonné à leur image l'âme alsacienne. M. Gass ne nous dissimule pas que ces éducateurs du clergé d'Alsace avaient été formés eux-mêmes par les Jésuites, tout puissants à Strasbourg à la fin du XVII^e^ et au commencement du XVIII^e^ siècle. Quand ils furent expulsés par Louis XV, dans les circonstances que l'on sait, le cardinal Louis de Rohan et le gouverneur Christophe de Klinglin s'opposèrent, pendant deux années, à leur départ de Strasbourg. Il fallait en effet du temps pour réorganiser l'Université, qu'ils laissaient vide. Cette université n'était pas seulement un centre intellectuel, elle était un puissant moyen d'influence, même en Allemagne, où l'on devait compter avec elle. Ce sont ces remplaçants des Jésuites dont M. Gass a écrit l'histoire. Dans cette histoire, l'auteur s'attache moins à de longs détails biographiques qu'à bien faire connaître les doctrines de chacun des maîtres, les luttes doctrinales qu'il soutint, le caractère de son œuvre, la portée de son action.

« Aussitôt après la suppression des Jésuites, dit M. Gass, se produisirent en Allemagne des tentatives variées et répétées pour amoindrir le dépôt de la foi et pour diminuer les droits du siège de Rome. La première tentative de ce genre eut lieu à Mayence, et elle fut l'œuvre d'un professeur de Mayence, Jean-Laurent Isenbiehl. » Isenbiehl, bon orientaliste mais exégète téméraire, donna du fameux texte messianique d'Isaïe : *Ecce virgo concipiet et pariet Filium et vocabitur nomen ejus Emmanuel*, une explication toute nouvelle et qui choqua les meilleurs esprits. Suivant lui, Isaïe ne parlait pas de la Mère du Messie à venir, mais d'une jeune fille alors vivante, qui allait se marier aussitôt et avoir un fils du nom d'Emmanuel. Dans cet espace de temps, Israël serait délivré de l'Assyrien. Donc, plus de vierge qui demeure vierge tout en enfantant, plus de conception miraculeuse. Emmanuel n'est ni le Christ ni une figure du Christ. C'était dénaturer un des passages importants de l'Écriture, se mettre en opposition avec les Pères de l'Église. Même en Allemagne, on sut le dire à Isenbiehl. Ses supérieurs, à commencer par l'archevêque de Mayence, essayèrent vainement de le ramener. Les éloges des protestants et même de certains catholiques lui firent croire qu'il avait raison. L'Université de Strasbourg, saisie de la question, l'étudia mûrement, et, dans un travail qui n'avait pas moins de 172 pages in-octavo, elle condamna l'exégète mayençais. Ce *Judicium theologorum Argentinensium* fut chaudement approuvé par plusieurs évêques d'Allemagne, par ceux de Mayence et de Spire, en particulier.

Il portait la signature des professeurs de Strasbourg Louis, Hein, Sættler et Brendel.

Après Isenbiehl, un autre Allemand, Martin Wiehrl, professeur à Baden-Baden, reprit la lutte, mais la porta sur un autre point. Ce philosophe soutint des thèses qui étaient bien faites pour étonner : 1° l'amour de lui-même est l'unique mobile de l'homme; 2° le premier devoir de l'homme, c'est de conserver sa vie et tous les biens qui s'y rattachent; 3° mépriser les biens de ce monde, si on peut les avoir légitimement, s'en dépouiller, si on les possède, est toujours contraire à la raison; 4° nos intérêts doivent passer avant ceux des autres; 5° le respect, l'amour, la reconnaissance, l'adoration et la confiance en Dieu sont les suites immédiates de l'amour de soi-même; 6° enfin, sur la polygamie et sur le suicide, Wiehrl, sans dire toute sa pensée, s'exprimait de façon à laisser croire que l'une n'avait contre elle que des raisons probables, que l'autre était chose indifférente. Vivement blâmé par son évêque, mais soutenu en secret par le gouvernement de Bade, Wiehrl s'obstina. L'évêque saisit de la question deux universités, celle de Heidelberg et celle de Strasbourg. La première ne vit et ne censura qu'une partie des erreurs du philosophe. La seconde n'en laissa passer aucune, et donna à chacune la note spécifique qu'elle comportait. Ce travail fut surtout l'œuvre du professeur Louis, chancelier de l'Université de Strasbourg. L'évêque de Spire, dans une lettre pastorale, fit connaître à ses diocésains le jugement de Strasbourg. Les journaux avancés prirent fait et cause pour Wiehrl. Le pape, à qui le dernier mot appartenait, trouva une combinaison heureuse et prudente, qui évitait une rupture avec Bade et qui donnait satisfaction aux consciences. Le professeur dut souscrire des thèses.

Non moins glorieuse fut la lutte contre Hontheim, connu sous le pseudonyme de Febronius, et contre les tenants du Joséphisme, et surtout contre le plus dangereux d'entre eux, l'ancien professeur de droit canon devenu le « Landrath » Eybel.

Quand le pape eut découvert que le théologien Hontheim, suffragant de Trèves, était l'auteur du livre *De statu presenti Ecclesiæ et legitima potestate romani pontificis*, il demanda à l'archevêque électeur de Trèves, Clément de Saxe, de donner un coadjuteur à son suffragant, et de l'amener à se rétracter.

L'archevêque obéit et alla chercher un coadjuteur à Strasbourg. L'abbé Jeanjean, supérieur du séminaire, fut l'homme qu'il choisit. Mais aussi humble qu'attaché à sa chère Alsace, Jeanjean n'accepta pas. Un autre Alsacien, un autre théologien de Strasbourg, très méritant aussi, Jean-Marie d'Herbain, accepta et fut sacré évêque par Clément de Saxe, le 31 mai 1778. Le 1er novembre de

la même année, le nouvel évêque et la princesse Cunégonde de Saxe, sœur de l'électeur, amenaient l'hérésiarque à signer sa rétractation. On sait qu'il la reprit et qu'il montra jusqu'au bout beaucoup de versatilité et peu de bonne foi. L'électeur, qui fit preuve dans toute cette affaire d'une grande bonté et d'une ferme sagesse, avait alors pour confesseur un autre Alsacien, un ancien scolastique de la Compagnie de Jésus, l'abbé Beck; c'est à l'abbé Beck que l'on attribue en partie ses dispositions. C'est aussi l'abbé Beck qui le soutint dans la lutte contre le joséphisme.

Un professeur de droit canon à Strasbourg, Ditterich, un laïque et un Allemand, mais qui avait bien pris « l'esprit de la maison » et qui avait autant de vraie science que d'orthodoxie et de noblesse d'âme, après avoir établi contre Febronius qu'il y a dans l'Église une primauté d'honneur et de juridiction, que cette primauté d'honneur et de juridiction appartient de droit divin à l'évêque de Rome, releva le gant que venait de lancer à la face du pape le « Landrath » Eybel. Cet Eybel, laïque aussi et professeur de droit canon, l'avait enseigné de façon à se faire remercier de ses services. Ce ne fut pas sans peine que le cardinal Migazzi, archevêque de Vienne, obtint son renvoi. Mais il finit par l'obtenir. Pour consoler Eybel de son congé, on le nomma « Landrath ». Le voyage de Pie VI à Vienne fournit au « Landrath » l'occasion qu'il cherchait peut-être d'insulter le pape. Il le fit sous une forme populaire, et dans des brochures retentissantes que les frères et amis prônaient et répandaient à qui mieux mieux. *Was ist der Papst?* Après un exorde déclamatoire, où il avait l'air de semer des fleurs devant Pie VI, Eybel en venait à dire que le pape était un évêque tout comme un autre, qu'il fallait le recevoir comme n'importe quel autre prélat. Ditterich reprit ces assertions et le corrigea de main de maître. En même temps que le canoniste écrivait, un théologien, un prêtre, un orateur de talent, Denneville, montait dans la chaire, et rétablissait en six conférences tout ce que le pamphlétaire joséphiste avait entendu renverser. En même temps que le pape, Eybel et ses amis avaient attaqué la confession sacramentelle, la législation de l'Église sur le mariage et la vie religieuse. C'est encore Strasbourg qui se leva pour le réfuter. Ditterich, dans sa chaire de droit canon, Denneville, à la cathédrale, se chargèrent de la besogne, et s'en acquittèrent supérieurement.

De la polémique, qui défend l'Église, M. Gass nous ramène à la science pure qui expose sa doctrine, ou qui raconte son histoire. Cela lui donne l'occasion de nous faire connaître de plus près ces théologiens et ces canonistes, Ditterich, décidément fort intéressant; Sættler, qui a gardé un nom comme moraliste; Grandidier, dont l'œuvre est en français, esprit facile, un peu aventureux,

mort trop jeune, et qui a laissé une histoire érudite des évêques de Strasbourg; Jeanjean, un fils de perruquier, mais qui avait l'âme très haute, et qui eût dignement porté cette mitre qu'il refusa; l'ardent et infatigable chancelier Louis; etc.

De temps en temps aussi apparaît, mais en passant, une figure pleine de noblesse, celle de l'évêque suffragant de Strasbourg, Mgr Duvernin, un Auvergnat qui avait fait là-bas ses études cléricales, et dont le cardinal de Rohan frappé de son intelligence et de ses vertus, avait fait, sous le titre d'évêque d'Arath, son auxiliaire. Cet auxiliaire rendit de très grands services. Un mandement de lui pour l'an 1783 semble laisser pressentir la Révolution. Mgr Duvernin ne la vit pas : il mourut en 1786. Cette mort épargna à l'évêque la douleur de voir assis sur le siège usurpé du cardinal de Rohan l'ex-professeur de droit canon Brendel, allemand d'origine, comme son collègue Ditterich, mais bien inférieur à lui au point de vue moral. Non seulement Brendel, au grand scandale des catholiques, prêta le serment mais il accepta la mitre schismatique. Quelques années plus tard, il la déposa, mais, non pas hélas! aux pieds de l'évêque légitime! Le citoyen Brendel mourut archiviste du Bas-Rhin, le 23 mai 1799, sans s'être réconcilié avec l'Église! On entrevoit par cet exposé très imparfait quelque chose de l'intérêt de ce livre. Il faut le lire dans le texte et d'un bout à l'autre pour le bien savourer. M. Gass, dont le cœur est si français, rendrait service à beaucoup de monde, en le faisant passer lui-même dans notre langue.

Th. MALLEY.

Abbé Joseph CHARONNOT. — *Mgr de La Luzerne et les serments pendant la Révolution.* — Paris, A. Picard, 1918. In-8° de XV-536 pages.

Cette étude est une thèse de doctorat qui devait être soutenue devant la Faculté catholique de théologie de Lyon. La mort a enlevé prématurément l'auteur, le 13 juillet 1917; et c'est un ami qui livre au public ces pages.

L'ouvrage n'est pas une biographie de l'évêque de Langres; il se borne à signaler son rôle, ses opinions, ses directions dans les controverses que soulevèrent les cinq serments exigés du clergé pendant la Révolution. Le plan a le mérite d'une très grande clarté : à propos de chaque serment, on donne un exposé très net de l'état de la question, puis des idées personnelles de La Luzerne et des résultats de son action, enfin du jugement et des directives de Rome.

En face du serment constitutionnel, l'évêque de Langres n'hésita pas dans sa décision, quoi qu'en ait dit Grégoire : « Un précepte plus impérieux que la loi de l'État, la loi de Dieu me défend de prêter purement et simplement un tel serment. » Signataire convaincu de l'*Exposition des principes*, il entreprit une active campagne pour lui gagner l'adhésion de son clergé, et une polémique très vive s'engagea alors entre lui et le jeune et brillant procureur général syndic de la Haute-Marne, Louis Becquey. A son clergé il adressa une remarquable *Instruction*, qu'adoptèrent trente-deux autres évêques. Deux des règles qu'il y traçait suscitèrent d'ardentes controverses : l'une était l'interdiction stricte faite à ses prêtres de communiquer *in divinis* avec les intrus — direction que d'ailleurs vint bientôt ratifier le bref pontifical du 13 avril 1791. L'autre fut l'expédient qu'il proposa pour permettre aux catholiques de faire constater leur état civil sans recourir aux prêtres schismatiques : il émettait l'avis qu'on recourût à l'*édit de tolérance*, porté en 1787 en faveur des protestants : on s'adresserait à l'officier civil — en l'occurrence, au juge de paix — pour faire enregistrer les actes de naissance, mariage et décès, formalité purement civile, entièrement indépendante du culte religieux, donc licite. Il y eut des évêques pour blâmer ce procédé, comme une téméraire et dangereuse innovation; mais quarante et un l'adoptèrent et Rome l'approuva. L'influence de La Luzerne, touchant le premier serment, se fit heureusement sentir dans son diocèse de Langres : beaucoup de ses prêtres refusèrent de jurer. On aimerait trouver ici une statistique précise; mais l'auteur s'excuse d'omettre des listes qui, dit-il, pourraient sembler fastidieuses. Un certain nombre d'autres prêtres aussi se rétractèrent après avoir juré; si l'évêque ne les accueillit pas sans exiger une réparation du scandale commis, il leur ouvrit du moins très paternellement ses bras.

Cela d'ailleurs caractérise sa conduite vis-à-vis de tous les serments : inflexible sur les principes, il est aussi condescendant que possible à l'égard des personnes. Ce qui frappe, en toutes ces polémiques, c'est sa largeur de vues, sa modération et son libéralisme. Contrairement à tant d'autres prélats, il comprit parfaitement la nécessité de dégager les intérêts religieux des intérêts politiques. Royaliste convaincu et indéfectiblement fidèle, il n'en consentit pas moins, pour le plus grand bien de l'Église et des âmes, certaines concessions, certaines ruptures douloureuses entre la politique et la religion. Il le fit sans passion, sans âpreté, avec prudence et opportunité, loyal toujours, sincère et courtois, sachant combiner la rigueur des principes avec les tempéraments nécessités par les circonstances.

Contre la majorité de l'épiscopat, il se prononce nettement pour la licéité du serment de *liberté-égalité* (loi du 14 août 1792), et c'est lui qui rédige le *Mémoire* publié par les évêques réfugiés à Constance pour défendre cette opinion. Les termes de liberté et d'égalité — il le reconnaît cependant — signifient clairement, dans la pensée des législateurs, abolition de la royauté et extinction des ordres. Mais, dit-il, outre que ce sont là deux principes qui n'engagent pas la foi religieuse, il faut prendre ces mots dans leur sens littéral et naturel, et non pas par rapport aux intentions de ceux qui exigent le serment. Doit-on rejeter un principe qui n'est pas vicieux par la raison qu'on en tire des conséquences vicieuses? Dès lors, n'étant pas essentiellement pervers, le serment devient licite du fait de la contrainte imposée aux jureurs; l'intérêt de l'Église est en jeu : les prêtres fidèles doivent jurer ou abandonner leur troupeau; le moindre mal doit être choisi.

De même, s'il se prononce pour la licéité du serment de fidélité à la Constitution de l'an VIII (loi du 7 nivôse an VIII), ce n'est pas qu'il méconnaisse les vices de cette Constitution; mais il montre que la soumission exigée n'est qu'une soumission purement passive, laquelle n'oblige ni à approuver les articles spoliateurs ni à combattre pour eux. Là encore, le serment, ne portant pas sur un objet essentiellement mauvais, se pouvait justifier par les « épouvantables suites » d'un refus : à savoir, l'impossibilité pour les prêtres d'exercer leur ministère, l'état moral du pays empirant de ce fait et le schisme gagnant du terrain.

Mais à la différence de ces deux serments, qui, d'après lui, ne font qu'exiger une soumission passive, les deux autres — celui de reconnaissance de la souveraineté du peuple (loi du 11 prairial an III), et celui de haine à la royauté (loi du 19 fructidor an V), lui semblent engager les principes mêmes et il les réprouve. Le principe de la souveraineté du peuple, dit-il, est « absolument faux », et il n'est jamais permis de reconnaître formellement un principe faux. La haine de la royauté est un sentiment contraire à la morale, laquelle nous « enseigne de ne point haïr l'autorité légitime », et il n'est point permis d'afficher un sentiment « absolument inadmissible ».

Telle est la question de principe. Mais il admet que, dans le fait, des prêtres aient pu de bonne foi prêter l'un et l'autre serment. Fidèle toujours à sa méthode de modération et de prudence, il ne se montre point rigide envers eux. Consulté par son clergé au sujet du serment de reconnaissance de la souveraineté du peuple, il affirma fortement son opinion; mais, si certains prêtres, dit-il, ont cru pouvoir en conscience prêter ce serment, il ne faut ni réclamer d'eux une rétractation, ni les maltraiter. Pour celui de haine à la

royauté, il se trouva en désaccord complet avec ses représentants au diocèse de Langres; ceux-ci, en effet, croyant se conformer aux principes libéraux et conciliateurs de leur évêque, présumèrent sa décision et conseillèrent la soumission à la loi. Il ne demanda point non plus de rétractation formelle, mais conseilla aux jureurs de désavouer seulement, dans leur for intérieur, un serment prêté trop à la légère. Cette tolérance et cette largeur d'idées, constamment pratiquées à propos des quatre derniers serments, eurent le grand avantage de sauvegarder dans le diocèse de Langres l'unité et la charité parmi les prêtres, et de maintenir au milieu du troupeau un certain nombre de prêtres fidèles qui purent ainsi échapper au bannissement.

Outre la sage modération de l'évêque, un autre trait ressort de ces pages si fortement documentées, — son extrême attachement au souverain pontife. Tout chaud partisan du gallicanisme qu'il soit, on le voit guerroyer pour la cause de la primauté pontificale contre les négations constitutionnelles, chercher constamment sa direction à Rome, et se jeter aux pieds du pape afin de solliciter, dans la mêlée des partis, un mot d'ordre qui opérât l'unité. C'est la préoccupation constante de l'auteur de montrer, à propos de chacun des serments, que non seulement l'évêque de Langres ne résista point aux décisions pontificales, mais même qu'il ne fut jamais en dissonance foncière avec elles. Aussi bien le pape ne fit-il pas difficulté de lui accorder la pourpre romaine. Jusqu'à sa mort, survenue en 1821, La Luzerne demeura ferme dans son double dévouement — pour l'Église romaine et pour la monarchie.

Les cent cinquante dernières pages du volume contiennent une remarquable collection de pièces justificatives; elles sont reproduites d'après les originaux, conservés, parmi les papiers de l'ancien évêque de Langres, au château de Cheverny; ou bien elles sont tirées du volumineux *Recueil* de l'abbé Huillier, secrétaire de M. de La Luzerne. C'est une mine précieuse pour qui veut suivre dans le détail ces fameuses controverses, dont a vécu durant dix ans l'épiscopat français.

J. Gallerand.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Mgr Alfred Baudrillart, R. Aigrain, P. Richard et U. Rouziès. *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques.* Paris, Letouzey et Ané, 1914. In-4°, fasc. XII (2e partie) : *Anforaria-Angleterre*, col. 1-160; fasc. XIII, 1920 : *Angleterre-Anni*, col. 161-384, avec 3 cartes hors texte.

Après une interruption forcée de six ans, nous avons plaisir à voir reparaître le *Dictionnaire* présenté sous le même aspect et avec le même soin qu'autrefois. Par malheur, il faut regretter la disparition de plusieurs collaborateurs décédés dans l'intervalle : celle de M. Fraikin, qui avait donné tant de bons articles sur l'histoire italienne (il s'en trouve encore de lui dans le fascicule XIII), laisse un vide particulièrement difficile à combler.

Parmi les articles concernant directement la France nous relevons :

Noms de lieux ou de matières : Angers (ville et diocèse), par M. Uzureau; — Angles (abbaye d'), par le P. Monsabert; — Angoulême (diocèse), par M. de La Martinière; — Annales de la religion, par M. Gazier; — Aniane (abbaye d'), par M. Rastoul; — Annecy (ville et diocèse), par M. Gavard. Le double article Angers, qui remplit 30 colonnes, équivaut à un véritable petit volume. Par ces notices sur les diocèses et les biographies d'évêques qui les complètent, le *Dictionnaire* se trouve refaire la vieille *Gallia christiana* en la corrigeant et la développant.

Les biographies sont nombreuses et en général très satisfaisantes. Signalons : Ange de Joyeuse, par le P. Ubald d'Alençon; — Angebault (Guillaume-Laurent-Louis), évêque d'Angers, par M. Uzureau; — Angennes de Rambouillet (Charles et Claude d'), tous deux évêques du Mans, par M. Calendini; — Angilbert (saint), par M. Richard; — Annat (François), par M. Dutilleul; — Anne d'Autriche, par M. Constantin; — Anne de Beaujeu, par M. Richard; — Anne de Bretagne, par le même.

A remarquer aussi trois articles de caractère général : Angélus, par M. Humbert; — An mille, par M. Richard; — Annates, par M. Kirsch.

Enfin le long article consacré à l'Angleterre (il occupe 84 colonnes) sera très apprécié par tous les historiens de l'Église de France. Les 34 colonnes dans lesquelles M. Constant a présenté tous les faits essentiels des mouvements religieux chez nos voisins depuis Henri VIII constituent un travail de synthèse aussi intéressant à lire qu'il sera commode à consulter.

On pourrait çà et là chercher quelques chicanes, sans insister sur de petites erreurs qui ne sont sans doute que des fautes typographiques passées inaperçues. Le texte de Villon cité par M. Humbert (Angélus,

col. 72) n'est pas de « vers 1480 », puisque le premier vers des *Lais* date le morceau avec précision :

L'an quatre cens cinquante six,
Je, Françoys Villon, escollier...

Du reste, en 1480 le poète était mort depuis plusieurs années déjà. — Dans la première partie de l'article Angleterre (l'Église celtique) a été omise l'étude de M. Fawtier sur la *Vie de saint Samson*, publiée en 1912 dans la *Bibliothèque de l'École des hautes-études*. Pour Anne de Bretagne, la bibliographie est un peu sommaire. On est étonné de n'y pas trouver l'*Histoire de Bretagne* de La Borderie, dont le IVe volume, concernant les XIVe et XVe siècles, est postérieur à la dernière édition de la *Bio-bibliographie* d'U. Chevalier. L'étude de M. Pocquet sur *La diplomatie d'Anne de Bretagne (Mélanges de l'École de Rome*, 1916-1917) n'aurait pas dû non plus être négligée. En général, pour la bibliographie, une observation s'impose. Pourquoi, lorsqu'on indique un des répertoires de M. Chevalier, reproduire ce qui s'y trouve? Passe encore pour les grandes études d'ensemble qui suffisent à certains lecteurs. Mais ceux qui désirent approfondir un sujet ont surtout besoin de connaître ce qui n'est pas dans le Chevalier.

C'est bien peu de choses, de telles taches dans une œuvre d'une telle ampleur. Le *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques* est dès maintenant un très beau monument de la science française. Sa juste réputation ne pourra que croître à mesure qu'il avancera — aussi rapidement que possible. H. Waquet.

Georges Goyau. *Ce que le monde catholique doit à la France.* Paris, Perrin et Cie, 1918. In-16 de 190 pages.

Ce petit livre est le commentaire de ces deux vers du *Mystère du siège d'Orléans*; la France

.... est le royaume qui tout soutient
Chrétienté et le maintient.

En une rapide revue, l'auteur montre les services que notre pays a, depuis Clovis jusqu'à nos jours, rendus à l'Église et à la papauté. Écrite pendant la guerre, l'étude de M. Goyau était destinée à éclairer les neutres catholiques et à leur prouver que, malgré les apparences, la France n'avait pas perdu son titre de « fille aînée de l'Église ». A cet égard, on lira avec intérêt le chapitre sur l'apostolat français au XIXe siècle (p. 153 et suiv.). — Pour usurper à la France son protectorat des lieux saints, qu'avait fait l'Allemagne dans le passé? Rien. Lui était-il possible d'invoquer les mêmes titres que la France? Non, car depuis Louis VII jusqu'à l'époque de son installation en Algérie, notre pays a toujours combattu l'infidèle par les armes; lorsque son gouvernement s'est allié avec les sultans, il a obtenu d'eux et les *Capitulations* et le droit, depuis 1713, de posséder un consul à Jérusalem. Déjà, pendant la période révolutionnaire, l'Allemagne avait cherché à nous supplanter en Orient, demandant au pape de lui transférer les prérogatives de l'ancienne mo-

narchie française, mais la Propagande avait refusé. Il n'y avait plus de roi, mais la France était toujours là. On sait que, profitant des circonstances, l'Allemagne, quelques années avant la guerre, avait repris les idées de son internonce du XVIIIe siècle, Herbert Ratkul. Toute la partie du livre de M. Goyau touchant la permanence de l'idée de croisade en France et la manière dont nous avons conquis notre influence en Orient est d'une actualité toujours brûlante. Il serait à souhaiter que ceux qui ont à traiter les problèmes complexes de nos relations avec la Palestine, la Syrie et les Échelles lisent ce chapitre substantiel qui résume les plus glorieuses pages de notre histoire diplomatique et militaire.

J. MATHOREZ.

Abbé O. F. JOSSIER : *Histoire de Somme-Fontaine-Saint-Lupien (Aube). Communauté civile, paroisse et prévôté archiépiscopale.* Troyes, E. Drioton, 1920. In-8° de III-277 pages (fig.).

M. l'abbé Jossier, décédé l'an dernier curé de Saint-Urbain de Troyes, a consacré à son pays natal un petit volume qui, sur bien des points, pourrait servir de modèle aux auteurs de monographies communales. L'histoire d'un simple village ne pouvait guère prêter à de longs développements, mais les quelques faits qui le font sortir de l'obscurité ont été soigneusement relevés, d'après toutes les sources qu'a pu utiliser l'auteur : archives départementales et communales, registres paroissiaux, traditions orales et souvenirs personnels. D'après l'auteur, les reliques de saint Lupien, d'abord conservées à Perthes (Marne), auraient été transportées, au moment des invasions normandes, à Somme-Fontaine, petite agglomération située à la source de l'Orvin, non loin de la voie romaine de Sens à Reims. M. l'abbé Jossier suit ici, sans nous donner les raisons de sa préférence, la tradition locale et l'opinion de l'hagiographe troyen Desguerrois; malheureusement, cette opinion est en contradiction formelle avec la présence, à la cathédrale de Châlons-sur-Marne, du corps presque entier de saint Lupien. Nous préférons suivre sur ce point les Bollandistes, qui, en s'appuyant sur des documents authentiques, placent à Châlons les reliques du véritable saint Lupien, et ne voient dans celles de Somme-Fontaine que le corps d'un bienheureux inconnu, à qui on aurait adapté la légende de celui-ci. Quoi qu'il en soit, ces reliques donnèrent naissance à un culte local jadis assez florissant, à peu près tombé, aujourd'hui, en désuétude, malgré une recrudescence de la vie religieuse depuis le milieu du siècle dernier. M. l'abbé Jossier donne d'intéressants détails sur la dévotion à saint Lupien, ainsi que sur les anciennes coutumes du pays; il a relevé avec soin — et c'est en cela surtout que son livre sera utile — tous ces menus faits de la vie de chaque jour, insignifiants en apparence, et que personne ne songe à noter, et qui pourtant contribuent à donner aux villages leur physionomie propre. Signalons, entre autres, la procession de saint Lupien (où l'on plongeait la châsse du saint dans la source de l'Orvin), les pèlerinages et les foires des environs, la marmotte (coiffure locale qui n'a disparu qu'en 1919), le pain bénit, les cadeaux de Noël, de Pâques et du jour de l'an, le gâteau des Rois et la ronde des « guinandos », les « repas de cochon » et les repas d'enterrement, les noces

(l'auteur reproduit l'ancienne complainte des Grâces), la foire aux pommes, etc. Les noms des contrées (pour lesquels il manque une carte du finage), les noms de personne, le mouvement de la population suivant les époques, le langage, donnent lieu à d'intéressants développements (remarquer, notamment, une curieuse statistique des prénoms depuis le XVII^e siècle, d'après les registres de catholicité et d'état-civil). L'ouvrage se termine par l'histoire de quelques domaines particulièrement importants, tels que la seigneurie de Somme-Fontaine, qui appartint au chapitre de Sens, et par les généalogies des principales familles de Saint-Lupien. Le texte est égayé par quelques dessins à la plume et des reproductions des carreaux vernissés de l'église.

Écrit avec esprit, sans prétention, émaillé de souvenirs et de réflexions personnelles, animé d'un bout à l'autre par l'amour profond du pays natal, ce travail ne peut manquer d'intéresser non seulement les habitants de Saint-Lupien, auxquels il est dédié, mais encore tous ceux qui s'occupent d'histoire locale. Pourquoi faut-il que l'auteur ait cru indispensable d'exprimer, à diverses reprises et avec une certaine âpreté, ses préférences politiques? Sous réserve de cette dernière observation, nous souhaitons à chacun de nos villages un historien aussi diligent et aussi attaché à sa petite patrie que M. l'abbé Jossier.

P. Piétresson de Saint-Aubin.

Abbé Henri Duhomme. *Martin-Église pendant les guerres de religion. Martin-Église pendant la Révolution française.* Servaville, R. Bocquet, 1918. 2 brochures in-12 de 107 et 89 pages avec dessins.

Deux études qui sont autant de chapitres d'histoire paroissiale.

C'est sur le territoire de Martin-Église, non loin d'Arques (Seine-Inférieure), que s'est livrée la bataille dite d'Arques, où ligueurs et royalistes s'affrontèrent en septembre 1589. Le récit de M. Duhomme est très circonstancié et vivant. Les autres parties de cette première étude présentent quelques faits bien caractéristiques des luttes entre catholiques et protestants, notamment les tristes exploits du verdier Guillaume Josel qui, dès 1564, avait mis en coupe réglée tous les catholiques de l'endroit. Et l'on y fait la connaissance de la famille de Roquigny, seigneur de Palcheul, dont la gentilhommière servit de réunion aux protestants de Dieppe, de 1577 à 1589.

La seconde brochure retrace le passé de Martin-Église à l'époque révolutionnaire. Une figure de prêtre s'en dégage, éminemment belle, celle de Clément Briche, jeune ecclésiastique, précepteur à Martin-Église, lequel, sans charge d'âmes, ayant refusé de prêter le serment constitutionnel, se réfugia à Dieppe et y demeura, malgré les facilités qu'il eut de passer en Angleterre, uniquement pour y exercer le ministère en faveur d'une population privée de tout son clergé. Dévouement admirable qui valut au courageux lévite d'être guillotiné sur place le 22 avril 1794. M. Duhomme a publié, depuis l'apparition de cette notice, le dossier de condamnation de Clément Briche, dans les *Actes des martyrs* de la collection Audard. Ces documents, qu'il connaissait déjà, lui ont permis de rectifier sur plusieurs points le récit de l'abbé Cochet. Nous l'en félicitons sincèrement.

V. Carrière.

H. DE VRIES. *Genève, pépinière du calvinisme hollandais.* Tome Ier. Fribourg-en-Suisse, Fragnière, 1918. In-8° de XV-329 pages.

Ce livre n'intéresse qu'indirectement l'histoire de l'Église de France, puisque c'est, avant tout, comme le titre l'indique, de Genève et des Pays-Bas calvinistes qu'il traite. En outre, ce premier volume est rempli en grande partie par des listes d'étudiants, accompagnées de commentaires biographiques. C'était la base indispensable d'unetel le histoire. Mais l'édifice proprement dit se développera surtout dans les tomes suivants. Toutefois il y a lieu de remarquer, d'abord, dans ces listes mêmes d'étudiants, qui, après avoir passé par Genève, sont allés s'établir dans les Pays-Bas pour y prêcher la Réforme, un certain nombre de sujets français et de clercs français apostats; tel ce Jean Lesur, d'Arras, qui avait été carme.

Et puis, M. de Vries, aujourd'hui catholique, connaît trop le calvinisme qu'il a pratiqué avant sa conversion, pour ne pas le distinguer très nettement du luthéranisme. Des quelques chapitres de considérations que contient ce volume, une des impressions qui ressortent, c'est que Calvin était bien un cerveau français, et, peut-on dire, ecclésiastique français. Il ne place à la base de son protestantisme ni la liberté du cœur, de l'enthousiasme, comme Luther ni la liberté de l'esprit. Il est schismatique plus encore qu'hérétique. Son dessein, c'est de « réformer l'Église ». Il veut établir à Genève ce qu'on a bien nommé une « Rome protestante ». Il veut trouver la fixité doctrinale, et non la liberté d'examen, hors de Rome. La liberté d'examen vint des humanistes. Théodore de Bèze la favorisa en patronnant Arminius, — et à cet égard le livre contient un très curieux chapitre, fort suggestif et délicat, sur la *Dualité en Théodore de Bèze.*

Les chapitres de considérations sont écrits avec sûreté et mesure, avec une connaissance très estimable chez un laïque des questions de théologie et de droit canon qui se rencontrent. Je remarque seulement qu'à propos du droit de révolte, M. de Vries cite de John Knox un texte qui, en lui-même, n'a rien de proprement révolutionnaire et protestant. Knox déclare que l'on peut *déposer* le souverain lorsqu'il est indigne. Telle est bien la doctrine des canonistes du moyen âge. L'un d'eux, Henri de Gand, — cité d'ailleurs par G. Goyau dans sa *Genève, Ville-Église,* — déclare que l'on doit en pareil cas déposer le souverain, afin de ne pas s'exposer à la nécessité de lui désobéir. A. CHEREL.

M. SACHÉ. *Les abbesses de Fontevraud.* Angers, Imprimerie du Commerce, 1921. In-8° écu de 56 pages. Prix 3 fr. 50.

C'est une page intéressante et curieuse de l'histoire de la grande abbaye angevine que nous présente aujourd'hui M. Marc Saché. En bon ouvrier d'histoire, qui sait utiliser au mieux les documents qu'il a trouvés, et dans un récit dont l'intérêt ne languit pas un instant, M. Saché nous raconte les démêlés assez touffus et souvent fort vifs où s'affrontèrent, aux XVIIe et XVIIIe siècles, les abbesses de Fontevraud et le pouvoir royal, représenté par les agents des Maîtrises des Eaux et Forêts. Futaies, bois, taillis, au milieu desquels, aux premiers mois de l'année 1100,

Robert d'Arbrissel fonda ses quatre monastères, et qui s'étendaient largement sur le territoire de trois de nos arrondissements d'aujourd'hui, avaient toujours été de grande ressource pour l'abbaye. Songez qu'à la veille même de la Révolution, au dire de Besnard, Fontevraud, outre les ventes, en tirait encore, pour sa consommation habituelle et celle de ses dépendances, « 3 700 à 3 800 voies de gros bois et un million tant de fagots que de bourrées ». On comprend donc que, devant les ordonnances de Colbert, qui soumettaient l'exploitation des bois, même de mainmorte, à la surveillance et à la juridiction des officiers royaux, les abbesses ne se tinrent pas de protester. Ces abbesses s'appelaient alors Gabrielle et Françoise de Rochechouart : l'une était la sœur, l'autre la nièce de Mme de Montespan. On devine quels puissants appuis elles pouvaient trouver à la cour. Par leurs amis de Versailles, par leur procureur de Paris, elles mirent donc tout en œuvre pour échapper aux conséquences des édits royaux et pour sortir victorieuses des procès qu'on avait osé leur faire. Malgré tous leurs efforts, elles ne réussirent qu'à moitié d'ailleurs à mener au succès leur résistance. Pareille étude n'intéresse pas seulement l'histoire locale; elle a une portée plus générale, parce qu'elle montre sur le vif les obstacles que, à la fin de l'ancien régime, le pouvoir central rencontra devant lui quand il entreprit de restreindre des privilèges ou d'étendre son action.

M. Marc Saché a trouvé les éléments de son travail dans l'énorme masse de papiers qui composent le chartrier de Fontevraud actuellement aux Archives départementales, et qu'il a commencé de classer avec un zèle et une patience dont on ne saurait trop lui savoir gré. Remercions-le de l'avoir su faire avec tant d'art et dans un style d'une aussi belle tenue. Th. Civrays.

Albert Letellier. *Bossuet, notre plus grand écrivain.* Manzi, Joyant et Cie, 1919. In-8° de 324 pages.

Avec ferveur, M. Albert Letellier célèbre la vertu éducatrice de l'œuvre de Bossuet, son éloquence toujours jeune, son lyrisme sublime, ses larges vues, son lumineux bon sens. Et c'est très bien, quoique, avec une aisance que le grand évêque aurait repoussée, il sacrifie le dogme au sentiment religieux, et lui prête sur l'Église des idées pour le moins contestables. A vouloir convaincre de l'actualité, dont on ne disconvient pas ici, de Bossuet, et de l'utilité que chacun en peut tirer, l'auteur dépasse le but. On entend bien que, relisant avec nous et pour nous, les *Sermons*, les *Oraisons funèbres*, le *Discours sur l'histoire universelle*, M. Letellier note au fur et à mesure ses réflexions — qui l'entraînent, établit des rapprochements, parfois ingénieux, souvent superficiels ou forcés, s'échappe enfin en digressions sans nombre. Mais cette manière d'écrire ne va pas sans fatigue ni déception. F. Renié.

Édouard Champendal. *Voltaire et les protestants de France.* Carouge, Genève, Imp. Moret et Schneider, 1919. In-8° de 93 pages.

Dans cette thèse présentée à la Faculté de théologie de l'Université de Genève pour obtenir le grade de bachelier en théologie, M. Édouard

Champendal s'est demandé ce que Voltaire pensait des protestants et, en retour, ce qu'un protestant du XX^e siècle doit penser de Voltaire.

Que l'auteur de l'*Essai sur les mœurs* ait détesté le protestantisme tout autant que le catholicisme, M. Champendal ne se le dissimule pas. On peut dire même qu'il le détestait davantage, car l'homme de lettres se révoltait en lui contre les « mauvais vers » des huguenots. En même temps qu'il vante « l'esprit » et les « mœurs aimables » de Léon X, il s'emporte contre les « mœurs farouches » de Calvin et le « fiel » de ses discours. A l'égard des Camisards il est très dur. Quant à la révocation de l'édit de Nantes, si, après l'avoir jugée comme la plupart des contemporains de Louis XIV, il la désapprouva, ce fut surtout en raison des pertes qu'elle lui semblait avoir causées au royaume.

Installé à Ferney, il entra en relations avec quelques pasteurs. Dès ce moment, nous le voyons moins violent envers le protestantisme, mais quel profit pour celui-ci ? M. Champendal déplore l'influence désastreuse des doctrines voltairiennes sur les protestants français, la « modification sensible de la piété soit chez les pasteurs, soit chez les laïques. Qu'arriva-t-il ? Voltaire les poussa dans la voie de la libre pensée, que M. Champendal ne croit pas, de son point de vue, faire nécessairement suite à celle de l'individualisme religieux.

Et pourtant ce protestant fidèle pardonne beaucoup à l'ennemi féroce de la foi chrétienne. Il écrit : « Malgré ses erreurs et ses travers, on peut affirmer que Voltaire fut une incarnation vivante de la tolérance. » Que voilà de grands mots ! On comprend que les retentissantes affaires Calas et Sirven occupent de larges places en ce petit volume, mais M. Champendal est obligé d'avouer que, lorsque Voltaire défend des protestants, il se garde de faire entrer en ligne de compte leurs idées. En effet, il fût intervenu pour Servet comme il le fit pour Calas, à condition de ne pas habiter Ferney, bien entendu, car le prudent patriarche craignait d'abord les coups pour lui.

M. Champendal ne semble pas avoir assez tiré parti des *Contes*. En quoi il a eu tort : on y trouve de tout. Il y trouvera par exemple l'opinion de « l'incarnation vivante de la tolérance » sur la tolérance des protestants. Qu'il relise pour cela ce qu'il advint à Candide quand il se fut sauvé d'entre les Bulgares. H. WAQUET.

Em. SEVESTRE. *Les idées gallicanes et royalistes du haut clergé à la fin de l'ancien régime, d'après la correspondance et les papiers inédits de Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches (1762-1803)*. Paris, Picard, 1917. In-8° de 292 pages, portr. et 4 pl.

Le dernier évêque d'Avranches, M. Sevestre en convient sans peine, ne fut point « un personnage de premier plan ». Ses *idées gallicanes et royalistes*, telles que les révèle sa correspondance, n'ont rien de particulièrement significatif. Cette correspondance ne nous renseigne même pas aussi bien qu'on le souhaiterait sur l'administration de son diocèse, avant et pendant la Révolution. Le chartrier du château de Belbeuf, dont M. Sevestre célèbre l'importance, contient, sans doute, d'autres pièces plus curieuses que ces lettres et ces papiers. Mais la présente publi-

cation n'est pas sans portée. On y notera nombre de détails utiles pour l'histoire religieuse et politique de la Normandie à la fin du XVIIIe siècle et, surtout, des éclaircissements sur l'état d'esprit des évêques anti-concordataires. Car, Mgr de Belbeuf le fut obstinément, par royalisme et aussi par gallicanisme.

Somme toute, Mgr de Belbeuf, homme de bonne éducation et prélat soucieux de ses devoirs, est, par son absence même d'originalité, une figure assez représentative. M. Sevestre a eu raison de nous la faire connaître. R. N. SAUVAGE.

Em. SEVESTRE. *L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie et du Maine de l'an IX à l'an XIII. I. Les enquêtes de Normandie. II. Les enquêtes du Maine.* Paris, Picard, 1918. 2 vol. in-8° de XVIII-518 et 232 pages, portraits et cartes.

Ces deux importants volumes font une partie des pièces justificatives de cette histoire religieuse de la Normandie de 1787 à 1815, dont M. Sevestre poursuit, depuis longtemps déjà, la préparation, avec une activité inlassée. Ils nous donnent comme une statistique de tout le clergé normand et manceau après la Révolution. Les enquêtes de l'an IX à l'an XIII avaient pour objet de renseigner l'administration civile et les nouveaux évêques concordataires sur l'attitude politique et la valeur morale des curés et des desservants. Evidemment, elles n'allèrent pas sans partialité. M. Sevestre l'a bien montré et s'est employé de son mieux à les rectifier et à les compléter. Sa publication est d'une utilité incontestable. R. N. SAUVAGE.

E. DEVELLE. *Une paroisse de Loir-et-Cher pendant la Révolution. Saint-Nicolas de Blois.* Blois, Grande Imp., 1919. In-8° de 283 p. et 12 pl.

M. le chanoine Develle a exploré avec une minutie scrupuleuse tous les recoins des archives blésoises, et c'est de sa riche provision de notes qu'il a composé cette intéressante monographie. Tout y est dit : l'histoire du culte officiel des assermentés dans la paroisse de Saint-Nicolas, et la destinée des deux curés qui, successivement, la régirent, Métivier, le clubiste endiablé, mort impénitent, puis Chenu, le fils très aimé de Grégoire, traditeur en 1794, chanoine honoraire après le Concordat; — l'histoire héroïque du culte clandestin des non-conformistes; — la vie des petits groupements de religieuses, réorganisés en cachette sur la paroisse, Visitandines rue Chemonton, Carmélites au quartier du Foix; — l'existence que l'on mène dans les trois « repaires de suspects », aux Minimes, d'où l'on peut s'évader sans trop de peine; aux Capucins, où sont reclus, avec un régime fort sévère, les prêtres âgés et infirmes; aux Carmélites, où les « aristocrates » blésois, grâce aux largesses faites au geôlier, passent joyeusement leurs journées, entre le jeu de tric-trac ou de ballon et les gais soupers où l'on chante. Un chapitre est consacré à « un enfant de la paroisse mort sur l'échafaud »; il s'agit du jeune et sympathique Barthélemy Bimbenet de La Roche; mais il est regrettable que l'auteur s'en soit tenu aux détails fournis par Guillon, et n'ait pas compulsé le dossier W. 329 aux Archives nationales.

Les pages les plus originales sont celles qui nous renseignent sur la vie religieuse des non-conformistes. La paroisse catholique a pour la guider et la soutenir un curé d'héroïque trempe, Mathurin Gallois; il se pose dès la première heure en adversaire déclaré de Grégoire, se fait expulser dès le début de 1791 avec M. de Thémines, rentre presque aussitôt, est nommé par l'évêque exilé l'un des quatre administrateurs du diocèse, et, durant dix ans, demeure fidèle au poste, sans cesse traqué, jamais découvert. Sous son impulsion, sous celle de ses trois vicaires, la vie religieuse est intense; de courageux catholiques, gens de la bourgeoisie, plus souvent gens du peuple, ouvrent, la nuit, leurs maisons aux réunions des fidèles; des femmes admirables se font les auxiliaires ardents des prêtres. La police multiplie les visites domiciliaires, rafle des vases sacrés, des pains d'autel, des écrits « fanatiques », ne parvient jamais à saisir les prêtres. Après le 11 prairial an III, l'abbé Gallois et ses vicaires reparaissent au jour, mais, fidèles au mot d'ordre de M. de Thémines, ils refusent la soumission prescrite par la loi du 7 vendémiaire an IV et se replongent dans le mystère de l'apostolat clandestin. Déconcertée aux premiers jours de la persécution, la paroisse s'est main, tenant réorganisée : elle a ses marguilliers qui tiennent séances, ses confréries du Saint-Sacrement et des Agonisants, ses actes réguliers-ses registres de contributions pour les frais du culte, elle a quatre chapelles fixes, elle a son rituel précis « pour le chant de l'office du matin et du soir les dimanches et fêtes dans les assemblées de fidèles où il ne peut se trouver de prêtres ». Ainsi vit-elle jusqu'à l'époque du Concordat, où elle reçoit pour curé un des prêtres non-conformistes les plus ardemment généreux, l'abbé Jacques Villain. J. GALLERAND.

Chanoine F. DE POMPIGNAC. *Monseigneur de Pompignac.* Aurillac, Imp. Moderne, 1918. In-16 de 294 pages.

C'est une belle et attachante biographie, où l'auteur, un petit-neveu du prélat, et qui a gardé le culte de son grand-oncle, a mis toute son âme. On y sent une émotion contenue, mais profonde, et la valeur du livre est surtout dans cette émotion, unie d'ailleurs à un véritable talent.

Par lui-même, l'évêque de Saint-Flour mérite de fixer les yeux. Né au sein d'une famille chrétienne et visiblement prédestiné au sacerdoce, il entre, après son ordination, dans la Compagnie de Saint-Sulpice. Mais sa faible santé et des événements ménagés par la Providence rompent le lien qui l'unissait à cette société; il devint chanoine, vicaire général, évêque enfin dans son pays même. C'est deux ans avant la guerre d'Italie. L'empire ne s'est pas encore engagé dans la voie fatale où il trouvera sa perte et la nôtre. Les préfets, ceux du Cantal, surtout, favorisaient plutôt les évêques. Point de fêtes sans eux. Mgr de Pompignac y fait si belle figure, qu'on est heureux de l'y voir porter sa crosse. Une partie du livre nous fait assister à des fêtes. Les épreuves viennent ensuite, et l'évêque reste égal à lui-même, plein de courage, de bonté et de confiance en Dieu. Sa santé l'a empêché d'aller à Rome, au moment du concile, mais il a donné aux décisions vaticanes une adhésion sans réserve. La guerre de 1870 l'a trouvé à la hauteur de devoirs nouveaux.

Il a vu les belles années de restauration religieuse qui l'ont suivie. Mort en 1877, Dieu lui a épargné le spectacle de la triste lutte anticléricale, dont nous venons à peine de sortir. S'il ne fut pas ce que l'on appelle un « militant », Mgr de Pompignac fut un évêque, et c'est là son plus bel éloge.

Th. MALLEY.

Chanoine MARTIN. *Dreux. La chapelle royale Saint-Louis, sépulture de la famille d'Orléans. Son origine. Son histoire. Sa description, avec une mention sommaire des autres monuments de la ville.* Chartres, Durand, 1918. Petit in-12 de 32 pages.

Louis-Jean-Marie de Bourbon, duc de Penthièvre, avait choisi la collégiale de Saint-Étienne de Dreux pour sépulture de sa famille. Cette basilique ayant été saccagée et vendue en 1798, la duchesse douairière d'Orléans fit édifier en 1816, sur l'emplacement même où avaient été enfouis les ossements de ses ancêtres, une petite chapelle de style grec, que le roi Louis-Philippe transforma et agrandit. Telle est l'origine de la chapelle Saint-Louis de Dreux, qui sert maintenant de lieu de sépulture aux princes de la maison d'Orléans et à laquelle M. le chanoine Martin vient de consacrer quelques pages. La description qu'il en donne est excellente, et l'on y trouve relevées pour la première fois les dates de naissance et de mort des princes qui y sont inhumés. Son étude est précédée d'un historique sommaire de la ville et des comtes de Dreux. A la fin, quelques renseignements sur l'église Saint-Pierre et l'hôtel de ville.

R. LUZU.

L'abbé A.-D. POIRIER. *La Révérende mère Saint-Benoît (Charlotte-Gabrielle Ranfray, 1755-1828), fondatrice et première supérieure générale de l'institut des Ursulines de Jésus.* Tours, Mame, 1914. In-8° de 536 pages, 18 gravures.

L'institut des Ursulines de Jésus, fondé en 1802, comptait 223 religieuses en 1824, 560 en 1840, 955 en 1870, 1 329 en 1900. Il possédait quatorze établissements en 1824, environ une cinquantaine en 1870, et dix-sept de plus en 1896. Il est aujourd'hui répandu en France dans une dizaine de départements, au nord et au midi, et à l'étranger en Espagne, Angleterre et Irlande, Hollande, Canada et États-Unis. Il prit naissance en Vendée, à Chavagnes, petite localité située à peu de distance au sud de Montaigu ; c'est ainsi que ses religieuses sont parfois désignées sous le nom de sœurs de Chavagnes. Elles sont à la fois enseignantes et hospitalières. La fondatrice, mère Saint-Benoît, née Charlotte-Gabrielle Ranfray, était issue de la bourgeoisie de robe ; son père usurpait volontiers la qualification de noble. D'un caractère, à ce qu'il semble, peu accommodant, elle se sépara jeune encore des divers membres de sa famille, quitta Luçon sa ville natale, et s'installa comme pensionnaire, puis devint religieuse, à La Rochelle chez les Hospitalières de La Charité Notre-Dame, institution diocésaine, fondée au XVII^e siècle, qui avait essaimé dans une douzaine de villes avant la Révolution ; ainsi à Albi et à Gaillac, 1792 dispersa les Hospitalières, anéantit leurs œuvres et, paraît-il, leur institut. Mlle Ranfray attendit dans la retraite, aux Sables et ailleurs, l'heure de la Providence. Cette heure sonna pour elle dix ans après, au lendemain de la promulgation du Concordat.

Un prêtre généreux, à qui elle avait remis la direction de sa conscience, M. Baudouin, venait d'être nommé curé de l'humble paroisse de Chavagnes. Cet homme d'une culture au-dessus de la moyenne, était un de ceux, nombreux alors en France, que le spectacle des ruines de l'ancien régime avait plutôt instruits que découragés et qui gardaient assez de confiance dans l'avenir pour concevoir de vastes projets de reconstruction. Simple curé de campagne, il imagina de fonder à la fois autour de son modeste clocher un groupe de missionnaires qui travailleraient au réveil de la foi et un institut de religieuses qui, suivant les pas des missionnaires, instruiraient les enfants et soulageraient les malades indigents. La merveille, c'est qu'il ait réussi à souhait, au delà même de toute attente. Chavagnes, au dire de Portalis, fut le premier séminaire qui ait fonctionné en France après la Révolution; fondé en 1802, il comptait six ans après trois cents élèves. Le décret impérial du 15 novembre 1811 lui enleva ses théologiens qui furent réunis à La Rochelle; il survécut comme petit séminaire jusqu'à la loi de séparation de 1905 et au delà. La mère Saint-Benoît fut la collaboratrice de M. Baudouin pour la réalisation de sa seconde idée. Elle approchait de la cinquantaine en 1802. C'était une femme d'esprit positif, d'instruction négligée, assez volontaire, mais très disciplinée, fort correcte de ton et de manières. Il fallait de telles qualités pour sortir victorieusement des lenteurs, des improvisations, des tâtonnements, de la gêne financière, des tiraillements, des deuils qui enrayèrent la marche de l'œuvre à ses débuts.

Le narrateur de cette histoire s'est attardé, non sans raison, au récit des premières épreuves. Il a eu entre les mains les papiers de famille de la congrégation et n'a pas hésité à les livrer largement à la publicité, sans toutefois chercher à dissiper toute obscurité. Il a pensé en général que seule la vérité est bienfaisante et utile, et que l'expérience des Ursulines de Jésus ne profiterait pas seulement à leurs héritières, mais à toute âme éprise de perfection évangélique.

Ainsi, apprenons-nous qu'un jour on se mit à prophétiser dans l'institut naissant. Une religieuse eut des visions; le mouvement se propagea. Ce fut une contagion. Naturellement les prophétesses prétendaient en savoir plus long que les supérieures. On revenait au temps du montanisme. L'excellent M. Baudouin se laissa séduire, ce dont son évêque, dont il était devenu le vicaire général, le châtia sévèrement. La mère Saint-Benoît paraît avoir eu un sens plus rassis que son vénérable directeur. D'ailleurs, sur un mot de l'autorité suprême, tout rentra dans l'ordre.

Nous lions connaissance avec l'ex-supérieure de la maison de Saintes, mère Esther, née de La Coudraye : une tête dure et d'ailleurs peu solide, une âme personnelle oscillant dans son gouvernement entre la faiblesse et le despotisme, n'écoutant au fond que son arbitraire, bravant supérieure générale, directeur, vicaire général, évêque, quittant enfin la congrégation après avoir essayé d'en détacher sa communauté et la frustrant de la maison qu'elle dirigeait et dont par malheur elle était propriétaire.

Ces épisodes d'histoire intérieure se détachent sur un arrière-fond

d'histoire générale : tragédie des guerres vendéennes, décret de Napoléon unifiant toutes les religieuses enseignantes sous la dénomination d'Ursulines, — ce qui fut cause de l'abandon par nos congréganistes du nom de Filles du Verbe-Incarné que leur fondateur leur avait primitivement donné, — passage de l'empereur à Chavagnes, Concordat de 1817 et restauration du siège épiscopal de Luçon, visite à la famille royale aux Tuileries, etc.

Le peu que nous disons de ce gros volume en suggérera l'intérêt historique et psychologique. Il passionnera les Vendéens, mais il ne laissera personne indifférent en France et dans l'Église. Il est écrit avec goût et correction; et peut-être le trouverait-on un peu trop littéraire pour un livre d'histoire, si l'on ne se souvenait qu'il veut être surtout un recueil de souvenirs et comme un « livre de raison » pour la famille religieuse à laquelle il est consacré. L. DE LACGER.

F. BOULLIAU. *Une dame de l'instruction chrétienne. Mademoiselle Hermance Verrier.* Blois, Migault et Cie, 1915. In-8° de 49 pages.

C'est une contribution à l'histoire des efforts tentés au XIX^e^ siècle pour l'éducation religieuse des jeunes filles. Agrégée, dès sa jeunesse, à l'*Œuvre des catéchismes*, fondée à Vendôme, en 1833, par la comtesse de Sourdis, Mlle Verrier eut, en son temps, un certain renom. Mgr Mermillod, qui l'appréciait grandement, l'appela à Genève pour l'instruction des jeunes protestantes converties, et il se l'attacha comme secrétaire. Sous son inspiration, elle adressa aux Pères du concile du Vatican une originale supplique, où elle envisageait la création d'un ordre nouveau, destiné à relever le niveau de la formation religieuse et intellectuelle de la femme contemporaine. Un autre prélat, Mgr de Macedo-Costa, évêque de Para, au Brésil, qui l'avait connue aux catéchismes de Saint-Sulpice, tenta de l'attirer pour organiser dans son vaste diocèse l'enseignement chrétien. Notons encore qu'elle eut une sérieuse influence sur la vie intellectuelle et morale d'Ernest Hello. Après la mort de la comtesse de Sourdis (1871), elle prit, à Vendôme, la direction de l'œuvre, qui connut encore des jours féconds, puis finit par disparaître. Quand elle-même mourut en 1915, « l'ombre de l'oubli avait, pour elle, précédé un peu celle de la mort ». J. GALLERAND.

J. ROUQUETTE et A. VILLEMAGNE. *Bullaire de l'Église de Maguelone.* Tome II (1216-1303). Paris, A. Picard; Montpellier, L. Valat, 1914. In-4° de XII-650 pages.

Ce deuxième tome comprend 343 documents, qui s'échelonnent entre le 26 novembre 1216 et le 22 novembre 1303. Presque la moitié, exactement 150, y sont publiés pour la première fois; la plupart sont extraits du cartulaire de Maguelone. Des tables de noms de lieu et de personne terminent le volume, où l'on retrouve, comme dans le précédent (cf. *Revue*, t. III, p. 678), l'annotation exacte, abondante, le soin auxquels nous ont accoutumés les auteurs. Malheureusement, l'introduction au Bullaire que devait rédiger M. Fabrège ne paraîtra pas.

P. L. B.-S.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

ILE-DE-FRANCE

SEINE

Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France.
45e année, 1918. Paris, Champion.

François Rousseau : *La mort d'une sœur de Molière*, p. 46-48. Religieuse du couvent de la Visitation, rue Saint-Antoine, morte en 1676.

Marcel Fosseyeux : *Françoise de Vassé et l'hôpital Sainte-Anastase et Saint-Gervais aux XVIIe et XVIIIe siècles*, p. 48-56. Françoise de Vassé, prieure du couvent, l'installe en 1657 dans l'ancien hôtel d'O. Ses réformes. Organisation et fonctionnement de l'asile de nuit, qui rend de multiples services avant sa suppression le 18 ventôse an III.

H. O[mont] : *Les bibliothèques de Paris en 1721-1722, décrites par le Suédois George Wallin*, p. 60-70. Cet érudit donne au chapitre VI, traduit ici, de sa *Lutetia Parisiorum erudita* la liste des bibliothèques parisiennes. Il y ajoute des renseignements précis sur chacune d'elles, des réflexions sur la manière de les tenir et sur l'accueil qu'on y fait au public.

A. Trudon Des Ormes : *Artistes et ouvriers d'art mentionnés dans l'*Inventaire sommaire *des Archives de Seine-et-Marne*, p. 70-87. Liste alphabétique contenant, à la suite du nom des artistes, des indications variées.

C. Couderc : *Fragments relatifs à Andry le Musnier, libraire-juré de l'Université de Paris au XVe siècle*, p. 90-107. Publication de documents.

A. Héron de Villefosse : *Le rétable de l'église du Boisdon*, p. 107-110. Rétable en bois sculpté, datant du XVIIe siècle. Ses rapports avec le chapiteau roman du portail de Saint-Loup-de-Naud (S.-et-M.) représentant le miracle de la messe de saint Leu.

François Rousseau : *Vie des religieuses Visitandines du couvent de la rue Saint-Jacques après leur expulsion le 24 août 1792*, p. 110-112. Existence difficile.

Henri Stein : *La Halle aux draps de Malines à Paris*, p. 113-115. Lettres de Louis XI à son sujet, qui en constatent l'état d'abandon.

Mémoires de la Société de l'histoire de Paris.
Tome XLV, 1918. Paris, Champion.

Commandant Herlaut : *La disette de pain à Paris en 1709*, p. 5-100. Organisation de l'approvisionnement en blé de Paris au début du XVIIIe siècle. Les premiers troubles causés par la disette en avril 1709. Activité de d'Argenson, lieutenant général de police. Les difficultés du ravitaillement augmentent et l'état d'esprit du peuple, très misérable, empire. La création d'ateliers publics amène une émeute le 20 août.

La misère ne diminue pas. Cependant d'utiles mesures permettent d'éviter la disette en 1710.

Léon Mirot : *Un inventaire des fondations de la paroisse Saint-Eustache au XVe siècle*, p. 101-170. Publication de cet inventaire, constituant la seconde partie d'un manuscrit de 1530 (Arch. nat., LL 722). 91 numéros se rapportent à des documents allant de 1356 à 1489, et intéressent surtout la topographie parisienne à cette époque. Index alphabétique.

François Rousseau : *Histoire de l'abbaye de Pentemont depuis sa translation à Paris jusqu'à la Révolution*, p. 171-227. Fondation en 1217 à Beauvais. Ses religieuses s'installent en 1672 dans le couvent du « Verbe-Incarné », rue de Grenelle, à Paris. Les abbesses. La vie à l'abbaye. Réunion des biens des Bernardines d'Argenteuil à ceux de l'abbaye de Pentemont (1745). Reconstruction des bâtiments à partir de 1747. Recrutement assez hétérogène des religieuses. On annexe à l'abbaye un pensionnat très à la mode au xviiie siècle. Éducation mondaine. Un certain nombre de femmes d'un rang élevé y sont admises comme locataires en chambre. Dispersion de la communauté à la Révolution. En appendice, liste des vêtures, professions et décès à l'abbaye de Pentemont, depuis son installation à Paris.

La Cité. Bulletin de la Société historique du IVe arrondissement de Paris, 19e année, 1920. Paris, Mairie du IVe arr.

Paul Brunold : *Restauration de l'orgue de Saint-Gervais*, p. 12-18. État où l'a mis le bombardement du 29 mars 1918.

A. Callet : *M. et Mme de Carnavalet*, p. 19-27, 93-102. Biographie de Françoise de La Beaume et de François de Carnavalet avant leur mariage.

Bulletin de la Montagne Sainte-Geneviève, Comité des Ve, XIIIe et XIVe arrondissements. Tome VII, fasc. 1, 1920. Paris, Champion.

Chanoine de Launay : *Les Mathurins de Paris*, p. 7-18. Fondation de l'ordre de la Trinité à la fin du xiie siècle. Le couvent de Paris, rue des Mathurins. Possessions de l'Ordre. Ses premiers bienfaiteurs.

Paul Jarry : *L'hôtel du président Rolland, quai de la Tournelle*, p. 19-26. Situé au no 37 de ce quai. Le président Rolland n'en fut jamais que locataire. Les propriétaires depuis 1682 jusqu'à nos jours.

A. L'Esprit : *Le pont de la Tournelle et le registre de l'Inspection générale de la navigation*, p. 27-62. Renseignements contenus dans les registres de l'Inspection de la navigation depuis le 1er fructidor an VIII jusqu'au 13 août 1879 et concernant l'histoire du pont de la Tournelle.

Bulletin de la Société historique des VIIIe et XVIIe arr. de Paris.

Paul Jarry : *L'hôtel Charost, ambassade d'Angleterre*, p. 14-34. Construit vers 1723 par Mazin pour la famille de Charost et acheté le 11 brumaire an XII par Pauline Bonaparte. Il devient l'ambassade d'Angleterre le 24 octobre 1814.

C. Leroux-Cesbron : *L'hôtel Craufurd*, p. 35-48. Cet hôtel, sis au

numéro 21 de la rue d'Anjou, construit au XVIIIe siècle, disparut vers 1855. Vie aventureuse de son propriétaire, l'Anglais Quintin Craufurd.

E. Mareuse . *Essai sur la formation du quartier de l'Europe*, p. 49-59. Pièce justificative de l'article analysé t. VI. p. 214.

Bulletin de la Société historique d'Auteuil et de Passy.

Tome X (Bulletin CII), 1er trimestre, 1920. Paris.

C. Leroux-Cesbron : *Thomas et Ducis en villégiature à Auteuil*, p. 9-14. Leur séjour, commencé au mois d'août 1780, se termine pour Thomas en octobre 1781, pour Ducis en janvier 1782.

A. L'Esprit : *La crèche Saint-Pierre de Chaillot*, p. 18-29. Fondée en 1844 par F. Moreau et installée au 29 de la rue de Chaillot. Développement de l'œuvre jusqu'à nos jours.

Jean de La Monneraye.

SEINE-ET-OISE

Revue de l'histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.

22e année, Versailles, 1920.

Mis de Persan : *Madame de Pompadour, Bernis et la guerre de Sept ans* (fin), p. 204-221. La campagne de Crefeld ; les intrigues de la favorite préparent la disgrâce du cardinal ; intentions droites et saines doctrines politiques, mais caractère faible et incertain de celui-ci.

R. Pichard du Page : *Une musicienne versaillaise, Augusta Holmès*, p. 224-239, 290-305 et 355-372, 2 pl. Étude biographique, psychologique et esthétique ; renseignements très intéressants sur la société littéraire et artistique du second Empire et des premières années de la troisième République ; conversion d'Augusta Holmès au catholicisme (intervention du R. P. Sertillanges) ; sources et caractère de son inspiration.

Marcel Batilliat : *L'interprétation de Versailles dans la littérature contemporaine*, p. 257-272 et 321-340. Depuis 1870, le château et le parc ont inspiré beaucoup de poètes, et des meilleurs ; le roman s'est maintes fois occupé du domaine, de la ville et de la société de Versailles, notamment du monde politique de 1870-1875. Citations nombreuses, judicieusement choisies.

A. Cans : *Le site et la croissance de Versailles*, p. 273-282 et 341-354. 2 croquis. Géographie physique de la région versaillaise ; influence des faits politiques et des faits économiques ; transformation de la population rurale en population urbaine ; étapes successives et causes de l'extension de la ville et de l'augmentation de la population.

André Rhein : *Bibliographie. Histoire de Seine-et-Oise*, p. 378-418. Étude critique et complète des ouvrages parus depuis 1914. Instrument de travail de premier ordre.

Commission des antiquités et des arts.

Tome XXXIV. Versailles, 1914.

P. Coquelle : *Objets classés*, p. 73-75. Indications sur des objets mobiliers classés ou à classer comme monuments historiques.

E. Grave : *Douze lettres de Mme de Pompadour* (à la comtesse de Lutzelbourg), p. 76-84. Nouvelles de la cour, 1748-1756.

E. Grave : *Les Corot de Rosny*, p. 85-86. Publication d'une lettre de Corot, dans laquelle il parle du chemin de croix qu'il peint pour l'église de Rosny.

Léon Plancouard : *Le Vexin souterrain*, p. 87-93. Description du cimetière mérovingien de Wy-dit-Joli-Village, découvert en 1914.

Tome XXXV. Versailles, 1915.

J. Depoin : *Les vicomtes de Mantes et les monastères de Normandie*, p. 45-49. Généalogie des vicomtes de Mantes aux XI^e^ et XII^e^ siècles.

Alf. Foulon : *La famille Turgot à Sartrouville*, p. 51-54, 2 pl. Brève notice sur les trois ascendants directs du ministre de Louis XVI, qui ont possédé un domaine important à Sartrouville de 1669 à 1727.

L.-Eug. Lefèvre : *Le portail royal d'Étampes et la doctrine de saint Irénée sur la Rédemption*, p. 55-74, pl. — Le Christ debout, c'est le Rédempteur *(adjuvans)*, par opposition au Christ assis ou de majesté *(judicans)*, et la représentation du premier type, à Étampes, se rapporte aux polémiques sur la Rédemption *(Cur Deus homo)* qui occupaient les esprits lors de la construction de ce portail, au début du XII^e^ siècle. Le rôle du démon dans les textes de cette époque et dans le portail d'Étampes.

Tome XXXVI. Versailles, 1916.

L.-Eug. Lefèvre : *Le jardin anglais et la singulière habitation de Monville au Désert de Retz*, p. 63-71. Description du domaine de Retz (entre Marly et Saint-Germain); renseignements intéressants sur les constructions gothiques, chinoises et bizarres de la seconde moitié du XVIII^e^ siècle.

P.-E. Mangeant : *Une visite à Épinay-sur-Orge, Montlhéry, Linas et Longpont*, p. 72-76. Églises, vitraux, statues et mobilier.

Paul Gout : *La conservation des monuments historiques et la doctrine de Viollet-le-Duc*, p. 77-83. Distinction entre la doctrine et l'œuvre de cet architecte, entre ses restaurations et les restitutions (Pierrefonds) par lesquelles il a voulu démontrer la valeur technique et artistique de l'architecture gothique et la possibilité de son utilisation actuelle. M. Gout se déclare hostile à la restauration de la cathédrale de Reims, qui « est entrée dans l'éternité ».

Albert Curmer : *A propos d'une inscription transférée de Chatou à Croissy*, p. 90-92. Inscription concernant une fondation faite à l'église de Chatou par le sculpteur Marsy.

Tome XXXVIII. Versailles, 1919.

Chaussemiche : *Visite des salles du palais de Versailles récemment dégagées et remises en état.* Dégagement des constructions de Levau au nord (1669) et découvertes de décorations picturales de la seconde moitié du XVII^e^ siècle.

P. Coquelle : *Deux registres de l'appréciation des grains du bailliage de Meulan au XVI^e^ siècle*, p. 55-60. Le commerce des grains au marché de Meulan, de 1573 à 1586.

Joseph Guyot : *Une pierre et une bague*, p. 61-70, 3 dessins. La sei-

gneurie et le château ruiné de Bréthencourt; pierre sculptée aux armes des Hurault de Cheverny; description d'une bague de cuivre, ornée d'une tête de sphynx et de croix de Lorraine, paraissant remonter à l'époque de la Ligue.

A. Perrault-Dabot : *Les vitraux de la chapelle de la Vierge à la cathédrale de Versailles.* L'Annonciation et la Visitation, vitraux exécutés à la manufacture de Sèvres en 1848 sur les dessins de Deveria et par les procédés de fabrication de Brongniart.

Max Prinet : *La pierre tombale de Jean le Vicomte de Corbeil à l'abbaye des Vaux-de-Cernay.* Identification d'un personnage mort en 1333; « Vicomte de Corbeil » n'était pas le titre de sa seigneurie, mais son nom de famille; il était seigneur de Villepreux.

Comité départemental de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution française.

A. Defresne : *Les marchandises de première nécessité dans le district de Versailles*, p.37-139. Documents sur le commerce de la boucherie, de la charcuterie, des œufs, du laitage, des légumes, des fruits, du sucre, du savon, des matériaux de construction; réglementation du salaire des manouvriers.

Léon Plancouard : *A propos du livre de famille des Bequet. Les comptes d'un charron-forgeron de Chérence (1778-1800)*, p. 140-152. Mémoires de travaux et de journées d'ouvriers permettant de suivre l'évolution des prix.

Mémoires de la Société historique de Pontoise et du Vexin.

Tome XXXIII. Pontoise, 1913.

Joseph Depoin : *Les comtes de Beaumont-sur-Oise et le prieuré de Conflans-Sainte-Honorine*, p. 1-262. Reconstitution de la généalogie de la famille de Beaumont aux x^e^-xii^e^ siècles; ses liens avec les maisons de Creil, de Bellême, de Coucy, de Mello (généalogie de cette famille, xi^e^-xii^e^ siècles) et de Montmorency (Le Bel). Discussion de la date de fondation du prieuré de Conflans (1029, 12 octobre?); son union à l'abbaye du Bec (1080); translation des reliques de sainte Honorine (1086, 21 juin); décadence aux xiv^e^-xv^e^ siècles; chronologie des prieurs; publication de 255 documents (1027-1789). Index géographique contenant environ 400 noms de localités; il est regrettable qu'aucun de ces noms ne soit identifié.

Tome XXXIV. Pontoise, 1916.

Louis Régnier : *Louis Passy, sa vie et ses œuvres (1830-1913)*, p. 1-279 (portrait). Notice très intéressante pour l'histoire politique, particulièrement dans le département de l'Eure, sous le second Empire et la troisième République, pour l'histoire de la Société nationale d'agriculture (Académie d'agriculture) et de l'Académie des sciences morales. Analyse détaillée de l'œuvre si variée de L. Passy. Bibliographie et index alphabétique très complets.

Tome XXXV. Pontoise, 1918.

Joseph Depoin : *Monuments funèbres de Saint-Léonor de Beaumont-sur-Oise*, p. 1-60. Étude et publication de l'obituaire et du martyrologe

de ce prieuré (fin du XIIIe siècle?); le martyrologe semble être celui d'Usuard, avec des influences auxerroises et troyennes.

Eugène Grave : *Wy-Joli-Village*, p. 61-80. Bonne notice historique sur cette localité et sur la seigneurie de Hazeville; analyse des registres paroissiaux; discussion sur le séjour de Calvin.

Abbé Courage : *Notes pontoisiennes*, p. 86-104. Notes de lectures et extraits de documents, réunis par feu l'abbé Courage, sur trois capitaines de Pontoise aux XIVe-XVe siècles, sur les historiens Bonfons et Bretonneau, sur Guillaume Postel, l'organisateur du Collège de France, sur le grand-vicaire J.-B. de Malherbe (1712-1771), sur divers ecclésiastiques parisiens ou pontoisiens du XVIIe siècle, sur la famille de Mme Acarie.

J. Depoin : *Documents sur les archidiacres de Pontoise*, p. 105-110. Liste de ces ecclésiastiques (1060-1255); pièces concernant Amaury (1195), Haimon (1235), Jean de Nointel (1255-1275).

Ernest Mallet : *La rupture du pont de Poissy par mesure de défense militaire contre l'invasion anglaise en 1357*, p. 127-132. Publication d'un mandement inédit de Charles V, dauphin.

Publications de la Société historique du Vexin. Série in-4°.

Jules Formigé : *Monographie de l'église de Cormeilles-en-Vexin* (1915; 27 p., 4 pl., fig.). Parties du XIe siècle (façade, chapiteaux de la nef et des collatéraux, clocher sur le carré du transept), du XIIIe siècle (voûtes de la nef et des collatéraux, chœur) et du XVIe (voûte du chœur; sommet du clocher). Mobilier (XVIIe siècle) et pierres tombales.

Jules Formigé : *Cathédrale de Meaux. Histoire et développement* (1917; 47 p., 46 pl. et fig.). Construction de la fin du XIIe et du début du XIIIe siècle; réfection du chœur et du transept (1253-1331); allongement de la nef (fin du XIVe siècle); modifications importantes à la nef et à l'extérieur (1459-1512) : étude historique et technique des divers états du monument. Description plus détaillée de certaines parties : crypte, charpente, flèche, galeries de la nef, vitraux, notamment discussion sur l'identification du personnage représenté dans une verrière du XIVe siècle : saint Denis. Bibliographie.

Abbé Eugène Muller : *Le prieuré de Saint-Leu d'Esserent. Monographie de l'église de Saint-Leu-d'Esserent* (1920; 35 p. 25 fig.). Description du monument et détermination des dates de sa construction : quelques restes du XIe siècle; porche, tribune et cloches (1100-1125); chœur et chapelles absidales (1160-1175); nef et divers détails (début du XIIIe siècle). Étude de la sculpture. Pierres tombales et mobilier.

Publications de la Société du Vexin. Série in-8°.

J. Depoin : *Répertoire des promotions ecclésiastiques dans le Vexin et le doyenné de Bray (1600-1719)*, par ordre alphabétique des localités (1916, 84 p.).

André Lesort.

SEINE-ET-MARNE

Les Sociétés savantes de Seine-et-Marne n'ont rien fait paraître depuis notre dernière recension.

Maurice Lecomte.

OISE

Le volume des *Mémoires* de la Société académique est sous presse.

Amédée BEAUDRY.

AISNE

La Société historique... de Château-Thierry et la Société archéologique... de Soissons ont repris leurs travaux, mais elles n'ont rien publié depuis le recensement de l'an dernier.

Lucien BROCHE.

MAINE

SARTHE

Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
IIe série, tome XXXIX. Le Mans, 1920.

Dr DELAUNAY : *Un hôpital manceau disparu; l'hôpital Dieudonné*, p. 183-207. Cet hôpital fut fondé en 1821, sur les instigations du comte de Breteuil, préfet de la Sarthe. La duchesse de Berry en accepta le patronage et y fonda un lit qui existe encore à l'hôpital actuel, route de Laval. Les bâtiments disparurent avec l'ancien hôpital.

Abbé Louis CALENDINI : *Une congrégation éphémère, Les Filles de la Trinité (1810-1838)* p. 241-264. Marie-Gabrielle Négrier de La Ferrière, ancienne religieuse de l'hôpital du Mans, avait quitté l'habit à la Révolution. Mais « hantée par le souvenir des malades dont elle avait jadis été la servante, elle reçoit chez elle quelques incurables et s'adjoint pour les soigner une ou deux âmes pieuses ». Puis elle fonde une Société dite des « Filles de la Sainte-Trinité, servantes des pauvres incurables de Saint-Joseph ». Les statuts sont approuvés le 9 janvier 1816, et une donation de la fondatrice assure l'avenir de ce nouvel hospice établi sur la commune de Sainte-Croix. Malheureusement, par la faute même de la fondatrice, et par suite de la bizarrerie de son caractère et de son administration, cette œuvre nouvelle, qui eût pu faire du bien, alla toujours en périclitant. Mme de La Ferrière étant morte en 1838, la fondation finit avec elle.

Revue historique et archéologique du Maine.
IIe série, tome Ier. Le Mans, 1920.

Mis DE BEAUCHESNE : *Le château, la ville et la châtellenie de Sablé, pendant les guerres de religion*, p. 27-55. Étude purement locale, mais très intéressante, à cause des noms qu'elle rappelle, qui furent à la tête des deux partis et se disputèrent la région de 1562 à 1595.

Robert TRIGER : *Le tombeau de la reine Bérengère à la cathédrale du Mans*, p. 83-94. Monument élevé pour renfermer les restes de la reine Bérengère, dans l'abbaye fondée par elle à l'Epau et qui, de l'Epau, vint à la cathédrale du Mans en 1821.

Paul CALENDINI.

Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.
Tome XXXVI. Laval, 1920.

Abbé R. Gasnier : *La vie chère « au bon vieux temps »*, p. 153-165. Intéressant résumé des notes sur les malheurs de leur temps, insérées dans leurs cahiers paroissiaux par Mathieu Bigot, curé de La Croixille, de 1677 à 1709, et Louis Anjuève, curé de Saint-Pierre-la-Cour, de 1672 à 1700.

Paul Calendini.

TOURAINE

INDRE-ET-LOIRE

Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine.
Tome XX, 1916. Péricat, Tours.

Henri Grimaud : *Notes chinonaises*, p. 364-370. Les Ursulines de Chinon ont laissé un registre contenant les noms de toutes les religieuses, dates de profession, de décès, âge, etc., et ce registre est en partie publié ici.

Comte de Beaufond : *Jean Cartier, député de Touraine aux États généraux*, p. 371-389. Vicaire dès juin 1747, J. Cartier fut curé de La Ville-aux-Dames en 1754. Aimé de ses paroissiens, ils le prièrent, en 1789, de rédiger le cahier de leurs doléances. Lors de l'élection des députés, il fut un des premiers élus à une grande majorité, ainsi que le curé de Saint-Pierre-des-Corps. Il ne prêta point le serment constitutionnel. Après la dispersion des députés de la Constituante, il revint en Touraine, puis, traqué, recherché comme insermenté, il se réfugia chez des amis près du Lude dans la Sarthe. Sous le Consulat, il rentra à Tours, mais non en sa paroisse, et mourut le 19 mai 1810.

Horace Hennion : *Note complémentaire sur Ch.-J. Avisseau, imagier*, p. 390-396. Les vierges d'Avisseau, terres cuites exécutées de 1830 à 1845, sont conservées un peu partout en Touraine; il était intéressant de les signaler et de les décrire.

Abbé F. Uzureau : *Nomination d'un chanoine de Saint-Martin de Tours, 1713*, p. 397-399. Il s'agit de l'abbé de Cheverne de Chemant, clerc du diocèse d'Angers.

De Clérambault : *Confiscation de l'abbaye de Beaumont-lez-Tours*, p. 249-286. Vieille de huit siècles, l'abbaye fut confisquée à la Révolution. L'inventaire en eut lieu les 8, 9 et 15 novembre 1790, et on le publie. Beaumont suivait la règle de saint Benoît.

Abbé E. Audard : *Journal d'un artisan de Saint-Maure au XVIII^e siècle*, p. 424-432. Notes d'un simple cordonnier sur les fêtes et cérémonies religieuses de sa paroisse.

Chanoine O. Marcault : *Les églises de Touraine; leur construction jusqu'à nos jours*, p. 433-447. Esquisse en trois parties : les églises bâties avant le VI^e siècle, celles du VI^e siècle au XIX^e et celles du XIX^e à nos jours.

Tome XXI, 1917-1920. Péricat, Tours.

Henri Guerlin : *A propos d'un manuscrit de l'école tourangelle*, p. 19-31. Ce manuscrit, catalogué à la Bibliothèque d'Avignon, sous

le numéro 10, est appelé le Psautier du maréchal de Boucicault. Rempli de curieuses miniatures qui le datent du XV^e siècle, il fut offert à la bibliothèque des Célestins par le célèbre maréchal tourangeau.

Abbé BOSSEBŒUF : *L'ancienne église de Saint-André, à Neuvy-le-Roi*, p. 32-37. Monument des temps mérovingiens qui subit de nombreuses transformations au cours des siècles; il était utile de discerner et de signaler les parties antiques.

Paul CALENDINI.

ANJOU

MAINE-ET-LOIRE

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
V^e série, tome XXII. Angers, 1919.

Louis HOGU : *Chateaubriand avocat des Vendéens (1819)*, p. 5-25. Étudie un article du *Conservateur*, où le grand écrivain prit, en 1819, la défense des Vendéens, traités avec ingratitude par la Restauration. Après avoir raconté les circonstances où il fut publié et l'impression qu'il produisit, l'auteur montre comment cet article permet de mieux comprendre un passage remarquable des *Mémoires d'outre-tombe* (I, VIII) intitulé : *Un paysan vendéen.*

F. UZUREAU : *L'abbé Bernier et ses paroissiens de Saint-Laud*, p. 27-50. Documents qui complètent et éclairent sur plus d'un point les détails que l'on possédait sur la partie angevine de la vie du célèbre négociateur du Concordat.

L. DELAUNAY : *L'Académie protestante de Saumur et les précurseurs du protestantisme libéral*, p. 59-79. Esquisse d'un chapitre qui pourrait trouver place dans l'histoire complète, encore à entreprendre, d'une des manifestations les plus intéressantes du protestantisme en France, au XVII^e siècle.

F. UZUREAU : *L'Hospice Saint-Charles d'Angers (1714-1920)*, p. 101-123. Contribution à l'étude des débuts de l'importante congrégation des religieuses de Saint-Charles d'Angers.

Revue de l'Anjou.
Tomes LXXVIII et LXXIX. Angers, 1919.

Ch. URSEAU : *La peinture décorative en Anjou du XII^e au XVIII^e siècle*, t. LXXVIII, p. 25-57, 197-224; t. LXXIX, p. 23-43, 191-216, 305-323. Continuation d'une importante étude déjà précédemment signalée.

Tome LXXX. Angers, 1920.

QUERUAU-LAMERIE : *Les religieuses d'Angers et de Beaufort pendant la Révolution*, p. 5-16.

Aimé LEFORT : *Les chapelles et les chapellenies de Noyant-la-Gravoyère sous l'ancien régime*, p. 23-62. Notes tirées d'archives paroissiales et privées.

Anjou historique. XX^e année. Angers, juill. 1919-déc. 1920.

Dans sa revue, dont il est, pendant cette vingtième année, le seul rédacteur, M. l'abbé Uzureau poursuit, toujours avec la même persé-

vérance et le même zèle, sa tâche qui est de nous révéler les pièces d'archives inédites, les passages des livres rares, les articles de journaux oubliés concernant l'histoire de l'Anjou. Nous nous contenterons de signaler les articles ayant trait à l'histoire ecclésiastique.

Origine des paroisses des Rosiers et de La Daguenière, p. 1-9. D'après les « Arrêts célèbres » de Claude Pocquet de Livonnière. — *Joseph Grandet et l'histoire ecclésiastique de l'Anjou*, p. 9-24. Fragment du manuscrit 618 de la Bibliothèque municipale d'Angers. — *Les Jansénistes contre l'abbesse de Fontevrault (1742-1753)*, p. 24-30. — *Les arrêtés des 24 mai et 24 juin 1791 contre le clergé insermenté de Maine-et-Loire*, p. 38-44. — *Les chapitres de Saint-Martin, Saint-Laud, Saint-Pierre et Saint-Julien d'Angers (XIVe-XVIIIe siècles)*, p. 97-101. — *Abjuration de sept protestants à Angers (6 juin 1683)*, p. 144-148. D'après une plaquette fort rare publiée au XVIIe siècle par l'évêque Henri Arnauld. — *Saint-Léonard-lés-Angers pendant la Révolution*, p. 156-162. — *Une paroisse d'Angers avant la Révolution, Saint-Michel-du-Tertre*, p. 193-196. — *Union de la Faculté de théologie d'Angers à celle de Paris (1695-1791)*, p. 196-198. — *Le clergé de Beaufort-en-Vallée pendant la Révolution*, p. 202-214. — *Pie IX et le préfet de Maine-et-Loire (1848)*, p. 280-282. Très curieuses lettres inédites de Grégoire Bordillon, préfet de Maine-et-Loire, en 1848, au moment du départ de Pie IX de Rome à Gaëte. — *Mlle Rousseau, fondatrice de la Croix et de la Providence à Angers (1625-1714)*, p. 289-291. Extraits de deux manuscrits de la Bibl. municipale d'Angers. — *Les Angevins contre le jansénisme (1702-1704)*, p. 307-319.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts du Saumurois.
VIIIe année. Février-octobre 1920.

Abbé Chupin : *Essai sur les origines chrétiennes de Montsoreau*, février, p. 44-47. Tout à fait superficiel.

Colonel Picard : *Légendes et miracles de l'abbaye de Fontevrault*, février, p. 47-55; octobre, p. 39-45. Travail sans critique et sans grand intérêt.

Colonel Picard : *Jeanne d'Arc à Saumur*, juin, p. 57-62. — *Trois fausses Jeanne d'Arc à Saumur*, octobre, p. 19-27.

Th. Civrays.

NORMANDIE

SEINE-INFÉRIEURE

Société de l'histoire de Normandie. Bulletin, XIII (1919-1920). Rouen.

F. Bl[anquart] : *Commencements de l'abbaye Notre-Dame de Pacy (1638). Epitaphe de la première abbesse*, p. 16-26. Ce monastère, au département de l'Eure, eut pour première abbesse Marie-Paule d'Albret, 1638-1683.

Henri Labrosse : *Les boursiers rouennais du collège Saint-Augustin de Pavie*, p. 94-103. Complète les recherches de M. Émile Picot.

F. Bl[anquart] : *Lettres de non-préjudice au sujet des clefs de la cité d'Évreux confiées à la garde des doyen et chapitre de cette ville (24 novembre 1346). Vidimus du 30 août 1392*, p. 108-113.

F. Bl[anquart] : *Une curieuse redevance des Célestins de Rouen. Les « omelettes à la Célestine » au dîner des plaids de Robec, à Rouen (11 juin 1662)*, p. 113-117.

G. A. Prévost : *Discours prononcé à l'assemblée générale du 4 novembre 1920*, p. 124-135. Éloge d'Ordéric Vital.

F. Soudet : *Procès-verbal d'installation, en 1309, d'un curé de Tourny (Eure), portant inventaire des livres et ornements appartenant à cette église. Transcription sur le missel, vidimée en 1360*, p. 151-158. Cette transcription d'inventaire sur un missel fit l'objet de prescriptions ecclésiastiques fréquentes.

La Société de l'histoire de Normandie a fait paraître également un *Recueil de fac-similés de chartes normandes* publiés à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation (1869-1919), avec transcriptions de M. J.-J. Vernier. Rouen, Lestringant, 1919. Gr. in-4° de 34 p. et xxxii pl. Ce recueil contient 32 fac-similés de chartes allant de 984 à 1425, dont beaucoup proviennent de l'abbaye de Jumièges.

Précis analytique des travaux de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen pendant l'année 1919. Rouen, 1920.

Pierre Chirol : *Jean-Antoine Alavoine*, p. 227-265. Architecte (1778-1834), restaurateur de la cathédrale de Séez et de la flèche de la cathédrale de Rouen.

Société rouennaise de bibliophiles.

Querelle de [Clément] Marot et Sagon. Pièces réunies par Émile Picot et Paul Lacombe. Introduction par Georges Dubosc. Rouen, Imp. Albert Laîné, 1920, xxviii-484 p. n. ch. et 4 p. ch. Querelle littéraire (1534-1544) envenimée par la passion religieuse.

Société des études locales dans l'enseignement public.

(Section de la Seine-Inférieure). Bulletins, 1914-1919. Rouen.

E. Lefebvre : *Essais historiques sur Triquerville. Les instituteurs, l'instruction et les écoles à travers l'histoire* (n° 5, 1913, p. 2-28). Renseignements d'après les archives municipales, sur les vicaires et les clercs.

A. Lesellier : *Notice géographique et historique sur la commune de Bazinval* (n° 5, 1914, p. 29-53). Notes sur la paroisse et la cloche de l'église.

G. Cariller : *Extraits du papier terrier des fiefs et seigneuries... de Freuleville* (n° 7, 1914, p. 19-21). Relatifs au trésor de l'église.

J. Vacandard : *La vie municipale à Saint-Nicolas d'Aliermont pendant la Révolution* (n° 9, 1919, p. 20-36). D'après le registre des délibérations de la municipalité. Utile pour l'histoire paroissiale.

Émile Spalikowski : *Clères. Son château, ses hameaux* (n° 9, 1919, p. 37-49). Notes concernant un calvaire, l'église, les revenus de la cure vers 1720 et l'église du Tôt.

Bulletin religieux de l'archidiocèse de Rouen. Tome XIX, 1920. Rouen.

Pierre Chirol : *Les Vierges mères*, p. 108, 177 et 235.

Ch. Delabar : *Relation du voyage de S. Ém. le cardinal Dubois en Orient*, passim.

Abbé H. Duhomme : *L'abbé Joseph Clément Briche, guillotiné à Dieppe en 1793*, p. 225, 448. Voir ci-dessus, p. 189.

L. J[ouen] : *Regards sur le passé. Cloches et clochers*, passim, p. 369-770. Histoire documentée de la Tour de Beurre et de la « Georges d'Amboise » de la cathédrale de Rouen. — *A propos d'une translation* [de S. Em. le cardinal Dubois], p. 842-845. Liste des archevêques transférés du siège de Rouen.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. 87e année, 1920. Le Havre.

Philippe Barrey : *Note sur l'origine de l'hôtel-Dieu du Havre-de-Grâce*, p. 33-42. Construit vers 1556, démoli pendant les troubles de 1562, réédifié entre 1575 et 1581, l'établissement devient la propriété des Capucins en 1591. Henri Labrosse.

EURE

Revue catholique de Normandie. 29e année, 1920. Évreux.

F. Uzureau : *La persécution dans le canton de Gaillon (1792)*, p. 21-24. Lettre de M. Quesney, curé d'Aubevoye, à l'abbé Barruel.

E. Layer : *Quelques remarques sur le procès de Louis XVI. Opinions du citoyen P.-J.-D.-F. Faure, député de la Seine-Inférieure à la Convention*, p. 75-100. Extrait analytique des 8 vol. de l'*Histoire impartiale du Procès de Louis XVI*, publiée en 1792-1793, par L. Jauffret. Faure eut la hardiesse, au cours du procès, de mettre en doute le bien-fondé des accusations dirigées contre Louis XVI. Il refusa de voter la mort du roi, même de lui imposer l'exil.

Ch. Guéry : *Sa G. Mgr Louis-Jean Déchelette, évêque d'Évreux*, p. 113-115. Bibliophile averti, il recherchait les incunables, les bois du xive et du xvie siècle, les reliures aux armes qu'il identifiait en héraldiste expert.

Abbé Tabourier : *Un conflit liturgique au XVIIIe siècle*, p. 133-146, 176-195. Histoire de la résistance des curés du diocèse de Séez à l'introduction de la liturgie gallicane, imposée dès 1737 par le bréviaire de Mgr Jacques Lallemant.

F. Uzureau : *La persécution religieuse dans la Manche (1791-1792). Vessay et Montanel*, p. 196-199. Lettre d'un vicaire de Vessay à l'abbé Barruel.

X*** : *Une abbesse bénédictine du XVIIe siècle. Mme Scholastique-Guyonne de Rouxel de Médavy*, p. 228-239, 271-284 (à suivre). Première abbesse de Saint-Nicolas de Verneuil, 1627-1669.

F. Uzureau : *La persécution religieuse dans le Calvados (1791). Grangues.* Relation rédigée par le vicaire de Grangues pour l'abbé Barruel.

Étienne Dupont : *Les exilés de l'ordre du Roi au Mont-Saint-Michel. Le clergé*, p. 285-294. Les prisons du Mont-Saint-Michel, converti, longtemps, en maison de force, ont contenu, aux xviie et xviiie siècles, pendant une période de 150 ans, une vingtaine de prêtres et de religieux, enfermés en vertu de lettres de cachet. Trois furent internés comme jansénistes, quinze pour motifs d'indiscipline et quelques autres comme atteints d'aliénation mentale. V. Carrière.

CALVADOS

La crise de l'imprimerie a retardé la publication des *Mémoires* de l'Académie de Caen, du *Bulletin* de la Société des Antiquaires de Normandie, de l'*Annuaire* de l'Association normande, et suspendu celle des *Bulletins* de la Société historique de Lisieux et de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Bayeux.

Études lexoviennes. Tome II, 1919. Paris et Caen.

G. HUARD : *La cathédrale de Lisieux aux XI^e^ et XII^e^ siècles*, p. 1-36. Mémoire excellent, tant au point de vue de la critique des textes que de l'analyse archéologique, sur la date de la cathédrale actuelle de Lisieux, commencée sous l'évêque Arnoul, entre 1175 et 1182 (depuis le portail de façade jusqu'à la première travée du chœur) et achevée, sans doute, au début du XIII^e^ siècle. (Il faut traduire *ecclesia* par église au sens général, et non par cathédrale, dans la note annalistique, citée p. 35, relative à l'évêque Jourdain du Hommet.)

V. LAHAYE : *Les reliques et les reliquaires de saint Ursin à Lisieux*, p. 177-214. Des reliques de saint Ursin, venues de Bourges à Lisieux en 1055, y furent l'objet d'un culte tout particulier jusqu'à la Révolution, où elles disparurent. Les procès-verbaux de reconnaissance, du XIV^e^ au XVIII^e^ siècle, nous décrivent les reliquaires.

Au pays virois. Tome III, 1920. Vire.

F. ALIX : *Notes pour servir à l'histoire de Pleines-Œuvres*, p. 27-29. Quelques dates de l'histoire paroissiale.

J. ROBERT : *Chapelle Saint-Blaize de Martilly*, p. 57-66. Petit oratoire disparu.

R. N. SAUVAGE.

MANCHE

Revue de l'Avranchin. Tome XIX, 1920, fasc. 1-2. Avranches.

J. SEGUIN : *Curieuse condamnation pour injures envers la supérieure de l'hôpital général d'Avranches en 1720*, p. 3-5. Simple fait-divers.

Mgr DESCHAMPS DU MANOIR : *Catalogue par doyennés de tous les ecclésiastiques du diocèse d'Avranches demeurés fidèles à la foi de l'Église catholique, apostolique et romaine*, p. 47-60. Liste des ecclésiastiques insermentés. Est-elle complète? (Cf. p. 151.)

E. VIVIER et A. LEPAUMIER : *Un prêtre émigré de l'Avranchin. Jacques-Joseph-Michel Dolley (1746-1806), chanoine régulier de l'abbaye de Montmorel, prieur-curé de Saint-Laurent de Terregatte*, p. 61-66. Né à Namur, étudiant à Louvain, naturalisé français, chanoine régulier de Saint-Augustin, gradué de Sorbonne, il se retira en 1784 à l'abbaye de Montmorel et devint curé de Saint-Laurent de Terregatte. Il émigra, revint en France en 1802 et mourut en 1806.

J. SEGUIN et E. VIVIER : *Corpus des inscriptions tumulaires de l'Avranchin antérieures à 1789*, p. 80-95. Commencement d'une étude, soigneuse

et utile, qui devrait être entreprise partout. L'histoire et l'archéologie locales y sont également intéressées.

J. Seguin : *Curieuse épigraphie révolutionnaire de la cloche de La Haye-Pesnel*, p. 141-143. Cloche de l'église fondue en mai 1793.

Notices, mémoires et documents publiés par la Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche.

L. Deries : *Un député et un évêque : Léonor Havin et Mgr Bravart*, p. 5-16. Extraits piquants de lettres adressées par l'évêque de Coutances au directeur du *Siècle*, député de la Manche, sur des questions d'intérêt local, notamment sur le Mont-Saint-Michel.

R. Le Clerc : *Un médecin mystique : Jean Hamon*, p. 17-44. Il s'agit du *solitaire de Port-Royal*, né à Cherbourg, le 2 janvier 1618, sur la biographie et l'œuvre de qui l'on donne quelques précisions. A noter que Hamon n'a pas écrit de vers français.

A. Davodet : *Le cardinal Jacques Davy du Perron (1556-1618)*, p. 67-97. Étude rapide d'après les livres de Duverdier, Baratte, l'abbé Féret. N'apporte rien de nouveau.

R. N. Sauvage.

ORNE

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne.
Tome XXXIX. Alençon, 1920.

R. Jouanne : *Vieilles reliures et couvertures en parchemin*, p. 17-27. Documents concernant l'abbaye de Saint-Sernin de Toulouse (xv^e^ siècle), la bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, l'histoire du diocèse de Séez, etc.

L. Tabourier : *Origine des conférences ecclésiastiques. Leur histoire diocésaine*, p. 194-210. Les conférences furent créées dans l'Orne en 1653 et réglementées en 1674, mais leur succès fut médiocre auprès des curés bas-normands.

A. Lelacq : *Notice sur M. l'abbé H. Marais*, p. 255-261, historien de la cathédrale de Séez.

Le Pays bas-normand. Tome XII, 1919. Flers.

A. Surville : *Histoire de Domfront*, p. 27-55. Origines, légende de saint Front. Bibliographie critique des historiens de Domfront.

R. N. Sauvage.

BRETAGNE

ILLE-ET-VILAINE.

Annales de Bretagne.
Tome XXXIII, 1918-1919. Rennes, Imp. Oberthür, 1920.

Jean Allenou : *Histoire féodale des marais, territoire et église de Dol* (fin), p. 260-289, 325-336. L'auteur termine la publication, commencée dans le tome précédent, de l'enquête faite en 1181 sur les biens de

l'évêque de Dol; c'est un document capital pour l'histoire de cette église.

[F. DUINE] : *La métropole de Bretagne* (fin), p. 155-169, 242-265, 557-581. L'histoire de l'*archevêché* de Dol exposée dans les t. XXXI et XXXII est complétée par la liste des prélats dolois depuis les origines jusqu'à 1790. Les notices biographiques rectifient et amendent tout ce qui avait été écrit jusqu'à ce jour sur l'histoire de ces évêques.

Tome XXXIV, 1919-1920.

[F. DUINE] : *Documents menaisiens*, p. 15-50. Treize lettres inédites de Lamennais (1819-1848) et une lettre de Lacordaire (1831); documents et notes sur le mouvement menaisien dans le pays de Fougères et de Redon en 1831.

[F. DUINE] : *Bibliographie menaisienne*, p. 208-214, 363-382. Complément de la bibliographie publiée par le même auteur dans la même revue.

G. DOTTIN : *Une traité irlandais du moyen âge. La langue toujours nouvelle*, p. 190-207 (à suivre). Ce récit de visions et de révélations légendaires est une des œuvres les plus curieuses de la littérature religieuse de l'Irlande; M. Dottin publie le texte donné par le ms. n° 1 du fonds celtique de la Bibl. nat., qui n'avait pas été utilisé par les précédents éditeurs.

F. UZUREAU : *Les prêtres insermentés du Finistère, 1791-1793*, p. 261-272. Documents et récits contemporains provenant des papiers de Barruel et concernant les prêtres emprisonnés à Brest et au château du Taureau près de Morlaix et la déportation d'un certain nombre d'entre eux en Hanovre.

L. GOUGAUD : *Mentions anglaises de saints bretons et de leurs reliques*, p. 273-277. Ces mentions, qui n'ont jamais été citées par les historiens français, se trouvent dans trois listes de saints rédigées en Angleterre au XI^e siècle; elles concernent saints Branwalatre, Cadroc, Congar, Gildas, Ivy, Jean de Beverley, Judoc, Magloire, Méloir, Perreux et Samson.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne.

Tome I, 1920. Rennes (Plihon et Hommay); Paris (Champion).

L. DUCHESNE : *L'évêque Haelrit*, p. 3-7. *Haelrit episcopus* figure comme témoin dans une charte de 842 ou 848 du cartulaire de Redon. M. l'abbé F. Duine l'a revendiqué pour l'église de Dol; Mgr Duchesne estime que rien ne justifie cette attribution.

J. DE LA MARTINIÈRE : *Un grand-chancelier de Bretagne. Jean de Malestroit, évêque de Saint-Brieuc (1405-1419) et de Nantes (1419-1443)*, p. 9-52. L'évêque fut nommé chancelier en 1408 et il conserva cette charge juqu'à sa mort. M. de La Martinière croit qu'il fut le directeur de la politique heureuse de Jean V, prince médiocre d'esprit et de cœur. Il était ambitieux, habile et dénué de scrupules; des historiens du fameux procès de Gilles de Rais l'ont accusé d'avoir sciemment con-

damné un innocent; l'auteur n'adopte pas cette opinion, mais il établit que Jean de Malestroit mit beaucoup d'empressement à s'emparer des dépouilles du condamné.

Annales de la Société historique de l'arrondissement de Saint-Malo.
Années 1915-1919. Saint-Servan, Imp. Haize.

Abbé A. Leroy : *Les dames du Calvaire à Saint-Servan*, p. 31-51. La fondation du couvent des Calvairiennes, projetée en 1626, fut exécutée en 1639. M. Leroy n'a rien découvert sur la vie intérieure du monastère; il fait connaître son histoire temporelle.

P. Lemée : *Inventaire des papiers concernant le prieuré de Saint-Cadreuc-en-Ploubalay*, p. 73-75. Ce très modeste établissement dépendait de l'abbaye bénédictine de Saint-Jacut.

Georges Saint-Mleux : *Une ancienne torche de procession à Saint-Malo*, p. 107-116. Description et histoire d'une forteresse en miniature qui jusqu'à ces dernières années était portée aux processions de la Fête-Dieu par un groupe d'anciens matelots.

Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
Tome XLVII. Rennes, Imp. de H. Vatar, 1920.

B. Pocquet du Haut-Jussé : *Les statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieuc (1421)*, p. 1-142. Les statuts étaient inédits et inconnus; M. Pocquet du Haut-Jussé, qui les a découverts à la bibliothèque du Vatican, les publie avec une bonne introduction et des tables utiles. Ces statuts paraissent être une œuvre originale; ils n'ont pas été formés, comme il arrivait souvent, d'emprunts faits à des collections analogues existant dans les diocèses voisins.

Dom Anger : *Histoire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt* (fin), p. 145-310. L'auteur termine l'histoire de cette abbaye du diocèse de Rennes en étudiant les œuvres de bienfaisance exercées par les religieuses, l'enseignement qu'elles donnaient aux élèves qu'elles admettaient parfois comme pensionnaires, leurs relations avec les vassaux et l'administration de leurs propriétés. Les renseignements utiles sont très abondants pour le XVII^e^ et le XVIII^e^ siècle. Les articles insérés dans les tomes XLV à XLVII du *Bulletin* ont été réédités dans un volume intitulé : *Histoire de l'abbaye de Saint-Sulpice-la-Forêt, Ille-et-Vilaine, De ses relations, de la vie religieuse au moyen âge et au XVIII^e^ siècle.* Paris et Rennes, 1920, in-8°, 374 p.

Abbé J. Hervé : *Croix processionnelle de Louvigné-du-Désert*, p. 313-320. Description illustrée d'une jolie croix de cuivre estampé et doré sur âme de bois, du XVI^e^ siècle.

Henri Bourde de La Rogerie.

COTES-DU-NORD

La Société d'émulation des Côtes-du-Nord n'a rien publié en 1919 ni en 1920.

H. Waquet.

FINISTÈRE

Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper et de Léon. Quimper, 1919.

P. PEYRON et J.-M. ABGRALL : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), p. 5-18, 50-76, 97-114, 145-156, 178-191, 209-228. Articles relatifs à Lannéanou, Lannédern, Lanneuffret, Lannilis, Lanniscat (aujourd'hui dans les Côtes-du-Nord), Lanriec, Lanvénégen (aujourd'hui dans le Morbihan), Lanvéoc, Lanvern, Lanrivoaré, Larret, Laz. L'article Lannilis contient des renseignements nouveaux sur Even et Henri Bohic, tous deux professeurs à l'Université de Paris au XIV^e siècle et qui avaient été toujours confondus jusqu'à présent.

G. PONDAVEN : *Lesneven* (suite), p. 19-28, 77-89, 115-125, 157-165. Exposé des droits honorifiques dans le chœur collégial de Sainte-Anne; travaux à l'église; histoire de l'hospice fondé par la famille Gouzillon de Kerno.

P. PEYRON : *Les derniers seigneurs de Névet*, p. 29-48, 90-96. Histoire des derniers seigneurs de Névet depuis 1602. Leur seigneurie comprenait, en Plogonnec, des terres relevant du fief épiscopal de Quimper. René de Névet (1647-1676) a laissé une renommée d'éminente vertu. La figure la plus originale de la famille est celle de Malo (1645-1721) qui, s'étant fait ermite, rentra dans le monde et se maria pour perpétuer son nom. Il n'eut qu'une fille, dont une petite-fille, Anne-Françoise-Aimée de Coigny, se distingua par deux divorces successifs et fut l'héroïne de la *Jeune captive* d'André Chénier.

P. PEYRON : *Prêtres morts pour la foi en 1792, 1793, 1794*, p. 49. Notice sur René Guéguen (P. Charles de Locronan) en appendice à l'étude sur les *Confesseurs de la foi...* publiée en 1917 et 1918.

P. PEYRON : *Manuscrit de M. Boissière*, p. 126-144, 166-176, 192-208, 229-240. En 1790, M. Boissière était vice-promoteur de l'évêché de Quimper depuis 1773. Déporté en Espagne, il y rédigea, d'après un plan dressé par la cour de Rome, un mémoire sur le clergé du diocèse dans les premières années de la Révolution. Ce document avait été maladroitement utilisé par M. Téphany dans son *Histoire de la persécution*. C'est une source de grande importance.

Quimper, 1920.

La publication du *Bulletin* a été interrompue momentanément après l'apparition d'un seul numéro pour le 1^er semestre 1920. Ce numéro contient :

P. PEYRON et J.-M. ABGRALL : *Notices sur les paroisses du diocèse* (suite), p. 5-15. Lennon, Le Leslay (Côtes-du-Nord), Lesneven (en partie).

G. PONDAVEN : *Lesneven* (suite), p. 16. L'hospice, de 1680 au XIX^e siècle.

P. PEYRON : *Manuscrit de M. Boissière* (suite), p. 25-32.

Bulletin de la Société archéologique du Finistère. Tome XLVII. Quimper, 1920.

H. LE CARGUET : *La ville d'Is*, p. 3-25. Hypothèses nouvelles sur la cité fabuleuse que l'auteur place dans le raz de Sein.

H. Waquet : *Quimper; Locronan; les monuments historiques du Finistère* (études archéologiques), p. 27-126, 160-186. Description de la cathédrale et des monuments anciens de Quimper et de Locronan; répertoire chronologique et critique des principaux édifices et objets d'art du département.

J. Savina : *Essai d'histoire économique d'une paroisse rurale, Plogastel-Saint-Germain au XVIII^e siècle*, p. 127-159. Étude soignée et instructive.

C. Vallaux : *Plaidoyer pour la « Chapelle des bergers »*, p. 187-199. Il s'agit de la chapelle de Saint-Michel dans les monts d'Arrée, élevée de 1672 à 1677, et qui fut, jusqu'à la disparition de la vie pastorale en cette région, vers 1850-1860, le centre de réunion des pâtres de moutons.

H. Waquet.

LOIRE-INFÉRIEURE

Le dernier *Bulletin* de la Société archéologique de Nantes (t. LXIV) comprend les années 1917, 1918 et 1919. Les promenades et les rapports absorbent toute l'attention.

J. de La Martinière.

MORBIHAN.

La *Revue morbihannaise* et la *Revue de Bretagne* n'ont pas recommencé leurs publications; la Société polymathique n'a pas donné de *Bulletin* depuis 1919.

J. de La Martinière.

ORLÉANAIS

LOIRET

Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.

Albert Depréaux : *La décoration du lys dans l'académie d'Orléans (1814-1815) et dans la garde nationale orléanaise (1814-1816)*, p. 5-44. La décoration du lys se composait d'un ruban blanc moiré que le comte d'Artois avait porté le premier et auquel on ajouta une fleur de lis d'argent (2 avril 1814) et une couronne royale (9 mai). Elle se propagea spontanément dans le public, mais le gouvernement chercha à lui donner le caractère d'une récompense réservée aux champions de la cause royaliste. La garde nationale de Paris avait reçu cette décoration en bloc dès le début; celle d'Orléans obtint la même faveur ainsi que les troupes de la garnison (25 et 29 mai 1814).

Eugène Jarry : *Les écoles de l'Université d'Orléans, leur topographie*, p. 45-72. Jusqu'à la fin du XV^e siècle les maîtres de l'Université d'Orléans faisaient leurs cours dans leur domicile privé ou des maisons particulières. Ces différentes écoles portaient le nom du docteur qui y professait ou de la nation à laquelle appartenaient les élèves. Entre 1498 et 1507 furent édifiées par les soins de l'Université les « grandes écoles »

comprenant deux vastes salles superposées soutenues par des piliers et éclairées par quatre fenêtres gothiques. D'autres immeubles vinrent s'y ajouter par la suite. Les grandes écoles furent démolies en 1824 et leur aspect ne nous est connu que par une aquarelle de M. Pensée, artiste orléanais.

Albert DEPRÉAUX : *Une phase critique de la vie du guet royal d'Orléans; le chevalier Beauvais et la réorganisation du guet (1781-1787)*, p. 131-195. A l'instar de Paris et de Lyon, la ville d'Orléans possédait une compagnie du guet chargée de la police sous les ordres d'un officier appelé le chevalier du guet. Un sieur Beauvais, qui acheta cette charge en 1781, entreprit de modifier l'uniforme de sa troupe et d'y réformer la discipline; cela le mit en conflit non seulement avec les autorités locales, mais avec le ministre de la guerre, le commandant des provinces de l'intérieur, etc. Finalement il échoua dans ses tentatives.

Eugène JARRY : *Notes et documents sur la Maladrerie (hôtel Saint-Ladre) d'Orléans*, p. 195-260. Dès le début du XII^e^ siècle existait déjà dans le faubourg nord d'Orléans un établissement destiné à hospitaliser les lépreux de la ville. Favorisé par les rois, il se développa durant les siècles suivants jusqu'à ce que la décadence l'atteignît au XVI^e^ siècle comme les établissements similaires. Le soin des malades était assuré par des frères sous la direction d'un prieur. M. Jarry nous fait connaître les conditions d'admission des lépreux, dont les biens devenaient l'héritage de la maladrerie, le cérémonial de leur réception, le régime auquel ils étaient soumis (nourriture, chauffage, etc.).

Charles DE BEAUCORPS.

EURE-ET-LOIR.

Bulletin mensuel de la Société archéologique d'Eure-et-Loir.

Mémoires. Tome XV, feuilles 12-15. Chartres, 1920-1921.

Marcel LANGLOIS : *Léonor d'Estampes de Valençay*, p. 205-232, 1 pl. Cadet de noblesse, et, en cette qualité, destiné à être « d'Église », pourvu de bonne heure de riches bénéfices, successivement évêque de Chartres (1620-1641) et archevêque de Reims (1641-1651), Léonor d'Estampes de Valençay représente assez bien le type du prélat grand seigneur au temps de Louis XIII. Ses attaches avec le monde ne le détournèrent cependant pas de ses devoirs épiscopaux : s'il aima le luxe, les bâtiments, les jardins, les beaux livres; s'il se laissa aller parfois à une prodigalité excessive, Léonor d'Estampes fut un prélat d'esprit vraiment ecclésiastique. Il réforma les anciens ordres religieux, en établit de nouveaux, et ramena le clergé à l'observation rigoureuse de la discipline. Sa physionomie, plus d'une fois dénaturée, nous est présentée ici sous un jour plus favorable.

Procès-verbaux. Tome XIV, feuilles 3-4. Chartres, 1920.

Y. DELAPORTE : *Note sur le vitrail du milieu de la façade occidentale de la cathédrale de Chartres*, p. 44-53. Beau spécimen de la peinture sur verre au XII^e^ siècle, remis en place en 1920, dans l'ordre normal des panneaux,

La Voix de Notre-Dame de Chartres.

LXIV^e année. Chartres, 1920.

Maurice Jusselin : *Notre-Dame du Pilier et son culte*, p. 81-83. Avant 1497, les pèlerins de Notre-Dame de Chartres vénéraient, dans l'église supérieure, une Vierge d'argent doré qui surmontait le maître-autel. A l'intention d'écarter du chœur la foule bruyante des pèlerins, le chapitre fit ériger, en avant du jubé, la statue actuellement vénérée dans le déambulatoire.

Y. D. : *La statue de Notre-Dame du Pilier et ses origines*, p. 91-95, Cette étude complète la précédente. La statue sculptée en 1497 est une copie libre de l'ancienne Vierge d'argent doré du maître-autel. Cette dernière statue a disparu au XVIII^e siècle.

Y. D. : *Le vitrail de la chapelle Vendôme*, p. 159-161; LV^e année, p. 13-16. Restauration récente, d'après des documents très sûrs, d'une verrière du XV^e siècle.

Yves Delaporte.

LOIR-ET-CHER

Blois et le Loir-et-Cher.

Chez nous, il y a deux cents ans, n° 8, p. 3-4; n° 10, p. 3-7. Notes d'un curé de Bracieux sur les registres paroissiaux, de l'année 1709 à l'année 1720.

D^r Lesueur : *La chapelle de Montgomery et les sculptures de l'église de Lorges*, n° 11, p. 6-7. Le château de Lorges, détruit en 1823, était au XVI^e siècle la résidence de la famille des Montgomery. Dans l'église se voit un beau rétable du XVI^e siècle, représentant la mort de la Vierge.

Nota. Les *Mémoires de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher* n'ont pas paru depuis 1913. La Société archéologique du Vendômois n'a pas encore fait paraître son *Bulletin* de 1919.

J. Gallerand.

POITOU

VIENNE

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest.

3^e série, tome V (suite) : 1^er et 2^e trimestres 1920.

E. Maillard : *Note sur le cénotaphe de Saint-Hilaire dans l'église de Saint-Hilaire de la Celle à Poitiers*, p. 378-380. Signale l'intérêt que présentent les dessins de Gaignières pour l'histoire de ce cénotaphe.

P. Rambaud : *Un médecin chanoine de l'Église de Poitiers au XVI^e siècle*, p. 381-407. Il s'agit de Guillaume Sacher (1522-1582); on trouvera dans cet article un inventaire curieux de la bibliothèque et des collections d'art du personnage.

E. Ginot : *Une lettre inédite de dom Mazet*, p. 408-418. Sur des monuments antiques découverts à Aulnay, en 1785.

Archives historiques du Poitou.

Tome XLII. Poitiers, 1920. In-8°, III-224 p.

Acte de fondation du collège des Moreaux, à Poitiers (1502), p. 182-199.

Tome XLIII. Poitiers, 1920.

P. RAMBAUD : *Notes et documents sur les artistes en Poitou jusqu'au XIX^e siècle*, III-215 p. Sous forme de 7 dictionnaires de noms d'artistes, suivant leurs spécialités. Nombreuses traces de collaboration à des églises ou couvents; les musiciens et maîtres de psallettes n'ont pas été oubliés.

Joseph SALVINI.

DEUX-SÈVRES

Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.

15^e et 16^e années (1919-1920). Niort, 1920, in-8°, XI-172 p.

A. FARAULT : *Le conseil de prud'hommes de Niort (1818-1918)*, p. 1-172.

Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres.

3^e et 4^e trimestres (1918-1919). Niort, 1919-1920, p. 41-120.

D^r BOUDARD : *Sauzé-Vaussais*, p. 49-77. Histoire d'une commune des Deux-Sèvres; Sauzé était un siège d'une commanderie, et Vaussais, centre paroissial.

Joseph SALVINI.

VENDÉE

Revue du Bas-Poitou. 33^e année, 1920. Fontenay-le-Comte.

H. BAGUENIER-DESORMEAUX : *La Vendée et son plus récent historien*, p. 15-26, 87-107, 162-182, 242-256. Analyse critique des quatre livres que M. Pierre de La Gorce a consacrés à l'épopée vendéenne, dans son *Histoire religieuse de la Révolution française*, tomes II et III.

R. VALLETTE : *L'église du Vieux-Pouzauges*, p. 108-119. A l'occasion de la récente résurrection de cette paroisse, qui eut pour dernier curé (1791) Dominique Dillon, l'un des quatre députés du clergé poitevin qui se rallièrent, le 14 juin, au Tiers-État, l'auteur fait la description de l'église romane de transition (XII^e-XIII^e siècle), des pierres tombales dont elle est pavée (XIV^e-XVIII^e siècle) et des cloches (XVIII^e siècle) épargnées par la Révolution.

L. CHARBONNEAU-LASSAY : *Les disques dans les sépultures mérovingiennes du Poitou*, p. 196-204. Pose la question des origines et de la destination de ces petites rondelles de pierre, d'ivoire ou de terre cuite, dont les plus récentes sont marquées d'une croix double (Saint-Malo-du-Bois), d'un chrisme (Pouzauges) ou de tricères disposés en rayons (Mouterre-Silly). Conclut à une signification religieuse, ayant évolué du paganisme (sépultures celtiques) au christianisme (tombes mérovingiennes). Ces disques symboliseraient le disque solaire (*Belenus*) devenu l'emblème du Christ (*sol justitiæ*).

F. Uzureau : *Mgr de Verthamon de Chavagnac, évêque de Luçon, et son vicaire général l'abbé des Dorides (1752)*, p. 257-262. Contribution à l'histoire du jansénisme en Bas-Poitou. Samuel-Guillaume de Verthamon (1738-1758) fut un des plus ardents champions de la secte.

Semaine catholique du diocèse de Luçon. 45e année, 1920.

Chanoine Boutin : *Jeanne d'Arc et le Bas-Poitou*, p. 334-338 et 346-349. Donne des détails sur certains faits étranges (apparitions d'un cavalier céleste) qui se produisirent, au début de 1429, dans la région talmondaise, et sur quelques personnages bas-poitevins qui se trouvèrent mêlés à l'histoire de Jeanne d'Arc, entre autres : Pierre de Versailles — alors, abbé de Sainte-Croix de Talmond, plus tard, évêque de Meaux — qui fit partie de la commission des théologiens chargés d'interroger Jeanne à Poitiers; Jehan Rabasteau, sieur de La Caillère, avocat général au Parlement, chez qui logea la Pucelle lorsqu'elle vint comparaître devant cette commission; Gilles de Laval, sire de Rais, maréchal de France, qui l'accompagna à Orléans, à Patay, à Reims, à Paris.

Adolphe Poirier.

ANGOUMOIS

CHARENTE

Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente. Année 1919, 8e série, tome X. Angoulême, 1920.

De Massougnes, Favraud et Jeandel, p. xxviii-xxix, xxxv : Explication de la présence, auprès de beaucoup de vieux logis charentais, d'un cyprès isolé ou d'un bouquet de cyprès. La sépulture en « terre catholique » étant interdite aux hérétiques, ceux-ci prirent l'habitude d'enterrer leurs morts auprès de leurs habitations et y plantèrent des cyprès. — Favraud, p. li, communique un volume qui comprend les « Petites Heures » imprimées au xvie siècle, et une partie manuscrite, rédigée dans la seconde partie du même siècle, qui contient le calendrier ecclésiastique du diocèse d'Angoulême et un bréviaire renfermant des prières différentes de celles en usage.

De Massougnes : *Un coin de vie rurale sous Louis XIV; mentions extraites des registres paroissiaux de Villognon (1683-1764)*, p. liv-lxii. Mode de nomination des fabriqueurs et règlement des gages du sacristain; coup d'œil sur les funestes effets des guerres de 1691 à 1714, de la famine et des « pestes » qui affligèrent l'Europe.

Abbé Guérin, p. lxxxiv et xcvi : rôle du *compère babillard* et de la *commère babillarde* que l'on trouve mentionnés dans les registres de baptême au xviiie siècle dans la région de Barbezieux; ils « assistaient » le parrain et la marraine.

L. Imbert : *Notes sur l'exercice de la police à Confolens au XVIIIe siècle*, p. lxxxix-xciv. L'exercice du droit de police tend à faire respecter les prescriptions édictées par le clergé et sanctionnées par les ordonnances

royaux. Défense à tous marchands d'avoir boutique ouverte le dimanche et aux cabaretiers de tenir leurs tavernes ouvertes pendant la grand'messe et les vêpres. La cour fixe le prix du poisson pendant le carême et celui de la viande, qui pourra être vendue aux malades et aux militaires durant cette période par un boucher spécialement désigné, assure la fourniture du marché en « blé et denrées », réglemente la boucherie et assure le ravitaillement en viande des habitants; elle s'occupe également d'hygiène publique et de voirie.

M. DUJARRIC-DESCOMBES, p. CXII-CXIV, signale la donation faite aux missionnaires de Périgueux de 3000 livres, à charge de « missionner » tous les trois ans, six paroisses du diocèse d'Angoulême. Au nombre des missionnaires qui acceptèrent la donation, figurent André de Beaupoil de Sainte-Aulaire, évêque de Tulle en 1702 et Jacques Lasserre, auteur de plusieurs ouvrages traitant des sciences ecclésiastiques.

Abbé A. MAZIÈRE : *Le legs de l'abbé Gilbert des Héris au séminaire d'Angoulême*, p. CXXIX-CXXXIV. François Gilbert des Héris, promoteur du diocèse d'Angoulême, avait, comme Mgr Bénard de Rezay, signé « l'acte d'appel au futur concile de la bulle *Unigenitus* ». Par son testament du 10 février 1756, il léguait dix mille livres à la Chambre ecclésiastique en faveur du séminaire, et une rente de soixante-douze livres pour faire prêcher tous les ans une retraite de deux semaines aux curés du diocèse, à condition « d'y prier pour feu Mgr de Rezay, et que ce seront des prêtres séculiers et non des religieux qui prêcheront les retraites ». La Chambre ecclésiastique refusa d'accepter ce legs, et le petit-neveu du donateur, l'abbé Jean-Élie Gilbert des Héris, versa, en 1776, au supérieur du séminaire, 21000 livres, en souvenir de son oncle et sans condition.

L. TRIOU : *Règlements de police de la ville d'Angoulême (1652-1724)*, p. 3-42. Ces règlements comprennent cinquante-neuf articles et les deux éditions diffèrent sur plus d'un point l'une de l'autre.

Abbé J.-Fl. CHEVALIER : *Verteuil sous la Révolution d'après les registres de la municipalité*, p. 43-96. Cette intéressante étude fait assister presque jour par jour aux événements de cette triste époque et à la répercussion qu'ils ont dans un chef-lieu de district.

A. MAZIÈRE.

AUNIS ET SAINTONGE

CHARENTE-INFÉRIEURE

Revue de Saintonge et d'Aunis. Tome XXXIX, Saintes, 1920.

F. UZUREAU : *L'exécution du décret du 26 août 1792, à Rochefort*, p. 4-11. Relation sur la manière dont la loi de déportation fut appliquée dans la Charente-Inférieure en septembre 1792.

J. DEPOIN : *Introduction à l'histoire des évêques de Saintes jusqu'au règne de saint Louis*. L'auteur commence la troisième partie de son mémoire en traitant de *Saint-Eutrope et des origines de l'Église santone*. Il corrige la tradition et ajoute à la légende quelques précisions qu'il

croit historiques. Il n'admet pas que le saint Clément qui envoya saint Eutrope *in Gallias* soit le pape, ainsi que toutes les générations l'ont cru jusqu'à ce jour, il soutient que c'est saint Clément de Metz (p. 14-26, 109-123); il le suppose espagnol et, après un échec subi dans sa mission, parce qu'ignorant, obligé de quitter la ville. Pendant son absence saint Front passe quelques mois à Saintes et y obtient de nombreuses conversions. Afin de prouver que saint Clément est bien saint Clément de Metz, M. Depoin rappelle que des relations directes s'établirent entre l'Aquitaine et l'Austrasie et il cite la mission de saint Seurin en Gascogne, d'après le bréviaire de Saintes corroboré par un emprunt aux *Origines chrétiennes de Bordeaux* de Mgr Cirot de La Ville (p. 137-141).

Cette théorie, nouvelle, ne va pas sans provoquer des doutes et des protestations. Sans parler des articles de Mgr Barthe dans le *Bulletin religieux* de La Rochelle de 1921, M. Ch. Dangibeaud a adressé, dans la *Revue*, *Deux questions* à M. Depoin lui demandant des précisions sur une assertion qu'il avait introduite dans son argumentation. M. Depoin avait prétendu que le pape saint Sixte avait établi la messe à Saintes, et il en donnait pour preuve que, dans la liturgie santone, on voyait à la fête de saint Sixte le prêtre exprimer quelques gouttes de raisins dans le calice pendant la messe. Il trouvait une nouvelle preuve dans le double fait qu'à Saintes au XIII^e^ siècle le pseudo-Turpin cite une église Saint-Sixte, et qu'au portail de la cathédrale figure la statuette du pape saint Sixte. Le sens de cette pratique ne fait aucun doute pour lui : elle « symbolise l'implantation, sous ses auspices, des prémices de la vigne mystique, *vinea Domini*, dans la cité de Saintes » (p. 26). Au surplus, on la voit en honneur à Paris et à Metz. Elle était du reste blâmée de son temps et tomba en désuétude.

M. Ch. Dangibeaud objecte (p. 128-133) que l'Allemagne connaissait le rite en question et que M. Depoin se méprend sur sa signification réelle. A l'aide de citations empruntées au bréviaire de Saintes, au *Rationale divinorum officiorum* de Durand de Mende (édit. de Lyon, 1574, fol. 446) qui n'est qu'un écho de Jean Beleth (édit. de Lyon, 1574, fol. 559), il donne le sens réel, qui est tout simplement une commémoration des paroles du Christ pendant la cène : *Amen dico vobis, amodo non bibam...*, etc. Mais cette introduction de jus de raisins frais, *si inveniri possint*, dans le calice avait lieu à la messe de la Transfiguration et non à celle de saint Sixte. Comme les deux fêtes tombent le même jour, la confusion s'est faite et s'explique. Le P. Cahier, dans ses *Caractéristiques des saints*, p. 722, n'a pas donné cette interprétation. Au surplus, l'interprétation de M. Depoin sera plus amplement combattue.

Ch. Dangibeaud.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bibliothèque de l'École des chartes. Tome LXXX, 1919.

G. Gazier : *Un manuscrit inédit de Philippe de Maizières retrouvé à Besançon*, p. 101-108. Une lettre importante de Philippe de Mézières adressée à son neveu était considérée comme perdue. Le manuscrit en a été retrouvé par un imprimeur de Besançon, M. Cariage, qui l'a offert à la Bibliothèque de Besançon. Le titre exact de cette œuvre datée de 1381 est « Epistola Philippi de Maseriis, cancellarii regni Cipri, ad nepotem suum ortatoria et perutilis omni sacerdoti. » — Jean de Mézières, neveu de Philippe, chanoine de Noyon, n'avait pas une vocation sacerdotale marquée; il menait une vie peu édifiante. Son oncle lui adresse des reproches, célèbre la foi et la mission du prêtre; il cite des exemples de vertu sacerdotale et exhorte son neveu à ne pas rechercher le bonheur ici-bas. Pour le persuader, il lui fait un tableau de sa propre existence; retiré au couvent des Célestins après la mort de Charles V, Philippe de Mézières narre à son neveu les événements auxquels il a pris part et lui énumère les puissants qu'il a servis. Il a été précipité de la table des rois à celle des moines. A la fin de sa lettre Philippe recommande à son neveu de songer à son salut. — L'œuvre signalée par M. Gazier mérite d'être étudiée de très près par les historiens et par les personnes qui s'intéressent au culte de la Vierge en France, car Philippe de Mézières, introducteur de la fête de la Présentation dans le pays, était tout dévoué à Marie.

H. Omont : *Inventaire des livres de Jean Courte-Cuisse, évêque de Paris et de Genève* (27 octobre 1423), p. 109-120. Jean Courtecuisse fut élu évêque de Paris en décembre 1420 et son élection fut confirmée par Martin V. Mais le pouvoir laïque représenté par Henri V et Jean sans Peur, duc de Bourgogne, lui étant hostile, Martin V transféra Courte-Cuisse à Genève. Du chagrin que lui causa cet exil déguisé il mourut le 4 mars 1423, laissant par testament partie de ses biens à l'église Notre-Dame de Paris. Un inventaire spécial de sa bibliothèque, dressé le 27 octobre 1423, montre que Courte-Cuisse possédait 82 volumes : livres de théologie, bibles, auteurs classiques. Sa collection n'offrait pas un intérêt particulier. M. Omont, après une courte introduction, publie le texte latin de l'inventaire.

J. Mathorez.

Revue historique. Tomes CXXXIII et CXXXIV, 1920. Paris, Alcan.

Roger Doucet : *Pierre Du Chastel, grand-aumônier de France*, (t. CXXXIII, p. 212-258; t. CXXXIV, p. 1-58). Pierre Du Chastel, très loué de son temps, est assez peu connu du nôtre. Sa vie semble manquer un peu d'unité, et les protestants lui ont reproché, à tort d'ailleurs, ce

qu'ils appellent une « apostasie ». C'est d'abord un bel esprit, l'ami d'Érasme, de Michel de L'Hôpital, des humanistes de l'époque. Il paraît avoir alors plus de talent que de caractère, plus de désir d'arriver que de conviction véritable. Pour arriver, il se met à courir le monde. S'il ne va pas jusqu'à Surate, comme l'homme de la fable, il va du moins jusqu'en Égypte, où il a plus d'une aventure. Il en rapporte, sinon la fortune, du moins une forte connaissance des langues orientales. Chaudement recommandé à François Ier, il obtient, dès son retour, la faveur du roi, qui bientôt le nomme son lecteur. Du Chastel entre alors dans les ordres, guettant sans doute quelque mitre. La mitre viendra en effet, celle de Tulle, puis celle de Mâcon, puis à la fin celle d'Orléans. Il fût même devenu cardinal, sans sa mort prématurée. Par ses connaissances variées, par le tour insinuant de son esprit, par les charmes de sa conversation, il acquit une très grande influence sur l'esprit du roi. Il faut dire qu'il la ménage et qu'il se ménage lui-même. Il est de ceux qui veulent être agréables à tous et ne point s'attirer d'affaire. M. Doucet ne voit presque rien de spontané en lui et semble attribuer la plupart de ses actes à des calculs. Il est certain qu'il a des ménagements étranges pour Étienne Dolet et qu'il est au mieux avec Marguerite de Navarre. Henri II, qui n'avait pas les goûts de son père, mais dont l'esprit était sûrement plus catholique, garda sa faveur à Pierre Du Chastel. Sous le nouveau règne, on voit s'opérer en Du Chastel un grand changement : il n'est pas seulement correct, comme ecclésiastique, il est un homme d'Église. Sa vie est austère, il montre beaucoup de zèle, une grande charité pour les pauvres. Il apporte dans l'accomplissement de ses fonctions de grand-aumônier une conscience très délicate. Nous ne croyons pas qu'il y ait eu là du calcul; le changement est trop profond, trop radical. La grâce, dont on ne tient pas toujours assez compte, avait sans doute parlé à l'âme du prélat. Sa mort, au moment où il allait prendre possession du siège d'Orléans, excita de très vifs regrets. Le cardinal de Lorraine ne fut pas des derniers à les exprimer, et ce témoignage a sa valeur.

Th. Malley.

La France franciscaine. Tome III. Lille, Giard, juill. 1914-déc. 1920.

P. Antoine de Sérent : *Les Pères gardiens du grand couvent des Cordeliers de Paris (1502-1764)*, p. 335-382. Dans l'ordre des Frères Mineurs, le supérieur de chaque résidence a le titre de gardien. Par cette publication le P. Antoine apporte une précieuse contribution à l'histoire du couvent des Cordeliers établi sur l'actuel emplacement de l'École de médecine et dont le réfectoire abrite les collections du musée Dupuytren. L'auteur de cette liste paraît être le P. Claude Frassen, célèbre par ses travaux de philosophie et de théologie scotistes. Les notices qu'il a consacrées à ses prédécesseurs « sont très souvent déclamatoires », vides de détails et de précisions chronologiques. Il y a même des erreurs de date. En 1502 les Cordeliers furent l'objet d'une réforme provoquée par le cardinal Georges d'Amboise. Le P. Antoine reproduit le piquant récit qu'en fit Jean d'Auton dans *Les chroniques de Louis XII*, mais

les observations qu'il y ajoute sont souvent discutables. Le ministre général des Franciscains, Egide Delfini, y est jugé uniquement d'après les colères et les haines que suscita contre lui son entreprise de réforme et d'union; sa bonne foi et sa sincérité sont aujourd'hui hors de doute. Georges d'Amboise ne fut pas non plus à l'abri de la calomnie. Le P. Antoine réédite contre lui une vieille accusation. S'il l'avait contrôlée, il aurait vu que le cardinal-légat disposait d'assez de ressources personnelles, sans avoir besoin de piller les couvents franciscains, pour se bâtir le château de Gaillon. Le règlement élaboré spécialement par Egide Delfini aurait pu le renseigner sur ce qu'il y eut de changé au grand couvent après la réforme. Il oublie aussi que, dès cette époque, les Conventuels réformés se disaient « de la régulière observance ». C'est ainsi que Boniface de Céva, leur principal promoteur, est appelé *minister provincialis Fratrum Minorum de Observantia regulari*, et ses adversaires, tels que Gilbert-Nicolas, *vicarius generalis Fratrum Minorum de Observantia de familia* (A. Clerval, *Registre des procès-verbaux de la Faculté de théologie de Paris*, 1917, p. 143, 145-149). Il y avait alors en France deux genres d'Observants : 1° ceux qui désiraient la réforme de l'ordre par le rétablissement de la discipline et la soumission à la hiérarchie officielle des ministres, c'étaient les Observants *sub ministris*; 2° ceux qui préconisaient une pratique plus rigoureuse de la pauvreté dont l'ordre s'était écarté peu à peu en sollicitant du pape des privilèges qui lui permettaient de recevoir des rentes, des biens-fonds et de les administrer lui-même. Très rares furent les couvents qui ne profitèrent pas de ces privilèges. Les religieux qui les refusaient ne faisaient en somme que revenir à l'idéal primitif; sur ce point on doit être d'accord avec le P. Antoine : les Observants ne sont pas une création postérieure. Mais, pour accomplir ce retour à l'idéal antique, ils furent obligés de se grouper entre eux, puis de se séparer du tronc primitif, c'est-à-dire, du corps de l'ordre, qui jusque-là était resté uni sous un seul chef, en créant, avec l'approbation du Saint-Siège, une hiérarchie nouvelle, celle des vicaires, et en formant par conséquent une famille à part et autonome; à cause de cela, ils reçurent le nom d'Observants *sub vicariis* ou *de familia*. C'est en ce sens que les Observants sont une création postérieure de l'ordre franciscain. Voilà ce qu'il faut savoir pour comprendre les vicissitudes de la réforme des Cordeliers au XV^e^ et au XVI^e^ siècle en France. Opérée par des observants *sub ministris*, celle de Paris eut l'avantage « de faire rester dans le corps de l'ordre le plus important de ses couvents ».

Léon ENGUERRAND : *Bulletin d'art franciscain.* 1° *Miniatures relatives à la vie de sainte Colette*, p. 396-409. Les Clarisses de Gand possèdent le manuscrit de la vie de sainte Colette de Corbie par Pierre de Vaux, illustré entre 1469 et 1477 par M^e^ Jehan Boniface, à la demande de Marguerite d'York, troisième femme de Charles le Téméraire. Le P. Ubald d'Alençon a publié les 35 miniatures que ce précieux manuscrit contient. Dans cet article M. Enguerrand complète ou rectifie les interprétations du P. Ubald. — 2° *Robert d'Anjou, roi de Naples.* Description de deux miniatures d'une Bible manuscrite du séminaire de Malines relatives

aux trois premiers rois de Sicile de la dynastie angevine et du tombeau de Robert d'Anjou dans l'église Sainte-Claire de Naples.

P. Gratien, O. M. C.

Revue catholique des institutions et du droit.

42e-48e années (1914-1920), 52e-58e volumes.

Gustave Gautherot : *La Révolution et l'Église.* Rapport présenté au 37e congrès des jurisconsultes catholiques (vol. 52, 1914, p. 3-15). D'après l'auteur, la dilapidation du patrimoine des pauvres fut la conséquence de la confiscation révolutionnaire.

G. de Pougnadoresse : *Les établissements publics du culte religieux et les congrégations religieuses sous le régime du Concordat* (vol. 52, 1914, p. 106-137). Le Concordat ne parlait pas d'une façon explicite des établissements publics du culte. Les articles organiques étaient d'une remarquable sobriété à leur égard. Aussi fallut-il, par des lois ou règlements postérieurs (que l'auteur étudie), organiser ces établissements. Les fabriques d'abord, qui étaient dotées de la personnalité civile et soumises aux règles de la comptabilité publique. Cette dernière décision a fourni, d'après l'auteur, « à un législateur hostile un prétexte facile pour dessiner une première tentative d'accaparement du patrimoine des fabriques ». L'auteur note les nombreuses variations de la jurisprudence touchant l'interdiction faite aux fabriques de quêter en faveur des pauvres. Si la Restauration laisse à ce sujet toute liberté, il n'en est plus de même après la Révolution de juillet et jusqu'en 1837. Une accalmie se produit depuis cette date jusqu'à 1881, époque à laquelle un arrêt du Conseil d'État du 13 juillet restreint le sens du mot aumônes aux offrandes et aux dons volontaires faits par les fidèles pour les besoins du culte. Mais cet arrêt ne paraît pas avoir eu une grande influence. Toutefois, il édicte l'incapacité des fabriques de recevoir dans l'intérêt des pavres et cette décision est admise par les tribunaux judiciaires. Mais il ne suffisait pas de réorganiser les fabriques. Il fallait légiférer relativement aux menses curiales ou épiscopales. Aux premières, on donna une existence distincte des fabriques. L'organisation des secondes fut sensiblement identique à celle des menses épiscopales. En même temps on donna aux chapitres le droit d'avoir des biens, on régla l'administration des biens des séminaires. L'auteur expose ensuite le sort des fondations, d'après la loi d'avril 1908 (spoliation du capital, non-exécution des fondations, à l'exception des fondations de messes). Il aborde enfin l'histoire des congrégations autorisées aux termes de décrets (7 prairial an XII pour les Lazaristes ; 4 germinal an XIII pour les missions étrangères). Sous la Restauration, les ordonnances royales des 3 février et 3 avril 1816 autorisèrent les congrégations des Pères du Saint-Esprit et des prêtres de Saint-Sulpice. Jusqu'en 1879 un assez grand nombre de congrégations de femmes obtinrent l'autorisation. Par suite de la tolérance du gouvernement, beaucoup de congrégations d'hommes s'établirent en France. L'on sait comment les décrets de 1880, d'abord, la loi du 1er juillet 1901, ensuite, modifièrent cet état de choses.

Émile Flourens : *Du ralliement à la séparation* (vol. 52, 1914, p. 289-

308). Étude de l'ancien ministre des affaires étrangères sur les rapports entre l'Église et l'État depuis la fin de 1890 jusqu'à la séparation. Intéressants détails sur le rôle de quelques hommes politiques, Freycinet, Constans, etc.

Arnold MASCAREL : *Le cardinal Pie* (vol. 53, 1916, p. 577-586; vol. 54, 1917, p. 21-48). Article rédigé d'après l'ouvrage intitulé : *Pages choisies du cardinal Pie*, publié par M. Vigué (2 vol. in-12, Oudin, 1916). Les œuvres du cardinal sont pour M. Mascarel « le modèle de la littérature épiscopale ». L'ancien évêque de Poitiers, pendant la période de 1860 à 1870, la plus brillante de sa vie, a été comparé à saint Hilaire, et, par les flatteurs, à Bossuet. C'était un aristocrate qui se tenait volontairement en dehors des polémiques de presse, encore que les fonctionnaires de l'Empire l'aient qualifié de « prélat fougueux ». Mgr Pie ne voit d'autre moyen de rendre l'Europe habitable que d'y restaurer la chrétienté. Le naturalisme lui apparaît comme le pire fléau de notre temps. Il le confond, au moins en partie, avec le libéralisme de ces catholiques « qui, acceptant la présence et l'autorité de Jésus-Christ dans l'ordre des choses privées et religieuses, l'évincent seulement des choses publiques et temporelles ». Il signale encore, tout au plus bas, comme la conséquence dernière de toutes les fausses doctrines, le socialisme. Mais c'est surtout contre le libéralisme qu'il tourna ses efforts. M. Mascarel expose ensuite, à grands traits, le rôle politique de Mgr Pie qui, monarchiste et légitimiste, ne blâma pas le comte de Chambord d'avoir préféré le drapeau blanc. Il fut antilibéral, antiparlementaire, contre-révolutionnaire.

A. G. : *Les principes révolutionnaires. Un jugement de Pie VI confirmé par Benoît XV* (vol. 55, 1918, p. 14-18). Benoît XV, comme Pie VI, a condamné l'ensemble des principes de la Révolution française. Les principes révolutionnaires sont réprouvés par la papauté, en tant que caractérisés « par la haine irréductible de la religion chrétienne et catholique ».

Albert VALENSIN : *L'évolution historique de l'idée de chrétienté* (vol. 55, 1918, p. 128-145). Cette idée, répandue par les papes, a été « paganisée » par les légistes, troublée et corrompue par les hérétiques. La chrétienté, en tant que réalité politique, resta toujours inachevée. Elle n'est plus, à l'heure actuelle, qu'une « réalité religieuse, plus forte, plus compacte, mieux organisée que jamais ».

P. A. PIDOUX : *Le classement des monuments historiques et la propriété ecclésiastique* (vol. 56, 1919, p. 334-355). L'auteur analyse la loi du 31 décembre 1913 qui énumère les monuments susceptibles d'être classés et donne à la proposition de classement des effets immédiats, afin de déjouer les tentatives des « brocanteurs ». La situation légale de l'immeuble classé est celle d'un bien grevé d'une servitude qui doit être révélée à l'acquéreur et qui affecte l'immeuble en quelque main qu'il passe. Le déclassement pourra être prononcé par arrêt du Conseil d'État, sur la demande du propriétaire ou de l'administration. L'auteur critique ensuite l'extension donnée par la loi aux droits de l'État sur les immeubles avoisinant les édifices classés, les longues formalités qui accom-

pagneront les réparations (calices à redorer, par exemple), la perception d'un droit de visite des objets classés, etc. Toutefois, l'idée qui a inspiré la loi est bonne : les objets classés ont été frappés d'une servitude qui sera publique à l'égard des tiers et à l'égard des acquéreurs.

Yves de La Brière : *Les garanties de l'indépendance pontificale* (vol. 57, 1920, p. 99-121). Intéressants détails sur la visite du président Loubet au Quirinal le 24 avril 1904 et les protestations pontificales qui en résultèrent (28 avril 1904). Le devoir de respecter les règles prescrites aux chefs d'États catholiques pour la sauvegarde des droits et de l'indépendance du pontife romain s'imposait tout particulièrement, déclarait le cardinal, au chef d'une nation jouissant, en vertu d'un traité bilatéral avec le Saint-Siège, de privilèges signalés, ayant une large représentation dans le Sacré-Collège des cardinaux, possédant le protectorat des intérêts catholiques en Orient. Une note très sèche du gouvernement français fut la seule réponse (6 mai 1904). Quelques jours après, l'ambassadeur de France au Vatican recevait du quai d'Orsay l'ordre de partir en congé. C'était le premier acte de la rupture.

Georges Lardé.

Nouvelle revue historique de droit français et étranger, 43e année, 1919.

Édouard Maugis : *Note sur un procès en falsification d'un registre du Parlement et sur l'origine de la formule « Religion prétendue réformée »*, p. 428-434. L'expression qui a servi à désigner le protestantisme sous l'ancien régime n'était pas en usage en 1559, où l'on ne parlait que d'hérésie et de secte. Il en est de même dans l'édit de janvier 1561 qui a le premier toléré la religion protestante. L'édit du 19 mars 1562 se sert de l'expression : ceux de « religion qu'ils disent réformée ». Enfin « celui du 4 août 1564 est le premier titre public et authentique où l'on ait usé des mots de « religion prétendue réformée » qui sont demeurés, le second corrigeant l'inconvénient qu'il y aurait à se servir seulement des deux autres ». C'est précisément l'emploi anachronique de la formule dans un arrêt du Parlement de Paris du 9 janvier 1559 qui a fait découvrir en 1685 la falsification de cet arrêt par le conseiller François Vedeau, seigneur de Grandmont, de la 2e chambre des Enquêtes.

Paul Fournier : *Notes complémentaires pour l'histoire des canonistes du XIVe siècle*, p. 637-644. Rectifications à l'ouvrage de Schulte (*Geschichte der Quellen und Literatur des canonischen Rechts*, t. II, p. 200-201), relatives à plusieurs canonistes du xive siècle : Stephanus Provincialis, Stephanus Tro... et Petrus de Stagno. En dépit du dire du canoniste Zabarella, l'on ne doit pas conserver, dans la liste des canonistes du xive siècle, le nom d'un second Stephanus Provincialis, commentateur des Clémentines, qui y a été établi par Schulte. Le seul qui ait existé à cette époque est Étienne Bonnier, appelé quelquefois Stephanus Provincialis ou Stephanus; auteur de *Quæstiones* qu'il discuta à Bologne, il mourut à Rome en 1298. Par contre, il convient d'ajouter le nom d'Étienne Troche, dit Martinenches (Stephanus Tro...), à la liste des commentateurs des Clémentines au xive siècle, bien que ce nom ait été omis par Schulte. En ce qui concerne Petrus de Stagno, M. Fournier

pense, contrairement à l'opinion de Schulte, qu'il n'y eut au XIVe siècle qu'un seul Pierre de Stagno, « canoniste qui enseignait à Montpellier au milieu de ce siècle et qui fut ensuite appelé à l'épiscopat et fit partie du Sacré-Collège ». Peut-être appartenait-il à la famille aristocratique d'Estaing, originaire du Rouergue.

Georges LARDÉ.

Le Correspondant. 1920

TESTIS : *Figures épiscopales, Mgr Fulbert-Petit, archevêque de Besançon* (10 fév. 1920, p. 419-441). Esquisse du rôle de ce prélat, promoteur du mouvement protestataire contre l'expulsion des congrégations et dont le traitement fut suspendu en décembre 1902, après la parution de la pétition des évêques en faveur des congrégations, dans *l'Univers* du 16 octobre 1902. La loi de séparation fut votée le 9 décembre 1905. Mgr Petit fut désigné comme porte-parole de l'épiscopat.

DE LANZAC DE LABORIE : *Montalembert et « le Correspondant » d'après ses lettres à M. de Falloux* (10 mars 1920, p. 769-794). L'auteur a eu connaissance des lettres adressées par Montalembert à M. de Falloux depuis 1836 et surtout de 1848 à 1870. Cette correspondance est intéressante pour l'étude des questions religieuses ; elle constitue également une chronique académique très vivante. Elle retrace en outre la vie intérieure du *Correspondant*, journal languissant que Montalembert réorganise et auquel il donne une vie nouvelle en recrutant des collaborateurs.

Mgr TOUCHET : *Les dernières manœuvres contre Jeanne d'Arc ; les admonestations charitables et le prêchement de Saint-Ouen* (25 mars 1920, p. 961-977). Étude sur les admonestations des 18 avril, 2, 9, 23 mai. La plus décisive et la dernière fut confiée à Pierre Maurice, chanoine de Rouen, individu lâche qui « camoufla » les douze articles qu'il était chargé de communiquer à Jeanne. Le prêchement fut fait par Érard ; malgré ses répugnances premières, il s'acquitta de sa tâche à la satisfaction des Anglais.

Abbé A. SICARD : *Les servitudes d'une Église nationale.* I. *Servitudes politiques* (25 avril 1920, p. 209-236). II. *Servitudes religieuses* (10 mai 1920, p. 447-466). L'Église constitutionnelle, ayant rompu avec la papauté, cesse d'être catholique, c'est-à-dire universelle ; elle devient nationale. Ne pouvant plus s'étayer sur Rome, elle doit s'appuyer sur la politique et les pouvoirs publics. Entre clergé assermenté et politiciens, c'est un échange de services et de marchandages ; de là naissent les servitudes politiques. Avant de prêcher l'Évangile, le clergé doit prêcher la Constitution, faire aimer la liberté et la loi. Les dix-huit évêques constitutionnels, membres de la Législative, en arrivent à publier, en octobre 1792, l'accord des vrais principes de l'Église, de la morale, de la raison avec la Constitution. Quelques-uns sont conduits au régicide ; ils sont obligés de se courber sous le joug des révolutionnaires. — Dans leur propre domaine religieux, les assermentés deviennent des esclaves. Comme il n'y a plus assez de foi en France pour lancer une hérésie, on s'attache à désorganiser l'Église. Il n'y a plus de disc :-

pline, la direction des églises passe au comité ecclésiastique de la Constituante; elles deviennent des succursales de mairie, on y lit des mandements civils, des décrets. Les politiciens font des essais d'unification de liturgie, suppriment les registres de catholicité. Les faits et exemples cités par l'auteur, spécialement qualifié par des études antérieures pour présenter ses théories aux lecteurs, rendent très attachante la lecture de ses articles.

Mgr P. Batiffol : *Ce que les catholiques veulent à Dormans* (25 juil. 1920, p. 215-222). Un comité s'est créé pour fonder à Dormans une chapelle commémorative. Un jury s'est prononcé sur onze projets exposés. Tous ont des défauts capitaux et le Comité a rejeté les plans présentés. Il désire une chapelle s'harmonisant au paysage, de style français et dont le prix ne dépasse pas ses ressources.

S. Littré : *La conversion et le baptême de Littré avec des notes inédites de l'abbé Huvelin et de madame Littré* (25 sept. 1920, p. 991-1007). Virulente protestation de la fille de Littré contre les assertions du docteur M. de Fleury à l'Académie de médecine parlant de la dépression intellectuelle de Littré au moment de son baptême. L'abbé Huvelin affirme qu'il n'a jamais sollicité Littré, mais l'a suivi dans ses désirs. Le baptême *in extremis* de Littré a été le couronnement du retour de Littré aux doctrines spiritualistes et à la foi.

H. Brémond : *Le Cardinal de Retz et la société dévote de son temps* (10 oct. 1920, p. 78-91). M. Claude Cochin avait réuni 170 lettres inédites du cardinal qui ont paru dans un volume supplémentaire de sa correspondance, dans la Collection des grands écrivains. M. Cl. Cochin n'a pu écrire avant sa mort glorieuse la préface qu'il se promettait de donner à cette correspondance. M. Brémond tente de la composer en commentant les lettres inédites au point de vue de la foi religieuse du cardinal. Voir aussi, à ce sujet, un article de M. Louis Gillet, dans le *Gaulois du dimanche*, 6 nov. 1920.

G. Goyau : *Les pages religieuses de M. Thureau-Dangin* (10 déc. 1920, p. 795-812). M. Thureau-Dangin avait le sens des réalités, il voulut être un catholique de son temps; au point de vue politique il n'admettait pas que les catholiques fissent un parti séparé dans l'État, comme l'aurait souhaité Montalembert. Lors du vote de la loi de séparation, il écrivit : *Après la séparation* et conseilla aux évêques d'utiliser au mieux et conformément aux vues de la papauté les libertés qu'on leur laissait. M. Thureau-Dangin était « un opportuniste » désireux de voir le clergé s'adapter aux circonstances présentes.

P. de La Gorce. *A travers la Révolution. Après le neuf thermidor. La Vendée et la première loi d'émancipation religieuse* (25 déc. 1920, p. 977-1007). Les catholiques et les prêtres sont exclus de toute clémence après la réaction thermidorienne. Les lois forgées subsistent contre eux. L'Église constitutionnelle même est persécutée; on ne paie plus ses représentants. On continue à pourchasser les prêtres insermentés, à les immoler. Ce n'est que cinq mois après le 9 thermidor que Grégoire formule à la tribune la première protestation en faveur de la liberté religieuse; il le fait avec précaution, parlant même de ces prêtres scélérats

qui ont prêché le carnage en Vendée. Legendre lui répond dédaigneusement. En Vendée l'insurrection paraissait abattue mais pour une pacification définitive se dressait un obstacle : la religion. Boursault, commissaire de la Convention, se rendait compte que, pour parvenir à faire aimer la Révolution en Bretagne et en Vendée, il faudrait abolir les décrets relatifs aux prêtres insermentés. Des commissaires sont envoyés de Paris pour se rapprocher des personnalités aristocratiques de Nantes. Des conférences ont lieu et le 26 pluviôse le représentant Delaunay déclare que les ministres de tous les cultes seront admis à exercer leurs fonctions dans la Vendée. Enfin le 17 février 1795 on aboutissait à la *Pacification de La Jaunaie*. Cinq jours après Boissy d'Anglas proposait à la tribune la loi sur la police des cultes. Cette loi, dite du 9 ventôse an III, sous une couche épaisse de servitudes, il est vrai, rétablissait partiellement la liberté des cultes.

J. MATHOREZ.

Périodiques italiens

En Italie comme en France, les revues ont beaucoup souffert de la guerre. Celles qui continuent de vivre paraissent avec de grands retards. La plupart donnent actuellement leurs numéros de 1920. Dans la production historique, fort peu de chose à glaner pour l'Église de France, pendant la période qui s'étend de juillet 1914 à mars 1921.

Niccolò RODOLICO : *Amici e libri Francesi di un giansenista italiano (Archivio storico italiano*, 72e année, 1914, t. II, p. 52-113). L'auteur étudie les rapports de Scipione de' Ricci, évêque de Pistoie de 1780 à 1791 († 1810) avec le chanoine lyonnais Gabriel Du Pac, comte de Bellegarde, et l'influence du jansénisme français sur la vie religieuse italienne. Les titres du sommaire suffisent à en indiquer l'importance : l'œuvre de Ricci par rapport à l'instruction religieuse et les conseils de Bellegarde : achat de livres et opuscules français. Faveur accordée aux études ecclésiastiques par le grand-duc de Toscane Pierre-Léopold : influences françaises sur la culture religieuse du grand-duc. Règlements de collèges français à l'Académie Léopold et aux séminaires de Pistoie et de Prato. L'instruction religieuse des laïcs dans le diocèse de Pistoie : les catéchismes de Colbert, Gourdin, Montazet. Opuscules jansénistes traduits du français pour l'instruction des femmes, des ouvriers et des enfants. — La presse de Ricci : les *Annali ecclesiastici* et *les Nouvelles ecclésiastiques*. — L'iconographie janséniste procurée par Bellegarde et l'édition florentine des *Cento ritratti di uomini illustri*. — Dernières lettres de Bellegarde à Ricci et la traduction française des *Atti del Sinodo pistoiese*. A en croire M. Rodolico, ce sont les jansénistes qui, malgré leurs défauts, ont sauvé la foi religieuse dans la France frivole et sceptique du XVIIIe siècle. Les Italiens ont vu, dans leur action, un moyen de « renouveler l'Église catholique » à une heure où « la curie romaine, menacée dans ses privilèges par les princes réformateurs, semble beaucoup plus attentive à sauvegarder ses biens temporels que les spirituels ». Mais, plus modérés, « ils désapprouvent leur obstination et tout acte tendant à rompre l'unité catholique ».

Niccolò Rodolico : *Scipione dei Ricci e la costituzione civile del clero di Francia (Rassegna nazionale*, t. XXXVI, 1914 [Florence], p. 197 et s.). L'auteur montre l'intérêt que prenaient Ricci et ses amis aux questions ecclésiastiques agitées en France.

Sénateur Enrico San Martino : *Guerra e religione in Francia* (*Nuova Antologia*, 52e année, fasc. 1092 [16 juillet 1917, p. 169-173). Le sénateur italien estime que la guerre a réveillé en France le sentiment religieux, qu'avaient fortement ébranlé la littérature, le théâtre, la politique, l'émulation dangereuse créée par le luxe, la course éperdue à l'argent, l'engouement pour le plaisir. Non pas qu'il veuille pousser trop au noir ce tableau; il note qu'on a tort de juger toute la France d'après Paris, « où se réunissent les jouisseurs de la terre entière ». Derrière ces dissipés il faut voir « les millions et les millions de Français qu'absorbe un travail intense : lettres, arts, sciences, industrie, finances, agriculture sont l'objet en France d'efforts continus et efficaces ». Néanmoins « les classes populaires, minées par les sectes antireligieuses,.... l'aristocratie devenue sceptique (?), les congrégations et le clergé affaiblis à la suite des dernières lois : autant d'éléments de dépérissement pour la religion. » La guerre éclate : volte-face complète. Union sacrée, méditation salutaire du problème de la vie et de la mort, « la bonté et les nobles exemples de courage et de piété » des « humbles prêtres de toute religion » ont accéléré le retour au spiritualisme, qu'on devinait à certains indices. M. San Martino est amené par la constatation de ces faits à poser la question de l'éducation. La voie suivie avant la guerre est-elle la bonne? L'atmosphère de l'école neutre n'est certainement pas favorable au développement de la foi. Or laisser le soin de la formation religieuse aux familles équivaut, dans la majeure partie des cas, à priver les enfants d'instruction religieuse. Voilà ce que les graves circonstances de la guerre invitent à méditer. Et l'auteur songe autant à ses compatriotes qu'à nous en faisant ces réflexions.

Joseph Rosrot de Melin.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles

M. le marquis Henri de Barre de Davéjean (401), poste restante à Modane (Savoie), présenté par M. Roserot de Melin.

M. le chanoine C. Prieur (403), archiprêtre, curé de Saint-Étienne-Saint-Front, rue du Plantier, 12, à Périgueux (Dordogne), présenté par M. Lavergne.

M. le chanoine A. Clergeac (404), vicaire général d'Auch, à Auch (Gers), présenté par M. Lecomte.

M le chanoine Max Huard (405), vicaire général, chancelier de l'évêché, à Verdun (Meuse), présenté par M. Carrière.

M. P. Piétresson de Saint-Aubin (406), archiviste de l'Aube, rue Charles-Delaunay, 45, à Troyes (Aube), présenté par M. Carrière.

M. le comte Charles de Lasteyrie du Saillant (407), archiviste-paléographe, professeur à l'École des sciences politiques, député de la Corrèze, rue Bayard, 4, à Paris (VIII^{e}), présenté par M. Lardé.

M. Augustin Fliche (408), professeur à la Faculté des lettres, rue Sainte-Croix, 3, à Montpellier (Hérault), présenté par M. Jordan.

M. Jean Guiraud (409), agrégé de l'Université, directeur de *La Croix*, passage Landrieu, 3 *bis*, à Paris (VII^{e}), présenté par M. Jordan.

Bibliothèque de l'Université catholique de Lyon (410), rue du Plat, 25, à Lyon (Rhône), présentée par M. Desjoyeaux.

M. Maurice Rousset (411), archiviste de la Corrèze, avenue d'Alsace-Lorraine, 2, à Tulle (Corrèze), présenté par M. Lardé.

Don gratuit en faveur de la Revue.

Deuxième liste : M. l'abbé Mollière, 20 fr. — M. le chanoine Prunel, 10 fr. — Le R. P. Destrez, 10 fr. — M. l'abbé Thirion, 5 fr. — M. Georges Doublet, 5 fr. — M. l'abbé Le Helloco, 5 fr. — M. Jules de La Martinière, 10 fr. — Bibliothèque du grand séminaire de Strasbourg, 5 fr. — M. l'abbé Sabrié, 10 fr. — M. l'abbé Garin, 10 fr. — M. le chanoine Albe, 5 fr. — M. Paul Deslandres, 5 fr.

NÉCROLOGIE

M. ROBERT DE LASTEYRIE

Le 29 janvier dernier s'est éteint, dans sa soixante-douzième année, en son château du Saillant, en Corrèze, qu'il ne quittait presque plus depuis plusieurs années, le comte Robert de Lasteyrie.

Il était né à Paris, le 15 novembre 1849. Dirigé par son père, Ferdi-

nand de Lasteyrie, dont les travaux sur l'émaillerie, l'orfèvrerie, la peinture sur verre au moyen âge font encore autorité, il entra à l'École des chartes, et tout en préparant sa thèse sur les *Comtes et vicomtes de Limoges antérieurs à l'an 1000*, publiée en 1874, il suivait assidûment les leçons de Quicherat. Nommé, à sa sortie de l'École, archiviste aux Archives nationales, il fut presque aussitôt appelé par son maître Quicherat à le remplacer dans sa chaire du moyen âge et de la renaissance qui allait devenir le centre des études archéologiques du moyen âge, non seulement pour la France, mais même pour l'Europe entière. Il commence par faire quelques leçons sur l'architecture militaire (1875); en février 1877, il remplace Quicherat, qui le fait nommer son suppléant, puis professeur titulaire, par arrêté du 31 décembre 1880.

Un autre maître éminent, aujourd'hui directeur de l'École, M. Maurice Prou, a tracé de cet enseignement un tableau que je suis heureux de pouvoir transcrire ici : « Pendant près de trente ans, il a professé l'archéologie du moyen âge dans une chaire si longtemps unique en France avec la même autorité qu'avait fait son maître. Il a apporté dans son enseignement la même solidité de documentation directe, la même précision, la même clarté. Tout en continuant la tradition de Quicherat, il a rapidement, grâce à des études personnelles, constitué un cours original. Comme Quicherat, il ouvrait son cours par une définition des termes techniques de l'architecture et l'indication de leurs équivalents en latin ou en langue vulgaire du moyen âge. Comme Quicherat, il insistait sur l'importance de la voûte et sur la construction; mais il lui parut nécessaire de faire une place aux éléments décoratifs qui contribuent pour une large part à caractériser le style des édifices. A l'exemple de Quicherat, il appuyait ses paroles de dessins au tableau qu'il transformait graduellement en même temps qu'il exposait les modifications successives de la construction. Et encore, comme Quicherat, il n'écrivait pas ses leçons; doué d'une grande facilité d'élocution, il les parlait de façon à maintenir toujours en éveil l'attention des auditeurs. » Maurice Prou, *L'École des chartes de 1821 à 1920*, p. LI-LII.

Tous ceux qui ont assisté aux leçons de Robert de Lasteyrie en ont conservé un souvenir inoubliable. Debout, la figure énergique, le regard pénétrant, la voix ferme et bien timbrée, il parlait d'abondance, s'aidant seulement de quelques notes qu'il tenait dans la main gauche, tandis que de la droite il traçait au tableau le dessin de ce qu'il décrivait, en des schémas très simples qui se gravaient pour toujours dans l'esprit des élèves. Chaque leçon était admirablement composée, enchaînée à la précédente, résumée à la fin, pleine d'idées générales, et les conclusions, qui semblaient résoudre tous les problèmes, emportaient l'adhésion. C'était un maître incomparable.

Il forma un grand nombre d'élèves devenus à leur tour des maîtres; c'est l'un d'eux, M. Eugène Lefèvre-Pontalis, qui lui succéda, lorsque la fatigue l'obligea à abandonner son cours, le 9 mai 1911.

Ce n'est pas seulement par son cours, par ses conseils aux élèves, par la correction des thèses, qu'il dirigea les études archéologiques en France. Pendant près de trente ans, comme secrétaire de la section d'archéo-

logie du Comité des travaux historiques et scientifiques, dans le *Bulletin archéologique*, dont il dirigeait la rédaction, dans la correspondance qu'il entretenait avec les savants de province, aux séances annuelles du Congrès des Sociétés savantes, prodiguant les conseils, exerçant partout une tutelle bienfaisante, il répandit la bonne doctrine, et réussit à faire pénétrer dans tous les travaux archéologiques la méthode critique qu'il enseignait à l'École des chartes.

Il eut toujours pour les sociétés savantes une prédilection particulière, ayant estimé à juste titre que c'est là que doivent se faire ces travaux préparatoires, notices locales, études de détail, monographies, qui seules permettent à l'archéologie, comme à l'histoire, de progresser. Il le prouva en éditant, à partir de 1896, cette *Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France*, à laquelle collaborèrent M. E. Lefèvre-Pontalis, puis M. Alex. Vidier, et qu'il poursuivit jusqu'en 1910.

C'est dans la même pensée que, lors de la création de la *Société d'histoire ecclésiastique de la France*, Robert de Lasteyrie fut un des premiers à apporter aux organisateurs ses encouragements, ses conseils, l'appui de son autorité scientifique, toute sa bienveillante sympathie. Il faisait partie de son conseil, s'occupait plus particulièrement des travaux d'archéologie et poussa beaucoup à l'extension des bulletins régionaux qui constituent, dans notre *Revue*, une bibliographie pratique, destinée à renseigner les travailleurs et plus particulièrement le clergé, dont le rôle peut être très important dans toutes les questions relatives à l'histoire et à l'art.

La situation de Robert de Lasteyrie était considérable. Membre de l'Académie des inscriptions depuis 1890, président du Conseil de perfectionnement de l'École des chartes, membre du Conseil supérieur de l'instruction publique, membre de la Commission des monuments historiques et de la Commission des travaux historiques de la ville de Paris, il s'imposa partout par la clarté et l'élévation de sa pensée, par la fermeté et la précision de ses avis, toujours dictés par le respect du beau et du bien. Il fut le maître incontesté de l'archéologie du moyen âge.

Ces multiples occupations, sans compter celles de sa vie politique — il fut, durant de longues années, conseiller général et député de la Corrèze, et son fils Charles a très brillamment continué cette tradition de famille à la Chambre — ne l'empêchèrent cependant pas de publier, outre la *Bibliographie des Sociétés savantes*, des travaux purement scientifiques, comme le *Cartulaire général de Paris* (1887), le quatrième volume des *Inscriptions de la France* de Guilhermy, et surtout ces mémoires archéologiques, parus la plupart dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions* et dans les *Monuments Piot*, dont il dirigeait la rédaction et qui sont de purs chefs-d'œuvre. « Tout ce qui sort de la plume de R. de Lasteyrie, écrit encore M. Prou, se distingue par la solidité, la clarté et l'élégance. La précision de la langue ne le cède pas à celle de la pensée. Avec des matériaux longuement et minutieusement vérifiés et éprouvés, il compose des dissertations harmonieuses, où toutes les parties sont à leur place et dans lesquelles une heureuse combinaison

de la critique et de la logique aboutit à des conclusions qui s'imposent au lecteur. En outre, toutes les monographies qu'il a écrites ont une portée générale soit au regard de la méthode, soit au regard de l'histoire critique. »

Mais il n'avait pu encore publier, en un volume qu'attendait le monde savant, son cours. C'est seulement lorsqu'il se fut décidé, non sans quelque serrement de cœur, à quitter sa chaire de l'École des chartes, qu'il trouva le temps de rassembler ses notes, et de mettre au point l'immense quantité de matériaux accumulés dans ses carnets. Enfin, en 1912, parut le premier volume : *l'Architecture religieuse en France à l'époque romane*, œuvre magistrale, d'une science bien française. Ce volume devait être suivi de deux autres consacrés à l'art gothique. Notre vénéré maître y travaillait ces dernières années, dans le calme et le recueillement, avec une activité que retardaient seulement les soucis, les peines et les coups de la maladie qui devait l'emporter; il dictait à des mains pieuses sa pensée toujours si lucide, lorsque sa main lui refusait ses services. Nous savons que la rédaction de ces volumes est très avancée, que bien des détails de l'exécution sont prévus, et nous avons la ferme confiance qu'ils ne tarderont pas à paraître, pour le plus grand bien des archéologues et de tous ceux qui s'intéressent au patrimoine artistique de notre si belle France. C'est là le testament scientifique de ce maître universellement respecté et aimé.

Marcel Aubert.

Le Centenaire de l'École des chartes.

On se rappelle que l'École des chartes fut créée par l'ordonnance royale du 22 février 1821, rendue sur le rapport du comte Siméon, ministre de l'intérieur, auquel le baron de Gérando en avait suggéré l'idée et le plan, dans le but de « ranimer un genre d'études indispensable à la gloire de la France ». Le centième anniversaire de cette fondation a été solennellement célébré le 22 février 1921, à trois heures, à la Sorbonne, sous la présidence de M. le président de la République. Par les manifestations auxquelles elle a donné lieu de la part du monde érudit de la France et de l'étranger, la cérémonie a marqué nettement que les espérances des promoteurs de cette institution avaient été brillamment réalisées. L'École s'est révélée, à l'épreuve d'un siècle, l'un des foyers rayonnants de notre culture et l'une des plus fidèles gardiennes des traditions morales et de l'esprit de la nation.

Dans la matinée du même jour, M. le chanoine Clément, archiviste-paléographe, vicaire général du diocèse de Paris, avait convié ses confrères à une messe en l'église Saint-Germain-des-Prés, à l'ombre de laquelle a fleuri cette érudition bénédictine, dont l'École des chartes passe justement pour être la continuatrice. En fait, pendant de longues années, cet établissement a été le seul où des laïques purent étudier d'un peu près l'architecture chrétienne, les principes du droit canonique et les diverses sciences auxiliaires qui, en tant de points, rencontrent le passé de l'Église. Si les études d'histoire ecclésiastique ont pris depuis une place si éminente chez nous, c'est beaucoup grâce

à l'effort silencieusement accompli dans leur direction par des générations d'élèves pensionnaires des chartes et d'archivistes-paléographes. Pour les initiés à nos travaux, est-il beaucoup de noms plus évocateurs et d'un recours plus fréquent que ceux des maîtres éminents, tels les Barthélemy, les Bastard, les Boutaric, les Delaville-Le Roux, les Delisle, les Desjardins, les Léon Gautier, les Giry, les Lecoy de La Marche, les Mabille, les Marchegay, les Mas-Latrie, les Célestin Port, les Rozière, les Ulysse Robert, les Tardif, les Vallet de Viriville, les Noël Valois, les Paul Viollet? Héritiers des trésors retrouvés par les Luc d'Achery, les Mabillon, les Ruinart, les Bouquet, tous ont apporté à promouvoir leur enseignement et à perfectionner leur doctrine cette patience, cette pénétration, cet amour du vrai, et le plus souvent, la foi ardente, qui sont la marque de la congrégation de Saint-Maur.

Tandis que les uns, par leurs voyages d'investigation, leurs inventaires d'archives et de manuscrits, leurs publications de textes (registres des papes, cartulaires, obituaires, etc.), leurs catalogues d'actes, élargissaient l'horizon du travail et accroissaient à l'infini les matériaux de notre histoire ecclésiastique, surtout pour les temps du moyen âge et de la Renaissance; d'autres, par des dissertations minutieuses, des commentaires irréprochables, établissaient la valeur des témoignages anciens ou nouveaux, les dataient, les situaient, les comparaient. D'autres enfin, sortant non sans scrupules ni sans combat de leur rôle effacé de préparateurs d'histoire, traçaient à nos travaux des voies nouvelles. Ainsi Léopold Delisle, quand il étudiait les anciens catalogues épiscopaux ou les méthodes financières de l'ordre des Templiers; Auguste Molinier, quand il révélait l'importance des obituaires; Noël Valois, quand il recherchait le rythme des bulles pontificales; Havet, quand il signalait le recours au bras séculier en matière inquisitoriale. Faut-il ajouter que c'est de cerveaux chartistes, sous un Quicherat ou un Lasteyrie, qu'enfin l'archéologie religieuse est sortie armée des méthodes qui ont fait d'elle une de nos sciences les plus vigoureuses?

Sans doute peut-on regretter que la grande modestie des chartistes, jointe au désir d'atteindre à une certitude, à une perfection toujours plus grande dans la recherche du document, les ait trop souvent détournés de publier tant de thèses utiles sur des sujets touchant à notre histoire ecclésiastique : leurs études d'approche ou leurs contributions de détail nous font mesurer l'importance du sacrifice qu'ils consentirent à la passion de l'exactitude. De beaux et solides ouvrages, comme *La chaire française au moyen âge* de Lecoy de La Marche, l'*Histoire de la poésie liturgique au moyen âge*, de Léon Gautier, *La France et le Grand Schisme d'Occident* de Noël Valois, *Les Officialités au moyen âge* de M. Fournier, *Les Assemblées du clergé de France* de M. Serbat, *L'Ordre des Trinitaires* de M. Deslandres, et d'autres encore, marqueront du moins, de la façon la plus directe, la part prise par l'École des chartes à la fixation de nos connaissances sur des moments ou des points de notre histoire religieuse.

Puisse la consultation fréquente de tous ces travaux aider tous ceux qui s'intéressent à nos études! S'ils n'ont pas eu l'avantage de profiter

de l'enseignement de l'École des chartes, qu'ils n'hésitent pas à se familiariser étroitement avec les méthodes qui l'inspirent. Il est impossible aujourd'hui de dédaigner la leçon de cet imposant centenaire, et ceux qui souhaitent les progrès de l'histoire de l'Église de France souhaitent du même coup qu'on s'attache à l'écrire avec cette science et cette conscience que, pour bâtir, non pour ruiner, tout chartiste digne de ce nom sait faire régner dans ses œuvres comme dans sa vie.

Géraud Lavergne.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le 18 février, M. de Mély communique un bas-relief de marbre, autrefois à Saint-Sernin de Toulouse, qui, depuis le XIII^e^ siècle, a retenu l'attention des historiens locaux et des archéologues.

Académie des sciences morales et politiques.

Le 7 janvier, M. Louis Batiffol communique à l'Académie les importantes conclusions auxquelles, après de longues recherches, il est arrivé sur la question des *Mémoires du cardinal de Richelieu*. Ces Mémoires ne sont pas de Richelieu : c'est en 1764 que l'érudit Foncemagne a cru pouvoir, sur une erreur d'écriture, attribuer, par hypothèse, au célèbre ministre ce qui n'était en réalité que le second état, à peine ébauché, d'une Histoire de Louis XIII entreprise après la mort du cardinal par deux compilateurs médiocres, d'après les papiers de Richelieu. Ces Mémoires gardent cependant une certaine valeur documentaire en raison des pièces qui s'y trouvent copiées et que l'on ne rencontre pas ailleurs.

Le 12 février, M. Hippolyte Buffenoir, l'historien de Jean-Jacques, fait une lecture sur *Bossuet et Rousseau*. Il s'attache d'abord à mettre en relief les points importants sur lesquels ils diffèrent : jeunesse régulière et brillante de Bossuet, jeunesse aventureuse et dur apprentissage de la vie pour Rousseau. Tous deux constatent les malheurs de l'humanité : l'un les attribue à la chute originelle de l'homme, l'autre à la formation de la société. Selon l'évêque, tout pouvoir vient de Dieu; pour le citoyen de Genève, le peuple seul en est le principe. Apostolat énergique des deux grands hommes à ce sujet. Bossuet consolide le régime monarchique, Rousseau l'attaque, le mine, le sape à la base : comme le prélat, il a tous les dons de l'éloquence, la plume à la main. M. Buffenoir montre les deux personnages marchant d'abord dans le sillon de Descartes, mais quittant le maître en route, l'un par le fait de sa foi chrétienne, l'autre parce qu'il est avide de certitudes pratiques et de règles de vie plus que de certitudes et de plaisirs métaphysiques. Voici maintenant les ressemblances : Rousseau, comme Bossuet, attaque le théâtre; il lutte aussi sinon contre le protestantisme, du moins contre l'intolérance de certains ministres. Il jette les philosophes de son temps par-dessus bord pour revenir à l'Évangile.

Les archives pontificales et l'histoire de la France.

Notre confrère, l'abbé Joseph Roserot de Melin, envoyé à Rome pour compléter ses recherches sur l'évêque de Troyes, Antonio Carac-

ciolo (1515-1570), qui avait fait le sujet de sa thèse d'archiviste-paléographe, consigne dans un rapport, longuement analysé par M. Prou (*Bibl. de l'École des chartes*, an. 1919, p. 370-374), nombre de renseignements pour les recherches dans les archives romaines sur l'histoire de la France au XVI^e siècle.

C'est ainsi qu'il a indiqué la composition d'un recueil de lettres adressées au pape Paul IV, réparties en six volumes, et qui fait partie du fonds du château Saint-Ange aux archives du Vatican (*Castel S. Angelo, arm. VIII, ord. II*). « Les trois premiers de ces six volumes relatifs au pontificat de Paul IV, dit-il, sont formés de lettres originales de l'empereur, des rois de France, Navarre, de Catherine de Médicis, Diane de Poitiers, Montmorency, des cardinaux de Lorraine, de Tournon, de Châtillon, Carlo Carafa, d'archevêques, évêques, prélats, des consuls d'Avignon, etc. Le quatrième comprend des lettres des nonces de Germanie, France, Flandre, Suisse et Rhétie; le cinquième, des minutes de lettres de Paul IV; le sixième est ainsi intitulé dans l'inventaire dressé en 1629 par l'archiviste Confalonieri : « Revocatio omnium regressuum super ecclesiis cathedralibus sine prælatorum consensu, facta primum a Julio papa III deinde a Paulo papa IIII. » Plusieurs des pièces des cinq premiers volumes ont été signalées, analysées ou publiées par dom René Ancel, dans ses *Nonciatures de Paul IV*.

« Dans le fonds des Nonciatures, un gros registre de 693 folios (*Nunziature diverse 32 bis*) renferme une partie notable de la correspondance de Prospero Santa Croce, nonce en France. C'est une copie — dont il y a une réplique dans le fonds *Pio* (*Pio 133*; nouvelle numérotation, *Pio 62*) — des lettres écrites par ce nonce, du 16 octobre 1561 au 10 janvier 1564, au cardinal Borromeo, secrétaire d'État, et à Tolomeo Gallio, secrétaire du pape. En le complétant à l'aide du registre *Pio 204* (nouvelle numérotation, *Pio 116*), on a la correspondance jusqu'à la fin de la nonciature de Santa Croce (octobre 1565). Cete source, si importante pour l'histoire des relations de Rome avec la France à l'époque des premières guerres de religion, a été utilisée en très petite partie par Aymon, qui a publié 49 lettres en y joignant une mauvaise traduction, et, plus récemment, par Susta. Aymon étant incomplet et erroné, Susta ne donnant pas toutes les lettres et pratiquant des coupures dans celles qu'il publie, j'ai dû dépouiller entièrement les *Nonziature diverse 32 bis* et *Pio 204*. J'y ai recueilli, concernant directement Caracciolo, quelques détails que je ne connaissais pas et beaucoup d'indications sur l'état des esprits dans l'entourage de Catherine de Médicis, dont j'aurai à tirer profit pour expliquer l'attitude de l'évêque de Troyes en 1561-1562. Le registre *Pio 204* complète encore très heureusement la correspondance de Santa Croce en donnant une partie de celle du secrétaire d'état Borromeo avec ce nonce (4 mars au 26 août 1562) relative à des tractations entre la reine mère et Pie IV, dont, à ma connaissance, on n'a pas jusqu'à présent souligné l'importance ni donné le détail. J'ai emprunté aussi des renseignements utiles au volume 138 de la série *Concilio*. Dans les 229 folios qu'il compte sont résumées des relations, lettres, instructions, etc., envoyées de 1561 à 1564 au pape Pie IV ou au cardinal

Borromeo par les nonces près de l'empereur, Hosius et Delfino, et celui de Pologne, Commendone; par Santa Croce, le cardinal de Ferrare, Hippolyte d'Este, et San Saluto pour la France; par les trois nonces d'Espagne, Crivelli, Odescalchi, Visconti, et le secrétaire Daneo. »

Relativement au procès fait à Caracciolo par l'Inquisition, les recherches dans les archives non publiques du Saint-Office faites à la demande de M. l'abbé Roserot par Mgr Facchini, archiviste du Saint-Office, montrèrent qu'il n'existait, dans ces archives, aucune trace du procès en question, sauf la sentence prononcée contre Antonio Caracciolo le 22 octobre 1563. « Le registre qui en conserve la minute est dit *Liber extensorum.* »

M. Roserot eût voulu retrouver les dépositions des témoins, dont il est fait mention dans d'autres documents. Les recherches faites dans les archives de la Congrégation consistoriale par l'archiviste, Mgr Angelo Mercati, furent infructueuses.

« Il reste une ressource à ceux qu'intéressent les procès « de fide » et qui ont échoué au Saint-Office et à la Consistoriale : ce sont les dossiers soustraits, par suite de circonstances diverses, à ces deux dépôts. On n'ignore pas que les papiers officiels des cardinaux qui tinrent les grandes charges de l'administration pontificale prenaient souvent les directions les moins indiquées par leur nature. Mêlés à leurs papiers personnels, ils en suivirent le sort. Ainsi s'explique, dans bien des archives particulières à l'heure actuelle, la présence de documents ressortissant à la secrétairerie d'État ou tout autre département de la curie romaine. C'est ainsi que dans les archives des Dandini se trouvait le procès d'un contemporain de Caracciolo, Pietro Carnesecchi; que la bibliothèque de la famille Gastaldo de Naples possède un *Compendium processuum Sancti Officii Romæ, qui fuerunt compilati sub Paulo III, Julio III et Paulo IV.* Ce *Compendium* provient du cardinal di Santa Severina, qui fut procureur du Saint-Office.

« A côté de ces documents qui n'entrèrent jamais dans les archives du Saint-Office, d'autres qui y étaient conservés en sortirent. Tel fut le cas de ces papiers dont parle Marino Marini dans son rapport sur les archives pontificales transportées à Paris en 1810. C'est à tort toutefois que Marini affirme la destruction des procès du Saint-Office « qu'on jugea inutile de renvoyer à Rome ». Certains ne furent pas détruits et sont venus échouer plus tard à la bibliothèque du *Trinity College* de Dublin : ce sont quatorze registres qui vont de 1564 à 1659.

Dans les *Varia miscellanea*, qui appartiennent au fonds de la secrétairerie d'État (série composée d'environ 3 000 documents originaux et rattachée à l'*Archivio segreto*), M. Roserot examina deux cassettes intéressant le XVI^e^ siècle (1509-1580). « Il y est beaucoup question de diocèses allemands et italiens, mais pas le moins du monde du diocèse de Troyes, ni de son évêque Antonio Caracciolo. »

« Enfin, des procès ecclésiastiques du XVI^e^ siècle qui, peut-être, n'avaient pas de motifs d'aller au Saint-Office, ont pris place dans les *Archives du château Saint-Ange.* Les armoires B et C en contiennent. Je les ai vues : de Caracciolo, aucune trace. »

Thèses de l'École des chartes.

Parmi les thèses soutenues en janvier dernier nous signalerons celles dont le sujet appartient à l'histoire ecclésiastique de la France : Prosper Alquier, Les châteaux des vicomtés de Béziers, Albi et Carcassonne pendant la croisade albigeoise (21 juillet 1209-juin 1211). — Marie-Louise Arrivot, Dix-sept églises de l'île de la Cité de Paris. Essai historique et archéologique. — Maurice Béguin, L'abbaye cistercienne de la Noë et l'organisation de son domaine entre Évreux et Conches (1166-1250). — Raymond Daucet, Étude historique sur le chapitre de Saint-Honoré de Paris. — Renée Flachaire de Roustan, Étude sur la Vie de saint Honorat, de Raimon Féraut. — Pierre Lévy, Histoire du collège de la Marche et de Wineville en l'université de Paris. — Louis Martin, L'affaire des évêques simoniaques bretons et l'érection de Dol en métropole (848-850). Étude d'un fragment de la chronique de Dol par Baudry de Bourgueil et de ses sources narratives. — René Prigent, Le formulaire de Tréguier. — Henri Vendel, Étude sur l'abbaye d'Almenêches, de sa fondation à l'an 1599.

Revue des sciences religieuses.

Les professeurs de la Faculté de théologie catholique de Strasbourg ont décidé de continuer le *Bulletin d'ancienne littérature et d'archéologie chrétienne*, fondé par Mgr Batiffol, dont la publication interrompue par la guerre va reprendre sous un autre titre et avec un programme plus vaste. La *Revue des sciences religieuses*, qui paraîtra tous les trois mois, sera consacrée à l'ensemble des disciplines ecclésiastiques. Elle contiendra des articles de fond et des notes ou communications de moindre étendue. Sous forme de chroniques ou de comptes rendus, elle tiendra le lecteur au courant des principaux ouvrages récents. Bien que destinée à faire connaître d'abord les travaux des professeurs de l'Université alsacienne, la Revue fait un large appel aux compétences particulières. Nous sommes sûrs qu'il sera entendu. On ne peut d'ailleurs que souhaiter les plus heureuses destinées à ce périodique, qui, sous la direction de M. Mollat, est appelé à rendre d'importants services aux études d'histoire religieuse.

Le prix de l'abonnement est de 15 francs pour la France et de 20 francs pour l'étranger, payables au cours de l'argent français. Pour la rédaction, s'adresser à M. Mollat, professeur d'histoire ecclésiastique à l'Université de Strasbourg, 26, avenue de la Marseillaise, Strasbourg. Les abonnements sont reçus à la librairie de Boccard, 1, rue de Médicis, Paris, VI^{e}.

ERRATA

Page 85, ligne 41. Lire : Toussaint Duplessis.
Page 119, ligne 31. Lire : un total de 61.

JEAN-BAPTISTE MASSIEU [1]

Lorsque l'abbé Jean-Baptiste Massieu sortit de l'ombre de son presbytère pour apparaître, en 1789, au grand jour de la scène politique, les deux tiers de sa vie étaient écoulés. Nous savons, à peu près, d'où il venait, les lieux qu'il avait habités, à quoi il avait jusqu'alors occupé son temps et même ses loisirs. Mais expliquer l'homme public par l'homme privé, si c'est une tâche plus malaisée peut-être vis-à-vis de lui que vis-à-vis de beaucoup d'autres de ses collègues de la Convention nationale, c'en est une singulièrement plus féconde en enseignements, vu le contraste saisissant qu'offre son caractère de prêtre avec tous les personnages (et quels personnages!) qu'il a successivement joués.

Il naquit le 17 septembre 1743, sur la paroisse Saint-Pierre de Pontoise, d'un père qui était marchand bonnetier, et d'une mère qui s'appelait Nicole Fromant. Quoique Pontoise ne soit qu'à sept lieues de Paris, cette ville faisait partie du diocèse de Rouen, et voilà pourquoi Massieu, voué à la carrière ecclésiastique, alla se faire ordonner prêtre à Rouen. Il débuta dans l'enseignement, comme professeur de rhétorique au collège de Vernon. Quand il abandonna cet établissement en septembre 1768, il se fit délivrer un certificat attestant qu'il y avait enseigné la rhétorique pendant deux ans « avec applaudissement », et qu'il s'y était conduit à tous égards à la satisfaction du bureau d'administration.

De Vernon le jeune professeur se transporte au collège royal de Nancy, où, de la classe de rhétorique, il descend

1. Sources. — Arch. nat., AA 45, nº 1352; AA 49, nº 1401; AA 54; F^7 4774[38]; F^7 6707 et 6714; F^{17} 1344[31]. — Arch. adm. du ministère de la guerre, dossier Massieu. — Arch. communales de Givet (acte de mariage Massieu-Briquelet). — *Bulletin de la Convention*, séance du 21 brumaire an II. — *Bulletin d'autographe Noël Charavay*, août 1907, nº 60348. — Stanislas Girardin, *Journal et souvenirs*, t. III, p. 121. — P. Pisani, *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel* (à la table). — Quérard, *La France littéraire* (au mot *Massieu*).

à la classe de troisième, qu'il dirige pendant huit ans. Il quitte Nancy le 2 septembre 1776, muni d'un autre certificat constatant qu'il a rempli ses fonctions toujours à la satisfaction du bureau d'administration, et qu'on est également content « de ses doctrine, talent, zèle, mœurs et conduite ». Il reçoit en outre une pension de deux cents livres sur les biens des ci-devant Jésuites de Lorraine, à titre de récompense. Deux cents livres de pension pour huit ans de services, c'était alors un joli cadeau. Mais puisque l'on était si content de lui à Nancy, pourquoi s'en alla-t-il? En vue d'entreprendre quelque préceptorat particulier qui lui laissât plus de loisir pour ses travaux personnels? C'est possible. Est-il vrai qu'il fut chargé de l'éducation des frères de Lameth? On l'a dit, mais c'est peu probable, car, en 1776, date de sa sortie de Nancy, les cinq frères de Lameth, sauf le plus jeune, étaient hors de page et dispersés en divers régiments. Si donc il fut appelé à concourir à leur instruction, ce ne put être qu'auparavant, pendant les vacances, peut-être pour les empêcher de faire les sottises auxquelles les exposait le veuvage prématuré de leur mère. Mais le contact de Massieu avec Charles et Alexandre de Lameth n'est ni impossible ni invraisemblable : avec Alexandre, qui en 1776 n'avait que seize ans et qui n'entra dans l'armée qu'en 1778; avec Charles, qui devait acquérir le château de Busagny, près d'Osny, dans les environs immédiats de Pontoise, patrie même de Massieu. Et comme il n'est pas douteux (il l'avouera lui-même un peu plus tard) que déjà celui-ci professait, outre les humanités, quelques-unes des opinions politiques qui lui valurent son siège aux États généraux et à la Convention, on aurait là peut-être la clef (ou l'une des clefs) du rôle que ces deux jeunes transfuges de l'aristocratie devaient jouer, eux aussi, à la première de ces deux assemblées.

Latiniste de métier, on voit alors Massieu attelé à une traduction des œuvres de Lucien qui parut en six volumes chez le libraire Moutard de Paris, de 1781 à 1787. C'est probablement, et entre autres raisons, pour se livrer avec plus de tranquillité à ce labeur qu'il avait échangé sa férule de professeur contre une houlette pastorale. Nous le re-

trouvons en effet, aux abords de la Révolution, curé du village de Cergy, situé à une demi-lieue de sa ville natale. Et c'est de là que, disant un éternel adieu à Lucien et à ses paroissiens, il alla, précédé de divers écrits dans le ton du jour, se faire élire aux États généraux par le clergé du bailliage de Senlis.

A l'Assemblée constituante, Massieu prit une part active à la rédaction de la Constitution civile du clergé, à laquelle il prêta serment le 27 décembre 1790. Désigné par son attitude pour faire partie du nouvel épiscopat, il se présenta à Versailles, chef-lieu de son département d'origine. Mais il échoua contre Avoine, curé de Gommecourt. Il se rabattit alors sur son département d'élection. Nommé dans l'Oise, à la place de M. de La Rochefoucauld qui avait refusé le serment, il fut présenté à ses nouvelles ouailles et proclamé dans la cathédrale de Beauvais par Stanislas de Girardin, fils de l'ami et protecteur de J.-J. Rousseau, et pour lors président de l'administration du département.

Girardin nous a laissé le récit de cette cérémonie : « J'engageai, raconte-t-il, les officiers municipaux à lui donner la pompe d'usage : messieurs de la municipalité avaient jugé à propos d'aller à la campagne (on était en plein mois de février) ou de partir dans la nuit pour Paris. Un adjoint suppléa par son zèle à l'embarras où pouvait nous mettre cette disparition significative des autorités municipales. A midi nous nous mîmes en marche. J'étais à la tête du corps électoral, précédé par un peloton de garde nationale. M. l'évêque était à ma droite; les corps suivaient immédiatement après les électeurs; les militaires bordaient la haie. Toutes les cloches étaient sonnées; des salves d'artillerie se faisaient entendre; un concours prodigieux de monde s'était placé sur notre passage; on n'entendait ni cris d'allégresse ni murmures. C'était ce qui pouvait arriver de plus heureux dans une ville où la Révolution avait si peu de partisans. Il pleuvait par torrents, ce qui faisait doubler le pas à tout le cortège. Nous étions près de la cathédrale, lorsque M. Massieu me dit : « Un prêtre, après avoir prêté son serment « dans une des églises de Cahors, a été assassiné en plein

« jour; mais le salut de la Constitution dépend du courage « des bons patriotes; je sens qu'il faut en avoir, et je me « résigne à tout. » Ces réflexions n'étaient pas des plus réjouissantes; elles ne m'alarmèrent pas plus que le bruit répandu à dessein que « le ci-devant évêque devait repa- « raître dans la cathédrale à l'instant même où je procla- « merais le nouveau ». Une multitude de femmes remplissaient l'église. Arrivé à l'entrée du chœur, je tentai de prononcer quelques paroles, mais il me fut impossible de me faire entendre. Je cédai au vœu de me voir monter au jubé avec M. Massieu. C'est de là que je dis : « Citoyens, « les électeurs du département de l'Oise, pour répondre « à la confiance dont le peuple les a honorés, ont nommé « pour premier pasteur un homme recommandable par « sa bienfaisance, sa piété, son patriotisme. M. Massieu, « curé de Cergy et député à l'Assemblée nationale, a été élu « évêque du département de l'Oise; c'est en cette qualité « que je le proclame, conformément à la loi sur la Consti- « tution civile du clergé. » M. Massieu prit la parole après moi. Il assura ses paroissiens et paroissiennes qu'il ne négligerait rien pour leur bonheur spirituel et temporel; et, sur ce dernier point, la faiblesse de sa constitution faisait craindre qu'il ne se fût un peu trop avancé. » Un mois plus tard, le 6 mars, il fut sacré par Gobel, le nouvel évêque de Paris. Le dimanche 10 avril, jour de la Passion, il donnait à son tour l'onction épiscopale dans l'église Saint-Roch à ses nouveaux collègues, Suzor, évêque d'Indre-et-Loire; Porion, évêque du Pas-de-Calais; Primat, évêque du Nord; Vandelaincourt, évêque de la Haute-Marne; Moïse, évêque du Jura. L'épiscopat de Massieu n'eut point de succès. Toutes les mesures qu'une partie des évêques constitutionnels n'acceptaient qu'en protestant lui parurent légitimes, à lui, et il en recommanda l'application à son clergé. C'est ainsi, par exemple, qu'il accorda la bénédiction nuptiale aux divorcés et même aux prêtres et aux religieux. Comme la population de l'Oise était restée, dans son ensemble, plus que tiède à l'égard de la Constitution civile et des prêtres jureurs, Massieu enleva tout crédit au nouveau clergé et poussa les fidèles vers les insermentés.

A la Convention, où le département de l'Oise l'envoya siéger le 4 septembre 1792 par 315 voix sur 627 votants, il se prononça pour la mort de Louis XVI en ces termes : « J'ai réfléchi, autant qu'il était en moi, au devoir redoutable et pénible à mon cœur que j'ai à remplir. Je croirais manquer à la justice, à la sûreté présente et future de ma patrie, si, par mon suffrage, je contribuais à prolonger l'existence du plus cruel ennemi de la justice, des lois, de l'humanité; en conséquence je vote pour la mort. » Puis, au mois de juin 1793, il fut envoyé en mission à l'armée des Ardennes : il devait rester absent pendant dix mois.

Peut-être Massieu parut-il moins souvent, s'il y alla jamais, sur le front de bandière que dans les clubs. Il y avait établi son quartier général, à Mézières, à Charleville, à Givet, à Sedan. Le département des Ardennes n'était pas entré tout de suite dans le grand courant révolutionnaire. Après une première équipe de représentants jugés trop mous, la Convention y délégua Hentz et Coupé, Massieu et Levasseur, qui se donnèrent pour tâche de régénérer les sociétés populaires, d'épurer les administrations, d'arrêter les muscadins, d'imposer les riches, de dépouiller les églises et de remplir les prisons. A son arrivée dans le département, Massieu fut immédiatement accaparé par une bande de forcenés, dont les principaux meneurs étaient d'abord un certain Crespin, ancien moine, venu de Montpellier; le menaçant de le dénoncer au comité de salut public « qui lui ferait bientôt son affaire, vu qu'il était prêtre », Crespin força Massieu à remplacer la société populaire de Sedan par une autre dont les membres étaient à sa dévotion. Plus tard, lors de la reprise de Toulon, il l'entraîna à Reims, lui fit offrir un grand dîner copieusement arrosé des vins du cru; Massieu, la tête échauffée, prononça au dessert un discours « d'une force terrible, et termina par dire que tout était mauvais à Reims et que dans six mois il le ferait *lyonniser* ». C'était ensuite un Delécolle, maire de Givet, un homme d'une grande violence, un concussionnaire, inventeur d'une vaste conspiration qui, sans le 9 thermidor, eût peut-être conduit à l'échafaud une multitude de bons citoyens. C'était un

Durège, qui proposait de faire une nouvelle Saint-Barthélemy de tous les aristocrates et de tous les modérés; un Mogue, d'abord royaliste fougueux, puis ultra-révolutionnaire, dénonciateur et tripoteur; un Vassan, ex-théatin, partisan de Ronsin; Crin, qui se vantait d'avoir dans sa poche des ordres en blanc pour arrêter qui il voudrait; Varoquier, un dilapidateur, etc. D'après tous les témoignages qui nous restent de sa mission, Massieu nous apparaît comme un faible, faible de corps, faible de volonté, faible de caractère; un timide, on va jusqu'à dire un trembleur. Homme d'étude et non d'action, révolutionnaire en chambre, il ne connaissait l'humanité qu'à travers l'écran des livres de l'antiquité classique, de l'*Émile* et du *Contrat social* de J.-J. Rousseau. Mais lorsqu'il eut vu le monstre face à face, en chair et en os, il en fut aussi surpris qu'effrayé. Un faible, un timide, un de ces êtres que la peur rend capables de toutes les complaisances, de beaucoup de bassesses, jusqu'à se joindre aux clubistes de Mézières et de Charleville, qui, si la tradition locale est vraie, représentèrent le pape vêtu d'habits pontificaux et le promenèrent huché sur un âne; poussant la lâcheté jusqu'à se rendre avec eux dans les églises où l'on mit tout au pillage et où l'on profana les vases sacrés en les faisant servir à d'ignobles usages. Un lâche, mais non un bourreau. Ce n'est pas lui, comme on l'en a cependant accusé, mais son collègue Levasseur, qui expédia au tribunal révolutionnaire de Paris vingt-sept membres de la municipalité de Sedan coupables d'avoir signé une adresse de protestation contre le 10 août, et douze administrateurs du département qui l'avaient approuvée, lesquels furent tous guillotinés, bien que couverts par une amnistie. Ce n'est pas lui, mais il fut le complice muet de cette atrocité. Entraîné et sans force de résistance, il envoya en brumaire an II sa démission d'évêque, poste qu'il prétendit n'avoir accepté que pour lutter contre le fléau du fanatisme [1]. A quelque temps de là, il devait assurer à la société populaire de Vitry-sur-Marne que « les prêtres étaient tous

1. Il avait même eu un tel appétit de combat que, vaincu à Versailles, il s'était relevé pour aller reprendre la lutte et triompher à Beauvais.

des imposteurs, des scélérats; qu'il les connaissait mieux que personne, puisqu'il avait fait pendant trente ans nombre avec eux et était devenu leur colonel. »

En même temps qu'il envoyait son abjuration à la Convention, il croyait devoir lui annoncer, comme un hommage à la nature et aux mœurs républicaines, son mariage, qui fut célébré le 23 novembre 1793, avec Marie-Odile Briquelet, belle-fille de François Delécolle, maire de Givet. Elle avait vingt-quatre ans [1]; il en avait cinquante. Si l'on en juge par les rares spécimens que l'on a de son écriture et de son orthographe, la « fame Massieu » était tout à fait illettrée. Pour un humaniste comme lui, ce fut sans doute une pauvre compagne intellectuelle, et trop souvent, puisqu'il avait traduit Lucien, il dut reprendre avec elle le *Dialogue des morts...*

Rentré à la Convention au mois d'avril 1794, Massieu fit partie du comité d'instruction publique et s'occupa particulièrement de la question des livres élémentaires. On le vit souvent aussi au club des Jacobins. Après la chute de Robespierre, il fut du nombre des anciens représentants du peuple en mission sur lesquels s'abattirent les dénonciations. Massieu avait terrorisé les Ardennes. Un député de ce département, Baudin, enfant et ancien maire de Sedan, se faisant le porte-parole de ses concitoyens, adressa, le 7 prairial an III (26 mai 1795), à la Convention, un vigoureux réquisitoire où, comme dans toutes les pièces de ce genre, s'entassent pêle-mêle toutes sortes d'accusations contre lui [2].

Sentant venir l'orage, Massieu avait pris quelques précautions : dès le 20 mai, il avait transporté ses papiers et

1. Elle était née le 26 août 1769, du premier mariage, avec Toussaint Briquelet, de Marie-Jeanne Anceaux, qui épousa en secondes noces François Delécolle.

2. La dénonciation de Baudin nous est précieuse cependant, non pas comme un fidèle écho de la vérité, mais parce qu'elle atteste, avec l'état d'esprit du moment, les tristes souvenirs qu'avait laissés dans le pays la mission du conventionnel de l'Oise. Voici les trois principaux griefs formulés contre lui par Baudin :

« Je lui reproche 1° la protection ouverte, continuelle, opiniâtre et scandaleuse, accordée à des scélérats aujourd'hui traduits en jugement...

« Je lui reproche 2° les vols, concussions, persécutions, demandes

son argenterie de la rue Coq-Héron, où il demeurait alors, au faubourg Saint-Antoine, en sorte que les gendarmes, quand ils vinrent l'arrêter le 9 août suivant, ne mirent les scellés que sur des meubles vides. Sa femme, qui nourrissait son enfant et dont la santé était altérée, se retira à Eragny, près de Pontoise, chez sa belle-sœur. Mais Massieu ne resta pas longtemps sous les verrous. Le 27 septembre, le comité de sûreté générale faisait verser à sa femme des « indemnités » qui étaient dues à son mari sans doute comme représentant. Le 19 octobre, le même comité arrêtait que Massieu demeurerait provisoirement en liberté (il l'était donc déjà en fait), à la charge de se représenter s'il en était requis, et il faisait lever les scellés à son domicile. Enfin l'amnistie générale que la Convention proclama, le 26 octobre 1795, au moment de se séparer, le mit définitivement à l'abri de toute poursuite.

*
* *

Désormais la carrière politique, dans laquelle il s'était si imprudemment fourvoyé, est à jamais fermée pour Massieu. Représentant du peuple, il est sans mandat; évêque, il est sans diocèse, curé sans paroisse, professeur sans chaire, père de famille sans pain pour lui, pour sa femme et son enfant; enfin, prêtre marié, peut-être sent-il déjà la fausseté de sa situation dans une société qui commence à se ressaisir. Un instant, du 23 octobre 1795 au 3 juin 1796, il parvient à se caser dans un emploi de « géographe moderne » au dépôt du ministère de la guerre. Mais la géographie moderne n'étant sans doute pas son fait, il troque cette place, le 3 août 1796, contre celle de professeur à l'école centrale de Seine-et-Oise.

L'école centrale de Versailles avait été ouverte, le 20 mai de l'année précédente, au château, dans les bâtiments

d'assassinats, voies de fait, assassinats et forfaits dont s'est rendu coupable Delécolle, son beau-père, qu'il a soutenu, appuyé, protégé...

« Je lui reproche 5° la complicité avec les assassins des anciens comités de gouvernement qui ont fait mettre à mort, les 15 et 19 prairial de l'an II, trente-neuf citoyens estimés, respectés et dignes de l'être, et qu'un décret du 1er septembre 1792 avait mis à l'abri des recherches. »

de la cour des Ministres. Les administrateurs du département, animés apparemment des meilleures intentions, n'avaient pas cru sortir de leurs attributions en traçant aux professeurs un programme, le plus stupéfiant programme que l'on pût imaginer. Ils leur avaient rappelé « que c'était dans les actions et les discours des précepteurs du genre humain que l'on devait surtout et toujours reconnaître les caractères d'un dévouement entier au maintien des droits d'une nation qui avait secoué le joug des préjugés et des rois; que, devant servir de modèles à leurs élèves, ils devaient bannir sévèrement de leur enseignement tout ce qui pouvait rappeler les temps abhorrés de la servitude, exclure ces qualifications faciles et routinières dont l'expression n'était accueillie que par les ennemis de l'égalité, et rappeler partout à l'homme le titre honorable qui le distinguait des esclaves et le plaçait au rang des citoyens. » Les murs du palais de Versailles, où ce galimatias fut affiché, en durent frémir. Quant à Massieu, certes, il avait, selon le vœu des administrateurs de Seine-et-Oise, « secoué le joug des préjugés et des rois ». Mais parce qu'il avait traduit Lucien, était-il bien qualifié pour occuper la chaire de « législation » qu'on lui octroya? Non seulement cela n'était pas vraisemblable mais, en fait, il y échoua. Voici en effet ce qu'écrivait, le 6 septembre 1797, au ministre de l'intérieur un des juges du tribunal criminel de Versailles : «... De tous les professeurs qui existent à l'école centrale de Seine-et-Oise, les seuls qui soient suivis... sont le professeur de langues grecque et latine, le professeur de dessin et le professeur de mathématiques. Des autres l'on peut dire qu'ils ne rassemblent pour auditeurs que *vel duo, vel nemo, turpe et miserabile.* » Sans élèves, Massieu descendit de sa chaire quinze jours plus tard (22 septembre), et s'en alla frapper de nouveau à la porte du ministère de la guerre, où deux ans auparavant on l'avait déjà recueilli. Sur la proposition du général Ernouf, directeur du dépôt, Schérer, alors ministre, lui rendit aussitôt la place qu'il avait précédemment occupée, y ajoutant celle de bibliothécaire-archiviste, dans laquelle il se tint et devait se faire oublier jusqu'aux événements de 1815.

Le passage de Massieu aux archives du ministère de la guerre a laissé des traces durables. Il s'appliqua à compléter les collections anciennes en classant et en faisant relier tout ce qui restait de pièces en cartons, ainsi que les papiers provenant de diverses successions, notamment de celles des maréchaux de Belle-Isle, de Saxe et de Broglie. Indépendamment des volumes de correspondances sur les opérations de guerre, il forma pour toutes les époques jusqu'en 1789 une autre série comprenant toutes sortes de matières militaires. Les volumes ainsi constitués par ses soins sont au nombre d'environ huit cents. On lui doit aussi le commencement d'un inventaire historique des archives, dont le tome premier, entièrement écrit de sa main, comprend l'analyse sommaire de cinq cent trente et un volumes. Comme bibliothécaire, ses travaux ne furent ni moins nombreux ni moins utiles. Dès 1802, il avait déjà réuni plus de huit mille volumes, et le catalogue qu'il dressa de cette collection a servi jusqu'en 1831 pour les communications de livres. Quiconque sait, pour y avoir travaillé soi-même, ce que c'est qu'un classement d'archives et de bibliothèque, pourra se rendre compte de l'effort de Massieu : il représentait à lui seul le labeur de plusieurs bénédictins. Dès lors, pourquoi se refuser à croire que le malheureux chercha dans ce travail acharné un remède aux regrets, peut-être aux remords, d'une vie dévoyée?

Le 31 juillet 1815, sous prétexte d'économie, l'emploi de Massieu fut supprimé. A son traitement, qui avait été fixé dès le début à quatre mille cinq cents francs et n'avait pas varié, fut substituée une pension de retraite liquidée, le 8 décembre, à deux mille deux cent vingt-cinq francs. Pour être resté en fonctions pendant les Cent jours et pour avoir donné son adhésion à l'Acte additionnel, le pauvre vieux Massieu, alors âgé de soixante-douze ans, prit discrètement le chemin de l'étranger au commencement de 1816, laissant sa femme à Paris, logée rue du Cimetière-Saint-André-des-Arts, nº 11; par un excès de précaution, elle y cachait son nom conjugal sous celui de *Lécole*, qui était, nous dit la police approximativement renseignée, celui de sa famille. Le 9 avril 1818, elle obtint

un passeport pour aller rejoindre à Bruxelles son mari tombé malade. Il venait d'être atteint « d'une maladie pulmonaire des plus graves, consécutive d'un catarrhe qu'il portait depuis longtemps ». Il eut encore la force, je ne dis pas d'écrire, mais de signer, d'une main toute tremblante, la lettre suivante qu'il adressa, le 15 mai, au comte Lanjuinais, son ancien collègue à la Convention et maintenant pair de France :

« Monsieur le comte, l'accueil plein de bonté que vous avez fait plusieurs fois chez vous à J.-B. Massieu avant son départ de France, et depuis peu à son épouse qui vient de le joindre à Bruxelles, l'engage à recourir à votre penchant bienfaisant à obliger les infortunés.

« Il vous supplie d'être son organe auprès de LL. EE. les duc de Richelieu et comte Decazes. Ni eux, ni vous, ni personne n'auront à se repentir du retour de Massieu dans sa patrie. »

A cette lettre était jointe en effet une double pétition au président du Conseil et au ministre de la police : Lanjuinais appuya Massieu, le 19 mai, auprès du comte Decazes : « C'est un moribond, dit-il, un vieillard soumis et repentant; c'est un évêque qui avait eu le malheur de se marier et qui ne pourrait conséquemment avoir d'influence fâcheuse... » Mais le trépas de Massieu, survenu à Bruxelles le 6 juin suivant, ne laissa point au gouvernement le temps de prendre une décision. Malgré son grand âge et ses infirmités, il avait entrepris de traduire l'histoire de la Hollande de Hugues Grotius : ce travail était presque achevé lorsque la mort l'interrompit.

Eugène Welvert,
Conservateur honoraire aux Archives nationales.

L'AVENIR DES SOCIÉTÉS SAVANTES [1]

Il serait injuste de méconnaître l'importance de l'œuvre accomplie au XIX^e^ siècle par ces chercheurs, qu'ils aient élargi le domaine de la science en interrogeant la nature et la vie, ou qu'ils aient seulement approfondi l'étude des choses mortes. Le clergé catholique, en particulier, mérite la gratitude de quiconque s'intéresse aux travaux de l'esprit. Seul représentant parfois de l'élément instruit ou curieux, mêlé pour les provoquer ou les combattre à toutes les manifestations intellectuelles, désigné par ses fonctions, par ses traditions pour guider bien des travailleurs, il a, spécialement depuis Léon XIII, joué dans ces entreprises un rôle essentiel.

Ayant montré ce qu'on fit autrefois, examinons à présent ce que la guerre et l'ère qui commence ont fait et peuvent faire de nos savants, comment elles semblent devoir changer leurs manières; demandons à ce qui nous entoure de nous éclairer, de nous avertir, de nous montrer peut-être des voies et moyens nouveaux, pour demain et pour plus tard.

On l'a vu : beaucoup d'érudits dédaignaient leur propre temps. Il fallut la guerre pour réveiller certains d'entre eux. Les jeunes servirent aux armées. Les autres se firent journalistes, conférenciers; leurs voisins fouillèrent les archives, les chroniques en vue du traité final. Des sociétés riches « tenaient »; d'autres succombaient faute d'argent, de collaborateurs, ou végétaient en minces brochures, peu intéressantes pour un public aux préoccupations plus graves! A telle enseigne que la Bibliothèque des Sociétés savantes, installée provisoirement à la Bibliothèque nationale, n'a reçu en 1919 que 326 fascicules au lieu d'un millier en 1913.

Veut-on des détails? A Nancy, ancienne capitale

1. Voir ci-dessus, p. 30.

et ville d'Université, l'*Académie de Stanislas* [1], fondée en 1750, qui distribue des prix de vertu et des prix littéraires, valant de cent à quinze cents francs, a publié de 1914 à 1919 deux volumes, mémoires et bulletins, — annuels avant la guerre. Ces ouvrages sont consacrés à des sujets actuels, alors que la *Société d'archéologie lorraine* [2], créatrice du musée lorrain (modèle imité depuis à Besançon et à Nîmes), s'est bornée à continuer, en deux volumes aussi, ses investigations rétrospectives. La *Société des sciences naturelles*, fondée à Strasbourg en 1828, émigrée à Nancy en 1871, semble avoir suspendu son activité. La *Société de médecine* [3], fondée en 1842, s'est consacrée à la médecine et à la chirurgie de guerre, avec le concours des praticiens mobilisés dans la région. La *Société de géographie de l'Est* [4], fondée en 1879, a pratiquement disparu, laissant inachevé son trente-cinquième volume. Les *Sociétés artistiques de l'Est*, nombreuses dans la ville de l'art nouveau, ont vu leurs collections victimes des bombardements et cherchent à les reconstituer.

* * *

A côté de ces groupes, il faut placer la *Société industrielle de l'Est*, type d'associations spéciales, sur lesquelles nous insisterons. Fondée en 1883, forte d'un millier de membres, elle organise des réunions, des conférences, des dîners, possède une bibliothèque et des salles de rendez-vous, décerne des prix, patronne des cours et comprend de nombreux conseils et comités. Elle s'intéresse au musée de géologie de l'Université et la guerre semble l'avoir mise au tout premier rang.

Les Sociétés industrielles devaient naître nombreuses au cours d'un siècle qui vit se réaliser tant de progrès économiques. Il s'en crée en province et à Paris, depuis l'an IX, date où naquit la *Société d'encouragement pour*

1. 40 membres et 100 correspondants en 1913, 200 sociétés correspondantes en France et à l'étranger.
2. 800 membres en 1913; une centaine de sociétés correspondantes.
3. 150 membres en 1913.
4. 300 membres en 1913, 130 sociétés correspondantes.

l'industrie nationale. Une mention particulière est due à la *Société de l'industrie minérale* de Saint-Étienne (1855) qui compte 1 600 membres, presque tous ingénieurs, et intéresse la science pure par ses études géologiques publiées en luxueux atlas. On peut aussi la citer comme un modèle d'organisation centralisée : par ses districts régionaux, elle rayonne sur toute la France et l'Afrique du Nord.

Dès 1911, un premier congrès réunissait dans Amiens une dizaine de Sociétés industrielles. Ces congrès ont continué depuis à enregistrer régulièrement les progrès des sciences appliquées. On y traite aussi de questions étrangères au métier proprement dit : musées industriels (Lyon pour la soie, Mulhouse pour les étoffes imprimées), instituts commerciaux des universités, rôle social des unions industrielles.

La *Société industrielle de Mulhouse*, fondée en 1825, est un compromis entre ces groupements de techniciens et les ligues d'archéologues et de naturalistes. Elle ébauche peut-être le modèle d'un nouvel édifice intellectuel. Grâce à ses subsides se sont créés divers musées d'art, d'histoire, de science et d'industrie, des sociétés filiales vouées à l'étude du passé mulhousien. Elle publie des ouvrages, parfois illustrés, sur les sujets les plus variés. Son hôtel est comme le cerveau de la cité, où de nombreuses écoles spéciales prospèrent sous sa direction.

*
* *

De ces nouveautés, de ces problèmes économiques où tout semble vouloir se résoudre, les curieux allaient-ils tenir compte? On voyait parmi eux de nouveaux venus recrutés parmi les riches, « amis » parfois dangereux des monuments et des vieilles choses. Il y a quelques mois à peine, divers érudits tentaient, en présence de la situation fâcheuse de tant de sociétés savantes, des essais de réorganisation dont nous devons dire un mot.

Pour un jésuite, le P. Bourriau [1], la capitale intellec-

1. *L'évolution des sociétés savantes de province (Bull. de la Soc. géogr. de Rochefort*, 1919, p. 159).

tuelle du Moyen-Ouest était toujours Poitiers, où l'importante société des *Antiquaires de l'Ouest* a son musée mérovingien. Il fallait, à l'en croire, ranger sous le protectorat de ces archéologues tous les groupes savants de la région, même ceux des Charentes, où règne un autre esprit. La guerre pourtant, et certains de nos alliés, auraient pu lui apprendre qu'il y a quelque risque à confier à des érudits, même aussi distingués, la direction générale de la vie scientifique, et que, si les villes-musées mènent rarement le monde, les réalités sans doute donnent à La Rochelle, ce port, à Cognac, cette distillerie, à Angoulême, cette gare centrale avoisinée de papeteries, une valeur au moins égale, susceptible de s'affirmer en sociétés d'océanographie, d'œnologie, en revues polyglottes des Transports et du Papier, plus actuelles, plus influentes, que les souvenirs de Charles-Martel et du Parlement, dont on pouvait à bon droit rester fier.

Successeur de Mistral à l'Académie de Marseille, M. Émile Ripert [1] voulait créer un Sénat intellectuel, affilier les antiques Sociétés littéraires aux classes de l'Institut de France. Les compagnies provinciales seraient représentées sous la Coupole par des délégués, membres des commissions qui décernent les prix et examinent les candidatures. Le bon félibre songeait-il à certaines conséquences de l'esprit de terroir, s'ajoutant aux différences d'écoles et de domaines qui séparent parfois le chartiste du normalien, le dramaturge du romancier? S'était-il représenté le Limousin hostile à l'Auvergnat et tous deux ligués, avec tous les « natifs », contre les candidatures d'un Maspero, d'un Jules Oppert?

Passant aux actes, des associations d'intérêts professionnels, compagnons de l'Intelligence, syndiqués du travail intellectuel, se formaient pour la défense du droit à la vie. Des chimistes, des physiciens, des naturalistes, bientôt suivis de philosophes et d'historiens, fondaient en janvier 1920, avec le professeur Moureu, la *Confédération française du travail scientifique.*

Rien de plus opportun, à l'heure où, faute d'argent,

1. Ch. Dauzats, *Un Sénat académique (Figaro,* 1er juin 1920).

de papier, d'abonnés, tant de périodiques spéciaux succombaient [1]. Jetant le cri d'alarme, M. Lavisse prônait ce remède : la presse universitaire. La défense de la pensée, comme disent nos maîtres pour apitoyer l'éditeur réaliste, intéresse-t-elle, en soi, notre civilisation matérielle? « Restées trop attachées à nos traditionnelles qualités idéalistes, observait-on récemment, nos vieilles sociétés d'origine aristocratique ne dérogeraient pas si elles se rapprochaient de nos nécessités pratiques, de nos besoins vitaux [2]. » Parmi ces besoins-là, l'érudit range parfois la bourse de voyage, le prix décerné par telles sociétés riches. Mais qu'est-ce que cet argent d'autrefois, au taux actuel du change et de la vie?

Le regretté Robert de Lasteyrie déplorait cet état de choses dès 1902, en connaisseur pessimiste : « Peu viables, à peu près inconnues en dehors de la petite coterie qui leur a donné naissance, infiniment trop nombreuses, nos sociétés savantes sont souvent peu fortunées; leurs ressources ne leur permettent pas de publier un volume chaque année... D'autres entreprennent simultanément l'impression de plusieurs mémoires, de telle sorte que les fascicules qu'elles publient forment un amalgame disparate dont il faut séparer les parties incohérentes pour former peu à peu des volumes [3]. »

* * *

Les congressistes de Strasbourg réunis en mai 1920 avaient-ils médité ces observations? Le programme songeait à la politique, à l'histoire locale, où l'on voulait, par sympathie, trouver beaucoup d'histoire de France, s'agît-il de la part de l'Alsace dans le protestantisme anglais, des origines celtiques attribuées aux indigènes ou des établissements romains dans le pays. La science étudiait

1. Dr G. Legros, *L'agonie du périodique scientifique français (Journal des Débats*, 28 décembre 1920).

2. P. Léris, *L'évolution des sociétés savantes (Revue mondiale*, 15 juin 1919, p. 749-760).

3. *Bibliographie annuelle des travaux publiés par les sociétés savantes*, 1901-1902, p. VI-VII.

la faune régionale; l'actualité exhibait accaparements et disettes, volontaires enrôlés et forces hydrauliques. Les utilitaires traitaient de la crise des domestiques et de la dépopulation rurale, de la santé publique et du gaz de bois. Mais quel luxe de rétrospectif et quelle foison d'archéologues! Pour ces survivants du XIX^e siècle, le passé dominait tout, avec ses légendes, ses tumuli, ses bois sacrés, ses pots cassés préhistoriques recueillis même au « Trou de la Vieille Grand'Mère »!

Dans son discours de clôture, M. Honnorat, alors grand-maître de l'Université, rappelait cependant les congressistes à la raison. « La science et la vie, en des esprits vraiment français, ne sont pas séparables... Le nombre des étudiants a sensiblement diminué depuis la guerre [1]... Il faut élargir les portes des universités et des lycées, outiller les maisons de science. L'initiative privée doit, en cette matière, venir au secours de l'État. Il faut encore que l'organisation des hautes études en France soit modifiée de façon à permettre une collaboration plus étroite entre la science et l'industrie... Il faut multiplier ces instituts annexes d'universités, où se groupent en une souple organisation les divers laboratoires scientifiques se rapportant à une même catégorie d'activité sociale, où nos professeurs travaillent avec les représentants des intérêts de toute une région. »

*
* *

Les intérêts, voilà le grand mot lâché. En créant sa section des Sciences appliquées, l'Académie des Sciences leur avait la première ouvert ses portes. La guerre réduisait à leur juste valeur les savants de cabinet, donnait toute leur valeur aux praticiens. La crise des budgets et des matières premières tuait le savoir tout nu, hier si admiré. Sans douceur, à l'heure où, comme à la Renaissance et à la Révolution, le monde cherche d'autres voies, le temps nous crie de dures vérités. Successivement terrain de chasse, de parcours, de culture, banque aujourd'hui, usine

1. Environ 7 000 à Paris en 1920 contre 13 000 en 1913.

demain, notre globe a vu tour à tour dominer guerriers et pasteurs, féodaux terriens et capitalistes des villes. D'autres maîtres s'annoncent, à la fois épris de l'utile et amis du loisir qu'ils veulent organiser comme un autre travail. Après le mage et le philosophe, après le bénédictin, l'humaniste et l'académicien, après le financier de lettres et d'art, voici venir le technicien, guide du producteur. Aux yeux de ces derniers, il faut dès aujourd'hui se justifier; à leur esprit, il faut faire partager ou tolérer le goût d'un passé dont le souci les étonne ou les inquiète, s'ils n'en rient, tournés qu'ils sont vers le futur où ils placent l'âge d'or. Et déjà, indifférents encore aux belles choses inutiles et à l'art pur, ils ne dédaignent pas toujours d'écouter qui s'efforce de les instruire en les promenant d'autocar en aérobus, de ruine en moûtier, aux jours de plus en plus longs de leur liberté, pourvu surtout que ces guides, éventuellement polyglottes, spécialisés par leurs origines ou leurs fonctions dans la connaissance des âges révolus, consentent à demander aux vieilles pierres, aux vieux papiers, non plus un bouclier contre l'avenir, mais des prophéties en sa faveur.

C'est dire quelle importance s'attache à l'organisation pratique des sociétés, à leur liaison mutuelle, à leur unité d'action, si éloignées de ce but que semblent aujourd'hui beaucoup de nos associations savantes. Confinées pour la plupart dans le cercle étroit d'un arrondissement ou d'un département, trop peu d'entre elles se soucient du voisin, s'il ne leur est odieux par son existence même. On dirait que l'absorption de leur activité dans le passé local conserve à maints sociétaires la mentalité d'antan. « La vallée devient un royaume, la montagne un royaume », eût dit Michelet. Sans doute, le correspondant du ministère souffre moins de ce mal; sans doute la nécessité, pas toujours ressentie, de participer au congrès annuel des sociétés de France, voire même aux congrès internationaux, contribue à ouvrir de temps à autre quelque lucarne sur le dehors. Mais il suffit de lire les règlements, d'allure féodale, élaborés par les unions d'érudits locaux, pour déplorer la vitalité d'un esprit qu'on pouvait croire éteint. Souvent, la bibliothèque est réservée aux sociétaires,

comme le droit de publier la moindre note intéressant la région, alors que l'étudiant, le professeur, étrangers à la coterie, n'auront point l'usage des volumes, ni l'accès au Bulletin. On nous répondra que le souci de la vie matérielle oblige la société incriminée à se défendre contre tout parasite. On nous dira moins nettement que l'on craint l'influence des intrus, passants, étrangers que le pouvoir central campe dans la province, archivistes départementaux, inspecteurs, universitaires, ingénieurs, l'influence de tout ce Paris exporté pour un temps à Ville-sur-Fleuve ou à Mont-la-Roche, l'influence de « ceux qui ne sont pas du pays » et qui prétendent le régir au nom de la Révolution, comme leurs anciens le gouvernèrent de par le Roi. Et malheureusement, à l'abri de ces sentiments de clocher, les plus déplorables idées d'autrefois cherchent à se survivre, quelque danger que ce particularisme nous réserve, si l'on n'y prend garde. A-t-on oublié la guerre du champagne qui en 1911 dressa l'Aube contre la Marne?

Il est permis de croire que le cataclysme d'où nous sortons a eu ce résultat d'atténuer de tels défauts, d'habituer les jeunes, s'il y en a parmi les archéologues, à regarder autour d'eux, à renoncer à cet isolement jamais splendide, à s'inquiéter de ce qui se fait ailleurs dans le même domaine intellectuel. Admettons que cet état d'esprit se répande, et que tous nos érudits, par nécessité, saisissent enfin l'intérêt commun qui lie entre elles leurs sociétés. Supposons qu'ils s'inspirent de certains essais tentés au cours du XIX^e^ siècle, par l'*Association normande* (1831) qui tient des assises sous la présidence alternée des dirigeants de chaque société adhérente, par l'*Association bretonne* (1843), par l'*Union du Sud-Ouest* (1907), par les sociétés de Provence, de Seine-et-Oise, de Savoie, réunies en congrès, par les Sociétés, aujourd'hui fondues, de Bar-le-Duc et Commercy, qui, siégeant dans ces deux villes, ne publient qu'un périodique commun. Imaginons que s'affaiblisse l'esprit celtique de rivalité, si prompt à dresser clan contre clan, et que Rochechouart-Capulet consente à connaître Montaigu-Saint-Yrieix, ne fût-ce qu'à seule fin de subsister tous deux. Il nous sera dès lors facile de

nous représenter les sociétés modestes, dont le budget ne dépasse pas quelques milliers de francs, unies en permanence aux autres sociétés plus riches ou aussi pauvres de la même ville, dût en pâtir l'exclusive prononcée contre les mauvais esprits d'en face par les grands hommes de chaque tribu. Un effort nous permettra même de nous figurer que tous les groupes voués ici à l'histoire d'une province, là aux recherches sur une école d'art, ailleurs à l'étude de la faune et de la flore d'un climat, voudront, en règle générale et non plus par hasard, cesser de s'ignorer, eux et leurs travaux, établir un programme commun ou exécuter ensemble telle série de monographies dont le Comité des travaux historiques, renseigné par ses correspondants, pourra indiquer le sujet, compte tenu des besoins du moment. Il n'est peut-être pas téméraire d'insinuer que ces intrus, ces gens d'affaires, incompétents, mais intéressés, hôteliers, ingénieurs, industriels, de qui l'on souhaite la souscription, sauront endiguer dans un intérêt pratique certains débordements de la science pure et patronner la création d'un guide archéologique ou d'excursions accompagnées, accessibles à tous, la mise au point d'un manuel des industries régionales, l'entreprise d'un répertoire des ressources offertes par un pays. L'archiviste départemental, l'ingénieur en chef, le garde des eaux et forêts sont de naissance appelés à diriger de telles investigations. Il est souhaitable aussi qu'un seul imprimeur, un seul libraire, s'occupent matériellement des publications élaborées dans la même ville ; et dans certains cas, lorsqu'on opère dans une de ces contrées qui, en France, subirent une longue domination étrangère, qu'un bref résumé dans la langue des anciens maîtres [1] rende impardonnable aux érudits du dehors, intéressés à l'histoire de ce pays, l'ignorance des études locales.

* * *

Mais il faut élargir notre horizon, et anticiper, comme des romanciers, au risque d'inquiéter de vénérables chercheurs, si quelque chose pouvait étonner nos contem-

1. Cf. les sommaires en anglais de la *Revue de l'art ancien et moderne*, les sommaires en français des revues géographiques finnoises et hongroises.

porains, habitués à voir tant d'utopies d'hier se réaliser sous leurs yeux. Certes l'avenir ne nous appartient pas, et nous ne pouvons que préjuger, à la lumière des exemples que nous offre la vie matérielle, sans dédaigner les leçons d'un passé qui semble se renouveler en usant d'autres formes. Ne sortons-nous pas de ce XIX^e^ siècle que les historiens compareront sans doute au X^e^, anarchique comme lui et comme lui gros de lendemains organisés? Sur les tombes de cette élite d'hier, que la Machine tua, pouvons-nous bâtir un nouvel édifice à la mesure de nos jours? Pouvons-nous, sans invraisemblance, nous représenter la vie intellectuelle de nos successeurs, enfants de la guerre et savants de 1950? Pouvons-nous, dans cette France moins étendue que le Texas, moins peuplée qu'une province de Chine, moins riche aujourd'hui, par la dette et le change, que la seule agglomération new-yorkaise, et grande surtout, aux yeux du monde, par son unité et son pouvoir d'assimilation, chercher quelques indices de cet avenir passionnant pour notre curiosité?

Dès 1886, Léopold Delisle rédigeait des *Instructions* pour le classement des bibliothèques [1] et la publication des textes du moyen âge. M. Lefèvre-Pontalis, dans ses monographies d'églises, réalise le modèle de tous les travaux sur ce sujet [2]. Des projets comme celui de M. H. Dölzl-Rheinsberg [3] visent à l'établissement d'un catalogue général, par langues, de tous les manuscrits. La nécessité pour toutes les sociétés savantes d'observer dans leurs études les règles fixes, universelles, formulées par ces spécialistes et leurs émules, apparaîtra demain comme la condition première de leur existence même; autrement, la cacophonie des solistes jouant simultanément s'obstinerait en vain là où un orchestre seul peut réussir.

Dès aujourd'hui, la *Commission*, parfois mal jugée, *de*

1. Instructions adressées par le Comité des travaux historiques... aux correspondants du ministère de l'instruction publique (littérature latine, histoire du moyen âge), 1890. — Catalogues de bibliothèques et incunables, 1886-1888.

2. Voir la collection du *Bulletin monumental.*

3. *Zentralblatt für Bibliothekswesen* (déc. 1915, t. XXII, p. 373-394). Cf. E.-G. L[edos], dans la *Bibl. de l'École des chartes*, 1917, p. 497-498.

recherches et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution donne en France un exemple intéressant de travail organisé. Et ce n'est pas là une société savante; il ne s'agit que d'une délégation officielle dont font partie divers érudits recrutés dans chaque département pour une même besogne. Les instructions, recueils de textes et notes publiés en son nom par M. Camille Bloch et ses collègues, depuis une quinzaine d'années, sur les contributions, l'assistance publique, l'industrie, le commerce, la monnaie, tracent à chaque enquête son cadre, indiquent aux collaborateurs les documents à consulter. S'inspirant de ces principes, des érudits comme MM. Caron et Léon Le Grand, des Archives nationales, signalent en de courts manuels les ressources de nos grands dépôts [1]. C'est là un exemple que feront bien d'imiter, dans leur domaine, les Sociétés régionales.

Admettons que ce début ait une suite. Comparons, puisque la vie économique nous propose ses méthodes, les sociétés actuelles à de petits commerçants de jadis, acharnés à la concurrence, indifférents à ce qui dépasse leur boutique, et leurs gains immédiats. En face d'eux, voici surgir un magasin à succursales multiples, une banque aux mille agences, un hôtel avec annexes en tous lieux de séjour : dans chacune de ces maisons, le client est sûr de trouver partout, en même temps, au même prix, la même marchandise. Il n'est pas douteux que ces puissantes organisations ne l'emportent d'abord, réduisant à l'esclavage les isolés bientôt contraints de capituler. Mais à la concurrence l'entente se substitue, et nous voyons ces ligues de producteurs imposer leurs prix, denrées et titres, étendre leur pouvoir au monde entier, contrôler le marché, déchaîner des guerres, gouverner les gouvernements. A la base de ce triomphe, il y a le capital, le machinisme, le travail en série : tous éléments que nos érudits pourront traduire en leur langage. L'actionnaire, c'est l'érudit lui-même, possesseur du savoir. La machine, c'est le répertoire

1. *Manuel pratique pour l'étude de la Révolution française*, 1912, in-8°. — *Les sources de l'histoire religieuse de la Révolution aux Archives nationales*, 1914, in-8°.

aux mille aspects, inventaire, fichier, revue analytique. Le travail en série, c'est le livre-type, le *standard-book*, comme on dit ailleurs, celui qu'on ouvre avec la certitude d'y trouver dans un ordre donné tels renseignements sur tel sujet, telle table des matières disposée selon des modes invariables, telle planche présentant coupe et profil, squelette et musculature, feuille, fleur et fruit. C'est la monographie de commune, dont les instituteurs groupés depuis peu, par départements, en *Sociétés des études locales dans l'enseignement public*, ont établi en diverses régions maint spécimen intéressant. C'est la description d'église dont nous parlions plus haut, le catalogue d'actes avec étude des règles de chancellerie, le répertoire zoologique ou botanique, le dictionnaire topographique si lentement élaboré par nos archivistes départementaux....

Pour dégager du chaos féodal où se débattent nos chercheurs un véritable État intellectuel, un organe central est nécessaire. Il existe en France : c'est le *Comité des travaux historiques*. Il faut qu'à ses instructions tout se rallie, sous peine, à la rigueur, de refus de subvention et d'exclusion de tout congrès officiel. A l'anarchie, appelée liberté par ses profiteurs, la discipline veut succéder. Nation, région, et cité, période et règne, si longtemps « choses en soi », ne seront plus demain que des circonstances de milieu, de moment, expressions, dans l'espace et la durée, de tel phénomène naturel ou social à étudier sous l'aspect de l'universel. Déjà le répertoire bibliographique international de Bruxelles, fondé sur le système décimal, donne une idée de ce nouvel ordre de choses [1], simple ou complexe

1. Dans ce système, les connaissances humaines sont réparties en dix branches désignées par des chiffres-pivots fondamentaux (0 à 9) ; chaque branche engendre dix rameaux, chaque rameau dix sous-rameaux..., désignés par des sous-chiffres également décimaux, à de multiples degrés, formant des nombres d'autant plus élevés qu'il s'agit d'une spécialité plus étroite (on a indiqué ici, par commodité, en **égyptienne** les branches, en *italique* les rameaux, en romain les sous-rameaux). Exemple : **3** = **sciences sociales** ; **3** *5* = *organisation des États* ; **3** *5* 7 = organisation militaire, armée (cavalerie). Des subdivisions communes (forme, langue, temps, lieu, relation) expriment toutes les circonstances d'application de ce classement. Exemple : *Bulletin de la Société botanique de Paris* se traduit par

selon la science considérée. Plus que jamais, l'esprit français trouvera dans ce monde élargi un terrain propice à l'essor de ses qualités, à l'humanisation (au sens classique du mot), à la généralisation des idées et des faits, vertus si maltraitées pendant un siècle par des romantiques épris d'individualisme et de couleur locale. Ce qui se passe autour de nous, enfin, dans les mondes de la finance et du travail, sans parler de l'Église même, nous permet d'envisager pour un prochain avenir une organisation internationale des sociétés savantes dont nous voyons s'ébaucher les bases, congrès internationaux et fédérations d'académies. C'est seulement, sans doute, après la réalisation de cet espoir que des travaux vraiment ordonnés pourront s'élaborer, sous la direction générale d'un « Parlement des esprits », aux innombrables commissions d'études, distributrices de la besogne, des fonds de recherches et des récompenses même matérielles que nul ne dédaignera. Dès lors, ce qui est encore trop souvent un passe-temps d'hommes âgés deviendra une véritable fonction sociale, une branche, la plus haute, de l'activité productrice, où le rétrospectif aura sa place honorable, mais non plus la première; et il est à prévoir qu'on demandera au passé des éléments de comparaison, des préfaces, des rappels plutôt que des leçons ou des lois. Ne pèse-t-il pas sur nous d'un poids assez écrasant, n'incarne-t-il pas trop fréquemment la Bête contre les désirs de l'Esprit, et nous faut-il encore l'aider nous-mêmes à nous restreindre? Les quartiers où abonde l'antiquaire donnent rarement l'impression d'une vie intense.

Représentons-nous donc nos successeurs rassemblés, comme nos contemporains, en sociétés d'archéologie, par exemple, avec formations locales à la base, unions régionales et nationales aux étages, comité international au sommet, soit des sociétés périgourdine, cahorsine, agénoise, groupées autour d'une *Société archéologique*

5 *8* (**0** *6* 2) (**4** *4*. 3 6). Ce qui se décompose ainsi : **5** = **sciences pures** (parmi lesquelles **5** *8* = *botanique*). Les chiffres de la première parenthèse se rapportent à la forme de la publication (**0** *6* 2 = publication d'une société savante particulière), et ceux de la seconde parenthèse à son lieu (décomposition : **4** = Europe; **4** *4* = France; **4** *4*. 36 = Paris).

d'Aquitaine, elle-même soumise aux directives de la *Société française d'archéologie*, « section française de l'Internationale archéologique ». Les Sociétés de l'*École des chartes*, de l'*Histoire de Paris*, de l'*Histoire de la Révolution* s'uniront sous l'égide de la *Société de l'histoire de France*, les sociétés diocésaines autour de la *Société d'histoire ecclésiastique de la France*... Des réunions mensuelles, trimestrielles, annuelles, quadriennales, des annuaires régionaux, nationaux et internationaux [1] faciliteront les relations et les échanges de vues.

Il s'agit, on le voit, de joindre à la mentalité terrienne, individualiste et bourgeoise de nos sociétés où l'ancienne France a voulu jusqu'ici, trop exclusivement parfois, se continuer, un esprit ouvrier et collectif qui, sans gêner la personnalité propre de chacun, assujettisse tout le monde à certaines lois d'ensemble. Pourquoi les gens d'études échapperaient-ils plus que les croyants, les citoyens et les artisans à l'autorité de chefs reconnus, corps ou délégués attitrés? Que diraient-ils d'une France toute en communes autonomes et hostiles, d'une Église sans évêques ni pape, d'une usine sans techniciens dûment obéis? Si cette discipline les inquiète, qu'ils prennent garde, en écoutant ce qui se dit au dehors à notre sujet, d'apparaître aux yeux d'étrangers moins fins, mais plus pratiques et mieux armés, comme des retardataires incapables, mûrs pour la mise en tutelle. Ce que nous observons depuis quelques mois dans l'industrie, la finance et le commerce doit nous donner à craindre. Deux mille savants à vingt mille francs par an, élaborant un millier de volumes tirés à mille exemplaires, ne représentent au change d'avril 1921 que quatre millions de dollars, un trimestre à peine des salaires payés aux seuls ouvriers de Baldwin ou de Ford. La tentation peut être irrésistible par le temps qui court, pour les uns de s'assurer une position lucrative, pour les autres d'appliquer aux choses de l'esprit leurs habitudes d'entreprise et de travail en grand, avec le concours, au pis-aller, de ces vaincus à lunettes en mal de

1. Voir, en dehors de la *Minerva* allemande, le nouvel annuaire de M. de Montessus de Ballore.

revanche et si adroits à grimer en *Scientific French sheep-shearing Company* [1] quelque *Welsch-Schergesellschaft.*

Nous n'en sommes plus, par bonheur, à oublier les colonies pour les principes, quelques ravages que ceux-ci exercent encore aux dépens de nos intérêts. Déjà, un Berthelot, dédaigneux de brevets, étonne nos jeunes camarades. Leurs enfants peut-être comprendront mal qu'un Delisle soit entré si jeune à l'Institut; ils voudront, plus que nous, mettre en valeur leurs valeurs, exploiter à tous profits une renommée prompte à se négliger, un savoir dont la seule possession et le gaspillage, jugés honorables, suffirent à leurs devanciers. En allant, voici vingt ans, à la Sorbonne, nous regardions curieusement l'enseigne d'un marchand de produits chimiques :

PELLETIER, ROBIQUET
MEMBRES DE L'INSTITUT

Nous avions quelque mépris, à part nous, pour ce commerce à palmes vertes, étalé juste en face d'une École des chartes, vierge alors d'élèves en jupons, envahie depuis par ces nouvelles muses-gardiennes qui demain sans doute gouverneront pour leur part mainte société savante. Rira-t-on bientôt de nos amphithéâtres sans bureau de vente et de placement, de nos facultés sans vitrines d'exposition, tout vestibules et cabinets d'examens? Comme l'art, domaine du marchand, comme le théâtre, royaume du directeur, la science est aujourd'hui une industrie organisée, qu'il s'agit d'anoblir, telle autrefois la Verrerie.

Charles Du Bus,
Bibliothécaire
de la Bibliothèque nationale.

1. Compagnie pour la tonte intellectuelle de la France. — Voir comme exemple de ces anticipations (faut-il encore dire utopies?) le dernier roman de Claude Farrère, *Les condamnés à mort*, où une seule boulangerie fait du pain pour les deux Amériques.

NOTRE-DAME DE PARIS

SA PLACE

DANS L'HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE MÉDIÉVALE

Alors que tant de sujets divers peuvent solliciter par leur diversité même la curiosité d'un érudit en risquant toutefois de disperser l'unité de son labeur, c'est témoigner d'un rare esprit de suite que de soumettre son activité intellectuelle à la réalisation d'un programme élaboré de longues années d'avance.

M. Marcel Aubert, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, nous montre cet exemple. Déjà, en 1909, il avait publié dans la collection dirigée par M. Vitry, une histoire abrégée et une description archéologique de Notre-Dame de Paris [1]. Mais ce travail n'était dans son esprit que l'ébauche d'un ouvrage plus considérable. Après la guerre et ses cruelles épreuves, l'auteur reprend son idée, l'agrandit, médite d'écrire une monographie complète de la cathédrale, digne de ce monument capital. Aujourd'hui il détache de ce futur ouvrage un des chapitres les plus intéressants et le propose comme thèse de doctorat à la Faculté des lettres de Paris : *Notre-Dame de Paris. Sa place dans l'histoire de l'architecture du XII^e^ au XIV^e^ siècle* [2]. Le sujet ainsi posé élimine complètement l'étude de la sculpture. La soutenance de cette thèse, le 16 février dernier, devant un jury présidé par M. Mâle, obtint le plus légitime succès.

Natura non facit saltus. L'art, non plus, ne procède point par bonds. Les lois de l'évolution sont également vraies en matière biologique et en matière artistique. Rien ne s'invente. N'est-ce pas par une adaptation géniale de

1. Marcel Aubert, *La cathédrale Notre-Dame de Paris*, Paris, Longueˆt, 1909.

2. Paris, Laurens, 1921. In-4°, 234 pages, 50 illustr., 1 pl., 40 fr.

formes déjà créées que l'artiste réalise son rêve? Un des côtés les plus attrayants de la science archéologique est précisément l'étude de la genèse et de l'évolution des formes. La thèse de M. Aubert toute imprégnée de ce souci est une étude d'archéologie comparée remplie d'intérêt. Il est bien entendu qu'un édifice de l'importance de la cathédrale parisienne ne sort pas tout construit du cerveau de l'architecte.

Dans un exposé, véritable tableau généalogique, l'auteur passe en revue toutes les grandes églises gothiques de la deuxième moitié du XII^e siècle, les groupe par affinités et nous les présente non pas isolées, comme on a l'habitude de les contempler, mais unies par de réels liens de famille.

Deux monuments types sont à l'origine de nos grandes cathédrales gothiques françaises. C'est, d'une part, la cathédrale de Sens, dont le vaisseau spacieux largement éclairé est une pure émanation des principes de l'école romane bourguignonne. Cette grande église, dépourvue de tribunes, influencera la cathédrale de Chartres et toutes les cathédrales qui forment la glorieuse descendance de la basilique beauceronne. D'autre part, c'est Saint-Denis, la vieille abbatiale à tribunes de Suger, qui sera imitée dans toute une lignée d'églises, Noyon, Senlis, Laon, Mantes, dont Notre-Dame de Paris clôture la liste.

Quel est l'âge de Notre-Dame par rapport à ses aînées? On compte plusieurs campagnes de construction. Pendant la première, qui se place entre 1163 et 1182, l'évêque Maurice de Sully élève le chœur avec son double bas-côté et ses tribunes et le mur oriental des croisillons. Il n'y a pas de chapelles rayonnantes. « Une deuxième campagne, de 1180 à 1200, voit s'élever le mur occidental des croisillons et les piles occidentales de la croisée, les trois dernières travées [1] doubles de la nef avec les travées correspondantes des doubles bas-côtés et les tribunes. Une troisième campagne, de 1190 à 1220, commence par la plantation des tours et de la travée de la nef qui les réunit, et embrasse la construction de la façade jusqu'à l'étage de

1. Suivant une convention généralement admise, les travées de la nef se comptent à partir de la façade.

la rose... Au cours de cette même campagne, on jeta les fondations de la première travée double de la nef qui fut élevée, ainsi que les travées voisines des bas-côtés et des tribunes, de 1210 à 1220. Dans une dernière campagne on éleva la tour du sud (1225-1240), la tour du nord et la galerie haute entre les deux tours (1235-1250). » Ainsi, les travaux, commencés aux deux extrémités de la cathédrale, se rejoignent au milieu de la nef. Cette pratique, constante dans la construction des églises du moyen âge, s'explique d'une manière très simple. Il fallait avant tout que le culte fût célébré le plus tôt possible. C'est ainsi que les archéologues expliquent les déviations d'axe des églises, pour une raison de construction, qui n'a rien de symbolique, comme on l'a souvent avancé à tort.

La partie descriptive est excellente. L'auteur dissèque le monument, en analyse les parties constitutives et signale les imitations et les nouveautés.

L'étude de la *voûte* est d'abord envisagée, car c'est son plan qui détermine la plantation des supports. Notre-Dame est couverte, comme la plupart des églises gothiques du XII^e^ siècle, de voûtes sexpartites. La voûte d'ogives, trop plate en Normandie, trop bombée en Anjou, est normale en Ile-de-France. De là, le succès de cette formule et la raison pour laquelle la voûte d'ogives française s'est, dans la suite, imposée à toute l'architecture chrétienne. Les voûtes de Notre-Dame de Paris sont très peu bombées : c'est une des innovations du maître d'œuvre.

Lorsqu'on observe le développement considérable pris par les *arcs-boutants* de nos églises gothiques, on est tenté de croire que cet étai si logique était l'un des principes fondamentaux du nouveau système constructif. Il n'en est rien. Les premières voûtes gothiques furent montées sans le secours des arcs-boutants. Ce n'est qu'à la suite de divers accidents, dont le plus commun était le bouclement des murs, qu'on eut recours à cet artifice. On doit savoir gré à M. Aubert de nous prévenir que la primitive Notre-Dame était dépourvue d'arcs-boutants. A ce propos, l'auteur émet une hypothèse ingénieuse. Il suppose que l'architecte aurait élevé, sur les doubleaux des tribunes,

de grands *murs-boutants* épaulant les supports de la voûte, qui auraient offert en outre l'avantage de soutenir la toiture en appentis des tribunes.

De spacieuses *tribunes* surmontent les bas-côtés de la nef et du chœur. Chacun peut apprécier le charme de ces promenoirs aériens, d'où la vue est admirable sur l'intérieur de l'église. A l'époque où les cathédrales, malgré leurs grandes dimensions, étaient trop étroites cependant pour contenir la foule des fidèles, les jours de fête, les maîtres d'œuvre augmentaient volontiers la capacité de l'édifice, en superposant aux bas-côtés du rez-de-chaussée un autre bas-côté. Ce n'était pas une innovation, car, si l'on passe rapidement en revue, depuis les basiliques judiciaires jusqu'aux grandes églises gothiques de la fin du XII^e^ siècle, les basiliques chrétiennes de Rome et de Syrie, Sainte-Sophie de Constantinople, les rotondes telles que Saint-Vital de Ravenne, la chapelle palatine d'Aix, Ottmarsheim et Saint-Bénigne de Dijon, les églises romanes d'Auvergne et de Normandie, sans oublier celle de Saint-Sever dans les Landes, Saint-Remi de Reims, etc..., on constate l'usage ininterrompu des tribunes. Dans ces conditions, peut-on affirmer que les églises à tribunes de la lignée de Saint-Denis, dont Notre-Dame est la dernière en date, procèdent de la seule école romane normande?

Que l'on veuille bien observer en outre que les églises romanes de Normandie offrent cette particularité d'avoir des tribunes jusque dans les croisillons du transept. Or, ce détail typique ne se rencontre pas dans la série des églises françaises du XII^e^ siècle, si ce n'est peut-être dans la primitive cathédrale de Senlis. Encore le fait n'est-il point prouvé. Les tribunes étaient utiles. Leur emploi était courant en architecture. Il n'est peut-être pas nécessaire de faire intervenir une influence normande pour justifier leur présence dans la cathédrale de Maurice de Sully.

Notre-Dame de Paris est sombre. Lorsqu'on passe brusquement de la grande lumière du parvis au demi-jour mystérieux qui enveloppe les premières travées, lorsqu'au fur et à mesure que l'on avance, les piliers énormes sem-

blent sortir de la nuit, on éprouve une émotion singulière, dont bien peu se défendent. Cette ombre solennelle, où flotte le mystère des siècles, contribue à donner à la vieille église un caractère incomparable. Du moins, nous le jugeons ainsi. Cette obscurité offensait grandement au contraire les yeux des vieux maîtres d'œuvre, dont l'idéal peut se résumer dans les trois mots murmurés par Gœthe expirant : « Plus de lumière ! » Si l'on examine attentivement les monuments qui jalonnent le chemin parcouru par les architectes, depuis Notre-Dame, dont les contours s'estompent sous la brume d'un perpétuel crépuscule, jusqu'à Notre-Dame du Port (début du XVI^e siècle) toute baignée de lumière, on aura suivi dans ses moindres détails l'évolution de l'art gothique.

En étudiant à fond le problème de l'éclairage à Notre-Dame et les repentirs auxquels donna lieu, dès le XIII^e siècle, la solution peu satisfaisante de ce problème par les premiers architectes, M. Aubert nous décrit en somme le premier paragraphe de cette longue histoire. La cathédrale du XII^e siècle prenait jour par d'étroites fenêtres percées dans les murs extérieurs des bas-côtés, avant l'adjonction des chapelles, et par des baies ménagées sous les voûtes au-dessus des grandes roses aérant les combles des tribunes. L'éclairage des tribunes, obtenu par des roses, dans le chœur, se faisait dans la nef par des baies embrassées par des voûtains rampants, première amélioration. Il y en eut une autre au XIII^e siècle ; les roses aérant les combles des tribunes furent supprimées, ce qui permit d'abaisser considérablement le niveau des fenêtres hautes du vaisseau central. Ces roses furent rétablies, en partie, par Viollet-le-Duc.

L'auteur étudie ensuite les travaux du XIII^e siècle, en ayant bien soin de les diviser en deux séries distinctes : d'une part, la façade et les tours qui ne sont que l'achèvement du projet du XII^e siècle ; d'autre part, les reprises et les additions qui, poursuivies jusqu'au début du XIV^e siècle, modifièrent l'aspect de la cathédrale de Maurice de Sully et lui donnèrent son caractère définitif. Ces additions sont les adjonctions des chapelles latérales et des chapelles rayonnantes, et la construction des croisillons.

Les anciens croisillons, très peu saillants, se trouvèrent en retrait, par rapport à l'alignement des chapelles latérales récemment construites. Il fallut les abattre. Jean de Chelles commença celui du nord en 1250 et celui du sud en 1258. Ce fut Pierre de Montereau qui acheva celui du sud. Une nouveauté pare de sa grâce légère ces magnifiques façades : la claire-voie, imitée des croisillons de Saint-Denis. Cette double arcature aux colonnettes si fines qu'on redoute pour elles le souffle du moindre vent, supporte, ô miracle! l'immense rose qui s'ouvre au-dessus d'elle. L'influence des croisillons de Notre-Dame fut considérable. Les roses de Jean de Chelles furent imitées partout.

Mais quelle fut l'influence de la cathédrale elle-même? Peu considérable, si on l'étudie sur les grandes églises, ses égales. M. Aubert nous en donne la raison. Le manque de lumière, causé par l'existence des tribunes, est une des raisons principales pour lesquelles les architectes s'éloigneront de ce type. Ils le délaisseront en outre d'autant plus facilement que l'usage judicieux des arcs-boutants rendra complètement inutile le rôle joué par les tribunes et leurs murs-boutants dans le contrebutement des voûtes hautes. Notre-Dame est la dernière des grandes cathédrales à tribunes.

Par contre, il est très intéressant de constater l'influence de Notre-Dame sur un grand nombre de petites églises des environs de Paris, ayant entre elles un air de parenté, que l'auteur, s'inspirant des remarques d'Anthyme-Saint-Paul, a su parfaitement définir.

Parmi les particularités très caractéristiques, ayant frappé les compagnons qui venaient chercher dans la cathédrale parisienne des motifs d'inspiration, il y avait d'abord les bas-côtés doubles. Nulle part, le parti pris évident de copier Notre-Dame de Paris n'apparaît avec plus de netteté que dans la charmante église de Beaumont-sur-Oise, dont la nef à tribunes est flanquée de doubles bas-côtés. L'élévation intérieure de cette nef est coupée en deux aujourd'hui par l'établissement malencontreux de voûtes en carreaux de plâtre. Mais si l'on s'avise de restituer l'état ancien, il faut rétablir des baies au-dessus

des tribunes. On avouera alors qu'il ne saurait exister une réduction plus exacte de la nef de Notre-Dame.

Le chœur de Montreuil-sous-Bois n'offre-t-il pas lui aussi une charmante réplique, à une échelle très réduite, de celui de Notre-Dame, du moins dans sa partie droite?

Les roses et les *oculi* semés à profusion, dans l'église mère du diocèse, furent partout imités dans ces petits édifices. Des *oculi* sont percés sous les arcs formerets des voûtes hautes de Jouy-le-Moutier, Mareil-Marly, Champigny, Bagneux, Montreuil-sous-Bois, Longpont, etc... Mais c'est surtout à Champeaux (Seine-et-Marne), où des roses aéraient les combles des tribunes, que l'imitation de Notre-Dame est flagrante.

Enfin, quelques-uns des supports de la cathédrale, des colonnes entourées de chandelles de pierre, ont été copiés à Beaumont-sur-Oise et à Bagneux. On peut en signaler aussi un exemple dans les parties de l'église de Longpont (Seine-et-Oise) qui datent du XIII^e^ siècle.

L'intérêt est constamment soutenu dans ce livre, où la méthode archéologique la plus rigoureuse, riche de comparaisons et de dates, est contrôlée le plus possible par l'étude des textes et la discussion des documents. La présentation est des plus satisfaisantes : un plan soigneusement teinté, des photographies, des plans et des coupes ajoutent à la clarté du texte.

Sachons gré à l'auteur d'avoir réalisé toutes les promesses du titre. Ce livre, qui renferme tant de faits intéressants concernant l'architecture religieuse française du XII^e^ et du XIII^e^ siècle, a sa place marquée dans la bibliothèque des archéologues. Il ne manquera pas non plus d'être goûté de ceux qui, sans se piquer d'être spécialistes, se contentent d'aimer nos vieux monuments pour eux-mêmes. Ce n'est pas le moindre mérite de l'auteur que d'avoir présenté un travail susceptible de satisfaire ces deux catégories de lecteurs.

Jean VALLERY-RADOT,
Archiviste-paléographe.

BULLETIN CRITIQUE

Gabriel Hanotaux. — *Histoire de la Nation française.* — Tome Ier : *Introduction générale*, par Gabriel Hanotaux; *Géographie humaine de la France*, premier volume, par Jean Brunhes, professeur au Collège de France, avec le concours de Paul Girardin, professeur à l'Université de Fribourg. Illustrations d'Auguste Lepère. — Paris, Plon-Nourrit [1920]. In-4° de LXXX-495 pages.

Le titre seul de l'ouvrage de M. Jean Brunhes montre bien qu'il ne rentre pas directement dans le cadre de l'histoire ecclésiastique. Mais les historiens voués à nos études auraient tort, pour cela, de s'en désintéresser, d'abord à cause de la complexité de la méthode telle que l'a inaugurée M. Jean Brunhes, puis à cause du contact particulier que prennent avec l'histoire certains chapitres.

Si l'on distribue la géographie dans des cadres quasi-rigides, géographie physique, par exemple, géographie politique, géographie économique, je ne dis pas que l'on parviendra à isoler complètement l'une de l'autre ces grandes divisions, ni qu'elles aient à gagner à une séparation trop marquée; mais tout le monde sent qu'il y a entre elles une frontière, et que cette frontière n'est pas de pure convention. La géographie humaine n'est pas un compartiment nouveau juxtaposé à ceux-là; elle emprunte quelque chose à chacune de ces branches de la géographie, sans embrasser complètement le contenu d'aucune. Elle a son objet propre : l'étude de la surface terrestre telle qu'elle s'offre à l'homme et telle que l'homme la fait. Mais la surface est conditionnée par l'histoire du sous-sol, et on ne saurait la décrire sans parler géologie. La surface est sillonnée par des cours d'eaux, occupée en grande partie par la masse des océans; d'où la nécessité d'une étude sérieuse de l'hydrographie, et de la climatologie, qui est en relation si étroite avec le régime des eaux. Et, sur la surface terrestre, un observateur qui verrait de haut, en aéroplane ou en ballon, aperçoit un fait considérable, la présence de l'homme, dont l'action transforme considérablement l'aspect de la terre. D'où la nécessité de connaître l'homme lui-même, ses caractères ethniques, puis l'habitation qu'il s'est construite et qu'il marque de son empreinte, les chemins qu'il s'est tracés, utilisant les accidents du terrain pour des com-

munications aussi faciles que possible. A ce compte, le fleuve n'est plus seulement un fait hydrographique, il devient une voie de relations entre les hommes. La montagne et ses cols ne sont plus seulement des accidents physiques, ils sont une barrière ou un passage. Et, tout cela, l'homme le transforme dans une certaine mesure, il le complète, il le relie dans un vaste système, il l'utilise selon ses besoins. Mais d'un siècle à l'autre les changements sont parfois sensibles ; les groupements se sont modifiés, et par là même leurs relations ; l'histoire politique, et aussi, naturellement, l'histoire ecclésiastique entrent ici en ligne de compte; et, pour pratiquer parfaitement une discipline aussi délicate et aussi complexe, il faut que le naturaliste soit en même temps un historien, non moins qu'un sociologue. M. Jean Brunhes est tout cela. Aussi M. Gabriel Hanotaux a-t-il été bien inspiré en demandant à l'ancien professeur de Fribourg, devenu l'un des maîtres les plus en vue du Collège de France, au créateur de la géographie humaine et à l'initiateur de son enseignement, aujourd'hui de plus en plus répandu, de consacrer le premier volume de la nouvelle *Histoire de la nation française* à une *Géographie humaine de la France*, qui illustre par l'application à notre pays les fécondes théories du grand traité de *Géographie humaine* publié en 1910 et déjà classique, *text-book*, aux États-Unis comme en France. Un deuxième volume sera consacré plus tard aux faits politiques, économiques, sociaux, qui nécessitent la mise en œuvre de statistiques nouvelles, après le bouleversement causé par la guerre. Celui qui nous est offert en ce moment comprend deux parties : le cadre permanent et le facteur humain; géographie régionale, maisons et villages.

On ne résume pas une pareille synthèse. Disons seulement que la première partie, après l'exposé de l'« architecture » géologique et de l'hydrographie de la France, après une esquisse de l'ethnographie, montrant le passage « de la diversité des races à l'unité du peuple français », s'attache à montrer les caractères de chacune des grandes régions naturelles et s'achève par deux chapitres consacrés aux noms de lieux et à la langue. La plupart de ces chapitres traitent des sujets familiers aux géographes, et la comparaison avec le *Tableau de la géographie de la France* de Vidal de La Blache, lui aussi introduction à une grande *Histoire de France*, se présente d'elle-même à l'esprit du lecteur. Mais ici la méthode, plus que le fond, est nouvelle, et elle donne à l'ouvrage une couleur à part. On trouvera dans le livre de M. Jean Brunhes moins une description des régions françaises qu'une *explication* de leur individualité et de leur rôle, explication à laquelle concourent la géographie physique et l'histoire, et dont il est impossible de ne pas remarquer la cohésion et la *continuité*. Vraiment, dans un ensemble comme celui-là, la

géographie et l'histoire apparaissent comme deux pièces d'une construction unique, liées indissolublement, et si la première tient matériellement plus de place, c'est pour que ce premier volume ne déborde pas sur les autres parties de l'œuvre commune, mais les points d'attache sont fort visibles, et la préoccupation historique est présente partout. L'historien de l'Église de France remarquera particulièrement au passage les remarques sur la prédestination de certains lieux à devenir des lieux de pèlerinages, Vaudémont, Sainte-Odile (p. 45-46), Saint-Seine, Sainte-Reine (p. 209); le parallélisme de situation entre le *Lugdunum* des *Convenæ*, Saint-Bertrand de Comminges, et celui des *Consorani*, Saint-Lizier de Couserans, tous deux villes épiscopales (p. 156, 160); le rôle des grandes abbayes (p. 212); les « centres attractifs » ecclésiastiques de la vallée du Rhône, de Genève à Arles (p. 286); et, dans le chapitre sur les noms de lieux, les données sur la diffusion du culte de saint Martin, de saint Jean et de quelques autres saints célèbres, avec cartes à l'appui (p. 297-299).

La deuxième partie, *Géographie régionale*, est beaucoup plus riche encore en enseignements pour l'historien. Négligeons ici, malgré leur très grand intérêt, les chapitres où sont décrits et classés les types de construction et de groupement des habitations humaines, selon les climats, l'orientation, les modes de culture, les traditions de chaque coin de France. Mais il faut signaler avec insistance l'importance singulière de chapitres comme ceux que M. Jean Brunhes a intitulés : *Provinces et pays... Exemples caractéristiques des vicissitudes d'anciennes divisions et dénominations territoriales...* Je ne connais pas de pages où l'on apprenne mieux comment les régions naturelles et les régions historiques se différencient et pourtant réagissent l'une sur l'autre, pour former ces unités complexes que sont, à un moment donné, les divisions d'un grand pays; comment il reste quelque chose, et même beaucoup, des réalités commandées par la nature et par l'histoire, jusque dans les répartitions les plus artificielles, comme fut la division de la France en départements, moins révolutionnaire, certes, de réalisation que d'intention. Ici encore l'histoire ecclésiastique se mêle à l'histoire générale; si l'on peut dire que la configuration du terrain assigne d'avance leurs champs aux batailles futures et si la géographie est donc inséparable de l'histoire militaire, il ne faut pas davantage abstraire de ces considérations la part de l'histoire et de la géographie religieuses. On notera, par exemple, l'exposé du rôle assigné à ce que M. Jean Brunhes appelle les « provinces-carrefours », Poitou, Bourgogne..., et la place considérable que tiennent dans l'histoire de ces provinces leurs grandes abbayes. Une division comme celle de l'Auvergne en Haute et en Basse Auvergne a

son point de départ dans la séparation du diocèse de Saint-Flour d'avec celui de Clermont-Ferrand en 1318... Ce ne sont là que des exemples, cueillis au passage. Dans un livre de cette envergure, c'est l'idée même qui est instructive; et la leçon qu'elle suggère est toute de prudence, de nuances, de mise en garde contre le déterminisme simpliste qui n'a de scientifique que l'apparence.

Il faut louer M. Jean Brunhes d'avoir gardé, dans un exposé qui eût pu être aride, le mouvement qui est proprement l'éloquence convenable à un ouvrage de ce genre. Il a été bien servi par les illustrateurs, J. Patissou et surtout le regretté Auguste Lepère, artiste remarquable qui, avec moins de lignes et de noir, parvient mieux encore que Patissou à faire surgir devant les yeux du lecteur l'essentiel et l'individualité d'un paysage ou d'une maison. Rien qui ressemble à un art photographique, et quelques-uns le regretteront du point de vue de l'exactitude documentaire. Mais ces sobres dessins ont une puissance d'évocation que la photographie ne saurait atteindre; et, commentés par le texte avec lequel ils sont dans un accord constant, ils font aimer et admirer le « visage de la France ».

En tête du volume, M. Gabriel Hanotaux a placé une importante introduction. Il y explique d'abord le plan général des quinze volumes de la nouvelle *Histoire* : un plan tout nouveau, qui suit d'un bout à l'autre de son développement un aspect de notre vie nationale, et qui, au lieu d'une narration minutieuse et anecdotique, s'efforce de mettre en évidence les lignes d'une puissante synthèse, sans appareil d'érudition; de sorte que cette *Histoire* ne fait double emploi avec aucune autre, et que, complétée sur divers points par les ouvrages antérieurs, elle les complète à son tour utilement. Puis, après avoir présenté les collaborateurs, M. Hanotaux dessine à grands traits, en cinquante-quatre pages, une esquisse de l'histoire de France, quelque chose comme ce que les écrivains du XVII^e^ siècle eussent appelé un « discours sur l'histoire de la nation française », et qui mérite bien ce nom en effet, car, si chacun de ces raccourcis apparaît dépourvu de ses preuves nécessaires et, à cause de cela, ne satisfait pas tout à fait les historiens exigeants, l'ensemble est un vigoureux morceau d'éloquence académique, et des plus suggestifs. M. Hanotaux, qui ne pouvait en si peu de place insister sur rien, n'insiste pas sur l'histoire de l'Église de France et sur son rôle de choix dans la vie de la nation. Mais on ne peut pas dire qu'il l'ait passé sous silence ni méconnu, si parfois l'on souhaiterait qu'il l'eût fait ressortir en plus haut relief. Et la meilleure preuve qu'il en connaît l'importance, c'est qu'il a demandé une *Histoire religieuse de la France* à l'un des hommes les mieux qualifiés pour l'écrire, M. Georges Goyau.

R. Aigrain.

E.-Ch. BABUT. — *Saint Martin de Tours.* — Paris, Champion, s. d. In-8° de VIII-320 pages (Extraits de la *Revue d'histoire et de littérature religieuses*).

Hippolyte DELEHAYE, S. J. — *Saint Martin et Sulpice Sévère.* — Bruxelles, Société des Bollandistes, et Paris, Picard, 1920. In-8° de 136 pages (Tiré à part des *Analecta Bollandiana*, t. XXXVIII).

M. Babut, au début de son livre, s'extasie sur la prodigieuse gloire posthume de saint Martin. On pourrait s'étonner aussi de l'étrange fortune de son biographe Sulpice Sévère, à qui échurent par deux fois de singulières mésaventures : confondu avec un autre Sulpice, évêque de Bourges, et passé sous ce titre d'emprunt au martyrologe, il en fut expulsé comme intrus, non sans quelques rappels fâcheux des erreurs dans lesquelles on le disait tombé, millénarisme, pélagianisme. Benoît XIV a raconté cette controverse en tête de son édition de martyrologe romain. Mais l'escarmouche laissa, en somme, à Sulpice Sévère son renom de sainteté et sa réputation d'historien de bonne foi, de témoin présentant de fort sérieuses garanties. Or, peu de temps avant la guerre, un érudit avait bousculé d'un coup toutes les opinions reçues, avec tant de vigueur que le culte même de saint Martin perdait son fondement historique dans l'écroulement du prestige de son biographe. Et, comme le livre était signé du nom d'un savant véritable, la thèse, tout en soulevant des contradictions, faisait son chemin. Elle en imposait partiellement à de bons esprits. Mais le P. Delehaye vient de troubler la fête, et de bousculer à son tour les conclusions nouvelles, tout en protestant de son respect pour la personne de leur auteur, mort à la guerre, sur le territoire belge, en 1916. La comparaison des deux ouvrages, celui de M. Babut et celui du P. Delehaye, est doublement intéressante pour nous : à cause des résultats à retenir pour l'histoire religieuse de la France, et aussi du point de vue de la méthode historique.

L'ouvrage de M. Babut ne doit pas être séparé de deux publications antérieures du même critique, une sur *Priscillien et le priscillianisme*, et l'autre sur le *Concile de Turin*, daté par lui de 417. Les trois ouvrages ont en commun une donnée qu'ils soutiennent avec beaucoup de cohérence et de logique, au moins apparente. Mais la logique n'est pas nécessairement, en histoire, signe de vérité : il s'agit de savoir si l'historien ne l'a pas introduite dans son récit par artifice, en pliant quelque peu les événements à son dessein. Voici le dessein de M. Babut. Ce que l'Église a condamné

sous le nom de priscillianisme, c'était surtout une certaine conception de l'ascétisme à laquelle on voulut reconnaître une couleur manichéenne, comme si les ascètes ne se fussent abstenus de jouissances permises, et même de rapports conjugaux lorsqu'ils étaient régulièrement mariés, que parce qu'ils jugeaient la matière essentiellement mauvaise. M. Babut prétendait ne pas retrouver dans les écrits de Priscillien la doctrine qu'on lui reprochait (en réalité ces écrits seraient d'Instantius, un évêque du parti, d'après dom Germain Morin); mais il a rencontré des contradicteurs bien décidés, en particulier M. Puech. Cela ne l'empêche pas de considérer cette interprétation comme acquise, et d'en faire le point de départ d'une recherche nouvelle. On se souvient de l'issue tragique de l'appel à l'empereur où Priscillien avait cru voir son salut : il fut brûlé vif à Trèves, et des évêques acquiescèrent plus ou moins formellement à cette sentence. Mais saint Martin protesta avec éclat, et ne consentit à communier avec ces évêques que pour éviter d'autres exécutions. Tel est le récit traditionnel bien connu, d'après Sulpice Sévère. On sait aussi que les évêques réunis à Trèves ordonnèrent évêque de cette ville un saint homme nommé Félix. Le parti des évêques qui avaient causé la mort des hérétiques en prit le nom de félicien, ou, du nom du moins recommandable de ces prélats, celui d'ithacien. Saint Ambroise et le pape Sirice lui-même, d'après la tradition, auraient refusé de reconnaître pour valable une ordination faite par des consécrateurs indignes, et traité en schismatiques les féliciens ou ithaciens. Or, d'après M. Babut, ce fut tout le contraire. Il n'y a pas de schisme félicien, mais un schisme « antifélicien », et ceux qui se mettent ainsi en dehors de la grande Église, ce sont précisément Martin, Sulpice Sévère et autres partisans de cet ascétisme outrancier que l'on reprochait à Priscillien. Si Martin ne fut pas condamné à Trèves, il ne s'en fallut pas de beaucoup, et ce fut uniquement parce qu'il avait donné un gage en assistant à l'ordination de Félix; mais, dorénavant, ce n'était plus un évêque comme les autres, il ne pouvait plus assister aux conciles, et son prestige, déjà médiocre, était encore diminué. Quant à Sulpice, il n'était pas catholique, M. Babut le déclare à plusieurs reprises en termes exprès; et les mots durs qu'il a écrits sur les priscillianistes n'ont d'autre but que de donner le change et de se défendre contre une accusation d'hérésie. Martin et Sulpice étaient morts tous deux quand le concile de Turin réconcilia avec l'Église ceux *qui Felici non communicant*, les schismatiques antiféliciens; à vrai dire, le *non* ne figure pas dans le texte, où l'on trouve *qui Felici communicant;* mais il faut bien l'y ajouter, puisque c'étaient les antiféliciens et non les féliciens, d'après M. Babut, qui étaient schismatiques. Une néga-

tion de plus ou de moins... Mais la violence de ce procédé, à elle seule, donne à réfléchir.

Les conséquences que tire M. Babut de cette découverte s'étendent à perte de vue. Certes, on n'ignorait pas que l'ascétisme monastique avait trouvé des adversaires dans le clergé séculier; et Albert Hauck, en particulier, avait insisté sur cette constatation jusqu'à l'excès dans sa *Kirchengeschichte Deutschlands*, où il citait précisément les difficultés qu'avait values à saint Martin le peu de soin qu'il prenait de sa personne. Mais, avec M. Babut, c'est une bien autre affaire! La tendance que l'on reprochait à l'évêque de Tours était suspecte d'hérésie, ni plus ni moins, et son biographe, d'autres encore, la poussaient jusqu'au schisme. Alors Sulpice a voulu, coûte que coûte, réhabiliter cette petite Église. Et, comme les faits se prêtaient mal à un plaidoyer dans ce sens, il les a travestis systématiquement. Il est allé pour cela jusqu'à des prodiges d'ingéniosité que nous n'aurions pas soupçonnés, nous qui n'avons pas la pénétration de M. Babut: croiriez-vous que, lorsque Sulpice, dans sa *Chronique*, termine un livre sur l'histoire des malheurs de Jérémie, c'est le nom de Martin et ce sont des mésaventures de Martin qu'il faut lire entre les lignes, jusques et y compris l'emprisonnement obtenu par les évêques? Pauvres historiens qui n'avaient, jusqu'à M. Babut, rien découvert de tout cela! Martin était, dit Sulpice, un grand thaumaturge, mais ses contemporains, ses prêtres mêmes, étaient enclins à le discuter; l'un d'eux, Brice, qui fut son successeur, lui fit un jour une algarade d'une vivacité singulière. Tout cela est bien connu, mais jamais on n'en avait tiré le parti qu'en tire notre auteur : il faut entendre que Martin, élu évêque en dépit des canons, puisqu'il avait été soldat (M. Babut, et lui seul, connaît, à cette époque, des décrétales dans ce sens), et, qui pis est, tenu à l'écart par ses collègues après sa quasi-condamnation à Trèves, ne jouissait d'aucun prestige auprès du clergé, qu'on lui faisait des affronts quotidiens, et qu'on se fût passé de lui même pour les fonctions liturgiques, n'eût été son pouvoir d'ordre. Mais il lui restait au moins cela! Quant à son activité de missionnaire, tant célébrée par la tradition, à peine suivait-il les traces des autres évêques. C'est un hasard, n'est-ce pas, un hasard dû à Sulpice Sévère, que ce soit justement son souvenir à lui qui ait survécu! Et, après sa mort, n'imaginons pas que son tombeau ait été glorieux tout de suite : il ne l'eût jamais été si des évêques intrus, influencés par le succès littéraire de Sulpice, n'avaient introduit son culte longtemps après (par une procédure dont nous ne connaissons aucun autre exemple) et si Perpetuus, en 461, n'avait voulu réunir les deux partis, amis et adversaires de saint Martin, en élevant une même église pour abriter les tombeaux de Martin et de

Brice. C'était la consécration des manœuvres de Sulpice pour donner le change sur la vraie position de saint Martin et de ses amis.

Ainsi les falsifications introduites par Sulpice Sévère dans l'histoire de Martin avaient leur principale raison d'être dans le désir de faire passer pour orthodoxe un petit clan de schismatiques et, peu s'en faut, d'hérétiques; Sulpice avait été jusqu'à imaginer que le plus orthodoxe des évêques des Gaules, saint Hilaire de Poitiers, avait couvert de son patronage les débuts de Martin dans la sainteté, alors que la chronologie eût dû suffire à démontrer l'impossibilité de leur rencontre. Mais il avait une autre raison de commettre ces *mendacia* (M. Babut reconnaît qu'en français le mot « mensonges » est parfois un peu gros) : c'était la tradition littéraire en vigueur dans le genre des narrations de miracles, pour lequel M. Babut a forgé le nom d'« arétalogie », et dans lequel on doit faire rentrer les vies des philosophes ou les vies des moines comme en ont écrit saint Athanase et saint Jérôme. Pour les anciens « arétalogues », dit M. Babut, inventer un miracle ou le faire passer d'une vie dans une autre est tout simplement obéir à la loi du genre, et ce *mendacium* ne trompe que celui qui veut bien s'y laisser tromper. Or Sulpice Sévère avait lu la vie de saint Antoine par saint Athanase; il l'a même plagiée, et M. Babut le prouve par des rencontres de mots ou d'idées qu'il dispose en colonnes parallèles pour faire plus d'impression; ailleurs il utilise sans plus de scrupules une description de saint Hilaire. M. Babut en conclut que les scènes dans lesquelles on reconnaît un de ces emprunts n'ont aucune autre raison d'être que d'introduire de force dans la vie de saint Martin un parallèle à tel épisode de la vie de saint Antoine, et qu'en bonne critique il est interdit d'affirmer que saint Martin ait jamais fait ce qui lui est ainsi prêté. Quand on ajoute cette série d'éliminations à celles que suggère à M. Babut sa découverte du schisme antifélicien, de toute la biographie de saint Martin il ne subsiste pas grand'chose, et l'on s'étonne qu'un aussi médiocre personnage ait pu faire aussi belle figure aux yeux de la postérité.

Le P. Delehaye, qui prépare pour le prochain tome des *Acta sanctorum* le *Commentarius prævius* des actes de saint Martin, ne pouvait laisser sans le discuter un pareil réquisitoire. Lui aussi passe pour « critique », et l'on n'a jamais entendu dire que son livre sur les *Légendes hagiographiques* fût le manifeste d'un parti d'historiens ultraconservateurs, pas plus que ne l'est son ouvrage récent sur les *Passions des martyrs et les genres littéraires*, lequel semble devoir devenir classique au même titre que les *Origines du culte des martyrs*. Or les conclusions du P. Delehaye, dans l'ensemble, sont fort différentes de celles de M. Babut. Non qu'il ne rende hommage à l'érudition très étendue et à l'ingénieuse pénétration

de son devancier, ni même qu'il n'admette sa manière de voir sur plus d'un point de détail. Mais il a excellemment montré combien la méthode de M. Babut est tendancieuse. D'abord M. Babut abuse de la méthode si légitime des comparaisons sur deux colonnes. Pour que des séries de rapprochements sur deux colonnes prouvent quelque chose, il faut d'abord qu'ils soient significatifs : ainsi les philologues qui usent de ce procédé pour faire reconnaître l'auteur d'un écrit anonyme choisissent-ils des expressions qui n'appartiennent pas au fond courant de la langue, ou des alliances de mots particulièrement chères à l'auteur présumé et aussi à l'anonyme. Il faut ensuite que les rencontres ne trouvent pas dans une autre hypothèse une explication plus facile. Or, des rapprochements signalés par M. Babut, il y en a fort peu qui ne soient pas des « clichés »; quant à ceux qui semblent bien trahir chez Sulpice Sévère des réminiscences, ils ne portent que sur des détails sans importance et non sur le fond du récit (sauf la scène démoniaque empruntée à saint Hilaire). Il ne suffit pas que saint Antoine ait, à une certaine époque de sa vie, distribué ses biens aux pauvres pour que le célèbre miracle d'Amiens, où saint Martin fit vers le même âge qu'Antoine un grand acte de charité, soit exclu de l'histoire authentique comme un grossier plagiat!

Dans l'histoire du schisme antifélicien, le P. Delehaye surprend M. Babut en flagrant délit d'une autre mauvaise méthode, qu'il valait la peine de souligner. C'est celle qui consiste à interpréter les textes, une première fois, dans le sens d'une hypothèse, en tâchant de donner à cette hypothèse le plus qu'on peut de vraisemblance, quitte à se retenir soi-même de tout affirmer avec aussi peu de preuves; puis, un peu plus loin, à faire état de cette interprétation comme d'un fait acquis et définitivement prouvé, sur lequel on peut s'appuyer pour prouver autre chose. M. Babut a usé de cette méthode avec beaucoup d'adresse, et a plus d'une fois réussi à créer ainsi chez le lecteur l'impression d'un enchaînement rigoureux des arguments. Mais, à l'examen attentif, cette rigueur de logique s'évanouit. M. Babut rencontre-t-il dans le texte de Sulpice un mot favorable à sa thèse, il lui fait un sort, il le pousse jusqu'aux extrêmes conséquences, il en déduit tout un système de faits, si cohérents que la preuve est faite, et qu'on oublie qu'à la base de ce bel édifice il n'y a rien, ou si peu que rien. Un jour, Brice, s'étant mis en colère (n'en concluons pas qu'il ne décolérait jamais), dit de saint Martin qu'il s'était *souillé* dans la vie militaire. Le métier de soldat était donc considéré comme une souillure? On trouve là-dessus plus d'un texte, car l'on sait que les anciens chrétiens ont conçu des scrupules sur le droit des fidèles à servir dans l'armée. Alors un ancien soldat pouvait-il être évêque?... Et

voilà M. Babut parti. N'y a-t-il donc pas d'intentions apologétiques dans le récit du biographe? Ne va-t-il pas arranger les faits pour excuser son héros? etc... Tout cela parce qu'un homme en colère a lâché un mot de trop! Ou bien Sulpice parle de son « désir ardent » d'écrire la vie de saint Martin, du vivant de l'évêque de Tours; là-dessus M. Babut nous le montre partant tout de suite pour la ville de Martin, car avec un désir « ardent » on ne saurait attendre, surtout quand on est homme de lettres. (Heureux les hommes de lettres qui réalisent aussi vite tous leurs désirs!) Par ailleurs nous savons que Martin mourut presque aussitôt la biographie écrite, ce qui permit à l'auteur de la publier sans retard. Donc Sulpice a tout juste aperçu son héros, et, lui qui prétend l'avoir bien connu, il ne savait sur lui à peu près rien. Que de choses dans un mot : *quia ardebat animus*...! Tant d'ingéniosité eût mérité un meilleur emploi. Et quand M. Babut en arrive à cette énormité d'introduire une négation dans un texte, il n'y est pas amené par un autre chemin : il a formé d'ingénieuses hypothèses, qui valent ce qu'elles valent, mais qu'il a prises bientôt pour le roc solide sur lequel il pouvait bâtir.

En réalité, Sulpice Sévère n'est pas un historien irréprochable, s'il est un excellent écrivain. Il passait pour crédule en fait de miracles, et il y avait de quoi : on ne prendra donc pas tous ses récits pour paroles d'Évangile; mais on se gardera de rejeter ceux-là mêmes qui paraissent bien attestés. Il dirigeait volontiers des pointes contre les évêques et les prêtres qui ne menaient pas la vie austère des moines : ce n'est pas une raison pour en faire un schismatique. Quant à son héros, il serait bien extraordinaire qu'il eût laissé, même aidé par l'écriture, un tel souvenir, s'il eût été le moine falot qu'on veut bien dire. Sur tout cela, le P. Delehaye met les choses au point. Il ne consent pas à déposséder saint Martin de la gloire d'avoir fondé deux monastères, à Ligugé et à Marmoutier, et il lui suffit pour cela du texte de Sulpice Sévère, duquel M. Babut avait tiré des conséquences excessives. Moins brillant que l'essai de M. Babut, son travail donne davantage l'impression de l'histoire. Au lieu d'exploiter contre Sulpice et sa véracité les incohérences de sa chronologie, le P. Delehaye a essayé de dégager de tous les textes connus une chronologie vraisemblable de saint Martin, et l'insouciance de Sulpice à cet égard ne l'a même pas surpris, averti qu'il était du dédain des historiens classiques pour les chiffres et les supputations. Voici les résultats qu'il propose : naissance de saint Martin, vers 315; catéchuménat, vers 325; conscription, vers 330; service actif (il le distingue de la conscription, avec laquelle les textes n'obligent pas à le confondre), vers 334; baptême, vers 337; congé, vers 339, ce qui lui laisse largement le temps d'aller re-

joindre saint Hilaire avant l'exil de celui-ci; consécration épiscopale, 4 juillet 371 ou 370; présence à la cour de Trèves pour l'affaire des priscillianistes et l'ordination de Félix, 385; déposition, 11 novembre 397. Attendons maintenant le prochain volume des *Acta sanctorum*, où toute cette discussion sera reprise avec ampleur, et où le Père ne manquera pas de mettre à profit les objections raisonnables qui pourraient d'ici là lui être faites. Et l'on pourra désormais écrire l'*histoire* de saint Martin.

R. AIGRAIN.

J. DESPETIS. — *Nouvelle chronologie des évêques d'Agde, d'après les Cartulaires de cette Église*, dans les *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier.* — Montpellier, 1920. Deuxième série, tome VIII, pages 41 à 101.

En tête de cette étude (p. 41-47), l'auteur donne une longue bibliographie : de fait, ses deux principales sources sont le *Cartulaire de l'évêché d'Agde*, transcrit en 1764, et le *Cartulaire du chapitre cathédral de Saint-Étienne d'Agde*, dont la copie appartient à la fin du XVIII^e^ siècle.

La liste épiscopale du diocèse d'Agde peut se partager en trois périodes : des origines à l'an 800, de Charlemagne au XIII^e^ siècle, du XIII^e^ siècle à l'année 1440. Comme, à partir de cette dernière date, l'auteur n'apporte aucune modification aux listes établies [1], nous nous occuperons seulement de l'époque qui lui est antérieure.

Des origines à l'an 800. — M. Despetis n'apporte aucun changement aux dernières listes publiées. A la suite de MM. Mabille et Rastoul, il compte dix évêques. Mgr Duchesne n'en admet que huit, et raye Vénuste et Beticus; le premier à cause de son origine « polycarpique », le second parce qu'il figure seulement dans la légende de saint Sever. M. Despetis met un point d'interrogation après Vénuste, est-ce suffisant? M. Rastoul fait observer avec raison que le nom de cet évêque « ne se trouve pas dans le plus ancien bréviaire [imprimé] du diocèse en 1510. »

De Charlemagne au XIII^e^ siècle. — Sur cette période M. Despetis a apporté quelques changements importants. De Dagbert (849)

1. Ces listes ont pour auteurs : E. Mabille, *Hist. gén. de Languedoc*, t. IV, p. 304; L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, t. I, 2^e^ éd., 1907, p. 317 (pour la période antérieure à l'an mil); A. Rastoul, art. *Agde* dans le *Dict. d'hist. et géog. eccl.*, t. I, col. 928.

à Raimond Guillem († 1213), Mabille comptait 25 évêques, Rastoul 24; celui-ci en effet a supprimé l'évêque Pons (1152), maintenu avec raison par MM. Mabille et Despetis. M. Despetis compte 22 évêques seulement : il en supprime quatre et en ajoute un.

Le nouvel évêque qu'il insère est Réginard (923) : « Il est mentionné, dit-il (p. 62), comme évêque, sans indication de siège, dans une charte du *Cartulaire de l'évêché d'Agde*, nº 27, p. 37, au sujet de la donation d'un alleu dans la villa Anglone. » Parce que, dans le cartulaire d'un évêché, un évêque figure sans indication de siège, est-ce suffisant pour l'inscrire sur le catalogue épiscopal de cette même Église? De plus, à cette date, 923, il y avait à Béziers un évêque de ce nom, membre de la famille des vicomtes de Béziers et d'Agde. Ne serait-ce pas de ce Réginard ou Réginald qu'il serait question?

M. Despetis nous paraît plus heureux dans la suppression qu'il propose de quatre évêques : Bernard Ier (949), Salomon Ier (954), Bernard II (958) et Amélius (972). En réalité, un seul évêque du nom de Salomon s'est assis sur le siège d'Agde, de 955 à 975... C'est le passage le plus intéressant de cette étude (p. 63-67). Salomon II s'identifie avec Salomon Ier et Bernard II et Amélius disparaissent. Quant à Bernard Ier (949), la charte sur laquelle on s'appuyait jusqu'ici pour le maintenir sur le siège d'Agde, doit être datée du règne de Louis VI ou Louis VII. On aurait confondu la lune avec l'année : le texte porte *luna XXI*a et non *anno*. Ce texte se rapporte à l'épiscopat de Bernard Déodat (1098-1122).

Du XIIIe siècle à l'année 1440. — Pendant cette période, MM. Mabille et Rastoul comptent 20 évêques; M. Despetis, 25. Tout d'abord il insère deux évêques encore inconnus; Guillaume en 1232 et Grégoire en mars 1331. On peut, à la rigueur, admettre ces deux évêques, en faisant observer toutefois que chacun aurait siégé à peine un an, que les originaux ont disparu, et que nous pourrions bien nous trouver en présence d'une faute de copiste.

Nous ne saurions en dire autant des trois évêques Pierre Raymond de Montbrun (1337), Raimond Lenoir de La Redorte (1371) et Raimond (1425), noms déjà connus et que tous les auteurs modernes ont rejetés, non sans raison, de la liste épiscopale agathoise. Le premier en effet fut bien élu évêque d'Agde par les chanoines, mais Benoît XII refusa de sanctionner l'élection et nomma Guillaume Hunaud de Lanta, qui prit possession du siège. L'insertion du second nous paraît encore moins fondée. En effet, Andoque le fait évêque de Béziers en 1371, et le place entre Hugues de La Judie et Sicard d'Ambres de Lautrec. Or le premier mourut le 13 juillet 1371 et Sicard, évêque d'Agde, fut nommé à Béziers le 18 juillet 1371.

Sicard fut remplacé à Agde le 24 juillet 1371 par Hugues de Montruc ou de Monturac, comme l'écrit M. Despetis. Il n'y a donc pas de place pour insérer dans la liste épiscopale d'Agde Raimond Lenoir de La Redorte, que M. Despetis veut y faire figurer, sur l'autorité de Catel. C'est encore sur l'autorité de Catel que M. Despetis s'appuie pour donner un numéro d'ordre à un certain Raimond (1425). Or Philippe de Lévis de Florensac fut promu d'Agde à Auch le 14 février 1425; et, le même jour, Martin V donnait l'évêché d'Agde en commende à l'archevêque d'Auch, Bérenger de Guilhot. Tout cela avait été dit avant nous, et ce n'est pas sans motif que MM. Mabille et Rastoul avaient rejeté ces trois derniers évêques. M. Despetis a-t-il mis en œuvre toutes les ressources d'une bonne critique?

En résumé, M. Despetis a rayé du catalogue épiscopal d'Agde, et avec juste raison, croyons-nous, les noms de Bernard Ier, Bernard II, Amelius et Salomon Ier. Il y a ajouté six évêques : trois avaient été rejetés avant lui, et il n'apporte aucune preuve nouvelle pour les y maintenir; quant aux deux autres, Grégoire et Guillaume, nous ne pouvons les accepter que sous bénéfice d'inventaire. Enfin Réginard (923) n'est autre, jusqu'à preuve du contraire, que l'évêque de Béziers qui vivait à cette époque.

J. ROUQUETTE.

Victor CARRIÈRE. — *Histoire et cartulaire des Templiers de Provins, avec une introduction sur les débuts du Temple en France.* — Paris, E. Champion, 1919. In-8° de LXXXVIII-231 pages. Prix: 15 francs.

M. Carrière a écrit, en tête de son livre, une étude sur les débuts de l'ordre des Templiers en France qu'il convient de signaler en premier lieu, parce qu'elle intéresse l'histoire générale et met en relief certains faits mal connus ou mieux interprétés.

Tout d'abord, l'auteur rejette l'opinion d'après laquelle l'Ordre aurait été fondé en 1118, pour adopter la date de 1119. Mais il lui semble plus prudent d'admettre que la fondation eut lieu entre le 1er novembre 1119 et le 12 janvier 1121.

Les débuts de l'ordre du Temple sont essentiellement champenois. Hugues de Payns se rendit à la cour pontificale vers 1127. Honorius II accueillit favorablement ses demandes et chargea le cardinal Mathieu d'Albano de réunir un concile à Troyes. Les évêques du concile établirent ou développèrent dans leur diocèse les premières maisons des chevaliers. Dès 1127, ceux-ci recevaient

en Champagne des dons domaniaux importants, auxquels les seigneurs en ajoutèrent d'autres par la suite.

De Champagne, Hugues de Payns se rendit successivement en Anjou, en Poitou, en Flandre, en Angleterre, en Écosse. Partout on lui fit bon accueil. Vers la fin de l'année 1129, il descendait la vallée du Rhône, accompagné de nombreuses recrues. Son succès, à vrai dire, était en partie l'œuvre de saint Bernard, qui écrivit un « Éloge de la nouvelle chevalerie ».

Les recrues faites par Hugues de Payns n'étaient pas toutes aptes au métier des armes. Une partie d'entre elles resta en France et exploita les domaines donnés à l'Ordre. Les Templiers ne cultivaient pas eux-mêmes la terre, au moins généralement. Ils surveillaient d'ordinaire l'exploitation et envoyaient les revenus en Palestine, car la guerre contre les Infidèles coûtait cher.

Hugues de Payns laissa aussi derrière lui des missionnaires, chargés de solliciter des aumônes et de réunir des prosélytes. La moisson fut fructueuse. En Espagne, en Portugal, en France, en Angleterre les donations en faveur de l'Ordre se multiplièrent.

M. Carrière a parlé très brièvement de la règle du Temple (p. xxv). Il dit, avec assurance, que le texte primitif fut rédigé en latin. Le texte français, édité jadis par H. de Curzon, n'en serait qu'une version assez inexacte. En l'occurrence, l'opinion de Schnuerer a été transformée en certitude. Le problème n'est point encore complètement résolu. La question a été du moins agitée de nouveau par M. A. de Poorter dans un article intitulé *Le texte original de la règle des Templiers. Le ms. 131 de la bibliothèque de Bruges (Annales de la Société d'émulation de Bruges*, t. LXII (1912), p. 174-198).

L'histoire de la commanderie de Provins constitue la première partie de l'ouvrage. Établis à Provins, dès 1164, les Templiers y avaient, vers la fin du XII^e^ siècle, deux maisons, le Val de Provins, appelé plus tard l'Hôpital, à Fontaine-Riante, et la Madeleine, à la ville haute. Ces temples semblent avoir été administrés par un seul maître ou commandeur, aidé de quelques frères, trois ou quatre au plus.

M. Carrière étudie la formation du temporel de ces maisons en examinant, aux points de vue diplomatique et juridique, les diverses espèces de contrats auxquels donnèrent lieu les acquisitions des Templiers. Vient ensuite la description du temporel, terres, maisons, dîmes et droits incorporels. Le domaine de la Commanderie était mis en valeur par la « gent du Temple ». L'auteur fait connaître à ce propos l'état des personnes occupées à l'exploitation, la condition des tenures, les banalités et les monopoles

commerciaux; il indique aussi quelques-unes des opérations financières de la Commanderie, notamment le prêt d'argent que l'on retrouve sous les formes du mort-gage et du vif-gage.

Un dernier chapitre est consacré au rôle joué par les Templiers de Provins dans le procès de l'Ordre. M. Carrière a mis en évidence un argument d'ordre canonique présenté à la Commission pontificale par Renaud de Provins en faveur du Temple. Renaud, chargé par la Commission de défendre l'Ordre, lui remit un mémoire justificatif dans lequel il supplia les juges de recourir au seul moyen, qui lui paraissait décisif, d'éclairer à fond leur religion, à savoir, d'interroger les geôliers et ceux qui avaient assisté les religieux à leur mort, et tout particulièrement les prêtres qui les avaient entendus en confession.

Le Cartulaire, qui fait l'objet de la seconde partie, comprend le cartulaire proprement dit, manuscrit du XIII^e^ siècle, composé de 128 chartes qui vont de 1127 à 1243, et un appendice de 35 chartes qui s'échelonnent de 1193 à 1302.

Le livre de M. Carrière est accompagné d'une double table : l'une, des noms de personnes et de lieux; l'autre, destinée à faire connaître les renseignements qui y sont contenus, reproduit, avec leur traduction, tous les termes d'institution et autres mots intéressants du Cartulaire.

Enfin, et ceci nous dispensera de toute appréciation, l'ouvrage que nous analysons a obtenu une troisième médaille au Concours des Antiquités nationales de 1920.

G. MOLLAT.

Henri BRÉMOND. — *Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours* : I. *L'humanisme dévot* (1580-1660). — II. *L'invasion mystique* (1590-1620). — Paris, Bloud et Gay, 1916. 2 vol. in-8° de XXIII-552 et 615 pages.

Entreprendre une *Histoire littéraire du sentiment religieux en France*, durant une période aussi féconde en manifestations de vie spirituelle que celle qui s'étend de la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours, est une tâche louable aussi bien que lourde. M. Brémond n'a pas reculé devant ce rude labeur. Il conduit ses lecteurs avec tant d'entrain et de bonne humeur, à travers tant de routes ignorées et agréables, qu'il oublie et fait oublier aux autres les fatigues de la marche. A parcourir les sentiers fleuris, où s'épanouit une souriante piété, il ne semble pas qu'on puisse

appréhender l'aridité de déserts austères et de sévères purifications. On serait tenté de répéter le mot du fabuliste :

Veut-on monter sur les célestes tours,
Chemin pierreux est grande rêverie...

Il n'est sans doute pas entré dans le plan de l'auteur de traiter un sujet si vaste, à la manière d'un historien soucieux de justifier l'ambition d'un titre général, en réunissant tous les faits et en recherchant leurs causes, leurs effets et leurs interférences complexes. M. Brémond choisit écoles et personnages, au gré de ses préférences, et ses chapitres donnent l'impression de monographies indépendantes, traitées pour elles-mêmes et pour leur intérêt propre, sans souci exagéré de marquer leur place relative dans l'ensemble. On pourra s'étonner de certaines antipathies et de certains silences. A d'autres chercheurs de faire bénéficier à leur tour le public de leurs trouvailles et de nous procurer la suprême satisfaction de reconstituer par la pensée la cité de Dieu, dont nous pouvons admirer déjà quelques pierres choisies, sculptées avec amour.

Sainte-Beuve révélait les richesses de notre patrimoine littéraire national, en conduisant ses lecteurs devant des galeries de portraits attachants. On rencontrait çà et là quelques figures religieuses. A sa suite, nous nous étions même engagés dans la vallée de Chevreuse, jusqu'à la solitude de Port-Royal des Champs. Plus habituellement nous devions suivre, en sa compagnie, le convoi idéal de Montaigne, et, si nous pouvions joindre Pascal qui priait, il ne nous était pas loisible de l'entretenir longuement des choses de la vie intérieure. Les mondains et les libertins nous coudoyaient.

M. Brémond a l'intention de refaire, à sa façon, le pèlerinage de Port-Royal. Mais visiblement son cœur n'est pas là, et il a tant de choses à nous dire auparavant! Adoptant le programme fixé jadis par F. Bacon à l'histoire littéraire, il cherche, à l'aide des *præcipui libri*, à comprendre, à goûter, et à évoquer le génie religieux de chaque époque. Avec un tel guide, on ne saurait manquer de jouir des promesses dont sont pleins les mots qu'il souligne dans le texte du Chancelier d'Angleterre : « *degustatione* et *observatione*... veluti *incantatione* quadam a mortuis evocetur. » Il sait si bien lire!

L'humanisme dévot! tel est le premier des titres flamboyants qui annoncent l'œuvre immense. L'auteur n'aime pas beaucoup que l'on désigne le mouvement religieux du XVII^e^ siècle sous le nom de Contre-Réforme, ni surtout qu'on se borne à considérer le règne de Louis XIV comme l'épanouissement de cette riche floraison. La génération contemporaine du grand roi, « trop humainement raisonnable », a déjà perdu le sens du mysticisme si vivace

à l'âge précédent. Il ne faudrait pas non plus s'exagérer les ruines religieuses du XVI^e^ siècle, pour mieux exalter nos pieux réformateurs du XVII^e^. Ils sont tributaires de « l'humanisme dévot ».

Que faut-il entendre par là? C'est un « être de raison qui représente pour nous les tendances communes, les directions principales de la littérature religieuse pendant la première moitié du XVII^e^ siècle. » Le frontispice de Huret, que s'est approprié M. Brémond, lui semble avoir été dessiné pour résumer excellemment « tout l'esprit du présent volume ». Sous le regard de la cour céleste, une troupe de jeunes hommes, dans le cadre de bâtiments et de parcs magnifiques, s'appliquent à l'étude des sciences et des arts, et, les yeux levés vers le ciel, chantent le Créateur *in hymnis et canticis*. Cette image ne conviendrait-elle pas à quelque *Académie d'honneur* ou à quelque abbaye de Thélème — être de raison aussi — mais dûment réformée et purgée de ce que l'humanisme tout court avait de trop naturaliste? L'humanisme chrétien n'éprouve aucune sympathie pour *Antiphysie*. « Ainsi il ne croit pas que le dogme central, c'est le péché originel, mais la Rédemption. » *O felix culpa!* « L'homme qu'il exalte n'est pas uniquement ni principalement, mais il est aussi l'homme naturel, avec les dons simplement humains que celui-ci aurait eus dans l'état de pure nature et qu'il garde aujourd'hui encore, plus ou moins blessé depuis cette chute, mais non pas vicié, corrompu dans ses profondeurs et incapable de tout bien. » Nous sommes loin des vues de l'occamisme ou du jansénisme. L'humanisme dévot, « école de sainteté personnelle », doctrine toute dirigée vers la pratique, met « à la portée de tous et les principes et l'esprit de l'humanisme chrétien. »

Le jésuite Louis Richeome est le représentant le plus remarquable de l'humanisme dévot avant François de Sales. Ce Cicéron français, comme l'appelaient ses frères, n'était pas loin, quand il guerroyait contre Étienne Pasquier, de mériter le rang qu'on a voulu lui donner parmi « les gladiateurs de la république des lettres. » Adonné à la *peinture spirituelle*, il a esquissé des *tableaux sacrés*. Il se désole de ne pouvoir embrasser toutes les merveilles de la nature, plantes, insectes, oiseaux, et tout le conduit à des leçons morales et théologiques, même le singe et les « lézardes ». Et — la remarque est de M. Brémond — « à leur discrète façon, les lézardes de Richeome sont molinistes. » Sa métaphysique est d'abord de nous faire rire, c'est aussi d'exalter le franc-arbitre. « Port-Royal murmure. D'autres comme lui. Voilà, pensent-ils, un théologien qui en prend à l'aise avec le vieil Adam et la triple concupiscence. » Malgré ses truculences, son historien

estime que « Richeome a ébauché, sans le savoir, quatre ou cinq *introductions à la vie dévote.* »

« La véritable *introduction*, l'unique », donne l'expression la plus classique de l'humanisme dévot. Philothée « n'a jamais dédaigné de plaire », mais « elle a des rides, beaucoup de rides. » Pourtant, quand elle fit son entrée dans le monde, on lui trouva un modernisme inquiétant. Le chapitre consacré à saint François de Sales est l'un des plus soignés du livre et des plus abondants en aperçus nouveaux.

On parle, avec non moins de bienveillance, de ceux qui sont appelés les « deux principaux interprètes » de l'évêque de Genève, Étienne Binet et Jean-Pierre Camus. « Maîtres salésiens »! ce titre, le méritent-ils, même avec les restrictions très larges, très loyales, très nuancées, que prodigue M. Brémond? Binet, coupable « d'avoir reculé les frontières du bavardage pieux », pourrait figurer, « et en bonne place », parmi les représentants les plus osés du burlesque dévot, « et l'on comprend que Nicole et Pascal aient fait des gorges chaudes en feuilletant ce jésuite. » Cela seul suffirait à faire douter qu'il fût auteur de la *Réponse aux demandes d'un grand prélat* (Zamet) *touchant la hiérarchie de l'Église et la juste défense des privilégiés et des religieux*, ce « petit chef-d'œuvre [1] ». Il reste au P. Binet d'avoir été l'un des plus marquants parmi « les encyclopédistes dévots ». Mais la dévotion du P. Binet paraît, malgré tout, un peu tumultueuse. « Elle nous gêne et nous irrite parfois, elle n'arrive pas à nous gagner tout à fait. »

L'auteur de *L'esprit de saint François de Sales* peut être rapproché de son ami avec plus de raison. M. Brémond, qui ne croit pas aux « fantômes », se laisse peu émouvoir par le livre du P. Sauvage, qui comptait J.-P. Camus parmi les sept conjurés de Bourgfontaine : l'évêque de Belley était ami des Jésuites et moliniste. Les polémiques contre les *directeurs* non *désintéressés* eurent pour lui des charmes, ainsi que le roman dévot. Ce qui a sans doute attiré M. Brémond vers Camus est le mythe de Caritée, « vivant symbole de la théologie du pur amour. » Elle est bien campée dans la gravure de Bosse, poussant son cri de guerre : « La vraye charité est d'aimer Dieu pour Dieu. » Elle porte d'une main une cruche pleine d'eau et de l'autre une torche ardente. « Avec ce flambeau allumé, dit-elle, je désire mettre le feu au paradis et le réduire tellement en cendres qu'il n'en soit plus parlé; et, répandant cette eau sur les flammes de l'enfer, je prétends les éteindre et qu'il

1. Pour s'en convaincre pleinement, on peut lire le travail de mon vénéré maître, M. le chanoine Dedouvres, doyen de la Faculté libre des lettres d'Angers : *L. P. Joseph de Paris. Le pacificateur d'un différend entre les évêques et les réguliers* (1625-1638). Angers, Siraudeau, 1918.

n'y ait plus de tourments ni de supplices en ce lieu malheureux; afin que désormais Dieu soit aimé et servi pour l'amour de lui-même, sans servilité ni mercenaireté... » Il n'y avait vraiment plus belle occasion de reprendre l'*Apologie pour Fénelon* et de rompre une lance contre le *bossuétisme.*

Décidément l'humanisme dévot est foncièrement optimiste : « il a greffé le mysticisme... sur les orangers de la renaissance. » Aussi M. Brémond ne voit qu'un vain tapage dans le bruit que souleva la *Dévotion aisée* du P. Le Moyne. Pourtant cet optimisme va se heurter, dès 1643, avec la *Fréquente communion* d'Arnauld, qui « détermina comme une révolution dans la manière d'entendre et de pratiquer la piété. » L'humanisme dévot va se trouver aux prises avec ce qu'on peut appeler « le jansénisme éternel ».

Deux théologiens oubliés, qui réagirent contre ce livre, ont fourni à M. Brémond de pures joies. C'est François Bonal avec *Le chrétien du temps*, c'est surtout le P. Yves, capucin, vers lequel il marchait, sans le savoir, comme vers « l'archétype de l'humanisme dévot. » En lisant sa *Théologie naturelle* et ses autres ouvrages, « quelle surprise, quel éblouissement, quelle joie parfaite! Pogge ne fut pas plus ému lorsqu'il découvrit l'*Institution* de Quintilien dans les oubliettes de Saint-Gall. » Hélas! le P. Yves avait vécu trop longtemps, et quand il disparut, âgé de plus de 80 ans, les beaux jours de l'humanisme dévot étaient passés. « Finies les hautes spéculations platoniciennes, bridée la curiosité universelle, éteinte l'ardeur confiante et libérale, assombri l'optimisme de cette époque généreuse. Les capucins de 1679 qui n'avaient pas lu le P. Yves ou qui haussaient les épaules en parlant de lui, étaient les contemporains de Nicole et de Bouhours. »

Fini en effet le printemps sacré à la Boticelli! Que désormais, dans le siècle, on élève ou qu'on abaisse l'homme, avec Épictète ou Montaigne, l'inquiétude religieuse s'exalte et s'effraie devant les espaces infinis. Avec Pascal et Rancé il faut chercher « en gémissant ».

Avant d'expliquer la retraite des représentants de l'optimisme dévot, il nous faut assister à l'*invasion mystique* qu'ils ont pu contempler. Invasion qui ne fait d'ailleurs que continuer une tradition bien établie. Marie de Valence n'est pas une isolée, ni une exception. Les troubles du XVI^e^ siècle n'ont jamais éteint le flambeau sacré. Lorsque les catholiques ne se déchirèrent plus entre eux et eurent accepté sincèrement « la trêve du Roi », la « renaissance mystique » put s'épanouir dans « l'union sacrée ». Ainsi le P. Coton, à qui est consacré un long chapitre, avait grandi dans un milieu où l'on avait la sainte Ligue en horreur. Son père « détestait d'un même cœur, soit les Huguenots, soit les Jésuites, et il formait ses

enfants à craindre cette double peste. » « Le libéralisme du P. Coton » planera au-dessus de ces souvenirs, et ce « fervent jésuite » se mettra en rapports avec les mystiques les plus en vue de son temps.

La tradition séraphique fournit aussi de remarquables témoins avec Ange de Joyeuse, Benoît de Canfeld, et le P. Joseph. Ce dernier, malgré son *Introduction à la vie spirituelle*, « l'un des plus beaux livres de notre littérature religieuse », malgré la fondation du Calvaire, ne semble pas toujours apprécié pleinement. M. Brémond tient quelque peu en défiance le conseiller, l'agent de Richelieu. Il estime que le P. Joseph « ne connaît les derniers secrets de la mystique que par les livres et que, d'un autre côté, son intelligence est moins juste que puissante. Mais il représente la tradition la plus vénérable... »

Avec Mme Acarie, nous entrons dans un monde mystique singulièrement attrayant. Que de personnages intéressants à étudier, bien que déjà connus des historiens, le Dr Duval, M. de Bérulle, Jacques Gallemant. De vivants récits nous font assister à la fondation du Carmel français. L'un des acteurs, qui paraissait autrefois plutôt effacé, obtient un premier rôle : l'« indécourageable » Jean de Quintanadoine, plus connu sous le nom de M. de Brétigny. Que de curieux épisodes et de scènes amusantes dans cette fondation! Il en est qui ont presque une saveur d'actualité. Aux bonnes espagnoles qui venaient implanter en France la règle de leur Mère Thérèse « on avait donné de notre pays les idées les plus sinistres. » Elles s'attendaient au martyre et « passaient leurs mains hors du coche, tenant leurs crucifix et chapelets. » Point de martyre pour elles : de cordiales réceptions les attendent. A Paris, cette Babylone, « la fréquentation des sacrements ressemble à celle de la primitive Église. » Puis défilent devant nous les mystiques de ce Carmel français : Madeleine de Saint-Joseph, Catherine de Jésus, Marguerite Acarie, Jean de Saint-Samson et ses disciples.

Le chapitre consacré aux « grandes abbesses », aux abbesses réformatrices, sera l'un des plus goûtés par les historiens. Le prestige de la règle bénédictine reprend un vif éclat, en revenant à la pureté de l'observance primitive. La réforme de Montmartre avec Marie de Beauvillier et son groupe mystique, celle du Val de Grâce avec Marguerite d'Arbouze, l'amie d'Anne d'Autriche, sont décrites avec détail.

De même que l'*Introduction à la vie dévote* fut la manifestation la plus justement célèbre de l'humanisme dévot, le *Traité de l'amour de Dieu* eut une importance historique hors de pair. Il est comme le point d'aboutissement de la direction et des expériences de François de Sales, qui progressivement s'initia à la vie mystique.

Extrêmement prudent, le *Traité de l'amour de Dieu*, tout en étant avoué des spirituels, fait pourtant figure de manuel de vulgarisation auprès de tous les chrétiens. Mettant le sceau à tant de témoignages vivants, il les résume en quelque sorte.

J'ai cherché à caractériser les positions les plus originales de M. Brémond. On ne saurait tout dire. Il faut lire et relire ses deux volumes si denses. Tous ceux qui s'intéressent à l'histoire et à la psychologie religieuses auront plaisir et profit à le faire, même s'ils ne peuvent toujours être tout à fait de l'avis de l'auteur. Son style plein de charmes, *incantatione quadam*, fera goûter les mystiques jusque dans le monde profane... *in partibus infidelium*.

Louis DELAUNAY.

Em. SEVESTRE. — *Étude critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie* (1787-1801). — Paris, A. Picard, 1916. In-8° de VII-276 pages.

M. Sevestre manque un peu d'équité envers les auteurs de répertoires et d'inventaires qui traitent des documents relatifs à l'histoire de la Révolution, notamment en Normandie. La méthode de l'archivistique et de la bibliographie n'est pas, certes, indépendante de la critique interne, mais elle n'en procède pas exclusivement. L'étude des sources est une chose, le classement des archives et l'établissement de catalogues en sont deux autres. Il reste, pourtant, que nous sommes dépourvus, et pas seulement pour la période révolutionnaire, de bons livres sur les sources de l'histoire normande. Faute de cohésion dans les entreprises des sociétés savantes (trop nombreuses et pas assez riches, d'ailleurs), faute de direction et de coordination dans les travaux des archivistes et des bibliothécaires, nos collections de textes manuscrits et imprimés demeurent incomplètement connues et caractérisées. L'effort collectif s'imposerait pour organiser et mener à fin les dépouillements indispensables. Or, entre tous les Français, le Normand est individualiste...

C'est donc à un seul érudit que nous devons cet essai sur les sources de l'histoire religieuse de la Normandie pendant la Révolution, — introduction nécessaire, du reste, à l'exposé d'ensemble qu'il prépare. Cet essai est fort judicieux, clairement composé, plein de faits et d'un bon équilibre. M. Sevestre a vu par lui-même tous les documents dont il écrit, et il en a vu beaucoup : en Normandie, à Paris, à Londres, à Rome. On serait tenté, parfois, de lui demander plus de rigueur dans leur description; mais c'est

un désir qu'il faut bien abandonner, en raison de la masse et de la diversité des renseignements recueillis.

Successivement et, somme toute, sagement, M. Sevestre étudie les sources manuscrites et les sources imprimées, différentes de portée comme de nature. Les premières se répartissent en archives des autorités centrales et locales et des organisations contre-révolutionnaires; les correspondances et les mémoires contemporains s'y viennent ajouter. Les sources imprimées comprennent les procès-verbaux publiés des assemblées, les actes, également publiés, des autorités anciennes et nouvelles, les brochures de polémique et les journaux. Les détails, on le devine, sont nombreux. Grâce au plan, simple et bien suivi, de l'ouvrage, on ne s'y perd pas. M. Sevestre, qui goûte, à l'occasion, les particularités, a le sens des ensembles. C'est ce qui, surtout, à notre sentiment, fait la valeur de son livre. L'éloge qu'en donne M. de La Gorce, dans le rapport reproduit à l'appendice, est mérité. Cette étude de sources devra être, non seulement consultée, mais lue et relue, en Normandie, par tous ceux qui se mêlent d'écrire sur l'histoire de la Révolution [1].

R. N. Sauvage.

1. P. 42, n. 3, il faut consulter le ms. 298 de la Bibliothèque de Caen et le ms. 119 de la Collection Mancel. — P. 47, n. 3, le fonds de la Chambre ecclésiastique de Lisieux comprend de nombreux dossiers. — P. 47, n. 7, où sont conservés les registres des visites archidiaconales de Coutances? — P. 48, cette définition des collégiales est quelque peu humoristique. — P. 48, n. 3, la collection des registres capitulaires de Lisieux est complète pour la fin du XVIII[e] siècle. — P. 99, n'est-il pas vraiment exagéré de dire que les comités nationaux de 1789 ont « inauguré le régime de la Terreur de l'an II »? — P. 115, la poltronnerie de Puisaye est-elle si certaine? — P. 140-141, la critique du *Catalogue* de M. Lavalley, qui est juste, touche l'organisation même de nos bibliothèques, où l'on devrait distinguer le fonds des livres, du fonds des *sources imprimées*. Pendant plus d'un demi-siècle, on a dépouillé les archives au profit des bibliothèques, sans tenir compte de la nature des pièces dont on les enrichissait. — P. 148, le *Bulletin des autorités constituées* a été réimprimé par Renard, à Caen, en 1875. — P. 148, n. 1, ajouter le Calvados. — P. 174, n. 2, *il mourut* est un euphémisme : Chapt de Rastignac fut massacré. — P. 256, les riches archives municipales de Rouen ont-elles été consultées?

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Pierre Batiffol. *Études de liturgie et d'archéologie chrétiennes*. Paris, Picard et Gabalda, 1919. In-12 de VI-330 pages.

Ce recueil de mémoires divers publié en 1919, et depuis un an déjà épuisé, intéresse l'histoire de l'Église de France, et c'est à ce titre que nous le signalons ici.

Le premier mémoire, en effet, qui est une introduction à l'histoire littéraire du Pontifical romain, établit que le Pontifical actuellement en usage remonte à celui qui fut codifié et publié par Durand, évêque de Mende, entre 1292 et 1295.

Dans le cinquième mémoire, l'auteur extrait d'une messe mozarabe pour la fête de saint Saturnin une allusion au tombeau toulousain de saint Saturnin et aux tribulations des catholiques du temps du royaume wisigoth de Toulouse.

Le septième mémoire est consacré à colliger ce qui se sait de la cathédrale de Paris antérieure à l'édifice actuel construit par Maurice de Sully. L'auteur a complété cette étude par un article sur les fouilles pratiquées dans le chœur en 1858 et au cours desquelles des vestiges ont été retrouvés de l'ancienne église Saint-Étienne. Cf. *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, 1915-1918.

Le huitième mémoire est consacré à l'*Expositio liturgiæ gallicanæ* attribuée à saint Germain de Paris. L'auteur, qui a revisé le texte sur le manuscrit unique qu'on en possède, apporte des corrections qui pourront être utiles. Il discute l'authenticité, dont les preuves sont fragiles sans doute, mais ne laissent pas de présenter quelque probabilité. L'opuscule, s'il n'est pas de saint Germain, peut être de son temps.

Le neuvième mémoire a trait au Bréviaire parisien de 1736. L'auteur avait jadis touché à cette affaire dans son *Histoire du Bréviaire romain*, il verse ici au dossier les pièces de la correspondance diplomatique qui le concerne. Clément XII menaça de faire censurer le Bréviaire de Mgr de Vintimille, si on n'y introduisait pas des cartons. A Paris, on promit les corrections demandées, mais on en différa l'exécution, puis après la mort de Clément XII on n'en reparla plus. P. B.

Otto von Gierke. *Les théories politiques du moyen âge*, précédées d'une introduction par F. W. Maitland, traduites de l'allemand et de l'anglais par Jean de Pange. Paris, Tenin, 1914. In-8° de XVI-291 pages.

M. de Pange a eu l'heureuse idée de traduire le tome III du grand ouvrage de Gierke, *Das Deutsche Genossenschaftsrecht*, consacré aux théories politiques du moyen âge. Il avait été précédé dans cette voie par le juriste d'outre-Manche Maitland qui avait présenté, en 1900, une traduction anglaise du même volume. Certes l'ouvrage de Gierke n'est

pas nouveau, puisqu'il a paru en 1881. A ce moment, il présentait sur l'ensemble des théories politiques du moyen âge une synthèse de premier ordre. On en a dit les mérites depuis longtemps. Il a servi de point de départ à nombre d'études particulières qui l'ont développée et même renouvelée sur beaucoup de points. Longtemps envisagée au point de vue des principes juridiques, la théorie politique médiévale a été étudiée ensuite à travers les conflits de l'Église et de l'État et l'attention s'est portée sur les théories qui se sont formulées, précisées et entrechoquées, à cette occasion. Il en est résulté des monographies dont le champ d'investigation était limité et sérieusement approfondi. Toutefois, cet ordre de recherches est loin d'être épuisé. Encore peut-on douter que la vie profonde du droit soit beaucoup intéressée par les théories des publicistes.

Quoi qu'il en soit, la pensée politique du moyen âge ne peut être éclaircie que par la convergence d'études très différentes. Gierke a eu le haut mérite d'apercevoir toute la complexité du problème, avant d'en ébaucher une solution d'ensemble. Il a très bien vu les confluents divers qui avaient uni leurs apports ou laissé leurs dépôts dans les conceptions politiques médiévales : d'une part, l'Écriture sainte et ses commentaires, la patristique et surtout la *Civitas Dei* de saint Augustin; d'autre part, les idées germaniques convoyées par des légendes et quelques textes de lois barbares; enfin la philosophie de l'État créée par l'antiquité, à laquelle la jurisprudence ajouta l'énorme quantité de matériaux juridiques qui s'étaient cristallisés autour du droit romain, du droit canonique et de quelques édits des empereurs du moyen âge. Gierke a consciencieusement utilisé la plupart des documents connus de son temps. Mais d'autres existent : soit des œuvres philosophiques, soit des collections canoniques (notamment du XI^e^ siècle), qui sont encore inédits. On peut regretter que M. de Pange, sans dresser un catalogue des inédits qui l'eût entraîné fort loin, n'ait pas cru devoir mettre au point la bibliographie des travaux parus depuis celui de Gierke. L'occasion se fût ainsi offerte à lui de réparer quelques omissions assez surprenantes chez son auteur, comme celle du célèbre traité du cardinal Humbert, *Adversus simoniacos libri tres*, qui avait déjà paru en 1853, dans la *Patr. lat.*, t. CXLIII, col. 1005-1212, avant d'être réédité dans les *M. G. Libelli de lite*, t. I, p. 95-253. On est surpris également par l'omission des publicistes carolingiens : Smaradge, Jonas, Sedulius, Scottus, Agobard, Hincmar.

Par contre, M. de Pange a fait précéder sa traduction d'une préface où il utilise judicieusement un article de E. Bernheim, *Politische Begriffe des Mittelalters im Lichte der Anschauungen Augustins*, paru en 1897 dans la *Deutsche Zeitschrift für Geschichtswissenschaft*, article important et assez peu cité par les historiens français. Il analyse, à la suite de Bernheim, les concepts augustiniens de « pax » et de « justitia » qui auront une si grande influence au moyen âge, et dont la mise au point est encore loin d'être faite. M. de Pange donne des indications générales mais intéressantes sur la façon dont s'est formée l'idée de la société religieuse, sur l'idéal moral que le christianisme a proposé aux nouveaux États et sur les survivances du droit germanique.

Telle quelle, cette traduction de Gierke peut encore rendre de grands services aux travailleurs. H. X. ARQUILLIÈRE.

Émile GINOT. *Le manuscrit de Sainte-Radegonde de Poitiers et ses peintures du XI^e siècle* (Extrait du *Bulletin de la Société française de reproductions de manuscrits à peintures*). Paris, 1920. In-4° de 72 pages et un album de XXIII pl.

Intéressante étude consacrée à un manuscrit de la Bibliothèque de la ville de Poitiers (ms. 250) dont la partie la plus importante est la vie de sainte Radegonde par Fortunat. Le texte contient, à la fin, une variante très importante, et certainement authentique, qui a échappé à l'éditeur Krusch. L'illustration a été partiellement reproduite à plusieurs reprises, mais rarement avec exactitude. M. Ginot rectifie les erreurs de ses devanciers et, grâce à une minutieuse analyse, reconstitue l'histoire du manuscrit, duquel ont été arrachés les feuillets contenant la vie de la sainte par la religieuse Bandonivie. La donnée la plus considérable peut-être que cette étude apporte à l'histoire générale est la preuve d'une influence exercée par les miniaturistes poitevins sur les peintres verriers qui les ont suivis : des vitraux de l'église Sainte-Radegonde de Poitiers sont visiblement inspirés par les miniatures du manuscrit 250, et, parmi les communications du manuscrit dont les pièces d'archives gardent la trace, certaines ont dû avoir pour but la documentation des peintres verriers. Ces résultats des recherches de M. Ginot sont à retenir pour les historiens de l'art religieux. R. AIGRAIN.

Caleb Guyer KELLY. *French protestantism*, 1559-1562 (Johns Hopkins University studies in historical and political science, 36^e série, n. 4). Baltimore, 1918. In-8° de 185 pages.

Si l'on veut bien comprendre les guerres de religion (1562-1598), il faut exactement connaître l'état matériel, intellectuel et moral de la France pendant le temps compris entre la mort d'Henri II (10 juillet 1559) et l'échauffourée de Vassy (1^er mars 1562). C'est pour cette raison que M. Kelly écrivit le livre qui nous occupe. L'ouvrage est divisé en sept chapitres, dont voici les titres. I. Les forces sociales et économiques. II. Les ressources des Huguenots. III. L'organisation calviniste. IV. L'apogée de la Réforme. V. Alliés et adversaires des protestants à l'intérieur et à l'extérieur. VI. Guises ou Valois? VII. L'arsenal du protestantisme.

Ce livre n'apporte aucuns renseignements nouveaux. L'auteur d'ailleurs semble s'être proposé, non pas d'accroître notre science, mais d'exposer au public américain l'état de la France et des protestants français sous François II et au début du règne de Charles IX. Or, je crains que les lettrés d'Amérique, après avoir lu *French protestantism*, ne se fassent une idée peu exacte de l'état réel de la France aux environs de 1560. Si l'auteur, en effet, a utilisé les principales sources historiographiques de la période qu'il étudiait, par contre ses références bibliographiques, parfois inexactes, ignorent des livres importants comme les tomes V et VI de l'*Histoire de France* de Lavisse. M. Kelly

connaît d'ailleurs assez mal la géographie de notre pays, et il n'expose pas suffisamment les diverses intrigues qui influèrent à cette époque sur la politique intérieure et extérieure de la France. Enfin l'auteur exagère certains faits, notamment le particularisme breton (il confond à ce sujet le *Parlement* de Bretagne avec les *États* de Bretagne); il outre aussi le rôle maritime et colonial des armateurs et marins protestants.

Pourtant *French protestantism* mérite l'attention des personnes qui s'intéressent aux choses du XVI^e^ siècle. Disciple de James Westfall Thomson, l'auteur des *Wars of religion in France*, M. Kelly accorde dans son livre une large place aux faits économiques, et cherche quelle influence ils exercèrent sur le développement et la puissance du protestantisme en France. Cette préoccupation, qui apparaît dans tout l'ouvrage, éclate particulièrement dans le premier chapitre, dont voici l'analyse. Sous Henri II la terre augmente de valeur; mais les produits agricoles circulent difficilement de province à province. Les propriétaires fonciers s'enrichissent; mais nobles et prélats, obérés par les dépenses somptuaires, pressurent les paysans, qui payent d'ailleurs des impôts lourds et mal répartis. La France est un pays surtout agricole : néanmoins l'industrie prospère dans certains centres; mais, dans chaque métier, cette prospérité profite aux *maîtres*, qui dirigent la corporation, tandis que les simples ouvriers vivent de plus en plus difficilement. Le commerce existe certes; mais il est entravé par le petit nombre et le mauvais état des routes, la multiplicité des barrages sur les rivières, les nombreux péages terrestres ou fluviaux. Ces conditions économiques font varier constamment et parfois considérablement le prix des choses, et d'autre part produisent, surtout dans les villes, une cherté de vie de plus en plus grande. Ce malaise économique, aggravé par de fréquentes épidémies et par le mauvais état des finances royales, engendre, surtout dans la population urbaine, un mécontentement qui profite à la Réforme. « La révolution économique, dit notre auteur (p. 32), coïncida avec la Réforme, qui, dans une large mesure, devint le véhicule de son expression. » Sur ces faits économiques M. Kelly s'est documenté dans les ouvrages bien connus de MM. Baudrillart, Fagniez, Hauser, Levasseur, Martin-Saint-Léon, et dans le recueil de prix de M. Georges d'Avenel, aujourd'hui bien contesté.

Dans le troisième chapitre, l'auteur expose avec netteté des faits connus, qu'il est bon néanmoins de rappeler. Vers 1555 les protestants français se groupèrent et devinrent une Église. Chaque communauté fut administrée par un consistoire; les consistoires d'une même région formèrent un synode; enfin un synode national se réunit pour la première fois, à Paris, le 25 mai 1559. Par suite des circonstances, ces groupements religieux devinrent aussi des groupements politiques, et notre auteur dit (p. 69) avec raison : « L'organisation ecclésiastique et l'organisation politique des calvinistes furent exactement les mêmes. » Quand la guerre civile éclata, cette organisation politique devint militaire; alors synodes et consistoires furent, pour la mobilisation huguenote, ce que sont dans notre système militaire actuel les régions et les subdivisions de région. A ce sujet, la page 82 est particulièrement intéres-

sante. M. Kelly dit ailleurs (p. 81) qu'en politique les protestants français formaient deux groupes : « d'une part, les monarchistes, associés à Élisabeth d'Angleterre, qui voulaient faire Louis de Condé roi de France; d'autre part, les démocrates, qui désiraient la république, suprême idéal de Calvin. » Maurice ROUSSET.

L'abbé L. JÉROME. *Une lettre inédite de saint François de Sales. L'évêque de Genève et les Clarisses d'Évian.* Nancy, imp. Vagner, 1921. In-8°, 6 p., fac-similé.

En examinant diverses reliques conservées à la maison mère de la congrégation des religieuses de Saint-Charles, à Nancy, M. le chanoine Jérôme a découvert une lettre de saint François de Sales, restée ignorée jusqu'alors des éditeurs de ses œuvres ou de sa correspondance. Cette lettre, datée de décembre 1619, recommande les Clarisses d'Évian à un seigneur de la cour de Turin, M. de Grilly, le priant d'appuyer leur requête auprès du duc de Savoie. Il s'agit probablement de l'autorisation sollicitée peu de jours auparavant par les religieuses, aux fins d'utiliser les ruines du château fort de la ville pour la reconstruction de leur monastère, détruit, en même temps que le château, par les Genevois en 1591. V. C.

Saint VINCENT DE PAUL. *Correspondance, entretiens, documents.* I. Correspondance, tome Ier (1607-1639). Édition publiée et annotée par Pierre COSTE, prêtre de la Mission. Paris, Gabalda, 1920. In-8° de XXXIX-624 pages et un fac-similé.

Voici une publication attendue depuis longtemps et qui fera le bonheur non seulement des « enfants de la famille spirituelle de saint Vincent de Paul, » des « grandes associations qui se réclament de son nom », mais, comme l'écrit le supérieur général de la Mission dans sa lettre à M. Coste, d'autres associations moins connues et attachées à son esprit, de tous ceux qu'intéresse l'histoire du grand siècle, de l'Église, des institutions, voire des lettres françaises; car saint Vincent est bien « au nombre des bons prosateurs de la langue française au dix-septième siècle » (p. XVI).

On nous donne ici le tome Ier de la *Correspondance.* Il contient 416 lettres de M. Vincent ou à lui adressées, la première, du 24 juillet 1607 (celle où il raconte sa captivité « en Barbarie »), la dernière, du 31 décembre 1639. La série des lettres est précédée d'une introduction où l'érudit éditeur indique certains caractères généraux de la correspondance, énumère les collections ou dossiers qui contenaient ces lettres, puis d'autres recueils renfermant des extraits de lettres et dispersés en divers lieux, les éditions précédentes avec leurs qualités, leurs prétentions et leurs défauts. Nous y apprenons qu'aux 2 200 lettres environ publiées jusqu'ici, la présente édition ajoutera « plusieurs centaines de lettres inédites ».

L'édition du texte est faite avec le plus grand soin. On a suivi l'ordre chronologique dans la mesure où il a été possible de le reconstituer; on a distingué, par le caractère typographique lui-même, les lettres adressées à M. Vincent de celles qu'il avait écrites et dont nous possédons le texte, et celles dont on ne possède qu'un résumé ou une analyse. On a

signalé celles qui étaient écrites de la main de l'auteur et celles qui n'avaient reçu que sa signature. Les amis de la graphologie pourront exercer leur talent sur un fac-similé de la première lettre du recueil. L'orthographe, enfin, a été modernisée, soit par raison d'uniformité et de clarté, soit parce qu'il eût été malaisé de reconstituer, pour tant de pièces dont nous n'avons que des copies très postérieures, l'orthographe exacte de l'écrivain.

Ce n'est là que la toilette extérieure. Voici pour l'intérieure.

Chaque lettre est donnée telle qu'on la possède, avec l'indication du destinataire, signature, date, lieu, suscription comprise. Quant à celles qui ne portent pas de date, on a tâché, par la comparaison des divers éléments d'information interne et externe, de reconstituer et préciser cette date, en déclarant toutefois que cette date est une présomption, non une certitude. Enfin on a marqué chaque fois si l'on a l'original ou bien une copie et en quel lieu se trouve l'original ou la copie. Mais surtout, il faut savoir gré à l'éditeur d'une annotation copieuse et sûre concernant les personnes et les événements, et qui replace avec la plus désirable exactitude la lettre dans son ambiance. Il est peu de noms qui ne soient accompagnés d'une notice intéressante et précise sur le lieu, le personnage, les circonstances. On a pris soin de mentionner les variantes et les corrections faites par la main de l'auteur. L'éditeur sait douter à l'occasion ou ne pas esquiver les problèmes (cf. la note 13 de la p. 593 — lettre 404, sur l'âge de saint Vincent). Bref, tout l'ensemble donne une sensation de sécurité et de loyauté parfaites.

Le lecteur goûtera sans doute avec un particulier plaisir (p. 96) le projet de réquisitoire du lieutenant de Beauvais (1630 ou 1631), indigné que le « prêtre nommé Vincent », au « mépris de l'autorité royale », ait osé assembler un grand nombre de femmes charitables pour former une confrérie destinée à subvenir aux nécessités des pauvres malades, faire chaque semaine une quête à cet effet, et que ces femmes, pour ces « fonctions, s'assemblent souvent, ce qui ne doit pas être toléré ». — Nous avons connu, depuis, des policiers aussi soucieux du bien public!

Une lecture attentive ne nous a fait découvrir que peu de lapsus. P. 163, n. 4, « évêque de... Reati » : on dit plus communément *Rieti;* p. 258, l. 4, « Paschalis Resurrectionis » : ne serait-ce pas *Paschatis?* p. 409, l. 12, « votre chétiveté » : probablement « *notre* »; la lettre 357 est sans date; p. 522, n. 2, « quatre enfants » : on en énumère *cinq;* p. 523, n. 4 : on aurait été heureux de savoir si M. Vincent, lors de son pèlerinage à Notre-Dame des Ardilliers, avait visité les Oratoriens, qui eurent là un séminaire où enseigna vers cette époque Jean Morin. La « chétiveté » même de ces remarques indique la valeur de la publication. C'est un vrai et solide monument que M. Coste élève à la gloire de saint Vincent.

A. Villien.

Comte Boulay de La Meurthe. *Pierre Carreau et les travaux sur l'histoire de Touraine jusqu'à Chalmel.* Tours, Mame, 1919. In-8° de 215 pages.

Cet intéressant volume n'est pas seulement l'exposé minutieux et documenté de plus d'un siècle et demi d'historiographie tourangelle;

il tend à montrer aussi l'organisation, par les Bénédictins, du travail historique concernant la Touraine. Avant Carreau, de bons érudits s'en étaient occupés, tels Besly et François Duchesne, à qui Carreau soumit, en 1675, son premier *Dessein de l'histoire de Touraine*, refondu en 1690. Carreau, entre ces deux dates, avait beaucoup appris, attentif au mouvement historique qui suscitait dans les provinces voisines des œuvres comme l'*Histoire du Berry* de Thaumas de La Thaumassière et d'autres, d'une portée générale, comme celles qui ont illustré les noms de Lenain de Tillemont, Mabillon, Ducange...

Est-ce lassitude ou prudence? toujours est-il que, négligeant un peu l'exécution de son « Dessein », Carreau rédigea, à titre officiel, une *Description* de la généralité de Tours (1697) dont tout le mérite revint à l'intendant M. de Miromesnil. *Sic vos non vobis...* Cette déception poussa l'érudit à reviser son œuvre principale, qui lui paraissait à peu près définitive lorsqu'il mourut en 1708.

M. Boulay de La Meurthe conte ensuite par le menu les tribulations des manuscrits de Carreau. L'idée de les acquérir devait venir aux Bénédictins décidés à entreprendre l'histoire de Touraine d'après un plan conçu par eux dès 1647, puis élargi vers 1685. Le travail fut confié en 1737 à dom Augustin Cassard et à dom Léger Deschamps, ensuite (1747) à dom Étienne Housseau, qui, sur le conseil de dom Vaissette, l'historien de Languedoc, fit entrer l'Anjou dans le cadre de ses recherches. Frappé de l'insuffisance des manuscrits de Carreau, Housseau commença un dépouillement considérable que continuèrent ses successeurs : en 1761, dom Jean Julien de Dieu, puis dom Pierre Labbé, qui publia en 1776 un « Projet » et sut s'associer les laïques tourangeaux qui reprenaient la tradition laborieuse de Carreau. Les travaux, un moment suspendus par la mort de Labbé (1779), furent étendus par dom Laceron au Maine. On peut aujourd'hui juger de l'œuvre bénédictine par les 40 volumes de la « Collection Touraine-Maine-Anjou » conservés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

La Révolution arrêta le mouvement d'études historiques, et M. Boulay de La Meurthe raconte le sort des papiers bénédictins et aussi des deux volumes manuscrits de Carreau ramenés à la bibliothèque de Tours sous la garde, successivement, de dom Abrassart, ancien religieux de Marmoutier, qui les utilisa discrètement pour des biographies, et de Chalmel, qui n'hésita pas à les faire siens pour son *Histoire de Touraine* (3 vol.).

L'ouvrage de M. Boulay de La Meurthe comporte 106 pages de pièces justificatives parmi lesquelles on remarque les deux Desseins de Carreau, une analyse de ses deux volumes manuscrits, et surtout son remarquable mémoire sur la généralité de Tours, attribué sans justice à M. de Miromesnil.

Maurice LECOMTE.

Chanoine Gustave CHEVALLIER. *Monseigneur Sonnois, archevêque de Cambrai. Sa vie, son œuvre.* Lettre-préface de Mgr Chollet. Cambrai, O. Masson, 1920. In-16 de 372 pages.

Mgr Sonnois a été de ceux qui parlent peu, écrivent moins encore,

mais agissent beaucoup, bien qu'avec discrétion et sans bruit. Il disait n'être orateur à aucun degré : il l'était pourtant, et à un degré peu ordinaire, dans les allocutions de circonstance. Ses premiers attraits l'eussent porté vers le haut enseignement. La Providence avait d'autres vues et fit de ce spéculatif, qui ne prit goût qu'un peu tard au ministère, un pasteur et un homme d'action. Il fut longtemps curé de campagne, et, comme Gorini, soigna sa paroisse, sans abandonner ses livres. Nommé enfin curé d'Auxonne, il attira l'attention par ses qualités d'administrateur, fonda une œuvre militaire, releva le culte ancien de N.-D. de la Levée et donna une vive impulsion aux catéchismes et aux écoles.

Appelé à l'évêché de Saint-Dié, où il demeura trois ans, il prit très à cœur la cause de Jeanne d'Arc, voulut que Domremy devînt un des grands centres de son culte et poussa vigoureusement les travaux de la basilique, interrompus, abandonnés même, depuis la mort de Mgr de Briey. Il eut à ce sujet quelques difficultés avec Mgr Pagis, alors évêque de Verdun, et qui tenait pour Vaucouleurs. Forcé d'enlever aux chanoines réguliers de Latran l'église paroissiale de Mattaincourt, il le fit, avec une grande délicatesse, mais un peu plus vite peut-être que Rome ne l'aurait voulu. Par contre, il appela les Eudistes à Domremy. Archevêque de Cambrai, il s'y montra un promoteur infatigable de l'enseignement à tous les degrés, favorisa les Facultés catholiques, fonda lui-même un nouveau collège qu'il mit sous le vocable de Jeanne d'Arc, développa les écoles libres, défendit contre des tracasseries administratives les ministères flamands d'une partie de ses prêtres, fonda en Islande, et pour ses diocésains pêcheurs d'Islande, un petit hôpital religieux qui subsiste encore, soutint avec autant de vigueur que d'esprit les droits et la liberté de ses prêtres, soit à l'occasion des processions, soit à propos de la loi d'abonnement, écrivit à cette occasion, à M. Raymond Poincaré, alors ministre, une lettre demeurée célèbre. Dans les difficultés survenues entre M. Léon Harmel et les patrons chrétiens du Nord, il sut garder autant de fermeté que de réserve. Ses sympathies n'allaient pas aux abbés démocrates, au moins à leurs théories, mais la modération l'inspira toujours. Th. Malley.

J. Gass. *Konstitutionelle Professoren am Strassburger Priesterseminar: Dereser, Dorsch, Kaemmerer, Schwind.* Strasbourg, F.-X. Leroux, 1916. In-16 de 120 pages.

Ces quatre professeurs, schismatiques et jacobins, sont comme l'antithèse de ces grandes figures alsaciennes dont nous parlions dernièrement à propos d'un autre ouvrage de M. Gass, *Strassburger Theologen im Aufklärungszeitalter* (ci-dessus, p. 178).

Louis, Jeanjean, Denneville, etc., ont signalé, démasqué, combattu sans relâche les erreurs venues d'Allemagne, principalement l'exégèse rationaliste, le fébronianisme, le josephisme et le panthéisme. Ils ont formé un clergé profondément attaché au Saint-Siège, de langue allemande, de cœur tout français. Leur influence dure encore et se retrouve dans l'âme des prêtres d'Alsace.

Dereser, Dorsch, Kaemmerer, Schwind représentent des tendances

tout opposées : ils incarnent les erreurs vaincues, revenant à la charge, dans le gâchis révolutionnaire, comme pour l'aggraver encore. Trois sur quatre sont allemands; celui que le hasard de la naissance a fait français, Kaemmerer, est allemand par tout le reste.

Dereser (1757-1827), ancien carme, le plus érudit de tous, exégète, orientaliste, auteur ascétique, et théologien, a laissé une œuvre considérable. C'était un esprit faux, et qui, tout en revenant (le seul des quatre) à l'unité de l'Église, ne se défit jamais pleinement de ses erreurs. Il fut à Strasbourg professeur de théologie et de langues orientales et vicaire épiscopal du schismatique Brendel. Il garda quelque dignité pendant la Terreur, fut emprisonné, ne livra pas ses lettres de prêtrise, et retourna en Allemagne.

Dorsch (1758-1819), kantiste fanatique, lui aussi vicaire épiscopal de Brendel, et professeur de morale, se fit surtout connaître comme jacobin, et laissa en cette qualité un très mauvais souvenir à Mayence. L'Empire en fit un sous-préfet, puis un directeur des contributions. La Restauration le replongea dans l'obscurité. Nous avons de lui un certain nombre d'écrits philosophiques, bien kantistes, et il a laissé comme sous-préfet une statistique du département de la Ruhr, à qui les circonstances présentes donnent un regain d'intérêt. Il avait compris et il signale l'importance de ce district pour la France.

Kaemmerer (1755-1758), supérieur du grand séminaire, professeur d'histoire ecclésiastique et prédicateur, se signala dans le premier poste par son manque de jugement, dans les deux autres, par une haine violente du Saint-Siège, finit par abjurer le christianisme et mourut misérablement. Savait peu de choses et couvrait son ignorance de grands mots. Ce reproche est encore plus vrai pour Schwind.

Schwind (1764-1848), jacobin forcené, qui brilla surtout dans les clubs. Chargé d'enseigner le dogme, il fit de son cours une simple histoire du christianisme. Devint plus tard juge de district et mourut dans une vieillesse très avancée. Th. MALLEY.

J. BRICOUT. *Monseigneur d'Hulst, apologiste.* Paris, G. de Gigord, 1919. In-8° de x-473 pages.

L'apologétique chrétienne a eu, en France, au XIX^e siècle, d'illustres représentants dont les noms sont sur toutes les lèvres. Le dernier de tous par le talent, par l'activité et par l'influence n'a pas été, à coup sûr, le savant et éloquent prélat dont on vient de lire le nom. Mgr d'Hulst, il est vrai, n'a pas écrit de traité suivi d'apologétique. On peut dire, cependant, qu'il a été apologiste. On pourrait même ajouter, en toute vérité, qu'il n'a été que cela et qu'il n'a jamais eu d'autre ambition que l'ambition, toute sacerdotale, d'être cela.

De l'apologétique, celui que Mgr Baunard a appelé, un jour, le « premier prêtre de France » en a fait toute sa vie et sous toutes les formes dont ce genre théologique et littéraire est susceptible. Il en a fait en défendant la vérité, il en a fait aussi — ce qui est peut-être souvent la meilleure manière de la défendre — en l'exposant. Et il en a fait partout, dans tous les endroits où les circonstances l'ont successivement appelé

à utiliser ses merveilleux talents : dans ses leçons de l'Institut catholique, dans la chaire de Notre-Dame et à la tribune du Palais-Bourbon. Il n'est pas un de ses écrits, discours, entreprises où, d'une manière ou d'une autre, ne se révèle le noble souci de la défense intellectuelle du christianisme, de la justification de son dogme, de sa morale et de ses institutions.

Disons-le tout de suite : nul n'était plus et mieux qualifié que le distingué directeur de l'ancienne *Revue du clergé français* pour entreprendre de reconstituer en corps de doctrine les fragments disséminés çà et là de l'œuvre apologétique de Mgr d'Hulst. N'a-t-il pas, en effet, comme il nous le dit lui-même, vécu pendant six années, de 1891 à 1896, dans l'intimité intellectuelle et morale du docte et pieux prélat et ne connaît-il pas, dès lors, à merveille, le fond même de sa pensée sur les grands problèmes qui divisent ou qui, du moins, préoccupent, aujourd'hui, les esprits? Ses études personnelles et, pour ainsi parler, professionnelles ne lui ont-elles point, par ailleurs, fourni l'occasion d'étudier de très près les diverses questions théologiques auxquelles Mgr d'Hulst a eu à toucher, soit dans ses discours, soit dans ses écrits? Avant d'être imprimé, son ouvrage a d'abord été professé. Il se compose, en effet, essentiellement de dix leçons faites par lui à l'Institut catholique de Paris, durant l'hiver de 1918 à 1919. Quant au contenu lui-même du livre, on en pourra juger par l'énoncé des titres de ses chapitres. Mgr d'Hulst nous y est successivement montré comme défenseur de la vraie notion de la science catholique, de l'âme humaine, de Dieu, de la foi chrétienne, des croyances et de la morale chrétiennes, de la famille chrétienne, de la piété chrétienne, du patronat chrétien, de l'État chrétien, de l'Église et de la civilisation chrétiennes. Tous les aspects de l'œuvre apologétique et de l'action apologétique de Mgr d'Hulst ont, comme on voit, été envisagés par M. l'abbé Bricout et son volume, outre l'avantage d'éclairer admirablement bien la pensée de l'un des plus nobles esprits du XIX^e^ siècle, a encore celui d'être un très riche arsenal où tous ceux, prêtres ou laïques, qui voudront à l'avenir défendre le catholicisme, trouveront des armes d'une solidité éprouvée.

D'aucuns, nous ne l'ignorons pas, ont fait à l'apologétique de Mgr d'Hulst le reproche d'avoir, parfois, par une crainte exagérée d'être taxée d'« archaïsme » et d'étroitesse d'esprit, abandonné un peu trop facilement, tout en restant, cependant, sur le terrain de la plus scrupuleuse orthodoxie, certaines positions traditionnelles de combat que, disent-ils, il eût été plus sage et plus opportun de défendre. Ce n'est pas en un recueil comme celui-ci, absolument fermé, par son titre même, à toute discussion théologique, qu'il peut être question d'examiner ce qui a pu donner lieu à cette accusation. La vérité est que Mgr d'Hulst mérite d'occuper un très bon rang parmi les apologistes du XIX^e^ siècle et que, parmi les écrivains qui, à cette époque ont défendu nos croyances, il n'en est point qui l'aient fait avec plus de force, avec plus d'élévation, avec plus de mesure — ni non plus dans une meilleure langue.

Louis MARCEL.

Georges Goyau. *L'Église libre dans l'Europe libre.* Paris, Perrin, 1920. In-16 de 248 pages.

M. Goyau n'est pas de ceux qui gémissent sur la liquidation de l'Autriche-Hongrie; pour être moins coupable que la Prusse, elle était cependant responsable de bien des iniquités, dont la plus grave était le premier démembrement de la Pologne, suivi de deux autres.

La désagrégation de l'Autriche-Hongrie n'a pas été pour l'Église catholique la catastrophe à laquelle ses ennemis s'attendaient. Au lieu de la protection hautaine de la cour de Vienne, en faveur d'un clergé et de congrégations trop distantes, trop riches, l'Église s'appuiera désormais sur les peuples, dont l'élément catholique est généralement le plus cultivé, et elle bénéficiera de la libération de l'Europe. Les empires défunts pesaient sur l'Église d'un poids très lourd : la brillante façade du Congrès eucharistique de Vienne n'en imposait pas à la cour de Rome. L'Autriche avait intérêt à accentuer les dissensions religieuses; elle disait : « Le catholicisme, c'est moi. » Elle voulait empêcher Rome et les Slaves du sud de se comprendre, elle arrêtait les livres en liturgie paléo-slave. Léon XIII fondait en mars 1902 le collège Saint-Jérôme pour les Slaves du sud. La sage politique du Saint-Siège aboutissait au concordat serbe de juin 1914 qui privait l'Autriche de la protection sur les catholiques serbes. On y lisait que, « dans certaines paroisses du royaume serbe désignées par le Saint-Siège, les catholiques de rite latin pourraient pour la liturgie sacrée se servir de la langue paléo-slave. » C'était l'accomplissement des vœux du célèbre évêque de Diakovo Mgr Strossmayer, qui avait voulu jeter un pont entre le Saint-Siège et les Orientaux.

La guerre fut plus fatale à l'Autriche qu'à l'Allemagne : le sympathique Charles Ier fut trahi par le pangermaniste Czernin et fut victime de la politique égoïste de François-Joseph. Mais, selon la forte expression de M. Goyau, l'Église n'est point liée au cadavre de l'Autriche. La voilà en façade des chrétientés orientales : le pape a créé le 1er mai 1917 une Congrégation des Églises orientales dont il s'est réservé la présidence.

Sans être très facile, la tâche de l'Église sera rendue plus aisée par ce fait, que chez tous ces peuples libérés le clergé est depuis des siècles à la tête de la propagande patriotique. La Slovénie peut citer les noms de Mgr Krek, Spincic, Jeglic, Korosec, aujourd'hui vice-président du Conseil des ministres; en Transylvanie on connaît l'abbé Lucaci, et jadis en Bohême le jésuite Balbin. Le libéral belge Laveleye reconnaissait que le principe d'expansion des nationalités en Autriche venait des séminaires.

M. Goyau consacre d'excellents chapitres à toutes ces nations, surtout à la Pologne, si miraculeusement ressuscitée et dont la conservation importe tant à l'ordre nouveau. « Depuis le partage de 1772, écrivait le P. Gratry, l'Europe était en état de péché mortel. » L'optimisme polonais survivait à la répression de l'insurrection de 1863, aux négligences coupables de la bureaucratie russe, au Kulturkampf, à l'expropriation prussienne. Pour obtenir les blés de l'Ukraine, l'Autriche, à la

honteuse paix de Brest-Litovsk, enlevait le district de Chelm à la Pologne!

En novembre 1918 l'épiscopat yougo-slave déclare vouloir vivre avec les autres confessions dans les meilleurs rapports d'amour chrétien.

La situation est plus trouble en Tchéco-Slovaquie, où la franc-maçonnerie est puissante et où le clergé, qui se souvient trop de Jean Huss, a connu de lamentables défections, mais les Slovaques catholiques peuvent lui apporter une aide efficace. Tous ces pays sont d'ailleurs déjà représentés au Vatican.

M. Goyau ne dissimule nullement tous les échecs que Pie X avait subis du fait de l'Allemagne (encyclique sur saint Charles Borromée, serment antimoderniste). C'est insinuer ce que Benoît XV avait à redouter de l'Allemagne, s'il l'avait stigmatisée trop sévèrement : d'ailleurs un médiateur ne peut pas d'abord faire fonction de juge. Le pape voulait faire du bien à tous. Une si haute conception ne pouvait guère être saisie par les peuples dont le pays était dévasté. M. Goyau avoue que l'Entente était impatiente devant le langage prudent du Saint-Père.

Ce malentendu était très fâcheux. La tentative de médiation du 1er août 1917 est cependant conforme aux principes au nom desquels les Alliés prétendaient se battre : et le P. de La Brière a publié en deux colonnes les déclarations du président Wilson et celles du pape sur les conditions d'une juste paix. Le traité de Versailles prétend instaurer un ordre nouveau conforme aux aspirations des peuples. Le règlement international du travail, inséré dans le traité, démarque l'encyclique *Rerum novarum* sans la nommer. Donc la place du pape est dans la Société des Nations. N'est-ce pas le moment de réparer l'injustice commise en 1899 à l'égard de Léon XIII, exclu des Conférences de La Haye, acte presque plus grave que la brèche de la Porta Pia...? Il serait utile à la Société des Nations, encore peu solide, de ne pas se priver d'une force morale comme celle de Rome; avant la guerre le droit des gens chrétiens n'était-il pas étudié à Louvain par des catholiques?

Ainsi se termine ce beau livre, dont l'Église catholique, toujours prête à s'adapter à toutes les situations, fait l'unité.

Paul Deslandres.

Abbé G. Pondaven. *Le Livre d'or du clergé pendant la guerre (1914-1919). Diocèse de Quimper et de Léon.* Quimper, de Kerangal, 1919. In-8° de 272 pages, illustrations.

[Barthès]. *Le Clergé du diocèse d'Albi pendant la guerre 1914-1918.* Notices et documents. Albi, Imp. des Orphelins apprentis, 1920. In-8° de 126 pages, illustrations.

M. l'abbé Pondaven et M. l'abbé Barthès ont fait, l'un pour le diocèse de Quimper et Léon, l'autre pour celui d'Albi, le travail qui devrait être entrepris sans retard pour tous les diocèses de France : réunir les états de service des membres du clergé diocésain pendant la guerre. Le Livre d'or du clergé de France pourrait ensuite être établi d'une façon rigoureuse et complète. Ces deux ouvrages fourniront à celui-ci et à l'histoire les éléments d'une statistique utile : nombre des mobilisés du clergé

diocésain, situation antérieure de ces mobilisés, nombre de tués, de disparus, de prisonniers, de cités et de promus.

Conçus comme des œuvres de piété et de souvenir, ils se renferment dans les limites strictement diocésaines. L'identité du but n'a cependant pas imposé aux deux auteurs une méthode de tous points semblable. Tandis que M. Barthès, si soucieux de faire œuvre impersonnelle que sa signature se dissimule presque, a fait précéder ses notices d'un simple et sobre avertissement, précieux par la seule statistique qu'il offre dès le seuil, M. Pondaven a écrit une longue introduction qui occupe la majeure partie du volume et permet de suivre le clergé de Quimper et Léon à l'armée, de sentir le diocèse en union avec ses prêtres combattants, et même de noter l'activité du chef du diocèse aux œuvres de guerre. Quelques observations sur l'action sacerdotale aux armées, ses limites, ses insuffisances ou ses résultats ont une portée générale. Par contre, M. Pondaven se contente de donner les seuls états de service des cités ou décorés et, encore, seulement sous la forme des citations elles-mêmes. M. Barthès consacre une notice au nom de chaque mobilisé; il note les étapes du service de celui-ci durant toute la campagne, et du point de vue local la méthode est incomparablement meilleure.

Notons les chiffres suivants : Quimper a eu 534 mobilisés dont 50 sont morts ou disparus; Albi a eu 349 prêtres et 56 séminaristes mobilisés et 25 morts. M. Bodet.

Étienne Bartet. *La Tramontane. Notes sur l'Italie*, avec préface de Henry Bidou et 3 pl. hors-texte. Paris, P. Ollendorf, s. d. In-8° de 357 pages.

Dans le genre devenu banal des « Impressions d'Italie », la *Tramontane* de M. Bartet est à considérer comme un « nuovo miracolo gentile ». D'analogue à ce livre si riche de couleur et de sensibilité, il n'y a peut-être que le *Spirit of Rom*, de Vernon Lee; mais ici l'ébauche est plus poussée, le fard moins cru, l'impression plus féconde. A travers les croquis et les paysages italiens du jeune érudit en mission, c'est surtout Psyché qui paraît, avec ses affinités supérieures, ses inquiétudes, ses élégances. On dirait qu'elle danse et qu'elle joue avec les roses païennes qui grimpent aux cyprès mystiques. Psychologie, esthétique, métaphysique parfument de rares essences cette œuvre d'artiste, de poète et d'humaniste, où la souple maîtrise du style s'élève parfois jusqu'à la pure méditation. Géraud Lavergne.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

BERRY

CHER

La Société des antiquaires du Centre et la Société historique, littéraire et scientifique du Cher n'ont rien publié depuis notre dernière chronique.

Semaine religieuse du diocèse de Bourges.
56e année. Bourges, Tardy-Pigelet, 1920, in-8°.

[Mgr Martin Izard] : *Jeanne d'Arc à Bourges*, p. 278-280, 288-290. Récit succinct des événements se rattachant au séjour de Jeanne à Bourges après le sacre de Charles VII : institution de la « procession de la Pucelle », sièges de Saint-Pierre-le-Moutier et de La Charité, visite au roi, qui résidait à Mehun-sur-Yèvre, etc. Ce récit est extrait du recueil de M. A. Richardet : *A la sainte de la Patrie. Jeanne d'Arc, pieux hommage de l'épiscopat français pendant la guerre.*

François Veuillot : *Baptême d'une cloche à Savigny-en-Sancerre* p. 438-440. Le 29 août 1920 a été baptisée la cloche refondue dans le métal de l'ancienne qui datait de 1658 et qui s'était fêlée le jour de l'armistice, 11 novembre 1918. A l'extérieur de cette cloche sont inscrits les noms des 80 enfants de Savigny morts pour la France en 1914-1918.

INDRE

Revue du Berry et du Centre.
1919. Châteauroux, G. Langlois ; Paris, A. Picard ; in-8° (2e partie).

J. Pierre : *Prise par les « Royaux », en 1589, des villes de Sainte-Sévère et de Levroux*, p. 58-60. Il résulte d'une quittance de 1591 en possession de l'auteur que Sainte-Sévère fut enlevée après un siège en règle, et non pas sans coup férir, comme on l'a cru, et que Levroux fut également l'objet d'un siège que l'histoire locale n'avait encore pas enregistré.

Jean Béreux.

LIMOUSIN

HAUTE-VIENNE

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Tome LXVIII. Limoges, 1920.

Chanoine André Lecler : *Histoire de l'église et de la paroisse Saint-Michel-des-Lions à Limoges* (suite), p. 5-63. De 1803 à 1919, d'après les archives paroissiales.

Auguste PETIT : *Une définition de la « baccalaria »*, p. 64-94. Ce mot fut surtout employé en Limousin. En étudiant attentivement les textes du IXe et du Xe siècle, l'auteur de cet excellent travail trouve deux bachelleries, l'une ecclésiastique et l'autre laïque. Quand un propriétaire établissait une église dans un de ses domaines, il la dotait d'un ou de plusieurs manses, et aussi d'un *presbiteratus*, c'est-à-dire d'un bien non remis à des tenanciers, mais demeurant dans l'*indominicatum* seigneurial, et cultivé au moyen de corvées dues par les hommes dudit domaine. Comme souvent les églises de ce genre dépendaient, dans une certaine mesure, d'une autre église plus ancienne (comme aujourd'hui une chapelle de secours dépend de l'église paroissiale), le desservant du nouveau temple était dit *baccalarius* par opposition au prêtre de l'*ecclesia senior*. Par suite le *presbiteratus* de cette église subalterne fut dit *baccalaria*. Voilà l'origine de la bachellerie ecclésiastique. Avant de partager son domaine en un certain nombre de manses remis à des tenanciers, le propriétaire se réservait certains biens pour les occuper lui-même et les exploiter directement. A la longue cet *indominicatum* fut à son tour morcelé en tenures; mais alors encore le propriétaire se réserva une portion, qui fut appelée aussi *baccalaria*. Voilà l'origine de la bachellerie laïque. Ecclésiastique ou laïque, elle fut une forme de l'alleu; et, comme les autres alleux, elle disparut peu à peu et ne dépassa pas le XIIe siècle. Ce mot bachellerie désigne un certain nombre de localités françaises.

Paul DUCOURTIEUX : *Les grands chemins du Limousin* (fin), p. 95-134. Au XIXe siècle.

Louis LACROCQ : *Chronique des tapisseries anciennes d'Aubusson et de Felletin*, 1914-1918, p. 135-171. Parmi les tapisseries étudiées dans cet article certaines reproduisent l'histoire de Jeanne d'Arc, de Saül, et une autre la Pentecôte.

Alfred LEROUX : *Glanures limousines*, p. 172-209. Parmi ces petites études, il convient de relater les faits suivants. Le grand mouvement architectural qui se produisit en Limousin, au XIe siècle, venait d'Auvergne, et les églises romanes du Limousin constituent un sous-groupe de l'école auvergnate. — En 1343, le pape limousin Clément VI accorda de grandes indulgences pour le temps de l'ostension des reliques de saint Martial. Cette bulle provoqua une reviviscence et une extension du culte de ce saint, qui se traduisirent jusqu'au XVIe siècle par des œuvres d'art (une statue à la cathédrale de Limoges, à Saint-Seurin de Bordeaux, à Saint-André-de-Bordeaux; une statue, et un tableau peint par Le Tintoret, à Saint-Martial de Venise). — Sous l'ancien régime, à l'exemple des Bénédictins de Saint-Maur, les Carmes s'efforcèrent de servir la religion catholique par les études historiques. A Limoges notamment le P. Bonaventure de Saint-Amable, assisté de collaborateurs anonymes, édita de 1676 à 1685 une *Histoire de saint Martial* en trois volumes in-folio. Quoique tendancieux et complètement dépourvu de critique, ce gros ouvrage eut néanmoins l'immense mérite de faire connaître et de mettre à la portée du public de nombreux textes diplomatiques ou historiographiques relatifs au Limousin et de pour-

suivre les annales de cette province jusqu'en 1682. — Publication d'une pièce conservée aux archives de la Gironde et intitulée *État de maison des Augustins de Limoges* en mai 1762. — Publication de deux documents (1762 et 1763) conservés à la Bibl. municipale de Bordeaux et relatifs aux Dominicains de Limoges. — Analyse de plusieurs documents, dont un mandement de Mascaron (13 juin 1678), conservés à la susdite bibliothèque et concernant le diocèse, le collège et le présidial de Tulle.

Maurice Rousset.

CORRÈZE

Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze. Tome XLII. Brive, 1920.

Richard de Boysson : *L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy* (fin), p. 9-43. Cette étude ayant été publiée en volume, il en sera rendu compte dans le Bulletin critique de la *Revue.*

Vicomte de Lavaur de Sainte-Fortunade : *Une châtelaine de Castelnau, Louise de Bretagne-Avaugour* (fin), p. 76-119, 129-152, 229-249. Louise de Bretagne, veuve de Guy Ier, seigneur de Castelnau, plus communément appelée Mme de Clermont, fut attachée par Catherine de Médicis à la personne d'Élisabeth, fille d'Henri II, mariée à Philippe II, roi d'Espagne, en 1559. Louise accompagna cette princesse au delà des Pyrénées et resta près d'elle jusqu'en mai 1561. Pendant tout ce temps elle correspondit avec Catherine de Médicis, qui semble l'avoir chargée et de veiller sur la jeune reine et de surveiller la cour de Philippe II. Rentrée en France, Louise se retira dans son château de Castelnau (Lot). Pendant les guerres de religion, elle se rangea dans le parti catholique avec son fils unique, Guy II, sénéchal de Toulouse et gouverneur de Quercy, qui fut tué par les protestants entre 1579 et 1581. Elle mourut à Castelnau entre novembre 1608 et août 1611. Cette étude est intéressante et solide; mais l'auteur n'a pas aperçu le rôle important joué par Louise à la cour de Philippe II, et a négligé ainsi de traiter la partie la plus importante de son sujet. Mme de Clermont nous intéresse beaucoup plus comme agent de Catherine de Médicis et comme collaboratrice de l'ambassadeur Sébastien de L'Aubépine que comme châtelaine de Castelnau.

Chanoine Edmond Albe : *Titres et documents sur le Limousin et le Quercy*, p. 120-125. Trois lettres de Baluze. L'une concerne les manuscrits de l'abbaye de Moissac. Les deux autres se rapportent aux travaux de Baluze sur l'histoire de l'abbaye et du diocèse de Tulle.

Adolphe Ulry : *Les clubs révolutionnaires de Donzenac et d'Allassac*, 1791-1794, p. 153-177. Le 1er mai 1791 Pierre Voisin, curé constitutionnel de Donzenac, fonda dans ce bourg une « Société des amis de la Constitution », qui dura jusqu'en brumaire an III. Quoique animée d'un esprit très démocratique, cette société ne commit pas d'excès et montra de l'attachement à la religion; par contre, elle poursuivit les prêtres insermentés et surtout les aristocrates. Dans le voisinage, à

Allassac, le curé constitutionnel Reyjal fonda, le 1er juin 1791, un club qui dura jusqu'en l'an III. A Allassac la haine des paysans contre les nobles était fort violente; et en janvier 1790, le seigneur du lieu, Pradel de Lamase, ayant tiré sur la foule et tué plusieurs personnes, cette haine s'était encore accrue. Aussi voyons-nous sans surprise le club d'Allassac faire incarcérer pendant la terreur 35 personnes, dont 18 femmes. La présente étude fut rédigée d'après les délibérations des deux sociétés.

René Fage : *Un ami de Baluze : l'orientaliste Antoine Galland*, p. 266-290. Histoire intéressante des relations de Baluze avec le traducteur des *Mille et une nuits*, son collègue au Collège de France.

Julien Lalande : *Arrentement de la manse d'Auriol par l'abbé commendataire d'Aubazine*, p. 310-319. Acte du 19 juillet 1455. Manque la référence.

Julien Lalande : *Prêt consenti au collège de Limoges par les Ursulines de Brive*, p. 320-324. Prêt de 2 700 livres moyennant 108 livres d'intérêt annuel (13 décembre 1775).

Dr Raoul Laffon : *La prévôté de Ladornac (Dordogne)*, p. 346-365. La commanderie, puis prévôté de Ladornac, relevait de l'abbaye bénédictine de Terrasson, au diocèse de Sarlat. L'auteur sait peu de chose de cette prévôté avant le XVIe siècle.

Joseph Durieux : *Joseph de Verneilh, premier préfet de la Corrèze*, p. 366-376. Né à Nexon, en 1756, avocat à Limoges (1779), député de la Dordogne à la Législative, préfet de la Corrèze (2 mars 1800), préfet du Mont-Blanc, à Chambéry (avril 1802), redevint député de la Dordogne sous la Restauration.

Comte Martial Pradel de Lamase : *L'atelier de charité d'Allassac*, de 1771 à 1787, p. 393-418. Les ateliers de charité furent créés en 1770 et reçurent une réglementation uniforme en 1775. Par cette institution, qui dans certaines régions dura jusqu'au milieu du XIXe siècle, le gouvernement se proposait de fournir du travail aux indigents et aux vagabonds. Le personnel des ateliers de charité fut principalement employé à construire et à réparer les routes et les chemins.

Bulletin de la Société des lettres, sciences et arts de la Corrèze.
Tome XXXVII. Tulle, 1920.

Johannès Plantadis : *Défense et illustration de la langue limousine*, p. 16-29, 143-165. On désigne communément l'ensemble des dialectes romans de la partie méridionale de la France par le nom de l'un d'eux, le provençal; au moyen âge on les désigna parfois par le nom d'un autre de ces dialectes, le limousin. Ainsi s'explique le titre du présent article, dans lequel l'auteur expose, en y mêlant quelques erreurs, le développement de la langue et de la littérature provençales.

Abbé Lejeune : *L'erreur historique Puy d'Issolu-Uxellodunum*, p. 29-71. Comme la topographie actuelle de plusieurs localités concorde, plus ou moins bien, avec la description d'*Uxellodunum* faite par Hirtius, il est difficile de fixer exactement l'emplacement du fameux *oppidum* gaulois. Dans ces dernières années on le plaçait généralement au Puy

d'Issolu (Lot). M. Lejeune prétend qu'il s'agit d'Uzerche (Corrèze). Après avoir soutenu l'affirmative de cette thèse en 1913, l'auteur en développe maintenant la partie négative, en montrant que le Puy d'Issolu ne correspond pas complètement à la description d'Hirtius. Voir la *Revue*, t. VI (1920), p. 375-377.

René Fage : *Quelques dévotions populaires en Limousin : fontaines à chiffons et saints à rubans*, p. 79-89. En Gascogne, autour des fontaines guérisseuses, les parents ou les mandataires du malade attachent à un arbre ou à une croix une lanière découpée sur le vêtement du malade. En Limousin, où le culte des fontaines a été bien étudié, on expose non pas une lanière prise sur le vêtement ou un ruban représentant cette lanière, mais au contraire le vêtement entier du malade. Les rubans sont pourtant employés aussi en Limousin; mais on les attache à la statue de certains saints, par exemple saint Étienne, saint Marc, saint Remy. Après avoir demandé au saint la guérison de leur malade, les parents ou les mandataires du malade attachent le ruban au bras de la statue. Il s'agit ici d'un véritable ruban, presque toujours en soie. En Limousin les saints à rubans sont invoqués surtout à la limite du Poitou; les fontaines à chiffons se trouvent surtout en Corrèze. Dans l'un et l'autre cas le clergé n'intervient pas. Bibliographie du sujet.

J. Nouaillac : *Curés et maires, évêque et préfet en Corrèze de 1859 à 1862*, p. 129-142. Pendant la guerre d'Italie, plusieurs curés corréziens tinrent en chaire des propos purement pacifistes, qui semblent provenir d'une conviction personnelle beaucoup plus que des préoccupations politiques du moment.

Albert Farges : *Histoire des familles Albert ou Alberti*, p. 191-237, 348-386. Né au village des Monts (comm. de Beyssac) Étienne Aubert fut élu pape le 18 décembre 1352, prit le nom d'Innocent VI, et mourut à Avignon le 12 septembre 1362. L'auteur prétend que la famille d'Innocent VI était venue, un siècle plus tôt, d'Italie en Limousin, et était apparentée à la famille Albert, dont un descendant devint duc de Luynes. Tout cela est possible; mais rien de tout cela n'est prouvé. L'article abonde en conjectures et fourmille d'erreurs. L'histoire de la famille d'Innocent VI reste à faire.

Jean Audiau : *Les troubadours et l'Angleterre*, p. 303-347. On sait quelle influence la littérature provençale exerça au moyen âge sur les littératures portugaise, castillane, catalane, italienne et allemande. En comparant des textes judicieusement choisis, M. Audiau montre qu'à partir de 1250 environ la poésie lyrique provençale influa aussi sur la poésie anglaise. A la fin du XIV^e^ siècle, quoique indirecte, l'influence des troubadours se perçoit encore dans les œuvres de Chaucer et de Gower.

Maurice Rousset.

MARCHE

CREUSE

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.

Tome XXI, fasc. 2 à 4. Guéret, 1920.

Louis Lacrocq : *Mémoire statistique sur l'arrondissement d'Aubusson* (an XIII), p. 177-216, rédigé par le sous-préfet Rémy. Renseignements très précis sur l'agriculture, le commerce et l'industrie, sur les hôpitaux et les maisons d'instruction, avec certains détails sur l'état antérieur à la Révolution.

Pierre Toulouse, mort pour la France : *Rétable, tapisserie et statue de l'église de Paulhac*, p. 225-228. Rétable d'autel en bois sculpté et doré du XVII^e^ siècle, à deux étages. Sur la porte du tabernacle le Christ en croix; sur les panneaux l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages, etc. Tapisserie (d'Aubusson) représentant saint Jean-Baptiste. Statue de la sainte Vierge.

Les notes historiques des registres paroissiaux (suite). XII. *Nouzerolles*, p. 229-244. Liste des curés à partir de 1639; listes d'artisans; mentions relatives au cours des grains, à la température, au placement d'un tabernacle sculpté et doré en 1751, à la construction du presbytère en 1788 (publiées par S. Pichon).

René Fage : *Note sur les clochers-murs de la Creuse*, p. 249-259. Clochers constitués par l'exhaussement d'un mur, généralement du mur de façade, avec baies ou arcades percées dans l'épaisseur du mur et servant à la suspension des cloches; l'exhaussement se termine soit par une crête horizontale, soit par un pignon triangulaire, d'où deux types distincts. Ces clochers se trouvent surtout dans le centre et le sud-ouest de la France; la Creuse en compte au moins une vingtaine, généralement à deux baies. Le type s'est perpétué, sans changements, dans les églises rurales, du moyen âge aux temps modernes. Détails sur les clochers de Saint-Moreil, Basville, le curieux clocher double de Magnat-l'Étrange, celui de Saint-Quentin (illustr.). Voir la communication faite par le même auteur au récent Congrès des Sociétés savantes, ci-dessous, p. 344.

Alfred Leroux : *Le premier président de La Seiglière* (1793-1861), p. 260-264. Né à Aubusson, premier président de la cour d'appel de Bordeaux.

Documents divers : P. 265-274 : Bail emphytéotique d'un tènement dans la paroisse de Mérinchal (6 juillet 1450), en latin. — P. 275-278 : Édit royal du 24 novembre 1614, relatif aux juridictions du pays de Combraille, supprimant le siège d'appel d'Évaux et attribuant les appels des châtellenies au bailliage de Montpensier en Auvergne (avec notes de Louis Lacrocq).

Antoine Thomas : *Notes biographiques sur François de Viersat*, p. 298-301. Chambrier du monastère de Chambon-Sainte-Valérie (Cham-

bon-sur-Voueize), donateur du vitrail de la chapelle de La Borne, daté de 1522.

J. DE FONT-RÉAULX : *Le chapitre de La Châtre et les paroisses de Fresselines et de La Chapelle-Taillefer*, p. 302-310. Le chapitre de La Châtre en Berry était patron de ces deux églises du diocèse de Limoges. Analyse de divers actes se trouvant aux Archives de l'Indre. L'acte de cession de l'église de Fresselines au chapitre par l'évêque de Limoges se place entre 1152 et 1176. Le titre de concession de l'église de La Chapelle-Taillefer n'existe plus; en 1312, lors de la fondation du chapitre de La Chapelle-Taillefer par le cardinal de ce nom, le chapitre de La Châtre possédait déjà l'église. Récit de contestations qui se produisirent à ce moment entre les deux chapitres. Liste des curés des deux églises.

H. DE LAVILLATTE : *Généalogie de la famille Couturier ou Cousturier de Fournoue*, p. 311-317. Famille marchoise qui a fourni de nombreux magistrats et plusieurs ecclésiastiques (Jean-Alexandre-Charles, né en 1690, prieur de Guéret, archidiacre de Tarbes; Joseph, né en 1701, prieur de Nouziers, grand-vicaire de l'évêque de Limoges, puis de celui du Mans; Armand-Louis, né en 1709, prieur de Châteaurenaud, au diocèse de Sens).

Louis LACROCQ : *Notices* sur les localités visitées par la Société au cours d'une excursion, p. 323-337 (illustr.). I. *Gouzon*. Précisions sur l'enclave bourbonnaise en Marche dont Gouzon était le centre; église du XIII^e^ siècle. — II. *Toulx-Sainte-Croix*. Le *Tullum* où commença la prédication de saint Martial; ruines d'un oppidum, bas-relief gallo-romain (homme debout), église romane dont le chœur (mon. hist.) est d'aspect très archaïque. — III. *Boussac*. Reproduction des passages des anciens historiens du Berry consacrés à cette ville, centre féodal qui a appartenu au Berry jusqu'à la Révolution, mais a toujours fait partie du diocèse de Limoges. — Bibliographie des localités ci-dessus; iconographie de Boussac. Louis LACROCQ.

AUVERGNE

PUY-DE-DOME

Revue d'Auvergne, année 1920. Clermont-Ferrand.

Dr LHÉRITIER : *La station gallo-romaine des Martres de Veyre* (fin), p. 10-27. Description des vases trouvés. Interprétation des figures. Topographie des fours. Exportation des produits.

A. ACHARD : *Jumeaux et la batellerie d'Allier* (fin), p. 29-44. Jumeaux pendant la Révolution; les constructeurs de bateaux contre la loi du maximum.

G. POISSON : *L'origine celtique de la légende du Graal*, p. 69-91: A propos du vase qui figure dans les cérémonies du Graal, M. Poisson rappelle la procession du vase sacré qu'on voit représentée sur les grandes situles en bronze de l'époque hallstastienne. Le nom même du Graal (Gradale), signifierait le vase processionnel. Il y aurait donc là un souvenir du culte solaire en honneur dans le monde celtique, et

M. Poisson rejette délibérément les autres tentatives d'explication de la légende.

G. Poisson : *L'origine celtique de la légende de Siegfried*, p. 123-143. Elle s'est formée, dans la région du Rhin et du Danube, l'un des habitats primitifs des Celtes, de traditions historiques superposées aux anciens mythes solaires, dont M. Poisson a étudié ailleurs d'autres survivances.

Bulletin historique et scientifique de l'Auvergne.

Année 1920. Clermont-Ferrand.

M. Poisson : *Les monuments du cavalier à l'Anguipède en Auvergne*, p. 46-48, 53-58, 74-79. Deux de ces monuments ont été trouvés en Auvergne, les autres dans la région du Rhin et du Danube. Ce ne sont pas des statues commémoratives, mais des représentations d'un mythe solaire : la lutte du dieu du jour contre le monstre des ténèbres. La plupart sont du IIIe siècle, date où le culte du soleil se répandit dans l'Empire romain; il fut accueilli facilement dans l'Europe centrale et en Gaule, parce que des croyances analogues, culte des dieux Belenus et Grannus, avaient été déjà en honneur chez les Celtes.

Louis Jalenques : *La loi du maximum avant et pendant la Révolution* (fin), p. 59-64, 92-95, 107-110, 153-156, 171-174, 186-190. Cf. *Revue*, t. VI, p. 518.

Anonyme : *Fondation et suppression du couvent des Récollets d'Ardes*, 1660-1788. Notes et documents, p. 79-80, 95-96, 111-112, 143-144, 157-160, 175-176.

H. Du Ranquet : *Date de l'incendie qui fit éclater les claveaux des arcs de la travée derrière le Jacquemart de la cathédrale de Clermont*, p. 89-92. Par une série d'ingénieuses déductions, l'auteur établit que l'incendie doit être placé entre les années 1350 et 1357. On transforma alors l'une des chapelles du nord en revestiaire et l'on remplaça quelques vitres du haut chœur. Dans l'une d'elles se voient deux personnages, mal identifiés jusqu'ici, en qui M. Du Ranquet veut reconnaître le roi Jean le Bon et l'évêque de Clermont, P. d'Aigrefeuille.

R. C. : *Le vieux Clermont*, p. 220-223. Traité entre l'évêque et la ville, en 1676, pour l'élargissement d'une rue voisine de l'évêché.

Semaine religieuse du diocèse de Clermont.

1920. Clermont-Ferrand.

Anonyme : *Les rois mages*, p. 54-55, 61-65. Les rois mages dans l'histoire, dans la littérature, dans les arts, dans les traditions populaires.

Anonyme : *Note historique sur la famille de Marillac*, p. 259-261. Publiée à l'occasion de la béatification de Louise de Marillac, fondatrice, avec saint Vincent de Paul, des Filles de la Charité. Les Marillac sont originaires de la Haute-Auvergne, où ils apparaissent au XIVe siècle, à Chastel-Marlhac.

CANTAL

Revue de la Haute-Auvergne.
Années 1919-1920, 1er fasc. Aurillac.

Abbé B. Poulhès : *Raulhac pendant la Révolution*, p. 34-51. Complément d'une bonne monographie publiée précédemment. M. Poulhès expose dans quelles conditions fut rédigé le cahier des doléances, comment se faisaient les élections, le résultat de la vente des biens du clergé. Il constate, ce qu'on a déjà fait pour d'autres régions, qu'il y eut affluence d'acheteurs et que les prix d'estimations furent dépassés.

Chanoine Chaludet : *Les évêques de Saint-Flour. Pierre de Raussen*, p. 60 et suiv. Évêque de Saint-Flour de 1368 à 1374; il était, lorsqu'il fut promu évêque, docteur en l'un et l'autre droit et prévôt de Lérida, mais on ignore où il naquit et où il fut enseveli. Son épiscopat fut marqué par des luttes continuelles contre son chapitre cathédral, contre Jean de Berry, contre les consuls de Saint-Flour, et par les ravages des compagnies anglo-gasconnes dans son diocèse.

G. Rouchon.

BOURBONNAIS

ALLIER

Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais.
Année 1920. Moulins, Et. Auclaire, 1920.

Joseph Viple : *François-Xavier Laurent, député à l'Assemblée constituante, évêque constitutionnel du département de l'Allier* (1744-1820), p. 11-63. Très importante contribution à l'histoire du clergé constitutionnel. F.-X. Laurent, né à Marcenat (Cantal), curé d'Huillaux en 1779, prit une part active à la rédaction des cahiers du clergé et fut choisi comme député. En 1790, le 14 avril, il prononça à l'Assemblée constituante un discours en faveur de la motion Chasset qui mettait les biens ecclésiastiques à la disposition de la nation. Ce discours fut imprimé. Le 27 décembre, il prête serment à la constitution civile du clergé et justifie sa conduite dans une lettre adressée à tous les curés du département. Dans l'Allier, 426 prêtres sur 484 prêtent le serment. Nommé évêque de l'Allier, il écrit au procureur général syndic qui venait de lui notifier la décision prise en sa faveur : « L'extrême simplicité de mes goûts, de mes habitudes, donnera des regrets amers à tous les momens qui m'entoureront d'un éclat emprunté; mais, je ne perds pas l'espérance de rentrer un jour dans l'obscurité de laquelle me fait sortir aujourd'hui mon respect pour la volonté de mes concitoyens. » Et c'était vrai : cette lettre exprime « les sentiments sincères de Laurent ». Le nouvel évêque de l'Allier fut sacré à Paris, le 6 mars 1791, par Gobel, évêque constitutionnel de Paris, le 18 mars il faisait son entrée solennelle à Moulins. Mais le lendemain les difficultés commencèrent. La constitution civile du clergé ayant été condamnée par le pape (10 mars

et 13 avril 1791), il vit plusieurs de ses prêtres se démettre; il y eut des rétractations bruyantes. Certains curés refusèrent de reconnaître la juridiction du nouvel évêque. D'autres répandaient clandestinement des instructions interdisant de lui obéir. Le calme revint en 1793. Presque toutes les paroisses étaient pourvues de desservants assermentés. Le 5 juin, le commissaire observateur rapportait : « La classe peu fortunée les écoute, les suit, leur obéit, et, à Moulins, les femmes qui ne vont pas à la cathédrale passent pour n'être pas patriotes. » Quelque temps après, le 10 octobre, la Société populaire ayant notifié à l'évêque qu'il devrait porter à l'avenir dans ses offices, au lieu de la mitre, le bonnet rouge, et au lieu de la crosse, une pique, Laurent comprit qu'il ne lui était plus possible d'exercer décemment ses fonctions épiscopales et donna sa démission (25 brumaire). Il fut ensuite conseiller général de l'Allier de l'an VIII à l'an XI, puis il se retira à Clermont-Ferrand, où il mourut le 10 mai 1821, réconcilié avec l'Église.

Chanoine Joseph Clément : *Les peintures murales de l'oratoire du château de Busset*, p. 177-198. Description, avec photographies, de seize panneaux, œuvres anonymes, peintes entre 1460 et 1470, et représentant une Descente de croix, l'agonie au jardin de Gethsémanie, sainte Élisabeth de Hongrie, la légende de sainte Ursule, la Visitation, saint Sébastien, saint Hubert, la Trinité et saint Christophe, saint Nicolas, saint François d'Assise et saint Jean l'Évangéliste, sainte Barbe, etc.

Edgard Capelain : *Le Bourbonnais Claude Guillermet, seigneur de Bérigard ou Beauregard, docteur en médecine et humaniste distingué*, né à Moulins, vers 1592; mort à Padoue, le 23 avril 1663, p. 204-215. Courte biographie d'un des contradicteurs de Galilée.

C. Grégoire : *Hérisson*, p. 216-235 (et an. 1921, p. 1-16). Monographie de la châtellenie d'Hérisson, en Bourbonnais.

E. Delaigue : *Claude-Théodore Faullain de Banville*, p. 236-242. Très intéressant travail sur le père de Théodore de Banville, qui fut officier de marine, et son grand-père, Jean-Louis, ingénieur des Ponts et Chaussées à Moulins, avec portrait de Claude-Théodore.

Année 1921, nos 1-3. 1921.

J. Viple : *L'intérieur d'un marchand épicier, bourgeois d'Ebreuil, à la fin du XVIIe siècle*, p. 25-26. Curieux document qui « nous fait pénétrer dans l'intérieur intime d'un bourgeois d'alors et... en outre nous énumère les marchandises qui se trouvaient à cette époque dans la boutique d'un épicier... »

E. Capelain : *Marc-Antoine Baudot*, 1765-1837, p. 30-33. Quelques pages, avec portrait, sur ce conventionnel auquel, il y a quelques années, fut consacré un livre dû à M. Trimoulier, vice-président du conseil de préfecture de l'Allier.

Les Amis de Montluçon.

Nos 11-13, janvier-décembre 1920. Montluçon.

G. Pradel : *Madame de Sévigné en Bourbonnais*, p. 8-15, 42-47. Étude sur les séjours que Mme de Sévigné fit à Vichy et à Bourbon-l'Archambault, et son passage à Moulins (16-18 mai 1676).

M. Fazy : *Régions économiques : Pourquoi le rattachement de l'Allier à l'Auvergne constituerait une triple erreur : historique, géographique et économique*, p. 67-75. Protestation contre le décret incorporant l'Allier dans la 17e région économique, qui groupe un certain nombre de départements autour de Clermont, comme centre. Le Bourbonnais n'a jamais été une dépendance de l'Auvergne. A un moment donné même, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, les généralités de Bourges et de Moulins furent réunies. L'histoire, la géographie historique et les raisons économiques veulent que le Bourbonnais maintienne ses relations traditionnelles avec le Berry et le Nivernais et s'unisse à eux.

Revue du Centre.

Novembre 1919. Moulins, Imp. régionale, mars 1920.

Roger de Quirielle : *Un saint*, p. 58-60. Biographie du jurisconsulte bourbonnais Pierre Bardet de Saint-Julien (1591-1685).

Pierre de Montchoye : *La situation religieuse de la France, sous la Restauration*, p. 81-84. Article sur la politique religieuse du gouvernement de la Restauration, à propos du livre de M. de Guichen : *La France morale et religieuse, à la fin de la Restauration*, Paris, Emile-Paul, 1912.

Chanoine J. Clément : *Le Bourbonnais donne un second évêque à Nancy*. Note sur deux prélats bourbonnais, p. 34-36 : Mgr François de Fontanges, évêque de Nancy, en 1783, et Mgr Hippolyte de La Celle, nommé à l'évêché de Nancy, en 1920.

Bulletin de la Société bourbonnaise des études locales.

Nos 1-5, 1920-1921.

A. Puechmaille : *Esquisse ethnographique sur la survivance d'un clan gaulois, chez les Pions, commune de Lavoine*, p. 6-11. Étude sur les origines et le caractère des Pions, sorte de clan dont les restes survivent au pied du Montoncel, sur le territoire de la commune de Lavoine, dans l'Allier.

Maurice Dunan : *Choisy*, p. 14-15. Courte biographie d'un homme de guerre bourbonnais, sous Louis XV, qui s'empara de Cracovie, en 1772.

Joseph Viple : *Monographies communales*, p. 20-22. Liste des monographies des communes du département de l'Allier.

Max Fazy.

NIVERNAIS

NIÈVRE

Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.

XXVIe volume, fasc. 1 et 2. Nevers, 1920.

J. Charrier : *État du personnel des chapitres, collégiales et congrégations religieuses, tant d'hommes que de femmes, dans le département de la Nièvre, au moment de leur suppression, en 1790, avec la date de nomination ou de profession des sujets et le montant des revenus de chaque maison,*

p. 19-60. Cette étude, bourrée de documents, tient tout ce que le titre promet.

Edmond DUMINY : *Jeanne d'Arc en Nivernais*, p. 61-76. Aucune référence.

[Chanoine J.-M. MEUNIER :] *Les évêques de Nevers au VI^e siècle, Eulalius et Æoladius*, p. 77-78. Résumé d'une communication philologique d'où il résulte qu'Eulalius, Euladius, Eoladius et Æoladius sont quatre formes différentes d'un même nom.

Ch. CACHET : *Réflexions sur le tombeau de saint Eulade, évêque de Nevers*, p. 79-83. Étude historique parallèle à la précédente. Il y eut, au VI^e siècle, deux évêques nivernais du même nom : 1° Euladius, Eulalius; 2° Æoladius-Euladius. S'autorisant de références très sérieuses, l'auteur penche pour l'attribution au second du tombeau qui existait jadis en l'église Saint-Étienne.

Abbé Joseph DASSE : *Une alliance dans la famille du jurisconsulte nivernais Marion de Drux*, p. 84-114. Mariage d'Antoine Arnauld avec Catherine, fille de Simon Marion (1585). Biographies des principaux personnages des deux familles. L'auteur renvoie uniquement à des sources imprimées.

René DE LESPINASSE : *Recueil de documents sur la croix de la mission* [de 1817], p. 115-132.

Chanoine J. CHARRIER : *Histoire du jansénisme dans le diocèse de Nevers*, p. 133-296. Solide travail, divisé en trois parties, chacune d'elles concernant un des trois anciens diocèses qui se partageaient le territoire du département actuel, ceux de Nevers, Autun et Auxerre. La première partie, réduite à l'essentiel, a été publiée ici même (t. V, 1914, p. 478-505 et 605-619) sous ce titre : *Le jansénisme dans l'ancien diocèse de Nevers.*

Mémoires de la Société académique du Nivernais.

2^e série, tome VIII (tome XXII de la collection). Nevers, 1920.

Marius GERIN : *Jacques Carpentier de Marigny, chansonnier de la Fronde, poète et prosateur nivernais*, 1615-1673, p. 1-114 et 201-239. Étude biographique et littéraire très minutieuse, avec généalogie de la famille Carpentier, notice sur la seigneurie de Marigny, bibliographie des œuvres de l'auteur étudié et texte du *Pain bénit.*

Général TAVERNA : *Une ville affamée. Nevers pendant la Révolution. L'an II* (fin), p. 129-152. Voir la *Revue*, t. VI, 1920, p. 388.

A. DESFORGES : *Les pierres des morts en Nivernais*, p. 153-170. Liste et description, avec photographie, des pierres d'attente et des pierres de repos.

Alfred MASSÉ : *Notes sur un séjour de Rousseau à Nevers et à Pougues* [15-22 juillet 1769], p. 171-187. D'après une note manuscrite de Gilbert Trouffaut.

A. MORLON : *Note sur Saint-Just*, p. 241-264. Identification de la maison natale du conventionnel et texte de sa comédie : *Arlequin Diogène.*

Paul DESTRAY.

LYONNAIS

RHONE

Revue du Lyonnais. Nouv. série. Janvier-mars 1921. Lyon.

A. DE TARLÉ : *Le rôle de Lyon dans le relèvement économique de la France*, p. 1-28. La position géographique de Lyon et le caractère même des industries qui y fleurissent en font comme le ministre des relations extérieures de la France.

VARILLE : *La politique coloniale de Law*, p. 55-74. Le célèbre financier a eu des initiatives excellentes que son tempérament de joueur fit échouer.

Eugène VIAL : *La vie et l'œuvre de Léon Boitel* (1806-1855), p. 109-121. Biographie du fondateur de la *Revue du Lyonnais*.

H. M. : *Notes sur l'histoire du sentiment religieux à Lyon*, p. 122-124. Récit de la vocation forcée d'Anne-Marie Pestalozzi, religieuse à l'abbaye de Saint-Pierre au XVIII^e siècle.

Lyon et sa région (mensuel). 1^re année, 1920. Lyon.

F. DUTACQ : *Précurseurs de Gabriele d'Annunzio : La conquête de Chambéry en 1848*, p. 19-23. Récit du coup de main tenté contre Chambéry par les « Voraces » de Lyon, pour réunir la Savoie à la France.

F. VERMARE : *Napoléon proscrit à Corps, empereur à Grenoble*, p. 34-38, 65-70, 98-102. Indique les sentiments de la population de l'Isère au retour de l'île d'Elbe, d'après les souvenirs du général Rey.

LÉVY-SCHNEIDER : *Le rôle de Lyon dans les guerres de la France jusqu'en 1914*, p. 162-172. Il a été déterminé par la position géographique de cette ville.

Mathieu VARILLE : *Les causes de la décadence des foires de Lyon au XVII^e siècle*, p. 113 116. Ce furent les abus fiscaux de la politique financière de l'ancien régime. H. MOLLIÈRE.

LOIRE

Bulletin de la Diana.

Tome XX, n° 1-6. Montbrison, Brassant, 1919-1921.

Guy DE NEUFBOURG : *Des blasons peints dans la décoration intérieure de la maison Tréméolles à Saint-Heand*, p. 60-67, 123-130. Outre l'intérêt présenté par les blasons décrits pour la généalogie de la famille de Tréméolles, ce travail fournit d'intéressants détails sur le mode employé par les confectionneurs de litres.

G. DE NEUFBOURG : *Transaction en suite d'un arrêt du Parlement entre Anne de France, comtesse de Forez, et les habitants de Chambéon*, p. 67-75. Accord, en date du 26 septembre 1521, sur un différend concernant les dîmes de Chambéon.

Abbé ROCHIGNEUX : *La chapelle de Saint-Ignace de Bayolle*, p. 97-102. Notes sur une chapelle particulière ignorée jusqu'à présent des archéologues.

Comte Roger Palluat de Besset : *Quelques projets de jonction du Rhône à la Loire*, 1745-1820, p. 102-111. Étude sur les premiers projets d'une œuvre appelée à jouer un rôle considérable dans la vie économique du bassin de Saint-Étienne, et qui, aujourd'hui encore, reste à l'état de projet.

A. de Saint-Pulgent : *Les Foréziens dans la diplomatie*, p. 112-122. Parmi les diplomates cités dans cette fort intéressante étude, on relève les noms de trois personnages ecclésiastiques : Jean, cardinal de La Grange, légat d'Innocent VI, en 1351, puis de Grégoire XI; Claude Gaste, doyen de Lyon, ambassadeur de Louis XI à Rome; Antoine de Talaru, chanoine de Lyon, ambassadeur de François Ier. A citer en outre, comme ambassadeur, auprès du Saint-Siège : Jean de Chateaumorand en 1407, Pierre d'Urfé en 1480, Claude d'Urfé en 1548 et 1549, Melchior de Saint-Priest en 1644. La liste se termine par Jules Jusserand, aujourd'hui représentant de la France aux États-Unis, et Henri Chassain de Marcilly, ministre plénipotentiaire en Allemagne.

J. Beyssac : *Les chanoines de Notre-Dame de Montbrison*, p. 153-379. Essai de reconstitution d'une liste des membres de la collégiale fondée à Montbrison, le 5 juillet 1223, pour le comte de Forez Guy IV. Cette collégiale comprenait à l'origine treize membres, nombre réduit à douze en 1604, puis à onze au commencement du XVIIIe siècle. Elle avait à sa tête quatre dignitaires : doyen, chantre, sacristain et maître de chœur.

Jean Beyssac.

DAUPHINÉ

ISÈRE

Bulletin de la Société de statistique de l'Isère.

4e série, tome XIV (XLe de la collection). Grenoble, 1919.

L.-A. Dessalle : *Le docteur S.-J. Honnorat naturaliste et philologue; sa vie et son œuvre*, p. 379-478. Biographie détaillée de ce savant entomologiste, né en 1783, qui est aussi l'auteur d'un *dictionnaire provençal-français* encore apprécié de nos jours (orné d'un portrait et d'un fac-similé d'écriture).

Petite revue des Bibliophiles dauphinois.

2e série, tome I. Grenoble, 1921.

G. V[ellein] : *Quelques mots sur Michel Servet. Sa naturalisation durant son séjour à Vienne*, p. 13-29. Michel Servet, espagnol d'origine, obtint des lettres de naturalisation du roi Henri II au mois d'octobre 1548, alors qu'il résidait à Vienne dans la familiarité de l'archevêque Pierre Palmier.

J. Roman : *L'abbaye de Bongouvert d'Embrun*, p. 45-56. Les cinq actes publiés par l'auteur (1618-1622) jettent quelque lumière sur l'administration intérieure d'une de ces sociétés joyeuses, fort nombreuses en France sous l'ancien régime.

Louis Royer.

DROME

Bulletin de la Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Tome LIV, 1920. Valence, 1920.

L. Vinay : *Cinquantenaire de la Société d'archéologie de la Drôme*, p. 17-121. Parmi les communications faites à l'occasion de cette cérémonie, il convient de signaler celle de M. le chanoine U. Chevalier sur *La croisade du dauphin Humbert II* (1345-1347). L'énorme dépouillement qui fait la base du *Régeste dauphinois* publié par l'infatigable érudit, lui a permis de présenter un résumé lumineux de cette expédition d'Orient, à la tête de laquelle fut placé le dauphin Humbert II, faute d'un meilleur chef, semble-t-il. L'auteur suit l'itinéraire du dauphin, énumère les principaux personnages qui l'accompagnaient et relate les quelques faits militaires qui marquèrent la campagne, bientôt suivis de la mort de la dauphine et de l'abandon de la croisade, ordonné par le pape lui-même.

Charles Bellet : *Histoire de Tain pendant la Révolution*, p. 129-163, 241-275. L'histoire du bourg de Tain n'occupe qu'une place restreinte dans la première partie de ce travail, où l'auteur s'applique surtout à retracer le début du mouvement révolutionnaire provincial en Dauphiné.

R. V. C. : *Delphinalia*, p. 182-193. Suite des notes de bibliographie et d'histoire littéraire signalées dans le précédent bulletin.

J. Estienne et J. de Font-Réaulx : *Collection de textes variés tirés des archives de la Drôme*, p. 201-217. Donation à l'abbaye de Léoncel (1150); accord entre le prieur et les paroissiens de Bathernay au sujet des sépultures (1433), etc.

Ulysse Chevalier : *Manuscrits et incunables liturgiques du Dauphiné*, p. 276-297. Description bibliographique et liturgique de trois missels imprimés de Grenoble (1497 et 1532), d'un bréviaire manuscrit de Saint-Barnard de Romans (1476), d'un bréviaire et d'un missel imprimés de Vienne (1489 et 1519).

Jules Perrot : *La restauration de la cathédrale Saint-Apollinaire en 1604*, p. 298-309. Publication d'un bail à prix fait passé par l'évêque et les consuls de Valence pour la restauration de la cathédrale de cette ville, qui avait été ruinée par les guerres de religion.

Louis Royer.

HAUTES-ALPES

Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes.
39e année, 1920. Gap, 1920.

B. Faucher : *Un septième exemplaire dans les Hautes-Alpes de la peinture des vertus et des vices découvert à Planpinet*, p. 29-33. Description de ces peintures allégoriques qui figurent sur la chapelle N.-D. de Grâce de Planpinet et paraissent remonter au début du XVIe siècle.

Mgr de Llobet : *Une croisière au pays des croisades*, p. 43-60. Récit

du voyage de la mission envoyée en 1919-1920 pour visiter les établissements religieux français en Syrie et dans les pays balkaniques.

Raphaël et Camille BLANCHARD : *L'art populaire dans le Briançonnais. Les vertus et les vices*, p. 133-165. La fin du XVe siècle marque une époque de prospérité pour ce petit pays de montagnes. On construisit alors quantité d'églises et de chapelles, la plupart décorées de fresques. Le thème iconographique qui revient le plus fréquemment est l'allégorie des vertus et des vices. Les auteurs passent en revue les différentes églises et donnent la description de ces peintures qui sont fréquemment datées et signées (2 reproductions).

Louis ROYER.

SAVOIE

SAVOIE

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie. Documents, vol. VIII. Chambéry, 1918.

Chanoine LAVANCHY : *La sainte maison de Thonon et le prieuré de Saint-Jeoire (près Chambéry)*, p. 1-62. Prieuré de chanoines réguliers de Saint-Augustin, fondé en 1110, uni, en 1599, par Clément VIII, à la Sainte Maison, fondée à Thonon par saint François de Sales, en faveur des convertis. Ce travail contient une notice historique documentée sur la vie religieuse et le régime administratif du prieuré depuis son union à la Sainte Maison jusqu'à la Révolution.

Chanoine PICCARD : *La Révolution en Chablais*, p. 63-238. Reproductoin textuelle, malheureusement sans notes, des actes administratifs de la commune de Saint-Paul (Haute-Savoie), de novembre 1792 jusqu'en septembre 1793.

Cte Pierre DE VIRY : *Quelques chartes des Archives au château de Viry*, p. 241-263. Chartes des XIVe et XVe siècles concernant soit l'histoire du Genevois, soit les rapports de la Savoie et du duché de Bourgogne, précédées d'une notice historique.

Louis RITZ : *Le nécrologe de Talloires*, p. 264-520. Il s'agit du monastère bénédictin, dépendant de Savigny, fondé au XIe siècle sur les bords du lac d'Annecy (Haute-Savoie). Ce nécrologe inédit est publié, d'après le manuscrit conservé au Musée Britannique, avec une savante introduction et des notes très précises. Une table onomastique facilite l'utilisation des innombrables renseignements historiques, du XIIIe au XVIIIe siècle, contenus dans cette importante publication.

Louis CAILLET : *Correspondance des princes et princesses de la maison de Savoie avec la ville de Lyon*, p. 521-640. L'auteur analyse ou publie 31 pièces inédites du XVe siècle, conservées aux archives de Lyon : le texte est accompagné de notes historiques et de références.

La Savoie littéraire et scientifique. 15e année. Chambéry, 1920.

G. PÉROUSE : *1848 en Savoie : lettres et rapports envoyés aux ministres de Turin par le gouverneur de Savoie*, p. 103-134. Documents officiels

se rapportant aux tentatives des révolutionnaires italiens et lyonnais pour agiter et dominer la Savoie, tentatives réprimées assez durement par les populations.

Henry Bordeaux : *Discours de réception. Jacques de Nemours*, p. 141-159. Esquisse de la vie romantique du célèbre Nemours, « la fleur de la chevalerie », d'après Brantôme.

Recueil des mémoires et documents de l'Académie de la Val d'Isère. (Tarentaise) : 2e vol., 3e liv. Montpellier, 1921.

F. Richermoz : *Le collège de Moûtiers*, p. 241-352. Fondée en 1458, cette institution, consacrée d'abord aux simples études de grammaire, devint en 1620 collège secondaire et conserva ce caractère sous des formes diverses jusqu'en 1860. Le regretté chanoine a étudié les vicissitudes successives du collège et publie une liste des régents et professeurs.

HAUTE-SAVOIE

La Revue savoisienne. Annecy, 1919.

F. Miquet : *Le collège de Saint-Nicolas d'Annecy en Avignon*, p. 33-36. Fin d'une étude sur l'histoire de ce collège fondé à Avignon par le cardinal de Brogny, avec une curieuse liste des étudiants.

Désormaux : *Un poète et chroniqueur annécien au XVIe siècle*, p. 79-89, 129-148. Étude biographique et littéraire, très érudite, sur François de Myozinge (1490-1540?), traducteur de poésies élégiaques et chroniqueur attitré des princes de Savoie.

Annecy, 1920.

Eugène Ritter : *Le trialogue nouveau de Jean Gachi*, p. 14-19. Analyse et extraits d'un ouvrage de polémique religieuse contre Luther dû au frère mineur Gacy, de Cluses (Haute-Savoie), confesseur des Clarisses de Genève.

Abbé Marullaz : *La vérité sur l'Escalade tentée sur Genève par les Savoyards en 1602*, p. 31-37, 92-114. Chaque année, Genève célèbre sa victoire par des mascarades grossières, souvent mêlées d'impiétés. L'auteur rappelle les Genevois aux convenances, en prouvant par des documents historiques que. le duc de Savoie étant en guerre avec Genève, c'est par une violation flagrante du droit des gens que les prisonniers savoyards ont été lâchement suppliciés par les protestants genevois.

J. Désormaux : *L'épître de Clément Marot : à un sien amy*, p. 85-91. Épître adressée à Angelon de Bellegarde, doyen de Notre-Dame de Liesse et professeur de rhétorique à Annecy. L'auteur propose une correction élegante d'un seul mot du texte; ce qui le rend plus correct et plus clair.

F. Miquet : *Nouveau dossier de familles d'émigrants savoyards, fixés en France avant 1860*, p. 115-130, 179-182. Renseignements très précis, puisés aux sources les plus sûres.

Mémoires de l'Académie chablaisienne.

Tome XXXII. Thonon, 1920.

FENOUILLET : *Les noms de famille en Savoie*, p. 33-136. Essai de classement des noms et surnoms usités en Savoie, en les rattachant à leur origine probable. Tentative intéressante, bien que fort arbitraire.

J. BURLET.

PROVENCE

BOUCHES-DU-RHONE

Annales de Provence.

17e année, 1920. Aix-en-Provence, 1920-1921.

P. CANESTRIER : *L'évêque de Glandèves aux portes des Enfers*, p. 49-64. Poème satirique composé vers 1752, par le notaire Tronche, probablement contre Mgr André-Jean-Baptiste de Castellane, évêque de Glandèves de 1747 à 1751 : il est précédé d'une petite notice historique (p. 49-52).

F.-N. NICOLLET : *L'enseignement secondaire dans la région provençale* (Académie d'Aix) *sous le Consulat, l'Empire et pendant les Cent Jours*, p. 129-151. Quelques détails sur la suppression de l'ancienne organisation et longs développements sur l'organisation nouvelle : à signaler le régime des institutions privées et des écoles secondaires ecclésiastiques ou petits séminaires.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille.

Tome 48e, 1911-1920. Aix-en Provence, 1920.

Abbé ARNAUD D'AGNEL : *Deux pèlerins illustres à N.-D. de la Garde, Édouard VII et Alexandra*, p. 7-13. Détails sur les visites de 1905, 1906, à la suite de la guérison du roi Édouard VII après un vœu.

A. RAMPAL : *Notes pour servir à l'iconographie de saint Louis d'Anjou*, p. 13-41. Il s'agit du personnage désigné sous les noms de saint Louis, évêque, saint Louis d'Anjou, saint Louis de Toulouse, saint Louis de Brignolles, saint Louis de Marseille, retenu en captivité pendant sept années à Barcelone, évêque de Toulouse en 1296 et mort à Brignolles, en 1297; il fut canonisé par Jean XXII le 7 avril 1317. L'auteur étudie tous les documents iconographiques qui se rapportent à notre saint : à Marseille : porte du Lauret (disparue), façade des Récollets (disparue), en Italie (chapelles et églises franciscaines de Naples, de Sienne, de Venise, etc.), en Provence (les Martigues, Aix, Toulouse, etc.), en Allemagne (Dalheim, en Rhénanie), et dans les divers manuscrits du temps.

H. DE GERIN-RICARD : *Traitement d'égalité et protection accordé aux juifs par les seigneurs de Trets aux XIVe et XVe siècles*. Notes et documents inédits, p. 41-47 : transactions, ordonnances, mandements de 1330, 1369, 1413 et 1478.

Abbé ARNAUD D'AGNEL : *Groupe de l'Annonciation sculpté au XVe siècle pour la paroisse d'Ollioules (Var)*, p. 51-53. Détails historiques et prix fait du 4 février 1482.

Raoul Busquet : *Les institutions comtales de la Provence au XII^e siècle* (1112-1209), p. 52-91. Après un préambule historique, étude sur la formation du comté de Provence et le marquisat de la maison de Barcelone, sur l'administration de la justice (bailes et sénéchaux) sur l'administration du comté de 1168 à 1209 (procureurs, bailes, juges et chancellerie).

E. Duprat : *Les relations de la Provence avec les pays du bassin occidental de la Méditerranée du V^e siècle aux croisades*, p. 96-129. C'est-à-dire avec l'Italie, l'Espagne, l'Afrique du Nord, la Sardaigne, les Baléares et la Corse. Nombreux détails concernant l'histoire ecclésiastique, car les documents sont surtout d'ordre religieux : très fréquents avec l'Italie, peu nombreux avec l'Espagne, les Iles et l'Afrique (occupation arabe); Arles joue un grand rôle au point de vue politique et religieux et Marseille l'emporte sur le domaine économique.

J. Reynaud : *Notes sur l'histoire de la Plaine Saint-Michel*, p. 129-147. Depuis le XI^e siècle, avec la constitution d'un prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Victor, jusqu'à nos jours. Détails sur les établissements qui se sont fondés sur la Plaine : les Minimes qui, après échange avec Saint-Victor, s'installent au prieuré de Saint-Michel (1590), monastère des Dames de Lyon (début du XIII^e siècle), N.-D. du Mont, etc.

Annales de la Faculté des lettres d'Aix.

Tome X (1916). Paris-Marseille, 1919.

Paul Masson : *Marseille depuis 1789*, avec les n^os^ 1, 2, 3, 4, p. 1-348. Étude s'occupant surtout du commerce marseillais, mais au passage détails d'histoire religieuse : la mission de Maignet, les arrêtés sur les prêtres réfractaires, les crises de 1793-1795 et de 1807-1814.

Nota. Le *Bulletin de la Société archéologique de Provence*, les *Mémoires de l'Académie d'Aix*, la *Société des amis du Vieil Arles* n'ont rien publié depuis notre dernière recension.

J. Sautel.

VAR

Bulletin de l'Académie du Var.

83^e^, 84^e^ et 85^e^ années, 1915-1917. Toulon, 1917.

A.-J. Parès : *Le transfert des dépouilles mortelles de mesdames Adélaïde et Victoire de France, de Trieste à l'abbaye de Saint-Denis. Cérémonies et séjour à Toulon* (1814-1817), p. 57-128. Étude détaillée faite surtout d'après les documents locaux.

86^e^ année, 1918. Toulon, 1919.

A.-J. Pàrès : *A propos de pain. Conflit entre l'intendance maritime de Toulon et le Parlement de Provence* (1782-1784), p. 80-115. L'intendant de la marine était Malouet..

Bulletin de la Société d'études archéologiques de Draguignan.

Tome XXX, 1914-1915. Draguignan, 1916.

Edmond Poupé : *La cour prévôtale du Var* (1816-1818), p. 3-80.

Conclusions : au point de vue des affaires de droit commun, ce tribunal d'exception n'a pas été plus sévère que les juridictions ordinaires; au point de vue politique, après quelques excès de zèle au début, il est vite redevenu impartial. Les condamnations effectives ont été peu nombreuses et légères.

A. Bonnet : *Un primitif à Draguignan*, p. 81-96. Il représente la Vierge, et date, d'après l'auteur de l'article, de 1530 à 1534 environ.

F. Mireur : *Les statuts de la confrérie des tailleurs d'habit de Draguignan*, p. 97-118. Texte provençal de 1471. Intéressant pour l'histoire des métiers, des confréries et des classes sociales à Draguignan.

Tome XXXI, 1916-1917. Draguignan, 1918.

Edmond Poupé : *Documents relatifs au clergé réfractaire varois* (140 p.). Ces papiers furent saisis par la police chez l'abbé Pierre-Louis Turles, résidant à Lorgues. Analyses et extraits, avec quelques textes publiés *in extenso*. Ces documents sont du plus haut intérêt pour l'histoire du clergé réfractaire dans le Var et les régions voisines (instructions aux missionnaires; moyens employés pour procurer des ressources aux desservants; organisation du culte; reconstitution clandestine de communautés religieuses; ouverture d'écoles privées; établissement de communications secrètes entre les diocèses).

Louis Honoré : *Les registres de catholicité de la paroisse de Bormes* (53 p.). Ils remontent à 1695 seulement. Renseignements d'ordre général tirés de ces registres; notes sur les noms des baptisés, sur les cérémonies; statistique démographique.

F. Laugier : *Les orgues de l'ancienne collégiale de Draguignan* (23 p.). Prix fait de 1638.

F. Mireur : *Épisodes de l'histoire de la Ligue en Provence. Mémoires du capitaine Étienne Secondy* (40 p.). Notes d'un capitaine à la solde du duc de Savoie pour les années 1592-1595. Quelques détails intéressants sur les mœurs de l'époque.

Tome XXXII, 1918-1919. Draguignan, 1919.

F. Mireur : *De quelques préjugés historiques* (147 p.). Prisons et juridictions seigneuriales; origine des droits féodaux; rapports de l'Église et de l'État communal dans l'ancienne Provence, exemption d'impôts en faveur du clergé et de la noblesse sous l'ancien régime; la particule nobiliaire. Étude faite surtout d'après les documents varois.

H. Chobaut.

BASSES-ALPES

Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes. Tome XIX. Année 1919-1920. Digne, 1918 *(sic)*.

C. Cauvin : *Le retour de l'île d'Elbe et les Cent Jours dans les Basses-Alpes* (suite), p. 29-85. Mémoire historique concernant surtout l'histoire politique, mais il faut noter l'état d'esprit des royalistes et du clergé au moment du passage de l'empereur.

X... : *Un ancien bréviaire du diocèse de Digne*, p. 86-88. C'est le

n° 1113 des Nouv. acq. du fonds latin de la Bibl. nat. : exemplaire du bréviaire réformé en 1455 par l'évêque de Digne, le dominicain Turelure (1445-1466). Cf. *Bull. de la Soc. des antiquaires de France*, 1918, p. 219. H. Chobaut.

COMTÉ DE NICE

ALPES-MARITIMES

Nice historique. 23e année. 1920

G. Doublet : *Le monument de Pie VII à Nice*, (n° 1) p. 5-19, et (n° 2) p. 3-12. Détails inédits sur les conditions où il fut élevé. L'architecte, le sculpteur et l'auteur des inscriptions est Schiazzi, chanoine de Bologne, élève de Morcelli. — *La dévotion des Niçois envers le pape Urbain V au XIVe siècle*, (n° 4) p. 78-86. D'après le livre, publié en 1897, de M. le chanoine Ulysse Chevalier.

24e année (n° 1). 1921.

G. Doublet : *La duchesse Anne de Savoie en visite chez les Bernardines de Nice en 1689*, p. 21-23. D'après un document inédit des Archives départementales des Alpes-Maritimes.

Nota. La publication des *Annales de la Société des lettres* reste suspendue. G. Doublet.

COMTAT VENAISSIN

VAUCLUSE

Mémoires de l'Académie de Vaucluse.
2e série, tome XX, année 1920. Avignon, 1920.

Maurice Barber : *La vie et l'œuvre de M. le chanoine Requin*, p. 35-49. Étude documentaire sur cet érudit provincial, correspondant de l'Institut et conservateur du Musée du palais des Papes; son œuvre est détaillée sous trois chefs : travaux sur les artistes de la Provence et du Comtat, recherches sur la découverte de l'imprimerie à Avignon, publications sur les faïences de Moustiers (Bibliographie de ses ouvrages).

Dr Colombe : *Au palais des Papes : la place des Cancels*, p. 49-69. Cette place des Cancels ne serait autre que la cour d'honneur du « palais nouveau »; elle aurait été fermée par les « cancels » ou barrières, placées aux trois rues de la Peyrolerie, des Champeaux et de Notre-Dame, qui débouchaient sur ce carrefour avant les constructions de Clément VI.

Rhodania : *Association des préhistoriens, des archéologues et des numismates du bassin du Rhône*, Congrès de Pertuis, 1919. Aix-en-Provence, 1920.

J.-B. Martin : *Cimetière mérovingien sur la colline de Saint-Just;* p. 46 : cinq sarcophages avec inscriptions du VIe siècle (Musée de Lyon).

Dr Baradat : *Notice sur la Croix vivante de Provence*, n° 73, p. 109-131.

Explication de cette *Biblia pauperum*, manifestation de l'art symbolique de la fin du moyen âge afin de montrer aux illettrés sous une forme vivante le mystère de la Rédemption, le paradis et la Jérusalem céleste, l'enfer, le démon et les limbes, l'Église et la synagogue. Les conclusions de l'auteur sont : 1° que ce tableau est de la fin du XV^e siècle ou du début du XVI^e; — 2° que cette œuvre procède d'artistes croyants et tous théologiens; — 3° qu'elle est indubitablement de l'École provençale primitive.

Nota. Les *Annales d'Avignon et du Comtat* n'ont pas encore fait paraître leur fascicule de 1920.

J. SAUTEL.

CORSE

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse. XXXIX^e année. 2^e trim., n^os 401-404. Grenoble, Allier, 1920.

A. AMBROSI : *La Corse pendant la période révolutionnaire 1789-1799.* Documents. I. — *Buonarroti et ses vicissitudes en Corse de 1790 à 1793*, p. 5-126. — M. Ambrosi publie d'abord des extraits du *Giornale patriottico* de Buonarroti, dans lesquels ce révolutionnaire examine la question de la division de la Corse en deux départements. Puis il étudie le rôle de Buonarroti, nommé « commissaire observateur » dans la rupture entre Paoli et la Convention. La réimpression du célèbre pamphlet de Philippe Buonarroti intitulé : *La conjuration en Corse*, commence p. 62. Dans ce libelle, le farouche agitateur donne quelques aperçus historiques et économiques sur la Corse, puis se répand en invectives ardentes et passionnées contre le clergé corse et surtout les moines et contre Paoli qu'il traite de liberticide et de despote.

XXXIX^e année. Dernier trim., n^os 405-408. Ajaccio, Cyrnos, 1919 *(sic)*.

E. et J. FRANCESCHINI : *Élections corses : Comment on préparait en 1812 une élection qui n'eut pas lieu*, p. 131-152. Depuis l'an XII la Corse n'avait plus aucun représentant au Corps législatif. En août 1811 seulement on invita le préfet Arrighi à faire dresser la liste des 600 citoyens les plus imposés de la Corse, sur laquelle l'empereur nommerait 120 électeurs qui devaient composer le collège électoral. L'établissement de cette liste donna lieu à des opérations délicates, des intrigues et des tractations auxquelles Madame Mère ne resta pas étrangère. Et malgré tous ces préparatifs l'élection n'eut pas lieu. En novembre 1813 la Corse, depuis 9 ans, n'avait pas encore de députés au Corps législatif et il devait se passer encore cinq ans avant qu'on songeât à lui en donner! Exemple unique dans l'histoire électorale de l'île.

R. COMNÈNE STÉFANOPOLI : *Une colonie grecque en Corse. 3^e partie. Le marquisat de Marbeuf*, p. 153-235. Histoire de la concession par le roi (17 juin 1778) de la colonie de Cargèse en fief perpétuel à M. de Marbeuf avec titre de marquisat. La colonie était habitée par les Grecs depuis 1774. M. de Marbeuf s'y fit construire un vaste et magnifique

château, et encouragea l'agriculture dans le pays. En 1796, après le départ des Anglais, les paysans du canton de Vico vinrent saccager la colonie grecque et brûlèrent le château; les Grecs se réfugièrent à Ajaccio; ils ne purent rentrer en possession de leurs biens qu'en 1809. Ils eurent encore à souffrir quelquefois des prétentions de leurs voisins corses. En 1817 un prêtre grec accepta d'être consacré prêtre du rit latin et fut nommé curé de Cargèse; mais le rite catholique grec continua à être desservi par un prêtre grec. Le curé latin nommé par l'évêque fut installé solennellement le 3 mai 1829. Depuis les deux rites vivent dans la plus parfaite harmonie. Détails sur les mœurs et traditions des Grecs actuels de Cargèse; l'usage de la langue grecque se perd de plus en plus.

A. Ambrosi : *Mgr Girolami-Cortona.* Article nécrologique sur l'éminent ecclésiastique qui avait succédé en 1918 à M. le chanoine Letteron comme président de la Société des sciences historiques et naturelles de la Corse. Né le 2 juin 1839 à Evisa, M. Girolami-Cortona eut dès sa jeunesse le goût des choses du passé. Entré dans les ordres, il exerça les fonctions de curé d'Appietto, dans l'arrondissement d'Ajaccio, puis d'Evisa; nommé chapelain d'honneur des Chevaliers de l'ordre de Malte, il eût de ce chef, le titre honorifique de « Monseigneur ». Travailleur infatigable, il écrivit quelques romans historiques en langue italienne. Mais ses deux œuvres les plus considérables sont une *Géographie générale de la Corse* (1893; 2e éd., 1914) et une *Histoire de la Corse.* Ce vieillard vénérable, qui était un savant connaissant à fond l'histoire de son pays, appartenait à l'illustre famille des Cortinchi. Il s'éteignit doucement le 19 mai 1919. (Portrait de Mgr Girolami-Cortona.)

XLe année. 1er trimestre, nos 409 à 412. Bastia, Piaggi, 1920.

E. et J. Franceschini : *Élections corses : les élections aux États généraux de 1789* (avec grav.), p. 3-79. Travaux des séances de l'assemblée générale qui se tint à Bastia à partir du 18 mai. Les auteurs nous décrivent l'émoi suscité dès la première réunion par la vive intervention d'Arena. Ils prouvent que le clergé rédigea bien des cahiers séparément au lieu d'avoir des cahiers en commun avec le Tiers, comme le croit M. Fr. Masson. La lutte des clans continue dans l'ordre de la noblesse où Buttafoco, adversaire des Giubega, finit par triompher. Le Tiers de Calvi, très divisé et comptant parmi ses représentants beaucoup de parents de Giubega, prend part aux luttes de la noblesse. Finalement le Tiers élit pour députés Saliceti et Colonna de Cesari Rocca; le clergé donne sa voix à l'abbé Peretti della Rocca, vicaire général d'Aleria. Les séances s'étaient tenues dans l'église des Pères Doctrinaires, ci-devant Jésuites.

Dom Ph. Marini : *Jean-Pierre Gaffori en 1745*, p. 81-113. Gaffori, exilé à Rome, était rentré en Corse en 1740. Ami de la France, il pensait que les Bourbons pourraient aider la Corse à secouer le joug génois. Il se mit dès son retour à parcourir les villages comme *pacere* (pacificateur) réconciliant les familles et les clans ennemis : il constituait ainsi un véritable État dans l'État, une sorte de tribunal privé, qui fut bientôt très mal vu du commissaire génois. Pendant que les Anglo-Sardes me-

nacent la Corse, l'insurrection éclate : Gaffori et Matra sont nommés régents du royaume et l'abbé Venturini président. Gaffori entra à Bastia le 30 novembre : il refusa de conclure une alliance avec les Anglais et les Sardes, préférant garder la neutralité, car, disait-il, la Corse finira par être incorporée à l'une des puissances alors en guerre; il songeait certainement à la France.

XL[e] année, 2[e] trimestre, n[os] 413 à 416.

A. Ambrosi : *La Corse pendant la période révolutionnaire.* 1789-1799. 2[e] partie. Documents. *Correspondance du citoyen Constantini*, p. 129-261. Constantini avait été envoyé avec Ferrandi à Paris comme député extraordinaire du Conseil général de la Corse auprès de la Convention. — Cette correspondance s'étend de juin à octobre 1793; malheureusement ces lettres adressées au Conseil général de la Corse furent presque toutes interceptées et ne parvinrent pas à Paoli; elles constituent une véritable justification de Paoli contre les calomnies des Sociétés populaires et de Buonarroti. — En appendice, extraits des Cahiers du *Capitaine Laugier* sur les événements et la capitulation de Bastia (1793-1794).

XL[e] année, 3[e] trimestre, n[os] 417-420. Bastia, Piaggi, 1920.

A. Ambrosi *La Corse pendant la période révolutionnaire* : 1789-1799. 3[e] partie. Documents sur la période de l'occupation anglaise. *Correspondance du secrétaire d'État North*, p. 1-102. — Cette correspondance administrative et politique s'étend du 27 octobre 1794 au mois de juin 1795 et reflète la pensée du vice-roi de la Corse, Sir G. Elliot.

P. Graziani

REVUE DES PÉRIODIQUES

Le Moyen Age.

2e série, tomes XXI et XXII, 1919, 1920. Paris, Champion.

M. Th. Ferré : *L'idée de patrie en France, de Clovis à Charlemagne* (t. XXI, 1919, p. 45-66). A Clotaire II appartient l'honneur d'avoir le premier convoqué nos pères au nom et pour le salut de la patrie (*pro salute patriæ*), en 627. Les évêques de l'empire franc, au nombre de 40, répondirent à son appel. Le 27 septembre, réunis à Clichy, ils remettaient au roi un ensemble de lois qu'ils se promirent d'implanter dans leurs diocèses. L'œuvre de salut alors élaborée n'alla pas sans difficulté. Mais, lorsqu'au VIIIe siècle, le nom de Patrie réapparaît avec Pépin le Bref, le mot semble le cri d'un peuple bien constitué, le cri qui, en 747, soumit les Saxons au roi franc.

Louis Bréhier : *La situation des chrétiens de Palestine à la fin du VIIIe siècle et l'établissement du protectorat de Charlemagne* (t. XXI, 1919, p. 67-75). Le manque de sécurité auquel étaient exposés les pèlerins des lieux saints, la rigueur avec laquelle les autorités musulmanes punissaient la propagande chrétienne et l'abjuration de l'islam, les pillages et les cruautés des Bédouins contre les monastères de Syrie décidèrent l'intervention du patriarche de Jérusalem qui, en novembre de l'an 800, alors que Charlemagne était à Rome, lui fit demander appui et protection. Les rapports d'amitié qui s'étaient noués entre Charlemagne et le calife Haroun-al-Raschid et qui reposaient sur des intérêts politiques communs, notamment la lutte contre l'empire byzantin et contre les Ommiades d'Espagne, expliquent comment le roi des Francs parut désigné pour jouer ce rôle de protecteur.

Ch. Samaran : *Un diplomate français au XVe siècle, Jean de Bilhères-Lagraulas, cardinal de Saint-Denis* (t. XXII, 1920, p. 50-83, 121-156, 217-258). Travail excellent, publié à part dans la « Bibliothèque du XVe siècle » et dont nous rendrons compte prochainement.

V. Carrière.

Revue des Études historiques. 86e année, 1920.

François Rousseau : *La Visitation du faubourg Saint-Jacques. 1626-1792*, p. 1-34. Histoire du deuxième monastère de la Visitation de Paris jusqu'à la dispersion des religieuses au moment de la Révolution, avec un rapide récit du rétablissement de ce couvent, d'abord, en 1800, dans une maison de la rue de Sèvres, puis, sous la Restauration, dans l'ancien hôtel de Clermont-Tonnerre, 110, rue de Vaugirard, où il subsiste encore aujourd'hui. M. Rousseau donne d'intéressants détails sur l'installation des Visitandines, en 1626, dans l'hôtel Saint-André, vendu par Nicolas Leclerc, conseiller un Parlement, rue du Faubourg-Saint-Jacques; sur les premières religieuses qui l'occupèrent, sur

l'agrandissement du couvent par les soins du commandeur de Sillery, en 1632. Il parle successivement des rapports de Mme de Sévigné avec cette maison, du rôle que les Visitandines durent jouer vis-à-vis des religieuses de Port-Royal lors des luttes engagées pour la signature du *formulaire*, des relations étroites qui s'établirent entre cette maison et la famille de Lamoignon, des fêtes de la canonisation de saint François de Sales et de sainte Chantal, enfin des épreuves subies par les religieuses au moment de la Révolution.

Gonzague Truc : *Calvin et les cinq prisonniers de Lyon*, p. 43-54. Arrestation et condamnation de cinq jeunes calvinistes venus de Lausanne, avec des extraits des lettres que leur écrivit Calvin pour les soutenir et les encourager.

B. Combes de Patris : *Un prélat d'ancien régime : Jean-Marie Champion de Cicé, évêque de Rodez (1770-1781), d'après sa correspondance inédite*, p. 141-170. Étude sur son administration d'après sa correspondance avec l'abbé de Grun et l'abbé de Laval, ses grands-vicaires : prohibition des inhumations dans les églises; soins pour la situation matérielle et morale de son clergé; surveillance des congrégations religieuses; plan d'une association de prêtres « réunissant les avantages d'un petit séminaire excellent à ceux d'une maison de retraite très décente pour les vieux curés »; action charitable pour soulager la misère de ses diocésains; organisation de l'enseignement.

Jean Gaillard : *Essai sur quelques pamphlets contre la Ligue*, p. 368-389 et 476-707. Cet article, qui fait suite à l'« Essai sur quelques pamphlets ligueurs » publié en 1913 et 1914 dans la *Revue des questions historiques*, traite tour à tour des pamphlets-discours et des pamphlets-chansons, répandus par le parti royaliste.

Gabriel Vauthier : *Les missions religieuses sous la Restauration*, p. 390-412. L'auteur de l'article, qui puise la plupart de ses renseignements dans les rapports adressés par les préfets au ministre de la police et au ministre de l'intérieur, s'attache surtout à trois périodes : 1818-1819, 1826, année du jubilé, et la fin de la Restauration. Il développe particulièrement la mission de Grenoble en 1818, sur laquelle la correspondance du préfet, Choppin d'Arnouville, fournit de nombreux détails.

Louis Riballier : *Un adversaire des Encyclopédistes. La querelle de « Bélisaire »*, p. 505-527. Récit de la lutte soutenue par l'abbé Riballier, syndic de la Faculté de théologie de Paris, contre Marmontel, auteur de *Bélisaire*, au sujet de la censure dont la Sorbonne frappa cet ouvrage.

Léon Le Grand.

Revue Mabillon. 10e année, 1920. Chevetogne (Belgique).

Léon Maitre : *Les abbayes de Déols et Saint-Martial de Limoges et leurs sépultures insignes*, p. 1-8. A propos de l'abbaye de Déols, l'auteur étudie, surtout au point de vue archéologique, les origines et les développements d'un des plus anciens monuments chrétiens du Berry, élevé sur le tombeau de saint Lusor, objet d'un pèlerinage très fréquenté au moyen âge; dès le ve siècle, une église dédiée à saint Étienne y fut érigée, et, dans la suite, Ebbes II, seigneur de Déols, y établit des moines (907).

Dans la seconde partie de son étude relative à l'*Abbaye de Saint-Martial de Limoges*, p. 81-87, M. Maître insiste sur le fait de la réunion de deux basiliques juxtaposées au-dessus du tombeau de saint Martial : celle de Saint-Sauveur qui avait été édifiée au IXe siècle et celle, plus ancienne, de Saint-Pierre du Sépulcre où se trouvait la crypte proprement dite. Quant aux reliques, l'auteur suppose qu'elles furent transportées dans la basilique de Saint-Sauveur dès le IXe siècle, d'abord dans un sous-sol, puis derrière l'autel majeur, à l'endroit où le plan de 1784 donne cette indication : crypte de saint Martial.

M. Langlois : *Gaignières au pays chartrain*, p. 22-35. M. Langlois a groupé quelques lettres fort curieuses de Gaignières qui nous le montrent dans ses tournées d'amateur à l'abbaye de Bonneval en 1695, à la Trinité de Vendôme, à Saint-Jean-en-Vallée, à Saint-Père. Grâce à cette correspondance, M. Langlois précise quelques détails relatifs à l'exode des manuscrits de dom Guillaume Laisné, prieur de Mondonville.

F. Uzureau : *L'abbaye du Ronceray d'Angers au début du XVIIIe siècle*, p. 36-41. Notice consacrée par M. Joseph Grandet, sulpicien, supérieur du grand séminaire et curé de Sainte-Croix d'Angers, à l'abbaye du Ronceray dans son ouvrage manuscrit (Bibl. Angers, ms. 621) « Notre-Dame Angevine » en 1704. L'abbaye des Bénédictines de Notre-Dame du Ronceray, dont les bâtiments sont occupés aujourd'hui par l'École des arts et métiers, fut fondée en 1028 par Foulques Nerra, comte d'Anjou, auprès d'un oratoire beaucoup plus ancien dédié à Notre-Dame. Les religieuses n'étaient admises qu'après preuve de quartiers de noblesse; les observances, quoique basées sur la règle bénédictine, étaient assez curieuses, en particulier pour le noviciat.

P. de Monsabert : *Dom Besse*, p. 76-80. Cette brève notice nécrologique résume l'œuvre historique du fondateur et directeur de la *Revue Mabillon*. Né en 1861 à Saint-Angel (Corrèze), dom Besse fit profession à l'abbaye de Solesmes en 1883. Dès l'année 1892 il donne le *Moine bénédictin* et jette les grandes lignes d'un vaste plan d'études monastiques dont on retrouve les préoccupations dans *Les études ecclésiastiques d'après la méthode de Mabillon* (1900). Les travaux plus importants qui suivent : *Le monachisme africain* et *Les moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine* (1900-1902), lui inspirent la fondation de la *Revue Mabillon* (1905) et des *Archives de la France monastique* destinées à faciliter et grouper les publications d'études préliminaires à tout essai général. Il fut dès lors le principal ouvrier de l'œuvre naissante; en plus de nombreux articles dans la *Revue*, on lui doit les *Moines de l'ancienne France, période gallo-romaine et mérovingienne* (1906) et les 9 premiers volumes des *Abbayes et prieurés de l'ancienne France*, vaste publication laissée inachevée par la mort de l'auteur (1920), mais que d'autres se feront un devoir de continuer, résolus à s'en tenir au plan d'études monastiques conçu par dom Besse et dont la réalisation laisse place à des collaborations multiples.

Abbé R. Delamare : *Quelques notes sur la liturgie dans les abbayes normandes*, p. 88-95. Aperçu intéressant sur le développement de la vie et de la littérature liturgiques dont les abbayes normandes furent en

France un des foyers les plus importants au moyen âge. Le XIe siècle en particulier, avec le mouvement de réforme monastique, marque un progrès dans l'œuvre de restauration qui enrichit la liturgie d'un grand nombre de compositions nouvelles. La liturgie des abbayes normandes à cette époque est nettement romaine et française pour le fonds et l'ensemble; mais de plus en plus elle accepte des rites particuliers, des cérémonies locales, des pièces à tendances plus lyriques. Les coutumiers et ordinaires des grandes abbayes nous fournissent sur cette variété d'usages des indications abondantes et fort utiles pour l'étude du développement liturgique; certains d'entre eux sont déjà, semble-t-il, des essais locaux de codification et d'unification.

Dom GUILLOREAU : *Visite des monastères de la ville d'Angers par les commissaires du légat Stefano Nardini (août-octobre 1467)*, p. 96-105. Des différentes missions du légat concernant l'abolition de la Pragmatique sanction, la levée d'un décime destiné à l'équipement de troupes contre les Turcs, la réconciliation du roi et de ses fidèles, la visite des abbayes du royaume, dom Guilloreau ne s'occupe ici que de cette dernière et nous le montre à l'œuvre dans des circonstances assez délicates d'abord, puisque l'évêque Jean de Beauvais venait d'être déposé par Rome. Mais les visites canoniques qui commencèrent le 4 août 1467 se passèrent sans incident dans les abbayes de Saint-Serge, chez les Augustins de Toussaints, chez les moniales du Ronceray; à Saint-Aubin et à l'abbaye de Saint-Nicolas où la commende s'était introduite, les abus nécessitèrent quelques mesures. Suit le texte des procès-verbaux.

P. DE MONSABERT : *L'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers et la troisième guerre de religion. Documents inédits*, p. 106-127. Ces procès-verbaux, qui s'échelonnent du 29 décembre 1569 au 21 février 1570, nous renseignent sur les dégâts causés à l'abbaye de Sainte-Croix de Poitiers et à ses domaines situés à Poitiers, Rochereuil, Ayron, Maillé et à Vasles.

Revue bénédictine. 32e année, 1920. Maredsous, Paris.

Dom U. BERLIÈRE : *Innocent III et la réorganisation des monastères bénédictins*, p. 22-42, 145-159. En face de l'organisation féodale des grands monastères bénédictins à la fin du XIIe siècle, l'œuvre réformatrice d'Innocent III tend à un essai de groupement des maisons de l'Ordre devenues trop dispersées. La constitution de Cîteaux alors à son apogée lui paraît porter en elle, par l'organisme de ses chapitres généraux, un élément pondérateur à la tendance excessive de l'autonomie bénédictine. L'action du pape, qui s'exerça particulièrement en France où elle eut d'importants résultats, porte surtout sur la liberté des élections abbatiales, le retour à une conception plus stricte de la pauvreté, le recrutement à la fois plus libre et plus sévère des sujets, le contrôle de la gestion financière par les communautés, et la fédération des monastères dispersés. Sur ce dernier point les résultats ne furent ni très importants, ni durables. Néanmoins l'œuvre de restauration contribua à relever la vie religieuse dans un assez grand nombre de monastères et à répandre l'institution des visites et des chapitres généraux, rendus obligatoires par le concile de Latran (1215).

Rivista storica benedettina. Rome, Santa Francesca Romana.

B. Albers : *Il monachismo prima di S. Benedetto: Il monachismo nelle Gallie. S. Colombano, sue fundazioni e sua regola* (avril 1915, p. 5-49). Cet article fait partie d'une série d'études dans lesquelles l'auteur passe en revue les manifestations de la vie monastique en Occident avant saint Benoît. Le présent travail a pour objet les origines du monachisme dans les Gaules avant l'introduction de la règle bénédictine et le premier essai de groupement avec saint Colomban.

P. Lugano : *San Colombano, monaco e scrittore (542-615)* (juillet 1916, p. 1-47). Excellente étude sur la vie, l'œuvre littéraire et l'action religieuse de saint Colomban, le fondateur de Luxeuil : l'influence exercée par les écrits spirituels du saint est particulièrement mise en valeur.

Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige. Stift St Peter in Salzburg (Autriche).

Les Bénédictins de Saint-Pierre de Salzbourg ont pu continuer la publication de leur revue d'une façon à peu près normale pendant la guerre. Nous n'y avons rencontré de particulier à la France que la notice du P. A. Steiger sur *Nicolaus, Mönch in Clairvaux, Sekretär des hl. Bernhard* (année 1917, fasc. 1, p. 41-50). Ce personnage, mort en 1176, a laissé 55 lettres et 19 sermons qui n'ont rien de remarquable.

Cistercienser-Chronik. 1915-1920. Mehrerau, Bregenz (Autriche).

Dans cette Revue d'histoire cistercienne publiée par l'abbaye de Mehrerau, nous signalons concernant l'ordre de Cîteaux en France :

P. Muller : *Beitrag zur Geschichte des chemaligen Cistercienserinnen Klosters in Metz* (1915, p. 15-22). L'auteur rejette, en motivant son opinion, l'hypothèse d'après laquelle saint Bernard, lors de son voyage à Metz en 1133, aurait fondé le Petit Clairvaux. Pour lui, il ne saurait être question d'une fondation au sens strict, mais plutôt de l'incorporation d'une communauté déjà existante. Par contre, il reconnaît l'impossibilité de fixer une date à la fondation de ce couvent dont les biens furent réunis en 1755 aux hôpitaux de la ville.

R. P. Dietrich : *Reise nach Cîteaux zum Generalkapitel im Jahre 1765* (année 1915, p. 161-171, 198-203, 221-229, 290-293; année 1916, p. 9-17, 39-45, 65-70, 79-86, 111-117). C'est le voyage de deux abbés cisterciens de la province de Germanie se rendant au chapitre général tenu à Cîteaux en 1765, d'après un manuscrit de l'abbaye d'Ossegger intitulé : *Viarium itineris Cistercium ad capitulum generale de anno 1765*. On y trouve des notes de route très curieuses.

G... : *Eine Nichte des hl. Bernhard Cistercienserin* (année 1915, p. 233-236). Brève notice sur une nièce de saint Bernard; il s'agit de la fille de son frère Guy, Adeline, qui devint abbesse de Poulangy; morte vers 1170. Son nom se trouve dans le Journal des saints de Cîteaux.

J.-B. Kaiser : *Das Visitationsprotocol des Klosters Werschweiler vom Jahre 1473* (année 1915, p. 258-262). Situé dans la région de la Sarre,

fondé en 1131, le monastère de Werschweiler passa en 1171 ou 1172 aux moniales de l'ordre de Cîteaux. L'article en question commente le procès-verbal de la visite canonique qui eut lieu en 1473.

R. P. Muller : *Cîteaux vom Jahre 1109 bis 1119* (année 1916, p. 1 à 230, passim). Neuf articles très intéressants dus au directeur de la *Cistercienser Chronik* sur l'histoire de Cîteaux.

J. Kaiser : *Einige Urkunden zur Geschichte des Cistercienser Ordens im Anfange des 17 Jahrh.* (année 1917, p. 121-129, 152-158, 171-180, 199-206, 224-229). M. Kaiser a extrait du ms. 219 de la bibl. de la ville de Metz renfermant une partie de la correspondance (copies) du cardinal de Givry, des pièces du plus haut intérêt sur ce personnage et l'action qu'il exerça dans les affaires religieuses, en particulier celles qui ont trait à l'ordre de Cîteaux, dont il avait été nommé protecteur en 1606.

G... : *Lambert, Abt von Clairefontaine, von Morimund und von Cîteaux* (année 1917, p. 193-199). Notice sur le bienheureux Lambert, successivement abbé de ces trois monastères; il mourut à Morimond en 1163.

Dom G. Charvin, O. S. B.

Annuaire pontifical catholique. 1921. Paris, in-8° de 750 pages.

Un projet d'évêché à Provins, p. 386-388. L'abbé Ythier, curé de Sainte-Croix et de Saint-Quiriace de Provins, adresse au roi en 1789 un projet d'érection d'évêché à Provins. Partant du principe que ce n'est pas travailler aux dépens d'autrui que de diminuer ses charges sans toucher à son revenu, il propose d'amputer le diocèse de Sens de l'archidiaconé de Provins, auquel on joindrait quelques paroisses des diocèses voisins de Paris, Chartres, Troyes et Meaux. Le diocèse ainsi formé se composerait de deux cents paroisses réparties en quatre doyennés. Saint-Quiriace serait transformé en cathédrale et on y réunirait les revenus des chapitres de Notre-Dame et de Saint-Nicolas de Provins. Signe caractéristique, ce mémoire ne dit pas un mot du Saint-Siège.

La hiérarchie catholique en Saint-Domingue et Haïti. Les archevêchés de Saint-Domingue et de Port-au-Prince et les évêchés haïtiens, p. 389-406. Le siège de Saint-Domingue fut érigé en métropole l'an 1545 et resta le seul archevêché de l'île jusqu'en 1861, époque de l'érection en évêché de Port-au-Prince. A la fin du XVII^e siècle, des établissements français s'installèrent dans l'île et, par une élimination progressive de l'élément espagnol dans la partie occidentale, ils formèrent une colonie française qui fut reconnue au traité de Ryswick (1697). Un siècle environ l'île connut une prospérité inouïe, mais l'introduction continue de la main-d'œuvre africaine, en favorisant la pratique de l'esclavage, rendit singulièrement difficile le développement religieux de la colonie. Dès 1681, Louis XIV avait eu l'intention d'y installer un évêché, mais le projet n'aboutit pas et jusqu'en 1795, date à laquelle l'abbé Grégoire fit pourvoir à la nomination d'un ministre constitutionnel, l'île fut desservie dans la partie nord d'abord par les Capucins, puis successivement par les Jésuites, le clergé séculier et de nouveau par les Capucins, à l'ouest par les Dominicains.

M. L.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. le chanoine Louis Marcel [412], supérieur honoraire du petit séminaire de Langres; rue Chambrulard, 6, Langres (Haute-Marne), présenté par M. Carrière.

M. Jacques Stern [413], avenue Gabriel, 24, Paris, VIIIe, présenté par M. Mathorez.

M. Charles Maugras [414], licencié en théologie, curé de Saint-Germain-le-Gaillard, par Courville (Eure-et-Loir), présenté par M. Letouzey.

M. Auguste Brutails [415], de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, archiviste de la Gironde; rue d'Aviau, 13, Bordeaux (Gironde), présenté par M. Dufourcq.

Rév. C. Priest Auzueck [416], à Vaytri, Malabar District (Inde anglaise), présenté par M. Letouzey.

RR. PP. Bénédictins [417], abbaye Sainte-Madeleine, Chiari province de Brescia (Italie), présentés par M. Letouzey.

Bibliothèque choisie [418], rue des Récollets, 8, Louvain (Belgique), présentée par M. Letouzey.

M. Defrenne [419], libraire, rue des Serruriers, 27, Strasbourg (Bas-Rhin), présenté par M. Letouzey.

Madame la comtesse Desvernay [420], à Chenevaux, par Néronde (Loire), présentée par Mme la baronne C. de Rochetaillée.

M. l'abbé Morel [421], vicaire à Redon (Ille-et-Vilaine), présenté par M. Letouzey.

M. l'abbé Mounet [422], vicaire à Coursan (Aude), présenté par M. Letouzey.

M. l'abbé Palfray [423], curé-doyen à Saint-Romain (Seine-Inférieure), présenté par M. Letouzey.

M. l'abbé Rapary [424], à Fournols d'Auvergne (Puy-de-Dôme), présenté par M. Letouzey.

Saint Patrick's Seminary [425], Menlo Park, Cal. (États-Unis d'Amérique), présenté par M. Lardé.

M. Joseph Saint-Victor Despetis [426], rue Saint-Guilhem, 31, Montpellier (Hérault), présenté par Mgr Baudrillart.

Rev. Rector, Seminario Conciliar [427], Asuncion, Paraguay (Amérique du Sud), présenté par M. Lardé.

M. l'abbé Raoul Heurtevent [428], docteur en théologie, vicaire à Notre-Dame de Vire, à Vire (Calvados), présenté par M. Sauvage.

M l'abbé Émile Sevestre [429], chargé de cours à l'École pratique des hautes études; rue de la Clef, 52, Paris, Ve, présenté par M. Carrière.

NÉCROLOGIE

MONSEIGNEUR PÉCHENARD

On a dit de l'histoire qu'elle était un perpétuel recommencement. La vie de Mgr Péchenard n'est pas faite pour démentir cette parole. Il eut souvent, pendant la meilleure part de son existence, et ce ne fut pas sa moindre gloire, à recommencer et à reconstruire.

C'était par naissance un laborieux. Né à Gespunsart (Ardennes), le 1er décembre 1842, il fit ses études au petit séminaire de Charleville, puis à celui de Reims. Après sa théologie, il entra à l'école des Carmes, alors regardée comme une pépinière d'évêques. L'abbé Péchenard y prépara sa licence ès lettres, qu'il passa en 1868. C'était une désignation, mais qui parut d'abord se démentir : le jeune prêtre fut envoyé comme curé à Neuville-les-Tourneurs, une paroisse de 400 âmes. Il y demeura quatre ans, le temps d'écrire l'histoire de sa paroisse, où la guerre de 1870 le trouva. En 1872, Mgr Landriot le nomma professeur de seconde au petit séminaire de Reims. L'année suivante, il l'envoyait professer l'histoire au collège de Charleville, cette chaire, comme celle de philosophie, étant à sa nomination. En 1876, Mgr Langénieux l'appelait à Reims pour en faire le supérieur du petit séminaire. Cette même année, l'abbé Péchenard soutenait en Sorbonne ses thèses de doctorat : l'une sur Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims au xve siècle, l'autre, *de schola Remensi sæculo decimo*. Sa thèse principale, bien documentée, fait revivre une des époques les plus malheureuses de notre histoire. Le personnage qu'il étudie, Juvénal des Ursins, avait été magistrat, historien de Charles VI, évêque de Beauvais et de Laon, puis archevêque de Reims. Toutes les époques de cette vie extrêmement mouvementée sont racontées en un style sobre, exact, qualités indispensables à une biographie dont le héros n'est connu de nous que par les témoignages les plus flatteurs de ses contemporains.

En 1879, le supérieur du petit séminaire devenait vicaire général. Il était mis ainsi à une grande école pour apprendre à gouverner et à construire. On sait avec quelle fermeté, quelle dignité, quel tact l'illustre cardinal Langénieux lutta contre les empiétements d'un pouvoir alors bien éloigné de « l'union sacrée ». On ne sait pas assez le nombre d'églises nouvelles qu'il ouvrit, d'écoles et de collèges libres qu'il fit sortir du sol. Associé d'une manière intime aux actes de son archevêque, l'abbé Péchenard ne fut pas seulement le témoin de ces grandes choses, il en fut un des auteurs. C'était d'ailleurs un modeste et qui faisait le bien sans bruit ; mais deux grands événements allaient le placer au premier plan : en 1893, le congrès eucharistique de Jérusalem et la légation du cardinal Langénieux ; en 1896, la célébration du quatorzième centenaire du baptême de Clovis. Compagnon de voyage du cardinal partant pour l'Orient, il lui fut un aide précieux et contribua pour sa part aux résultats de la légation et du congrès. Il eut aussi un rôle, et non l'un des moindres, dans l'organisation des fêtes jubilaires. Le cardinal, souffrant, dut plus

d'une fois se faire remplacer par lui. C'est lui qui, le lundi de Pâques 6 avril, prononça le discours inaugural du jubilé, lui qui, au mois d'août, dirigea, avec une sagesse remarquée de tous, le congrès sacerdotal organisé par l'abbé Lemire, lui enfin qui présida en octobre le congrès national catholique. Ainsi, la Providence le mettait en contact avec toute l'Église de France et laissait apparaître aux yeux d'un grand nombre ses éminentes qualités.

En ce temps-là, Mgr d'Hulst vint à mourir. La succession de l'éminent recteur de l'Institut catholique de Paris était chose difficile. La crise financière se compliquait d'une crise intellectuelle et morale. L'esprit hypercritique sévissait, des utopies généreuses, non sans dangers, fascinaient une partie de la jeunesse. L'abbé Péchenard parut l'homme providentiel : le cardinal Langénieux l'offrit, le cardinal Richard l'accepta, tous les évêques protecteurs l'élurent (25 novembre 1896). Il devait rester dix ans à la tête de l'Université catholique. Il se consacra tout entier à sa tâche, s'occupant d'abord du matériel, instituant des règles fixes pour le recrutement, l'avancement, les émoluments des professeurs, établissant une cohésion plus intime entre les éléments si divers de l'Institut, mettant de l'ordre dans les finances. Non seulement, il préserva de la ruine ce qui existait, mais il édifia des constructions nouvelles, qui en annonçaient de plus étendues. En même temps, il veillait sur la doctrine, tâche délicate à cette époque.

Nommé au siège de Soissons, l'évêque fut, comme le recteur, un organisateur, un homme d'ordre et qui partout chercha à établir l'ordre. Ce n'était pas l'ordre facile d'un temps heureux, c'était l'ordre laborieux d'une époque où tout est à créer, parce que tout a été détruit. Mgr Péchenard ne faillit pas à sa tâche, il créa, il releva, il mit en place; il fit surgir de terre toute une armée de catholiques actifs et vaillants. Pour susciter l'esprit catholique, il favorisa de tout son pouvoir les congrès, encourageant les uns, présidant les autres avec compétence et à propos. En même temps, il favorisa à tous les degrés l'enseignement chrétien. Il resta pour l'Institut catholique de Paris un ami fidèle et sûr, lui venant en aide par une subvention annuelle, l'éclairant de ses conseils. Plus de cent lettres pastorales, fermes, précises, riches de bon sens et de vues surnaturelles, montrent son activité et attestent sa vigilance.

Au moment où il commençait à recueillir les fruits de son labeur, au lendemain du congrès eucharistique de Lourdes, la guerre survint. Jamais un pareil orage n'avait passé sur le monde; jamais peut-être, depuis les grandes invasions, les évêques ne s'étaient montrés plus grands, et n'avaient eu un plus beau rôle. Mgr Péchenard fut au premier rang de ces pasteurs de peuples devant lesquels aujourd'hui tous les fronts s'inclinent.

Dans ses notes rédigées au jour le jour, au hasard des événements, il écrivit « le martyre de Soissons ». On eût pu aussi écrire le sien, car il fut véritablement frappé au cœur en voyant son diocèse, l'un des plus vivants et des plus fameux de notre histoire, devenir un amas de ruines. Dieu lui donna pourtant de contempler la victoire, mais, dès lors, le bon

ouvrier était mûr pour la récompense. Le 27 mai 1920, cette grande lumière s'éteignait, laissant après elle l'admiration, l'espoir et le souvenir d'un immortel dévouement. Georges LARDÉ.

Outre ses thèses, Mgr Péchenard a laissé un certain nombre d'ouvrages qui intéressent l'histoire de l'Église de France. Citons notamment : Histoire de Gespunsart (Charleville, Pouillard, 1877, in-8°) ; Histoire de l'abbaye d'Igny, de l'ordre de Cîteaux, au diocèse de Reims (Reims, impr. coopér., 1883, in-8°) ; Histoire de la congrégation de Notre-Dame de Reims (Reims, Michaud, 1886, 2 vol. in-8°) ; Histoire de La Neuville-aux-Tourneurs (2e édit., Reims, impr coopér., 1887, in-8°) ; Étude historique sur les Conférences ecclésiastiques (Paris, Letouzey et Ané, 1896, in-8°).

Le 54e Congrès des Sociétés savantes.

Le congrès de 1921 s'est tenu à la Sorbonne les 29 et 30 mars, 1er et 2 avril. Indépendamment des communications intéressant l'histoire, tous les grands problèmes de l'heure présente : puériculture, désertion des campagnes, rapports du capital et du travail, réforme administrative, régionalisme, cherté de la vie et du papier, tous ces problèmes ont été abordés et minutieusement traités. Nous nous bornerons à signaler, comme à l'habitude, les communications de nos sociétaires et celles qui concernent l'histoire ecclésiastique.

SÉANCE DU MARDI 29 mars 1921. *Journal officiel* du 30 mars, p. 3852-3854.

Notre confrère M. l'abbé Joseph SAUTEL, correspondant du ministère de l'instruction publique, lit un compte rendu des fouilles effectuées sous sa direction à Vaison en 1919 et 1920. L'objet de ces fouilles était de dégager le théâtre romain, appuyé au flanc d'une colline et qui, peut-être, remonte au premier siècle de notre ère. Ses proportions sont légèrement inférieures à celles du théâtre d'Orange, dont il est une copie à peu près fidèle. M. Sautel insiste plus particulièrement sur la remarquable décoration du théâtre de Vaison ; il décrit six statues intéressantes, mais, au point de vue de la valeur artistique, bien inférieures aux statues impériales trouvées en 1912. M. le président Babelon félicite M. l'abbé Sautel et ses collaborateurs des fouilles poursuivies avec tant de méthode et le plus complet succès.

Le docteur LEBLOND a extrait des minutes notariales de Beauvais de 1548 à 1595) des détails infiniment précieux pour l'histoire de l'art dans la région. On y voit se succéder, en de nombreux marchés ou contrats d'apprentissage, signés de leur main, les maçons bâtisseurs d'églises, les verriers, les peintres, les tailleurs d'images, fondeurs de cloches, chasubliers, orfèvres, horlogers et facteurs d'orgues. Leurs œuvres se disséminent par tout le Beauvaisis, en Normandie, aux environs de Paris, dans les églises des moindres villages comme dans les habitations privées. Ainsi se rectifient certaines attributions de vitraux : tel celui de Saint-Eustache, en l'église Saint-Étienne de Beauvais, dont le marché, daté de 1572, est signé de Romain Buron (de Gisors) ; ainsi se retrouvent les marchés de sculpteurs et de peintres pour de nom-

breux rétables que l'on croyait d origine flamande. Les contrats d'apprentissage, comme les notes tirées des registres paroissiaux de Beauvais, montrent quelles relations d'amitié et de famille se nouaient entre ces artisans d'art.

Les communications intéressant l'histoire ont été très nombreuses et elles ont, en général, fait l'objet de recherches approfondies.

L'abbé Meister a donné lecture d'une communication relative à l'église Saint-Martin de Beauvais d'après les comptes des marguilliers (xv^e^ et xvi^e^ siècles). Ce comptes énumèrent les objets précieux conservés au trésor de l'église et font connaître les fêtes qu'on y célébrait, les vieilles coutumes qu'on y observait. M. Meister parle ensuite de la confrérie de Saint-Cosme établie en l'église Saint-Martin, qui avait sa chapelle, son chapelain, ses fêtes, ses ressources particulières.

M. le chanoine Bonno a communiqué plusieurs livres imprimés provenant de l'abbaye de Fontaine-les-Nonnes, entre autres : 1° un *Breviarium ordinis Fontebraldensis*, partie d'été, imprimé à Paris en 1545, par les soins de l'abbesse Louise de Bourbon-Vendôme; 2° les statuts du diocèse de Meaux (1246-1511), impression gothique du début du xvi^e^ siècle, déjà connue.

Dans son étude sur l'ancien état-civil en Quercy, M. l'abbé Sol montre les recommandations faites par un évêque de Cahors à son clergé pour une tenue des registres paroissiaux plus conforme aux prescriptions des ordonnances royales (1736). Des annotations, défendues cependant par les ordonnances, furent faites néanmoins sur les registres par certains curés et l'auteur en signale un bon nombre. Ces annotations s'ont d'intérêt local, le plus souvent, mais elles concernent quelquefois l'histoire de la province du Quercy, l'histoire générale elle même du royaume, principalement les guerres de religion, la convocation des États généraux, l'assemblée nationale de Versailles.

M. Léon Schwab lit une étude sur la perception de la dîme ecclésiastique sous la Révolution dans le district de Remiremont, où, bien que supprimée par le décret du 4 août 1789, elle a subsisté jusqu'à la fin de 1790 sans soulever de protestations.

Séance du Mercredi 30 mars. *J. O.* du 1^er^ avril, p. 3995-4000.

M. Coquelle fait une communication relative à un cueilleret ou registre des cens et rentes dues à la fabrique de l'église Saint-Jacques de Meulan (Seine-et-Oise). Ce registre est en grosse cursive gothique et contient quarante-quatre indications d'immeubles ou de terres devant un cens. Il s'étend de 1509 à 1601. Son importance est grande au point de vue de la topographie du port de Meulan au xvi^e^ siècle. Il est suivi par un obituaire de la même église, contenant seize obits.

M. Auvray communique trois feuillets d'origine angevine, récemment donnés à la Bibliothèque nationale. Deux de ces feuillets, de la première moitié du xvi^e^ siècle, sont des fragments d'un registre de comptes angevin, vraisemblablement du chapitre cathédral de Saint-Maurice d'Angers. Le troisième feuillet est un fragment du procès-verbal de la translation des reliques de saint Florent de Saumur dans une nouvelle

châsse, donnée par Louis XI (25 juin 1480). Ce document a été utilisé par D. Huynes, dans son Histoire de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur.

M. Bondois fait une communication sur l'Affaire du Val-de Grâce où la reine Anne d'Autriche fut compromise en août 1637. Le dossier de cette affaire fut communiqué par le maréchal duc de Richelieu au P. Griffet, qui le résuma intelligemment dans son Histoire de Louis XIII.

M. René Fage renouvelle une communication déjà faite à la *Société des antiquaires*, en 1918, sur les clochers-murs. Il préfère ce nom à celui de clochers-arcades et montre la répartition géographique de ce genre d'édifice sur notre territoire. Rare dans les régions de Paris, du nord-est et de l'est, il apparaît surtout dans les régions du nord-ouest, des Alpes et du midi maritime. Une colonie assez compacte se rencontre dans l'Artois. Mais son véritable domaine, où il se présente très nombreux sous ses deux formes de clocher-mur rectangulaire, terminé par une ligne horizontale, et de clocher-mur à pignon, amorti en un pignon triangulaire, comprend les régions du centre, du sud-ouest et du midi pyrénéen. Sur ce domaine, l'enquête à laquelle s'est livrée M. Fage lui a révélé l'existence d'au moins 1 300 clochers-murs, sans compter les petits clochetons à une baie, alors que, dans toutes les autres régions de la France, leur nombre ne dépasse pas 300.

Notre collaborateur M. Aubert, conservateur-adjoint des musées nationaux, lit une monographie de l'église de Saint-Loup (Loir-et-Cher). C'est un charmant monument de cette région où aboutissaient les influences de l'Ile-de-France et de l'Anjou. Elle comprend un porche fermé, une nef de trois travées, un chœur carré et une abside en hémicycle, le tout de la seconde moitié du XII^e^ siècle. L'intérieur, comme dans la plupart des églises de la région, était décoré de peintures murales, cachées au XVIII^e^ siècle sous un épais badigeon et ramenées au jour en 1865. Les plus anciennes sont celles qui ornent la voûte de l'abside. Au milieu, dans une gloire, est assis le Christ en majesté qui bénit de la droite et tient dans la main gauche le livre de vie. Dans une voûte voisine est figurée la Vierge, pressant sur son sein une auréole d'où partent six rayons à l'extrémité desquels vole une colombe : la Vierge est ici « le canal de toutes les grâces célestes » dispensées par le Saint-Esprit.

M. Lucien Braye lit un mémoire sur le mausolée du cœur de René de Chalon, prince d'Orange, qui vint à Bar-le-Duc le 22 août 1540 pour épouser Anne de Lorraine, fille du duc Antoine. Il établit que le mausolée de l'église Saint-Étienne (autrefois collégiale Saint-Pierre) de Bar-le-Duc, dont le principal motif d'ornement est le célèbre squelette sculpté par Ligier Richier, a bien été fait pour honorer le seul René de Chalon et non pas Antoine de Lorraine et René de Chalon, le beau-père et le gendre.

M. Étienne Deville commente et reproduit trois documents du XVI^e^ siècle. Le premier est un devis des stalles et du jubé de l'ancienne église de l'hôtel-Dieu de Lisieux, du 22 mai 1514, exécutés par Pierre Durand, moyennant un salaire de 140 livres, 40 boisseaux de froment et un tonneau de cidre. Le second est un marché conclu entre le chapitre

de Lisieux et Jacques de Longchamp, le 26 août 1515, pour l'exécution d'un buste reliquaire destiné à recevoir une relique de saint Pierre. Ce travail d'orfèvrerie fut payé à l'artiste 70 sols par mois, jusqu'à l'achèvement, et les chanoines lui fournirent l'or, l'argent et la pierrerie pour la mise en œuvre de ce joyau, qui disparut lors des troubles de 1562. Le troisième est un marché, avec devis, pour peindre une statue du Sauveur, passé entre les bouchers de la ville de Lisieux et Auber de La Rivière, peintre (4 mai 1519). Ce dernier texte est intéressant pour l'histoire de la polychromie des statues des églises.

Lecture est donnée d'une étude de M. Victor Forot sur les chapiteaux à figures de l'église romane de Chameyrat (Corrèze).

M. l'abbé Plat rend compte des fouilles qu'il a effectuées dans l'église de la Trinité de Vendôme, à l'effet de retrouver les substructions de l'église primitive, celle dont la dédicace eut lieu en 1040. L'église primitive avait 70 mètres de long. Elle comprenait une nef, de huit travées, accostée de bas-côtés; le chœur était entouré d'un déambulatoire sur lequel ouvraient cinq chapelles, dont une chapelle, dans l'axe, était plus grande que les autres.

M. Léon Coutil rend compte des fouilles qu'il a faites dans l'église de Rugles (Eure), nouvellement classée parmi les monuments historiques, dont les archéologues s'accordent à reporter la construction à l'époque carolingienne. L'église a été certainement construite avec les matériaux de démolition d'une villa romaine. On trouve dans le jardin voisin des débris de belles poteries romaines depuis 1 mètre jusqu'à 3 mètres de profondeur.

M. Grosdidier de Matons fait une communication sur l'ex-bénédictin Dominique Mirande, agent national du district de Mauriac. Partisan acharné de la Révolution, administrateur extrêmement actif, il conseille néanmoins toujours la douceur et la persuasion. Son activité touche à tout. Il surveille les municipalités, les comités de surveillance, réquisitionne pour la défense nationale, se bat avec lès paysans pour l'application de la loi du maximum, le partage des biens communaux, la vente des biens nationaux. Il nous renseigne sur l'esprit public qu'il cherche en vain à rendre meilleur dans un département difficile, où pullulent les prêtres et les religieuses réfractaires. Mais surtout il s'intéresse à l'instruction publique, sur laquelle il a des vues originales.

La communication de M. Hennet de Goutel a pour titre : Une secte normande au temps du Consulat : les Rondelistes. Cette secte tire son nom d'un certain Rondel, prêtre insermenté qui, au temps de la Terreur, groupe quelques fidèles autour de lui. Rondel mourut en 1799 ou 1800 dans des circonstances assez mystérieuses. Depuis, la petite communauté dont il avait été le chef versa dans les aberrations de toute espèce. C'est au village de Chérencé-le-Roussel, arrondissement de Mortain, et aux environs qu'elle se développa. Elle compta de 1 200 à 1 500 adeptes. Ceux-ci se rattachent par un lien d'ailleurs assez vague à la Petite Église. Ils sont anticoncordataires, ne communiquent avec personne, en dehors des membres de la secte, refusent toute espèce de soumission aux autorités tant civiles qu'ecclésiastiques. Une femme,

nommée Pancrasse, remplit parmi eux les fonctions sacerdotales, assistée des frères Pierre et André Macé. Traduits devant le tribunal de Mortain à la suite d'une affaire de séquestration, ces derniers furent condamnés par jugement du 27 prairial an XII. Il existe, aux archives de la Manche, un dossier sur les Rondelistes. M. Henri Hauser signale, au point de vue sociologique, l'intérêt de cette communication, qui montre par un nouvel exemple l'éclosion de petites sectes religieuses mal connues et nées à la suite d'un grand bouleversement social.

Séances du Vendredi 1er avril. *J. O.* du 3 avril, p. 4217-4226.

M. de Font-Réaulx présente une étude sur les listes de bénéfices du diocèse de Rodez. Celles-ci n'apparaissent qu'au XIVe siècle, en rapport avec les divisions administratives; la plus ancienne, l'archidiaconé, a son écho dans les comptes des taxes de procuration conservés dans les *Collectories* du Vatican; elle semble avoir disparu de bonne heure, car, dès cette époque et jusqu'au XVIIe siècle, la plus répandue est celle par voyages ou tournées épiscopales, remplacées au XVIIIe siècle par celle des districts. Le vrai pouillé date de 1510 et est l'œuvre du notaire Pomarède, donnant, outre les indications ordinaires, une sorte de table des archives de notaires de l'évêché. Ces pouillés seront publiés dans le *Recueil des historiens de la France.*

M. Depoin présente une communication sur le prieuré de Wariville, de l'ordre de Fontevrault, au diocèse de Beauvais. Il fut fondé par Aélis, dame de Bulles, fille de Hugues de Dammartin, mariée en secondes noces à Lancelin de Beauvais, et par ses enfants. Le nécrologe-obituaire du prieuré est conservé à la Bibliothèque nationale.

Il est donné lecture du sommaire de la communication que M. Lechevalier se proposait de faire sur les anciennes archives paroissiales; leur importance; leur conservation. Les registres de catholicité sont fréquemment plus complets et plus suggestifs que ceux de l'état civil qui leur ont succédé. Les livres du trésor constituent les véritables registres de délibérations des conseils de paroissiens, et leur unique comptabilité. Quant aux archives des confréries de charité, elles nous découvrent tout un côté de la solidarité effective qui unissait entre eux les habitants d'un même village ou de villages voisins. D'autres titres de moindre importance ne sont guère moins intéressants pour l'histoire de nos provinces sous la monarchie. En conséquence, il paraît utile de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir leur conservation.

M. Philippe Lauer fait une communication sur les translations des reliques des saints Ouen et Leufroy à l'époque des invasions normandes, du IXe au Xe siècle. Il énumère et critique les textes où il en est fait mention, et discute l'opinion de M. l'abbé Mesnel au sujet de la valeur d'un diplôme de Charles le Simple qui les signale. Il montre enfin que l'origine de l'abbaye de la Croix-Saint-Ouen, dans l'Oise, pourrait avoir quelque rapport avec ces translations, puisqu'elle porte l'ancien nom de l'abbaye de la Croix-Saint-Leufroy (Eure), d'où ces reliques furent en partie apportées au IXe siècle.

M. E. Martin-Chabot signale et commente un document des archives de Pise, relatif à la mission pacificatrice confiée en Italie à Bernard Gui et à Bertrand de La Tour par le pape Jean XXII. Ce document atteste la présence à Pise, le 27 janvier 1318, de ces deux religieux, dont on ignorait l'itinéraire depuis le mois de juillet précédent.

M. Audouin vient de retrouver aux archives de la Vienne quatre manuscrits de dom Fonteneau, concernant les privilèges du prieuré de Saint-Nicolas de Poitiers et de l'abbaye de Montierneuf. Il signale, notamment, le commentaire critique joint par le savant bénédictin au plus ancien de ces documents, et en discute les conclusions.

M. Genevray donne lecture d'une étude sur l'enseignement mutuel dans la Haute-Garonne et l'Ariège pendant la Restauration. L'enseignement par les meilleurs élèves, devenus les moniteurs de leurs camarades, permet de réduire le nombre des maîtres et d'instruire un plus grand nombre d'enfants à la fois. Préconisée par le parti libéral, recommandée officiellement, entre 1818 et 1820, la méthode mutuelle est encouragée dans les départements par les préfets; les Frères de la Doctrine chrétienne et leurs partisans, surtout dans le clergé, lui opposent l'enseignement « simultané », pratiqué par l'abbé de La Salle. A Toulouse, la méthode nouvelle rencontre la concurrence des Frères subventionnés par la ville. En 1819, au moment où 3 080 enfants, garçons et filles, sont reçus dans l'ensemble des écoles de Toulouse, quinze frères, dans leurs cinq écoles de paroisses, instruisent 1 210 élèves. 22 écoles de garçons, 23 écoles de filles donnent l'enseignement individuel. Il n'existe que deux écoles mutuelles, entretenues par leurs fondateurs, une institutrice et un instituteur : celui-ci, maître excellent, n'a pas plus de 50 élèves.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Le rapport de M. Homolle sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, lu dans la séance du 21 janvier, signale avec éloges un mémoire de M. Pocquet du Haut-Jussé sur les *Rapports des papes avec la Bretagne, principalement aux XIVe et XVe siècles*. Pour la période antérieure, déjà étudiée, M. du H.-J. s'est borné à un exposé des origines du conflit et des répercussions qu'ont exercées sur lui les événements politiques; mais il renouvelle partiellement le sujet, en insistant sur l'influence des faits économiques : l'avilissement de la monnaie justifie quelque peu l'abus des dispenses et des cumuls de bénéfices. Le dépouillement des archives pontificales montre bien le processus de l'accroissement graduel de l'autorité ducale « à l'égard des évêques et des gens d'Église, à l'égard du Saint-Siège, qui, dans la seconde moitié du XVe siècle, cède à la ténacité bretonne, à l'égard de la France enfin, dont on rejette la suzeraineté, à la fois par la force des armes et par les formules de protocole. »

Don gratuit en faveur de la Revue.

Troisième liste : Anonyme, 65 fr.

LIVRES NOUVEAUX

Nous n'annonçons sous cette rubrique, outre les ouvrages importants, que les travaux reçus à la *Revue*.

Histoire générale. — Antonin de Florence (Saint), 1389-1459. Une règle de vie au xv^e^ siècle. La mère de Laurent le Magnifique à l'école de saint Antonin. Traduction de Mme Thiérard-Baudrillart. Préface de Mgr Baudrillart. Paris, Perrin, 1921. In-18, xxxii-208 p.

Berliet (Julie). Les Amis oubliés de Port-Royal. Paris, Dorbon aîné, 1921. In-8°, 282 p., portraits. Prix : 15 francs.

Bossuet. Lettres sur l'éducation du dauphin, suivies de lettres au maréchal de Bellefonds et au roi. Introduction et notes de E. Levesque. Paris, éditions Bossard, 1920. Gr. in-16, 243 p., portr.

Cabrol (dom Fernand) et Leclercq (dom Henri). Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fascicules XLI-XLII : Droit persécuteur - Egbert. Paris, L. Letouzey, 1921. In-4°, tome IV, col. 1641-2216.

Calendini (abbé L.). La formation liturgique du jeune homme. Le Mans, L. Chaudourne (1921). In-16, 15 p.

Calvin (Jean). Traité des reliques, suivi de l' « Excuse à Messieurs les Nicodémites ». Introduction et notes par Albert Autin. Paris, éditions Bossard, 1921. Gr. in-16, 277 p., portr.

Champion (Pierre). Procès de condamnation de Jeanne d'Arc. Texte et traduction. Paris, Champion, 1921. 2 volumes in-8°, xxxii-416, 400 p. et pl. hors texte.

Chassaigne (Marc). Le procès du chevalier de La Barre. Paris, Gabalda, 1921. In-8°, 273 pages. 10 francs.

Chénon (Émile). Les jours de Berry au parlement de Paris (1255-1328). Paris, Tenin, 1921. In-8°, 395 p.

Chénon (Émile). Le rôle social de l'Église. Paris, Bloud et Gay, 1920. In-8°, 560 p.

Cochin (Augustin). Les Sociétés de pensée et la Démocratie. Études d'histoire révolutionnaire. Paris, Plon-Nourrit, 1921. In-16, 300 p.

Cochin (Augustin) et Charpentier (Charles). Les actes du gouvernement révolutionnaire (22 août 1793-27 juillet 1794). Recueil de documents publiés pour la Société d'histoire contemporaine. T. I (23 août-3 décembre 1793). Abbeville, imp. J. Paillart; Paris, Aug. Picard, 1920. In-8°, lxxiv-590 p.

Cohen (Gustave). Mystères et Moralités du manuscrit 617 de Chantilly, publiés pour la première fois et précédés d'une étude linguistique et littéraire [Bibliothèque du xv^e^ siècle]. Paris, E. Champion, 1920. In-4°, cxlix-138 p., 3 pl. Prix : 30 francs.

Corbière (Charles). Le christianisme et la fin de la philosophie an-

tique. Essai sur la polémique du néoplatonisme avec le christianisme. Paris, Fischbacher, 1921. In-8°, 292 p.

Delehaye, S. J. (Hippolyte). Les Passions des martyrs et les genres littéraires. Bruxelles, Société des Bollandistes, 1921. In-8°, 448 p.

Fénelon. Écrits et lettres politiques, publiés par Ch. Urbain. Paris, éditions Bossard, 1920. Gr. in-16, 199 p.

Fournol (Étienne). Sur les chemins qui mènent à Rome. Remarques sur le rétablissement de l'ambassade du Vatican. Paris, éditions Bossard, 1920. In-16, 104 p.

Furgeot (Henri). Actes du Parlement de Paris, 2e série. De l'an 1328 à l'an 1350. Jugés. T. Ier (1328-1342). Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1921. In-4°, iv-465 p. Prix : 60 francs.

Génestal. Le privilegium fori en France du décret de Gratien à la fin du xive siècle (Bibliothèque de l'École des hautes études. Sciences religieuses. T. XXXV). T. Ier. Paris, Leroux, 1921. Gr. in-8°, 246 p.

Hergenrœther (J.). Histoire des conciles d'après les documents originaux par Charles-Joseph Hefele, continuée par le cardinal J. Hergenrœther. Traduction française augmentée de notes critiques et bibliographiques par dom H. Leclercq. Tome VIII, 2e partie. Paris, Letouzey et Ané, 1921. In-8°, p. 621-1260.

Hernandez (Dr Ludovico). Les procès de sodomie aux xvie, xviie, xviiie siècles. Paris, L'édition, bibliothèque des curieux, 1921. 192 p.

Lachèvre (Frédéric). Le libertinage au xviie siècle. Mélanges. Paris, E. Champion, 1920. In-8°, 315 p.

La Gorce (Pierre de). Histoire religieuse de la Révolution française. Tome IV. Paris, Plon, 1921. In-8°, 379 p.

Lavisse (E.) et Charléty (S.). Histoire de France contemporaine. Tome IV : La Restauration (1815-1830). — Tome V : La Monarchie de Juillet (1830-1848). Paris, Hachette, 1921. In-8°, 397 et 400 p. 20 grav. hors texte.

Nourrisson (Paul). Histoire de la liberté d'association en France depuis 1789. Paris, Tenin (Recueil Sirey), 1920. 2 vol. in-8°, 349 et 382 p.

Pastor (Ludwig). Geschichte der Päpste seit dem Ausgang des Mittelalters. Tome VII (1559-1565); tome VIII (1566-1572). Fribourg-en-Brisgau, Herder, 1920. In-8°, xxxvi-676, xl-706 p.

Renault (J.). Les idées pédagogiques de saint Pierre Fourier. Paris, Lethielleux, 1920. In-16, 112 p.

Renouvin (Pierre). Les assemblées provinciales de 1787. Paris, Gabalda et Aug. Picard, 1921. In-8°, xxx-405 p. Prix : 25 francs.

Rodocanachi (Emmanuel). La Réforme en Italie. Deuxième partie. Paris, Aug. Picard, 1921. In-8°, 608 p.

Archéologie. — Aubert (Marcel). Notre-Dame de Paris. Sa place dans l'histoire de l'architecture du xiiie au xive siècle. Paris, Laurens, 1921. In-4°, 234 p. 50 illustr., 1 plan. Prix : 40 francs.

Du Teil (baron Joseph). Un amateur d'art au xve siècle, Guillaume Fillastre, évêque de Tournai, abbé de Saint-Bertin, chancelier de la

Toison d'or. L'introduction de l'art français à Dunkerque et à Saint-Omer. Avec une préface de M. Frédéric Masson, de l'Académie française. Paris, Aug. Picard, 1920. In-4°, XVIII-111 p. et grav.

FABRE (Abel). Pages d'art chrétien. Paris, Bonne Presse, s. d. [1920]. In-4°, 434 p., 405 gr. Prix : 20 fr.

PRÉVOST (abbé Arthur). Les roues sonnantes de Mesnil-la-Comtesse et d'Aubigny (Aube) (Ext. de l'*Annuaire de l'Aube*, 1921). Troyes, J.-L. Paton, 1921. In-8°, 13 p.

RÉAU (Louis). Mathias Grünewald et le rétable de Colmar. Nancy, Paris, Strasbourg, Berger-Levrault, 1920. In-4°, XXXXII-380 p., 58 grav. et 13 pl. hors texte.

ROUX (l'abbé J.). La basilique Saint-Front de Périgueux. Ses origines et son histoire jusqu'en 1583. Périgueux, C. Cassard, 1920. In-4°, 344 p. 58 pl.

WAQUET (Henri). Vieilles pierres bretonnes. Quimper. Notre-Dame de Kérinec. Locronan. Monuments historiques du Finistère. Quimper, Le Guennec, 1920. In-8°, 152 p., grav. et pl.

WITKOWSKI (Dr G. J.). Les licences de l'art chrétien. Paris, L'édition, bibliothèque des curieux, 1921. In-8°, 172 p., 115 grav., 1 pl.

Biographies. — DUHOMME (abbé H.). Clément Briche, prêtre guillotiné à Dieppe. Sa vie. Tours, Œuvre des martyrs de la Révolution, 1921. In-16, 60 p.

HOUTIN (Albert). Le Père Hyacinthe dans l'Église romaine, 1827-1869. Avec un portrait. Paris, E. Nourry, 1920. In-12, 396 p.

LA MARTINIÈRE (J. DE). Un grand-chancelier de Bretagne, Jean de Malestroit (*Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*). Rennes, Imp. Oberthur, 1920. In-8°, 44 p.

LAVAQUERY (abbé E.). Le cardinal de Boisgelin, 1732-1804. I. Un prélat d'ancien régime. II. La Révolution, l'exil, le concordat. Paris, Plon-Nourrit, [1920], 2 vol. in-8° de 410 et 411 p. Prix : 30 fr.

Le cardinal de Latil. Préface de S. Ém. le cardinal LUÇON, archevêque de Reims. Aix, impr. et libr. P. Vadon, 1920. In-4°, V-91 p. et grav.

LÉVY-SCHNEIDER (L.). L'application du Concordat par un prélat d'ancien régime, Mgr Champion de Cicé, archevêque d'Aix et d'Arles (1802-1810). Paris, F. Rieder, 1921. In-8°, XVI-604 p. Prix : 30 francs.

MARIE-AMAND DE SAINT-JOSEPH, O. D. C. (R. P.). Vie du P. Firmin de la Nativité, carme déchaussé du couvent d'Amiens et martyr de la Révolution. Lyon, E. Vitte, 1920. In-16, XXXIV-385 p. avec 16 gr. hors texte. Prix : 8 francs.

[MOLLIÈRE (l'abbé Humbert)]. Marguerite de Quibly, abbesse et réformatrice du monastère royal de N.-D.-de-la-Déserte à Lyon. Lyon, Audin, 1921. In-8°, XII-81 p.

PASQUIER (Mgr). M. Louis Hogu, professeur de littérature française. Éloge funèbre prononcé le 16 juin 1920. Angers, Grassin, 1920. In-8°, 16 p.

PORRENTRUY (Père Louis-Antoine DE) et Père Ernest-Marie DE BEAULIEU. Apôtre, diplomate et guerrier. Le Vénérable P. Marc d'Aviano, capucin. Toulouse, Privat, 1921. In-8°, XVI-584 p., grav.

Prévost (abbé Arthur). Henry et Jean Le Meignen (Ext. de l'*Annuaire de l'Aube*, 1921). Troyes, J. L. Paton, 1921. In-8°, 10 p.

Vincent de Paul (Saint). Correspondance. Entretiens. Documents édités par Pierre Coste. I. Correspondance. T. Ier (1607-1639). Paris, Gabalda, 1920. In-8°, xxxviii-624 p., grav. et fac-similé.

Sainte-Marie Perrin (E.). La belle vie de sainte Colette de Corbie (1381-1447). Introduction de Paul Claudel. Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1921. In-16, ii-292 p. Prix : 7 fr. 50.

Schickelé (M.). Ch. Spitz, chanoine-archiprêtre de la cathédrale, supérieur général des sœurs de la Charité de Strasbourg. Strasbourg, Le Roux et Cie, 1920. In-8°, 144 p.

Touchet (Mgr Stanislas-Xavier), évêque d'Orléans. La sainte de la patrie. Paris, P. Lethielleux, 1921. 2 vol. in-12, lv-440, 464 p. Prix : 15 francs.

Un essai de critique historique. Le sang de Jeanne d'Arc en Normandie. Un rameau de la branche normande. Redon, imp. réunies A. Bouteloup et fils aîné, 1920. In-8°, 30 p.

Vansteenberghe (Edmond). Le cardinal Nicolas de Cues (1401-1464). L'action. La pensée. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1920. In-8°, xix-506 p.

Histoire locale. — Besse (dom J.-M.). Abbayes et prieurés de l'ancienne France. Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France, par dom Beaunier. Tome VIII. Province ecclésiastique de Tours. Abbaye de Ligugé, Chevetogne (Belgique). Paris, Picard, 1920. In-8°, 369 p.

Frain. Mosaïque vitréenne (5e série). Nos Ravenel. Leur chartrier du manoir de Montereil et ses diverses fortunes (1400-1699). Les moines. Ce que nous leur devons en Bretagne, en Vitréais. Vitré, imp.-papeterie E. Lécuyer, 1920. In-8°, 86 p.

Gass (J.). Le séminaire de Strasbourg et la constitution civile du clergé. Strasbourg, F.-X. Le Roux, 1921. In-8°, 23 p.

Jarry (Eugène). Notes et documents sur la maladrerie (hôtel Saint-Ladre) d'Orléans. Orléans, imp. P. Pigelet, 1920. In-8°, 72 p. (Extr. des *Mém. de la Soc. arch. et hist. de l'Orléanais*, t. XXXV).

Jérome (l'abbé L.). Une lettre inédite de saint François de Sales. L'évêque de Genève et les Clarisses d'Évian. Nancy, imp. Vagner, 1921. In-8°, 6 p. avec fac-similé.

Lahure (abbé A.). Notre-Dame de La Val-Roy, abbaye royale de Cisterciens au diocèse de Reims. Paris, Beauchesne, 1920. Grand in-8°, xvi-236 p.

Patry (Raoul). Le régime de la liberté des cultes dans le département du Calvados pendant la première séparation, 1795 à 1802 (*Bibl. d'histoire contemporaine*). Paris, F. Alcan, 1921. In-8°, 289 p. Prix : 8 francs.

Pocquet du Haut-Jussé (B.). Les statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieuc (1421). (Extr. du *Bulletin de la Société archéologique de Rennes*). Rennes, H. Vatar, 1920. In-8°, 142 p.

Poupardin (René). Recueil des actes des rois de Provence (855-928),

publié sous la direction de M. Maurice Prou (Collection des *Chartes et diplômes*). Paris, Imp. nationale, 1920. In-4°, LVIII-155 p. Prix : 13 francs.

Rebord (chanoine C.-M.). Supplément aux visites pastorales de saint François de Sales. Annecy, Abry, 1920. In-8°, 127 p.

Schaudel (Louis). Les comtes de Salm et l'abbaye de Senones aux XII^e^ et XIII^e^ siècles. Contribution à l'histoire de Senones, Pierre-Percée, Badonviller, Blamont, Deneuvre. Paris, Berger-Levrault, 1921. In-8°, XXIII-214 p., 3 grav., 1 pl.

Tricon (Jean). Le Plâtre Saint-Esprit de Lyon. Lyon, Cumin et Masson, 1920. In-16, 100 p.

Ordres religieux. — Besse (R. P. dom). Le moine bénédictin. Paris, libr. de l'Art catholique, 1921. In-8°. Prix : 12 francs.

Beaufreton (Maurice). Anthologie franciscaine du moyen âge. Paris, Crès, 1921. In-16, XII-324 p., portr. Prix : 8 fr. 50.

Roman (J.-C.). L'ordre dauphinois et provençal de Chalais. Gap. L. Jean et Peyrot, 1920. In-8°, 126 p.

Vie abrégée du bon père P.-B. Noailles, fondateur de la congrégation de la Sainte-Famille, chanoine honoraire de Bordeaux et de Montpellier. Bar-le-Duc, imp. Saint-Paul, 1920. In-12, VII-519 p. et portr.

Protestantisme. — Boysson (Richard de). L'invasion calviniste en Bas-Limousin, Périgord et Haut-Quercy. Paris, A. Picard, 1920. In-8°, XII-458 p. Prix : 10 fr.

Champendal (Ed.). Voltaire et les protestants de France. Genève, Moret et Schneider, 1919. In-8°, 93 p.

Dedieu (J.). Le rôle politique des protestants français. Paris, Bloud et Gay, 1921. In-16. Prix : 10 francs.

Frain (E.). Mosaïque vitréenne. 4^e^ série. Ministres huguenots à Vitré, aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles. Les alliés normands et levalois du vitréen Jean de Gennes. Vitré, imp. Lécuyer, 1920. In-8°, 70 p.

Mazel (Élie). Les guerres de religion à Nant et le pays d'extrême haute Marche de Rouergue. Rodez, Imp. Carrère, 1920. In-16, 166 p. Prix : 3 fr. 50.

Murray (Rob. H.). Erasmus and Luther, their attitude to toleration. London, Methuen, 1920. In-8°, 526 p.

ERRATA

Page 134, notes, ligne 7. Lire : page 136.

Page 139, sommaire, ligne 3. Lire : octobre 1525.

Page 140, note, lignes 23 et 24. L'article de M. Reuss, analysé dans cette note, confert à Conrad Træger le titre de provincial des Franciscains. A ce dernier mot substituer celui d'Augustins.

Page 218, ligne 18. Lire : un siège de commanderie.

CURÉS DE CAMPAGNE DE L'ANCIENNE FRANCE

LES CURÉS BÉNÉFICIAIRES ET LA GESTION DE LEURS BÉNÉFICES

Les desservants des paroisses rurales sous l'ancien régime se partagaient, on le sait, en deux catégories bien distinctes : les curés bénéficiaires et les curés à portion congrue.

Les curés à bénéfice étaient les curés des cures sur les biens-fonds et les dîmes desquelles les anciens patrons — évêques et seigneurs laïques, en général — n'avaient conservé qu'un droit éminent de nu-propriété et le privilège de nomination, en sorte que, leurs bénéfices obtenus de la libéralité de ces patrons, les titulaires jouissaient pleinement des revenus fonciers de ces bénéfices et des dîmes de leurs paroisses.

Les curés à portion congrue, mieux nommés vicaires perpétuels, étaient les desservants des paroisses sur les biens-fonds et les dîmes desquelles les patrons primitifs — en général, abbayes et monastères — avaient retenu un droit entier de propriété, ces patrons ne versant aux desservants nommés par eux, en échange de leurs services cultuels, qu'une rétribution uniforme en argent suffisante, en principe, à les faire vivre, rétribution dite portion congrue, portion convenable, *congruentem portionem*, ce qui, par antiphrase, est devenu synonyme de salaire de famine.

De ces deux catégories de desservants, la seconde — celle des curés à portion congrue — a été jusqu'ici surtout étudiée, soit parce qu'en général on a beaucoup exagéré le nombre de ces derniers comparativement à celui des curés bénéficiaires, soit parce que la situation assez uniforme de ces desservants a prêté à de plus faciles généralisations, soit, enfin, parce qu'on a trouvé dans cette situation, fort étroite et mesquine, un thème à véhémentes déclamations contre le clergé régulier en France au XVIII^e^ siècle.

Sur la condition des curés bénéficiaires les auteurs sont, d'ordinaire, beaucoup moins abondants. On a bientôt fait de les considérer comme des privilégiés peu intéressants, d'opposer leur qualité de petits propriétaires bien rentés à la misère et au dénûment des mercenaires que sont les curés à portion congrue. Mais les détails de l'existence de ces curés bénéficiaires, la manière dont ils réussissent à assurer la mise en valeur de leurs bénéfices, les difficultés très réelles qu'ils rencontrent, à ce point de vue, soit de la part de leurs paroissiens, soit de celle de l'administration, n'ont fait jusqu'ici l'objet d'aucune étude d'ensemble approfondie. Certes, je ne veux pas prétendre que les curés bénéficiaires aient été plus malheureux que les curés à portion congrue et soient plus intéressants, mais je voudrais seulement établir que le sort déplorable de ceux-ci a trop détourné l'attention de la condition de ceux-là, et l'a peut-être fait juger trop favorablement.

C'est, dans tous les cas, cette condition des curés bénéficiaires, l'existence matérielle que leur assure le petit temporel de leurs bénéfices, l'administration et l'exploitation par eux de ce temporel que j'ai l'intention d'étudier ici en trois courts articles détachés d'un livre que je préparais avant la guerre sur la situation générale des curés de campagne sous l'ancien régime et dont les circonstances ont retardé, retarderont bien longtemps encore, peut-être, la publication [1].

Les terres et les dîmes qui constituent le patrimoine des cures à bénéfice, les bénéficiaires ont deux moyens de les exploiter : ils peuvent les faire valoir par leurs mains, assurer par eux-mêmes la culture de leurs champs et la levée de leurs dîmes, ou bien confier cette régie et cette perception à un fermier moyennant un prix de location convenu.

Jusqu'ici rien que d'assez ordinaire et que de commun à tous les propriétaires. Ce qui l'est moins, en ce qui concerne spécialement les curés, c'est l'influence et la réper-

1. J'en dois être d'autant plus reconnaissant à M. l'abbé Victor Carrière, qui a bien voulu m'encourager à reprendre mon étude interrompue et offrir à ces quelques pages une si aimable hospitalité dans la *Revue d'histoire de l'Église de France*.

cussion qu'a très ordinairement le choix qu'ils font d'un des deux modes d'exploitation indiqués, à un point de vue intéressant entre tous et sur lequel il importe d'insister avant d'aller plus loin, au point de vue des charges, des impôts qui peuvent peser sur eux.

Je dis : « l'influence qu'a très ordinairement. » En effet, cette influence n'est pas générale, et il faut avant tout, en pareille matière, mettre à part les pays de taille réelle.

Les pays de taille réelle sont ceux, comme on le sait, où l'impôt est attaché à la terre non au propriétaire, où c'est la qualité du fonds et non celle du possesseur qui opère l'exemption de la taille, ou l'imposition à cette taille, un héritage noble appartenant à un roturier n'étant pas taillable, et réciproquement un bien rural et roturier dans la main d'une personne noble ou ecclésiastique étant soumis à cette imposition. Ici, évidemment, la distinction dont je parlais plus haut entre les deux modes d'exploitation des bénéfices ne peut être d'aucune conséquence sur la situation des ecclésiastiques vis-à-vis du fisc. Les ecclésiastiques payent ou non la taille suivant la qualité des biens qu'ils détiennent, et la seule question qui se pose est celle de l'état souvent douteux, du statut souvent contesté des terres ecclésiastiques. Question épineuse entre toutes, d'ailleurs. Un règlement rendu en 1636, sur la demande du clergé, porte bien que : « Ne pourront les terres des bénéficiaires déjà comprises dans les rôles des décimes — c'est-à-dire des impôts spéciaux payés par le clergé — être encadastrées pour payer les tailles ès lieux où lesdites tailles sont réelles » [1]. Mais le fait d'être imposée aux décimes n'est pas toujours un élément suffisant à exonérer une terre ecclésiastique de la taille, et la jurisprudence qui s'établit et qui est finalement confirmée par la déclaration d'octobre 1684, c'est que « les biens ecclésiastiques sont présumés nobles lorsqu'ils sont de fondation ou de dotation primitive et qu'ils sont présumés roturiers lorsqu'ils ont été acquis par les églises », étant admis que la présomption de nobilité et la présomption de roture

1. *Précis par ordre alphabétique ou table raisonnée des matières contenues dans la nouvelle collection des procès-verbaux des assemblées générales et particulières du clergé de France*, 1780, in-fol., col. 1291.

peuvent être détruites par titres authentiques [1]. Toutefois la recherche et la production de ces titres donne lieu à de telles contestations que, dans les pays de taille réelle, le clergé s'efforce de bonne heure de limiter en fait le champ de ces contestations, en obtenant du législateur la fixation d'une époque précise au delà de laquelle toute discussion et procédure sur la nature des biens est interdite. De bonne heure, ainsi, il est reconnu que les ecclésiastiques de Provence sont affranchis du payement des tailles pour tous les biens qu'ils possédaient en l'an 1471, lors du général affouagement de la province; et, en 1665, l'évêque de Digne, en signalant ce privilège à l'Assemblée générale du clergé, demandait qu'il fût étendu à tous les biens acquis jusqu'en 1556, les nobles ayant obtenu pareille faveur en cette année par arrêt du Conseil du 15 décembre [2]. — En Dauphiné, les églises obtiennent de même, le 24 octobre 1639, un règlement qui porte que les biens possédés par les bénéficiaires avant 1635 seront réputés nobles et exempts de taille [3]. — Mais un pays qui reste complètement déshérité à ce point de vue est le Languedoc, où la déclaration de 1684 continue à être appliquée rigoureusement et où aucune date n'étant fixée au delà de laquelle soient interdites les recherches touchant l'état des terres ecclésiastiques, les communautés d'habitants, au moment de l'assiette des tailles, se montrent acharnées à découvrir par de laborieuses recherches les anciennes traces de roture de ces terres, où il est impossible aux ecclésiastiques de prouver la nobilité de leurs acquisitions pour peu que la date en soit ancienne, où le procureur général de la cour des aides de Montpellier ne craint pas de s'arroger le droit de former opposition à tous arrêts et jugements antérieurs de décharge, quelque anciens qu'ils soient et solennels qu'ils aient été [4]. Vainement l'Assemblée du clergé

1. *Précis des Rapports de l'Agence du clergé de France*, 1786, in-fol., col. 1481.

2. *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé*, 1770, t. IV, p. 1011.

3. *Précis des Rapports de l'Agence du clergé de France*, 1786, in-fol., col. 1478-1479.

4. *Ibid.*, col. 1481-1483.

de 1726 demande-t-elle au roi une déclaration portant inhibition aux consuls et communautés laïques de Languedoc de comprendre à l'avenir dans leurs cadastres les biens qui appartenaient aux églises de la province avant 1516, soit par acquisition, donation ou autrement (attendu que lesdits fonds et héritages ont tous été compris dans le rôle des décimes lors du département de 1516), et « ordonnant, en conséquence, que lesdites communautés ne pourront mettre dans leurs rôles des tailles que les acquisitions faites par lesdites églises depuis 1516 [1]. » Vainement, encore, en 1735, l'archevêque de Toulouse supplie-t-il le roi de vouloir traiter les églises de Languedoc comme l'ont été celles de Provence et de Dauphiné, et de fixer, comme en Provence, la date limite des recherches concernant le statut des terres à l'année 1471 pour les églises qui ne justifieraient pas par des procès-verbaux en bonne et due forme que leurs titres ont été brûlés et pillés, et à l'année 1571 pour celles qui feraient cette preuve [2]. Tout reste inutile et jusqu'à la fin de l'ancien régime le Languedoc demeure ainsi complètement déshérité à ce point de vue.

Mais si, donc, dans les pays de taille réelle une seule chose compte pour l'impôt, la qualité de la terre et non son mode d'exploitation, il en va tout autrement dans les pays de taille personnelle, c'est-à-dire, en définitive, dans la plus grande partie du pays, où prend tout son intérêt pour les ecclésiastiques la distinction que j'ai dit plus haut être faite, au point de vue de l'impôt, entre les bénéficiaires qui font valoir leurs fonds et leurs dîmes et ceux qui les afferment.

Dans les pays de taille personnelle, c'est-à-dire dans ceux où l'impôt porte sur la personne des propriétaires, non sur les biens, les ecclésiastiques sont, en effet, déchargés de la taille pour les biens de leurs bénéfices ou leurs biens patrimoniaux en ligne directe, n'excédant pas quatre charrues, situés dans leur paroisse et qu'ils font valoir eux-mêmes.

1. *Précis des procès-verbaux des assemblées générales et particulières du clergé de France*, 1780, in-fol., col. 1291.
2. *Ibid.*, col. 1292.

Il faut reprendre chacun des termes de cette déclaration :

1° « Les biens de leurs bénéfices, et leurs biens patrimoniaux en ligne directe... » : ce qui exclut leurs biens personnels à eux advenus en ligne collatérale, par donation, ou acquisition;

2° « ... N'excédant pas quatre charrues... » : ce qui s'entend, d'ailleurs, strictement des terres labourées et laisse en dehors de ce chiffre limitatif les prés et les bois;

3° « ... Situés dans leur paroisse... » : ce qui exclut les biens sis hors de cette paroisse;

4° « ... Qu'enfin ils font valoir eux-mêmes » : ce qui exclut les biens affermés. Et, en effet, dès qu'un bénéficiaire afferme ses biens, le fermier doit payer la taille qui indirectement retombe ainsi sur le bénéficiaire, lequel doit tenir compte au fermier de cette charge [1].

Pour ce qui est des dîmes, la même règle est appliquée, étant entendu qu'un curé qui se charge de lever lui-même ses dîmes est exempt de toute taille, mais que celui à qui il les afferme est sujet à l'impôt.

Et sans même enfin qu'il y ait comme pour les impôts directs à distinguer entre les pays d'état et d'élection, dans tout le royaume les curés sont, en principe, exempts ou non des droits d'aides et des droits réservés suivant qu'ils font valoir ou non leurs bénéfices ; en principe, qu'on le note bien, car revenant plus loin sur ce point, j'aurai à exposer en détail les limites de leur privilège [2].

Pour le moment, il me suffit, en effet, d'avoir dégagé ce fait que, mis à part les pays de taille réelle, il s'attache pour les curés un intérêt tout à fait spécial, au point de vue de l'impôt, à l'adoption d'un des deux modes d'exploitation qui s'offrent à eux.

Mais s'il y a là un intérêt pour les curés, il y en a un non moins grand, on le comprend, pour l'administration fiscale qui naturellement doit souhaiter d'être renseignée,

1. Durand de Maillane, *Dictionnaire de droit canonique*, 1770, in-4°, vol. IV, au mot *Taille*.

2. *Précis des Rapports de l'Agence générale...*, col. 1465 et suiv.; *Précis des procès-verbaux... des Assemblées*, col. 1277 et suiv.

et renseignée le plus exactement possible, sur le choix fait par les bénéficiaires, puisque de ce choix dépend l'exemption ou non des impôts directs et indirects. Et cet intérêt, l'administration fiscale le comprend si bien que, de bonne heure, elle s'efforce d'obtenir du pouvoir des mesures rigoureuses sur ce point. De là toute une législation de contrôle qui enserre peu à peu les curés dans le but de renseigner précisément les agents du fisc sur leur situation d'exploitants ou de bailleurs à ferme.

Une déclaration du 20 mars 1708 imposait déjà aux bénéficiaires le devoir de passer tous baux de leurs biens et dîmes par devant notaires, et en dépit des représentations des assemblées du clergé de 1710 et de 1715 suppliant le roi de décharger les bénéficiaires de cette obligation, un nouveau règlement du 27 juillet 1727 la confirmait expressément. Puis, pour s'assurer par une sorte de contre-épreuve de la situation des curés au point de vue qui les intéresse, les fermiers du domaine obtiennent, le 11 avril 1752, un arrêt du Conseil contre les curés et autres bénéficiaires du diocèse de Limoges obligeant ceux-ci non seulement à passer des baux par devant notaires de leurs biens affermés, mais aussi et par contre, à faire publier au prône de leur paroisse l'état des biens qu'ils veulent faire valoir par eux-mêmes [1]. Fait significatif! Et l'exemple est si contagieux que le fermier du domaine de Dauphiné prétend tout de suite après faire appliquer cet arrêt dans la province. Si bien que le 15 mai 1759, un autre arrêt du Conseil rend celui de 1752 exécutoire dans tout le royaume sauf quelques légères modifications. Enfin, les fermiers exagérant les prescriptions imposées et voulant notamment obliger les bénéficiaires à passer tous les ans une déclaration par devant notaire de leurs revenus, quand ils les feront valoir par leurs mains, un arrêt du Conseil du 2 septembre 1760 décide, une fois pour toutes, que les bénéficiaires auront la permission de faire valoir et exploiter par eux-mêmes leurs dîmes et autres biens dépendant de leurs bénéfices, à la charge, par rapport aux dîmes d'en

1. *Précis des Rapports de l'Agence...*, col. 1390 et suiv. ; *Précis des procès-verbaux.... des Assemblées*, col. 339 et suiv.

faire la publication un mois au plus tard avant la récolte de chaque année, à l'issue de la messe paroissiale, et, par rapport aux autres biens dépendant des bénéfices, d'en faire la publication tous les neuf ans dans les premiers mois de leur exploitation [1].

Voilà qui semble fort simple, et voilà, pourtant, d'assez lourdes servitudes pour les curés.

Passer des baux de leurs biens et de leurs dîmes, ou déclarer qu'il les font valoir ne sont point, en effet, des obligations aussi légères qu'on pourrait le croire. Les sanctions qu'elles emportent sont, dans tous les cas, impitoyables. Pour avoir affermé par acte sous seing privé les fruits de son bénéfice de 1767 à 1772, M. Martin Jause, curé de Larnat, au pays de Foix, est condamné au payement des doubles droits de contrôle pendant six ans et à 200 livres d'amende [2]. — « Bien qu'il ne paraisse pas, — écrit, d'autre part, le curé de Cuissai, au Perche, — que l'exécution de l'arrêt de 1760, ordonnant une déclaration de faisance-valoir, annuelle pour les dîmes, novennale pour les domaines, bien qu'il ne paraisse pas que l'exécution de cet arrêt puisse être pénible ou coûteuse aux bénéficiaires, on peut assurer, néanmoins, qu'elle l'est infiniment. Difficultés d'ordre particulier d'abord, parce qu'un curé, qui est seul dans sa paroisse, ne pense guère, en descendant de l'autel, à courir dans le cimetière, et encore tout habillé, pour déclarer devant ses paroissiens qu'il entend faire valoir sa dîme par lui-même. Et s'il pense à se déshabiller et que, après l'avoir fait, il aille dans le cimetière pour faire cette déclaration, il y trouvera peu ou point du tout de ses habitants qui puissent attester que la publication a été faite. Il arrive même souvent que cette obligation échappe de sa mémoire et par là, on se trouve hors d'état de fournir cette déclaration au plus tard un mois avant la récolte. Et que dire des difficultés d'ordre officiel. Car ce n'est pas tout de faire la publication. Cette publication faite, il faut l'établir en double exemplaire sur papier

1. *Précis des Rapports de l'Agence*, col. 1397-1399.

2. Lettre du curé de Larnat (Ariège), de 1773 (Arch. nat., Correspondance des Agents généraux du clergé, G^8 635).

timbré, la porter au commis du bureau du contrôle de l'arrondissement dans le mois pour les publications de faisance-valoir des dîmes, dans les trois mois pour les publications de faisance-valoir des bénéfices; ce commis donne sa reconnaissance sur un des doubles de la déclaration, qu'il faut conserver précieusement, car elle doit être représentée à toute réquisition sous peine de double paiement des droits et d'amende[1]. » Et l'on devine facilement quels tracas donnent si minutieuses formalités à tant de pauvres curés de campagne qui s'y perdent. « Cette reconnaissance, écrit bonnement l'un d'eux, cette reconnaissance que l'on doit retirer du commis est encore un nouvel embarras, en ce que cette pièce de peu de conséquence et apparence peut se perdre aisément et tomber entre les mains du commis même qui, s'il est de mauvaise foi, pourra verbaliser et faire condamner en l'amende celui qui aura eu le malheur de perdre sa reconnaissance[2]. » Et un autre raconte tristement la mésaventure qui lui est arrivée à ce sujet : « En 1767, après avoir fait ma publication, j'en portai moi-même le certificat au bureau du contrôle. Le commis n'y étant point, je la remis entre les mains de son épouse, la priant de dire à son mari de l'enregistrer et de m'en envoyer le reçu. Il n'en fit rien et je n'ai point le reçu[3]. » Ce qui lui vaut, finalement, en 1769, 85 livres de doubles droits et 200 livres d'amende.

Tant de formalités onéreuses et absorbantes étant, enfin, accomplies, quelle est, cependant, la situation des curés exploitant eux-mêmes ou affermant leurs biens et leurs dîmes? C'est à quoi il est temps d'arriver, et c'est ce que je voudrais examiner en étudiant successivement :

I. Le système de l'exploitation directe par les curés de leurs bénéfices et de leurs dîmes;

II. La ferme par les mêmes de leur temporel;

III. Quelques autres modes d'exploitation, enfin, qui tiennent à la fois des deux précédents, et se trouvent aussi réunir, on le verra, les inconvénients des deux.

1. et 2. Lettre du curé de Cuissai (Orne), du 27 sept. 1765 (Arch. nat., Corr. des Agents généraux, G^8 629).

3. Lettre du curé de Reuil-sur-Brèche (Oise), du 28 novembre 1769 (Arch. nat., Corr. des Agents généraux, G^8 648).

I

EXPLOITATION DIRECTE PAR LES CURÉS DE LEURS BÉNÉFICES ET DE LEURS DIMES

Faire valoir eux-mêmes met donc les bénéficiaires à l'abri de la taille. Mais ils payent bien cet avantage par les mille difficultés de droit, les mille embarras de fait que leur vaut l'exploitation par leurs mains de leurs bénéfices et de leurs dîmes :

§ 1. Difficultés au point de vue de la main-d'œuvre dont ils peuvent disposer pour la mise en culture de leur petit domaine;

§ 2. Difficultés au point de vue de la levée de leurs dîmes;

§ 3. Difficultés, enfin, au point de vue de la vente des produits de leur exploitation.

Et l'examen de ces difficultés et de ces embarras va me permettre, je crois, d'assez bien faire revivre la singulière physionomie de ces curés campagnards du vieux temps.

§ 1. *La main-d'œuvre dont disposent les curés.* — Et d'abord la culture directe de leurs bénéfices par ces curés, la levée de leurs dîmes nécessite des bras. Pour cela, le choix leur est laissé entre des gens à la journée, ou des domestiques à gage. Le moyen le plus économique est encore l'emploi de domestiques à gage. L'avantage accordé, en principe, à ces derniers d'être exemptés du tirage au sort de la milice permet, en effet, aux curés d'obtenir leur service à meilleur marché, car les candidats ne manquent jamais à des places aussi favorisées. Je dis toutefois, qu'on le remarque : « l'avantage accordé en principe... », car jusqu'en 1765 pareille exemption n'est qu'une tolérance et n'est sanctionnée par aucune ordonnance. L'appréciation en est laissée aux intendants, et ceux-ci suspendent fréquemment cette faveur, et tendent bientôt à restreindre, autant que possible, le privilège au seul principal valet du curé, encore à condition qu'il ne fasse autre

chose que le service personnel de son maître. Et ces limitations ayant passé dans l'ordonnance du 27 septembre 1765, il en résulte pour les curés une véritable déchéance de leur privilège.

Limiter ce privilège à un seul valet est, d'abord, nuire gravement à leurs intérêts, car beaucoup déclarent impossible d'exploiter utilement leur bénéfice sans le secours de deux, trois, quatre domestiques. « Étant curé d'une paroisse très étendue et très difficile, écrit le curé d'Oisseau au Maine, je suis obligé d'avoir chez moi plusieurs domestiques, sans les journaliers, pour recueillir mes dîmes, les battre et les ramasser et faire valoir le temporel de la cure. J'ai, à l'ordinaire, chez moi, quatre garçons sans parler d'une servante et quelquefois deux. Un des garçons fait le jardin et aide encore à autre chose; deux travaillent aux dîmes et au temporel de la cure, l'autre sert à la maison et vient avec moi, quand je sors [1]. » — « J'ai environ, écrit de même le curé de Notre-Dame-du-Hamel, en Normandie, j'ai environ cent louis de revenu, y comprenant un peu de bien que j'ai. Ma paroisse a une lieue et demie de long sur environ trois quarts de large, plus de mauvais terrain que de bon. Le meilleur de mon revenu consiste en verdages, comme bois, fruits, laine, lin, chanvre. Il y a aussi des buttes et vallées de tous costés, de sorte que je ne puis faire ramasser mon revenu avec un valet, et ce sans fraude, car depuis vingt ans que j'ai l'honneur et le bonheur d'être curé j'ai toujours eu le même nombre de serviteurs, et presque les mêmes, au nombre de trois : un pour sortir avec moi, qui demeure chez moi depuis dix-sept ans; un qui fait mon jardin et vient de mourir depuis deux mois chez moi, après y avoir demeuré quinze ans; un troisième pour vendre et acheter ce dont j'ai besoin; et lors du temps des récoltes et embarras, ils s'aident les uns les autres; et le dernier a resté chez moi treize ans et vient de s'établir; et le mort et le marié sont remplacés chez moi sans fraude. J'ai, outre cela, deux hommes à la journée pour battre mon grain

1. Lettre du curé d'Oisseau (Mayenne), du 22 janvier 1768 (Arch. nat., Corr. des Agents généraux, G^8 643).

quand j'en ai besoin. Messieurs les commissaires des milices prétendent ne rendre qu'un de ces valets exempt. Encore ne veulent-ils pas donner le choix, injustice qui me paraît des plus grandes. Nous avons besoin de valets de confiance, ne pouvant pas nous-mêmes décemment aller disputer nos droits avec nos habitants qui, pour la plupart, ne donnent pas la dîme de bon cœur et souvent en font accroire aux nouveaux visages. Ne pouvons-nous pas avoir au moins le privilège des fermiers? En effet le roi exempte le fils ou le valet d'un fermier qui paye 50 livres de taille et à proportion autant qu'il en paye, et son berger. Et cela est bien juste [1]. »

Pour n'exempter que le principal valet d'un curé, on s'appuie sur l'ordonnance de 1765. Mais n'y a-t-il pas contradiction là-dessus dans les termes de l'ordonnance?

L'article Ier, de ladite ordonnance édicte que « les valets à gage des ecclésiastiques, communautés, maisons religieuses, gentilshommes, gouverneurs et commandants des provinces seront exempts s'ils n'excèdent pas le nombre des domestiques que les maîtres ont coutume d'avoir ordinairement. »

Toutefois, dit-on, l'article II porte simplement : « Le principal valet d'un curé sera exempt », et cet article est limitatif. Limitatif, si l'on veut, mais, en même temps, en complète contradiction avec l'article Ier, et que penser alors de mesures aussi rigoureuses que celles prises contre les curés et dont le fondement est aussi mal assuré [2].

Et si encore ce seul valet que l'on reconnaît exempt l'était sans conditions, ni réserves. Mais c'est ici que perce l'animosité de l'administration contre le clergé. Intendants, subdélégués, commissaires de la milice sont unanimes à déclarer que cet unique valet n'est exempt que s'il se borne à remplir le service personnel de son maître. « M. Hilleton, subdélégué d'Auxerre, écrit le curé de Bleigny, près Auxerre, prétend que le domestique d'un curé ne doit faire que son lit, balayer sa chambre, lui verser à

1. Lettre du curé de Notre-Dame-du-Hamel (Eure), du 19 mars 1767 (Arch. nat., G8 643).

2. Mémoire des curés du diocèse de Meaux, 1767 (Arch. nat., G8 639).

boire et, tout au plus, travailler quelquefois au jardin; mais, s'il bat à la grange, s'il paraît à la campagne pour y travailler, même pour le service du curé, il perd son privilège. Aussi parce que mon domestique travaille quelquefois à ma vigne, on l'a fait tirer au sort. Il est vrai que j'exige que mon domestique fasse tous les travaux honnêtes que je lui commande : quand j'envoie des ouvriers à ma vigne, mon domestique veille sur leur conduite et travaille avec eux; dans le temps de la récolte, il veille sur la conduite de deux dîmeurs et fait sa partie [1]. » — « A chaque tirage de la milice, constatent, d'autre part, les curés des environs d'Arpajon, on éprouve des contestations. On s'informe si le valet du curé bat à la grange, travaille à la terre ou aux dîmes, en un mot à l'extérieur de la maison, et aussitôt le curé est déchu de sa prérogative. Or peu de curés sont en état d'avoir des domestiques occupés seulement de leurs personnes; la nécessité où ils sont de remplir les fonctions spirituelles les détourne du soin de gérer leur temporel. Il est donc important pour eux de s'attacher des valets affidés qui connaissent leurs terrains, qui les soignent et qui leur en assurent les produits [2]. »

Là-dessus les protestations des curés sont infinies.

S'élevant contre l'interprétation donnée dans le sens que j'ai dit à l'ordonnance de 1765 par l'intendant de Paris : « Cette interprétation posée et exécutée, représentent les curés du diocèse de Meaux, messieurs les curés de la campagne ne jouissent plus de leur privilège. Messieurs les curés, qui ont les dîmes de leur clocher, ne prennent ordinairement un garçon que pour ramasser les dîmes et pour les battre. Un curé de campagne n'est pas dans l'usage d'avoir un garçon pour le servir uniquement et pour avoir soin d'un jardin quelquefois de l'étendue d'un quartier de terre. Son garçon est son gagne-pain. Si on ne veut pas qu'il batte à la grange, que fera-t-il dans l'hiver? C'est un domestique qui lui devient inutile. Dès lors, c'est

1. Lettre du curé de Bleigny-le-Carreau, près Auxerre (Yonne), du 3 mars 1779 (Arch. nat., G⁸ 624).

2. Mémoire des curés des environs d'Arpajon (Seine-et-Oise), du 17 janvier 1780 (Arch. nat., G⁸ 621).

l'obliger à n'en point prendre, c'est restreindre le privilège de façon qu'il ne porte sur rien pour messieurs les curés de campagne.

« Monsieur l'intendant ne veut pas que les domestiques des curés travaillent hors l'enclos du presbytère. Mais un curé qui a les dîmes, non seulement il faut qu'il les fasse battre, mais encore qu'il fasse voiturer ses grains avec ses chevaux au marché. Le domestique ne peut le faire sans sortir de l'enclos. De là le domestique devient encore inutile au curé, et il faudra donc au curé autant de journaliers qu'il a de sortes d'ouvrages, et encore souvent n'en trouvera-t-il pas.

« Monsieur l'intendant ne veut pas que les valets de curé travaillent à la terre. En ce cas-là messieurs les curés ne peuvent plus faire valoir les terres et biens dépendant de leurs bénéfices. Il faut qu'un valet de curé charrie les fumiers, il faut qu'il laboure la terre, la herse, la sème, qu'il conduise les ouvriers et qu'il rentre les grains pendant la moisson. Cela ne se peut faire enfermé dans l'enclos d'un presbytère. Cette interprétation donnée, encore une fois, messieurs les curés qui n'ont qu'un revenu modique, en faisant valoir, se trouveront manquer de l'absolu nécessaire par la privation du privilège tel que l'annonce l'ordonnance qui les autorise à avoir chez eux un domestique à toutes mains [1]. »

Les curés des environs de Brie-Comte-Robert protestent aussi que ce ne sont pas les services personnels de leurs valets qui leur sont surtout nécessaires.

« On dit, exposent-ils, que le valet d'un curé ne doit faire que son service personnel. Mais présume-t-on que les curés prennent un garçon lourdaud et grossier pour les lever, les habiller, les coucher? En ont-ils les moyens, les facultés? Y sont-ils élevés, sont-ils nés pour cela? Leur place, leur emploi demande-t-il un pareil service? Service pour les servir à table? Mais un curé avec son mince revenu se sert lui-même, et une chétive servante est suffisante pour lui mettre sur sa table une légère soupe et un maigre bouilli. »

1. Mémoire des curés du diocèse de Meaux, 1767 (Arch. nat., G^8 639).

Non, ce sont « les offices rustiques » de leurs valets qui sont surtout précieux aux desservants, et se priver de ces offices serait impossible et ruineux pour eux :

« 1° Impossible : à quoi, en effet, ne seront pas exposés les curés, quand même ils ne feraient point faire à leur valet les gros ouvrages! Si ce valet sort dans les champs, pour veiller seulement aux ouvrages de son maître, s'il prend ses intérêts, s'il veut montrer à un journalier maladroit et paresseux la manière dont il faudrait employer ses journées, qu'il arrache seulement une poignée d'herbe, qu'il mette la main à la bêche, à la charrue, à la pioche, qu'il montre à ce journalier à tailler la vigne, un jour, irrité d'être repris ou renvoyé, ce journalier ameutera les garçons du village, disant que le valet du curé travaille aux champs contre l'ordonnance, ne peut, comme tel, être exempt de la milice; aussitôt, si l'on sait que cette interprétation de l'ordonnance a chance d'être admise contre le curé, on fondra chez lui, on brisera ses portes, on enlèvera son domestique, on le traînera pour le faire tirer. Le curé aura beau dire qu'il ne l'a point employé aux gros ouvrages, tous les garçons s'écrieront qu'ils l'ont vu travailler dehors, la bêche à la main. »

2° Mais ruineuse aussi pour les curés deviendra la querelle qu'on leur cherche, car, « si l'on veut restreindre au service personnel des curés leurs domestiques, il faudra que ces curés emploient aux gros ouvrages trois différents journaliers : un batteur en grange, un vigneron et un charretier. On ne trouve plus, en effet, dans les campagnes de journaliers qui fassent ces trois sortes d'ouvrages, et il n'y a qu'un valet de curé que l'on puisse dresser à cela. Or, il faudra qu'un curé paye au moins 450 livres pour ces journaliers, et cela ne le dispensera pas de garder le valet et de lui donner cent livres de gages.

« Pourquoi le garder, dira-t-on? Pour notre sûreté, répondent les exposants, oui pour notre sûreté. Quoi, nous aurions chez nous différents journaliers que l'on est contraint de changer ordinairement quatre à cinq fois l'année, que l'on ne connaît pas le plus souvent. Le batteur couche de nuit dans la grange, sur la paille, le charretier, dans l'écurie, pour veiller à ses chevaux; nous

aurions ces gens-là dans un étroit presbytère, accompagnés d'une seule et faible servante; ces journaliers, étant tous les jours chez le curé, épieront le moment où, pour ravir avec quelque sûreté le peu d'argent qu'ils lui verront recevoir ou qu'ils lui supposeront, [ils] s'empareront du curé et de la servante, les chargeront de cordages, les déchireront, leur brûleront les pieds et les mains, les mutileront pour avoir non seulement ce qu'ils trouveraient, mais encore pour les forcer de dire s'il n'y en aurait pas davantage de caché, et ensuite les égorgeront. Ce que nous avançons n'est ni chimère, ni invention, ni crainte sans fondement; de pareils malheurs trop souvent répétés ne prouvent que trop combien nos craintes et nos alarmes sont fondées.

« Au surplus, un curé, qui est seul dans une paroisse de campagne, qui est toute la journée au confessionnal, qui est obligé d'aller de malade en malade, qui est forcé de quitter son repos, d'interrompre son sommeil jusqu'à trois ou quatre fois dans une nuit, d'aller par les temps les plus rudes pour confesser, soulager, exhorter des gens attaqués d'une fièvre putride ou maligne, d'une maladie contagieuse, qui reste quelquefois, selon que l'exige le malade, une ou deux heures de suite, pendant des nuits glaciales, auprès d'un pauvre mendiant couché dans une étable au milieu de la fange, exhalant une odeur de mort et de pauvreté, ce curé qui reçoit par tous ses sens l'image de la misère, de la douleur et du danger, ce curé n'a-t-il pas bien besoin de trouver avec lui, ou chez lui un valet fidèle et utile dans ces circonstances... S'il n'a pas de valet, faudra-t-il que ce soient des femmes ou des filles qui l'assistent? S'il est appelé pendant la nuit pour porter les sacrements à une lieue, faudra-t-il qu'à travers les chemins, parmi la boue, les neiges, les glaces, la pluie, le vent, il soit soutenu et escorté par des filles et des femmes? Faudra-t-il que ce soient des filles et des femmes qui approchent de l'autel, qui l'aident dans ses fonctions, qui répondent lorsqu'il fait les prières? Quelle indécence [1]! »

1. Mémoire des curés des environs de Brie-Comte-Robert, 1767 (Arch. nat., G[8] 625).

Et les persécutions faites au clergé dans les personnes de ses plus utiles auxiliaires ne se bornent pas aux mesquines tracasseries que je viens de dire. En d'autres endroits, à d'autres moments on essaie d'atteindre les valets des curés, en les imposant à la capitation. « Ce n'est pas assez, écrivent les curés de la subdélégation de Mortagne, que monsieur l'intendant ait entrepris de faire tirer nos domestiques au sort pour les levées de milices, il vient encore de rendre une ordonnance par laquelle, sous le titre de coloré de capitation, il soumet tous nos domestiques, valets et servantes, à payer les ustensiles, logement et habillement de troupes, casernes et jusqu'aux réparations de son hôtel, conjointement et à la décharge des habitants des paroisses, de laquelle imposition il nous rend responsables et permet aux collecteurs de nous y contraindre personnellement [1]. » — « Il y a un abus, écrit de même le curé de Vercoirar, il y a un abus qui consiste en ce que, dans presque toutes les communautés de Dauphiné, les consuls et autres officiers comprennent dans les rôles de la capitation... les domestiques des curés... Ce qui fait, une diminution réelle de leur modique revenu, puisque ces curés sont obligés de payer cette imposition pour les gens qui sont à leur service. » Il est vrai que, presque partout, ces pratiques sont désavouées par les intendants, mais « cela fait naître des contestations infinies entre les paroissiens et les curés, bannit la bonne intelligence qui doit régner entre eux, et fait bien souvent perdre la confiance de ses ouailles au pasteur [2]. »

De ces difficultés les curés peuvent se mettre à l'abri, dira-t-on, en prenant à leur service des journaliers. Mais par les plaintes des desservants du pays de Brie-Comte-Robert on a pu, déjà, se rendre compte de l'assez lourde charge et de l'embarras qu'est pour eux d'avoir des gens, de passage la plupart du temps, à commander et à surveiller de près, gens auxquels il faut distribuer l'ouvrage, que l'on paye naturellement plus cher que des domes-

1. Mémoire des curés de la subdélégation de Mortagne, 1763 (Arch. nat., G⁸ 641).

2. Lettre du curé de Vercoiran (Drôme), du 15 juillet 1780 (Arch. nat., G⁸ 660).

tiques à gages, qui s'intéressent peu à leur travail, qui, surtout, ne s'attachant pas à leur bétail, le soignent mal.

Le bétail nécessaire à l'exploitation, si modeste soit-elle de leurs bénéfices, voilà ce qui, avec la main-d'œuvre, forme le sujet des préoccupations les plus immédiates des curés de campagne faisant valoir. La constitution de ce petit cheptel les a obligés à des avances parfois onéreuses ; les accidents, les épizooties qui le menacent les exposent à des pertes d'argent souvent sensibles, et je viens de dire les difficultés que son entretien et sa conduite peut leur valoir. A cela, — ici, du reste, comme ailleurs, — viennent se joindre les ennuis que l'administration ne manque jamais de leur susciter. Un curé a du bétail : ce bétail doit aussitôt être assujetti aux corvées : « Ayant deux chevaux pour faire valoir le domaine de mon bénéfice qui sans cette précaution serait insuffisant pour ma subsistance, écrit le curé de Grandpuits, le syndic de ma paroisse, qui, par méchanceté, les a compris sur l'état des chevaux destinés aux corvées et a ajouté que j'étais le fermier des terres de mon église, a surpris de monsieur l'intendant un ordre qui me prescrit de charger et charrier sur le nouveau grand chemin de Nangis à Rozoy une toise-cube de pierre [1]. » — « Je fais valoir, dit de même le prieur d'Hornoy, je fais valoir une partie de mon prieuré tant en terres qu'en dîmes ; j'ai besoin, pour cet effet, de quatre à cinq chevaux dans certains temps : on me force d'en envoyer quatre aux corvées, et même depuis quinze jours on m'a mis à l'amende pour n'en avoir envoyé que deux, et on me l'a fait payer en m'envoyant deux archers. J'ai avec moi une mère octogénaire et une sœur veuve qui ont un peu de terre que mes chevaux cultivent. C'est dans ces circonstances qu'on m'oblige d'envoyer aux corvées et qu'un syndic de village me commande avec hauteur dans le temps même que lui qui a six chevaux est exempt d'en envoyer aucun [2]. » Et parlant au nom du clergé du dio-

1. Lettre du curé de Grandpuits (Seine-et-Marne), 28 avril 1775 (Arch. nat., G^8 633).

2. Lettre du prieur d'Hornoy (Somme), du 26 juillet 1758 (Arch. nat., G^8 634).

cèse : « Les entreprises contre nos privilèges et nos immunités, écrit le syndic du diocèse de Noyon, se multiplient chaque jour. Jusqu'ici les curés de la campagne ont joui des privilèges de la noblesse. Comme elle, ils pouvaient faire valoir par eux-mêmes les terres qui forment le patrimoine de leurs bénéfices sans pour cela être soumis à aucune imposition, ni aux corvées publiques. Aujourd'hui les choses sont changées. On prétend qu'un curé ne peut avoir qu'un cheval, et que, s'il en a plusieurs pour la culture de ses terres, on est en droit de les appeler sur les grands chemins pour y remplir la tâche que les entrepreneurs auront jugé à propos de lui fixer. Monsieur le curé de Sequehart a été ainsi sommé d'envoyer un tombereau attelé de deux chevaux, pour une tâche qu'on lui avait donnée à remplir sur le grand chemin comme aux autres paysans [1]. »

Et il faut ajouter que la réponse faite par le roi aux représentations à lui souvent faites sur ce point par les Assemblées du clergé, que cette réponse n'est guère encourageante, puisqu'il y est dit que « les chevaux servant à l'usage personnel des ecclésiastiques seront toujours exempts de corvée, mais que pour les chevaux et bœufs servant à la culture de leurs terres, ils le seront autant seulement que les circonstances particulières le permettront [2]. »

Pierre DE VAISSIÈRE,
Conservateur-adjoint aux Archives nationales.

(A suivre.)

1. Lettre du Syndic du Clergé du diocèse de Noyon, du 17 octobre 1759 (Arch. nat., G^8 643).
2. *Précis des procès-verbaux... des Assemblées du clergé*, col. 743.

ISNARD DE GRASSE DU BAR,

ÉVÊQUE DE GRASSE DE 1451 A 1483.

Que la plupart des notices du *Gallia* aient besoin d'être complétées, on le sait. Nous voudrions le faire, à l'aide de documents qui sont aux archives départementales des Alpes-Maritimes et aux archives du palais de Monaco, pour un des évêques qui siégèrent à Grasse au xv^e^ siècle.

Isnard de Grasse du Bar [1] descendait, à la treizième génération, de Rodoard, fondateur de cette famille. L'un des neuf enfants de Bertrand, baron du Bar, qui fut gouverneur viguier de Marseille en 1412, gouverneur de Villeneuve au diocèse de Vence en 1417, conseiller d'État en avril 1418, viguier de Grasse et Saint-Paul-lés-Vence en juin suivant, chambellan en 1436, ambassadeur du comte de Provence, roi de Naples et Sicile, près du duc de Bourgogne Philippe le Bon en 1435, puis du pape Nicolas V, enfin capitaine général sous le règne de René, Isnard naît en 1418.

Bachelier en droits, il est nommé, le 11 mai 1441, prévôt de Notre-Dame de Forcalquier au diocèse de Sisteron [2], à la place de Raimond Talon qui avait été appelé, en 1437, au siège de Sisteron dont il ne put prendre possession. Nicolas V lui réserve en 1447 (14 juin) un ou deux béné-

1. Sur ce personnage, voir notamment Nostradamus, *Histoire de Provence*, p. 647; Barralis, *Chronologia Lerinensis*, part. II, p. 182 sq.; Gioffredo, *Storia delle Alpi marittime*, t. IV, p. 244 et 286; Bouche, *Histoire de Provence*, t. I, p. 291; *Gallia christiana (nova)*, t. III, col. 223 sq. 1171 sq., 1206; Papon, *Histoire de Provence*, t. I, p. 415; abbé Tisserand, *Nice et Alpes-Maritimes*, passim, et *Chronique de Provence*, passim; Moris, *Cartulaire de Lérins* (1883 et 1905) et *Abbaye de Lérins;* Sénequier, *Grasse;* Eubel, *Hierarchia catholica.* Nous avons eu communication, d'autre part, des recherches que MM. le marquis et le comte de Grasse achèvent de faire sur la généalogie de leur famille. Ce qu'ils ont eu l'amabilité de nous indiquer, est mentionné par l'abréviation (Gr.).

2. Minutes de Martini, notaire d'Aix (Gr.).

fices dans les provinces d'Aix, Arles et Embrun [1]. En 1448; il l'autorise, le 3 janvier, à accepter une pension de 300 florins qu'Antoine de Roumoules, ci-devant évêque de Grasse, avait retenue en résignant ce siège et cédée à Isnard en reconnaissance du bon accueil que Bertrand de Grasse lui avait fait alors en son château du Bar [2]. Dès le 5, Isnard avait résigné cette pension [3].

Le 13 février, son père lui lègue, par testament, 100 florins, « outre les livres qu'il lui a achetés pour l'étude [4]. » Le 13 avril, Nicolas V le nomme protonotaire apostolique [5]. En 1449, 24 janvier, il déclare valable la provision faite, sans dispense préalable, par l'archevêque d'Aix, Robert Rogier de Damian, à Isnard, « âgé de vingt-trois ans » à l'époque où il l'avait reçue, de la prévôté de Forcalquier [6]. Le 28 juin, Isnard, qualifié de protonotaire et de chanoine d'Aix, demande le prieuré d'Ansouis [7]. En 1450, 18 août, il charge son frère aîné Charles, qui continua la branche directe, de demander celui de Grambois [8].

En 1451, le 12 septembre, Nicolas V le met en possession du prieuré de Saint-Jacques du Bar et de celui de Notre-Dame de « *Colompnio*, sur le terroir de ce village, ce dernier prieuré dépendant de l'abbaye de Saint-Ruf hors les murs de Valence [9]. » Le 5 octobre, Isnard est cabiscol de Grasse, ce qu'indique un ordre de l'auditeur général de la Chambre apostolique tendant à publier dans ce diocèse un monitoire contre les détenteurs des biens qu'il y possédait à ce titre [10]. Le 15 novembre, Nicolas V ordonne

1. Arch. du palais de Monaco, A4^{B}, n. 6 et 21; originaux (bulles *Nobilitas generis* à Isnard de Grasse et *Hodie specialem* à l'évêque de Vaison, à l'archidiacre de Toulon et à l'official d'Aix.

2 et 3. Bibl. nat., ms. fr., *Dossiers bleus*, 331. Bibl. Méjanes d'Aix, ms. 1161. Bibl. de Rouen, fonds Martainville.

4. Bibl. nat., ms. *Chérin*, 98 (Gr.).

5. Arch. du palais de Monaco, A4^{B}, n. 23; original. Bulle *Pii patris*.

6. *Ibid*, n. 16; original. Bulle *Grata devotionis*.

7. Minutes Martini (Gr.).

8. Minutes de Borrilli, notaire d'Aix (Gr.).

9. Arch. du palais de Monaco, A4^{B}, n. 13; original. Bulle *Grata devotionis* au doyen de Verdun.

10. *Ibid.*, A3^{o}, n. 35; original.

au chapitre de Grasse de le reconnaître pour évêque « en remplacement de feu Pierre » de Forbin [1]. Le 29, Latinus des Ursins, cardinal-prêtre des Saints-Jean-et-Paul, archevêque d'Urbino, donne, à Rome, quittance de 107 florins d'or, 34 sous et 7 deniers qu'Isnard devait à la Chambre apostolique pour sa promotion [2]. Le 30, Louis Scarampi Mezzarota, camérier du pape, cardinal-prêtre de Saint-Laurent *in Damaso*, patriarche d'Aquilée, lui donne quittance d'une partie de ce qu'il devait à la Chambre, au camérier personnellement, aux gens de cette administration et aux familiers du pape, la somme ayant été versée par deux marchands florentins, et, sur l'ordre de Nicolas V, lui fait remise du reste [3]. Le 14 décembre, nouveau monitoire de la Chambre apostolique contre les détenteurs des biens d'Isnard [4]. Le *Gallia* dit qu'il eut ses bulles « en 1452, 24 janvier, et fut sacré le 7 mars suivant, donc en 1453 de notre façon de compter; » que, en 1454, 25 et 29 mars, il reçut une pension réservée, sur les fruits de la seigneurie d'Antibes, aux évêques de Grasse, non sans protester de ce que l'église de Grasse maintenait l'affirmation de ses droits sur Antibes, » allusion à ce que cette ville avait été, durant le schisme d'Occident, confisquée aux dépens de la mitre et donnée à Clément VII d'Avignon, qui la rétrocéda à deux Grimaldi moyennant un prêt de 5 000 florins génois.

En 1456, le 31 janvier, Calixte III accorde à Isnard l'absolution des peines qu'il avait pu encourir durant les

1. *Ibid.*, A4[B], n. 24; original. Bulle *Hodie de persona.* Le *Gallia nova* dit que, au milieu des querelles entre Antoine de Roumoules et Pierre de Forbin, qui se disputaient le siège de Grasse, le chapitre de cette ville nomma Isnard, partisan du premier, et qu'Isnard n'accepta pas aussitôt. Tisserand veut qu'Antoine eût adhéré à l'élection d'Isnard et se trompe en disant que celui-ci fut reconnu par le Saint-Siège « en 1453, 24 janvier ». Même erreur de date chez Mas-Latrie, *Trésor de chronologie. Le Gallia* avance, en outre, qu'Isnard avait été élu par le chapitre « après la mort de Guillaume Guez; » en faveur de qui Antoine aurait résigné. La bulle de Nicolas V ne parle que du décès de Pierre de Forbin.

2. Arch. du palais de Monaco, A4[B], n. 25; original.

3. *Ibid.*, A3[C] n. 36; original.

4. *Ibid.*, n. 7; original.

compétitions de son siège [1]. En 1458, il lui confie, le 17 juin, la commende de trois églises de son diocèse, celles de Magagnosc, la Trinité de la Garde et Sainte-Marie-Madeleine de Biot, vacantes par la résignation de son frère Georges de Grasse [2]. Le 14 juillet, l'auditeur des causes du palais apostolique rend un monitoire relatif à un procès entre Isnard, son procureur fiscal et le prévôt de Vence, qui agissait à la requête d'un clerc de Grasse [3].

En 1459, le 8 septembre, sous le pontificat de Pie II, Isnard assiste, ainsi que Tristan d'Aure, évêque de Couserans, l'archevêque de Rouen, Guillaume d'Estouteville, cardinal-évêque de Porto et Selva Candida, qui, invité par le nouveau pape à l'accompagner à Mantoue, où il allait prêcher la guerre contre Mahomet II, sacre, sur son ordre, dans l'église San Giacomo de cette ville, Milon d'Illiers, en qualité d'évêque de Chartres [4].

En 1461, le 26 avril, à Grasse, il consacre sa cathédrale. « On a trouvé, » dit le manuscrit d'un historien local du XVIII^e siècle, le P. Cresp, « dans le maître-autel, dans une tasse de verre, quelques saintes reliques et ces mots écrits en gothique sur un carré de vélin : *Hic est corpus Christi repositum in presenti altari in reverentiam Sanctæ Trinitatis in die consecrationis presentis ecclesiæ, quæ fuit consecrata ad reverentiam Sanctæ et individuæ Trinitatis per R. D. dominum Isnardum ep[iscopum] Grass[ensem] anno Dom[ini] MCCCCLXI, die vero XXVI aprilis, qui in die et anniversariis consecrationis XV dies de injunctis pœnitentiis visitantibus hanc ecclesiam, pœnitentibus et confessis, concessit* [5]. » En outre, le même jour, il consacre le maître-autel de l'église des dominicains [6].

En 1463, le 26 octobre, Pie II avise le roi René et les bénédictins de Lérins de ce qu'il a choisi Isnard pour

1. *Ibid.*, A4^B, n. 9; original. Médiocre transcription dans le *Gallia*, « Instrumenta », n. 13.
2. *Ibid.*, n. 17; original. Bulle *Personam tuam*.
3. *Ibid.*, A3^C, n. 31; original.
4. *Gallia*, t. XI, col. 91 et t. XIII, col. 1135 (Instrumenta, n. CXXXI, col. 404).
5. Bibl. nat., nouv. acq. fr., 4582, ms. du P. Cresp, t. II, p. 66.
6. *Gallia Christiana*, t. III, col. 1172.

remplacer, à la tête de cette abbaye, André de Plaisance, élu évêque de Sisteron [1]. Du moins à titre de commendataire. En 1464, le 29 mai, Isnard fait prendre possession par dom Nicolas, des comtes de Vintimille [2].

En 1464, le 30 mars, Pie II, étant à Sienne, lui donne une pension de 80 écus d'or à prendre sur les prieurés de Saint-Gudual et d'Arz au diocèse de Vannes [3]. Il excommunie, à une date que nous ignorons, les usurpateurs des biens de Lérins, à la demande d'Isnard; mesure qu'on connaît par le placet que le roi René y donna, à Aix, le 26 juin 1464 [4]. Le 11 décembre, Isnard visite l'abbaye [5], ce qu'indiquent un manuscrit possédé par Madame la comtesse de Saint-Seine [6] et un de dom Bon [7]. Tous les religieux l'attendent en chapes, au delà du puits, à la chapelle Saint-Michel; il revêt ses ornements pontificaux, va à l'église principale de l'île, y chante le *Te Deum*, se rend à la tour, y prend place, dans la chapelle Sainte-Croix, sur le siège abbatial, admet les moines au baiser de paix, jure d'observer les statuts et reçoit le serment d'obéissance.

1. Arch. du palais de Monaco, A4^{A}, n. 21 et 4; originaux (bulles *Gratiæ divinæ* au roi et *Hodie monasterium* aux religieux). Dates erronées dans le *Gallia* (il parle de 1464), Tisserand et Sénequier (ils donnent 1461).

2. Arch. des Alpes-Maritimes, H 91. Indiqué par Moris, *Cartulaire de Lérins*, t. II, p. XIX, d'après ce parchemin. Tisserand a inventé qu'il fit prendre possession par ses frères Charles, Georges et Pierre, par le prévôt de Grasse et par un moine de Lérins. Le *Gallia* disait simplement, ce dont nous n'avons pas la preuve, que, étant encore à Rome, il choisit, le 4 février de 1464 ou 1465, pour procureurs de l'administration temporelle du monastère dont il fut le premier abbé commendataire, l'ouvrier de l'abbaye, dom Nicolas, des comtes de Vintimille, ses frères Charles de Grasse du Bar, Pierre de Grasse de Bormes et Georges de Grasse du Mas, ainsi que le prévôt de Grasse, Jean Filioli.

3. Arch. du palais de Monaco, A4^{B}, n. 22; original. Bulle *Personam tuam*, chargeant l'archevêque d'Arles et les officiaux d'Avignon et de Vannes de l'exécution.

4. *Ibid.*, A4^{A}, n. 12; original. Daté du 23 dans un inventaire des bulles ayant appartenu à Lérins (Arch. dép. des Alpes-Maritimes, H 11), qui semble rapporter à ce jour l'excommunication.

5. En 1465, dit inexactement le *Gallia*.

6. Reproduit par M. Moris dans son *Cartulaire de Lérins*, t. II, p. XIX.

7. Communication de M. le marquis de Grasse.

En 1470, le 27 mars, Paul II charge l'official de Vence de juger diverses personnes qui lui causaient du préjudice : notamment le prieur de Villecrose près de Salernes, un chanoine du couvent de Saint-Jacques de Barrême, des prêtres des diocèses de Fréjus et de Senez [1].

Le *Gallia* dit que, le 29 mars 1471, avec l'autorisation du roi René, qu'il avait sollicitée le 24 février de l'année précédente [2], il repeupla un village de son diocèse, Biot. Il semble que ce furent des gens d'Oneglia, quarante-huit familles, dit-on, qu'il en chargea. Le 16 août, il fait, avec l'infirmier de Lérins, dom Guillaume Vaissière, reconnaître les limites de la terre du Cannet, qui appartenait à l'infirmerie; « à laquelle terre mirent vingt-deux termes en présence des emphytéotes [3]. » Le 21, il fixe les limites du territoire d'Antibes et de celui de Biot [4]. En 1472, le 19 janvier, il consacre l'église de ce village [5]. Le 2 juin, sur sa demande, les chanoines de Grasse, qui étaient seigneurs temporels de Mouans, se réunissent dans la sacristie et se démettent de leur fief en faveur de son frère Pierre, avec réserve du droit de lods, pour 70 sous et l'hommage que celui-ci leur rend aussitôt [6]. Le 27 septembre, il crée un canonicat de plus et l'unit à l'archidiaconat, si l'on en croit un catalogue manuscrit, dressé au XVIIIe siècle, des évêques de Grasse [7]. C'était le dixième canonicat, selon le *Gallia* [8]. Tout ce qu'on en sait, c'est que, « dans la seconde année du pontificat de Sixte IV [9] », — donc du 9 août 1472 au 8 août 1473 — il créa l'archidiaconat, d'accord avec la plupart des membres de son chapitre, « en l'absence des absents et de ceux

1. Arch. du palais de Monaco, A4B, n. 11; original. Bulle *Conquestus est.*

2. Tisserand dit, sans en fournir la preuve, qu'elle fut accordée le 10 mars.

3. Minutes de Barthélemy de Laude, notaire à Grasse (Gr.).

4 et 5. *Gallia christiana*, t. III, col. 1172.

6. Arch. des Alpes-Maritimes, G 824; deux copies du XVIe siècle par le notaire Jean Grenon.

7. Arch. des Alpes-Maritimes, G. 2.

8. Le treizième, au dire de Tisserand.

9. Arch. des Alpes-Maritimes, G 309, fol. 63; copie du XVIIe siècle par le notaire Barthélemy de Laude. Elle n'indique ni le mois ni le jour.

qui vivaient *in remotis*, notamment du préchantre P. Pinelle et du chanoine J. Achard, qui n'ont pas été convoqués, puisqu'ils sont, à ce qu'on dit, excommuniés. »

En 1472, il crée à Lérins l'office de pitancier, qu'il donne au prieur de la Napoule [1].

En 1473, 17 août, Sixte IV l'avise de Tivoli que le prieuré de Mouans sera uni à la mense capitulaire [2].

En 1476, 10 septembre, il est prévôt de Saint-Sauveur d'Aix, comme l'apprend un acte par lequel il achète, à Grasse, un pré sis en un lieu dit *Sotto la crous* [3]. J'ignore s'il fut, comme le *Gallia* l'assure, prévôt de Senez et référendaire du pape. En 1477, 14 décembre, à Nice, il règle, sur l'ordre du Saint-Siège, des questions relatives à l'administration du prévôt et du chapitre de cette ville, « dans la maison claustrale et dans la sacristie de la cathédrale »; parmi les témoins, l'official de Grasse [4].

En 1479, 8 juin, il ouvre le reliquaire de saint Honorat, pour répondre à une demande du roi René, qui désirait posséder des reliques du fondateur de Lérins et avait envoyé un officier de sa cour à l'effet de les rapporter. En costume pontifical, entouré des religieux, il fait allumer des cierges et chanter des hymnes, ouvre l'armoire où était la châsse, la porte sur l'autel, y met la clef et prélève quelques os, qui, « enveloppés d'une très vieille soie, étaient authentiqués par un parchemin d'une grande antiquité [5]. » En 1480, 19 août, deux commissaires de Sixte IV condamnent, une fois de plus, les Grimaldi à

1. *Gallia christiana*, t. III, col. 1206.

2. Arch. des Alpes-Maritimes, G 256; copie du XVIII^e siècle. Bulle *Servituis nobis*.

3. *Ibid.*, G 216; original. Le *Gallia* dit, en termes vagues et sans qu'on puisse vérifier, qu'il avait ce titre dès 1474 (t. I, remarques, p. XXVI, et t. III, col. 1226). Il le porte encore en 1479, 6 novembre, dans un acte, par lequel il donne le pré en question, pour fonder un anniversaire, au chapitre (Arch. dép. des Alpes-Maritimes, G 322; copie du XVII^e siècle).

4. *Ibid.* Documents en cours de classement; entre autres *Liber niger* du chapitre de Nice, fol. 193.

5. Moris, *Abbaye de Lérins*, p. 426, n. 4, d'après un document trouvé à Évreux, par l'archiviste départemental de l'Eure, chez un particulier.

restituer Antibes [1]. Le *Gallia* dit qu'Isnard renouvela sa protestation, le 30 novembre 1481, quand il toucha sa pension, peut-être notamment à cause des circonstances où le rattachement de la Provence à la France devenait une éventualité.

Par son testament, dont on ignore la date et le texte, il lègue à sa cathédrale sa mitre et sa crosse, dont parlent les inventaires de 1623 et 1679 [2], un calice et plusieurs terres destinées à des anniversaires; à son frère Pierre, le reste de ses biens [3]. Il mourut le 26 juin 1483, et fut enterré dans sa cathédrale [4].

Georges Doublet,
Agrégé de l'Université.

1. Arch. du palais de Monaco, A4^{o}, n. 15; original.

2. La mitre y est décrite comme formée « de plaques d'argent doré que garnissent des perles et pierreries »; la crosse, comme ayant « cinq figures autour ».

3. Ms. du P. Cresp.

4. Nous remercions M. Labande, conservateur des Archives du palais de Monaco, pour l'amabilité avec laquelle il a bien voulu nous autoriser à étudier ces documents qui, plus encore que ceux des archives départementales des Alpes-Maritimes, permettent d'avoir une idée assez exacte de ce que fut l'évêque de Grasse et de compléter le peu que le *Gallia* de Denis de Sainte-Marthe avait dit de lui. S'il y a, au palais de Monaco, tant de pièces le concernant, c'est que ses successeurs furent Jean-André Grimaldi, frère du seigneur de Monaco Lambert et prévôt du chapitre de Grasse (voir sur lui le livre récent de M. Labande, *Avignon au* XV^{e} *siècle*, Monaco et Paris, 1920), et le neveu de celui-ci, Augustin, et qu'ils emportèrent un grand nombre de documents relatifs à cet évêché.

BULLETIN CRITIQUE

Émile Male. — *L'Art allemand et l'Art français du moyen âge.* — Paris, Colin, 1918. In-8° de 282 pages.

On n'est pas près d'oublier l'émotion qui étreignit la France tout entière à la nouvelle que la cathédrale de Reims brûlait. Dans les rangs de l'armée comme dans la population civile chacun discerna, par raisonnement ou par intuition, la valeur de l'acte commis par l'ennemi. On se souvint des paroles prophétiques de Henri Heine : « Alors — et ce jour hélas! viendra — les vieilles divinités guerrières se lèveront de leurs tombeaux fabuleux; elles essuyeront de leurs yeux la poussière des siècles. Thor se dressera avec son marteau gigantesque et détruira les cathédrales gothiques. » M. Mâle se fit l'interprète de cette émotion — *Indignatio facit versus*, — et il entreprit de démontrer que les destructeurs de cathédrales appartenaient à un peuple dont le génie artistique est plus capable d'assimilation que d'invention. Dans son beau livre sur l'*Art allemand et l'Art français du moyen âge*, il voulut prouver que les principaux chapitres de l'histoire de l'art allemand sont précisément ceux de ses emprunts à l'art étranger et spécialement français.

Cette thèse est soutenue dans les cinq chapitres de la première partie, intitulés : L'Art des peuples germaniques, l'Architecture romane, L'Architecture gothique, La Sculpture, Les Origines de la gravure. Dans une deuxième partie intitulée le *Vandalisme allemand*, l'auteur décrit, avec une émotion communicative le martyre subi par les deux monuments qui servaient alors de cibles à l'artillerie allemande : la cathédrale de Reims et la cathédrale de Soissons. Le premier chapitre est daté d'octobre 1914, le second de mars 1915, dates évocatrices qui expliquent la genèse de ce livre, cri d'une conscience indignée!

Les savants allemands prétendent que les Barbares auraient importé en Gaule un art décoratif de pure essence germanique. Les bijoux barbares, découverts un peu partout en Europe, au hasard des fouilles, révèlent en effet la même technique et le même sens de la décoration. Les trouvailles les plus importantes ayant été faites en Crimée et dans les régions avoisinantes, où les Goths séjournèrent longtemps avant d'en être chassés par l'invasion des Huns, on donna à cet art barbare le nom d'art « gothique ». Or, l'étude plus approfondie de ces orfèvreries a fait découvrir

dans l'art de la Perse les modèles qui les ont inspirées. Il faut en conclure que les invasions barbares qui déferlèrent sur l'Occident servirent seulement de véhicule à un art né en Orient. Il n'y aurait pas non plus d'art barbare proprement dit dans la décoration des manuscrits mérovingiens. Il semble bien que l'on doive, cette fois-ci, en chercher les sources d'inspiration dans les antiquités chrétiennes de l'Égypte. Le décor lombard, qui a couvert de tresses et d'entrelacs faiblement gravés d'innombrables plaques de marbres, est-il lui aussi d'origine germanique? Sur ce point, il faut encore répondre négativement. Les recherches doivent être dirigées dans un autre sens. Une parenté très réelle semble exister entre le décor lombard et le décor arabe. Ces deux formules d'art ne découleraient-elles pas de la même source : l'Orient chrétien? Séduisante hypothèse d'une origine commune à deux arts au fond très différents. Un savant orientaliste ne cherchait-il pas à expliquer de même, certaines ressemblances entre l'art primitif des catacombes et l'art gréco-bouddhique du Gandhâra, par l'interprétation de modèles communs fournis par l'art hellénistique?

L'origine des influences artistiques apportées par le grand courant des invasions est un problème passionnant. Le premier chapitre du livre qui nous occupe tire de cet exposé un intérêt considérable. Non moins intéressants sont les chapitres consacrés à l'architecture romane et à l'architecture gothique, car sous la plume de l'auteur l'érudition même devient attrayante et son austère visage s'éclaire d'un sourire. Nulle part mieux que dans ce domaine n'apparaît la docilité germanique à l'imitation.

Le plan des églises romanes rhénanes avec leur double transept et leurs absides opposées imite celui des églises de la France carolingienne. Quant au décor, il est presque tout entier lombard. Le chapiteau cubique, la « bande lombarde » et l'idée charmante d'orner l'extérieur des absides d'une colonnade sont des importations de l'Italie du Nord.

Ainsi tout ce qui ne vient pas de la France carolingienne serait purement lombard. Il est infiniment probable en outre que la voûte d'arêtes, qui se rencontre d'abord dans l'église du monastère clunisien d'Hirsau (Souabe), ne soit qu'une importation bourguignonne. Voilà pour l'école romane.

Au moins dans l'architecture gothique la part d'invention des Allemands est-elle plus grande? Il n'y paraît guère. Les premiers missionnaires de l'art gothique en Allemagne furent d'abord les cisterciens. L'église du monastère d'Ebrach, près de Bamberg, et celle de Riddagshausen sont de véritables églises gothiques bourguignonnes. Des relations commerciales maritimes peuvent expliquer dans une certaine mesure la raison pour laquelle, sur

le littoral de la mer du Nord et sur la Baltique, s'élevèrent des églises imitées de la cathédrale d'Angers, de la cathédrale de Bayonne et de celle de Quimper. Mais c'est encore le style gothique de l'Ile-de-France qui fut le plus copié. M. Mâle relève des traces de l'influence de la cathédrale de Laon dans les cathédrales de Bamberg, de Naumbourg, d'Halberstadt, de Magdebourg, etc... Quelques détails de la rotonde Saint-Géréon de Cologne sont dus à la cathédrale de Soissons. L'abside de Sainte-Élisabeth de Marbourg est inspirée de celle de Saint-Léger de Soissons. Le plan très particulier du chœur de Saint-Yved de Braine se retrouve à Notre-Dame de Trèves, au chœur de l'église de Xanten, à Sainte-Catherine d'Oppenheim. Enfin, la cathédrale de Cologne rappelle celle d'Amiens d'une manière frappante. Il a véritablement fallu qu'un étrange état d'esprit régnât chez nous — état d'esprit dont le romantisme est en partie responsable — pour que l'évidence de ces vérités ne nous soit pas apparue plus tôt. Enfin l'auteur s'ingénie à prouver qu'en sculpture l'art allemand du moyen âge demeure tributaire de l'art français et que le *bois Protat* découvert en Bourgogne, près de La Ferté-sur-Grosne, est le plus ancien bois gravé.

Ces affirmations, cruelles à l'orgueil allemand, furent accueillies de l'autre côté des tranchées avec une explosion de colère haineuse. On osa écrire là-bas que ce livre avait été conçu sous l'influence de la *Kriegspsychose* et, dans les *Monatshefte für Kunstwissenschaft* [1], M. Mâle fut violemment pris à partie par un grand nombre de critiques et d'historiens d'art. Le livre fut traduit en allemand par Otto Grautoff et augmenté, en guise d'appendice, des réfutations parues dans les *Monatshefte*. Cette polémique inspirée par la haine n'enlève rien de leur valeur aux claires affirmations de M. Mâle. Ce livre eut le grand mérite de paraître à son heure. Il aura, en outre, beaucoup appris aux Français, trop enclins à admirer dans l'architecture gothique de l'étranger un art dont l'origine purement française leur échappe, et il est hors de doute que les vérités qu'il contient n'aient donné à réfléchir à plus d'un intellectuel allemand. Ne lisait-on pas, en effet, dans le n° de novembre 1918 des *Monatshefte...*, ce titre, à lui seul très symptomatique : *Le tombeau du pape Innocent VI (à Villeneuve-les-Avignon) prototype du tombeau de Saint-Sebald de Nuremberg?* Les aveux de ce genre dans la bouche des Allemands ont toujours été assez rares jusqu'à présent.

Jean VALLERY-RADOT.

1. N^os de nov. et déc. 1916; de fév., mars et avril 1917.

Abbé J. Burlet. — *Le culte de Dieu, de la sainte Vierge et des saints en Savoie avant la Révolution. Essai de géographie hagiologique.* (Extrait des *Mémoires de l'Académie de Savoie*, t. IX.) — Saint-Alban-Leysse (Savoie), chez l'auteur, au grand séminaire, 1916. In-8° de 351 pages avec carte. Prix : 5 francs.

On se méprendrait sur le but de ce livre en le cataloguant parmi les ouvrages de piété : c'est une œuvre d'érudition sévère. Des dates, des noms, des références, vous ne trouverez pas autre chose tout le long du volume, exceptées vingt pages d'introduction, où l'auteur a dégagé avec bonheur les influences qui contribuèrent à propager en Savoie le culte de Dieu, de la sainte Vierge et des saints. Par centaines, ces dates et ces noms, noms de saints (inventaire hagiologique) et noms de lieux (index géographique), décèlent quels sont et la date à laquelle apparaissent, dans la liturgie des anciens diocèses et dans les départements actuels de la Savoie et de la Haute-Savoie, les patrons des paroisses, des chapelles et des confréries, les fêtes établies en leur honneur, voire les reliques mentionnées dans les textes historiques. On aperçoit aussitôt l'utilité d'un tel inventaire. M. Burlet n'a rien négligé pour en faire un recueil hagiologique aussi complet que possible. Toutes les publications historiques de la région ont été par lui dépouillées, mises sur fiches, classées, et aussi quelques sources manuscrites, comme les Archives paroissiales du Petit-Bugey, les Visites pastorales de l'ancien diocèse de Genève et une partie des Tablettes cadastrales conservées aux Archives départementales de la Haute-Savoie. Malgré l'étendue de l'enquête, s'il est impossible de connaître le point de départ d'une foule de dévotions ethniques, l'on se rend mieux compte cependant des connexions profondes qui expliquent les développements des manifestations de la piété chrétienne en Savoie.

Les dévotions les plus générales, les plus populaires aussi, se réfèrent au culte de latrie. En sont l'objet Dieu et ses infinies perfections, comme encore les mystères principaux de la vie du Christ. Signalons, à ce propos, la dévotion ancienne envers l'indivisible Trinité, à qui, dès avant 1142, on avait consacré la paroisse de Lépin. D'une étude déjà publiée par lui sur *l'Allobrogie au VI^e siècle*, l'auteur déduit cette explication, que le culte de la Trinité a pris naissance en Savoie de la résistance des catholiques à l'hérésie arienne importée dans ce pays au VI^e siècle par les Burgondes.

Le culte d'hyperdulie, divers selon les temps et les lieux, a fait jaillir du sol, en l'honneur de la Vierge, 102 paroisses, ainsi que

des chapelles et des confréries sans nombre. Le monument le plus ancien qui en fait mention, sous le titre de *beata Maria*, remonte à l'an 513. A partir du XIV^e^ siècle, on substitue à ce vocable les titres divers de Notre-Dame de l'Assomption, Notre-Dame de Grâce ou de Consolation, Notre-Dame de Pitié, etc.

L'expansion du culte des saints résulte d'influences multiples. M. Burlet signale les principales, au nombre de quatre : les influences purement liturgiques, les influences monastiques, les dévotions populaires et les dévotions locales. Les influences liturgiques ont joué dès la fin du VIII^e^ siècle. Beaucoup de fêtes ne figurent que dans les calendriers, les bréviaires ou les missels; elles ont été introduites par les évêques dans leur diocèse respectif, sans laisser de traces dans les habitudes chrétiennes de la population. Ainsi, au diocèse de Tarentaise, la liturgie assure les honneurs du culte à tout un cortège de prélats normands ou bretons, tels saint Romain de Rouen, saint Paterne et saint Aubert d'Avranches, saint Ansbert de Rouen, saint Malo, saint Ouen, saint Yves, saint Taurin d'Évreux... — L'action profonde exercée par les religieux de tous ordres suscita en Savoie la pratique des dévotions chères à leur congrégation. Le culte rendu au martyr anglais saint Alban, titulaire de 8 paroisses, perpétue ainsi le souvenir de l'évangélisation du pays par les missionnaires venus d'Irlande à la suite de saint Colomban. A une époque moins reculée, les saints de l'ordre franciscain, notamment saint François et saint Antoine de Padoue, ont joui d'un degré de popularité attesté par 45 sanctuaires pour le premier et 38 pour le second, sans compter les multiples formes de dévotion envers l'un et l'autre saints. — Les dévotions populaires, troisième source d'influence, sont représentées par un groupe de saints personnages contemporains du Christ et intimement liés à la fondation de l'Église. Saint-Pierre occupe le rang d'honneur : à lui sont consacrées les basiliques de Genève et de Moutiers, l'une en 516, l'autre en 517, comme encore 72 paroisses et 96 chapelles; saint Jean-Baptiste vient ensuite, dont le patronage s'étend sur 48 paroisses ou confréries et 109 chapelles.... Les martyrs qui seuls, à l'origine, jouissaient d'un culte ecclésiastique, ont aussi inspiré une dévotion très étendue. En témoignent saint Étienne, le chef illustre de cette armée de héros, à qui l'on avait dédié 26 paroisses et 30 chapelles; le diacre saint Laurent, titulaire de 24 paroisses et de 41 chapelles; saint Maurice, primicier de la légion Thébaine, honoré en Savoie dès le X^e^ siècle, patron de 65 paroisses et de 41 chapelles... Parmi les évêques et saints de Gaule, j'ai pris plaisir à constater que saint Martin de Tours, lequel, d'après Lecoy de La Marche, ne compte pas en France moins de 3 672 églises érigées sous son vocable, patronait, dans

l'ancien duché de Savoie, 42 paroisses et 23 chapelles, ce qui lui conférait une influence égale, sinon supérieure, à celle dont jouissait saint Bernard de Menthon, un saint indigène des plus vénérés dans le pays. M. Burlet n'a pas omis de rappeler la confiance filiale des Savoisiens envers saint François de Sales, bien que le nombre des sanctuaires élevés en son honneur soit seulement de 33. Intéressante est la liste des saints invoqués par les fidèles contre des maux redoutés et dans les diverses nécessités de la vie. Contre la peste, si fréquente jadis, on avait particulièrement recours à saint Antoine, patron de nombreux hospices fondés par les antonins, et titulaire de 6 paroisses et de 180 chapelles. — Les dévotions locales ont eu aussi leur part d'influence dans la popularité dont tel ou tel saint a été l'objet. Ces dévotions sont localisées soit le long des grandes voies de communication, telle la dévotion aux trois Rois Mages, soit sur le bord des cours d'eau où l'on élevait des chapelles en l'honneur de saint Christophe, soit encore dans les régions où vécurent les serviteurs de Dieu.

Des 300 et quelques vocables qui figurent à l'index hagiologique (p. 26-257), combien dont les noms seuls sont historiques? M. Burlet ne s'est pas posé la question; il s'en est remis bonnement à la tradition et qualifie sainte Catherine, par exemple, dont la légende n'est plus à démontrer, une « vierge et martyre à Alexandrie, sous Maxence [1]. » Peut-être M. Burlet n'a-t-il pas connu l'ouvrage de H. Kellner sur *L'année ecclésiastique et les fêtes des saints dans leur dévotion historique*, dont une traduction sur la dernière édition allemande a été publiée par le R. P. Jacques Bund, chez Lethielleux en 1909.

On s'explique moins facilement les idées de l'auteur relatives à l'établissement du christianisme en Gaule. M. Burlet se montre tantôt traditionniste, tantôt partisan de l'école critique, parfois indécis, ne sachant à laquelle des deux thèses se ranger. Ainsi, Lazare, l'ami de Jésus, aurait fondé l'Église de Marseille vers le même temps que saint Trophime s'établissait à Arles, au I^er^ siècle. Par contre, l'apostolat de saint Saturnin à Toulouse est reporté au milieu du III^e^ siècle. Enfin, saint Denis, l'évêque de Paris, saint Julien du Mans et saint Martial de Limoges sont présentés entre les dates extrêmes, I^er^-III^e^ siècles. Le but que poursuivait M. Burlet faisait, à vrai dire, de ces menues identifications des thèmes accessoires. J'eusse aimé cependant le voir apporter à ces questions toutes les ressources d'un esprit aussi renseigné qu'il s'est montré, pour le reste de l'ouvrage, minutieusement exact et consciencieux.

1. On ne peut ranger sainte Anne parmi les personnages évangéliques (p. 9). Ce nom ne se rencontre pas avant le IV^e^ siècle, chez Épiphane.

Ne nous lassons pas de le rappeler : nos origines chrétiennes n'admettent plus le doute : l'apostolicité des Églises gauloises est aujourd'hui une théorie qui a vécu.

Nous ne connaissons point d'exemple d'une entreprise semblable à celle de M. Burlet. Il serait à souhaiter qu'il eût des imitateurs dans chaque diocèse. A beaucoup de points de vue, son livre peut servir de modèle. On réunirait ainsi, à pied d'œuvre, les éléments d'un chapitre nouveau d'histoire diocésaine sur le culte des saints. Aucune recherche n'est apte davantage à fournir des arguments solides à l'encontre des théories souvent trop ingénieuses des folkloristes.

Victor CARRIÈRE.

Charles PORÉE. — *Études historiques sur le Gévaudan.* — Paris, A. Picard, 1919. In-8° de 531 pages.

Déjà plusieurs études parues dans diverses revues attestaient avec quel zèle et quelle science M. Ch. Porée avait tiré parti, pour l'histoire du Gévaudan, des riches archives de la Lozère, dont il eut la garde pendant plusieurs années. Ceux qui s'intéressent à l'archéologie chrétienne en particulier avaient remarqué le mémoire qu'il publia en 1903, dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques* sur *La construction de la cathédrale de Mende*, (p. 72-127). Aujourd'hui l'auteur réunit ces études éparses, aux quelles il en ajoute de nouvelles. Pour cet ensemble, l'Académie des inscriptions et belles-lettres lui a attribué la 1re médaille au Concours des Antiquités nationales de 1920. Cette haute récompense dit la valeur de l'œuvre.

Les cinq nouvelles études ont pour sujet :

I. *La domination aragonaise en Gévaudan* (1172-1251). Après être échu par voie d'héritage à Alphonse II, roi d'Aragon, le Gévaudan passa aux mains du comte de Toulouse, puis de l'évêque de Mende. Il revint au roi d'Aragon, mais, au traité de Corbeil (1258), la vicomté fut remise au roi de France.

II. *Une pseudo-conspiration contre Odilon de Mercœur* (1268). Histoire piquante où l'on voit un seigneur, ayant partie liée avec l'évêque Odilon de Mercœur, envoyer à un curé, bénéficier de ce dernier, des agents provocateurs, dans le but d'éprouver sa fidélité.

III. *Le procès du paréage de 1307 et le fonds de ce procès aux archives de la Lozère.* Étude des phases et surtout des nombreuses pièces du procès introduit au Parlement en 1269 par l'évêque

Odilon de Mercœur, qui se plaignait des empiétements commis sur son autorité par les sénéchaux de Beaucaire. L'acte de paréage réglant les droits du roi et de l'évêque dans le Gévaudan ne fut conclu qu'en 1307 sous l'épiscopat du savant Guillaume II Durand. Les conditions du paréage sont étudiées plus loin, dans les chapitres ayant trait au pouvoir temporel des évêques de Mende.

IV. *L'affranchissement des habitants de la terre de Peyre* (1261). Analyse détaillée d'une des deux seules chartes d'affranchissement actuellement connues pour le Gévaudan.

V. *Les évêques comtes de Gévaudan. Étude sur le pouvoir temporel des évêques de Mende aux XII^e et XIII^e siècles.* C'est l'étude la plus importante du recueil. « Suzerains des barons du Gévaudan, juges suprêmes, chefs militaires, percevant des impôts, construisant des routes, battant monnaie, ils eurent, un moment, dans leur diocèse, figure de petits souverains. » Et pour étayer leurs prétentions à une indépendance absolue vis-à-vis des rois de France, les évêques de Mende allèrent jusqu'à se proclamer héritiers d'un roi de Gévaudan du premier siècle qui, après sa conversion au christianisme, aurait abandonné son royaume à Saint Severien, premier évêque, et à ses successeurs! En réalité, jusqu'au milieu du XII^e siècle, le Gévaudan appartint à des vicomtes, vassaux des comtes de Barcelone et, à cette époque, les évêques de Mende étaient de fort modestes seigneurs temporels. Aldebert de Tournel, qui occupa le siège épiscopal de 1151 à 1187, n'était même pas complètement maître dans sa ville. Il le devint peu à peu. Profitant de l'éloignement progressif de vicomtes de Gévaudan, qui, par des mariages, se fondaient dans les maisons comtales de Barcelone et de Provence, tirant parti pour lui-même des ressources qui provenaient de la pezade, centralisée déjà, semble-t-il, entre ses mains, Aldebert de Tournel, par négociation à prix d'argent, par lutte contre les seigneurs voisins, fut le vrai fondateur de la puissance temporelle des évêques de Mende. Pour la faire reconnaître par le roi de France, il se rendit à Paris en 1161 auprès de Louis VII et obtint de lui la bulle d'or qui comportait, entre autres déclarations, avec l'octroi au siège de Mende des droits régaliens appartenant à la couronne, cette assertion, « que le Gévaudan avait toujours été sous la puissance des évêques. » Assertion erronée, mais combien précieuse pour les évêques, émanant d'une telle autorité! « La bulle d'or fut... véritablement le fondement de leur puissance. »

L'indépendance de cette puissance vis-à-vis des rois d'Aragon, suzerains légitimes du Gévaudan, s'affirma sous le successeur d'Aldebert, Guillaume de Peyre. Celui-ci, après la défaite de Pierre II d'Aragon à Muret, reçut d'Innocent III les domaines du

roi allié des hérétiques, sis en Gévaudan, et quand, sur les injonctions d'Honorius III, il les restitua au successeur de Pierre II, Jacques Ier, celui-ci dut subir les dures conditions de l'évêque (1221). C'était à ce dernier que, désormais, appartenait, en fait, la suzeraineté sur le Gévaudan. Le dernier pas fut franchi sous Étienne, successeur de Guillaume de Peyre. Jacques Ier, comme prix du concours que lui avait prêté Étienne contre le comte de Toulouse, se reconnut, en 1225, vassal de l'église de Mende pour la vicomté de Gévaudan.

Ce que fut dès lors la puissance temporelle des évêques de Mende, M. Porée l'analyse longuement, décrivant le domaine épiscopal — modeste, en somme, si on le compare aux domaines des barons vassaux, qui sont étudiés à la suite avec non moins de soin — retraçant le rôle et les droits de l'évêque, seigneur féodal, suzerain et souverain. Mais à cette même époque, où la puissance temporelle des évêques de Mende semblait solidement établie et dûment reconnue, le roi intervint en Gévaudan. Alors commença entre les agents de ce dernier et l'évêque une lutte qui eut pour résultat d'introduire une deuxième souveraineté en Gévaudan.

Vainqueur du comte de Toulouse Raymond VII, en 1226, le roi Louis VIII fit siennes les prétentions du comte sur le Gévaudan et au traité de Paris (1229) s'en attribua la vicomté. Il commença aussitôt la lutte contre les seigneurs du pays. Dans les affaires de l'évêque, ce fut ce dernier qui offrit lui-même aux agents du roi l'occasion de s'immiscer. Contre les barons d'alentour, il demanda l'appui du sénéchal de Beaucaire, Pellerin Latinier (vers 1232-1233). A Mende, l'évêque et le sénéchal conclurent un accord en vue d'actions éventuelles destinées à maintenir la paix dans le pays. Quelques expéditions imposèrent aux barons le respect de l'autorité royale, Pellerin institua à demeure à Maruéjols un chevalier qui devint le premier bailli royal de Gévaudan.

En vain, les seigneurs, comprenant de quel danger pour leur indépendance était le nouveau pouvoir implanté en Gévaudan, firent-ils cause commune avec l'évêque, en vain Odilon de Mercœur (1247-1273) travailla-t-il énergiquement à relever le prestige déclinant de l'Église de Mende, en affirmant ses droits contre les sénéchaux trop entreprenants, en faisant confirmer la bulle d'or à deux reprises par Saint Louis, en agrandissant le domaine propre de l'évêque par l'accord conclu avec le roi en 1265; à partir de 1268, le sénéchal de Beaucaire et le bailli royal de Maruéjols multiplièrent à tel point leurs agissements à l'encontre des droits de l'évêque que celui-ci se rendit à Paris (1269) pour présenter au Parlement un mémoire en dix-sept articles. Le procès commença. De ce procès analysé en détail par M. Porée, dans l'étude nº III

(voir plus haut), retenons la sentence rendue après deux enquêtes et après que Guillaume II Durand eût produit un « Mémoire relatif au paréage, » où il employait à prouver la légitimité des revendications de son Église toutes les ressources de son érudition et de sa dialectique. Par le paréage de 1307, il fut décidé que désormais en Gévaudan le roi et l'évêque exerceraient leurs droits en commun. L'évêque serait maître exclusif sur ses domaines propres comme le roi sur les siens. Mais sur les territoires qui n'étaient du domaine ni de l'un ni de l'autre, sur la « terre commune, » les deux pouvoirs s'associaient pour exercer la juridiction et les droits régaliens, nommer les agents, payer les frais des exercices, etc. Quoique diminué en principe, puisque désormais il devait taire toute prétention à la domination exclusive en Gévaudan, le pouvoir de l'évêque recueillait en réalité de cet accord le bénéfice de participer du prestige sans cesse grandissant qui entourait l'autorité de son royal co-associé. Cette situation privilégiée de l'Église de Mende durera jusqu'à la Révolution. « Alors que la royauté, nivelant tout, absorbant tout, sera ailleurs toute puissante, elle se heurtera en Gévaudan aux obstacles qu'elle s'est elle-même opposés. »

André Courtet.

Abbé J. Dedieu. — *Le rôle politique des protestants français.* — Paris, Bloud et Gay, 1921. In-16 de xviii 362 pages.

A la suite de la révocation de l'édit de Nantes (1685), beaucoup de protestants se convertirent plus ou moins sincèrement au catholicisme; mais beaucoup d'autres sortirent de France. Ces derniers, privés de leur patrie, de leurs biens, parfois même de leur famille, obligés de se refaire une situation à l'étranger, vouèrent presque tous à Louis XIV une violente haine. Chez beaucoup d'entre eux cette haine était d'autant plus forte que, professant la doctrine démocratique, ils pensaient, un siècle avant la déclaration des droits de l'homme, que résister à l'oppression est un devoir. Par conviction ou par prudence, certains réfugiés s'élevèrent contre cette doctrine insurrectionnelle, et Bayle, dont le rôle en cette affaire est assez louche [1], se rangea de leur côté;

1. Bayle fut-il réellement soudoyé par le gouvernement français, comme Jurieu l'en accusa, ou travailla-t-il simplement pour un certain groupe protestant à l'occasion des événements intérieurs de Hollande?

mais, malgré la prudente réserve des synodes, les partisans de la théorie démocratique exposée par Jurieu dirigèrent en fait les réfugiés français.

Pour résister à l'oppression de Louis XIV, certains huguenots prirent les armes contre leur pays ou espionnèrent pour le compte des ennemis de la France.

En 1688 la guerre recommençait, et au début de 1689 la France devait tenir tête à tous ses voisins. Au même moment les fugitifs Vaudois s'organisaient en Suisse pour rentrer de vive force dans leur pays. Quelques huguenots français, comme le ministre Jean Dubourdieu, le marquis de Miremont, le marquis de Mirmand, organisèrent alors, avec le concours de l'Angleterre et de la Hollande, des compagnies de réfugiés, qui devaient se joindre aux Vaudois et aux troupes savoyardes pour envahir le Dauphiné, tandis que les protestants de cette province et ceux du Languedoc se soulèveraient. L'insurrection éclata dans les Cévennes en septembre 1689; mais elle fut vite réprimée. En 1690 et 1691 l'armée de Catinat empêcha l'invasion de la France. En juin 1692 Vaudois et protestants, commandés par le comte de Schomberg, pénétrèrent en Dauphiné; mais ils purent seulement prendre quelques villes et ravager le pays.

Pendant cette guerre de la ligue d'Augsbourg, d'autres protestants combattirent Louis XIV en espionnant la France au profit de l'Angleterre. Certains, comme le pasteur Gravisset, Saint-Martin, Mlle d'Alençon agirent isolément; Blancard au contraire dirigeait depuis 1689 une véritable agence d'informations. Vers 1689 également une autre officine d'espionnage fut montée à Rotterdam, sous la haute et *secrète* direction de Jurieu, par un négociant rochellois nommé Étienne Caillaud. Largement subventionnée par l'Angleterre, cette agence se servit et de protestants restés en France agissant dans un dessein religieux et aussi d'anciens catholiques agissant par esprit de lucre. Elle réussit ainsi à avoir dans les principaux ports français, et même dans les ministères et à la cour, des agents, qui la renseignèrent et sur la politique de Louis XIV et sur les mouvements des vaisseaux français, et sur les agissements de l'ex-roi d'Angleterre Jacques II. Bien plus, en juillet 1696 cette agence réussit à intercepter la correspondance de Berwick. La même année, il est vrai, l'autorité française arrêta plusieurs de ces espions et en pendit quelques-uns; mais, malgré cette triste aventure, l'agence continua de fonctionner avec de nouveaux représentants.

En cette même année 1696 les belligérants commencèrent à négocier. Les protestants français firent demander au gouvernement de Louis XIV, d'une part, la libération des prisonniers, la restitu-

tion des biens confisqués, la permission aux fugitifs de rentrer en France, et, d'autre part, le libre exercice du culte calviniste et l'égalité civile; mais le roi refusa tout. Quant aux puissances étrangères, elles cherchèrent chacune leur intérêt; et, oubliant la double collaboration des protestants français, les abandonnèrent à leur sort.

Ceux-ci, quoique lâchés par Guillaume III lors de la paix de Ryswick (1697), continuèrent cependant de servir l'Angleterre pour combattre Louis XIV. Et ils employèrent encore les mêmes moyens : l'espionnage et l'insurrection.

En 1698, l'agence de renseignements dirigée par Blancard fonctionne toujours. Quant à celle de Caillaud, malgré la mort de Jurieu survenue en 1713, elle dura jusqu'en 1722. Pendant la guerre de la succession d'Espagne elle rendit encore des services au gouvernement anglais, et par ses bons renseignements elle contribua notamment à faire échouer en 1711 le soulèvement de l'Écosse projeté par le chevalier de Saint-Georges; néanmoins, à partir de 1702, l'Angleterre se détacha de plus en plus de l'agence Caillaud. Pendant la guerre de la succession d'Espagne un autre bureau d'espionnage fonctionna ou essaya de fonctionner à La Haye pour le compte de l'Angleterre.

Durant cette seconde période, l'insurrection, ce fut la révolte camisarde. M. Dedieu n'en retrace pas l'histoire; mais il en indique fort bien et très impartialement les causes [1], et il montre le côté diplomatique de l'affaire camisarde.

Quand fut négociée la paix d'Utrecht (1713), les protestants s'efforcèrent d'obtenir quelque chose du gouvernement français; mais leur représentant, le marquis de Miremont, fut maladroit, Louis XIV ne voulut rien entendre, et les puissances étrangères les abandonnèrent une seconde fois. L'un d'eux pourtant, le marquis de Rochegude, remporta un certain avantage. A cause de leur religion, ou pour faits connexes, le gouvernement français avait envoyé aux galères huit cents protestants. Dès 1694, Rochegude s'efforça et de les secourir et de les délivrer. En 1713, tout en sauvant la face, Louis XIV en libéra cent trente-six. Rochegude continua sa charitable mission jusqu'à la délivrance des derniers de ces malheureux en 1718.

1. M. l'abbé Dedieu, qui écrivait son livre en 1914, a vu et signalé qu'une de ces causes fut l'*exaltation mystique* des protestants languedociens, ce que vient de confirmer M. Charles Bost (*Revue historique*, janvier 1921). M. Dedieu reconnaît aussi sans ambages que, dans les Cévennes, le clergé catholique manqua de tact et de modération, et que les officiers français se comportèrent souvent comme de « vraies brutes. »

M. Dedieu a fait un ouvrage bon et solide; mais il n'a pas regardé son sujet d'assez haut. S'il avait survolé le terrain à une plus grande altitude, il aurait remarqué les deux grands plissements qui lui donnent toute sa physionomie. Les deux plissements, autrement dit les deux modes d'action des protestants, sont l'espionnage et l'insurrection. On connaissait déjà l'insurrection; mais sur l'espionnage M. Dedieu apporte du nouveau, qui éclaire à son tour l'insurrection. Le présent livre, dont la documentation a été en partie puisée dans les archives d'Angleterre, est complété de deux appendices contenant une partie de la correspondance de Jurieu et de Caillaud avec la Secrétairerie d'Etat anglaise. Malheureusement, l'auteur a omis d'y joindre la table des personnes. Souhaitons, en terminant, que M. Dedieu, sur le même sujet, fasse d'aussi fructueuses découvertes dans les archives de Hollande, d'Allemagne, de Suisse et d'Italie: elles compléteraient heureusement les résultats de son enquête au *British Museum* et au *Record Office*.

Maurice Rousset.

Gustave Cohen. — *Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVII*e *siècle*. — Paris, Édouard Champion, 1920. In-8° de 756 pages.

La thèse de M. Cohen est un véritable monde, où chacun peut trouver pâture pour son goût particulier. Cet énorme volume terminé, on se sent tout ragaillardi, par un voyage utile et agréable. Pour ceux qui, suivant le mot de Descartes, parlent des livres par la table des matières, il suffirait de dire que la valeur de l'ouvrage est attestée par un prix de 10.000 francs, à l'Académie. Mais il vaut mieux pénétrer dans cette œuvre, avec d'autant plus de plaisir qu'elle est fort agréable à lire, étant bien écrite : en sept cents pages, à peine deux fautes.

Chose encore très plaisante, et fort rare dans une thèse, il y a là une illustration abondante, vraiment artistique, et de premier ordre comme intérêt : un portrait inédit, et vivant, de Descartes; la figure pâle de la princesse Élisabeth, avec ce grand et beau nez qui rougissait trop facilement; le château des Sjœrdema, maintenant démoli, la maison sacrée d'Amsterdam, etc., etc., et surtout des documents en fac-similé, inédits, tel le contrat d'édition du *Discours de la Méthode;* enfin des textes nouveaux ou rarissimes, comme la procuration de Descartes à la mort de son père, la dissertation de Balzac sur la liberté des Pays-Bas. L'éru-

dition de M. Cohen est de bon aloi. Pour compléter son information, je lui signalerai les mémoires du jeune de Brienne, au sujet de la lettre où la reine Christine fait sa précieuse, à propos de la passion. La cour d'Anne d'Autriche ne se fût jamais doutée que la reine Christine ne connaissait pas l'amour en « original. »

Avec cet excellent guide, nous pénétrons dans le monde des universitaires hollandais; nous assistons à leurs rivalités, à leurs disputes, à toutes les intrigues académiques. Nous connaissons les professeurs populaires, dont beaucoup sont français, et ceux aux cours desquels les souliers des étudiants frottent rudement le plancher. A certains moments, nous serions tentés de trouver que toute cette érudition est trop touffue, trop menue, que ces personnages sont insignifiants; puis, peu à peu, nous nous apercevons au contraire de l'utilité, de la nécessité de cette méthode : nous avons fini par bien connaître ce milieu, et, du même coup, deux très gros problèmes : l'influence de la Hollande sur Descartes et sur l'esprit français.

Pour beaucoup de lecteurs, même assez instruits, ce qu'on connaît de la vie de Descartes aux Pays-Bas se réduit à peu de choses : communément on sait qu'il a beaucoup médité « dans un poêle. » Avec M. Cohen, nous voyons la rapidité avec laquelle le cartésianisme se répand dans ces universités, dans ce milieu où on se passionne pour les controverses religieuses et philosophiques. Un esprit des plus calmes, Gaspar van Baerle, professeur de philosophie à l'École Illustre d'Amsterdam, dévore les brochures cartésiennes et anticartésiennes : « Je les ai lues avec la même avidité que nous avons coutume de manger des huîtres fraîches » (p. 551). Jugeons par là de la vivacité des esprits plus emportés. A Leyde, un partisan de Descartes, Heereboord, dans un discours *De libertate philosophandi*, adresse à son maître une véritable prosopopée : « Salut, ô le plus grand des philosophes, gardien, sauveur et vengeur de la Vérité, de la Philosophie, de la Liberté de pensée » (p. 656). Un autre disciple va plus loin encore, et préfère abandonner sa chaire, plutôt que son maître. Naturellement les adversaires de Descartes sont aussi passionnés dans leurs attaques. Notre philosophe soutient notamment contre Voetius une tapageuse polémique, non seulement devant l'opinion publique, mais encore devant les pouvoirs constitués. On échange des injures, en latin : c'est tout dire (p. 557).

Descartes tâche pourtant de pratiquer la plus pure tolérance, même dans sa vie privée : il aime, et traite en frère, son valet Gillot, qui est protestant (p. 495-496). Par respect pour la religion d'Helena Jans, la mère de Francine, il laisse baptiser sa fille au temple de Deventer : c'est ce que nous apprend M. Cohen. en

ajoutant : « Si Descartes est sincèrement catholique, ce dut lui être un terrible crève-cœur, il damnait son enfant » (p. 485). Descartes eût facilement rassuré M. Cohen : l'Église ne damne pas les gens si facilement que cela. Le catholicisme de Descartes était paisible. L'intransigeance calviniste l'eût tout au plus, comme le remarque M. Cohen, p. 478, renforcé dans la foi de sa jeunesse. J. du Bois rapporte à ce sujet une conversation de notre philosophe avec le pasteur Revius, qui voulait le convertir : « Descartes le repoussa avec douceur, ne voulant pas entrer en dispute avec un homme habitué à la controverse. Il lui dit d'abord qu'il avait la religion du roi, mais, comme le prédicant insistait, il lui répondit : « *J'ai la religion de ma nourrice* » (p. 475). Ni J. du Bois, ni probablement Revius, n'ont deviné le joli de la réponse. Ont-ils mieux compris cette admirable riposte de Descartes à Voetius et à ses partisans, qui l'accusent de favoriser secrètement l'athéisme : « Je respecte tous les théologiens, comme étant les serviteurs de Dieu, même ceux qui sont d'une autre religion que la mienne, parce que nous adorons tous le même Dieu » (p. 565). Dans ces disputes, c'est Descartes qui représente la vraie liberté. Il est allé en Hollande chercher le droit de penser librement, et non pas se mettre à l'école. Il exerce l'influence et ne la subit pas.

En est-il de même pour les nombreux jeunes gens qui, particulièrement à la suite de Scaliger, quittent la France pour les Pays-Bas, et vont se faire immatriculer dans ces universités? Laissons un instant de côté les 2.000 Français qui, avec la permission tacite d'Henri IV, formaient un régiment de treize compagnies au service de la Hollande, et parmi lesquels figurent Jean de Schelandre, des ancêtres de Montesquieu, enfin Racan sorti de page. Ne prenons que les étudiants : dans la seule université de Leyde, en 1672, ils sont près d'une centaine! Chose curieuse, il y a parmi eux un certain nombre de catholiques. Dirons-nous pour cela, avec M. Cohen, que la Hollande est « un refuge catholique? » C'est peut-être forcer la note. Même les sectes protestantes dissidentes sont à peine tolérées (p. 389). Le culte catholique est interdit, du moins officiellement (p. 112). On le peut pratiquer dans de petits coins (p. 9-10), à la campagne, même dans quelques villes (p. 238). Mais la cloche de l'Université appelle au prêche tous les étudiants, sans distinction. Les apostats sont accueillis à bras ouverts (p. 337-339). On semble avoir oublié la belle parole de Du Jon, estimant, en 1593, que protestants et catholiques, habitant la demeure du même Père, doivent se traiter en frères (p. 174). Malgré tout un souffle de liberté rafraîchit cette terre : l'ambassadeur de France Buzenval, écrit à Scaliger que, en ce pays, « la douceur de la liberté y est si grande qu'en nul » (p. 201). C'est ce qui plaît à tous les

Français, professeurs aussi bien qu'étudiants. Saumaise écrit à son ami Dupuy, resté en France, qu'il trouve tout parfait en Hollande, sauf l'hiver : « C'est tout ce qui me déplaît de ce pays, où toute chose au reste m'agrée fort, et surtout la liberté » (p. 317). C'est bien là ce que ressent le jeune Balzac ; à dix-sept ans il compose pour un de ses professeurs de Leyde un *Discours politique sur l'Etat des Provinces-Unies*. Si le futur auteur du *Socrate Chrétien* se garde de tout ce qui le pourrait faire passer pour un « libertin », par contre il célèbre le triomphe de l'indépendance des Pays-Bas en esprit amoureux de la liberté. Ce discours, dira-t-il plus tard, une fois assagi par l'âge et par le souci de ses intérêts, « ne craint pas assez les foudres de Rome » (p. 244). En vérité on ne voit pas ce que le plus subtil des inquisiteurs eût pu y relever. Par contre, Richelieu eût froncé le sourcil. C'est donc la liberté politique, ou même la liberté de penser, que les Français, étudiants et maîtres, vont chercher en Hollande, mais non la liberté de foi.

Nous ne pouvons adopter pleinement la thèse, posée dans l'introduction de ce beau livre, et qui en résume bien l'esprit : « D'avoir été ainsi par ces illustres hôtes et par de plus humbles, étudiants, savants, hommes de lettres, un des asiles de choix de la pensée française, un des lieux où celle-ci s'est développée et épanouie avec le plus de vigueur et d'indépendance, poussant plus droit que si elle avait dû croître seulement dans l'ombre du vieux Louvre, cela crée à la Hollande un éternel titre de gloire, et, à la France, une dette de reconnaissance sacrée envers elle. » La pensée de Pascal a-t-elle été offusquée par l'ombre du vieux Louvre? Descartes n'a-t-il pas perdu là-bas beaucoup de temps en des polémiques obscures? Enfin, puisqu'il s'agit de peser la dette de reconnaissance de la France pour la Hollande, pouvons-nous oublier le régiment français aux treize compagnies, et ses campagnes, et ses pertes, le tout si bien décrit par M. Cohen, qui s'y connaît?

Maurice Souriau.

A. Denys-Buirette. — *Les questions religieuses dans les cahiers de 1789*. — Paris, E. de Boccard, 1919. In-8° de 526 pages. Prix : 12 francs.

Parmi les ouvrages que le centenaire de la Révolution de 1789 a fait naître, il faut faire une place à part à la publication des cahiers de doléances, c'est-à-dire des revendications demandées par le gouvernement aux trois ordres de l'État dans les assemblées électorales, pour être ensuite présentées et discutées

dans les États généraux qui allaient se réunir. Une commission officielle a été créée qui a décidé la mise sous presse, aux frais de l'État, non seulement des cahiers récapitulatifs des bailliages, mais même des cahiers particuliers de toutes les paroisses de France. Si l'on songe que des évaluations autorisées ont fixé à 40.000 environ le nombre de ces cahiers primaires, on mesure l'effort demandé aux éditeurs et ce qu'il en coûtera. Quoi qu'il en soit, si cette entreprise suscite beaucoup d'études telles que celle de M. Denys-Buirette, on devra s'en féliciter. Des 6.500 cahiers de 1789 déjà publiés, l'auteur a eu l'idée de tirer les éléments d'un travail sur l'état d'esprit de la France d'alors en face du problème toujours si grand de la religion. Ce n'est pas seulement l'idée d'un homme laborieux, intelligent, c'est une idée particulièrement heureuse,car elle dégage du masque sous lequel les pamphlets du siècle l'avaient dissimulée, la véritable pensée religieuse de la nation. Le livre de M. Denys-Buirette est plus qu'un bon livre, c'est une bonne action.

L'auteur a divisé sa matière en trois parties. Des cahiers il a extrait d'abord les articles qui concernent la propriété ecclésiastique. C'est par là qu'il lui a semblé qu'il devait commencer, parce que la question des biens de l'Église était de beaucoup celle qui préoccupait le plus les esprits en 1789, une de celles qui dominaient toutes les doléances de la nation. Puis, il a examiné ce que l'on pensait alors des membres du clergé, épiscopat, curés, ordres religieux, — et des non-catholiques, protestants, juifs, indifférents. Enfin les rapports de l'Église, du pape et du roi forment le sujet de la dernière partie de cet ouvrage.

Puisque l'auteur prenait pour base de son étude les cahiers de 1789, il était nécessaire qu'il vérifiât, avant tout, la valeur historique de ces matériaux. En d'autres termes, les cahiers sont-ils l'expression même de la pensée des électeurs ou l'œuvre de quelques faiseurs sachant tenir une plume et ayant substitué leur prose à celle de paroissiens peu ou point lettrés? M. Denys-Buirette ne fait pas difficulté de reconnaître que, dans les campagnes tout au moins, un grand nombre, peut-être la plupart des cahiers, ne sont pas l'œuvre spontanée et originale des paysans; qu'ils sont issus d'une sorte de collaboration entre eux et la partie instruite et agissante de la nation. Non seulement ce détour était inévitable avec des assemblées peu instruites ou inexpérimentées, mais il est celui de toutes les assemblées prenant une décision en commun : il leur faut un porte-parole, un rapporteur, un secrétaire. Aux yeux de M. Denys-Buirette, le problème n'était pas plus grave en 1789 que de nos jours. « En matière religieuse, particulièrement, dit-il, les assemblées ont pu d'autant mieux délibérer librement, qu'elles n'ont pas subi de pression très vive. Les modèles imprimés atti-

raient surtout l'attention sur la réforme politique; ils sont unanimes aussi pour une réforme de l'impôt ou pour la suppression des privilèges pécuniaires du clergé. Mais la même unanimité existait dans tous les esprits et dans tous les cœurs. » Cette collaboration des paysans avec des avocats, des notaires et autres gens lettrés constitue une déception pour ceux qui s'attendaient à des cahiers originaux par la forme comme par l'inspiration. Mais c'est là un fait inévitable; il ôte peut-être de la saveur à certains cahiers, mais il ne doit pas nous les rendre suspects dans leur fonds et leur substance. Tel est l'avis très motivé de M. Denys-Buirette.

J'ai dit pourquoi il était entré en matière par l'étude de la propriété ecclésiastique. Il examine successivement l'opinion des cahiers sur l'Église et l'impôt, sur la dette du clergé, sur les biens ecclésiastiques et sur la dîme. Personne ne s'étonnera d'apprendre que les cahiers du Tiers sont unanimes ou à peu près à demander la suppression des privilèges du clergé en matière d'impôt. A la vérité, ces privilèges étaient diminués par la contribution que le clergé s'imposait à lui-même, en compensation de celles dont il était exempt, ce que l'on appelait le Don gratuit. Mais le sentiment général est clair : plus de privilèges pécuniaires.

La dette du clergé en 1789 provenait de diverses causes, dont la principale était des emprunts pour payer le Don gratuit. Necker l'évaluait à 140 millions. Mais il ne tenait pas compte des dettes des communautés religieuses ni de celles des vingt-quatre diocèses des provinces nouvellement réunies. La grande masse du peuple, qui ne connaissait ni l'origine ni l'importance de la dette du clergé et qui n'en supportait pas le poids, n'a émis dans ses cahiers aucune opinion sur elle. Ce sont surtout les cahiers des villes, des avocats, des professeurs qui s'en préoccupent : la plupart sont stupéfaits d'apprendre combien le clergé est obéré; mais ils s'accordent pour déclarer que sa dette n'est pas pas dette nationale. Elle doit être remboursée ou par la suppression des abbayes reconnues inutiles ou par l'État sur les biens du clergé, ce qui dans la pratique revient au même. Quant à la thèse de Clergé, elle est, comme il fallait s'y attendre, tout à l'opposé : ses cahiers émettent l'avis que ses dettes n'ont pas été contractées dans son intérêt propre, mais pour venir au secours de l'État. Puisqu'on voulait le priver de ses privilèges pécuniaires, il lui paraissait de toute justice que l'État le libérât de sa dette.

M. Denys-Buirette aborde ensuite une des plus graves questions agitées dans les cahiers, celle des biens ecclésiastiques. L'Église, en 1789, était le plus grand propriétaire foncier du royaume. L'ensemble de ses biens frappait les contemporains par sa masse, suscitant l'envie des uns, les propositions de réforme des autres,

l'attention de tous. Après avoir rappelé le régime de ces biens, leur importance et leur répartition, l'auteur nous expose d'abord les vues des cahiers qui étaient compatibles avec le droit canonique. Partout on se plaignait du cumul des bénéfices et on demandait la suppression de cet abus ; on voulait assurer une répartition moins inégale des biens, un emploi moins scandaleux des revenus. Mais l'opinion du Tiers n'est pas toujours aussi modérée ; elle ne se contente pas de réformes partielles, elle va jusqu'à demander la reprise par l'État d'une partie plus ou moins grande du patrimoine de l'Église. On essaie de justifier par avance cette mesure en interprétant l'intention des donateurs : ils avaient voulu fournir à l'Église le moyen de vivre, mais non dans le luxe ; de l'aider à soulager les pauvres, et les pauvres avaient cessé de l'être par elle. Il appartenait donc à l'autorité publique de rendre à ces biens leur destination. Certains prétendaient même que les biens ecclésiastiques étaient la propriété de la nation, et que le Clergé n'en avait que l'usufruit. Mais le roi avait-il bien le droit d'intervenir dans l'affectation des biens de l'Église? N'oublions pas que nous sommes en un pays et à une date où l'on donnait au roi le droit de faire, au temporel, tout ce que le pape avait lui-même le droit de faire. Par conséquent, lors même que l'on reconnaissait à l'Église la propriété des biens dont elle avait la jouissance, tout le monde admettait que le roi pouvait se mêler de l'administration et de la répartition de ces biens. Quelques-uns, mais en très petit nombre, envisageaient même la nationalisation de toute la propriété ecclésiastique, à charge pour l'État de pensionner les ministres du culte et les religieux sécularisés. En 1789, c'était encore là une nouveauté trop contraire aux principes du droit canonique pour qu'elle pût être accueillie de la majorité.

On a beaucoup parlé, on parle encore aujourd'hui de la dîme ecclésiastique, et l'on sait si on l'a exploitée contre le clergé. Rien n'est plus intéressant et peut-être plus neuf pour le commun du public que les renseignements précis recueillis par l'auteur sur la dîme à la fin de l'ancien régime, sur sa législation, son fonctionnement, ses assujettis, ses bénéficiaires. Si, dans ces cahiers de 1789, tous semblent d'accord pour réformer cette espèce d'impôt, on se divise sur la manière. Toutefois, si l'on écarte quelques avis isolés, personne (vous lisez bien, personne) ne songe à supprimer la dîme ; personne n'entend diminuer à cet égard la puissante situation de l'Église. Ce qu'on veut, c'est répartir plus équitablement ses revenus, assurer à chacun de ses membres une existence honorable ; les traitements que l'on demande pour les curés en témoignent, et ceux que l'on propose pour les évêques restent bien au-dessus de ce que l'avenir leur attribua.

La deuxième partie du livre de M. Denys-Buirette est consacrée aux membres mêmes du clergé. Que trouve-t-on dans les cahiers de 1789 sur le prêtre de paroisse, sur l'évêque, sur les ordres religieux? Y voit-on trace d'indifférence religieuse? Que disent-ils des protestants, des juifs? Contre les curés personnellement, contre leur régularité, contre leurs mœurs, rares sont les plaintes. Les cahiers au contraire expriment la confiance générale des paroissiens dans leurs pasteurs. Les réformes demandées tendent plutôt à augmenter l'influence du clergé en accroissant le nombre des prêtres et en améliorant leur situation matérielle. Les cahiers, du moins ceux du Tiers et du Clergé, demandent que la paroisse dispose elle-même et pour elle-même seule de ses revenus ecclésiastiques, sans intervention étrangère; en d'autres termes, la paroisse aspire à une très large autonomie.

Relativement aux évêques, les efforts des cahiers tendent à faire réduire leurs revenus, à les contraindre à la résidence, à imposer aux candidats des conditions d'âge et de capacité.

Quant aux bénéfices accessoires dont jouissaient beaucoup d'évêques, les cahiers attendent leur suppression par voie d'extinction. Ils souhaitent que les ecclésiastiques du pays puissent seuls prétendre aux bénéfices du pays, que le cumul soit interdit, à plus forte raison la commende, qui faisait trop souvent accorder des bénéfices ecclésiastiques à des gens grassement pourvus ailleurs.

La situation matérielle et morale des ordres religieux en 1789 fait l'objet d'un des chapitres les plus instructifs de ce livre. L'esprit philosophique s'attaquait à la vie monastique : l'ignorance, l'oisiveté, la richesse des moines excitaient l'indignation. Les paysans se plaignaient de donner aux communautés religieuses beaucoup d'argent pour peu de profit; les curés voyaient les réguliers d'un œil jaloux; les évêques escomptaient dans leur suppression des ressources plus grandes pour leurs œuvres ou pour eux-mêmes. Les accusateurs étaient nombreux; rares les défenseurs. Dès 1766, le roi avait nommé une commission dite des réguliers qui introduisit de telles modifications dans le régime monastique qu'elles étaient de nature à amener la suppression d'un grand nombre de communautés. Et de fait, beaucoup de monastères, des ordres entiers même disparurent; et comme plusieurs d'entre eux étaient riches, leurs biens furent mis en économat, c'est-à-dire régis par l'administration royale qui en perçut les revenus. Malgré ces suppressions, il y avait encore en 1789 de nombreux monastères où quelques moines végétaient sans grande activité et sans espoir de relèvement, parce qu'on avait fermé leurs noviciats. Les maisons de femmes étaient généralement plus peuplées. Mais c'était moins aux religieuses qu'aux moines que s'adressaient les reproches d'irré-

gularité, d'oisiveté, d'immoralité. Ces reproches étaient-ils fondés? L'auteur ne craint pas de dire que, à part certains cas plus ou moins démontrés, ils ne l'étaient pas. Il y avait alors, comme il y eut toujours, des négligences dans l'observation de la règle, l'oubli de certaines prescriptions purement monastiques, un esprit parfois peu conciliant à l'égard des curés ou des évêques, et enfin peu d'activité. Mais ce n'étaient pas là des manquements graves à la morale religieuse. On citait toujours les abbayes les plus riches, surtout celles qui étaient en commende. Mais on omet de dire que le bénéficiaire de ces abbayes emportait la moitié des revenus, et que les religieux s'en partageaient le reste. D'autres bénéfices restés en règle étaient grevés de pensions souvent très élevées, de telle sorte que chaque religieux, pris individuellement, ne touchait ici que 725 livres, là 500, ailleurs 460. Beaucoup de congrégations, surtout les plus récentes, étaient en proie à une détresse critique. D'ailleurs, si riches qu'ils fussent en bloc, les ordres religieux souffraient de l'inégalité de répartition de leurs biens, puisque les commendataires en absorbaient le plus gros morceau. L'auteur critique donc l'œuvre de la commission des réguliers. Par suite des suppressions pratiquées par elle, des revenus considérables eussent pu être attribués aux autres maisons conservées, à des hopitaux, à des séminaires. Trop souvent le bénéficier commendataire profita seul de l'opération.

Les choses en étaient là, lors de l'ouverture des États généraux. Si, comme il est plus que probable, les cahiers reflètent exactement l'opinion publique, il est certain qu'on y trouve un courant pour la suppression des ordres religieux. Mais, chose digne de remarque, ceux dont l'Assemblée constituante devait réaliser les propositions en abolissant les vœux monastiques, n'étaient ni très nombreux ni très influents dans les assemblées électorales de 1789. Dans la minorité des cahiers du Tiers où la question des réguliers est envisagée, ils ne constituent eux-mêmes qu'une infime minorité. Ainsi sur 3.743 cahiers qui s'occupent des congrégations religieuses, 77 seulement en demandent la suppression. Ces chiffres donnent la mesure de l'opinion publique à cet égard. Ils fournissent à l'auteur un argument dont on appréciera la solidité pour laver les moines des reproches qu'on leur faisait : il les discute, ces reproches, avec une franchise, une indépendance, une sagesse que l'on rencontre trop rarement sous la plume des historiens. En résumé, dans les cahiers du Tiers, il n'y a pas autre chose qu'un grand désir de réformes quant à la discipline, à l'activité et à la propriété monastiques; on admet encore que l'État utilise une partie des biens des réguliers. Seuls, quelques intellectuels demandent leur suppression.

Dans les cahiers du Clergé, la question des réguliers se pose autrement. Bien que le clergé séculier voie en eux des rivaux au point de vue spirituel et matériel, il veut les maintenir dans la plus large mesure, parce qu'il sent en eux une force morale et que leur disparition serait une perte pour les âmes. Il demande qu'on ranime le recrutement des maisons menacées de destruction ou que l'on attribue au moins à l'Ordre les biens des couvents supprimés, que l'on rende enfin plus de vie à toute l'institution monastique.

On a beaucoup parlé des progrès de l'indifférence religieuse au XVIIIe siècle, sous l'influence de l'esprit dit philosophique. On pouvait donc s'attendre à trouver dans les cahiers des traces nombreuses de cet esprit. Il n'en est rien. Si ardents, si armés que fussent les ennemis de l'Église catholique, leur action ne s'est pas exercée dans les cahiers; peuple et clergé s'accordent pour maintenir et défendre la religion. Le Clergé proteste contre la dépravation des mœurs et le péril que les écrits font courir aux âmes; et comme l'Église et l'État ont toujours étroitement collaboré sur ce terrain, il ne songe qu'à resserrer cette union. Quant au Tiers État, si ses vœux sont moins énergiques, les remèdes proposés sont les mêmes : défense de la religion, contrôle de la presse. De cette constatation si inattendue on doit tirer une conclusion importante sur l'état réel de l'esprit public en France aux abords de la Révolution, et cette conclusion, la voici :

Si l'on devait s'en rapporter — et l'on n'a guère fait que cela jusqu'ici — aux correspondances, aux mémoires, aux périodiques, aux écrits de toutes sortes de ce temps, l'incrédulité avait fait en France d'immenses progrès. Nous vivons aujourd'hui sur cette idée : elle est partout, dans les conversations, dans la presse, dans les sermons, dans les ouvrages les plus sérieux. C'est comme un article de foi. Cette idée-là cependant est une erreur. On oublie trop qu'elle repose sur des témoignages exclusifs, suspects, puisqu'ils nous viennent des intéressés eux-mêmes ou de leurs disciples. Au XVIIIe siècle, et malgré des progrès indéniables, l'instruction publique était encore très peu répandue. Par suite, l'action des philosophes (faute de mieux, gardons ce mot, si impropre soit-il) restait confinée dans un petit cercle d'intellectuels plus bruyants que nombreux, qui seuls lisaient et qui, séduits par le verbe haut et impressionnant des nouveaux apôtres, s'y étaient facilement laissés prendre. C'est par eux et par eux seuls que nous est venue cette opinion que la France roulait sur la pente du déisme et de l'athéisme. Cependant, malgré le zèle que Voltaire, Diderot, d'Alembert, et autres avaient mis à écraser l'Infâme sur le papier, l'Infâme, en fait, se portait toujours assez bien. Mais, tout de

suite après, sous la Révolution, direz-vous? Vous ne prenez pas garde que le pouvoir public était alors passé en d'autres mains, dans celles des fils mêmes de Voltaire et de J.-J. Rousseau, et que, si la Terreur écrasa quelque chose, ce n'est pas l'Infâme, certes, mais l'opinion publique sur l'Infâme, ce qui n'est pas la même chose.

Ce n'est pas la seule surprise que nous causera le dépouillement des cahiers de 1789. Si l'on s'en rapportait à l'esprit de l'édit de 1787 qui, comme on le sait, rendit aux protestants l'exercice des droits civils, on pourrait croire que la société française, à la veille de la Révolution, aspirait à cette réforme. On constate au contraire dans les cahiers beaucoup d'hésitation sur ce point. On oublie d'ailleurs peut-être que l'édit de 1787 ne mettait pas les réformés sur le même pied que les catholiques : il ne leur donnait que le droit de faire constater légalement leurs naissances, leurs mariages, leurs décès, afin, mais seulement afin qu'ils pussent jouir des effets civils de cette reconnaissance. On oublie peut-être encore que, malgré sa portée restreinte, cet édit rencontra la plus vive opposition de la part de certains parlements. Cependant ce n'est pas de l'opposition proprement dite que les cahiers du Clergé montrent contre cette mesure : ils l'acceptent sans enthousiasme, mais avec résignation. Tout ce qu'ils demandent, c'est que la nouvelle législation sur les non-catholiques ne porte pas préjudice au culte catholique et que celui-ci puisse seul être célébré publiquement. Dans les cahiers du Tiers, trois sentiments se manifestent, l'un très favorable aux protestants, l'autre très hostile, le plus souvent l'indifférence. Les premiers appartiennent, comme on s'en doute, aux circonscriptions électorales où les protestants dominaient, telles que la sénéchaussée de Nîmes par exemple. Et cependant, sur 285 cahiers de cette circonscription, une vingtaine à peine se sont exprimés sur ce point. Mais là où les protestants étaient rares et disséminés, on rencontre peu de réclamations en leur faveur. Çà et là même, et dans les provinces les plus éloignées les unes des autres, telles que la Lorraine, la Bretagne, l'Auvergne, on remarque un sentiment nettement opposé. Tantôt on veut qu'il ne soit jamais permis aux non-catholiques d'avoir ni temples ni ministres, tantôt que l'édit de 1787 soit révoqué, par crainte des désordres qu'engendre la tolérance ou parce que le mélange des hérétiques avec les catholiques peut altérer les vrais principes de la foi. L'opinion moyenne ne veut voir dans les protestants que des Français et, en tant qu'individus, elle ne s'oppose pas à ce qu'ils jouissent de la plénitude des droits des citoyens. Mais à l'égard de la religion protestante elle-même, la généralité des cahiers a moins de complaisance. En particulier, ils lui refusent la publicité du culte.

Si l'opinion publique était en général assez conciliante vis-à-vis des protestants, elle l'était beaucoup moins à l'égard des juifs. Je ne sais pourquoi l'auteur ne dit mot des juifs d'Alsace; mais de l'enquête qu'il a menée sur les juifs de Lorraine, où ils étaient en grand nombre, il résulte qu'on était unanime à vouloir les expulser ou tout au moins à leur interdire le prêt à intérêt. La haine du juif n'était pas une question religieuse, mais économique : on le maudissait parce que usurier. Suivant leur humeur douce ou énergique, les électeurs de 1789 voulaient qu'on transportât les juifs en masse dans les déserts de la Guyane ou qu'on les appliquât à la récolte du miel dans tout le royaume.

L'auteur clôt son étude par l'examen d'une question qui a pris, avec le temps, plus d'importance qu'elle n'en avait alors, celle des rapports de l'Église et de l'État. A part une infime minorité de cahiers qui demandent la rupture avec Rome, le sentiment général du pays est pour le *statu quo* amélioré. Si l'on demande des réformes, ce n'est ni pour le roi ni contre le pape, c'est pour l'Église et pour le roi. L Église de France est restée profondément gallicane. Mais les réformateurs de 1789 ne songent pas à la « laïcisation. » Au contraire et dans leur désir de mieux utiliser toutes les forces de la nation et en particulier les forces religieuses, ils souhaitent une participation plus active du clergé à la vie sociale. Quant à l'anticléricalisme il n'existe pas.

En somme et si l'on veut résumer les divers aspects que révèle la question religieuse dans les cahiers de doléances de nos pères de 1789, l'esprit réformateur du plus grand nombre est un esprit surtout pratique. On se serait, à la rigueur, accommodé de toute l'organisation ecclésiastique réalisée par l'ancien régime, mais on attendait non sans impatience le rajeunissement des institutions financières de l'Église : privilèges fiscaux, dilapidation du patrimoine foncier, gaspillage des dîmes, voilà ce qui indisposait bourgeois et paysans. Ils ne pouvaient admettre qu'avec des ressources si considérables on n'obtînt pas de meilleurs résultats. On peut donc dire que, pour eux, en 1789, les questions religieuses sont des questions d'argent. D'où il suit que si l'Église de France, en 1789, est toujours gallicane, ce n'est pas tout à fait dans le même sens qu'un siècle auparavant. Les réformes qu'on demande sont d'ordre économique. C'est pour cela qu'on les attend du roi et non du pape. Ni le dogme, ni la discipline n'ont rien à faire dans ces revendications. Il suit encore de là que la Constitution civile du clergé, construction systématique de théoriciens, fut loin de correspondre aux vœux des électeurs de 1789. Si le regroupement qu'elle opéra des diocèses donna satisfaction à un besoin assez

général d'unification, le régime qu'elle institua, des élections ecclésiastiques par l'ensemble des fidèles, n'avait été que très rarement demandé par le Tiers, jamais par le Clergé. Il en est de même de l'investiture canonique des évêques que l'Assemblée constituante ôta au pape : c'est une question que les cahiers n'avaient presque jamais soulevée. Le clergé de France avait perdu l'habitude de recevoir directement des ordres du Saint-Siège; mais ce serait une erreur de croire à une hostilité systématique de sa part contre le pape. La preuve, c'est que, lorsque le souverain pontife condamna solennellement la Constitution civile, la très grande majorité du clergé se soumit, les uns tout de suite, les autres successivement. Enfin, si certains cahiers avaient demandé la nationalisation des biens ecclésiastiques, la plupart des paroisses comptaient en tirer profit pour elles-mêmes, et non voir s'engouffrer toutes ces richesses dans le déficit de l'État. Là encore, la Constitution civile déçut beaucoup de monde.

On n'aurait qu'une idée imparfaite de cet important ouvrage, si l'on n'ajoutait qu'il est aussi bien écrit que bien pensé. Un des plus grands dangers d'une pareille étude était la monotonie. Grâce aux ressources verbales de l'auteur, à la souplesse, à la variété, à la fertilité de ses formules, la question religieuse, la seule qui revienne à chaque page sous sa plume, y apparaît dans une succession de tableaux tellement différents que l'on arrive au bout du livre sans la moindre impression de fatigue et avec le seul regret de le voir si tôt fini.

Eugène WELVERT.

Abbé M. GIRAUD. — *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV*. — Chez l'auteur. Institution Notre-Dame, La Flèche, 1920. In-8° de 692 pages.

— *Levée d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe, en 1793*. — Le Mans, Saint-Denis, 1920. In-8° de 160 pages avec affiche en couleurs.

L'Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe prend le récit au début de 1789, à l'heure où les trois ordres du Maine vont se réunir pour exprimer leurs doléances, mais trace tout d'abord un aperçu général de la vie religieuse, à la fin du XVIII^e siècle dans la partie de l'ancien diocèse du Mans qui correspond au département actuel de la Sarthe.

Les réguliers y sont en déchéance. Une cinquantaine de maisons seulement subsistent, où vivent à peu près 620 religieux ou reli-

gieuses. La région du Mans, à elle seule, compte 16 maisons, celle de La Flèche, 15. En tous ces établissements, la vie religieuse est-elle exemplaire? Relativement oui, dans les monastères féminins qui pourraient, au moins la plupart, souscrire à ces paroles des bénédictines de Château-du-Loir : « quoique notre séjour soit peu agréable, il nous plaît, nous y vivons dans une concorde et une paix fraternelle que rien n'a encore troublée. » Il en va tout autrement dans les monastères d'hommes, où, en dépit des richesses qui contrastent trop avec le petit nombre de sujets, s'affaiblit le sens religieux, où s'étiolent à la fois la vie ascétique, la vie morale et la vie intellectuelle, à tel point que plusieurs sont contraints de clore leurs portes.

Très différent est le clergé séculier. Son chef, Mgr de Jouffroy-Gonssans, évêque du Mans depuis 1778, joint, selon le témoignage de l'un de ses curés, « à une grande régularité de mœurs, la bonté du cœur et une certaine simplicité chrétienne qui donne un éclat solide à ses vertus. » Autour de lui gravitent les grands vicaires, de nombreux chanoines, et parmi ceux-ci, « Messieurs de Saint-Julien du Mans » tiennent un rang spécial, tant à cause du milieu dans lequel ils sont recrutés, que par l'étendue de leurs bénéfices et les rapports qu'ils ont avec l'évêque et les administrations qui les entourent.

Le nouveau diocèse, tel que l'ont constitué les lois des 26 février, 4 mars, 12 juillet, 24 août 1792, ne comprend plus que 444 paroisses — il y en avait 732 avant 1789 — et environ un millier de prêtres. Le curé des campagnes sarthoises, loin d'être pauvre comme les habitués, ses collègues, après avoir quêté, « glané, » et pauvrement vécu, pendant son vicariat, vit à l'aise dans son presbytère, presque toujours assez vaste, fréquente les seigneurs du voisinage chez qui son couvert est habituellement mis, surveille le rendement de son temporel et de ses dîmes. Forcément, à trop s'abaisser vers la terre, son idéal s'amoindrit; n'empêche que sa dignité de vie est toujours hors de cause. Par contre, quelle indépendance vis-à-vis de son évêque; comme il est rongé par un individualisme poussé à l'extrême, et que de divisions font naître sous ses pas les Jansénistes qui seront, dans la suite, les plus fougueux tenants de la Petite Église! Du fait qu'il est estimable, il est entouré de respect et d'affection. Comment ne le serait-il pas quand il distribue autour de lui des aumônes et des secours? « Les manœuvres et journaliers de la paroisse, disaient les habitants de Tassé, ne subsistent en partie que par les aumônes d'un curé à qui la médiocrité de son bénéfice ne laisse souvent que des désirs impuissants. » Par ailleurs, par là même qu'ils ont fondé écoles et maisons de charité, les curés se sont attirés la reconnaissance de leurs ouailles,

qui de leur côté, attachées à leurs pratiques religieuses, fréquentent encore l'église et les sacrements, mais n'observent plus guère les abstinences et les jeûnes, et s'adonnent, en certains endroits, à l'alcoolisme et au dévergondage, ainsi que le constate, dans ses registres paroissiaux de 1778, le curé de Changé.

Tel est, à la veille de la Révolution, l'état religieux du diocèse. A la vue de la grande misère qui, après l'hiver de 1788 surtout, y règne, quelques-uns appellent « l'âge d'or où l'on va voir revivre les anciens droits de la nation. »

Aux États du Maine, où se réunissent 1754 deputés des trois ordres, naissent les coteries et les difficultés; des libelles répandus sous le manteau, colportent les doléances. Enfin les députés sont élus, — 5 pour le clergé, et l'évêque ne l'est qu'à grand'peine, — les cahiers de doléances rédigés.

De l'inspection de ces cahiers et de ceux du Tiers il est facile de conclure que la province conserve pour les séculiers, « les bons et utiles pasteurs des paroisses, » une réelle sympathie, demandant pour eux péréquation de leurs traitements et un adoucissement de vie pour les vicaires, mais qu'elle est presque hostile aux réguliers dont elle sollicite la diminution, en même temps qu'elle espère de la Constitution nouvelle un amoindrissement de leurs droits et de leurs propriétés foncières, au profit des séculiers. En plus de ces vœux, elle demande que se créent de nouvelles écoles et maisons de charité. Notons, par exemple, ce vœu de nos curés du Maine que soient établies « deux écoles gratuites par paroisse pour les enfants de l'un et de l'autre sexe. »

Mais voici que sont votées les premières lois de la Constituante; elles reçoivent, dans la Sarthe, bon accueil, tant de la part des curés que des fidèles. Les curés entrent dans les municipalités, se soumettent, sans protester, à la réduction de leurs revenus, bénissent les drapeaux des milices nationales, participent aux fêtes de la Fédération, applaudissent, en un mot, aux réformes nouvelles. Ils laissent vendre, sans trop réclamer, certains de leurs biens, ne récriant que pour la vente de l'argenterie des églises et l'enlèvement des cloches, enlèvement qui suscite l'hostilité des paroissiens, et auquel les autorités opposent beaucoup de lenteur.

Devant le serment, l'attitude du clergé sarthois est assez diverse, éminemment changeante. Après avoir, dès l'abord, cherché des formules de conciliation, il refuse le serment, ou le prête avec des restrictions, et souscrit ensuite, sous la pression de certaines violences, de sollicitations locales ou par faiblesse, à la promesse de maintenir la Constitution; puis, soit qu'il ait été pris de remords, soit qu'il ait été conseillé par les prêtres fidèles, ou bien encore que l'aient impressionné les condamnations de Rome, il se rap-

proche de l'orthodoxie et se rétracte. Le pourcentage des réformistes donne un peu moins de 48 pour cent, celui des réfractaires un peu plus de 52 pour cent, M. Giraud a constaté que les circonscriptions de La Flèche et de Sablé comptent de 65 à 66 pour cent de réfractaires, alors que dans celle de Château-du-Loir, 78 pour cent des prêtres se soumettent à la loi. Par contre, le clergé de la ville du Mans fut exemplaire, puisqu'une dizaine de prêtres seulement y prêtèrent le serment.

Entre temps, les religieux quittent leurs monastères; d'aucuns reprennent, non sans quelque amertume, la vie civile; d'autres se joignent aux constitutionnels; un petit nombre reste fidèle, — tels dom Molière, chartreux du Parc, qui sera exécuté à Lyon, le lazariste Guibaud, qui mourra sur l'échafaud au Mans.

Les écoles de filles sont privées des religieuses enseignantes. Certaines moniales, sont incarcérées, en juin 1793, pour le refus du serment de liberté-égalité. Quant aux Chapitres, ce n'est pas sans plusieurs difficultés que les officiers municipaux parviendront à en assurer la suppression, et apposeront les scellés sur leurs maisons et leurs meubles.

Le clergé fidèle, mis à l'écart, les électeurs sarthois durent choisir un évêque. Après un scrutin laborieux, Prudhomme de La Boussinière, curé du Crucifix, du Mans, fut élu, qui, après s'être,non sans de nombreuses démarches, fait consacrer, après avoir essuyé plus d'un affront, telle l'affaire des *mais*, s'entoura bientôt d'un conseil épiscopal. Peu à peu, et péniblement, s'organise la nouvelle église, avec vicaires épiscopaux et curés élus par les paroissiens d'une valeur morale très relative, supprimant des cures, créant des dessertes, établissant un séminaire. Les oppositions rencontrées par la prise de possession de certaines paroisses, l'attitude des pasteurs légitimes, les protestations des paroisses rurales supprimées, ne sont pas sans retarder son développement. D'ailleurs, séparé du tronc vivifiant de l'Église catholique, et à cause de son peu d'homogénéité, ce clergé devait vite s'émietter. En 1795, les rétractations s'élèvent à plus de 350. Des défections nouvelles avaient surgi au moment des abdications et quelques mariages de prêtres avaient eu lieu, alors, plutôt sous la pression des autorités que par entraînement passionnel. Le haut clergé, 72 ecclésiastiques seulement, restèrent attachés à l'intrus au synode de 1801.

Entre ces constitutionnels et les prêtres fidèles, M. Giraud mentionne un tiers-parti auquel il donne le nom de *semi-constitutionnel*, formé vers le printemps de 1792, et composé des prêtres qui, tout en ayant juré, refusèrent d'entrer en relations avec les intrus, de communiquer *in divinis* avec Prudhomme, et rejetèrent, en

fait, par respect du droit ancien, les dispositions essentielles de la Constitution qu'ils avaient promis de maintenir.

Pendant ce temps, la persécution sévit contre les prêtres fidèles. Internés à la Mission, déportés ou exilés à l'étranger, emprisonnés à Chartres, Rambouillet, ou jetés sur les pontons, ils souffrent affreusement, d'aucuns ne reverront point leur pays. Ceux qui restent, exercent en dépit des lois, mais sont traqués de toutes parts; deux d'entre eux montent sur l'échafaud au Mans, un à Sablé. L'attachement du peuple sarthois à ses prêtres l'a fait se révolter en maints endroits, réclamer le maintien et le retour des prêtres fidèles, et se porter même à favoriser la clandestinité du culte divin. Il se prêtera peu, du reste, aux fêtes décadaires et de la Raison; quand il les célébrera, il ne tombera pas dans les grossièretés si communes en d'autres régions. L'administration ne contribue-t-elle pas de son côté, d'ailleurs, à l'agitation et aux troubles, par le maintien des intrus, malgré l'opposition des paroissiens, par la fermeture des chapelles, et par l'indifférence qu'elle manifeste lors des provocations ou des violences?

Tel est, en son ensemble, cet *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe*, dont les éléments et les conclusions dépassent les limites d'une étude locale. Appoint précieux pour les érudits qu'intéresse l'histoire des idées religieuses de notre pays, n'est-il pas aussi une utile autant qu'agréable contribution à l'histoire générale du clergé français?

M. l'abbé Giraud fait précéder son travail d'une bibliographie fort documentée, englobant tout naturellement les deux sources manuscrites et imprimées. Aux premières se rattachent les documents puisés aux archives nationales et départementales, et ceux des communes de la Sarthe que M. Giraud, a, comme un pèlerin, une à une visitées et fouillées. Les imprimés comprennent les ouvrages d'ordre général, les travaux divers d'histoire locale, et le dépouillement des périodiques de la région : bibliographie digne d'un bénédictin. Tout au plus peut-on y signaler quelques omissions, celles de l'*Histoire de la Province du Maine* de Le Pelletier de la Sarthe (2 vol. in-8°); *Au pays du Maine*, de Saillant; les cinq ouvrages de F. Legeay sur la vente des biens nationaux; l'importante collection des *Annuaires de la Sarthe*, où, depuis 1800, ont été insérées de curieuses études, et quelques autres.

Cet *Essai* transforme complètement, somme toute, le travail de dom Piolin sur le même sujet, *L'Église du Mans durant la Révolution*, (4 vol. in-8°, 1868). Il est regrettable, disons-le une fois de plus, qu'il n'embrasse que le diocèse actuel du Mans, et que nous n'ayons point une étude d'ensemble sur le diocèse d'avant 1789. Cette lacune semble être en partie comblée par le récent ouvrage

de M. l'abbé Gaugain, *Histoire de la Révolution dans la Mayenne*, (2 vol. in-8°, Laval).

Ne faut-il point encore regretter que la crise actuelle de l'imprimerie n'ait pas permis à l'auteur de terminer ses thèses par une table alphabétique qui eût facilité les recherches. Ai-je besoin d'ajouter que l'ouvrage, composé avec beaucoup de méthode, d'un style clair et alerte, dénote une telle connaissance des questions d'histoire religieuse qu'on est tenté de demander à l'auteur de ne pas s'arrêter en si bon chemin?

Dans le second volume présenté comme « petite thèse », nous relevons peu de chose au point de vue ecclésiastique. Mentionnons toutefois, à propos des difficultés que rencontrèrent les appels d'hommes, en 1793, qu'il n'est nullement prouvé que le clergé sarthois, se soit immiscé dans les mouvements insurrectionnels, qu'au contraire, il s'en écarta, et que les troubles furent bien plutôt suscités par les émigrés ou leurs agents. On a tant accusé le clergé de s'être, tout le premier, mêlé à ces insurrections, qu'il est bon de noter, au passage, cette constatation.

Louis Calendini.

Abbé A. Prévost. — *Les Minimes de Brienne. Le collège et les premiers maîtres de Napoléon.* — Troyes, 1915. In-8° de 123 pages avec dix gravures et un plan.

Voici une petite publication dont l'intérêt dépasse les limites de l'histoire locale, du moins si l'on s'en rapporte au sous-titre On a déjà écrit sur l'éducation de Bonaparte, Chuquet et Fr. Masson figurent en particulier dans la bibliographie en tête de la brochure. Ils ont raconté la vie de l'écolier à Brienne, et mentionné les premiers maîtres de Napoléon. Ils y soulevaient aussi, sans pouvoir l'aborder, une question devenue importante, sur le régime des premières écoles militaires au XVIII^e siècle, leurs programmes, les travaux des maîtres, qui y ont formé les chefs et les officiers de l'armée moderne, débutant sous la Révolution. Il s'est rencontré de plus que ces maîtres sortaient des rangs du clergé, que les collèges provenaient des biens d'Église; l'histoire religieuse se confond donc ici avec l'histoire profane. Sans atteindre à la célébrité du collège de La Flèche, devenu le Prytanée militaire, et dont l'histoire déjà faite laisse cependant à dire, celui de Brienne, d'une existence éphémère, a donc marqué doublement, par le séjour qu'y fit le jeune Bonaparte, et par ses brèves vicissitudes d'une de nos plus anciennes écoles de guerre. D'abord maison hospita-

lière, existant dès le moyen âge et confiée en 1627 aux religieux minimes par Léon d'Albert, frère du célèbre connétable de Luynes, elle se transforma en école un siècle plus tard (1737), et fut avec onze autres affectée à la formation des officiers, par décret de Louis XVI, en 1776. Bonaparte en fit partie de mai 1779 à octobre 1784, entre dix et quinze ans. Supprimée en 1793 avec les maisons analogues, Brienne, dans une existence d'un demi-siècle, n'a laissé que le souvenir d'une de ces écoles techniques professionnelles, dont le type existait avant que la Révolution ait revendiqué l'honneur de créer cette forme de l'enseignement moderne.

Les programmes, que l'on ne manque pas de nous faire connaître pour ce court laps de temps, dix-sept années, restent classiques, toutefois avec une part faite aux sciences et aux études militaires, ce qui annonce déjà nos écoles préparatoires ; les études de langues anciennes, d'histoire et géographie, les académies et concours ou examens de fin d'année sont imités des études antérieures, mises en honneur par les jésuites. Les exercices physiques, les jeux et la discipline avec ses mesures de rigueur tendent à former des soldats qui commanderont aux autres, de ces jeunes nobles pupilles du roi, auxquels on doit quelques égards sans préjudice toutefois de la vie dure qui les prépare à l'avenir.

Dans ce personnel mêlé de religieux et de laïcs, qui s'occupent de l'enseignement, y compris l'écriture, de surveillance et de soins matériels tels qu'en exige une vie ainsi entendue, les éléments sont assez disparates ; maîtres et éducateurs, préparés à la hâte, appliqués jeunes à des fonctions délicates, manquent parfois de formation, d'expérience, ne répondent pas à toutes les exigences de la situation. Le côté religieux laisse à désirer, les minimes n'ont pas reçu la discipline forte des jésuites, ils prêtent aux malignes remarques d'une jeunesse sans pitié. Il ne faut pas prendre trop à la lettre les racontars de Bourienne et les témoignages cités par Chuquet, par exemple sur la rapidité avec laquelle ces religieux disaient la messe (p. 54), mais il est bien vrai que leur éducation cléricale, abrégée et incomplète, ne leur avait pas assuré l'énergie de tenir coup dans la tourmente révolutionnaire. Ils ne se firent pas scrupule de prêter serment à la constitution civile du clergé, et rentrèrent dans la vie séculière ; quelques-uns abandonnèrent même leurs obligations sacerdotales pour embrasser des carrières civiles. Jeunes, la plupart, et mal soutenus par leurs supérieurs, qui les abandonnèrent, arrachés soudain à un genre d'occupation en dehors duquel il ne connaissaient rien, ils se virent submergés par les embarras multiples d'une situation sans espoir, voisine de la misère, qu'aggravaient encore les circonstances exceptionnelles d'une époque des plus troublées.

Nous savons assez exactement ce qu'ils sont devenus après la Révolution, les uns secourus dans leur misère par le grand empereur dont ils avaient guidé les premières études, d'autres restés fidèles et attachés au ministère paroissial, le reste noyés dans la vie sociale trouble qui s'était formée depuis quelques années. On est heureux de constater que Napoléon, et c'était le meilleur témoignage qu'il pût donner de l'éducation reçue, se montra reconnaissant et n'oublia pas ses maîtres de Brienne. Quelque soit d'ailleurs l'avantage ou la portée de ces divers renseignements, par lesquels M. Prévost nous intéresse à ces maîtres, ils ne compensent pas certaines lacunes à constater dans son travail. On désirerait surtout quelques détails plus personnels sur la vie écolière du jeune Bonaparte. Sans doute nous la connaissons par les ouvrages de Chuquet et Masson, mentionnés plus haut, mais les quelques détails qu'y ajoute M. Prévost montrent que ces travaux qui l'ont précédé demandaient à être complétés ou rectifiés. Une histoire plus étendue du collège de Brienne, espérons qu'on y travaillera un jour, ne se conçoit pas sans rayonner autour de la personne du jeune Bonaparte qu'elle encadrerait dignement.

Le petit travail que nous étudions ici servirait de fonds à cette histoire. Une peinture plus accentuée de la vie du collège pendant le séjour de Bonaparte éclarcirait la formation du grand homme en même temps qu'elle rendrait la physionomie de la maison. La communauté des minimes ne semble avoir été ni riche, ni influente dans la vie et l'histoire locales, néanmoins on aimerait avoir sur elle quelques indications de plus, comme sur les fondateurs et bienfaiteurs. Ainsi les Brienne, cette illustre lignée de ministres et bons serviteurs de la monarchie, qui ont laissé leurs traces en tant de directions, même à la Biblithèque nationale, à laquelle ils ont transmis leurs archives. Ainsi les Bauffrémont, héritiers et derniers survivants de plusieurs familles illustres. Et comment un petit hobereau du Comtat, devenu grand seigneur par la volonté d'un de nos rois, a-t-il eu l'idée de faire en Champagne un établissement qui n'a pas dû compter beaucoup dans sa vie. A vrai dire, les débuts du couvent de Brienne restent encore dans le vague, néanmoins une nouvelle édition de cette plaquette, même moins élégante, devrait utiliser l'illustration, ajouter quelque chose aux quatre pièces justificatives et compléter en quelque chose la riche table analytique qui termine celle-ci. Cette plaquette se transformerait aisément en un volume qui ferait figure dans le mouvement historique et dans les annales de l'Église.

P. Richard.

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

L. Laurand. *Manuel des Études grecques et latines.* Fascicule VII: *Métrique. Sciences complémentaires : Critique des textes. Paléographie. Épigraphie. Numismatique. Archéologie. Histoire de la Philologie. Bibliographie. Le travail philologique.* Paris, A. Picard, 1919. In-8°, pages 743 à 877. Prix : 3 fr. 50. Se vend séparément.

Cet ouvrage, destiné à paraître en huit fascicules, réunira, en un millier de pages, tous les renseignements nécessaires à la connaissance de l'antiquité classique, à la lecture des auteurs grecs et latins. L'avant-dernier fascicule, consacré en partie aux *Sciences complémentaires*, expose en bref l'ensemble des connaissances préalables au travail historique. A ce titre, nous le recommandons tout particulièrement. Sur l'établissement des textes, la photographie des manuscrits, l'apparat critique, sur la paléographie, l'archéologie, on y trouvera les indications suffisantes pour s'initier à ces disciplines et en poursuivre l'étude, au besoin. L'histoire de la philologie indique les principaux courants qui se sont faits sentir dans les études classiques, surtout depuis la Renaissance, et caractérise les tendances de l'époque actuelle. Le fascicule se termine par des renseignements pratiques sur le travail philologique, la rédaction des fiches, les bibliothèques, etc. Ils sont le fruit d'une longue expérience et ils épargneront aux novices bien des embarras. V. C.

René Poupardin. *Recueil des actes des rois de Provence (855-928)*, publié sous la direction de M. M. Prou. *(Chartes et diplômes relatifs à l'histoire de France*, publiés par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres). Paris, Imp. nationale, 1920. In-4° de 158 pages et 3 planches.

La plupart des actes émanés de la chancellerie des anciens rois de Provence, Charles, Boson et Louis l'Aveugle, proviennent, directement ou indirectement, des archives épiscopales ou abbatiales de la région du Sud-Est. Les bénéficiaires de ces préceptes furent généralement les Églises d'Apt, d'Arles, d'Avignon, de Grenoble, de Lyon, d'Uzès et de Vienne; les abbayes de Saint-Chef, de Saint-Oyand, de Saint-Philibert de Tournus, et de Saint-Victor de Marseille. On juge par là de l'intérêt que présente, au point de vue de nos lecteurs, le recueil diplomatique de M. René Poupardin. On y trouve, échelonnés sur une période de soixante-treize ans (855-928) cinquante-neuf préceptes royaux, diverses mentions d'actes perdus et deux actes du comte Boson, antérieurs à son avènement au trône. L'éditeur n'a ménagé ni la science ni la peine pour offrir de tous ces actes, depuis longtemps connus et publiés, un texte définitif. Il ne pouvait mieux faire, pour l'établir, que de se conformer aux principes indiqués par M. Maurice Prou, en tête de son

Recueil des actes de Philippe Ier. Une excellente introduction, où l'auteur étudie la chancellerie des rois de Provence et les règles qu'elle suivait dans l'établissement des actes; une très complète table alphabétique des noms de lieux, des noms de personnes et des termes techniques, achèvent de donner à l'ouvrage de M. René Poupardin cette solidité probe à laquelle nous avait habitués le distingué historien du royaume de Provence. Géraud Lavergne.

B. Pocquet Du Haut-Jussé. *Les statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieuc (1421)*. (Extrait du *Bulletin de la Société archéologique de Rennes*). Rennes, H. Vatar, 1920. In-8° de 142 pages.

M. Pocquet Du Haut-Jussé définit exactement l'importance du document qu'il publie, en écrivant que les actes délibérés dans les synodes diocésains et sanctionnés par l'évêque « forment pour chaque diocèse une source inappréciable de renseignements touchant la discipline intérieure, les mœurs du clergé, les rites sacramentaires, l'enseignement des fidèles et même les coutumes et usages des laïques. »

Alain de La Rue ou de Kerazret fut un des plus éminents prélats bretons du xve siècle : recteur de l'Université d'Angers, référendaire à la chancellerie pontificale, conseiller du duc de Bretagne, évêque de Léon (1411), puis de Saint-Brieuc (1419-1424), il eut une carrière active, variée, où la diplomatie alterne avec les fonctions d'Église. M. Pocquet raconte cette vie avec plus de détails qu'on ne l'avait fait jusqu'à présent, moins peut-être qu'on ne pourrait le faire.

Ses statuts, que la bibliothèque du Vatican conserve, constituent une œuvre personnelle où se marquent le théologien, le juriste et l'homme d'action. L'évêque ne s'est pas proposé de faire compiler des décisions antérieures; il a voulu exposer tout ce que comporte d'essentiel la pratique de la religion. Les cas les plus divers sont prévus. Aussi le succès des statuts de 1421 fut-il tel qu'ils restèrent en vigueur, ce semble, jusqu'à la publication du catéchisme du concile de Trente, en 1566.

L'établissement d'un texte de ce genre n'était pas chose facile. M. Poquet a pris beaucoup de peine pour en épargner aux autres, et il a réussi : au milieu des *distinctiones* et *capitula*, chacun, guidé par une bonne table, trouve vite son gibier. H. Waquet.

P. Thaddée Ferré, O. M. *Histoire de l'ordre de Saint-François* Rennes, Imp. du Nouvelliste, 1921. In-8° de 382 pages.

Livre original et fortement documenté, où ceux mêmes qui connaissent bien l'ordre de Saint-François trouveront des aperçus nouveaux pour eux, des choses qui étaient pour eux restées dans l'ombre. L'auteur n'est pas de ceux qui esquivent ou qui tournent les difficultés : il les aborde de front, et il dit tout, avec une remarquable franchise. C'est ainsi qu'après nous avoir raconté les triomphes, tracé, par exemple, des missions franciscaines un tableau splendide, il mettra sous nos yeux les déchirements du xive siècle, les amoindrissements de la pauvreté à travers les âges. Assimilant l'ordre séraphique à nos assemblées parlementaires, il y distingue, dès les plus anciens jours, une gauche, une

droite et un centre. Les relâchés, dont Frère Élie est comme la personnification, représentent la gauche. Les « spirituels », qui outrent ou dénaturent la pensée de saint François, forment la droite. La vérité, la doctrine du saint patriarche, sont dans le centre. Or, c'est toujours le centre qui prévaut, et qui sort victorieux de chaque crise. Dirons-nous que, parfois, l'auteur nous a semblé sévère, au moins dans l'expression, pour certains actes de papes, qui restreignaient plus qu'il ne l'eût voulu sa chère pauvreté? Par contre, nous l'avons trouvé trop indulgent pour Occam, esprit bien dangereux et religieux peu intéressant.

Th. MALLEY.

Élie MAZEL. *Les Guerres de religion à Nant et le pays d'extrême Haute-Marche du Rouergue.* Rodez, Carrère, 1920. In-12 de 166 pages.

M. Mazel avait déjà publié en 1913 un volume intitulé : *Monographie sur Nant d'Aveyron et son ancienne abbaye;* la présente brochure en est comme l'appendice, ou bien un développement mis à un des plus tragiques chapitres de cette histoire. Dans le Rouergue les guerres de religion ensanglantèrent surtout le bassin du Tarn et Millau fut le grand centre de la révolte protestante. Entre cette ville et le département du Gard se trouve un plateau d'une large étendue, le Larzac, dont les localités principales sont Nant, Saint-Jean-du-Bruel, La Cavalerie, l'Hospitalet, La Couvertoirade. C'est la région dont M. Mazel veut rapporter les luttes religieuses au XVI^e siècle.

Faits abondants, toujours appuyés sur les textes, sobriété du récit, appréciations impartiales : telles nous semblent être les qualités de cette nouvelle monographie. Remercions l'auteur d'avoir, avec preuves à l'appui, montré la documentation souvent boiteuse et l'esprit sectaire des *Notes d'un calviniste de Millau*, auxquelles d'ailleurs il fait de larges emprunts. Tandis que les localités voisines étaient en guerre perpétuelle, les habitants de Nant, catholiques et protestants, donnèrent dès cette époque un bel exemple d'union sacrée. Ils s'entendirent ensemble pour transiger au besoin avec les forces protestantes et ils évitèrent ainsi à la petite cité une foule de maux. C'est l'abbé de Nant, Vital Hérailh, qui fut l'instigateur de ces bienfaisants compromis. Cette modération était chez lui d'autant plus méritoire que son abbaye avait été saccagée et incendiée peu auparavant par les huguenots.

Nous regrettons que M. Mazel n'ait pas donné à son œuvre les apparences d'un récit plus suivi; il le pouvait sans altérer la vérité historique. On voudrait au début un petit tableau d'ensemble et dans la suite plus d'unité. Ce sont tantôt les abbés de Nant, tantôt les gouverneurs militaires de la contrée qui sont mis en évidence. L'auteur s'attarde à des détails généalogiques et autres qui auraient mieux trouvé leur place au bas des pages. Les actes notariés sont une mine très précieuse pour les auteurs de monographie, mais ils exposent à ce genre minutieux et morcelé.

C. BELMON.

Abbé Humbert MOLLIÈRE. *Marguerite de Quibly, abbesse et réformatrice du monastère royal de N.-D. de la Déserte à Lyon.* — A Lyon, de l'imprimerie de M. Audin, 1921. In-8° de 79 pages.

L'abbaye de la Déserte à Lyon avait appartenu primitivement à l'ordre de Sainte-Claire; puis, en 1503, le pape Jules II l'avait placée sous la règle de Saint-Benoît. Mais, dans le cours du XVIe siècle, les pires usages s'étaient établis dans ce couvent : les religieuses avaient rompu la clôture et subsistaient chacune des biens de leur famille.

On a assez peu de documents sur Marguerite de Quibly, leur réformatrice. L'auteur de cette brochure a néanmoins réussi à en esquisser la biographie. Elle avait été élevée dans le monastère par une parente; mais elle fut pénétrée de bonne heure par les idées de réforme qui se manifestaient à cette époque. Saint François de Sales, le P. Albi, jésuite, semblent avoir été plus spécialement ses guides, mais il y a également une part originale dans son œuvre. La douceur et la persuasion furent sa règle, et c'est par ces moyens qu'elle réussit à rétablir la vie commune. Les constitutions du monastère publiées en 1641 prennent pour base la règle bénédictine en y ajoutant des pratiques plus modernes comme l'oraison mentale et l'examen particulier. Son influence paraît s'être exercée tant dans la société civile que religieuse par le charme de sa conversation. Personnellement, elle porta la réforme dans plusieurs monastères de femmes voisins de Lyon : Blie, dans la Bresse, Saint-Andoche d'Autun, Auzon en Auvergne, Saint-André-le-Haut de Vienne, Saint-Césaire d'Arles adoptèrent les constitutions de la Déserte. Ce petit livre, dont la présentation typographique évoque les meilleures éditions du XVIIe siècle, offre également l'intérêt d'ajouter une page peu connue à l'histoire de la renaissance du mouvement religieux au début du règne de Louis XIV. Louis Royer.

Jean Mélia. *L'étrange existence de l'abbé de Choisy, de l'Académie française.* Paris, Émile-Paul frères, 1921. In-12 de 326 pages.

Pour extraordinaire qu'ait été l'étrange existence de l'abbé de Choisy, qui toute sa vie s'habilla en femme; si licencieuses que furent longtemps ses mœurs, Théophile Gautier n'eut pas plus admis le personnage dans ses *Grotesques* que M. Frédéric Lachèvre ne serait disposé à lui faire une place parmi ses *Libertins*. C'est que François-Timoléon de Choisy est un bel et grand esprit, un éminent écrivain, et qu'il a laissé une œuvre remarquable, une *Histoire de l'Église* en onze volumes et de nombreux ouvrages de morale et de piété.

L'abbé avait de qui tenir. Sa mère, petite-fille du chancelier de L'Hospital, était une des précieuses les plus jolies et les plus réputées de son temps. Par une coquetterie bizarre, elle a rendu son fils imberbe dès l'enfance en lui faisant frotter tous les jours le visage « avec une certaine eau qui fait mourir le poil », et, pour paraître plus jeune, elle lui conserve le plus longtemps possible ses habits de fillette. François-Timoléon, loin de réclamer, s'en amuse, s'y complaît. Il a, d'ailleurs, au plus haut point, le culte de la beauté, et, comme la beauté est surtout l'apanage de la femme, l'éternel féminin l'attire et c'est à lui qu'il veut ressembler. Drôle d'homme, que sa beauté ne gêne guère, qui l'affiche avec complaisance et l'enjolive par ses ajustements, ses mouches et ses pendants d'oreille! Ainsi travesti, il quête en l'église Saint-Médard.

Et M. le curé « loue fort sa robe. » L'abbé obtient même plus tard l'approbation de cardinal de Noailles, lequel, l'ayant examiné, lui déclare : « Vous êtes fort bien. » L'atmosphère d'indulgence qui l'entoure, ou plutôt cette constance à braver le scandale étonnera ceux qui se représentent les mœurs du XVII^e siècle d'après la littérature officielle et les œuvres classiques aménagées *ad usum delphini*. A la cour de Louis XIV, où toutes les licences sont tolérées, le travestissement est érigé à l'état de simple fantaisie. Et ceux-là n'y sacrifient pas seuls qui sont la reine Christine de Suède et Monsieur, frère de Louis XIV, de quatre ans plus âgé que Choisy et son ami en dévergondage, mais aussi l'abbé d'Entragues, son cousin Caumartin, futur évêque de Blois, et l'abbé Vaudrun, tous chansonnés.

Esprit distingué, d'intelligence vive et brillante, de manières agréables, l'abbé de Choisy est reçu dans le monde avec le plus vif empressement. Ses relations et ses amitiés littéraires lui ouvrent toutes les portes, même l'Académie (17 juillet 1687). Qui n'a souri en lisant le discours de réception du comte Hubert de Latour-Latour, dans *L'Habit vert :* « Ce que vous avez élu en moi, c'est l'homme du monde... ». Le discours de réception de l'abbé semble une épreuve avant la lettre de celui que prononce le personnage de M. Robert de Flers. Les traits de ressemblance sont amusants. Comme Latour-Latour, l'abbé de Choisy est âgé de quarante-deux ans, il n'est guère moins inédit et s'en excuse : « L'assiduité à vos séances me tiendra lieu de mérite, » dit Choisy. Comme Latour encore, il croit « déjà sentir en lui l'esprit de l'Académie » (p. 187), il a envie d'écrire... Seulement l'abbé tint parole, et cela superbement. « Si quelqu'un a su joindre la politesse du discours, l'agrément de la conversation, la gaieté de l'esprit à l'application au travail, à la composition assidue et à des ouvrages sérieux, c'est certainement l'abbé de Choisy. » (L. Dupin, *Bibliothèque des auteurs ecclésiastiques du XVII^e siècle, des auteurs vivants.)*

Parmi les ouvrages sortis de sa plume, la plupart dédiés au roi, retenons seulement son *Histoire de l'Église*, entreprise sur le conseil de Bossuet, et trois *Recueils d'histoires sacrées et profanes*. Comment un tel esprit fut-il amené, vers la cinquantaine, à composer des livres d'édification et de piété? De tonsuré qu'il fut à dix-neuf ans, en 1663, ordonné prêtre au cours de son ambassade au Siam, en 1685, il était devenu grand doyen de la cathédrale de Bayeux. M. Mélia nous apprend que des mères venaient le consulter au sujet de l'éducation à donner à leurs filles. C'était le temps où la littérature des contes de fées occasionnait des ravages dans la jeunesse, et il s'agissait surtout d'être agréable à Mme de Maintenon qui s'était adressée à lui comme au seul homme capable de séduire et tourner au bien par ses écrits les jeunes filles de Saint-Cyr. L'œuvre principale de sa vie, l'*Histoire de l'Église*, mit vingt ans à paraître et connut cinq éditions. L'abbé n'y fait pas étalage d'érudition; il écrit pour les gens du monde et s'efforce d'être édifiant. Manière d'écrire peu scientifique, sans doute, mais nullement au-dessus de ses forces. Lui-même avait conscience de sa faiblesse. « Pour faire une histoire de l'Église à laquelle il ne manquât rien, dit-il en tête de

son Avertissement, il faudrait posséder presque toutes les sciences et avoir une infinité de talents que la nature n'accorde guère à une même personne... » Sage remarque dont plusieurs de nos jours auraient pu t'inspirer.

L'étrange existence de l'abbé de Choisy n'est point matière à bréviaire. Le récit de cette vie présentait bien des écueils. M. Mélia les a tous évités, avec coquetterie, sans passer trop au large et de manière à nous les laisser cependant apercevoir. Par lui, nous sommes donc renseignés avec mesure et vérité. C'est bien. Mais le livre soulève une question de méthode. Sans se confondre avec l'histoire, qui est autre chose, mais s'en réclamant néanmoins, puisqu'elle tient compte des faits, la biographie littéraire a fait en notre temps de sérieux progrès. Elle est devenue plus précise, plus solide et se contente moins aisément d'à-peu près. Aussi regretté-je que l'auteur n'ait pas accompagné ses nombreuses citations d'exactes et minutieuses références bibliographiques. Le besoin de contrôler ses notes nous eût épargné certains étonnements. Ayant démontré, p. 270-271, que l'abbé de Choisy avait dédié son *Imitation de Jésus-Christ* à Louis XIV et non pas à Mme de Maintenon, il se fût gardé d'affirmer le contraire, p. 22. Il n'eût pas non plus attribué à Mazarin, ou plutôt il nous eût permis de vérifier si le propos qu'il prête au ministre, p. 19, n'est pas en réalité du cardinal de Noailles.

V. Carrière.

Henri Welschinger. *Les Martyrs de Septembre.* Collection « Les Saints. » Paris, V. Lecoffre, 1919. In-12 de xxiv-182 pages.

Bien des études ont déjà été publiées sur les massacres de septembre. Ce livre-ci n'a pas la prétention de rénover le sujet ni d'apporter des éclaircissements inédits. Il veut être seulement une hagiographie, il veut s'associer « à l'hommage mérité par les serviteurs héroïques de l'Église en ces journées. » Un historique de la cause des Martyrs de septembre, dans le premier chapitre; l'affirmation et la preuve du fait de leur martyre dans le dernier, des pages émues sur le drame des Carmes, de longs extraits des récits laissés par des survivants, notamment par l'abbé de La Pannonie, tels sont les passages essentiels du livre.

M. Henri Welschinger y ajoute une liste alphabétique des 213 prêtres et des 3 laïcs massacrés à l'Abbaye, des notes bibliographiques sur les sulpiciens et les clercs de Saint-Sulpice martyrs, ainsi que quelques pièces établissant la complicité des Sections et de la Commune de Paris. Un chapitre entier d'ailleurs est consacré aux responsables des massacres, et en particulier à Danton; on désirerait seulement que l'auteur ait justifié davantage ses affirmations à ce sujet.

J. Gallerand.

Chanoine J. Loridan. *Les bienheureuses ursulines de Valenciennes.* Collection « Les Saints. » Paris, V. Lecoffre, 1920. In-12 de 208 pages.

Les documents d'archives intéressant l'histoire des ursulines martyres de Valenciennes sont peu nombreux, beaucoup de pièces et de registres de cette époque ayant disparu. En outre des ouvrages généraux concernant la Terreur dans le Nord, l'auteur a pu utiliser le texte du jugement de la commission militaire condamnant à mort les religieuses,

cinq lettres écrites par elles, un mémoire d'une ursuline de Mons, conservé aux archives du monastère de cette ville, un autre mémoire dramatisé sous forme de dialogue, dont l'auteur est inconnu, enfin quelques souvenirs de famille. A l'aide de ces divers documents, M. le chanoine Loridan a su faire œuvre d'historien. Laissant d'ordinaire parler les textes, n'encombrant pas son récit de digressions oiseuses, et s'effaçant lui-même, il conte par le menu sans tomber dans les longueurs, il est vivant et, à l'occasion, émouvant, sans dramatiser. Son livre d'ailleurs dépasse les limites d'une simple hagiographie; il situe le récit largement dans le cadre des faits généraux et c'est l'histoire religieuse de la Révolution à Valenciennes qui revit dans ces pages.

Après avoir, en une introduction, esquissé les destinées de la communauté des ursulines de Valenciennes avant la Révolution, l'auteur montre les 32 religieuses gardant en 1789 les meilleures traditions de piété et de charité; unanimes, en 1790, à déclarer vouloir vivre et mourir dans leur couvent; se résolvant, en septembre 1792, devant l'imminente fermeture de leur maison, à demander asile chez leurs sœurs de Mons; puis enfin regagnant Valenciennes au milieu de 1793, après l'entrée des Autrichiens dans la ville. Durant une année, elles y vivent en paix, et restaurent leur monastère. Mais, en septembre 1794, les Français rentrent en vainqueurs, le représentant Lacoste organise une commission militaire; la plupart des religieuses sont emprisonnées. Elles sont rayonnantes de joie à l'idée du martyre. « Les consolations que nous éprouvons sont inexprimables, » disent-elles. Si certaines, un instant, s'effrayent à l'approche du supplice, leur admirable supérieure, la Mère Clotilde Paillot les rassure : « Ce n'est pas si difficile que cela; je passerai avant vous pour vous donner l'exemple. » Elles furent onze à mourir, en deux groupes, cinq le 17 octobre 1794, six le 23 octobre. Des premières, la supérieure elle-même écrivait : « Elles ne marchèrent pas au supplice; elles y volèrent avec une joie et un courage qui mirent leurs bourreaux en admiration. » Toutes les onze furent martyrisées comme « coupables du crime d'émigration, » et pour être revenues sur le territoire de la République et y avoir exercé, « sous le protection de l'ennemi, des fonctions qui leur avaient été interdites. »

J. GALLERAND.

Georges GOYAU. *Précurseurs*. Paris, Perrin, 1920. In-16 de 304 pages.

Sous ce titre de *Précurseurs*, M. Georges Goyau groupe quatre études sur des catholiques du XIX^e^ siècle : Chaminade, Ozanam, Verhaegen, Milcent. Guillaume-Joseph Chaminade (1762-1851), prêtre, d'abord resté à Bordeaux sous la Révolution, puis émigré à Saragosse, eut à Notre-Dame del Pilar une vision qui décida de sa vocation. Rentré après le 18 brumaire, il fonde à Bordeaux une congrégation le 2 février 1801 : il est à l'origine de toutes les œuvres de la charité bordelaise : il préconise la fondation des écoles normales primaires et fonde la congrégation des marianistes, qui dirigea le collège Stanislas et qui est appréciée jusqu'au Japon. Ozanam occupe à lui seul la moitié du volume, et cependant M. Goyau n'envisage qu'une courte période de cette vie si attachante : Ozanam collégien, Ozanam étudiant. Après

une courte crise de doute, dont le tira l'abbé Noirot, Ozanam devient l'apôtre du catholicisme. Président d'une conférence d'histoire, il discute contre les maîtres incroyants du Collège de France. Après deux ans d'efforts il obtient de Mgr de Quélen l'ouverture des conférences de Notre-Dame de Paris. M. Goyau n'avait pas à parler du fondateur des conférences de Saint-Vincent-de-Paul ni de l'historien. Arthur Verhaegen, de Gand (1847-1917), ingénieur des ponts-et-chaussées, fut celui qui orienta le parti catholique belge dans la voie sociale, il préconisa la mutualité, la presse populaire, la création d'un ministère du travail. Une longue vie consacrée au bien fut couronnée par une déportation en Allemagne (1915). Quand il fut très malade, on le laissa rentrer en Belgique, mais Gand lui fut interdit et ses filles ne purent le revoir que mort! Louis Milcent (1846-1918), ancien zouave pontifical et auditeur au Conseil d'État, Normand fixé dans le Jura par son mariage, est le créateur des syndicats agricoles, issus d'un petit mot de la loi de 1884. Il s'en fit l'apôtre dans les semaines sociales et dans les semaines agricoles créées par le secrétariat social du Sud-Est.

Si l'on cherche le trait commun de ces quatre précurseurs, on trouve leur foi catholique, qui est pour eux un motif d'action : la vie doit être un combat, elle ne saurait être un repos : c'était la devise de Verhaegen, mais les trois autres auraient pu l'adopter. Tous quatre se distinguent par un amour désintéressé des classes laborieuses; ils ne veulent pas d'émigration à l'intérieur, ils tiennent un compte intelligent des idées nouvelles en ce qu'elles ont de légitime, ils marchent avec leur temps et revendiquent pour l'Église son rôle social. Chaminade réunit dans sa congrégation de Bordeaux des hommes de toutes les classes de la société, il persiste dans son idée malgré toutes les objections et il admet dans ses écoles des enfants protestants. Ozanam, dans la famille de qui la charité était héréditaire, est vivement frappé du mouvement saint-simonien et il sent la nécessité de se pencher vers le peuple. Arthur Verhaegen veut lutter contre le socialisme révolutionnaire représenté par le *Vooruit* de Gand, il fonde des syndicats ouvriers catholiques, mais il laisse les ouvriers maîtres de diriger ces syndicats sans leur imposer une ennuyeuse tutelle, il veut les servir et non s'en servir. Tel est aussi le but de Louis Milcent quand il réunit en syndicats les agriculteurs comtois.

On comprend qu'avec cette largeur d'idées les Précurseurs aient suscité des défiances même de la part de catholiques : Ozanam fut suspect au journal *L'Ami de la religion;* Verheagen fut suivi avec peine par une partie de la droite belge; beaucoup de catholiques ne demandaient à Milcent que des résultats politiques. Mais l'encyclique de Léon XIII sur la condition des ouvriers donna raison aux Précurseurs, et l'on sait combien cette encyclique est chère à celui qui signa jadis Léon Grégoire.

Paul Deslandres.

Mgr Baunard. *Œuvres saintes. Choix de discours, notices et entretiens de 1876 à 1913.* Paris, G. de Gigord, 1919. In-12 de VII-381 pages.

Si plusieurs de ces pages appartiennent en propre à la prédication

chrétienne, toutes cependant, ou presque toutes, sont imprégnées d'histoire : qu'il s'agisse des conférences de Saint-Vincent-de-Paul, des Petites sœurs des Pauvres, des Écoles chrétiennes, du centenaire des États généraux de 1789, du monument du général de Sonis à Loigny, du centenaire de la Société des religieuses du Sacré-Cœur, de la Visite de Pie VII à Saint-Sulpice... ce qui fait le caractère distinctif et aussi le charme propre du recueil, ce sont, le plus souvent, l'éloquente évocation d'événements passés ou contemporains, la brillante synthèse de l'histoire d'une époque, d'une institution ou d'une « œuvre sainte. » La variété des sujets qui le composent permet d'y trouver, en quelque sorte ramassées ensemble, toutes les qualités de l'écrivain fécond et brillant, de l'orateur agréable, abondant, et disert que fut l'éminent et regretté prélat. F. Boulliau.

Barr Ferree. *The Bombardment of Reims.* New York, Leonard Scott Publication company, 1917. In-12 de 128 p. avec grav. hors texte.

Tableau quotidien du bombardement de Reims, du 3 septembre 1914 au 3 septembre 1917, où l'auteur, s'aidant des renseignements fournis par les journaux, relève aussi exactement que possible le nombre d'obus tombés chaque jour sur la ville et les incursions d'avions allemands. Il mentionne en même temps les incendies provoqués par les bombes et les quelques événements notables dont la ville fut le théâtre. Un court résumé expose à la fin l'état des principaux monuments religieux ou civils, atteints par les projectiles ennemis. Ce petit livre fait connaître de façon précise les souffrances endurées par la vaillante cité pendant les trois premières années de la guerre; mais l'impression qui s'en dégage n'en devient que plus poignante quand on songe à la façon dont les ruines se sont accumulées pendant l'année qui a suivi et qu'on se rappelle le spectacle d'horreur qu'offraient les rues de la ville de Reims au moment de la cessation des hostilités.

Léon Le Grand.

Abbé Henri Vergneau. *Vie de Monseigneur Lobbedey, évêque de Moulins, de 1906 à 1911; évêque d'Arras, Boulogne et Saint-Omer, de 1911 à 1916, chevalier de la Légion d'honneur.* Arras, Brunet, 1920. In-8° de 367 pages.

On ne saurait, sans commettre une erreur de méthode impardonnable, étudier les institutions d'une époque, en ne commençant pas par les institutions religieuses. A la chute de l'Empire romain, il n'y a plus qu'un pouvoir, qu'une autorité, l'Église : L'évêque est le chef de la cité, le *defensor civitatis*. Les autres institutions, civiles ou militaires, n'existent pour ainsi dire, « qu'en marge » des institutions religieuses. L'influence immense de l'Église, l'attraction singulière qu'elle exerce autour d'elle, ont pu prendre, au bout de vingt siècles, un caractère un peu différent, les institutions militaires ou civiles ont pu conquérir leur indépendance. Mais survienne un cataclysme, une guerre, une nouvelle invasion des Barbares, le lien qui unit le monde à l'Église, lien mystérieux, mais infiniment puissant, d'autant plus fort peut-être, que, pendant les temps heureux, pendant la paix, il semble invisible, et ne

se révèle qu'aux hommes de foi et à tous les passionnés d'idéal et de beauté morale, même indifférents, même incrédules, ce lien, dis-je, cesse d'être caché à la foule, pour briller d'une lumière étincelante, et l'évêque est de nouveau le chef de la cité! La catastrophe, ce fut la guerre de 1914, la grande guerre; le *defensor civitatis*, Mgr Lobbedey, évêque d'Arras!

Mais tandis qu'il est relativement facile d'écrire l'histoire des institutions religieuses au moyen âge, il est presque impossible de faire le même travail pour l'époque moderne, et surtout pour les temps contemporains. Ce n'est pas que les matériaux manquent. Ils sont peut-être trop! mais on ne les a guère mis en œuvre, les études scientifiques, les publications vraiment documentées sont rares. Aussi les ouvrages, comme celui de M. le chanoine Henri Vergneau, sont-ils extrêmement précieux. Composés selon une méthode rigoureuse et sûre, ils constituent une documentation de premier ordre.

Ainsi que le remarque Mgr l'évêque d'Arras, dans l'émouvante préface qui sert d'introduction à la vie de son éminent prédécesseur, l'auteur de ce beau livre était plus qualifié que quiconque pour l'écrire, ayant vécu dans l'intimité de son « héros » dont il fut le commensal et le secrétaire pendant les années de son épiscopat. L'ouvrage de M. l'abbé Vergneau est composé telle une vraie fresque. Au premier plan, l'élève, montrant déjà cette « ardeur », ce « besoin d'action », cette « assurance devant les événements et devant les hommes, » cette « sensibilité, prompte à s'émouvoir pour la joie ou pour le deuil. » Au second plan, le prêtre, d'abord professeur, puis curé, enfin vicaire général, et jouant comme tel un rôle éminent dans l'histoire politico-religieuse de la fin du XIX^e^ siècle et du commencement du XX^e^. Enfin, dans le lointain, l'évêque de Moulins d'abord, puis d'Arras, terminant sa vie dans une magnifique apothéose. Les traits dominants du caractère de Mgr Lobbedey sont marqués de façon ineffaçable : l'unité, l'unité dans la fermeté des convictions et la dignité, l'indépendance absolue vis-à-vis de tout ce qui peut solliciter l'ambition, enfin la bonté, mais là encore la bonté dans la force et la dignité.

Et maintenant, rappelons brièvement les principales étapes de cette noble vie, nous nous arrêterons ensuite à la période qui en fut comme le couronnement, aux dix années d'épiscopat de Mgr Lobbedey (1906-1916).

Né à Berques le 29 février 1856, ordonné prêtre le 10 août 1878, professeur de 1879 à 1884 à l'institution de Marcq, puis au collège Saint-Joseph de Lille, nommé successivement curé de plusieurs paroisses, il devint, en juin 1897, à l'âge de quarante et un ans, vicaire général de Cambrai. C'est dans ce poste délicat qu'il donna sa véritable mesure. Il s'y révéla administrateur de premier ordre, énergique, désintéressé, soutenant les congrégations religieuses, les écoles chrétiennes, proclamant le droit des catholiques à la liberté, flétrissant l'arbitraire.

Nommé évêque de Moulins, au mois d'août 1906, Mgr Lobbedey y fit apprécier surtout sa haute intelligence et son amour de l'ordre en toutes choses. Signalons l'initiative qu'il prit, pour venir en aide à son

clergé, de réserver « dans sa *Semaine religieuse*, sous la rubrique jurisprudence, une place où, au fur et à mesure des circonstances, des instructions aussi précises que possible étaient données aux prêtres pour les diriger dans leur conduite. » De plus, il établit un centre de renseignements autorisés, un comité diocésain d'études juridiques, où les avocats et les notaires de Moulins tenaient à honneur de figurer. Il fut, comme ses prédécesseurs, un ardent promoteur des pèlerinages à Paray-le-Monial, et couronna la Vierge noire de la cathédrale, le 17 juin 1910.

L'année suivante, le 1er mai 1911, il était transféré à Arras. C'est la dernière et la plus belle partie de sa vie, c'est la partie héroïque, celle qui met sous nos yeux le *defensor civitatis*. Au jour de son entrée solennelle à Arras (6 juin), l'évêque avait promis d'être tout entier et à tout jamais à ses ouailles. On sait que la promesse fut tenue de façon splendide. L'évêque resta avec ses ouailles, sous le fer et le feu, dans une ville criblée de bombes, que sa population avait dû évacuer, et qui n'était plus qu'un monceau de ruines. Il resta, pour encourager, pour donner l'exemple, pour administrer au besoin les mourants, pour élever les âmes de tous. Dès le mois de janvier 1915, il était cité par le président de la République à l'ordre du jour du courage civil et militaire. Certain jour, le 31 octobre 1914, les vieilles femmes de l'hospice se tiennent réunies dans une salle du premier étage. Arrive un obus, trente sont tuées, dix-sept blessées, méconnaissables. Au milieu de cette confusion et de cette terreur, l'évêque arrive des premiers pour porter un peu de réconfort à celles qui survivent et organiser les secours. « C'était le jour où, de toute l'année, la sortie fut la plus périlleuse. Deux obus éclatèrent à dix mètres de nous, raconte l'abbé Vergneau. Un instant, au début de la route, on faillit reculer : mais c'était le devoir, on alla jusqu'au bout. » Mgr Lobbedey parle et agit tout à la fois, il préside des neuvaines sous ce feu d'enfer. Quand les Allemands sont à deux pas de la ville, il ne craint pas de dire publiquement, et du haut de la chaire, ce qu'il pense de leur barbarie. Les soldats raffolent de ce vaillant, et brossent son portrait en deux lignes : « Un bel évêque celui-là et qui n'a pas peur des marmites ! » Ce n'est pourtant pas une marmite qui devait l'emporter. Tant de vie dépensée sans mesure l'avait prédestiné à une mort soudaine. Comme il le disait, peu de temps avant sa mort, survenue le 15 décembre 1916, le bombardement d'Arras l'avait tué ! On ne donne pas impunément toutes ses forces et tout son cœur !

Max Fazy.

Yves de La Brière. *Luttes de l'Église et luttes de la Patrie.* Troisième série des *Luttes présentes de l'Église.* Août 1914-décembre 1915. Quatrième série. Janvier 1916-décembre 1917. Paris, G. Beauchesne. 2 vol. in-8° écu de xv-401, xiv-518 pages.

Bien qu'ils portent des dates un peu anciennes, et qui rappellent une période dont on souhaiterait, s'il était possible, d'effacer le terrible souvenir, ces deux volumes paraîtront au lecteur de la plus haute et de la plus saisissante actualité. Ces années 1914-1917 s'éloignent de nous. Mais elles restent un temps de la plus grande histoire, dont les suites,

on peut le prédire aisément, ne sont pas près de finir. Et comme le R. P. Yves de La Brière ne s'est point contenté du simple rôle de chroniqueur des faits rapidement aperçus à la surface, mais qu'il s'est efforcé d'offrir à ses lecteurs, presque au fur et à mesure, le commentaire doctrinal des événements politico-religieux survenus au cours de ces quatre effroyables années, il ne semble pas excessif de prévoir que son œuvre conservera longtemps son haut intérêt. Peut-être même, en raison du caractère philosophique et théologique de ces études, leur intérêt grandira-t-il encore aux yeux des lecteurs, qui, désormais plus dégagés de l'énorme et accablante matière des faits, se trouveront mieux en mesure d'en percevoir le sens et l'idée.

On sait que ces deux volumes contiennent les chroniques régulièrement données aux *Etudes*. Ce n'est donc pas de l'inédit qu'ils nous offrent. Mais le recueil de ces chroniques ne laisse pas d'être imposant : il semble ramasser en une « somme » les plus graves questions de théologie, de droit naturel, de droit international et de politique religieuse, soulevées par la guerre européenne et par les divers événements qui, de droit ou de fait, se sont rattachés à elle. La seule lecture des tables des matières serait, à cet égard, fort impressionnante. Nous ne savons si l'avenir ratifiera ou infirmera telle ou telle vue discrètement indiquée par l'auteur. Ce qui n'est pas douteux, c'est l'intérêt de premier ordre qui s'attache à ces pages, dont la valeur de pensée dépasse de beaucoup, semble-t-il, l'ordinaire portée de tant d'écrits — et nous ne parlons pas des moindres — qui composent l'éphémère littérature de la grande guerre.

Les recueils du P. de La Brière sont, de très beaux livres non seulement d'histoire, mais de philosophie et de théologie de l'histoire.

F. Boulliau.

R. Rey. *L'Église romane de Duravel en Quercy*. Dinan, Imp. V. Seigné, 1917. In-8° de 88 pages.

Étude historique et archéologique de cette église, seul reste d'un important prieuré qui appartenait dès le XI^e^ siècle à l'abbaye de Moissac. Les photographies et les dessins ne font pas assez ressortir, le papier étant médiocre, la beauté du monument. Fautes d'impression nombreuses. La partie historique, faite de troisième main, n'a pas grande importance, mais l'étude monumentale est bonne. E. A.

F. Lacoste. *Uxellodunum, nouvelle hypothèse*. Cahors, imp. L. Besse, 1920. Petit in-8° de 52 pages, avec 4 cartes et une vue photogr.

L'auteur, qui avait déjà écrit une assez bonne monographie de la paroisse de Bélaye (cf. Revue, t. II, p. 227), a voulu la compléter en fixant, sur le rocher escarpé où se dresse le curieux village (jadis chef-lieu d'archiprêtré), le fameux Uxellodunum dont l'emplacement définitif, revendiqué par tant de localités, n'a pas encore été trouvé. L'hypothèse de M. Lacoste ne changera rien. Cf. *Revue*, t. VI, an. 1920, p. 374, 376.

E. A.

A. Broquelet. *Nos abbayes.* Paris, Garnier frères, 1921. In-16 de xxiv-376 pages avec figures.

M. A. Broquelet, continuant la série de ses études sur les monuments de la France, publie, comme suite à *Nos cathédrales*, un petit volume intitulé *Nos abbayes*, préfacé par M. Henry Bordeaux. C'est une suite de monographies d'abbayes choisies parmi toutes celles qui couvraient le sol de la France, et dont quelques-unes subsistent encore aujourd'hui, pour la plus grande joie des artistes et des archéologues. Je regrette que l'auteur ait cru devoir passer sous silence quelques-unes de nos plus belles abbayes, comme Fontenay, le monument type des moines de l'ordre de Citeaux, tandis que d'autres églises, comme celles de Larchant, de Selles-sur-Cher, d'Ecouis, pourraient à plus juste titre faire partie d'une série sur les collégiales.

Les notices sont claires, précises, historiques plutôt que descriptives, illustrées de photographies bien choisies, parmi lesquelles on voudrait voir plus souvent, à côté de l'église, ce qui est véritablement l'abbaye : le cloître, la salle capitulaire, le réfectoire, le dortoir, l'hôtellerie, et aussi les celliers, les granges, les ateliers et tous ces bâtiments groupés autour du cloître et qui assuraient la vie matérielle des moines, en même temps qu'ils leur permettaient de se livrer à ces travaux que réclamait la règle. Quel magnifique livre on pourrait écrire sur l'architecture monastique, qui serait comme l'illustration des *Moines d'Occident* de Montalembert.

Souhaitons que M. Broquelet continue cette publication destinée à répandre partout le goût des belles choses de notre France par un volume sur les églises de villages, et ce ne sera pas un des moins précieux.

M. Aubert.

René Gordon. *Les Ecossais en Berry. Paroisse Saint-Outrillet de Bourges.* Nevers, Imp. de la Nièvre, 1919. In-16 de 82 pages avec carte.

Le lecteur qui, sur le vu du titre de cet opuscule, pense y trouver une étude sur la question des Ecossais en Berry, se trompe. M. G. a simplement extrait des registres de la paroisse Saint-Outrillet quelques documents, intéressants d'ailleurs, sur des Ecossais fixés à Bourges. L'auteur consulterait avec fruit, s'il continue ses recherches, l'ouvrage de W. Forbes Leith, *The Scots men-at-arms and life guards in France.* P. 23, M. Gordon semble admettre l'origine écossaise de Colbert qui est controuvée. Je ne pense pas avec Lagneau *(Ethnographie de la France)* et M. Gordon (p. 41, n. 1) que la paroisse de Saint Martin d'Auxigny ait reçu au xv^e^ siècle un apport bien considérable d'Ecossais.

J. Mathorez.

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

GUIENNE ET GASCOGNE

AVEYRON *(ROUERGUE)*

Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.
Tome XX. Rodez, Carrière, 1920.

Henri Brunet : *Inventaire de la Bibliothèque de la Société.* In-8° de 363 p. La Société n'a pas donné d'autre publication cette année.

Revue historique de Rouergue.
Tome III, 1920. Rodez, Imp. Catholique.

[Abbé Camille Belmon] : *Documents pour servir à l'histoire du grand séminaire de Rodez*, p. 92-94. On y trouve le décret d'érection en 1675 par Mgr Gabriel de Verger de Paulmy; mais la publication de ces documents n'a pas eu de suite.

Abbé L. Raylet : *Fraternité des prêtres de Saint-Affrique*, p. 115-117, 126-130, 137-139. Série de documents concernant la fondation et la confirmation pontificale de cette fraternité en 1346.

Abbé Camille Belmon : *Visites pastorales de Bertrand de Polignac*, évêque de Rodez, en 1495 (suite), p. 25-27, 117-118, 129-130. Résumé des procès-verbaux, sans intérêt pour l'histoire générale.

C. Belmon.

LOT *(QUERCY)*

Bulletin de la Société des études littéraires, scientifiques du Lot.
Tome XL, deux fascicules de pagination différente. Cahors, 1919.

R. Rey : *La municipalité cantonale de Duravel, sous le Directoire* (fin) une partie, dans le 2e fasc., continue par erreur la pagination du tome XXXIX, p. 197-219; le reste, p. 32-51 du même fasc.; t. XLI, 1er fasc., p. 46-59. Cf. *Revue*, t. V, p. 640.

A. Combes : *Analyse des registres municipaux de Cahors*, pagination du tome XXXIX, p. 220-224.

Abbé Péchal : *Corn et ses environs*, 2e fasc., p. 2-23; suite de monographie paroissiale.

Dr J. Bergounioux : *Deux documents concernant la Cour des Aides de Cahors*, p. 24-31. L'intérêt de cette publication consiste dans la présence de deux parents de Bossuet; l'un, François Bossuet, « cousin germain du grand évêque, » l'autre M. Jannon, cousin par alliance de François.

Abbé Sol : *Le clergé du Lot sous la Terreur fructidorienne*, 1er fasc., p. 28-32. Suite de ce travail, un peu hâtif, où l'auteur se montre impar-

faitement renseigné. Une étude sur la même époque, a paru dans le *Télégramme*, journal de Toulouse, et a été publié à part, en in-4° à 2 col., 110 p., sans table, sous le titre : *La seconde terreur en Quercy*, Toulouse, imp. du *Télégramme*, 1914.

Tome XLI. Deux fascicules de pagination différente. Cahors, 1920.

Dr J. Bergounioux : *Un médecin des pestiférés de Marseille : Jean Mailles, professeur royal de médecine à l'Université de Cahors (1687-1751)*. 1er fasc. p. 1-33. La première partie du travail est une page intéressante de l'histoire de l'Université (à suivre).

Ed. Albe : *Inventaire raisonné et analytique des Archives municipales de Cahors*. 2e fasc., p. 1-48. C'est la suite du travail qui a paru en 1914, en fascicule séparé, sous couverture spéciale. Cf. *Revue*, t.V, p. 640. Celui-ci donne l'analyse, avec notes, des documents pour les quinze premières années du XIVe siècle. Edmond Albe.

TARN-ET-GARONNE *(QUERCY)*

Le *Recueil de l'Académie de Tarn-et-Garonne* n'a rien publié depuis la dernière recension, et le *Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne* (tome XXXVIII, an. 1920; Montauban. imp. de Forestié, 1921, in-8°, 224 p.) ne renferme que des conférences de vulgarisation à propos du cinquantenaire de la Société. B. Faucher.

LOT-ET-GARONNE *(AGENAIS)*

Revue de l'Agenais. 47e année, 1920. Agen, Imp. moderne.

René Bonnat : *La Franc-maçonnerie. L'initiation maçonnique en Agenais au XVIIIe siècle* p. 13-23, 110-114, 181-184, 231-242, pl. Suite d'un travail remarquable commencé en 1919.

Abbé Angély : *Étude critique sur la passion de saint Vincent d'Agenais*, p 36-45. Suite d'une étude très fouillée de textes hagiographiques.

Francesco Pico : *Matteo Bandello, évêque d'Agen*, p. 193-212, pl. Cette étude écrite par un professeur italien a pour but de montrer que Matteo Bandello ne fut pas seulement un conteur léger, mais un vrai évêque, s'occupant de son diocèse.

Yvonne Domengie : *Cause de la fondation des bastides agenaises*, p. 260-279, 360-368. Suite d'une étude commencée en 1919, sur les villes neuves fondées au moyen âge. J. R. Marboutin.

DORDOGNE *(PÉRIGORD)*

Bulletin de la Société historique et archéologique du Périgord. Tome XLVII. Périgueux, 1920.

J. Roux : *La tour de la Vizonne ou enclos près de la tour de la Vizonne*, p. 96-98. Cet enclos était la propriété du chapitre Saint-Étienne de la cité de Périgueux au début du XVIIe siècle. La tour en question est la tour dite actuellement de Vésone, du nom de l'ancienne cité gallo-romaine.

A. Dujarric-Descombes : *Monseigneur Du Lau*, p. 99-100. Archevêque d'Arles, massacré aux Carmes en septembre 1792. Avec un portrait de Labadye, gravé par Le Tellier.

A. Dubut : *Les établissements et les monuments publics à Ribérac en l'an II de la République française*, p. 101-104. Quelques renseignements sur l'utilisation « républicaine » des églises et objets du culte.

G. Lavergne : *Notes archéologiques : Travaux à la cathédrale de Sarlat au XVI^e siècle*, p. 155-161. L'ancienne église abbatiale romane servit de cathédrale jusqu'en 1504. A cette date, elle fut rasée pour faire place à la cathédrale actuelle; les travaux, commencés en 1505, n'étaient pas finis en 1546. L'auteur évalue la part prise à la construction par l'évêque de Sarlat, Nicolas de Gaddi (1534-1546).

M. le Président [M^is de Fayolle] : Communication sur une ampoule à eulogies de Saint-Ménas, conservée au musée de Périgueux, p. 170-172.

Ch. Durand : *Réponse à une notice de M. Eugène Roux sur la tour de Vésone*, p. 184-194. Protestation d'archéologue contre les théories de M. Roux analysées dans notre dernière chronique (t. VI, p. 528).

J. Roux : *Ermitages du Pont de la Cité et du Toulon à Périgueux en 1623 et 1636*, p. 197-201.

Ch. Dangibeaud : *Requête présentée à Louis de Salignac, évêque de Sarlat, par les consuls de cette ville au sujet du collège*, p. 241-244. Après 1580.

J. Roux : *Notre-Dame de la Garde*, p. 282-286. Cette chapelle sise à proximité de Périgueux fut restaurée en 1619.

D^r L. Testut : *Quelques rectifications à l'article de l'abbé Pergot sur l'hospice de Beaumont*, p. 295-297. L'hospice existait en 1743 et n'a pu être fondé en 1750. Géraud Lavergne.

GIRONDE

Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux et des universités du Midi. 4^e série, XLI-XLIII^e années.

1° *Bulletin italien :* Ce bulletin ne paraît plus depuis 1918. Il est remplacé par les *Études italiennes*, éditées à Paris, chez Leroux.

2° *Bulletin hispanique*, tome XXII, an. 1920. Bordeaux, Féret.

Jean Sarrailh : *Fin d'exil. Le retour en Espagne de la reine Marie-Christine (fév.-mars 1844)*, p. 160-181. Raconte les diverses circonstances qui accompagnèrent ce retour : « L'Espagne réclamait la souveraine; la France la lui rendait de grand cœur; l'Angleterre n'osait pas la retenir. » La reine franchit la frontière le 28 février 1844, fit une entrée triomphale à Barcelone le 4 mars, et, pendant son séjour, chaque matin, elle entend la messe, puis visite les couvents et les hopitaux de la ville. Elle arriva à Madrid le 23 mars et elle consacra les premiers jours à des œuvres pieuses, voulant faire oublier « des actes officiels hostiles à la religion et au pape. »

G. Cirot : *Le roman du P. Mariana*, p. 269-294. Étudie un ouvrage anonyme, publié à Berlin en 1804, qui serait la traduction allemande

d'une prétendue autobiographie rédigée par le célèbre jésuite, et dont l'original n'est signalé dans aucun catalogue. La vocation du Père serait née d'une aventure romanesque, contre-partie de l'idylle du jeune Maure Abindarraez et de la belle Xérifa, qui se croyaient frère et sœur. Cette œuvre de Friedrich Bucholz, est en partie invraisemblable, car on y trouve des odes qui ne furent publiées que 78 ans plus tard.

G. Cirot : *Les éditions des œuvres de sainte Thérèse par Le Fuente*, p. 296-302. D'accord avec M. Morel-Fatio, il constate l'inexactitude de cette édition publiée en 1861-1862. L'édition du P. Silverio (1915-1916) a une valeur inappréciable.

Revue historique de Bordeaux et du département de la Gironde.
Tome XIII, année 1920. Bordeaux, Féret.

R. Brouillaud : *Nouvelles recherches sur les Girondins proscrits (1793-1794)* ; suite des articles parus aux tomes V et VI, p. 30-36, 95-106, 173-185, 228-244. Donne des détails curieux sur les vicissitudes émouvantes de leur exil, en particulier chez Mme Bouquey et chez Nicolas Paris, curé constitutionnel de Saint-Émilion.

Abb. A. Gaillard : *Le prieuré du Barp*, p. 69-85, 135-156, 217-227 (à suivre). Montre les origines de ce prieuré, situé en pleines landes, à 32 kilomètres de Bordeaux, fondé, d'après une tradition qui n'est pas invraisemblable, par Charlemagne. Les premiers siècles de son histoire sont à peu près inconnus; on sait les noms de la plupart des prieurs à partir de 1220. L'auteur donne des détails intéressants sur quelques-uns des prieurs du XVI^e^ siècle; il signale les démêlés avec le Parlement de Bordeaux; puis l'union du prieuré aux Feuillants et le renoncement de ces religieux à tout droit sur le prieuré en 1784.

Fernand Thomas : *Une chronique bordelaise inédite*, p. 107-117. Il s'agit d'un journal rédigé par Pierre Martin de Caila, archéologue girondin, né à Bordeaux, en 1744 et mort en 1831 en son château de Rions. On y trouve signalées sommairement la plupart des faits, religieux ou profanes, qui se sont passés à Bordeaux du 5 septembre 1638 au 20 juillet 1736.

J. A. Brutails : *La chapelle de la Trinité à Saint-Emilion*, p. 129-134. Conteste vivement plusieurs affirmations de M. Bontemps, architecte des monuments historiques, sur le caractère de cette chapelle.

Revue philomatique de Bordeaux et du Sud-Ouest.
Année 1920. Bordeaux, 2, cours du XXX juillet.

Paul Courteault : *La Bordelaise il y a trois cents ans*, p. 166-173. Montre l'influence considérable que joua le grand archevêque de Bordeaux, le cardinal François de Sourdis, dans la renaissance religieuse du diocèse. Sous son impulsion, les monastères se multiplient : Filles de Notre-Dame, Ursulines, Carmélites, Visitandines, Orphelines de Saint-Joseph, Catherinettes, etc... Le cardinal leur donna des règlements sévères. Les Bordelaises sont assidues aux offices religieux et en même temps fort mondaines. Sourdis publia une ordonnance indignée contre

ces « femmes et filles » qui se présentent à l'église « en poil, poudrées, fardées, à gorge et sein totalement ouverts » et il dut intervenir personnellement pour faire cesser des désordres graves.

Nota. Les *Actes de l'Académie... de Bordeaux* n'ont pas encore publié leur tome IV (an. 1920), et les *Archives historiques du département de la Gironde* n'ont rien fait paraître depuis notre dernière recension.

J. Carreyre.

LANDES *(LANDES ET CHALOSSE)*

Bulletin trimestriel de la Société de Borda.

38e et 39e année, 1914-1915. Dax, H. Labègue, 1914-1915.

C. Daugé : *Le Mariage et la Famille en Gascogne, d'après les proverbes et les chansons*, p. 35-68, 141-167, 221-248, 375-438, 509-548. Étude sérieuse, commencée en 1913. L'auteur insiste peu sur les « chansons » qui relèvent du fonds de littérature populaire commun à tous les peuples ; il a surtout utilisé les « proverbes » qui révèlent une psychologie presque insoupçonnée et fixent le genre particulier de la race gasconne.

P. Coste : *Le berceau de saint Vincent de Paul pendant la première moitié du XIXe siècle*, p. 97-116, 169-184. Récit des initiatives et des projets qui préludèrent à la construction de l'établissement hospitalier élevé, au lieu même de sa naissance, à la gloire de celui qu'on avait surnommé de son vivant l' «Intendant de la Providence. » La première pierre de la chapelle fut posée le 6 août 1851.

J.-J.-C. Tauzin : *Saint-Sever, Cap de Gascogne*, p. 117-140, 185-219, 297-320, 327-358, 455-486 (et 40e an., p. 1-57, 129-170). Monographie, des origines au XVIe siècle, d'une sous-préfecture des Landes qui s'est développée à l'ombre du monastère de Saint-Sever.

P. Coste : *Idée historique de l'église-cathédrale d'Acqs*, p. 439-454, 487-502. Réédition d'un ms. composé en 1720, probablement par le chanoine Robert Dinarre, janséniste.

J.-A. Brutails : *Notes d'archéologie landaise : l'Église de Bostens*, p. 503-507. Cette église appartenait à l'abbaye de Saint-Sever dès la fin du Xe siècle. Elle comprenait à l'origine un chevet carré, une nef courte et au fond de cette nef, à l'ouest, un clocher modérément élevé.

40e année, 1916.

Ant. Degert : *Quelques nominations de curés ou autres bénéficiers de l'ancien diocèse de Dax aux Archives du Vatican*, p. 67-80. Publication des fiches dites *schede Garampi*, concernant une soixantaine des paroisses du diocèse actuel.

P. Coste : *Les lettres de saint Vincent de Paul*, p. 95-111. Texte de l'introduction à l'édition nouvelle de la *Correspondance*. Voir ci-dessus, p. 300.

41e année, 1917.

P. Coste : *Abrégé des événements les plus mémorables de la Révolution dans la ville et diocèse d'Acqs*, p. 1-21. Ms. anonyme de la fin du XVIIIe siècle, peut-être de l'abbé d'Auribeau.

A. DEGERT : *Observations personnelles sur un travail paru dans le* Bulletin de la Société de Borda, p. 23-39. Corrections apportées par l'auteur à l'histoire de Saint-Sever de M. l'abbé Tauzin. Ci-dessus, p. 429.

44e année, 1920.

J. BEAURREDON : *Encore le pays de Gosse*, p. 19-25. Compléments apportés par l'auteur à la récente *Esquisse sur le pays de Gosse*. Les faits rapportés concernent les collations de bénéfices au XVIIIe siècle, et la fondation de l'école de Saint-Martin de Hinx en 1787.

C. DAUGÉ : *Deux fragments de Noëls manuscrits en Marensin*, p. 27-39. Mss de la fin du XVIIIe ou de la première partie du XIXe siècle. Le premier renferme 15 Noëls, le second 5. A noter, entre autres Noëls inédits, le Noël sur l'entrée au Carmel de Mme Louise de France.

A. DEGERT : *Le prétendu évêque de Dax Gratien d'Amou et la question des sépultures à Divielle*, p. 41-44. Cet évêque, dont le vrai nom était Gaillard, nous est connu par une transaction du 9 mars 1233.

V. CARRIÈRE.

GERS

Revue de Gascogne. Nouv. série, tome XV, 1920. Auch.

A. CLERGEAC : *L'administration du diocèse d'Auch par le cardinal de Polignac (20 février 1726-20 novembre 1741)*, p. 1-24, 63-73, 113-130, 251-263. Jamais le cardinal de Polignac ne vint à Auch. Il administra cependant son diocèse, grâce à une correspondance très active avec ses vicaires généraux, en particulier avec J.-Joseph Symon, d'abord official, puis vicaire général et archidiacre. Dans ses lettres, il propose la solution des difficultés qui se présentent au jour le jour et par des ordonnances bien appropriées il se montre excellent administrateur.

A. DEGERT : *Les Assemblées provinciales du clergé gascon* (suite), p. 32-43, 79-88, 157-167, 220-230, 268-278. Assemblées tenues entre 1645 et 1680.

A. DUBOURG : *Lettre inédite de Marc-Antoine de Noé, évêque de Lescar*, p. 43-46. Écrite vingt jours à peine après la signature du Concordat à M. de Barral, évêque de Troyes. L'évêque de Lescar se déclare prêt à accepter le nouvel ordre de choses, si l'essentiel est sauvegardé.

J. DUFFOUR : *Une lettre inédite du cardinal d'Ossat*, p. 83-87. Réponse aux chanoines d'Auch concernant l'indult qu'ils désiraient obtenir du pape pour conférer des bénéfices pendant la vacance de l'archevêché d'Auch.

P. COSTE : *Lettre inédite de saint Vincent de Paul*, p. 140-141. Elle nous montre comment le saint s'employa à réparer quelques églises les plus ruinées de Champagne et de Picardie.

J. DUFFOUR : *La Liturgie auscitaine de M. de Montillet et le chapitre d'Auch*, p. 168-170. D'après une délibération du chapitre d'Auch du 26 novembre 1748, il semble que ce serait l'évêque de Couserans, Jean-François de Macheco de Prémeaux, qui aurait en grande partie

composé le bréviaire que devait mettre au point, l'abbé de Robinet, chanoine de Paris.

A. Degert : *A propos de la canonisation de saint Bertrand de Comminges*, p. 170-174. Ce n'est pas entre 1167 et 1309 mais bien entre 1220 et 1309 qu'il faut désormais chercher la date exacte de cette canonisation.

A. Degert : *Addition à la* Gallia christiana. *Abbés de Divielle*, p. 185. L'auteur ajoute cinq noms d'abbés aux listes déjà connues.

A. Laffont : *Les rentes et revenus de l'abbaye de Lézat au XVIII^e siècle*, p. 186-189. 17 novembre 1732.

A. Degert : *Les grands archevêques d'Auch, Guillaume d'Andozile de Montaut*, p. 193-204. C'est par ce prélat illustre que M. D. ouvre la série de ses études biographiques et critiques sur les grands archevêques d'Auch. Ce n'est qu'un premier article qui n'épuise pas la biographie de Guillaume d'Andozile. Nous en reparlerons plus tard.

P. Coste : *Les derniers jours de saint Vincent de Paul, d'après un document inédit*, p. 209-220. Reproduction *in extenso* des notes jetées à la hâte, au jour le jour, sur le papier, par un témoin des faits racontés. Ce témoin approchait de très près le saint, c'était très probablement un de ses conseillers.

V. Foix : *Lettres inédites du P. Cloche au P. Lequien*, p. 230-240. Le P. Cloche, né à Saint-Sever (Landes), en 1628, fut élu général des dominicains en 1686. Les lettres que M. Foix publie datent de son généralat. Elles corroborent ce qu'on savait de l'impulsion qu'il donna aux études, et des encouragements que trouvèrent auprès de lui les écrivains dont le P. Echard, célèbre bibliographe de l'ordre.

U. Bergeron : *Une fondation religieuse due aux comtes d'Armagnac*, p. 241-249. Il s'agit de la chaire d'enseignement ecclésiastique fondée dans la cathédrale d'Auch par les comtes d'Armagnac et occupée par le dominicain Sanche de Luberspera, maître en théologie et confesseur de Charles d'Armagnac. Ce prince mande à ses officiers de laisser le titulaire jouir de la chaire à laquelle le comte Jean V l'avait nommé il y a plus de 25 ans et à l'y maintenir envers et contre tout autre compétiteur (19 mai 1484).

A. Lafont : *Notes sur le clergé du diocèse de Lombez pendant la Révolution*, p. 278-283. Notes tirées des Archives paroissiales de Castillon-Savès dont le curé, Jean Fourcade, mort en 1821, avait été incarcéré à l'île de Ré.

Bulletin de la Société archéologique du Gers.

Année XXI, 1920. Auch.

Abbé Breuils : *Une des « Voix » de Jeanne d'Arc, sainte Catherine dans le diocèse d'Auch*, p. 34-43. L'auteur énumère les chapelles qui, dans les églises du diocèse d'Auch, étaient consacrées à sainte Catherine au XV^e siècle. Il en cite 13. Il montre en outre que la dévotion à cette sainte très populaire en Gascogne, au moyen âge, y prit après le martyre de Jeanne d'Arc une nouvelle extension.

Abbé Bénaben : *La Commanderie de Gimbrède*, p. 135-153 et 213-

230. Ce n'est point à proprement parler l'histoire de cette commanderie que fait M. B., mais il publie quelques documents intéressants provenant du *Fonds de Malte* des Archives du département de la Haute-Garonne et aussi du *Regestum* de Clément V. Cet article se termine par la liste des commandeurs. A. CLERGEAC.

HAUTES-PYRÉNÉES

Revue des Hautes-Pyrénées. Tome XV, 1920. Tarbes.

D. F. ROMARY : *Saint Savin de Lavedan*, p. 269-294. L'auteur étudie, au point de vue critique, les sources manuscrites et autres de la *Vita sancti Savini* de l'office liturgique, source unique de l'histoire de ce saint. Travail des plus sérieux.

L. CADDAU : *Le cardinal d'Ossat*, p. 183-206. Détails complémentaires apportés au travail de M. Degert sur l'un des plus remarquables diplomates de la fin du XVI^e^ siècle.

N. ROSAPELLY : *Notes sur les cagots de Vic et de la Bigorre*, p. 5-12 et 168-172. Ces notes jettent un jour nouveau sur l'origine et l'état social des *Cagots* ou *Chrestias*, « nouveaux chrétiens » qui furent longtemps traités en parias.

Tome XVI, 1921. Tarbes.

D. F. ROMARY : *Saint Savin de Lavedan*, p. 5-18 et 135-153 (suite). De la critique textuelle et de la critique littéraire, il résulte que la *Vita sancti Savini* a été rédigée vers la fin du VI^e^ siècle.

J. ANNAT.

LANGUEDOC

TARN

L'*Albia christiana* et la *Revue du Tarn* n'ont pas encore repris leur publication. L. DE LAGGER.

HAUTE-GARONNE

Revue historique de Toulouse. Tome VII. Toulouse, 1920.

Abbé H. AURIOL : *Sur une sculpture du XVII^e^ siècle représentant le martyre de saint Saturnin*, p. 1-15. Description et critique d'une sculpture en bois doré du rétable de l'église de Pouzac, près Bagnères-de-Bigorre. On sait que saint Saturnin fut le premier évêque de Toulouse.

Abbé J. LESTRADE : *Les Huguenots dans les paroisses rurales du diocèse de Toulouse* (suite), p. 16-32, 90-98, 190-198. D'après les enquêtes officielles l'auteur expose, paroisse par paroisse, les ravages causés par les huguenots, au XVI^e^ siècle.

Abbé AUGUSTE : *Port-Royal à Toulouse*, p. 161-189. Curieuses révélations sur le jansénisme des religieuses maltaises de Toulouse, sous l'épiscopat de P. de Marca (1652-1662).

G.-A. DE PUYBUSQUE : *L'ancienne paroisse d'Auribail*, p. 210-221.

Courte monographie d'une petite paroisse du diocèse de Toulouse.

Abbé A. Auriol : *Un épisode de la « Vita fabulosa sancti Stephani, »* sur une tapisserie de la cathédrale de Toulouse (dédiée à St-Étienne), p. 241-270. Tapisserie de 1532.

G-A. de Puybusque : *La Confrérie de Sainte-Barbe à Toulouse*, p. 277-300.

Abbé C. Tournier : *Le tiers président Garsias du Faur contre le premier président Bernard Lauret*, p. 302-308. En 1483, Garsias du Faur, magistrat et diplomate de valeur, est chargé par Louis XI d'enquêter sur une accusation accablante pour Bernard Lauret, premier président du Parlement de Toulouse.

Annales du Midi. 32e année. Toulouse, 1920.

A. Auriol : *La Tapisserie de Saint-Martial à la cathédrale de Toulouse* (avec planche), p. 339-354. Elle représente deux épisodes toulousains de l'histoire de saint Martial, évêque de Limoges. Fait partie de la série des *saints évêques de Toulouse*, datant du début du XVIIe siècle.

Bulletin de littérature ecclésiastique.

Publié par l'Institut catholique de Toulouse. Année 1920. Toulouse.

L. de Lacger : *Acquisition du droit de tester par les curés du diocèse de Castres (1358)*, p. 207-224. Vers 1358, les curés du diocèse de Castres rachetèrent le droit de dépouille de l'évêque moyennant un abonnement de 60 florins. L'évêque des Près de Montpezat répartit cette somme entre les divers bénéfices-cures, selon un barème qui constitue le pouillé le plus anciennement connu de l'ancien diocèse de Castres. L'auteur de l'article qui a découvert cette pièce à la Bibl. nat. de Paris : ms. fr. 15505, fol. 11-15, la publie pour la première fois, en la faisant précéder d'une étude d'histoire générale et régionale sur le droit de dépouille et le droit de tester chez les clercs.

Nota. Le *Bulletin de la Société archéologique du Midi* n'a pas paru en 1920. Clément Tournier.

GARD

Bulletin du Comité de l'art chrétien.

Tome X, nos 71, 72 et 73. Nîmes, 1916-1919-1921.

Chanoine Albert Durand : *L'abbé Bonhomme doctrinaire et curé de Saint-Charles (1759-1844)*, p. 393-434. (Fin.) Rôle bienfaisant de l'abbé pendant la Révolution de juillet. Sa mort.

Chanoine Autazon : *Reliques de saint Césaire*, p. 435-443. Historique d'une relique dont l'auteur a fait don à la paroisse de Saint-Césaire-les-Nîmes.

Chanoine François Durand : *L'inscription de la Belle-Croix*, p. 444-449. Croix renversée par les protestants en 1561 et rétablie en 1661.

Chanoine François Durand : *Félicien Allard (1831-1916)*, p. 461-471. Architecte qui a bâti pour près de deux millions d'églises ou d'écoles chrétiennes sans jamais accepter d'honoraire. Liste de ses travaux.

Chanoine Gabriel : *La cloche de Pujaut*, p. 472-474. Datée de 1512, provient de la chartreuse de Saint-André de Villeneuve.

F. Thomas, O. M. C. : *Notes sur les sources historiques concernant la bagarre et le meurtre des religieux Capucins à Nîmes*, p. 477-529. En vue d'une étude sur le massacre du 14 juin 1790.

Chanoine Albert Durand : *Le culte catholique dans le Gard sous la Terreur*, p. 541-574. Persistance du culte. Aucune région ne fut entièrement privée de secours religieux.

Abbé F. Vigouroux : *Le R. P. Joseph Germer-Durand*, p. 574-590. Religieux né à Nîmes en 1845, fondateur du musée archéologique de Jérusalem, nommé assistant général en 1912, mort à Rome en 1917.

Prosper Falgairolle: *Une bulle inédite du pape Nicolas IV concernant le Pèlerinage de N.-D. de Vauvers*, p. 591-792. 2 mai 1291.

Mémoires de l'Académie de Nîmes.

VII[e] série, tome XXXIX. Années 1918 et 1919.

Chanoine M. Chaillan : *Le studium du pape Urbain V à Saint-Roman*, p. 5-42. Sorte de petit séminaire fondé dans l'ancien diocèse d'Arles, avant 1363.

Kahn : *Un advocatus juif à Nîmes vers la fin du IX[e] siècle*, p. 55-60. Il est question ici de l'advocatus Josuë qui défendit l'évêque Agilard en 898 contre treize usurpateurs des biens de l'Église.

Gustave Fabre : *Jean Claude, pasteur à Nîmes, l'adversaire de Bossuet*, p. 61-68. Il est interdit à Nîmes par Louis XIV en 1661.

Chanoine Albert Durand : *La journée du 10 août et ses conséquences religieuses dans le département du Gard*, p. 169-203. I. *Serment de Liberté-Égalité.* Le clergé constitutionnel n'hésita pas à le prêter, mais parmi les réfractaires deux camps se formèrent : celui des intransigeants et celui des opportunistes. A la tête de ce dernier se placèrent Mgr Emery et Mgr de Bausset, évêque d'Alais. Rome en réalité n'approuvait ni ne condamnait le nouveau serment. La ligne de conduite recommandée par l'évêque d'Alais fut suivie par la presque unanimité de ses prêtres, mais les évêques de Nîmes et d'Uzès alors sur le chemin de l'exil ne purent donner dès le début des instructions, ce qui causa dans le clergé une divergence d'opinion. Pareille divergence se manifesta parmi les communautés religieuses. — II. *Fermeture des couvents. Extinction des congrégations religieuses.* Les congrégations dévouées au soulagement des pauvres et des malades, furent conservées comme laïques à la condition de renoncer à leur costume et elles restèrent jusqu'au jour où des citoyennes prirent leur place. — III. *La déportation du clergé insermenté.* 432 membres du clergé insermenté s'embarquent à Aigues-Mortes, d'autres quittent le territoire sans faire de déclaration ; la grande majorité choisit l'Italie comme terre d'exil, quelques-uns l'Espagne et l'évêque d'Uzès Londres. Dès la fin septembre 1792, la loi du 26 août avait reçu son exécution dans l'ensemble du département.

Paul-L. Baudouï-Salze.

LOZÈRE

Bulletin trimestriel de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère. Mende, Ignon-Renouard.

I. **Archives gévaudanaises.** Tome III, 1919-1920.

Abbé Remize : *Notes historiques sur la paroisse des Hermaux par M. l'abbé Gély* (suite), p. 257-264.

Abbé Remize : *Statuts de la confrérie des maçons de Marvejols* (1728), p. 268-271.

II. **Chroniques et mélanges.** 1919-1920.

R. Rohmer : *Un jurisconsulte du XIV^e siècle. Pierre Jacobi, official de Mende*, p. 109-114. Auteur de la *Practica aurea libellorum*, ou Pratique d'or des actions, sorte de manuel de procédure imprimé à Lyon dès 1492 et qui eut une grande vogue au moyen âge. Il fut official de Mende de 1312 à 1318.

Vente : *Une possession litigieuse du chapitre de Bédouès : le prieuré de Castagnols*, p. 123-132.

Publication hors série.

Abbé Costecalde : *Monographie de la cathédrale de Mende*, p. 1-32. L'auteur aborde, dans cette première partie de son travail, l'historique de la cathédrale, sa restauration au XVII^e siècle, la description des stalles, des tapisseries d'Aubusson qui garnissent le chœur, exécutées en 1706, des orgues, des cloches, tableaux et vitraux.

Régis Rohmer.

ARDÈCHE

Revue historique, archéologique... du Vivarais. Tome XXVI (fin), 1920; tome XXVII, 1921. Aubenas, Habauzit.

Auguste Le Sourd : *Le mémorial de François Barthélemy, avocat d'Aubenas (1706-1770)*, (t. XXVI, p. 295-306, 380-385, t. XXVII, p. 6-21.) Extraits d'un manuscrit conservé depuis 1902 dans les archives de la famille de Vogüé. L'auteur, né en 1680, a commencé de bonne heure à noter les événements relatifs à sa parenté et à ses concitoyens; son mémorial donne des indications précises sur les importants travaux effectués dans l'église Saint-Laurent d'Aubenas entre 1755 et 1762.

Jean Régné : *Catalogue des actes de la ville de Viviers, antérieurement au XVI^e siècle (1076-1500)* (t. XXVII, p. 54-63, 70-76, 111-126). Fin de cet excellent inventaire.

Abbé Auguste Roche : *Chapelles de l'église Saint-Andéol au Bourg [Saint-Andéol]*, t. XXVII, p. 33-49, 77-91, 99-110, 146-155, 178-184, 213-256, 268-270). Histoire copieuse et précise, soigneusement documentée, avec plan.

Jean Tricou : *Le jeton du cardinal de Tournon* (t. XXVII, p. 98-99).

Dessin et description d'un jeton fort rare, daté de 1549. L'avers porte l'effigie du cardinal avec l'inscription : FRANCISCUS. DE TURNONE. CARDI. Au revers sont figurées les armes de François de Tournon, avec sa devise : NONQUE. SUPER. TERRAM *(fig.)*.

Auguste LE SOURD : *Notes sur la famille d'Audigier, de Saint-Germain-les-Vogüé* (t. XXVII, p. 129-137, 174-177). Analyse d'actes des XIV^e^, XV^e^, et XVI^e^ siècles concernant cette famille bourgeoise dont la généalogie était déjà connue pour les trois derniers siècles. Détails de mœurs au temps des guerres civiles.

Jean RÉGNÉ : *Petites annales de la commanderie de Jalès, du XII^e^ à la fin du XV^e^ siècle* (t. XXVII, p. 161-173). L'auteur donne sur cette ancienne commanderie de chevaliers de Malte (successeurs, à Jalès, des Templiers) l'analyse de soixante-cinq actes mentionnés, pour la plupart, dans un inventaire des archives de Jalès conservé aux archives des Bouches-du-Rhône. Il n'a pas utilisé pour ce travail l'inventaire lui-même, mais les notes que M. Mazon y avait relevées, notes qui offrent d'ailleurs toute sécurité; il y a ajouté quelques mentions d'actes conservés aux archives de l'Ardèche ou cités par des érudits locaux.

Auguste LE SOURD : *Une lettre inédite de Catherine de Médicis (7 novembre 1577)* (t. XXVII, p. 195-199). Document conservé, en copie contemporaine, dans les archives municipales de Baix, versées par l'éditeur aux archives de l'Ardèche. L'objet principal de cette lettre était de mettre en garde le syndic et les habitants du Vivarais contre les *Ligues* de paysans.

Jean RÉGNÉ : *La Commanderie de Trignan* (t. XXVII, p. 200-206, 250-256, 260-267). Savante étude sur cette commanderie de Malte, suivie d'un catalogue d'actes datés de 1176 à 1495.

Jean DURAND-SALADIN : *Ronsard à Tournon, 1536* (t. XXVII, p. 237-248). Ronsard, page du dauphin, serait arrivé à Tournon le 6 août 1536. Le prince était atteint déjà de la maladie qui devait l'emporter trois ou quatre jours après. L'auteur termine son très agréable article par le procès-verbal d'autopsie du dauphin.

Auguste LE SOURD : *Étienne Suchet, de Largentière (1724-1814)* (t. XXVII, p. 225-236, 271-281). Biographie d'un négociant de Largentière qui fut pensionné par Louis XVI pour avoir perfectionné le tirage de la soie. Cet inventeur était l'oncle du maréchal Suchet.

D^r^ Ad. BONNARD : *Le Christ de Charmes* (t. XXVII, p. 257-259). Description (planche) d'un crucifix, de grandeur naturelle, conservé « dans une dépendance obscure du clocher de la nouvelle église de Charmes » (Ardèche). L'auteur estime, sans indiquer les éléments qui ont formé son opinion, que cette œuvre d'art date du milieu ou de la fin du XVI^e^ siècle. Elle pourrait être plus moderne.

Auguste LE SOURD.

AUDE

Rien n'a paru depuis notre dernière recension.

A. SABARTHÈS.

HÉRAULT

La Société archéologique de Montpellier n'a publié aucune étude, depuis notre dernière recension. La *Revue historique du diocèse de Montpellier* n'a pas paru.

Bulletin de la Société archéologique de Béziers.

3e série. Tome XI, 1re livraison. Béziers 1916-1918.

Paul Cassan : *Bernard Dorna, archidiacre et viguier de Béziers*, p. 43-61. Jurisconsulte qui eut son heure de célébrité au XIIIe siècle, qualifié de provençal par les anciens auteurs, Dorna était probablement originaire de Montpellier, où il fut le disciple d'Azon, qu'il suivit à Bologne. On a voulu le faire archidiacre de Bourges *(Hist. littéraire de la France*, t. XVIII), confondant *Bituricensis* avec *Biterrensis*. Bernard Dorna est auteur du *De conceptione libellorum*, dans lequel il traite de la rédaction des actes. Il vivait encore en 1257. J. Rouquette.

Éphémeris campanographica. Fasc. XIV. Montpellier, mai 1920.

A. Perrault-Dabot : *Notes sur une cloche de l'église Saint-Germain-des-Prés à Paris*, p. 289-295. Du XVIIIe siècle.

Cloches gothiques diverses, p. 305-320. Cloche de l'hôpital d'Ecouis, timbre de la cathédrale et cloche municipale de Beauvais, timbre de la cloche du Mans, petite cloche du beffroi de Montceaux, La « Vida-messe » de Picquigny.

Albert Boquet : *Statistique campanaire paroissiale du canton de Sèvres (Seine-et-Oise)*, p. 334-337. Les 10 églises et les 2 chapelles du canton de Sèvres possèdent en tout 25 cloches ; trois antérieures à la Révolution, 17 du XIXe s. et 4 du XXe. Celle de l'horloge de Sèvres est inaccessible.

Les épaves du carillon de l'abbaye d'Eename (Belgique) et le commerce des cloches étrangères en France, au début du XIXe siècle, p. 409-416. Trois à Saulchery, une au Marais-Vernier, deux à Toutainville, une à Saint-Symphorien, à Pontoise et à Massy, en tout neuf cloches provenant du carillon d'Eename qui en compta trente-cinq.

Bulletin de l'archiconfrérie de Saint-Roch.

2e année, 1918. Montpellier, 1918.

[Paul Guirauden] : *Saint-Roch*, n. 2, p. 2-5. Circonstances qui amenèrent Diedo à écrire en 1478 la vie de saint Roch.

Saint Roch pèlerin. Étude constituée par une série d'articulets parus en 1918 et 1919. L'auteur y passe en revue les pèlerinages des précurseurs et des émules de saint Roch, que nul n'a surpassé.

3e année, 1919.

P[aul] G[uirauden] : *Le bâton de saint Roch*, n. 10, p. 2-3. *Histoire du bâton de saint Roch*, n. 11, p. 2-7. Cette relique enlevée à l'église Saint-Roch à l'époque révolutionnaire vient de lui être rendue par son Em. le cardinal de Cabrières. Identité du fragment actuel avec le bâton lui-même. P.-L. Baudouï-Salze.

HAUTE-LOIRE

Bulletin historique... de la Société... du Puy et de la Haute-Loire.
5e année, 1915-1920. Le Puy, Imp. Marchessou, 1921.

[Ulysse Rouchon] : *Victor Baubet (1886-1914), mort pour la France*, p. 1-12. Auteur d'une thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe : *Études historiques et archéologiques sur l'abbaye de la Chaise-Dieu (1043-1516)* présentée le 24 janvier 1914, ainsi que de notes sur le baptistère Saint-Jean du Puy, le voyage de Charles VII au Puy (1424) et le pèlerinage au Puy d'Isabelle Romée, mère de Jeanne d'Arc (1429).

Émile Gautheron : *Études sur l'histoire de l'art dans la Haute-Loire. Peintres et sculpteurs du Velay*, p. 20-48, 193-209 (à suivre). XVIIe siècle (suite). Guillaume Parier. La famille François : Guy François, ses œuvres au Puy, à Toulouse, à Montpellier; Jean François Ier, ses travaux.

Dr Paul Olivier : *Quelques épisodes des querelles jansénistes au Puy au XVIIIe siècle*, p. 49-76. Démêlés survenus entre les Dominicains du couvent de Saint-Laurent et les Jésuites du collège, et entre ceux-ci et les Bénédictins de la Chaise-Dieu, sous l'épiscopat de Mgr de Béthune et sous celui de Mgr de Beringhen. Le P. Viou, de Saint-Pal-en-Chalencon.

Ulysse Rouchon : *La mission du cardinal Melchior de Polignac à Rome (1724-1732)*, p. 77-96 (à suivre). Chap. I (suite), le cardinal de Polignac et le cardinal de Noailles. La correspondance avec l'abbé de Rothelin.

Césaire Fabre : *Adhémar de Monteil, chef suprême de la première croisade*, p. 176-192 (à suivre). Extraits de la *Chanson* d'Antioche concernant l'évêque du Puy et son rôle dans l'expédition en Terre Sainte. Du concile de Clermont (18 nov. 1095) à la prise d'Antioche (3 juin 1098).

Almanach de Brioude et de son arrondissement.
1re année, 1920. Brioude, Imp. Watel.

A. Bertrand : *Vente du mobilier du chapitre de Brioude*, p. 63-64. Cette vente eut lieu du 11 au 16 prairial de l'an II [30 mai-4 juin 1794]; elle atteignit 7 345 livres 7 sous.

A. Casati : *Monographie de l'église Saint-Julien de Brioude*, p. 65-80. Excellente étude archéologique résumant les travaux déjà publiés et présentant d'une manière claire et précise les principaux caractères d'un des plus remarquables monuments du centre de la France.

2e année, 1921.

Valentin Montalban : *Sur quelques tableaux de l'église de Brioude*, p. 41-68. L'église Saint-Julien conserve des toiles intéressantes, entre autres : L'*adoration du Veau d'or*, *Moïse et les filles de Jethro*, attribuées à Paris Bordone; *la sainte Famille*, attribuée à Luini; le *Tableau du Vœu*, de Guillaume Rome (1636); le *Christ*, de Jouvenet (1716).

G. Dillaye : *François de Nesmond, prieur de La Voûte* [et non Lavoute], *évêque de Bayeux*, p. 83-86. Le prieur du monastère de Sainte-

Croix de La Voûte témoigna (vers 1662) d'une grande activité. On lui doit la construction et la dotation d'écoles populaires, le don d'une cloche, de meubles et de magnifiques ornements sacerdotaux.

Gabriel SEGRET : *La fondation de l'abbaye et du monastère Saint-Pierre de Blesle*, p. 87-106. Fondé par Ermengarde entre 849 et 885. Bon travail, corrigeant très utilement la notice du comte Leo de Saint-Poncy.

André DESPLANQUE : *La légende du Christ lépreux*, p. 121-133. Sur le crucifix de la léproserie de la Bajasse, actuellement à l'hospice de Brioude.

Antoine BERTRAND : *Quelques revenus du chapitre noble de Saint-Julien*, p. 134-138. Du 1er octobre 1681 au 30 septembre 1682.

J. L[ESPINASSE] : *Les derniers chanoines du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude*, p. 139-142. Le chapitre noble comprenait des chanoines-comtes, des chanoines hebdomadiers, des chanoines semi-prébendés et les serviteurs.

Aimé BRUNEREAU : Le *cardinal de Rohan. Son exil à la Chaise-Dieu*, p. 165-176. Rohan séjourna à la Chaise-Dieu de juin à septembre 1786. La notice de M. Brunereau est superficielle et incomplète.

Semaine religieuse du diocèse du Puy-en-Velay.

40e année, 1919-1920. Le Puy, Imp. de l'*Avenir*.

Les martyrs de septembre 1792 à Paris et le *diocèse du Puy*, p. 53. Indication des noms des victimes originaires du Velay. — *Sainte Jeanne d'Arc et Notre-Dame du Puy*, p. 257. Au sujet du pèlerinage d'Isabelle Romée au Puy pendant le jubilé de 1429. — *Le Grand Pardon de Notre-Dame et l'Église du Puy de 992 à 1921*, p. 262.

Ulysse ROUCHON.

BÉARN

BASSES-PYRÉNÉES

Bulletin de la Société des sciences, lettres et arts de Pau.

2e série, tome XLIII. Pau, 1920.

V. DUBARAT : *Histoire de l'hérésie en Béarn*, p. 5-98, 121-159, 161-162. C'est le titre d'un ouvrage inédit dont M. le chanoine Dubarat, après de laborieuses recherches, a réussi à identifier l'auteur, Pierre de Salefranque, conseiller du roi, secrétaire et garde sacs du Parlement de Navarre. M. Dubarat donne, dans ces trois articles, de nombreux détails sur la vie de l'auteur, sur sa famille et les conditions dans lesquelles fut écrit cet ouvrage de premier ordre. M. Dubarat, bien placé pour porter ce jugement, estime que P. de Salefranque est sans contredit le premier historien de la Réforme en Béarn, par la richesse du fond, l'abondance des documents plus que par l'élégance de la forme. Il sera à consulter avant tous les autres historiens qui se sont occupés de la Réforme en cette province : Nicolas de Bordenave, Pierre Olhagaray, Jean de Bordenave, Pierre de Marca, le barnabite Mirasson, Bonnecaze et Poeydavant.

2e série, tome XLIV. Pau, 1921.

V. Dubarat : *Histoire de l'hérésie en Béarn*, p. 24-40, 68-80. Publication critique, avec de nombreuses notes, du texte inédit de P. de Salefranque. Ce texte a dû être écrit de 1646 à 1661. J. Annat.

COMTÉ DE FOIX

ARIÈGE

Bulletin de la Société ariégeoise et de la Société des études du Couserans. Tome XV, n. 6-9. Foix, 1920-1921.

F. Pasquier : *Servage, paréages et autres institutions à Lézat et à Saint-Ybars au comté de Foix (XIe-XVIe siècles)*, p. 145-169. Préface à des documents relatifs à l'abbaye de Lézat et à sa dépendance, la ville de Saint-Ybars, publiés sous ce titre par la librairie Gadrat, Foix, 1920, 126 p. Ces documents, pour Lézat, concernent le servage, le paréage, les pastoureaux et la cène du jeudi saint en 1549, et pour Saint-Ybars l'organisation de la sauveté et chartes de coutumes et la fondation d'un chapitre collégial en 1527.

F. Pasquier : *Épisodes des relations entre la vallée de Vicdessos et les vallées voisines de la Catalogne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Lies et passeries*, p. 193-198. Les « lies et passeries » étaient des conventions rédigées en forme solennelle qui établissaient les droits réciproques des parties dans les questions relatives au commerce, à l'exemption des redevances, aux pâturages et à la neutralité assurée aux habitants en temps de guerre. Remontant au moyen âge, elles sont restées en vigueur jusqu'aux derniers temps de l'ancien régime.

[S. Mondon] : *Notes et mentions pour l'histoire du Couserans au moyen âge*, p. 225-238. Simple nomenclature de documents cités dans l'inventaire manuscrit de l'ancienne trésorerie de Toulouse. Telle qu'elle se présente, elle rendra pourtant des services aux chercheurs qui pourront, grâce à elle, combler d'importantes lacunes de l'histoire locale. Sans les mentions de cet inventaire, on ne saurait pas, par exemple, qu'au XIIIe siècle une bastide fut fondée à Montesquieu-Avantès, et qu'à la même époque des chartes de coutumes communales furent octroyées à Montjoie et à d'autres localités. Louis Blazy.

ROUSSILLON

PYRÉNÉES-ORIENTALES

Ruscino. Revue d'archéologie et d'histoire du Roussillon. Tome X, n. 12 et 13, janv.-sept. 1920. Perpignan, Barrière et Cie.

Henry Aragon : *Les ducs de Noailles (Jules-Anne et Adrien-Maurice) gouverneurs de Roussillon*, p. 5-28 (suite). Dix documents inédits (1708-1710), relatifs à des services funèbres célébrés pour le repos de l'âme des père et grand-père du duc de Noailles.

Abbé Emmanuel Coste : *Mémoires de Mossen Curp, rector de Vilallonga-del-Mont* (suite), p. 25-40, 143-162 (et nº 14, p. 37-56). Entrée de Louis XIV à Perpignan et révolte des *Angelets* contre la gabelle. Ces mémoires témoignent de l'indifférence des paysans et de certains curés de campagne touchant l'annexion des Pyrénées à la France (1659). Les évêques de Perpignan, en particulier Mgr de Flamenville (mort en odeur de sainteté, 1720), ont plus fait pour la pacification et la francisation de la province que toutes les mesures prises par le gouvernement d'alors. Suit le texte en catalan.

Chanoine Philippe Torreilles : *Le Livre de raison de M. Joseph Campagne-Jaume (1755-1840)*, p. 41-74. Jurisconsulte éminent qui trouva dans la religion la force de toute une vie d'épreuves.

R[aymond de] L[acvivier] : *A Notre-Dame del Castell* (de Sorède), p. 75. Nouvelle chapelle d'ermitage, construite en 1621.

Documents inédits sur l'histoire de la persécution des protestants en Roussillon (1682), p. 76-81. Le Roussillon, pays de catholiques ultramontains, a toujours été fermé aux doctrines de la Réforme. Les édits de Louis XIV contre les protestants s'appliquèrent à de rares individus étrangers au pays.

Henri Aragon : *Pages d'histoire du Roussillon : Notes inédites sur dom Brial (1743-1828)*, p. 90-116. Difficultés que rencontra le savant bénédictin, membre de l'Académie des inscriptions, pour la continuation du *Recueil des historiens des Gaules*.

Chanoine Ph. Torreilles : *La Franc-Maçonnerie à Perpignan, en 1789*, p. 123-142, où se rencontrèrent, alliant, de la meilleure bonne foi du monde, les rites maçonniques aux pratiques religieuses, catholiques et voltairiens, nobles et bourgeois, futurs révolutionnaires et futurs émigrés, laïques et quelques prêtres constitutionnels.

Tome XI. Nº 14, octobre-décembre 1920.

Henry Aragon : *Pages d'histoire du Roussillon : Note relative à l'Inquisition à Perpignan à la fin du XVIII^e siècle*, p. 5-34. L'auteur accuse dans cet article une parfaite incompétence.

Abbé Jean Sarrète : *Une statue anonyme du XV^e siècle au Vieux-Saint-Jean de Perpignan*, p. 57-81. Récemment exhumée des sous-sols de la primitive cathédrale de Perpignan, cette statue, en bois polychromé jadis et en partie mutilée, est un chef-d'œuvre d'art catalan. Hauteur : 2 m. 25.

Nota. Le *Bulletin* de la Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales n'a pas encore reparu.

Jean Sarrète.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des travaux historiques. Année 1918. Paris, Imp. nationale.

H. Omont : *Deux nouveaux manuscrits provenant de l'abbaye de Cluny* p. 5-10. Double suite de feuillets détachés de deux ms., l'un du IXe ou Xe siècle (*Commentaires sur Isaïe*, de saint Jérôme), l'autre du XIVe siècle (*Inventarium juris canonici* de Bérenger Frédol). Ces deux ms. forment à la Bibl. nat. le vol. 2450 des nouv. acq. du fonds latin. Liste des ms. provenant de l'abbaye de Cluny, appartenant à la Bibliothèque nationale, destinée à compléter l'*Inventaire du fonds de Cluni* par Léopold Delisle (1884).

H. Omont : *Dom Martène chansonné par dom Lobineau*, p. 13-17. A propos de la traduction fautive d'une épitaphe grecque découverte à Nîmes vers 1710.

J. Depoin : *Notice sur un bréviaire d'Avignon découvert à Carpentras*, p. 18-21. C'est le ms. 719 de la bibliothèque de cette ville.

A. Gazier : *Fragment inédit des Mémoires du chancelier Daguesseau*, p. 24-58. Relatif à la fulmination de la bulle *Unigenitus*.

Alexandre Tuetey : *Fondations pieuses du cardinal de Richelieu*, p. 59-67. Libéralités datant de la fin de la vie du cardinal et ayant pour but la propagation de la foi et la lutte contre l'hérésie.

Maurice Raimbault : *Document relatif au droit d'asile de la métropole d'Aix*, p. 73-80. Déclaration du notaire Jean Gaufridi, datée d'Aix, le vendredi 12 décembre 1432, par laquelle ce dernier réclame un médecin napolitain, qui jouissait du droit d'asile dans l'église Saint-Sauveur d'Aix.

Th. Malley : *La correspondance militaire de Camille de Neufville, archevêque de Lyon, lieutenant général en Lyonnais... (1649-1674)*, p. 278-311). Publication de trente-quatre lettres tirées des Archives historiques du ministère de la guerre, dont toutes, sauf une, sont adressées à Louvois (de septembre 1672 à avril 1674); elles ont trait à la guerre de Hollande.

Jean Vallery-Radot.

Bulletin archéologique des travaux historiques et scientifiques. Années 1915-1919. Paris, Imp. nationale.

Léon de Vesly : *Calice de plomb trouvé à Notre-Dame-du-Vaudreuil (Eure)* (an. 1915, p. 181-183). Description et essai de reconstitution d'un calice de plomb argentifère, orné de cabochons, qui fait partie des objets offerts au musée d'antiquités de Rouen par M. Louis Deglatigny.

Paul Durrieu : *La provenance d'une miniature représentant sainte*

Catherine (an. 1916, p. 3-9, pl.). Il s'agit de la miniature étudiée par M. Pasquier dans ce même bulletin (an. 1914, p. 518-520). Cette miniature qui peut dater de la fin du XV^e^ siècle ou des quinze ou vingt premières années du XVI^e^ siècle, a été exécutée en Touraine, ou dans un pays voisin de cette province. L'oraison, dont on lit la première ligne sous la miniature, constitue le début d'un exercice de dévotion, sous formes d'*heures*, envers sainte Catherine.

E. Chartraire : *Le Sépulcre de l'église Saint-Jean de Joigny (Yonne). Recherches sur son origine* (an. 1916, p. 151-160). L'auteur insiste sur le caractère italien du sépulcre de Joigny signalé jadis par M. Paul Vitry (Michel Colombe et la sculpture de son temps) qui avait en outre déjà établi un rapprochement entre cette œuvre d'art et le soubassement du tombeau de Folleville (Somme). Le mariage de Philippe-Emmanuel de Gondi, comte de Joigny, avec Françoise-Marguerite de Silly, arrière-petite-fille et héritière par sa mère des Lannoy, avait fait du comte de Joigny le seigneur de Folleville. Ce dernier vendit en 1634 la seigneurie de Folleville à l'exception du Sépulcre de marbre de l'église de Folleville qu'il fit venir à Joigny, et qu'il plaça dans l'église élevée dans l'enceinte même de son château. Comparaison entre le sépulcre de Joigny et le tombeau des Lannoy à Folleville. Raisons pour lesquelles cette œuvre d'art doit dater de 1520-1545, et doit être attribuée à l'artiste picard Mathieu Laignel.

Chanoine Ch. Urseau : *La Tapisserie de la Passion d'Angers et la tenture brodée de saint Barnard de Romans* (an. 1917- p. 54-61). *Le Christ devant Pilate et devant Hérode*, tapisserie de la cathédrale d'Angers, fait partie d'une suite de quatre pièces représentant la *Passion de Notre-Seigneur*, d'après Jean de Room et provient de l'église Saint-Saturnin de Tours, à laquelle elle avait été léguée le 16 mai 1505 par Pierre Morin, trésorier général des finances. Ces quatre pièces sont des épaves de la série primitive, que le chanoine Urseau tente de reconstituer à l'aide d'une tenture brodée de saint Barnard de Romans, copie d'une tapisserie identique à celle de la *Passion d'Angers*, ou copie des cartons de Jean de Room. La série des tentures brodées de Saint Barnard est complète.

A. Héron de Villefosse : *Bassin chrétien de bronze trouvé à Kherbet-Zembia (Algérie)* (an. 1917, p. 62-66). On ne peut assurer que ce bassin rectangulaire, dont le fond est orné d'une croix en relief, soit un bénitier.

Henri Martin : *Tombeau de cuivre émaillé de l'église des dominicains de Rieux (Hte-Garonne)* (an. 1917, p. 190-193). Ce monument qui mesurait deux mètres de long était le tombeau d'Arnaud Fredet, de l'ordre des Frères Prêcheurs, évêque de Couserans de 1310-1329. La mention de ce monument, détruit à la Révolution, vient d'être retrouvée par l'auteur de l'article, archiviste-adjoint de la Haute-Garonne, dans son dépôt. (Cf. rapport de M. Jules Guiffrey. *Ibid.*, p. LXXXII-LXXXIII.)

Chanoine E. Chartraire : *Insignes épiscopaux et fragments de vêtements liturgiques provenant des sépultures d'archevêques de Sens conservés au trésor de la cathédrale de Sens* (an. 1918, p. 19-58). En septembre 1916, des travaux exécutés dans la cathédrale de Sens pour une

canalisation d'éclairage électrique ont mis au jour les tombeaux de deux archevêques, Gilon Cornut († 1254) et Pierre de Charny († 1274). Les crosses, calices et anneaux ont été retirés et déposés au trésor. Des photographies ont été prises des tissus qui enveloppaient les restes des évêques. L'auteur termine son article en passant en revue les exhumations d'évêques dans la cathédrale depuis 1646. (Cf. rapport de M. Prou, p. LIII-LIV).

Chanoine Ch. URSEAU : *Un Portement de croix de l'Anjou* (an. 1918, p. 59-68). L'auteur rappelle l'existence ancienne d'une peinture de la fin du XV^e^ siècle, malheureusement détruite peu après 1860, qui se trouvait dans la chapelle du château de Montrioux (comm. de Feneu, Maine-et-Loire), et qui représentait des personnages de divers états aidant le Christ à porter sa croix. M. le chanoine Urseau rapproche de ce Portement de croix une peinture analogue qu'il a encore pu voir, au temps de son enfance, dans l'église Saint-Aubin-des-Ponts-de-Cé, et un autre Portement de Croix dont les débris subsistent dans l'église du Lion d'Angers. Il commente le sujet à l'aide d'une pièce de vers attribuée au roi René, retrouvée dans un manuscrit de la bibliothèque municipale de Troyes et publiée pour la première fois par le R. P. Ubald d'Alençon, pièce dont M. le chanoine Urseau donne une réédition soigneusement revue et corrigée (Cf. rapport de M. Durrieu, p. XXXIX).

Salomon REINACH : *Un tableau du XV^e^ siècle à retrouver* (an. 1918, p. 69-78). L'auteur désire, par cet article, attirer l'attention des chercheurs sur une œuvre précieuse de la peinture flamande dont on a perdu la trace depuis une cinquantaine d'années. Il s'agit de la *Vierge dans l'église*, panneau de bois, ayant appartenu à l'architecte Nau qui l'avait acquis de l'ancienne femme de charge de François Cacault, diplomate connu et collectionneur de mérite († 1805). Léon de Laborde qui décrit soigneusement cette peinture dans sa *Renaissance des arts à la cour de France (additions au t. I, Peinture*, p. 604-607) l'attribue à Jan van Eyck (haut. 0 m. 43; larg. 0 m. 25 non compris le cadre, lequel est ancien). Énumération des exemplaires de ce même sujet à Berlin, à Anvers, à Rome (galerie Doria), à Crémone (galerie Ponzoni). Il en existe aussi des dessins. Contrairement à ce qu'ont annoncé la plupart des critiques, le tableau de Berlin n'est pas celui de la collection Nau dont il diffère d'abord par les dimensions. En second lieu, la description de Laborde ne s'applique pas dans tous ses détails au tableau de Berlin, mais bien plutôt à la copie de la collection Doria. L'auteur pense donc que l'original n'est pas à Berlin; sachant d'autre part que les deux autres exemplaires connus ne sont que des copies datées, il estime qu'il faut voir l'original dans le tableau aujourd'hui disparu de la collection Nau, sans doute à la suite d'une vente à l'amiable.

Albert GUIGUE : *Inventaire du mobilier de la chapelle Notre-Dame-de-Grâce à Saint-Paul de Lyon* (an. 1918, p. 91-108). Jean Machard, chanoine de Saint-Paul de Lyon († 1519) est le fondateur de cette chapelle. De cette fondation on signale trois souvenirs : 1° Le petit fonds de Notre-Dame-de-Grâce, conservé aux Archives du Rhône avec les titres de la Collégiale de Saint-Paul; 2° La décoration de l'arc de la

seconde chapelle s'ouvrant sur le bas-côté droit en entrant dans l'église Saint-Paul; 3° Le missel écrit par Henri de Beaujardin, aujourd'hui, à la bibliothèque de la ville de Lyon. Parmi les pièces justificatives, signalons l'inventaire du mobilier de la chapelle.

Cte Paul Durrieu : *Plaque de cuivre gravée en taille-douce des environs de l'an* 1500. *Rapport sur une communication de M. Augustin Vidal* (an. 1918, p. 208-224). Cette planche originale gravée pour fournir des estampes de dévotion populaire a été trouvée par M. Vidal dans les environs de Brassac (Tarn). Elle est gravée sur ses deux faces. L'une représente la *Sainte Parenté* ou la *Parenté de la Vierge* et l'autre la *Messe de Saint-Grégoire*. La *Parenté de la Vierge* mérite quelque développement. Une légende exposée dès le IXe siècle par Hémon d'Halberstadt († 853) prétend que sainte Anne, mère de la Vierge, aurait eu successivement trois époux; que de ces trois époux elle aurait eu trois filles à savoir la sainte Vierge, Marie Cléophas et Marie Salomé. Du mariage de ces trois filles sont nés sept petits-fils, dont l'un fut le Christ Jésus, et les autres furent les six cousins germains du Christ.

Roger Drouault : *La Vierge à l'enfant de Saint-Pardoux-la-Rivière* (an. 1918, p. 283-287). Notes sur une statue de la Vierge allaitant.

Chanoine E. Chartraire : *Statues de la Vierge mère* (an. 1919, p. 41-47). Exemples du type de la Vierge allaitant tirés de la Bourgogne : Vierge de l'église d'Armeau (Yonne) du début du XIVe siècle; de l'église Saint-Thibaut, de Joigny (deuxième moitié du XIVe s.). Les deux figurations les plus anciennes de ce type sont les fameuses peintures de la catacombe de Priscille.

Léon Maître : *Le martyrium de Saint-Denis. Essai de restitution* (an. 1919, p. 271-285).

Jules Momméja : *L'église Saint-Martin à Moissac* (Tarn-et-Garonne) (an. 1919, p. 285-298). Étude de cette église destinée à disparaître sous les remblais du chemin de fer. L'auteur en donne un plan teinté. Compte rendu des fouilles. Dans une chapelle du XVe siècle, restes importants d'une décoration murale qui n'est pas sans valeur : ce sont des scènes de la vie du Christ (XVe s.).

Ch. Urseau : *A propos d'un Portement de croix de l'Anjou* (an. 1919, p. 316-319). Le *Portement de Croix* de Saint-Aubin-des-Ponts-de-Cé, dont il avait été question dans un précédent article *(Bull. arch.*, 1918, p. 59-68), a été débadigeonné au cours de l'année 1919. Une autre représentation de cette scène se trouve encore aux Alleuds (Maine-et-Loire) : c'est une peinture du XVIe siècle qu'il faut rapprocher de celle de Saint-Aubin.

Jean Vallery-Radot.

Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français.
LXIXe année, 1920. Paris, Fischbacher.

Hippolyte Aubert : *L'opinion de Farel sur Servet*, d'après un texte inédit, p. 17-24. La pensée de Farel sur l'ensemble de la question Servet est tout à fait conforme à celle de Calvin, de Bèze, et autres réformateurs. « Aucun doute n'a effleuré l'esprit de ces hommes de bonne foi relati-

vement à l'absolue justice de la condamnation de celui qui était à leurs yeux un dangereux hérétique. »

V.-L. Bourilly : *Au lendemain de la Révocation en Languedoc*, p. 83-92. Programme d'action religieuse à l'égard des nouveaux convertis, arrêté par les évêques de la province de Languedoc assemblés à Montpellier, chez le cardinal de Bonzi, archevêque de Narbonne, le 8 novembre 1685.

N. Weiss : *Guillaume Farel. La dispute de Bâle. Le conflit avec Érasme (1524), d'après quelques documents inédits*, p. 115-145. Farel, de séjour à Bâle, avait provoqué une discussion publique où il se proposait d'établir, en treize thèses, les fondements de la liberté chrétienne. L'Université, qui traitait Farel d'hérétique, interdit la réunion, mais le Magistrat, mécontent, ordonna par contre aux prédicateurs, prêtres et étudiants de s'y rendre. La dispute eut lieu le 29 février ou l'un des jours suivants. Nul procès-verbal n'en a été conservé. « On sait seulement, dit M. Weiss, que les opposants se tinrent cois et, grâce à un chroniqueur contemporain, qu'il en résulta beaucoup de bien et que le parti évangélique en fut singulièrement fortifié et accru » (p. 120). Cette phrase bizarre souffre d'au moins deux inexactitudes. Non seulement ceux qui tenaient le parti de l'Université ne gardèrent pas le silence, puisque Érasme, Ber, Sichard et Chansonnette s'en furent contredire Farel, mais le texte d'Œcolampade, que M. Weiss cite en note, doit s'interpréter différemment. *Sophistæ sæpius vocati nusquam comparuere*, cela veut dire que *les Sophistes*, en l'occurrence les ecclésiastiques, les élèves et les membres de l'Université de Bâle, auxquels le recteur et le vicaire de l'évêque avaient interdit sous les peines les plus sévères d'assister à la discussion, *s'abstinrent résolument d'y paraître malgré l'appel réitéré* de Farel et le mandement du Magistrat. De plus, le chroniqueur contemporain, auquel se réfère M. Weiss, n'est autre que feu Emil Egli, l'historien suisse bien connu, dont l'opinion ne s'accompagne ici d'aucune preuve. — Le conflit avec Érasme prit naissance à propos d'un traité sur la confession que celui-ci avait dédié à François Du Moulin, grand aumônier de François Ier. Ce livret eut le don d'exaspérer Farel qui se livra dès lors contre l'auteur à de violentes attaques, l'appelant publiquement Balaam. Sommé peu de temps après par le Magistrat de quitter la ville sans désemparer, si l'on peut conjecturer que Farel fut mêlé à des troubles, il semble que cette brusque expulsion fut ordonnée surtout à l'instigation d'Érasme, qui était l'idole des Bâlois.

M. Morel et N. W[eiss] : *En mémoire de Marc Morel. Le protestantisme à Cambrai, 1562-1628*, p. 146-152. Publication de quatre documents extraits des archives de la ville par M. Morel, tué à l'ennemi.

A. Leroux : *L'Église réformée de Bordeaux, de 1660 à 1670, d'après le cinquième registre du Consistoire*, p. 177-208. Ce registre, conservé au grand séminaire de Bordeaux, est aujourd'hui la principale source pour l'histoire de l'église réformée de cette ville pendant dix années de sa vie au XVIIe siècle. On y voit se produire les premières mesures prises par la royauté en vue de la révocation de l'édit de Nantes. J'y

note, au passage, que le consistoire reçut, durant ces dix années, une trentaine d'abjurations de catholiques.

E. Le Parquier : *Les sources de l'histoire du Parlement de Normandie de Floquet, de 1560 à 1562*, p. 209-22 (et LXX^e année, 1921, p. 26-40.). L'auteur refait tout un pan de l'histoire de l'Église réformée de Rouen, de 1560 à 1562. Il signale au passage les omissions, quelques bévues et la tendance à dramatiser de Floquet. Intéressante, cette étude critique n'en est pas moins un hommage rendu aux qualités, assez rares à l'époque où il écrivait (1840), de l'historien du *Parlement de Normandie*.

V. Carrière.

Revue des sciences philosophiques et théologiques. Tome IX. Paris, Gabalda, 1920.

R.-M. Martin : *Quelques premiers maîtres dominicains de Paris et d'Oxford et la soi-disant école dominicaine augustinienne (1229-1279)*, p. 556-80. Carrière scolaire de Roland de Crémone, Jean de Saint-Gilles, Hugues de Saint-Cher, Richard Fishacre, Pierre de Tarentaise, Robert Kilwardby; notes bibliographiques sur l'œuvre de ces maîtres; tendances et directions de doctrine. L'auteur cherche à refuter la position qu'avait prise le P. Mandonnet touchant la doctrine de ces premiers maîtres; il n'y réussit pas parce qu'au lieu d'étudier les doctrines philosophiques qui sont propres à l'augustinisme et le distinguent de l'aristotélisme, il compare des doctrines proprement théologiques : vertus théologales, dons du Saint-Esprit, notion du péché originel.

Revue thomiste. Nouv. série, tome III. Toulouse, Privat, 1920.

A. Veillard : *Les idées thomistes dans la philosophie de Bossuet*, p. 62-77, 143-79, 213-35. De même qu'il ne saurait être question du « cartésianisme » de Bossuet, ainsi on ne saurait parler sans exagération du thomisme de Bossuet, celui-ci n'ayant pas, à proprement parler, de système philosophique. Bossuet n'est pas un philosophe de profession, il est avant tout un chrétien et un évêque.

H. Petitot : *Saint Thomas et sainte Jeanne d'Arc*, p. 192-99. Dans le procès de Jeanne d'Arc, les dominicains de Rouen, sous l'influence de la doctrine de saint Thomas, reconnurent le chemin à suivre et osèrent l'indiquer sans ambages : « Es choses douteuses qui touchent la foy, l'on doit toujours recourir au pape. »

La Vie spirituelle, ascétique et mystique. Tome II. Paris, Lethielleux, 1920.

L.-H. Petitot : *La vie mystique et ascétique de Jeanne d'Arc*, p. 115-135. Montre par l'analyse de quelques principales circonstances et périodes de la vie de Jeanne d'Arc, comment elle s'est préparée à sa vocation et s'en est rendue digne et comment elle lui est restée fidèle.

M.-C. de Ganay : *La fondation religieuse d'un homme d'Etat : l'hôtel-Dieu de Beaune (1443)*, p. 150-58. La maison-dieu de Beaune fut fondée par testament de Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne, le 4 août 1443, sur le plan d'un hôpital récemment fondé à Valenciennes et avec vingt religieuses venues de Valenciennes. Plus de cinquante hôpitaux se sont

élevés en Bourgogne et en Franche-Comté, autour de celui-ci, en lui empruntant une partie de ses coutumes, mais chaque maison restant indépendante.

A.-M. Viel : *Les réhabilitées de Béthanie*, p. 493-502. Œuvre sociale fondée à Montferrand, au diocèse de Besançon, le 14 août 1866, par un dominicain, le P. Lataste, et dont le but est de réhabiliter non seulement devant Dieu, mais devant les hommes, des femmes tombées et flétries par un arrêt de justice.

Revue des Jeunes. Tomes XXIII et XXIV. Paris, 3, rue de Luynes, 1920.

P. Mandonnet : *Saint Thomas d'Aquin, le disciple d'Albert le Grand*, p. 141-170. Exposant le premier séjour de saint Thomas à Paris (automne 1245-été 1248), l'auteur en profite pour tracer un tableau tout à fait nouveau et des plus intéressants de l'Université de Paris au XIIIe s., et plus spécialement de la Faculté de théologie.

P. Mandonnet : *Saint Thomas d'Aquin. Paris et les grandes luttes doctrinales (1269-1272)*. Dernier séjour de saint Thomas à Paris, et activité extraordinaire qu'il y déploie : luttes contre l'averroïsme, contre le néo-platonisme et contre quelques disciples attardés de Guillaume de Saint-Amour; composition d'écrits en nombre invraisemblable.

Louis Gougaud : *Une dévotion du moyen âge : mourir sous le froc*, p. 428-38. Origines, développement et caractères de cette dévotion; cette vêture *in extremis* était une véritable profession entraînant l'émission des vœux de religion.

L'année dominicaine. Tome LVI. Paris, Lethielleux, 1920.

J. Eisenmenger : *Le septième centenaire du B. Reginald d'Orléans*, p. 33-37. Biographie du bienheureux et bibliographie le concernant.

Les derniers moments du P. Lacordaire, d'après un élève de Sorèze, p. 291-95. Lettre de M. Armand Granel et trois lettres inédites du P. Lacordaire. — Jean Destrez, O. P.

Annales révolutionnaires. Tome VIII à XII. 1916-1920.

Albert Mathiez : *Les arrêtés de Robespierre jeune en Franche-Comté* (an. 1916, t. VIII, p. 79-130). La liste des arrêtés reproduits ici tendent à prouver que l'hostilité de Robespierre jeune contre les opinions religieuses ne s'exerçait que « tant que ces opinions troublaient l'ordre public ».

Maurice Dommanget : *Les laïcisations de noms et de prénoms* (an. 1916, t. VIII, p. 230-249). Premier article d'une série de huit articles parus dans les *Annales* de 1916 au début de 1918 et qui ont été depuis réunis en volume sous ce titre : *La déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise*. Voir l'analyse qui en a été donnée ci-dessus, p. 54.

Maurice Dommanget : *Une nomination de maître d'école en 1789 et en 1810* (an. 1916, t. VIII, p. 283-000). Comment avait lieu la nomination d'un maître d'école. Quelles étaient les conditions qu'il devait remplir, ses fonctions, les devoirs attachés à sa qualité de « clerc de l'église et de maître de l'école de la paroisse, » c'est ce que nous appren-

nent la délibération des marguilliers de Rosny, près Paris, et le procès-verbal de Morvilliers, commune de l'Oise.

Gabriel Vallée : *L'École centrale de la Vienne* (an. 1916, t. VIII, p. 516-529). A signaler parmi les neuf maîtres de l'école de Poitiers trois ecclésiastiques de valeur : Gibault, Rieque, Bouin de Beaugré.

Jacques Roux à Marat (an. 1916, t. VIII, p. 530-541). Lettre où l'auteur, Jacques Roux, prêtre jureur, se défend des accusations portées contre lui par Marat.

Gabriel Vauthier : *Une église de Paris sous le Directoire. Saint-Laurent* (an. 1917, t. IX, p. 188-201). Quelques pages intéressantes sur la réouverture de l'église Saint-Laurent, l'élection de son clergé, l'acquisition des objets nécessaires au culte et sur les difficultés éprouvées par les pasteurs de cette paroisse dans l'exercice de leur ministère.

Gustave Rouanet : *Les Journaux de Thibault et de Coster* (an. 1917, t. IX, p. 669-684; an. 1918, t. X, p 92-111). Étude critique de la publication de ces documents par M. Houtin. Cf. ci-dessus, p. 74.

A Mathiez : *Les prêtres et les serments après le 10 août 1792* (an. 1918, t. X, p. 114-117). Trois documents : 1° Deux lettres adressées par les administrateurs du département de la Seine-Inférieure au ministre de l'intérieur Roland : dans la première (26 sept. 1792), ils lui demandent si les ecclésiastiques qui n'étaient point assujettis au serment peuvent être admis à exercer des fonctions publiques dans l'Église, en prêtant celui qui a été décrété le 14 du mois dernier. Réponse négative. Dans la deuxième (21 oct. 1791) : Faut-il remplacer les curés qui, après avoir prêté le serment du 26 déc. 1790, refusent de lire au prône les lois dont la lecture est ordonnée et les lettres pastorales des nouveaux évêques? Réponse affirmative. 2° Consultation au sujet du serment de la Liberté et de l'Égalité (14 août 1792) par un avocat de Paris. Pour cet avocat, le nouveau serment renferme l'ancien. M. Mathiez le nie.

Paul Risson : *Le clergé corrézien à l'époque révolutionnaire* (an. 1918, t. X, p. 395-400). On y trouve des noms de prêtres insermentés emprisonnés ou déportés, et de prêtres « jureurs », avec quelques renseignements sur chacun d'eux.

Henriette Perrin : *Le club des femmes de Besançon.* IV. *Son œuvre charitable* (an. 1918, t. X, p. 645-672). Ce quatrième et dernier article d'une étude commencée en 1917 fournit des détails sur le remplacement des sœurs hospitalières de Besançon et sur les conséquences de ce changement.

André Mater : *L'histoire juridique de la Révolution* (an. 1919, t. XI, p. 429-458). Cette histoire reste à faire presque entièrement. L'auteur indique l'étendue de ce qui manque et les études indispensables pour se servir de la Révolution. Il signale l'insuffisance de certains ouvrages, comme la thèse de M. Sagnac qui « dénote une incompréhension totale du mécanisme juridique » et l'histoire du droit pendant la Révolution de M. Esmein, livre à qui « tout manque de ce qui pouvait le rendre utile et neuf. »

Maurice Dommanget : *La déchristianisation à Beauvais. Les sacrements civiques* (an. 1919, t. XI, p. 160-194, 337-358). On n'a retrouvé à

Beauvais que trois baptêmes civiques et encore de 1790 à 1792, antérieurement à la période de déchristianisation intégrale. Le mariage y fut célébré par le pouvoir civil avec la pompe commune, mais c'est seulement pour deux couples qu'il revêtit un caractère nettement confessionnel. On observe par contre de sérieux efforts pour maintenir le culte des morts. — *Les saints patriotes* (an. 1920, t. XII, p. 89-116). Les premiers hospitalisés au Panthéon de la sans-culotterie sont Mirabeau et Robespierre. Viennent ensuite des martyrs, tels Michel Lepelletier et Marat, et aussi des enfants comme Bara et Viala. Ce culte de la religion révolutionnaire se dissipa au souffle de thermidor. — *Les pratiques cultuelles, les miracles et le fanatisme révolutionnaire* (p. 445-470). A signaler cette phrase : « On pourrait soutenir en un certain sens que le tribunal révolutionnaire fut l'Inquisition de la religion patriotique, une Inquisition moins inique et moins arbitraire que l'autre, une Inquisition qui avait le souci de s'informer, de se renseigner, de critiquer les documents.... » Et comme on en pourrait douter, voici les exemples que cite l'auteur : « Deux citoyens de Formerie furent exécutés à Paris pour avoir : l'un embrassé un écu de six livres à l'effigie du roi, l'autre dit qu'il prendrait pour enseigne : *Au modéré!* »

H. DESTAINVILLE : *La réquisition des cloches dans l'Aube* (an. 1920, t. XII, p. 209-217). Elle n'aurait rencontré aucune opposition dans le district d'Ervy, tandis qu'elle souleva de violents incidents dans des arrondissements voisins.

J. MONJAUZE.

Bibliothèque d'études de l'Université de Strasbourg.

La Faculté des lettres de Strasbourg a formé le projet de constituer une *Bibliothèque d'études*, où seront éditées un certain nombre de publications dues aux maîtres et aux élèves de l'université. Les volumes de cette collection, qui rappellera celle de l'École des Hautes Études de Paris, seront imprimés par une commission des publications établie à l'université. Parmi les premiers ouvrages à paraître, signalons la *Population du monde antique et les statistiques de démographie moderne*, de M. Eug. Cavaignac; un *Manuscrit inédit de Mons* et les *Mystères à la fin du* XV^e^ *siècle*, de M. Gustave Cohen; *Dante en France au* XIX^e^ *siècle*, de M. Gabriel Maugain, etc. La souscription à l'ensemble des publications bénéficie d'une réduction, qui est de 20 p. 100 pour la France et de 15 p. 100 pour l'étranger. Les souscripteurs l'acquittent par le versement d'une provision de 100 francs, renouvelable après épuisement. Adresser la correspondance à M. le Secrétaire de la Commission des Publications de la Faculté des Lettres, au Palais de l'Université, à Strasbourg.

ÉCHOS ET INFORMATIONS

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DE LA FRANCE

Adhésions nouvelles.

M. l'abbé Cornillon [430], professeur au collège; Yssingeaux (Haute-Loire), présenté par M. Letouzey.

M. l'abbé Lorain [431], curé-archiprêtre à Saint-Amand (Cher), présenté par M. Carrière.

M. l'abbé Valuy [432], vicaire à Feurs (Loire), prés. par M. Letouzey.

M. L. Sablayrolles [433], à Mézerville, par Salles-sur-l'Hers (Aude), présenté par M. Letouzey.

M. Jean de La Monneraye [434], bibliothécaire à l'Institut d'histoire de la ville de Paris; rue Oudinot, 10, Paris VII^{e}, présenté par M. Carrière.

M. Jacques Zeiller [435], directeur d'études à l'École pratique des Hautes-Études; rue du Vieux-Colombier, 8, Paris, VI^{e}, présenté par M. Carrière.

Tableau d'honneur.

Distinctions, nominations et récompenses obtenues par les membres de la Société ou les collaborateurs de la Revue, au cours de l'année scolaire 1920-1921.

*** Le Souverain Pontife, par bulles datées du 29 juillet 1921, a nommé Mgr Baudrillart, notre cher président, évêque titulaire d'Himéria, près d'Edesse (Mésopotamie).

Ont été nommés protonotaires apostoliques : Mgr Auguste Boudinhon, recteur de Saint-Louis-des-Français à Rome, membre de notre conseil d'administration (bref du 28 mai 1921); — M. le chanoine Henri Odelin, vicaire général de Paris (bref du 3 juillet 1921).

*** Ont été promus officiers dans l'ordre de la Légion d'honneur : M. Paul Fournier, de l'Académie des inscriptions, vice-président de notre Société, et M. le comte François Delaborde, de l'Académie des inscriptions, membre de notre Conseil d'administration, à l'occasion du Centenaire de l'École des chartes (*J. O.*, 22 avril 1921); — S. G. Mgr Ruch, évêque de Strasbourg, au titre d'aumônier militaire titulaire pendant la guerre (*J. O.*, 7 février 1921); — M. l'abbé Pierre Le Helloco, professeur de philosophie à l'institution Saint-Martin, à Rennes, aumônier temporaire de la marine (*J. O.*, 20 juin 1921).

Ont été nommés chevaliers de la Légion d'honneur : S. Em. le cardinal François de Rovérié de Cabrières, évêque de Montpellier, au titre du ministère de l'Intérieur (*J. O.*, 18 août 1921); — M. l'abbé Théophile Civrays, aumônier titulaire du 9^{e} corps d'armée, professeur aux Facultés catholiques d'Angers (*J. O.*, 12 juillet 1921); — M. Léon

Le Grand, conservateur aux Archives nationales, M. Léon Mirot, archiviste aux Archives nationales, M. Charles Porée, archiviste de l'Yonne et M. Léon Maître, archiviste honoraire de la Loire-Inférieure, à l'occasion de la commémoration du Centenaire de l'École des chartes (*J. O.*, 22 avril 1921).

Ont été nommés officier de l'Instruction publique, M. Paul d'Arbois de Jubainville, archiviste de la Moselle (15 novembre 1920); — officiers d'Académie : M. Louis Royer, conservateur de la Bibliothèque de la ville de Grenoble; — M. Henri Waquet, archiviste du Finistère (15 novembre 1920); — M. l'abbé Jean Sautel, professeur au petit séminaire d'Avignon (août 1921); — M. Albert Chérel, professeur à l'Université de Bordeaux (8 septembre 1921).

*** En reconnaissance des services rendus aux nombreux Belges réfugiés dans leur diocèse, le roi Albert Ier a nommé Mgr Germain, archevêque de Toulouse (mars 1921), et Mgr Grente, évêque du Mans (janvier 1921), commandeurs de l'ordre de la Couronne de Belgique.

*** Notre confrère, M. le chanoine Trilhe, professeur de droit canon à l'Institut catholique de Toulouse et trésorier général de l'œuvre de la basilique votive du Sacré-Cœur à Jérusalem, a été nommé, le 6 janvier 1921, commandeur du Saint-Sépulcre par S. Exc. Mgr Louis Barlassina, patriarche de Jérusalem.

*** Le 22 juin, jour de la solennité universitaire des Encœnia, l'Université d'Oxford a conféré le titre de docteur *honoris causa* à Mgr Batiffol, membre de notre Conseil d'administration, et à M. le duc de Broglie, secrétaire de la Société française de physique et membre fondateur de notre Société.

*** Notre confrère, M. l'abbé Giraud, directeur du petit séminaire Notre-Dame, à La Flèche, a été reçu docteur ès lettres en Sorbonne, le 28 novembre 1920, avec mention « très honorable. » La thèse principale est intitulée : *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an V;* la thèse complémentaire : *Levées d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793.* L'Université de Paris lui a, en outre, décerné le prix Alphonse Peyrat, de 3.000 francs, pour la première de ces thèses. — Notre chroniqueur du Nord, M. l'abbé Vansteenberghe, directeur du grand séminaire de Lille, a soutenu en Sorbonne ses thèses de doctorat, le 28 janvier dernier. La thèse principale est une étude sur *Le cardinal Nicolas de Cues*, la seconde a pour titre : *Autour de la docte ignorance : Une controverse sur la théologie mystique au XVe siècle.* M. Vansteenberghe a obtenu la mention « très honorable. » — Notre collaborateur, M. Marcel Aubert, conservateur-adjoint au Musée du Louvre, a été reçu docteur avec mention « très honorable, » le 16 février dernier, après soutenance d'une thèse intitulée : *Notre-Dame de Paris; sa place dans l'architecture du XIIe au XIVe siècles.* — Notre confrère, M. l'abbé Pommeret, professeur à l'école Saint-Charles, à Saint-Brieuc, a subi avec succès l'examen du doctorat ès lettres à la Sorbonne, le 20 juin dernier. Sa thèse principale est intitulée : *L'esprit public dans le département des Côtes-du-Nord pendant la Révolution*,

et la thèse complémentaire : *Bibliographie critique de la thèse ci-dessus.* M. Pommeret a été déclaré digne du grade de docteur avec la mention « très honorable. »

*** L'Académie française a décerné le grand prix Gobert, destiné à récompenser « le morceau le plus éloquent d'histoire de France », à M. le comte Boulay de La Meurthe, membre du Conseil d'administration de notre Société, pour son ouvrage sur l'*Histoire de la négociation du Concordat de 1801* (8 juillet 1921). Elle a distribué sur le prix Thérouanne 500 francs à M. l'abbé Giraud pour son *Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe;* et sur le prix Juteau-Duvigneau, 500 francs à M. l'abbé Bricout pour son livre sur *Mgr d'Hulst apologiste*, et 500 francs à M. Augustin Fliche pour son *Grégoire VII.*

*** L'Académie des inscriptions et belles lettres a attribué le grand prix Gobert, de la valeur de 9.000 francs et destiné à récompenser « le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, » à notre collaborateur, M. Henri Stein, conservateur aux Archives nationales, pour son livre sur *Charles de France, frère de Louis XI*, et le second prix, de la valeur de 1.000 francs, à notre confrère M. Honoré Labande, conservateur de la bibliothèque et des archives de Monaco, pour son étude sur *Avignon au XV^e siècle* (3 juin 1921). Elle a accordé sur les arrérages disponibles de la fondation Bordin une récompense de 1.000 francs à M. l'abbé Vansteenberghe pour son livre sur *Le cardinal Nicolas de Cues.* — La même compagnie a décerné la première médaille du Concours des Antiquités nationales de la France à notre collaborateur, M. Marcel Aubert, que lui avait présenté sa récente thèse de doctorat sur *Notre-Dame de Paris.*

NÉCROLOGIE

M. LOUIS HOGU

Le mercredi 19 mai 1920, M. Louis Hogu, professeur de littérature française à la Faculté libre des lettres d'Angers, quittait ce monde dans sa trente-troisième année. Mourir si jeune, sa journée à peine commencée, laisser une mère à l'amertume de son deuil, furent pour son cœur délicat la peine suprême vaillamment et chrétiennement acceptée. Ses amis n'ont pu se consoler de la perte qu'ils ont faite. Ils déplorent l'anéantissement de la moisson que promettait pour les lettres et pour l'histoire religieuse une vie intellectuelle pleine d'espérances.

Né à Angers le 4 juillet 1887, M. Louis Hogu annonça dès son enfance, par son amour de l'étude et par la vivacité de son esprit, un travailleur acharné et une intelligence lucide et brillante. Le recteur des Facultés libres de l'Ouest, Mgr Pasquier, a su peindre avec charme, dans l'éloge funèbre qu'il a consacré à notre collègue, le 16 juin 1920, sa jeunesse studieuse à l'externat Saint-Maurille et dans la librairie paternelle. Après avoir préparé sa licence ès lettres à Angers, il soutient avec succès, le 24 juin 1907, devant la Faculté des lettres de Poitiers, pour obtenir

le diplôme d'études supérieures, un mémoire sur *Les sources et l'originalité d'Atala*. Il partit pour Paris afin de se préparer à l'agrégation des lettres. Agrégé de l'Université en août 1910, il continua à loisir sa formation intellectuelle. Élève diplômé de l'École du Louvre, il obtient aussi le diplôme de l'École pratique des hautes-études pour la section d'histoire et de philologie, le 7 janvier 1912. Le mémoire qui lui valut cette distinction : *Jean de L'Espine, moraliste et théologien (1505?-1597)*, forme le 203e fascicule de la Bibliothèque de ladite École. Cf. *Revue*, t. VI (1920), p. 503.

De sa formation intellectuelle à Angers et à Paris M. Louis Hogu conserva des souvenirs très doux qu'il aimait à rappeler. Volontiers, il parlait des amis qu'il s'était fait durant le temps de son « compagnonnage », à l'École Saint-Aubin, en Sorbonne, dans les divers cercles intellectuels qu'il avait fréquentés. Il avait voué surtout à tous ses anciens maîtres une reconnaissance touchante. Il leur devait, disait-il, une partie de ce qu'il y avait de meilleur en lui : ils avaient développé son intelligence et l'avaient initié aux bonnes méthodes. Il aimait à parler de leur « charité intellectuelle. » Cette vertu, il la prêchait souvent autour de lui, et avant tout d'exemple. Tout naturellement il aurait rêvé, comme Leibniz, d'une Société des esprits, et aurait lui aussi tracé les règles idéales d'un *Ordo caritatis* largement ouvert à tous ceux qui ne cherchent que l'unique vérité. Il pensait que ce n'était pas trop d'unir toutes les bonnes volontés pour établir la suprématie spirituelle de notre pays. Suivant avec intérêt les travaux de chacun, si d'aventure il rencontrait dans ses vastes lectures quelque indication utile pour autrui, il la notait sur-le-champ, et, à la première rencontre, il était heureux de vous présenter la petite fiche qu'il avait dressée à votre intention.

Son érudition était prodigieuse. Plus d'une fois elle porta, semble-t-il, ombrage à quelques esprits superficiels qui croient que littérature est synonyme de verbiage et qui pensent qu'il suffit de prendre une plume pour écrire sur n'importe quoi, au pied levé. A voir sa science minutieuse s'attacher à résoudre les moindres problèmes, ils lui reprochaient d'être un chartiste. Cette critique faisait peine à ce travailleur probe et consciencieux, ennemi de toute affirmation téméraire, qui jamais n'aurait utilisé une citation sans l'avoir lue dans le contexte, ni donné une référence sans l'avoir vérifiée. Il eut d'ailleurs très souvent l'occasion d'éclatantes revanches. Nous n'avons pas perdu le souvenir du succès qu'il obtint, au milieu d'une brillante soutenance à la Faculté de théologie, à laquelle on l'avait invité, en reconstituant d'après les ressources des bonnes méthodes critiques un fragment grec de l'épitaphe de René Benoist, le Pape des Halles. Attiré vers Chateaubriand qu'il avait d'abord étudié comme apologiste, il n'était pas mécontent de répondre par un apparent paradoxe à ceux qui le méconnaissaient, en s'attaquant au prestigieux prosateur. M. Louis Hogu comptait prendre pour sujet de thèse de doctorat : « L'esthétique de Chateaubriand. »

Il a consacré plusieurs plaquettes de grande valeur à son auteur favori. S'il me fallait choisir, mes préférences iraient à celle qui fut publiée la première : *Atala et l'apologétique de Chateaubriand* (1908).

On y trouve, avec une précision d'information impeccable, une vigueur de pensée qui domine le sujet dans ses sinuosités ondoyantes et nuancées. Les mêmes qualités se rencontrent d'ailleurs dans les *Notes sur les sources de Chateaubriand* (1913), *La publication d'Atala et l'opinion des contemporains* (1913), *Chateaubriand voyageur* (conférence faite au Cercle du Luxembourg, le lundi 20 avril 1914), *Chateaubriand avocat des Vendéens* (1919).

Son vaste savoir et son obligeance avaient fait rechercher sa collaboration par les sociétés savantes et les revues. Assidu aux séances d'une vieille académie de sa ville natale, la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers, il en était l'un des membres les plus actifs; ses communications étaient toujours attendues comme une fête de l'esprit. Durant sa vie d'étudiant, il avait essayé sa plume dans des revues de jeunes : sa verve malicieuse avait décoché d'innocentes flèches. Il prêta son concours à des revues régionales, telles que la *Revue de l'Anjou* et la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*. Dans la *Revue d'histoire littéraire de la France* il publia des recensions estimées sur les ouvrages que sa compétence variée lui permettait d'apprécier avec autorité. Très versé dans l'étude du XVI^e^ siècle, qu'il connaissait dans ses manifestations littéraires et religieuses, il pouvait parler en spécialiste de la littérature romantique. Les classiques ne lui étaient pas des étrangers. Il était un dévot de Pascal et s'intéressait aux hommes et aux choses de Port-Royal.

La Société d'histoire ecclésiastique de la France avait trouvé en M. Louis Hogu un ami de la première heure et un propagandiste zélé. Sa collaboration à notre Revue fut très active et des plus appréciées. C'est à elle, je crois, qu'il a consacré ses derniers efforts. Resté jusqu'à la fin, par une grâce spéciale du ciel, maître de sa belle intelligence, huit jours avant sa mort, je le trouvai corrigeant ses dernières épreuves. Le numéro de janvier 1920 contient de lui un important article sur *Le mythe de Fénelon* et la recension de deux ouvrages pour le « Bulletin critique. » En décembre 1919, à l'assemblée générale de la Société, il avait été élu membre de son Conseil d'administration, et cet honneur, dont il était digne, lui avait été au cœur.

Pendant sa courte vie, si laborieusement et si chrétiennement remplie, M. Louis Hogu a été un apôtre par sa parole et par ses actes. Rien en lui ne rappelle le type déplaisant de l'intellectuel isolé dans sa tour d'ivoire. Il aimait à répandre autour de lui la bonne semence. Étudiant, il ne dédaigna pas de s'occuper de façon active d'œuvres et de patronages. Jeune professeur, il exerça une influence extraordinaire. Son exemple nous reste et tous ceux qui l'ont connu gardent pieusement le souvenir de celui qui fut un éveilleur d'âmes et un excitateur d'énergie spirituelle.

Louis DELAUNAY.

Académie des inscriptions et belles-lettres.

Dans la séance du 10 juin, M. Henri Lemaître donne lecture d'une étude qu'il a consacrée à un reliquaire de la sainte Croix, donné par

saint Louis aux Grands Cordeliers de Paris et conservé aujourd'hui au presbytère de Saint-Agrève (Ardèche). Ce reliquaire n'est pas une pièce d'orfèvrerie particulièrement précieuse : c'est une croix de bois dans laquelle est fixé le reliquaire proprement dit, qui figure une croix de vermeil, renfermant la relique, et qu'encadre une croix ajourée garnie de pierreries. Deux documents conservés également à la cure de Saint-Agrève expliquent comment ce reliquaire est venu échouer dans ce pays perdu du Vivarais. Il a été légué à son village natal par le P. Lacombe, dernier gardien des Grands Cordeliers, qui le sauva du pillage du couvent lors de la Révolution et qui, lors du rétablissement de la paix religieuse, fit reconstituer l'authentique par l'archevêché de Paris; il y atteste, avec deux de ses anciens confrères, la tradition que fait de la relique insigne un don de saint Louis à son couvent. M. Henri Lemaître, en constatant que les textes ne font pas allusion à cette générosité du saint roi, montre pour quelles raisons solides il y a lieu de considérer ici la tradition comme exacte.

Le même jour, M. Charles Samaran, archiviste aux Archives nationales, reconstitue, au moyen de dessins originaux, la belle décoration à fresques du XVI^e siècle qui ornait la chapelle de l'hôtel de Guise à Paris et qui a disparu mystérieusement sous le premier Empire. Il précise, en utilisant, entre autres documents, plusieurs lettres inédites du Primatice lui-même, la part qui revient à cet artiste et à son second, Nicolo dell'Abbate, dans la construction et la décoration intérieure de l'hôtel et de la chapelle. Il montre enfin que les deux cortèges de rois mages, qui s'y déroulaient magnifiquement à la manière de ceux de Benozzo Gozzoli dans la chapelle Riccardi de Florence, offraient de curieux portraits en pied de François de Lorraine, duc de Guise, de ses deux fils aînés, alors tout jeunes, Henri, le futur Balafré, et Charles, le futur Mayenne, et aussi le Brosquet, célèbre bouffon du temps.

Les Archives de la Direction des Cultes.

M. Langlois, directeur des Archives nationales, signale, dans son rapport annuel au ministre de l'Instruction publique (1920), le versement au palais Soubise de tout ce qui se trouvait encore dans les locaux de l'ancienne direction des cultes, rue de Bellechasse, soit une masse de documents d'archives répartis en 3, 639 articles et 2,600 volumes ayant appartenu à l'ancien service affectataire. Le versement des archives de la direction des Cultes aurait dû être la conséquence immédiate de la loi de séparation; il aura été fait en trois fois. Lorsque le premier versement eut lieu, en 1912, on avait assuré qu'il était complet. Il y eut néanmoins un complément en 1914. Il ne reste plus à livrer maintenant que les papiers relatifs à la dissolution des congrégations, qui ont été transportés de la rue de Bellechasse au ministère de l'Intérieur, où ils resteront jusqu'à ce qu'ils cessent d'être utiles au travail courant des bureaux. Les archives des cultes versées aux Archives nationales sont classées dans la sous-série F^19, dont l'inventaire est en cours d'élaboration.

TABLE DU TOME VII

ARTICLES

Clerval (A.), Strasbourg et la Réforme française 139
Doublet (Georges), Isnard de Grasse de Bar, évêque de Grasse 372
Du Bus (Charles), L'avenir des Sociétés savantes..... 31, 252
Pisani (P.), La négociation du Concordat de 1801..... 17
Terline (Baron J. de), Une signature suspecte de Jeanne d'Arc. 129
Vaissière (Pierre de), Curés de campagne de l'ancienne France. Les curés bénéficiaires et la gestion de leurs bénéfices..... 353
Vallery-Radot (J.), Notre-Dame de Paris. Sa place dans l'histoire de l'architecture médiévale..... 267
Welvert (Eugène), Jean-Baptiste Massieu..... 241

BULLETIN CRITIQUE

A propos du quatrième centenaire de la Réforme [A. Autin].... 45
Babut (E.-Ch.), Saint Martin de Tours [R. Aigrain] 278
Baluze (E.), Vitæ Paparum Avenionensium. Nouvelle édition, revue et complétée par G. Mollat, t. I [L. Célier]..... 43
Brémond (Henri), Histoire littéraire du sentiment religieux en France, depuis la fin des guerres de religion : I. L'humanisme dévot (1580-1660); II. L'invasion mystique (1590-1620) [L. Delaunay]..... 288
Burlet (Abbé J.), Le culte de Dieu, de la sainte Vierge et des saints en Savoie avant la Révolution. Essai de géographie hagiologique [Victor Carrière]..... 383
Carrière (Victor), Histoire et cartulaire des Templiers de Provins, avec une introduction sur les débuts du Temple en France [G. Mollat]..... 286
Charonnot (abbé J.), Monseigneur de la Luzerne et les serments pendant la Révolution [J. Galleranel]..... 182
Chauviré (Roger), Colloque de Jean Bodin des secrets cachez des choses sublimes entre sept sçavans qui sont de différens sentimens [L. Delaunay]..... 169
Chauviré (Roger), Jean Bodin, auteur de la « République » [L. Delaunay]..... 169
Chevalier (Chanoine Ulysse), Histoire des archevêchés, évêchés et abbayes de France, par feu le chanoine J. H. Albanès, complétée, annotée et publiée avec une introduction. Tome V, Toulon (Évêques et Prévost), avec 26 sceaux et similés, et Tome VI, Orange (Évêques et Prévots) [A. Dufourcq]..... 164

Cohen (Gustave), Écrivains français en Hollande dans la première moitié du XVIIe siècle [Maurice Souriau]..... 392
Dedieu (Abbé J.), Le rôle politique des protestants français [Maurice Rousset]..... 389
Delehaye (Hippolyte), Saint Martin et Sulpice Sévère [R. Aigrain]..... 278
Denys-Buirette (A.), Les questions religieuses dans les cahiers de 1789 [Eugène Welvert]..... 395
Depoin (J.), Recueil de chartes et documents de Saint-Martin-des-Champs, monastère parisien [P. Piétresson de Saint-Aubin] 164
Despetis (J.), Nouvelle chronologie des évêques d'Agde [J. Rouquette]..... 284
Dommanget (Maurice), La déchristianisation à Beauvais et dans l'Oise (1790-1801). Première partie. [J. Gallerand]..... 54
Duchesne (L.), Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, t. III : Les provinces du Nord et de l'Est [R. Aigrain]..... 40
Gass (J.), Strassburger Theologen im Aufklärungszeitalter, 1766-1790 [Th. Malley]..... 178
Giraud (Abbé M.), Essai sur l'histoire religieuse de la Sarthe de 1789 à l'an IV [Louis Calendini]..... 404
— Levée d'hommes et acheteurs de biens nationaux dans la Sarthe en 1793 [Louis Calendini]..... 404
Goyau (Georges), Une Ville-Église : Genève (1535-1907) [P. Deslandres]..... 173
Hanotaux (G.), Histoire de la Nation française. Tome Ier : Introduction générale par G. Hanotaux; Géographie humaine de la France. Ier vol., par Jean Brunhes [R. Aigrain]..... 274
Jovy (Ernest), Fénelon inédit d'après les documents de Pistoia [E. Griselle]..... 176
Male (Émile), L'art allemand et l'art français du moyen âge [Jean Vallery-Radot]..... 380
Mollat (G.), Étude critique des Vitæ Paparum Avenionensium d'Étienne Baluze [Léonce Celier]..... 43
Monod (Albert), De Pascal à Chateaubriand. Les défenseurs français du christianisme de 1670 à 1802 [A. Dufourcq]..... 51
Perraud (le Cardinal), Mes relations personnelles avec les deux derniers papes, Pie IX et Léon XIII [F. Boulliau]..... 56
Porée (Charles), Études historiques sur le Gévaudan [A. Courtet] 386
Prévost (Abbé A.), Les minimes de Brienne. Le collège et les premiers maîtres de Napoléon [P. Richard]..... 409
Sainte-Marie Perrin (E.), La belle vie de sainte Collette de Corbie (1381-1447) [P. Gratien]..... 166
Sevestre (Em.), Étude critique des sources de l'histoire religieuse de la Révolution en Normandie [R. N. Sauvage]..... 294
Touzery (Chanoine), Histoire de saint Amans, premier évêque de Rodez [R. Aigrain]..... 40
Touzery (Chanoine), Histoire de saint Martial, apôtre d'Aquitaine, fondateur de l'Église de Rodez [R. Aigrain]..... 40

Vanderpol (Alfred), La doctrine scholastique du droit de guerre [M. Bodet]..... 59

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Aigrain (Abbé R.), Sainte Radegonde (vers 580-587) [L. Royer].. 67
Banse (Daniel), Vieux Fécamp. L'ancienne église Saint-Ouen de Fécamp [R. N. Sauvage]..... 70
Bartet (E.), La Tramontane. Notes sur l'Italie [G. Lavergne]... 308
Barthès, Le clergé d'Albi pendant la guerre [M. Bodet]..... 307
Batiffol (P.), Études de liturgie et d'arch. chrétiennes [P.B.] 298
Baudrillart (Mgr A.), Une campagne française [P. Deslandres]. 80
Baudrillart (Mgr A.), R. Aigrain, P. Richard et U. Rouziès, Dict. d'histoire et de géographie ecclésiastiques [H. Waquet].. 186
Baunard (Mgr), Œuvres saintes, 1876-1913 [F. Boulliau]..... 419
Boulay de La Meurthe (Comte), Pierre Carreau et les travaux de l'histoire de Touraine jusqu'à Chalmel [M. Lecomte]..... 301
Boulliau (F.), Mlle Hermance Verrier [J. Gallerand]..... 197
Bricout (J.), Mgr d'Hulst, apologiste [L. Marcel]..... 304
Broquelet (A.), Nos abbayes [M. Aubert]..... 423
Cabrol (dom) et Leclercq (dom), Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie. Fascicules 35-40 [R. Aigrain]..... 64
Cagnac (Mgr Moïse), Fénelon apologiste de la foi [J.-B. Sabrié]. 72
Champendal (E.), Voltaire et les protestants de France [H. Waquet]..... 191
Chapelier (Ch.), Jean-Louis-Nicolas de Thumery, chanoine de la cathédrale de Saint-Dié, 1751-1829 [L. Lévêque]..... 76
Chevalier (G.), Mgr Sonnois, archevêque de Cambrai [Th. Malley] 302
Chevalier (Chanoine U.), Notice sur la vie et les œuvres du chanoine J. M. H. Albanès (1822-1897) [L. Royer]..... 75
Coste (Pierre) Correspondance de saint Vincent de Paul, tome Ier (1607-1639) [A. Villien]..... 300
Couderc (C.), Bibl. hist. du Rouergue T. 1. A-K. [C. Belmon].. 72
Develle (E.), Une paroisse du Loir-et-Cher pendant la Révolution. Saint-Nicolas de Blois [J. Gallerand]..... 193
Duhomme (Abbé Henri), Martin-Église pendant les guerres de religion... et pendant la Révolution française [V. Carrière].... 189
Fages (R. P.), Histoire populaire de saint Vincent Ferrier [H. Waquet]..... 73
Ferré (P. Thaddée), Histoire de l'ordre de Saint-François [Th. Malley]..... 413
Ferree (Barr), The Bombardment of Reims [L. Le Grand]... 420
Gass. (J.). Adelige und kleriker am Strassburgs Hochschulen im XVIII Jahrhundert [Th. Malley]..... 74
Gass (J.), Chanoine Stoeffler (1857-1917) [Th. Malley]..... 79
Gass (J.), Konstitutionelle Professoren am Strassburger Priesterseminar. Dereser, Dorch, Kaemmerer, Schwind [Th. Malley]..... 303

GIERKE (Otto von), Les théories politiques du moyen âge, traduites de l'allemand par Jean DE PANGE [H. X. Arquillière]... 296
GINOT (E.), Le ms. de Sainte-Radegonde de Poitiers [R. Aigrain]. 298
GORDON (René), Les Écossais en Berry. Paroisse Saint-Outrillet de Bourges [J. Mathorez]..... 424
GOYAU (Georges), Ce que le monde catholique doit à la France [J. Mathorez]..... 187
GOYAU (G.), L'Église libre dans l'Europe libre [P. Deslandres] 306
GOYAU (Georges), Précurseurs [Paul Deslandres]..... 418
GRÉVY (Chanoine), Dom Adrien Gréa, abbé de Saint-Antoine-en-Viennois, fondateur des chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception [L. Royer]..... 75
GUISE (abbé), Saint Sigisbert, roi d'Austrasie (630-656) [L. Royer] 67
HOUTIN (A.), Les séances du clergé aux États généraux de 1789. Journaux du curé Thibault et du chanoine Coster [J. Gallerand]..... 74
JÉROME (Abbé L.), Une lettre inédite de saint François de Sales. L'évêque de Genève et les clarisses d'Évian [V. C.]..... 300
JOSSIER (Abbé O. F.), Histoire de Somme-Fontaine-Saint-Lupien (Aube) [P. Piétresson de Saint-Aubin]..... 188
JOUEN (Chanoine), La Notre-Dame de Pitié de la cathédrale de Rouen et son donateur [R. N. Sauvage]..... 70
KELLY (Caleb Guyer), French Protestantism, 1559-1562 [Maurice Rousset]..... 298
LA BRIÈRE (Y. DE), Luttes de l'Église et luttes de la Patrie (août 1914-décembre 1917) [F. Boulliau]..... 422
LACGER (L. DE), L'évêque, le roi, le clergé et la commune à Albi pendant la seconde moitié du XIVe siècle [G. Lavergne]..... 71
LACOSTE (F.), Uxellodunum, nouvelle hypothèse [E. A.]..... 423
LANDRIEUX (Mgr), La cathédrale de Reims [E. Chartraire]..... 70
LA RONCIÈRE (Charles de), et BOUDOIS (Paul), Catalogue des Mélanges de Colbert. T. Ier [G. Lardé]..... 72
LAURAND (L.), Manuel des Études grecques et latines. Fascicule VII : Sciences complémentaires [V. C.]..... 412
LAVEILLE (Mgr), Madame Carré de Malberg, fondatrice de la Société des Filles de S.-François de Sales (1829-1891) [L. Marcel] 77
LETELLIER (A.), Bossuet, notre plus grand écrivain [F. Renié]... 191
LORIDAN (Chanoine J.), Les bienheureuses ursulines de Valenciennes J. [Gallerand]..... 417
MARTIN (Ch.), Dreux. La chapelle royale Saint-Louis [R. Luzu].. 195
MAZEL (Élie), Les guerres de religion à Nant et le pays d'extrême Haute-Marche du Rouergue [C. Belmon]..... 414
MÉLIA (Jean), L'étrange existence de l'abbé de Choisy, de l'Académie française [V. Carrière]..... 415
MELUN (Vte de), Vie de la sœur Rosalie, fille de la charité [L. Marcel]..... 78
MOLINIÉ (Dr J.-A.), Sévérac-le-Château en Rouergue [C. Belmon]. 82
MOLLIÈRE (Abbé Humbert), Marguerite de Quibly, abbesse

du monastère royal de N.-D. de la Déserte à Lyon [Louis Royer] 414
Pange (Jean de), voir Gierke.....
Péladan, L'Art et la Guerre [J.-B. Sabrié]..... 78
Pocquet Du Haut-Jussé (B.), Les statuts synodaux d'Alain de La Rue, évêque de Saint-Brieuc (1421) [H. Waquet]..... 413
Poirier (Abbé A.-D.), La Révérende mère Saint-Benoît (Charlotte-Gabrielle Ranfray, 1755-1828), [L. de Lacger]..... 195
Pompignac (F. de),Mgr de Pompignac [Th. Malley]..... 194
Pondaven (G.), Le livre d'or du clergé pendant la guerre. Diocèse de Quimper et de Léon [M. Bodet]..... 307
Poupardin (René), Recueil des actes des rois de Provence (855-928) [Géraud Lavergne]..... 412
Reymond (M.), L'abbaye de Montheron [L. Royer]..... 71
Rivière (Abbé J.), Une figure de prêtre. Gabriel Cazes (1847-1920) [L. de Lacger]..... 80
Rouquette (J.), et Villemagne (A.), Bullaire de l'Église de Maguelone [B.-S.]..... 197
Roux (J.), La basilique Saint-Front de Périgueux [G. Lavergne] 67
Saché (M.), Les abbesses de Fontevraud [Th. Civrays]..... 190
Sevestre (Em.), L'enquête gouvernementale et l'enquête ecclésiastique sur le clergé de Normandie et du Maine de l'an IX à l'an XIII. [R. N. Sauvage]..... 193
Sevestre (Em.), Les idées gallicanes et royalistes du haut clergé à la fin de l'ancien régime, d'après la correspondance de P.-A. Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches (1762-1803) [R. N. Sauvage]..... 192
Vergneau (Abbé H.), Vie de Mgr Lobbedey, évêque de Moulins de 1906 à 1911, évêque d'Arras de 1911 à 1916 [Max Fazy].. 420
Vriès (H. de), Genève, pépinière du Calvinisme hollandais [A. Chérel]..... 190
Walter Rauschenbusch, Le christianisme et la crise sociale [J.-B. Sabrié]..... 81
Welschinger (Henri), Les martyrs de septembre [J. Gallerand]. 417

CHRONIQUE D'HISTOIRE RÉGIONALE

Ain, par L. Alloing, 105. — Aisne, par L. Broche, 204. — Allier, par M. Fazy, 317. — Alpes-Maritimes, par G. Doublet, 329. — Alsace, 93. — Angoumois, 219. — Anjou, 206. — Ardèche, par A. Le Sourd, 435. — Ardennes, par R. Luzu, 88. — Ariège, par L. Blazy, 440. — Artois, 83. — Aube, par P. Piétresson de Saint-Aubin, 87. — Aude, par A. Sabarthès, 436. — Aunis et Saintonge, 220. — Auvergne, 315. — Aveyron, par C. Belmon, 425.

Bas-Rhin, par J. Gass, 93. — Basses-Alpes, par H. Chobaut, 328. — Basses-Pyrénées, par J. Annat, 439. — Béarn, 439. — Berry, 309. — Bouches-du-Rhône, par J. Sautel, 326. — Bourbonnais, 317. — Bourgogne, 99. — Bretagne, 211.

Calvados, par R. N. Sauvage, 210. — Cantal, par G. Rouchon, 317. — Champagne, 87. — Charente, par A. Mazière, 219.— Charente-Inférieure, par Ch. Dangibeaud, 220. — Cher, par J. Béreux, 309. — Comtat-Venaissin, 329. — Comté de Foix, 440. — Comté de Nice, 329. — Corrèze, par M. Rousset, 311. — Corse, par P. Graziani, 330. — Côte-d'Or, par P. Aillot, 99. — Côtes-du-Nord, par H. Waquet, 213. — Creuse, par L. Lacrocq, 314.

Dauphiné, 322. — Deux-Sèvres, par J. Salvini, 218. — Dordogne, par G. Lavergne, 526. — Doubs, par M. Perrod, 107. — Drôme, par L. Royer, 323.

Eure, par V. Carrière, 209. — Eure-et-Loir, par Y. Delaporte, 216.

Finistère, par H. Waquet, 214. — Flandre, 83. — Franche-Comté, 106.

Gard, par P.-L. Baudoui-Salze, 433. — Gers, par A. Clergeac, 430. — Gironde, par J. Carreyre, 427. — Guienne et Gascogne, 425.

Haute-Garonne, par Cl. Tournier, 432. — Haute-Loire, par U. Rouchon, 438. — Haute-Marne, par L. Marcel, 88. — Hautes-Alpes, par L. Royer, 323. — Haute-Saône, par M. Prinet, 107. — Haute-Savoie, par J. Burlet, 325. — Hautes-Pyrénées, par J. Annat, 432. — Haute-Vienne, par M. Rousset, 309. — Haut-Rhin, par J. Gass et M. Perrod, 98. — Hérault, par J. Rouquette et P.-L. Baudoui-Salze, 437,

Ile-de-France, 198. — Ille-et-Vilaine, par H. Bourde de La Rogerie. 211. — Indre, par J. Béreux, 309. — Indre-et-Loire, par P. Calendini, 205. — Isère, par L. Royer, 322.

Jura, par M. Perrod, 107.

Landes, par V. Carrière, 429. — Languedoc, 432. — Limousin, 309. — Loire, par J. Beyssac, 321. — Loire-Inférieure, par J. de La Martinière, 215. — Loiret, par Ch. de Beaucorps, 215. — Loir-et-Cher, par J. Gallerand, 217. — Lorraine, 90. — Lot, par Ed. Albe 425. — Lot-et-Garonne, par J.-R. Marboutin, 426. — Lozère, par R. Rohmer, 435. — Lyonnais, 321.

Maine, 204. — Maine-et-Loire, par Th. Civrays, 206. — Manche, par R. N. Sauvage, 260. — Marche, 314. — Marne, par Dr Pol Gosset, 88. — Mayenne, par P. Calendini, 239. — Meurthe, par L. Marchal, 90. — Meuse, par Ch. Aimond, 92. — Morbihan, par J. de La Martinière, 215. — Moselle, par P. d'Arbois de Jubainville, 91.

Nièvre, par P. Destray, 319. — Nivernais, 319. — Nord, par E. Vansteenberghe, 83. — Normandie, 207.

Oise, par A. Beaudry, 204. — Orléanais, 215. — Orne, par R. N. Sauvage, 210.

Pas-de-Calais, par G. Besnier, 83. — Picardie, 84. — Poitou, 217. — Provence, 326. — Puy-de-Dôme, par G. Rouchon, 315. — Pyrénées-Orientales, par J. Sarrète, 440.

Rhône, par H. Mollière, 321. — Roussillon, 440.

Saintonge (et Aunis), 284. — Saône-et-Loire, par P. Besnard, 103. — Sarthe, par P. Calendini, 204. — Savoie, par J. Burlet, 324. — Seine, par J. de La Monneraye, 198. — Seine-et-Marne, par M. Le-

comte, 203. — Seine-et-Oise, par A. Lesort, 200. — Seine-Inférieure, par H. Labrosse, 207. — Somme, par G. Durand, 84.

Tarn, par L. de Lacger, 432. — Tarn-et-Garonne, par B. Faucher, 426. — Touraine, 205.

Var, par H. Chobaut, 327. — Vaucluse, par J. Sautel, 329. — Vendée, par A. Poirier, 218. — Vienne, par J. Salvini, 217. — Vosges, par L. Lévêque, 92.

Yonne, par A. Courtet, 103.

REVUE DES PÉRIODIQUES

Analecta bollandiana, t. XXXVIII, 1920 115
Annales révolutionnaires, 1916-1920 [J. Monjauze] 448
Annuaire pontifical catholique, 1921 [M. L.] 338
Bibliot. de l'École des chartes, t. LXXX, 1919 [J. Mathorez] . 222
Bulletin archéologique des travaux historiques et scientifiques, an. 1915-1919 [J. Vallery-Radot] 442
Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme français, 1920 [V. Carrière] 445
Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des Travaux historiques, an. 1918 [J. Vallery-Radot] 442
Cistercienser-Chronik, 1915-1920 [G. Charvin] 337
Études, t. CXXXIX-CLX, 1914-1919 [Th. Malley] 110
Historisch-politische Blätter, t. 165, 1920 [J. Gass] 117
La France franciscaine, t. III, 1914-1920 [P. Gratien] 223
L'année dominicaine, 1920 [J. Destrez] 448
La Vie spirituelle, ascétique et mystique, 1920 [J. Destrez] 447
Le Correspondant, 1920 [J. Mathorez] 228
Le Moyen Age, t. XXI et XXII, 1919, 1920 [V. Carrière] 333
Nouv. revue hist. de droit français et étranger, 1919 [G. Lardé] 227
Périodiques italiens [J. Roserot de Melin] 230
Recherches de science religieuse, an. 1914-1918 [H. X. Arquillière] 108
Revue bénédictine, 1920 [G. Charvin] 336
Revue catholique des Institutions et du droit, 1914-1920 [G. Lardé] 225
Revue d'ascétique et de mystique, t. Ier, 1920 [A. d'Alès] 109
Revue des Études historiques, 1920 [L. Le Grand] 333
Revue des Jeunes, 1920 [J. Destrez] 448
Revue des Sciences phil. et théologiques, 1920 [J. Destrez] 447
Revue du Clergé français, t. XCVII-CIII, 1919-1920 [J. Bricout] 115
Revue historique, t. CXXXIII et CXXXIV, 1920 [Th. Malley] . 222
Revue Mabillon, 1920 [G. Charvin] 334
Revue thomiste, 1920 [J. Destrez] 447
Rivista Storica benedettina 1915-1916 [G. Charvin] 337
Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens und seiner Zweige, 1917 [G. Charvin] 337
Zeitschrift für Geschichte des Oberrheins, 1919-1920 [J. Gass] .. 117

ÉCHOS ET INFORMATIONS

Académie des inscriptions et belles-lettres..... 237, 347, 455
Académie des sciences morales et politiques..... 237
Almanach catholique français pour 1921..... 123
Bibliothèque d'études de l'Université de Strasbourg..... 450
La Revue Mabillon..... 123
Le Centenaire de l'École des chartes, par G. Lavergne..... 235
Le 54e Congrès des Sociétés savantes à Paris..... 342
Les Amis de l'histoire ecclésiastique de la France..... 122
Les archives de la Direction des Cultes..... 456
Les archives pontificales et l'histoire de la France..... 237
Notice nécrologique : M. Louis Hogu, par L. Delaunay..... 453
— M. le comte Robert de Lasteyrie, par M. Aubert..... 232
— Mgr Péchenard, évêque de Soissons, par G. Lardé..... 340
Revue des Sciences religieuses..... 240
Société d'histoire ecclésiastique de la France : Adhésions nouvelles, 121, 232, 339, 451; — Assemblée générale, 118; — Distinctions, nominations et récompenses obtenues par les membres de la Société ou les collaborateurs de la Revue au cours de l'année scolaire 1920-1921, 451; — Propagande et souscriptions, 121, 233, 347; — Réunion du conseil d'administration.. 120
Thèses de l'École des chartes en 1921..... 240

LIVRES NOUVEAUX

Archéologie..... 349
Biographie..... 125, 350
Histoire générale..... 124, 348
Histoire locale..... 127, 351
Ordres religieux..... 128, 352
Protestantisme..... 352

Errata du tome VII..... 240, 352, 464

ERRATA

Page 254, dernière ligne. Au lieu de : *Pour un jésuite, le P. Bourriau*, lire : Pour un médecin, le Dr R. P. Bourriau.

Page 255, premières lignes. Le projet dont il est ici question vise non *tous les groupes savants*, mais exclusivement les sociétés historiques et archéologiques de la région.

THE UNIVERSITY OF ILLINOIS AT CHICAGO
3 8198 318 925 441